ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, RUE DE MONS, 9, A VALENCIENNES.

53000

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

du Nord de la France

et du Midi de la Belgique,

Par A. DINAUX, de la Société nationale des Antiquaires de France; associé de l'Académie royale de Belgique; membre des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de Lille et de Douai; de celle d'Emulation de Cambrai; de celles des antiquaires de la Picardie et de la Morinie; de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône; de celle des sciences, des lettres et des arts du Hainaut; de la société des bibliophiles belges; de celle de l'histoire de France; de l'Académie d'Arras; de la société des sciences, arts et belles lettres de St.-Quentin; correspondant du ministère de l'instruction publique pour les recherches historiques; vice-président de l'académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME 2.

VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 *bis*.

1851.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s19id13277460

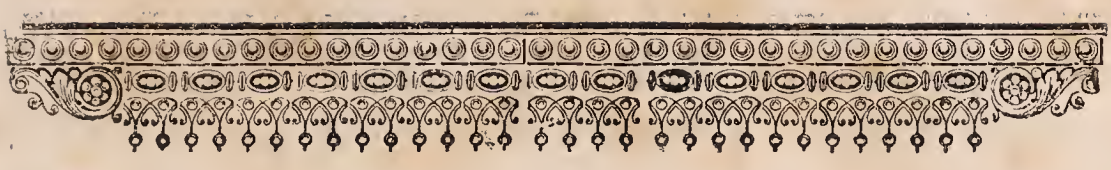

ORIGINE

DE LA

FOIRE DE LA S^T-DENIS

A SAINT-QUENTIN,

ET SON COMMERCE AU XIVe SIÈCLE.

Avant l'année 1319, il y avait à Saint-Quentin, depuis un temps immémorial, aux octaves de Pâques, une foire qui durait pendant 16 jours, et dont l'origine pourrait être attribuée avec beaucoup de vraisemblance au règne de Philippe-le-Bel (1285). Ce prince à qui la France a été redevable d'un grand nombre de manufactures et d'établissements intéressans pour l'industrie, avait cherché à développer dans les provinces qui relevaient de la couronne le commerce de foires marchandes, à l'instar de celles qui prospéraient dans les provinces de Champagne et de Brie (1). Il avait augmenté le nombre et l'importance de ces centres d'échanges, en accordant des franchises aux artisans forains qui

(1) Les foires, établies par les comtes de Champagne et de Brie dans les 17 principales villes de ces deux provinces, ont été longtemps les plus célèbres qu'il y eut en France, et peut-être dans toute l'Europe.

les fréquentaient ; il cherchait, par ces faveurs, à neutraliser les entraves apportées au mouvement commercial par les maîtrises qui repoussaient la concurrence et continuaient à user de leurs vieux droits, au détriment du bien-être général. Dans cet esprit, il avait établi des centres du commerce pour favoriser les relations des provinces entre elles et procurer l'écoulement et la vente des produits fabriqués par les villes industrielles. Les ordonnances émanées de ce prince font honneur à l'élévation de son esprit de législation. C'est lui qui, dans une plainte des artisans forains, maintint ces derniers dans le droit d'importer et de vendre leurs marchandises à Paris (1), ce qui était pour l'époque un acte d'indépendance.

Philippe V avait continué l'œuvre de régénération commerciale commencée par son père Philippe-le-Bel, et il se proposait d'établir l'uniformité de monnaie, de poids, de mesures, lorsque la mort (1322) l'empêcha de suivre des vues qui ne tendaient qu'au bien public.

Dans la Charte qu'il octroya à Saint-Quentin, au mois d'octobre 1319 (A), il spécifia que la foire qui avait lieu aux octaves

---

(1) Reg. des métiers.

(A) Philippes, par la grâce de Dieu. roys de France et de Navarre, nous faisons à sçavoir à tous présens et à venir que, comme nos amés et feaux les habitans de nostre ville de Saint-Quentin en Vermandois, nous eussent humblement supplié que une foire qui de lonc temps ancien, était tenue et commenchiée, chascun an, en ladite ville du jour des octaves de Pâques et tenue franche par seize jours continuels, chest à savoir huit jours d'entrée et huit jours d'yssue, et par laquelle foire durant, certaines redevances appelées *Pertruisage,* estoient à nous deües et paiées des marchands et repairans, vendans et achetans et des hostelains et herbegeans en ycelle, qui chascun an estoient bailliées à ferme de par nous jusques à la somme de nuef livres ou environ : désoremais en avant, de nostre bon plaisir voussissiens tranflater ou muer, et icelui ramener en commenchant, chascun an, au jour de la feste de Saint-Denis, durant franche par seze jours continuels, et les redevanches dessus dites appellées Pertruisages à eux ottroyer et délaissier ; et pour ycelles redevanches, ils renderoient et paieroient à nous et à

de Pâques serait transférée au jour de la fête St.-Denis ; qu'il y aurait franchise pour toutes les marchandises amenées ; qu'aucun des marchands ne pourrait être arrêté pour dettes, tailles, gabelles ou pour toute autre cause que ce fût, si ce n'est pour dettes envers le roi ou pour celles contractées à la foire même ou aux foires de Champagne et de Brie. Il céda à la commune, moyennant une rente annuelle de 18 livres parisis, une redevance appe-

---

nos gens, chascun an à tous jours, dis et huit livres paresis. Nous qui par enqueste faite de nostre commandement sur ce, laquelle nous avons fait diligemment veoir, sommes plainement enfourmés que ladite translation au mutation de la foire devant dite pooit être faite sans préjudice des foires et villes voisines et sans injures de cuiconques droit. Et meesment que icils temps de ladite feste Saint-Denis sera assez plus convenables pour ladite foire maintenir et pourfitables auxdits habitans et aux marcheands venans et repairans en ladite foire, et à ycheux habitans de nostre ville de St.-Quentin dessus dite par la teneur de ches présentes lettres avons ottroié et ottroions de certaine science et de grace espéciale que dèsoremais en avant, chascun an, et à tous jours ladite foire soit commenchiée en ladite feste Saint-Denis, tenue et gardée par seze jours, continuelement, huit jours d'entrée, et huit jours d'yssue, franche de tous arrêts pour quelconque debte ou redevance que ce soit : excepté tant seulement arrest pous nos debtes et pour les deptes faites et accrues en ladite foire et ès foire de Champaigne et de Brie, sans fraude. Volons encores et otroions pour l'amendement de ladite foire que tous marcheands avecques toutes leurs marchandises quelconques par huit jours devant le commencement de ladite foire et par huit jours en poursuiant après la fin d'ycele aient franchise pour leurs marchandises amener en ladite foire et remettre franchement, et que venant ou en repassant par les jours devant dits ne puissent et ne soient en nulle manière arrestés de nulle justice pour quelconques debte que ce soit ; exceptées tant seulement celes dessus expressées. Et se par avanture, aucuns attemptoit contre lesdites franchises, icils ou ceus qui ce feroient, seroient tenu et contraint à restituer tous cous, frais et dammages que len encouroit pour causes d'iceux. Et ottroians ausdis habitans que, par le temps de ladite foire, cil ou ceus qui pour le temps seront Gouverneur de ladite ville de Saint-Quentin, appellé avec eus le Baillif de Vermandois qui pour le temps sera, puissent ordener et ordeneroit de l'estat des marcheandises venans et estant en ladite foire, selon ce qu'il veront pour le melleur pourfit tant des marchaans, comme de la ville et de la foire devant dites. Laquelle

lée *pertruisage* (1) qu'il percevait sur les marchandises amenées. Enfin, il laissa aux habitans de St.-Quentin la faculté d'abréger, pour le plus grand profit de la ville, la durée de la foire fixée à 16 jours, 8 jours d'entrée et 8 jours de sortie.

Un titre aussi authentique que cette charte, mais postérieur d'un siècle, nous apprend que la durée de la foire fixée par la charte de Philippe à 16 jours, a été, dès son origine, limitée à 8 jours. C'est une lettre du roi Charles VI, du 9 octobre 1416 (B) dont l'objet principal est de changer pour un temps l'époque

---

dite foire, Nous, de certaine science et de l'autorité de nostre royale puissance faisons et establissons en ladite ville de Saint-Quentin, en commenchant à ladite feste Saint-Denis, et ycele volons estre tenue et garder par seze jours continuelment, si comme dessus est expressé, aveuc toutes les autres choses dessus dites, sauf toutesfois et retenu à nous les dix-huit livres devant dites, que li dit habitant rendront et paieront à nous et à nos successeurs Rois de France, ou à nos gens, chacun an, en la fin de ladite foire, pour les redevances de devant dites appellée Pertruisage, que nous leur delaissons doresenavant, pour avoir iceles, prendre, recevoir et possesser à tous jours de eus et par eus, en la manière et par autant de jours que à nous souloient estre deues par la dessusdite foire de Pasques ; laquele dès maintenant nous anichilons du tout. Et se il avenoit aucunes fois, selon l'estat ou mutatation du temps à venir, que il apparust évidemment ausdit habitans ou à ceus qui l'ors seroient gouverneur de la ville de Saint-Quentin, pour le melleur pourfit de ladite ville, les jours de ladite foire tenir en l'état dessus divisé, retranchier ou abrégier en aucune manière ; il nous plaît que il la puissent tenir en estat ; retrenchier ou abrégier, selon ce que il verront que sera à faire pour le plus grand pourfit de ladite ville : appellé à ce faire nostre Baillif de Vermandois qui pour le temps sera. Et pour ce que toutes ches choses soient fermes et estables à tous jours nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres. Sauf en autres choses notre droit ; et en toutes choses le droit d'autrui.

Donné en l'abbeye de Joy, de l'ordre de Cistiaus : l'an notre Seigneur mil trois cens dix et nuef, au mois de octembre.

Livre rouge de l'hôtel de v. de St.-Quentin, carta XXXIII. f° XXVII.

(1) C'était le droit de mettre les tonneaux de vin en perce.

(Roquefort.)

(B) Charles VI, par la grâce de Dieu, roy de France, au Bailly de Vermandois ou à son lieutenant, salut : reçu avons la supplication de

de la foire, à cause des bandes armées qui sillonnaient le pays ; cette lettre exprime dans les premières lignes que de *mémoire*

---

nos bien amés les maire, eschevins et jurés de nostre bonne ville de St.-Quentin en Vermandois, contenant que, comme de si long-temps que il ne est mémoire du contraire, ils aient accoutumé de avoir, faire et tenir en icelle ville une franche foire, chacun an, commençant le jour de Saint-Denis et durant huit jours, à laquelle ont accoutumé de venir et affluer plusieurs marchands et autres, de plusieurs autres pays et contrées. Et il soit ainsi que à cette présente feste de Saint-Denis y ceulx suppliant ne porroient bonnement faire ne tenir ladite foire pour la garde et seureté de ladite ville, et pour double des grans esclandes et inconvénients qui se en porraient ensuyv soubs umbre d'icelle foire, et meismement que icelle ville est située sur les frontières et marches de Haynault, Cambresis, de Liége et de l'Empire et autres diverses contrées, et y ont accoutumé de venir et affluer plusieurs estrangiers, et aussi ne y pourroient ni ne ozeroient bonnement venir quant à présent, ne faire admener ne apporter leurs marchandises ceulx qui y ont accoutumé de venir, obstant les gens d'armes, larrons et pillars qui sont sur le pays : et pour ce feroient et ordonneroient iceulx supplians volontiers la dite foire en autre saison, comme il est nécessité pour le bien de la chose publique, se sur ce nous plaisoit eulx octroyer notre congié et licence, si comme ils dient, requerans humblemeut icelluy.

Pourquoy Nous, désirans toujours pourveoir au bien et utilité de la chose publique et obuier à tous pils et esclandes, ces choses considérées et l'empeschement desdits gens d'armes qui ont longuement, et sont sur ledit pays, attendu en outre que nous avons grant intérest que ladite foire soit tenue, pour ce que oultre le bail de nos impositions et subsides, ceux de la foire y soient réservés et baillés à ferme, à part à iceulx supplians, de notre grace espécialle avons octroyé, et par ces présentes octroyons qu'ils puissent avoir, faire et tenir une franche foire, en icelle ville en telle saison que il leur plaira entre cy et quasimodo prouchain venant, pour cette fois seulement, et aux droits, franchises, liberté, comme ils ont accoutumé de avoir à celles de ladite Saint-Denis, pourveu toute voyes que aux jours que ils esliront et vouldront tenir ladite franche foire, il ne en y ait aucunes de pareille condition à quatre lieues ou environ de ladite ville, et que ce soit sans préjudice de leurs droits et franchises en aulcune manière. Si vous mandons et estroitement enjoingnons, en commettant par ces présentes, se mestier est, que de notre présente grace, octroy, congié et licence, vous faites et souffrez lesdits supplians joyr et user paisiblement et

d'homme on est accoutumé de tenir en la ville de St.-Quentin une franche foire *durant huit jours*. Ces mots de mémoire d'homme qui signifient ordinairement la période d'un siècle indiquent clairement que la foire ayant alors un siècle d'existence, depuis la charte de Philippe V, avait été limitée à huit jours de durée, dès son début. Les échevins, loin de laisser à la foire toute son étendue, avaient donc cherché, dès les premiers temps, à restreindre sa durée et à renfermer, dans un espace plus court, le temps accordé aux marchands forains.

Plus tard le roi Charles VI accorda de nouvelles franchises, c'est-à-dire l'exemption du paiement de 12 deniers sur toutes les marchandises qui se vendaient pendant la durée de la foire. Cette franchise, concédée par lettre du 16 juin 1455, fut confirmée par lettre du duc de Bourgogne, donnée à Cambrai le 26 août 1455 (1).

Les franchises obtenues dans les foires ne s'acquéraient que sous certaines conditions imposées aux forains ; ainsi il fallait que les marchandises eussent été etalées et exposées en vente (2) pendant

---

pleinement, sans eulx faire ne souffrir estre fait en ce et pour ce aulcun empêchement, laquelle chose se faire estait, leur mettés ou faites mettre tantost et sans délay à pleine délivrance, et avec ce faites et souffrez icelle franche foire publier et signifier ès-lieux où il appartiendra, toutes ce quantes fois que requis en serez, et comme il est accoutumé à faire en tel cas, car ainsi nous plaist. Il et le voulons estre fait de grace spécialle par ces présentes, nonobstant quelconques lettres subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraire.

Donné à Paris, le neuvième jour d'octobre, l'an de grâce mil quatre cent et seize de notre règne le 37e. et plus bas : par le roy le sire de la Roche Fouquault, messire Guillaume le Bouteiller, le sire de Remboullet, maistre Chanteponne et autres présens.

Extrait du Livre Rouge de l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin.

(1) M. S. Delafons, bibliothèque du chapitre de Saint-Quentin.

(2) Par lettres patentes de Philippe-le-Bel, en date du mercredi d'après les octaves de Pâques 1305, adressées au Prévôt de Paris, il est ordonné que toutes denrées qui seront amenées à Paris, seront rendues et amenées en plein marché et défendu très étroitement que nul

un temps fixé pour chaque espèce de marchandises ; il était permis à tout marchand étranger de venir séjourner sur le champ de foire, s'en retourner et sortir en franchise lui et ses marchanchandises, mais il fallait, pour gagner la franchise, qu'il eût tenu foire pendant un temps déterminé par les réglements et les usages, il était permis ensuite aux forains de disposer de ce qu'ils avaient mis en vente, s'ils n'avaient pu le vendre, troquer ou échanger pendant ledit temps.

La plupart des marchands de la ville se rendaient sur le champ de foire par obligation ; car, pour augmenter les revenus de la Commune qui percevait un droit sur les hayons et les étaux, on avait imposé souvent aux négociants de la commune l'obligation d'exposer en vente, sur le champ de foire, leurs produits, sous peine de ne pouvoir les vendre chez eux en gros ni en détail et même de confiscation si on ne les avait exposés d'abord à la foire pendant le temps voulu.

On forçait donc les meuniers, les pelletiers, les marchands de serge, de fils, les merciers et même les bouchers de fermer leurs boutiques et ouvroirs pendant la durée de la foire, de n'étaler qu'aux environs du marché et dans les limites de la foire de St-Quentin Ce n'était plus seulement une occasion de débit, c'était une servitude ; aussi plusieurs métiers, les bouchers surtout, aimaient mieux s'arranger avec la ville et lui payer une somme d'argent que d'être obligé de transporter leur commerce à la foire (1). D'autres métiers qui trouvaient dans la foire même une compensation suffisante pour leur déplacement, et pour l'impôt auquel on

---

ne soit si hardy d'acheter ni de vendre ailleurs aucuns vivres ni aucunes autres denrées.

Il est ordonné qu'aussitôt que le marché sera ouvert, le commun peuple pourra avoir en détail, au même prix que ceux qui achèteront en gros, il est enjoint au prévost de Paris d'y tenir la main et de condamner les contrevenans en de si grosses amendes que les autres y prennent exemple.— (Liv. vert, ancien folio 11.)

(1) La ville affermait quelquefois le produit de la foire Saint-Denis.

les assujétissait, ne demandaient pas à entrer en composition et fermaient leurs maisons pour grossir le nombre des étalagistes pendant la huitaine.

La foire de la St.-Denis, dans les premiers temps, se tint comme toutes les foires de l'époque, sous des tentes et des barraques en dehors des portes de la ville ; ce n'est que pour garantir les marchands de tout trouble ou pour interdire l'accès de la foire aux gens des pays entachés d'une maladie contagieuse que la tenue de la foire a été transportée dans l'intérieur de la ville. Les procès-verbaux de la chambre du conseil nous indiquent qu'en 1593 la foire s'est tenue hors la ville comme on avait coûtume de le faire avant les troubles ; même chose a eu lieu en 1575, 1588, 1598, 1600 ; en 1641, elle a eu lieu au Pré-Gaillard ; après cette époque, la foire marchande a toujours eu lieu dans la ville, et le marché aux bestiaux a été tenu hors des murs, successivement près la porte Saint-Jean, entre le moulin et la couture de Remicourt ; près la porte Ponthoilles, à la ferme St.-Prix ; ou près la porte d'Isle, au Pré-Gaillard. Enfin, en 1740, les boutiques des marchands forains ont été établies sur la place d'une manière régulière et suivant un plan dressé par ordre des mayeur et échevins.

La foire de la St.-Denis a été quelquefois interrompue tout-à-fait à cause de troubles ou de la guerre. Plus souvent elle a été interdite aux habitans de certaines contrées dans lesquelles régnait une maladie contagieuse. Les registres de la chambre du conseil nous font souvent connaître la défense de laisser entrer les habitans ou les marchandises. Ainsi en 1574, il est fait défense de laisser entrer ceux des Pays-Bas, de Péronne, d'Athie et autres lieux suspects de la peste.

En 1575, défense de laisser entrer aucune personne dont les bourgeois ne voudraient répondre.

En 1589, 1590, 1591, la foire est tenue dans la ville à cause des troubles, et les places Sainte-Pécinne et Saint-Eloy ont été désignées pour la vente du bétail.

En 1596, la foire n'a pas eu lieu à cause de la maladie contagieuse.

En 1616, la foire n'a pas eu lieu à cause des troubles et mouvemens qui régnaient dans la province.

En 1617, la foire a été supprimée à cause de la maladie contagieuse qui étendait ses ravages dans quelques villages circonvoisins.

En 1623, défense aux marchands et habitans des villes de Noyon, Lihons et autres lieux affligés de la peste, d'apporter à Saint-Quentin des marchandises, ni eux-mêmes de s'y trouver, à peine de la confiscation desdites marchandises et de 50 livres d'amende.

En 1624, c'est aux marchands de Rouen, Beauvais, que cette défense est faite.

En 1629, défense est faite aux habitans de Laon et Vervins d'entrer dans la ville, à cause de la contagion.

La police de la foire, pendant sa durée, était faite, quant à la partie commerciale, par des hommes préposés ad hoc ; on les nommait *prud'hommes*, *gardes conservateurs* ou *inspecteurs*. Ils faisaient une visite des marchandises afin d'apprécier la nature, la bonté des marchandises, draps (1), cordouans, fils, toiles, épiceries, merceries. Ils avaient le droit de confisquer celles considérées comme défectueuses, mais seulement sur la décision de quatre ou cinq notables des métiers appelés par eux.

Les obligations souscrites à la foire étaient rédigées dans un

---

(1) On voit par la notice sur les *foires de Champagne et de Brie*, publiée à la suite des *proverbes et dictons populaires* que les diverses villes manufacturières avaient chacune sa *moisson* ou mesure particulière, pour la longueur des pièces de draps :

Arras, 46 aunes. — Cambrai, 31. — Saint-Quentin, 33. — Abbeville, 24. — Beauvais, 14. — Douai, 27. — Estampes, 11.

style particulier ; elles étaient revêtues du scel de la foire, ce qui leur donnait un caractère authentique ; défense était faite, sous peine de faux, aux notaires de tabellionner hors la foire des obligations comme souscrites pendant sa durée, afin de jouir ou de faire jouir des priviléges forains.

Les monnaies étrangères avaient cours pour leur valeur, sans qu'aucune ordonnance, sur le fait des monnaies, pût préjudicier aux conventions arrêtées entre les forains.

Pendant la durée de la foire, on portait dans l'enceinte du marché ce qu'on appelait le poids de la ville, c'est-à-dire les poids et balances déposées dans l'*Hôtel de la Monnaie*, où l'on s'en servait pour constater, moyennant un impôt d'usage, le poids légal des marchandises.

Pour faciliter la répression des délits, arrêter les rixes et maintenir l'ordre dans la ville, chacun de ses quatre quartiers était placé (1) sous la surveillance spéciale d'un Quartenier (2) qui, outre ses fonctions ordinaires de rassembler en cas d'alarme les habitants de son quartier en compagnies de milice bourgeoise, il avait encore la mission de faire la visite des cabarets et hôtelleries de la ville, la veille de l'ouverture de la foire de St.-Denis. Comme rémunération de cette corvée, il jouissait de l'exemption de logement et du privilége de faire entrer chaque année quatre pièces de vin exemptes de droits.

---

(1) La ville de Saint-Quentin a été long-temps divisée en quatre quartiers, savoir :

1°. Le quartier St. Jacques depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la porte d'Isle ;

2°. Le quartier Sainte-Pécinne depuis la porte d'Isle jusqu'à la porte Remicourt.

3° Le quartier Saint-André depuis la porte Remicourt jusqu'à la porte Saint-Jean.

4° Le quartier Sainte-Marguerite depuis la porte Saint-Jean jusqu'à la porte Pontoilles.

(2) Après 1588, ce magistrat populaire prit le titre de Capitaine quartenier. (Coll., tome III.)

Des gardes de nuit pour veiller à la sûreté des hayons et des marchandises étaient nommés par le mayeur et prêtaient serment entre ses mains (1).

Il y avait pendant toute la durée de la foire un fallot de cire qui brûlait chaque nuit aux fenêtres de l'hôtel-de-ville (2).

La veille, le jour de l'ouverture de la foire et pendant sa durée, il y avait à chaque porte de la ville, depuis le son de la cloche du matin jusqu'à la fermeture des portes, un capitaine avec dix bourgeois bien armés ; vingt hommes étaient commandés pour la garde de la porte où se tenait le marché aux bestiaux (3). Le poste de l'hôtel-de-ville était pendant tout le temps confié aux soins des deux compagnies de canonniers et arquebusiers ; (4) il était distribué à chacune de ces compagnies le jour de l'ouververture de la foire 12 pots de vin et 12 pains pour leur récréation (5).

La ville avait en 1316 six portes (6) défendues par des ponts-levis, des herses et par la Somme qui baignait toute la partie méridionale de la ville. A chaque porte était établi un bureau de péage où presque toutes les marchandises qui entraient dans St.-Quentin étaient soumises au Tonnelieu.

---

(1) Chambre du 14 octobre 1740.

(2) Chambre du 16 novembre 1693.

(3) Chambre du 5 octobre 1601.

(4) Chambre du 4 octobre 1560.

(5) Chambre du 6 octobre 1694.

(6) Une charte de Philippe V, roi de France, de novembre 1316 qui règle la banlieue de Saint-Quentin, nous apprend qu'à cette époque la ville avait six portes.

La porte *Pontoilles* sur le chemin qui conduit à Dallon et Roupy.

La porte *Mairesse* qui conduit à Seraucourt et Gauchy.

La porte d'*Isle* sur le chemin d'Homblières.

La porte de *Remicourt* conduisant à Morcourt et Omissy.

La porte de *Belles-Portes* conduisant à Cambrai.

La porte du *Vieux-Marché* sur le chemin de Franchely.

Liv. rouge de l'hôtel-de-ville de St.-Quentin, Carta II, p IV.

Le jour de l'ouverture de la foire, le mayeur se rendait lui-même à l'hôtel-de-ville dès le matin ; là, les escouades commandées pour la garde des portes défilaient devant lui pour se rendre chacune à son poste, et lui-même se mettant à la tête du peloton le plus nombreux, allait, suivant la coutume, faire ouvrir en sa présence la porte de la ville du côté où se tenait le marché aux bestiaux et parcourir les boutiques de la foire, suivi du corps municipal entier.

Le commerce principal de Saint-Quentin était, dès 1212, celui des draps (1) et de la setterie, étoffe où la laine est mêlée avec de la soie ou des poils d'animaux. Il résulte des vieux titres renfermés aux archives de la ville, d'autres anciens monuments et particulièrement de la charte de Philippe-Auguste (2) que cette industrie prospéra long-temps dans la ville, favorisée par la proximité des eaux de la Somme et par l'abondance des laines des troupeaux des contrées de la Champagne. Le commerce de St.-Quentin n'abandonna la manufacture des draps et de la setterie qu'après le siége de 1557 et lorsque tous les établissements industriels ayant été ruinés et détruits, le commerce de toiles et linons les remplaça.

Claude Hémeré nous apprend qu'avant 1334, Jean Hennequin, bourgeois de Saint-Quentin, faisait un commerce considérable dans une maison qui a été démolie en 1335 pour faire place à la chapelle du couvent de Saint-Prix, près l'église Saint-Martin. Ce riche industriel qui fréquentait assiduement les foires de Cham-

---

(1) Colliette, tome 2, folio 480.

(2) Cette charte de l'an 1195 n'est que confirmative de celle accordée par le comte Albert dans le 10e siècle, exprime, art. LV:

« S'il a été donné de la laine à filer à une ouvrière, ou des draps à » apprêter à un ouvrier, moyennant certain salaire, et que la fileuse » ou l'apprêteur l'aient mis en gage pour une plus forte somme que les » salaires à eux dus, le mayeur les fera rendre au propriétaire, en » quelque endroit que ce soit de la ville, à la déduction seulement du » salaire légitimement dû. (Livre rouge de l'hôtel-de-ville.)

pagne et de Brie, fut ruiné par les prêts usuraires des banquiers Lombards, la plaie du commerce de l'époque (1).

Un grand nombre de rues qui ont conservé long-temps les noms qu'elles avaient empruntés aux différents corps des métiers qui y avaient leur résidence, fourniraient au besoin les noms des branches du commerce de la localité au XIVe siècle.

Nous citerons *la rue des Foulons*, de la *Halle aux Laines*, de la *Pelleterie*, des *Grainetiers*, des *Machekriers*, de la *Tannerie*, des *Corroyeurs*, de la *Titerie*, de la *Poterie*, des *Juifs*, au *Charbon*, de l'*Orfévrerie*, des *Liniers*, des *Glâtiniers*, de la *Boulangerie* (2).

Nous allons transcrire ici un Tonnelieu (3) des recettes de la foire, extrait du compte d'argenterie (4) de 1361 à 1362. C'est un des plus anciens comptes d'argenterie que possèdent actuellement les archives municipales. Ce précieux document, échappé au sac de 1557, nous fera connaître les principaux objets du commerce forain et de la consommation intérieure au XIVe siècle.

Tonnelieu de la foire de 1361-1362.

Recettes.

Entrées et issues des portes	Belles-Portes et Remicourt.	XII liv.	sols	d.
	Porte d'Isle et la Mairesse.	XXII		
	Pontoilles et Vieux-Marquiez.	XI	X	
Sertelage [5] et pertruisage (6).....		XIIII liv.	XIIII s.	d.
Etalaiges.....		IIIj	X	

(1) Hémeré folio 526.

(2) Colliette, tome 3 folio 348.

(3) Droit pour le passage des marchandises.

(4) Compte du budget de la ville.

(5) Ou stelage, droit d'une écuellée de grains qui se prenait sur chacaque setier qui se vendait au marché.

(6) Droit de mettre les tonneaux de vin en perce.

Tonnelieu [1] des chevaux.....	»	XX
Tonnelieu [2] de pelletrie et fréperie.....	»	X
Pie. forée.....	»	XXIIIj
De la hale à le craisse [3].....	X	
Pour le Raige [4].....	»	XXIIIj
Du pisson de mer et de douce yaue.....	»	XVI
Du Caudrelas [5].....	»	XII
Des bêtes.....	»	LX
De la Feronnerie et fustaille.....	»	XIII
Des toilles et fills vendues hors de la hale..	»	IX
D'aux et oingnons.....	»	II VI d.
Des draps.....	IIIj	X
Des cauches de lin et de fill de lainnes....	»	XXVIII
Des laines.....	»	VI
Du cuir tenné.....	»	IIIj
		IIIj^xx^VII liv. X sols VI d.

Recettes des Etaux et Haions.

		liv.	s.	den.
80 étaux loués à XIII liv. pièce valent :				
27 à Pelletiers à	8 sols	11	»	»
2 à Sargiers (6) à	16	»	32	5
5 à Claueterie à	6	»	30	»
4 1/2 à Wanterie (7) à	6	»	27	»
5 1/2 à Toilliers (8) à	3	»	16	6 d.
4 à Esculiers (9) à	6	»	24	»

(1) Droit de passage.

(2) Afforage des vins.

(3) Graisse, poix, cire, suif, oing de forrement, laud salé, huile, miel, fromage.

(4) Rouge à marquer, bois de teinture, plantes tinctoriales.

(5) Chaudronnerie, potier en cuivre, en étain.

(6) Marchand de serges et d'étoffes de laine.

(7) Boisselerie et Vannerie.

(8) Ou chavenaciers vendaient toiles, soit de lin, soit de chanvre ou d'étoupes, verde, inde, noire, rouge, jaune-blanche ou escrue, toisles à *quarriau*.

(9) Faiseurs d'écuelles, platiaux, osier, flaiaux, retiaux, queues, coffres, étuis ou huches.

13 loges à Minuez (1) à	24	15	12	»
2 à Espissiers (2) à	16	»	32	»
5 à Tasseterie (3) et coustellerie	6	»	30	»
2 à Cappeli (4) et 1 à Taillaus (5) pr. demi-estal			9	»
Place des Aux (6)			6	»

Dans ces recettes on trouve l'indication de presque tous les objets de commerce et d'industrie qui venaient du dehors à Saint-Quentin ; en parcourant cette liste, on est étonné de la frugalité des Saint-Quentinois d'alors. Combien ils étaient restreints dans leurs besoins et dans leurs goûts ! que d'objets de luxe et de sensualité, devenus depuis nécessaires, leur étaient inconnus ?

Le prix du pain était taxé à une obole au plus par pain (7) et le prix du vin était alors si peu élevé dans les vignobles (8) que deux muids ne coûtaient qu'une livre parisis ; mais les droits de

---

(1) Meunier marchands de pains, talemelier, boulanger, patissier, oublayers.

(2) Vend hanaps, figues, amandes, riz, pommes de grenates.

[3] Fabricant de bourses, bonnets, sarge, tapis, toyettes, saces ou crule.

[4] Chapeliers, capiaus de feutre.

[5] Tailleurs, les tailleurs travaillaient alors pour les hommes et pour les femmes ; mais ils ne faisaient que les robes.

[6] Des oingnons et des semences de toutes manières d'aigrins (herbes ou fruits aigres, amers.]

[7] Les boulangers ne feront pas de pain au-dessus du prix d'une obole. [Charte de Philippe-Auguste. art. XLVII.]

[8] Une ordonnance de Philippe-le-Bel [mars 1298] évalue à 15 livres parisis de revenu le prix de trente muids de vin de Vely :

« Savoir, faisons qu'à la requeste de notre cher Jean de Vely, nous ac-
» cordons que le Doyen et le chapitre de Saint-Quentin puissent pos-
» séder à perpétuité, sans être contraints de le vendre et de s'en dé-
» saisir, trente muids de vin à la mesure de Vely qu'ils ont achetés du-
» dit chevalier à qui ils étaient dus chaque année par la ville de Vely et
» qu'il tenait de nous en fief et qu'on dit valoir quinze livres parisis de
» revenu annuel. »

Fait à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1298.

Claude Hémeré, folio 258.

toute espèce qui frappaient cette denrée à son passage dans les villes en augmentaient le prix de beaucoup et en faisaient presque partout une boisson de luxe.

La graisse entrait dans l'alimentatiou dans une proportion assez notable. On comprenait sous cette dénomination, le lard salé, l'oing de forremens, le saing en hollette, l'huile, le fromage, le miel, le suyf fondu et en holette.

Les poissons et surtout le hareng pêché en abondance sur les côtes de Normandie et de Bretagne fournissaient une nourriture commune et à bon marché. Les tarifs font mention d'une dixaine de poissons : maquériaux, merue, wipes, aigrefins, alause, saumon, harens, raies, mellains, leys, anguilles : les huîtres ne sont pas nommées, en revanche on mangeait le marsoin dont la peau velue servait de bordure aux vêtemens sous le nom d'*orle de porpois de mer*.

Parmi les denrées commerciales que l'industrie Saint-Quentinoise tirait du dehors, nous citerons particulièrement, d'après le tarif des recettes, les laines, les fils de laines, les toiles et fils, le chanvre, estouppes, cordes de tilles, lignement, sangles, pièces de fil, bourre de poil de cerf.

Les plantes et bois propres à la teinture des draps et étoffes : ce raige, le senevez paré (1), le waide ou wade (2), la warence, woirre, sandres, les cuirs, les peaux de toute espèce, les fers, les futailles, le mérien.

Le principal commerce de la foire au XIVe siècle était la pelleterie, car le plus grand nombre d'étaux loués était occupé par les pelletiers. Il n'y avait que les riches qui pussent border leurs robes d'hermine, mais Montfaucon nous apprend que tous les bourgeois ayant un peu d'aisance portaient des vêtements bordés de *vair* et de *gris*, c'est-à-dire de fourrures d'écureuils et d'ani-

---

[1] Herbe qui produit le grain avec lequel on fait la moutarde.
[2] Plante servant à teindre nommée à Paris *Pastel*. [Roquefort.]

maux sauvages de nos contrées, ou d'amphibies de nos mers. En effet, le tarif cite entr'autres des plissons de vairs, de connins (1), d'algniaux, de wirpies, de sauvagènes et des forures à chaperons. Le plus grand nombre de ces pelletiers faisait un petit commerce, car le livre de la taille de Paris en 1313 qui en signale un grand nombre, les a tous taxés à des petites sommes.

Beaucoup d'étaux étaient encore occupés par les meuniers ; on confondait alors, sous cette désignation, toutes les professions qui avaient rapport au commerce des grains, farines et gruis, l'époque de la tenue de la foire qui avait lieu après la moisson, permettait aux meuniers et aux *blattiers* d'acheter des grains et des farines qu'ils transportaient dans les pays que la guerre avait dévastés. La grande quantité de moulins à vent placés sur les remparts de St.-Quentin ou dans sa banlieue, contribuait à rendre très-considérable le commerce des grains et farines à St.-Quentin.

On peut apprécier l'importance de ce commerce puisqu'il y avait à Saint-Quentin la rue des Grainetiers (2), et la richesse de ces industriels ressort de l'importance même des fondations qu'ils ont faites. Nous citerons entr'autres la donation faite en 1303 par Gossuin le grainetier et Jeanne sa femme, pour l'entretien de 13 veuves au béguinage de la fosse, et pour la pension et l'éducation au collége de 12 Capets ou écoliers pauvres, et par Gilles le grainetier, la fondation et l'entretien d'une chapelle dans l'église de Saint-Quentin (3).

Après ces industries on peut placer en seconde ligne les fabricants de serge, de toiles, qui vendaient pourpoints et braies, cuevre-chief, nappes, touaillez, sacs, dras en liz, coutils à liz.

Les vanniers et fabricants d'escuelles, fustailles, platiaux, osier, merrien, deulves, lattes, fourches, flaiaux, retiaux, coffres, estuiz ou huches.

---

[1] Lapins. [Roquefort.]
[2] Colliette, tome 3, folio 348.
[3] Claude Hémeré, folio 263.

Les chaudronniers et potiers en cuivre et étain.

Les fripiers dont le commerce était alors bien plus étendu qu'aujourd'hui (1).

Les chapeliers et tailleurs vendant des chaperons, pourpoint, affulures, cappiaus de feutre, destrain.

Tous les bourgeois étaient habillés presque uniformément, les robes étaient taillées sur le même modèle, mais les chapeaux ou chaperons en draps et en feutre recevaient diverses formes et les dames d'alors ne mettaient guère moins de soin que celles de ce siècle à se parer de beaux *couvre-chefs*.

Les espiciers qui vendaient hanaps, figues, amandes, riz, pommes de grenates et fruits conservés, confitures et autres sucreries.

Les tassetiers (2) merciers, vendant bourses, escarcelles, ganz, ceintures, rubans, bonnets, quenouilles, fusiaus, aiguilles, etc.

C'est là qu'on se pourvoyait de siglaton (3) et de cendal (4) ; les élégantes Saint-Quentinoises y trouvaient les parures les plus à la mode, les fraises à col, attachées avec des boutons d'or, les tressons ou tressoirs pour retenir et entrelacer leurs riches chevelures ; l'orfois ou la broderie d'or avec perles pour rehausser l'éclat de la parure, soit qu'elle fût appliquée à la coiffure, soit qu'elle servît de garniture à une robe de soie ou de velours, enfin les parfums, les arômes, et une foule d'objets de luxe et de nécessité.

---

[1] Le cri des fripiers ambulans était alors *la cote et la chape* ou bien *cote et surcote*.

[2] Les marchandises des tassetiers devaient avoir un grand attrait pour les riches bourgeois ; car tout ce ce qui pouvait flatter lenr goût, satisfaire leurs habitudes de luxe se trouvait réuni dans leurs boutiques.

[3] Etoffe précieuse qui se tirait d'Orient.

[4] Ducange croit que c'était une étoffe de soie.

Pour se faire une idée plus exacte de ce que pouvait être la foire de la Saint-Denis aux XIVe et XVe siècle, il est indispensable de se rappeler la monotonie de la vie bourgeoise de cette époque.

Aujourd'hui que le commerce étale chaque jour les productions brillantes et merveilleuses de l'industrie humaine, que la place et la rue de la Sellerie sont une foire perpétuelle, on a peine à se figurer une grande foire du moyen âge telle que celle de la Saint-Denis.

La ville toute remplie de vieux édifices, de chapelles et de maisons peu élevées, resserrées dans des rues sombres et étroites, non pavées pour la plupart, paraissait alors d'autant moins animée que rarement le bruit d'une voiture venait en interrompre le silence.

Les boutiques, à peine éclairées, cachaient plutôt qu'elles ne laissaient voir les denrées et marchandises dont on trafiquait

Ces boutiques qu'on appelait *ouvroirs* n'étaient souvent que des réduits obscurs qui servaient le plus souvent à l'apprêt même des marchandises. Les marchands et artisans d'une même espèce étaient alors très proches voisins, à la fois ennemis et rivaux, membres d'une même confrérie, ils étaient toujours aux aguets de ce qui se passait à côté d'eux (1).

Presque toutes les boutiques se fermaient le soir quand la cloche de l'église paroissiale avait sonné l'*Angelus* Aussi un morne silence succédait bientôt à l'activité qui avait régné dans ces rues étroites pendant le jour, et la ville était plongée dans une obscurité profonde. On ne connaissait pas les spectacles, les bals, le cafés ; on se couchait de bonne heure afin d'être levé à la pointe du jour, lorsque la cloche de la paroisse retentissait de nouveau pour annoncer l'ouverture de l'église.

---

[1] Des réglemens défendaient aux marchands d'appeler l'acheteur chez eux avant avant qu'il eût quitté l'étal du voisin.

La foire était donc une époque de jouissances, de surprises, de vives émotions : on en attendait l'arrivée avec impatience ; on s'y préparait long-temps à l'avance ; marchands étrangers et bourgeois, écoliers, courtisanes, filous, bateleurs, danseurs de corde, joueurs de passion, tous accouraient en foule vers la Saint-Denis pour prendre part à la fête commune. C'est là qu'on mettait au grand jour les produits de l'industrie que de sombres boutiques cachaient le reste de l'année, ou qu'on y cherchait même inutilement et qui se fabriquaient ailleurs. La banlieue y accourait en foule, les uns pour y faire des emplettes, les autres pour prendre part aux divertissements qu'ils savaient y rencontrer. Les mères de famille y faisaient acquisition d'ustensiles de ménage et les écoliers de parchemin ; là, on paradait ; ici, on réunissait les divertissemens capables d'émerveiller les bons bourgeois de Saint-Quentin. Des amusements, des débauches qu'excluait la vie simple et monotone de l'année, y étaiénit tolérés. En un mot, la Saint-Denis était la fête de toutes les classes de la société et la foule s'y amusait plus ou moins selon ses moyens pécuniaires ; l'argent circulait et la ruse ne tendait que trop de pieges à la simplicité et à l'ignorance.

Après cette fête de l'industrie et du commerce, marchands étrangers, jongleurs, taverniers, baladins, ménestriers et courtisanes se dispersaient, et les bourgeois rentraient dans les habitudes uniformes de la vie Saint-Quentinoise.

Ch. GOMART.

UNE ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA

TOPOGRAPHIE ANCIENNE DE SAINT-OMER.

I.

Je n'ai pas su résister aux instances que vous avez bien voulu faire près de moi à l'effet de m'engager à publier les notes que j'ai pu recueillir, dans le cours de mes études historiques, sur la rue du Château, dont l'élargissement vient d'opérer la transformation complète, au bénéfice de la santé publique, de la morale et de l'élégance de la ville.

Croyez-le bien, Monsieur, la bonne volonté ne me manque pas pour m'entretenir, de temps à autre, avec le public, sur l'histoire locale, qui n'a cessé d'avoir mes plus vives sympathies jusque dans les moments les plus pénibles de la vie. Mon désir le plus ardent serait de réédifier pierre à pierre le vieux St.-Omer en utilisant et groupant les nombreux travaux des savants qui se sont spécialement occupés des annales audomaroises ; cicerone fidèle, je voudrais conduire le lecteur dans l'hospitalière cité, en déroulant devant lui le tableau des mœurs et des usages de nos ancêtres ; visiter avec lui les rues et les quais, les fabriques et les halles, les écoles et les hospices, les églises et les monastères, les faubourgs et les remparts ! Quel plaisir ce serait d'étudier ensemble, dans nos promenades à travers l'active et populeuse cité, son système féodal et ses institutions municipales, son organisation militaire et le remarquable développement de son industrie et de son commerce. Mais, hélas ! pour aspirer à ce but

envié, il me faudrait une baguette de fée, ni plus ni moins ; elle me manque, par malheur, et un mien ami m'a assuré encore récemment que la science moderne n'a pas su retrouver la recette de la fabrication de ces puissantes baguettes ; force sera donc de nous en passer, et le plus court est de répondre à votre question, vaille que vaille, sans attendre que nos études soient arrivées à un degré de maturité qu'elles sont bien loin d'avoir pu approcher.

La question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser peut se traduire ainsi : Que sait-on sur la rue du Château et sur le nom qu'elle porte ? Je ne penserais pas avoir satisfait à votre légitime curiosité si je me bornais à dire, avec nos historiens, qu'elle tire son nom du Château de l'Esplanade où elle aboutissait, car cela n'est qu'une partie de la vérité, puisque l'entrée du Château a existé pendant trois siècles d'un autre côté, qu'on y arrivait par une autre rue, dite rue du Castel ou du Château, et que notre rue moderne devait avoir une appellation en propre, qui est tombée dans l'oubli. Pour arriver à la solution de cette question il nous faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

La ville de Saint-Omer était enveloppée de marais profonds, au milieu desquels elle s'avançait comme un promontoire dans la mer ; elle trouvait, dans cette position topographique, une grande sécurité contre les attaques du dehors, n'étant guère obligée de se fortifier d'un côté, le front ouest de la place, sur lequel s'ouvraient les deux grandes chaussées de Boulogne et de Thérouanne.

Au sud de la ville, à l'entrée de la terre ferme, on avait bâti un petit Château-fort nommé le Colhof, qui était le centre d'un faubourg ayant ses échevins particuliers ; il était situé près de la rivière du Bormitour et vers la porte dite d'Arras. L'historien Jean d'Ipres, abbé de St.-Bertin, en parle ainsi à l'occasion du siége que la ville soutint, en 1192, contre les comtes de Flandre et de Guines, qui parvinrent à s'en emparer: *Comes Flandriæ... Villam sancti Audomari per aliquod tempus obsidit et quoddam ejus suburbium, seu fortalitium quod Colof dicitur, cepit.*

L'antique château de Sithiu, bâti sur le point culminant du plateau, protégeait la partie sud-ouest des remparts et couvrait la chaussée de Thérouanne, qui se reliait à la ville par la porte Ste.-Croix ; en remontant vers le nord, on rencontrait, non

loin des marais, la porte Boulisienne, défendue par une tour que l'expérience avait fait juger insuffisante ; en 1211, Louis de France, voulant corriger et compléter le système de défense de la place, fit faire une nouvelle tour crénelée sur la porte Boulisienne et un donjon à l'intérieur de la ville pour soutenir cette porte ; telle est l'origine du Château moderne, qui ne tarda pas à recevoir tous les developpements dont il était susceptible. Nous avons eu entre les mains un acte de 1269, daté du 7 février, par lequel le chapitre de Saint-Omer accorde au comte Robert d'Artois le droit de faire une nouvelle chapelle dans celle de son Château à Saint-Omer (1), dont la collation appartiendra au comte et à ses hoirs ; les chanoines consentent à ce que le chapelain soit clerc de leur chœur, et qu'il jouisse des libertés et priviléges accordés à ceux qui appartiennent à leur église. (*Archives des comtes d'Artois.*)

La forteresse du comte ne tarda pas à occuper le premier rang, au détriment de ses aînées, et pendant une longue suite de siècles on la voit appelée le Castel ou le Château. Quelquefois on emploie les expressions de Château du comte, de nouveau Château ou de Château de l'Esplanade, pour distinguer cette citadelle féodale de la résidence d'Adroald, ou Château du châtelain de St.-Omer, la Motte châtelaine, la Motte, le Château du Bourg. Sur les ruines du Château de Sithiu une prison a été construite en 1763, et, le 27 février 1784, on inaugura le cimetière de Sithiu, établi près de la glacière au nord de la prison, pour l'usage de la paroisse de Sainte-Aldegonde ; ce lieu d'inhumation a été fermé deux ans sept mois et dix-neuf jours après son ouverture, par suite de l'établissement d'un cimetière commun. La Motte de

---

(1) La chapelle du Château n'a pas été comprise dans l'inventaire des églises ou chapelles existant en 1789 dans l'enceinte des murs de St.-Omer, et que l'auteur porte à trente-deux. *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. VI, page 218. Ce catalogue, déjà très considérable, n'est pas tout-à-fait complet. Quant à la Chapelle du Château, nous pensons qu'elle était encore debout et qu'elle n'avait pas été appliquée à un usage profane. En 1723, nous savons qu'un mariage y a été célébré le 3 octobre ; c'est celui d'Elisabeth Portal de Silve, fille du lieutenant de roi au Château de St.-Omer, avec Nicolas Taffin, seigneur du Hocquet. Cette chapelle était du ressort de la paroisse de Ste.-Aldegonde.

Sithiu pourrait défrayer long-temps les colonnes d'un journal si l'écho de la sombre colline redisait tous les évènements qu'elle a vu s'accomplir depuis le baptême du pirate Adroald jusqu'à la dernière session des assises. Mais certes il y aurait peu de récits plus émouvants que la relation de la mort d'un jeune chevalier, Gautier des Fontaines, que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dans un accès de fureur jalouse, fit pendre par les pieds, au-dessus d'un cloaque infect, où il expira au bout de quelques heures, après avoir été battu de verges. Le comte était vieux et allait souvent en voyage ; sa femme, Isabeau de Vermandois, était jeune et délaissée ; elle avait distingué le beau et vaillant Gauthier, au milieu de la brillante cour qui accompagnait le puissant comte de Flandre ; nous ne saurions dire s'il y eut quelque chose de criminel dans la conduite des jeunes gens, mais les graves historiens de l'époque racontent qu'un jour, Philippe d'Alsace, revenu inopinément de Normandie dans le château de St.-Omer, surprit Isabeau s'entretenant dans l'abandon d'une douce intimité avec le chevalier, et que le mari, sans autre forme de procès, fit périr d'une mort ignominieuse celui qu'il considérait comme un rival heureux.

Au milieu de ces mœurs brutales et féroces du XIIe siècle, n'est-il pas consolant d'apprendre que les amis de Gautier des Fontaines ne l'abandonnèrent pas après sa misérable mort, et que leurs fières et énergiques réclamations, faites à main armée, forcèrent le comte à reconnaître et à réparer ses torts, autant qu'il était en lui de le faire. En plein dix-neuvième siècle, il faut soixante ans à la famille du malheureux Lesurques pour obtenir du peuple le plus civilisé la reconnaissance légale et la réparation d'une erreur judiciaire qui a fait tomber sur l'échafaud la tête d'un innocent, complètement étranger au crime que la justice lui a imputé !

La forteresse de Louis de France, reconnue inutile à son tour, vit d'abord ses larges fossés se combler, puis, en 1795, la pioche du génie militaire renversa les remparts épais et les hautes tourelles. Aujourd'hui sur son emplacement se dresse un cavalier aux larges proportions, ayant à ses pieds deux magasins à poudre, l'un petit et souterrain, au midi, l'autre vaste et moderne, au-dessus du sol, à l'orient ; le reste du terrain a été nivelé pour être incorporé à l'Esplanade, avec les jardins du Château et la petite place des exécutions militaires dite le *Casse-Tête*.

Nous sommes ici dans l'obligation de rétablir, en courant, les lieux dont nous parlons, car tout est à peu près détruit, et personne, que nous sachions, n'a cherché à porter la lumière sur ces points obscurs de la topographie audomaroise au moyen-âge.

Sur la façade méridionale du Château était, en dernier lieu, un beau jardin établi, dans les temps modernes, au profit du commandant du Château sur le glacis que l'on avait formé après la conquête de St.-Omer par les Français, en 1677 ; pour cela il avait fallu abattre deux ilots de maisons, en même temps que l'on élargissait l'entrée de la place du marché (1), pour mettre l'artillerie de la citadelle en état de foudroyer le marché, centre du mouvement administratif et commercial et lieu ordinaire de ralliement d'une bourgeoisie qui a compté long-temps dans son sein d'ardents partisans de l'Espagne. Quoique le Château fût compris dans les fortifications de la place, il fesait un état à part et indépendant de l'état-major de St.-Omer, parce qu'il était fermé du côté de la ville. Il n'y avait cependant qu'un seul officier en qui étaient réunis tous les soins et l'exercice de l'état-

---

(1) Telle est la cause du brusque changement d'alignement, remarqué pour quatre maisons de la face septentrionale de la place du marché, et qui a fait incliner de huit pas de plus vers le nord la maison du coin, dite maintenant le cabaret du *Lion-d'Or* ; ces quatre maisons portent les numéros 1, 3, 5 et 7 ; sur le même rang de maisons, toujours dans le carré régulier de la Grande-Place, on retrouve trois maisons marquées des numéros 1, 3 et 5 ; cette singularité, à laquelle nous sommes habitués, choque les étrangers ; elle provient de ce que ces trois maisons formaient, il y a peu d'années encore, l'un des côtés de la petite rue des Vierskaires, dont le nom est d'ailleurs effacé d'assez longue date ; l'autre côté était occupé par l'ancien hôtel de ville démoli de nos jours, ou du moins par une partie de ce monument gothique où l'on avait établi *la halle des draps déquirez*. Nos aïeux se montraient très attentifs à veiller à la bonne renommée des produits de leurs fabriques et à prévenir les fraudes sur la quantité et la qualité de la marchandise qui se vendait dans des lieux publics. Les draps, principal objet du commerce de St.-Omer, étaient esgardés au *Crucaltre* et au *Caltre* avant de recevoir l'estampille de la ville ; les pièces défectueuses étaient déchirées et vendues dans celle de nos halles nombreuses destinée spécialement pour cette vente ; il existait un autre établissement public, nommé *Methus*, où l'on aunait les draps ; il était situé sur la *Foulerie*, d'aval le pont des Foulons, au lez Est de la rivière.

major. Les derniers commandants paraissent avoir été : Portal, seigneur de Silve ; de St.-Vincent, Blondel, Varlet du Brûle et peut-être Lafitte.

Les deux ilots de maisons abattues faisaient front à la rue Boulisienne, Boullenizienne ou Bolnizienne, ainsi appelée parce qu'elle conduisait à la chaussée de Boulogne. Cette rue, étroite comme presque toutes celles de la ville, prenait naissance à l'angle nord-ouest du grand ou nouveau Marché, connu sous la dénomination flamande de *Bagart-Houck*, coin du Mendiant, traversait, à une cinquantaine de pas vers l'occident, le rempart sous une porte dite également Boullisienne, et, conservant son nom à l'extérieur, elle se dirigeait en droite ligne vers le moulin de Tatinghem ; le tronçon extrà-muros, de beaucoup plus considérable que le tronçon intérieur, formait le groupe principal d'un faubourg populeux appelé tantôt St.-Martin-hors-les-murs, tantôt *rue Boullisienne* seulement ; au mois d'août 1346, il y avait dans ce faubourg, le plus important de la ville, deux cent quatre-vingt-seize maisons et trois granges, plus l'église paroissiale de St.-Martin, le couvent des Jacobins et l'escoterie de la rue Boullisienne ou hôpital St.-Denis.

Le tronçon intérieur de la rue Boullisienne avait trois issues latérales ; la première à droite, près de la porte de la ville, conduisait au portail de l'église paroissiale de Sainte-Aldegonde ; c'était la rue de l'Hermite ou de l'Hermite-au-Cornet, antérieurement rue des Merciers ; peut-être la partie septentrionale, comprise entre les rues Boullizienne et Delmieulle, a-t-elle porté le nom de rue du Four, au commencement du XVIIe siècle. Une belle promenade, agréablement plantée, occupait l'emplacement de cette rue oubliée, alors que cette promenade, connue sous le nom de place Dauphine, fut détruite au mois de mai 1792, par suite de l'établissement d'un chemin couvert et de son glacis, au moment de la mise en état de siége de la ville de St.-Omer. Le rempart, qui a pris la place de la rue de l'Ermite, offre ceci de remarquable, c'est que son terre-plein est de 3 à 4 mètres au-dessous du niveau du sol des rues adjacentes, tandis que toutes les autres parties du périmètre de la place s'élèvent au-dessus de la voie publique de 7 à 9 mètres.

La seconde issue latérale à la rue Boulisienne était à gauche, vis-à-vis celle que nous venons de tracer ; son nom était rue

aux Maillets ; elle aboutissait aux fossés du Château après un parcours d'environ 60 ou 80 pas.

La troisième issue, parallèle à la seconde, s'ouvrait près du grand Marché, au *Bagart Houck*, et conduisait directement au pont-levis du Château, dont la porte d'entrée sur la ville était percée sur le front méridional de cette forteresse. C'était la seule voie de communication ouverte à nos pères pour se rendre dans le Château, où plus d'un genre de devoirs les appelait, car le petit guichet, près de la muraille de la ville, n'était qu'un moyen d'accès exceptionnel. Le nom primitif de cette rue nous est inconnu, mais nous savons qu'elle ne tarda pas à prendre celui du Castel ou du Château, que nous retrouvons à la fin du XIIIe siècle. Voici une note, recueillie sous la plume du greffier principal de St.-Omer, qui fera mieux comprendre que ce que nous pourrions dire, les liens de sujétion qui attachaient le bourgeois à notre Château : « Le vendredi, 23e jour daust 1448, messei-
» gneurs, tant de l'une comme de l'aultre année, considérant
» le grant nombre du peuple demourant en le connestablie de
» le Tennerue submis au sourguet du Chastel et à estre à clorre
» le porte boullizienne, en nombre de dix personnes, chacun
» jour où ils estoient constraints de VIII^aine en VIII^aine, que
» souffisant sera qu'ilz yroisent de dix jour à aultre, et se mon-
» seigneur le duc, ou aultre seigneur à grant puissance sont en
» ceste ville, qu'au dit sourguet (guet de nuit) yront huit et les
» deux serront en confort à guet à le Celle (maison de ville) ; et
» que Jehan Bouchart, Hue Quiefdeber, et tous aultres de la-
» dite connestablie seront constraints audit guet sans quelque
» depport. » Il parait que l'on aimait à se soustraire alors aux conséquences de l'égalité devant la loi ; heureusement il se trouvait par ci et par là un échevinage qui rappelait à l'ordre les récalcitrans au service de la garde nationale de l'époque.

Le passage suivant, emprunté au même genre de documents, vient à l'appui de ce renseignement : « Le 16e jour du mois d'oc-
» tobre, pour ce que les officiers du prince qui devroient de jour
» qu'il y a effroy en la ville, eulx retraire et prendre garde au
» Chastel, n'en font rien, messeigneurs de l'une et l'aultre an-
» née, considérant et doubtans les périls qui s'en porroient en-
» sievir, ont conclud que ceulx de le Tenne rue ayant charge
» de aller clorre la porte Boullizienne pour le jour que effroy
» y aurra en le ville, se retrairont pour prendre garde, et eulx
» tenir durant ledit effroy ou dit Chastel, et que les autres de le
» tennerue s'irront au marchié, en le manière accoustumée,

« mais si le nombre des cloans (ceux qui ferment) le porte ne
» souffisoit ; ils seront confortes (renforcés) et accompaigniez des
» aultres venus audit marchié, à l'ordonnance de mesdits sei-
» gneurs. »

En 1487, Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et maréchal de France, s'étant emparé de St.-Omer, fit abattre un certain nombre de maisons dans les environs du bagart houck, afin de commander au marché du haut des remparts du Château et de tenir en bride la population audomaroise, que le seigneur artésien avait de justes raisons de croire hostile à la France.

En 1488, les Bourguignons ayant recouvré la ville par surprise, de concert avec 22 bourgeois, tinrent les Français assiégés dans le Château pendant huit jours, durant lesquels eurent lieu plusieurs faits d'armes qu'il n'entre pas dans mon sujet de traiter, et dont le lecteur curieux pourra suivre le récit dans l'intéressante *Histoire de St.-Omer*, de notre excellent ami M. Jean Derheims. Nous devons cependant noter un fait qui se rattache plus spécialement à la rue du Château. Les Français assiégés, au rapport du chroniqueur contemporain, Jean Molinet, de Desvres, « ruoient engiens continuellement le long de la rue du Chas-
» teau, qui respond sur le marchié, tellement qu'ils occirent
» deux hommes, et alors fut mis un chariot chargié de fiens,
» travers la rue, qui estoit fort estroicte, avec certans taudis de
» bois qui donnèrent empesche à leur traict. »

II.

LES BOULEVARTS.— LA RUE DU CYGNE.—LES CONCESSIONS.—LA PLACE DU BOURREAU. — LA HALLE DES CORDONNIERS - LA HALLE DES MERCIERS.—LA NOUVELLE RUE DU CHATEAU.—LA RUE DU LION D'OR. — DEUX RUES POUR UN NOM.

Nous avons conduit le lecteur sous les murs méridionaux du Château pour visiter la plus ancienne rue du Château connue et les rues adjacentes au XVe siècle. Il nous reste à rechercher la nouvelle rue de ce nom ; mais avant de nous éloigner de ces lieux, alors si vivants, si animés, nous devons signaler un changement notable opéré au XVIe siècle sur le front ouest, la partie

vulnérable de la place. C'est à partir de 1521, pensons-nous, que les boulevards, boulevercques ou bastions, viennent protéger la muraille de la ville, dont la ligne droite n'avait été coupée jusqu'alors que par de faibles tourelles, dans le genre de celles qui existent du côté du Rosendael et des moulins de Saint-Bertin. On commença vraisemblablement à *Boulloverquier* à l'endroit du Château ; après le bastion du Castel, on éleva ceux du Beau-Verger et du Jambon, puis ceux d'Egmont, de Ste.-Croix et du Brûle. Les boulevercques ou bastions de Sainte-Claire, de Saint-Bertin, de Lysel et du Haut-Pont sont un peu moins anciens.

La première moitié du XVIe siécle a vu s'opérer à Saint-Omer d'importantes modifications aux fortifications ; de 1521 à 1525 (1) on refondit, entr'autres, presque entièrement la porte Boullizienne et le Château ; ces changements ont été tellement considérables, qu'ils ont donné le change à quelques annalistes qui ont cru, avec feu Hector Piers, que le Château de Louis de France avait été réduit à l'état de caserne et que Charles-Quint avait fait élever un autre Château sur le côté de l'Esplanade faisant face à l'Est. *(Feuille de Saint-Omer*, 22 juin 1832.)

La vérité est que l'entrée du Château fut transportée du front sud au front Est, pour l'éloigner de la porte Boullizienne et diminuer ainsi les chances d'une surprise tentée par l'ennemi du dehors. Ce changement rendit la rue du Château une espèce d'impasse, bornée au nord par un fossé profond ; dès lors, elle cessa d'être fréquentée par ceux qui se rendaient au Château ; ils durent adopter une autre voie de communication ; ce fut la rue du Cygne, percée en face de la Selle, au milieu du front nord du grand marché, à peu près à égale distance des rues du Château et des Bouchers. La ruelle du Cygne, plus étroite encore que ses étroites voisines, conduisait sur le bord de la pièce d'eau défen-

---

(1) L'assemblée des Etats de la ville de St.-Omer avait été convoquée par ordre de l'Empereur Charles-Quint, en 1521, pour réparer incessamment les fortifications de cette ville et améliorer son système de défense. L'état n'entrait pour rien dans ces dépenses, supportées par les villes, assistées quelquefois dans une certaine proportion des habitants du baillage, et, dans des cas fort rares, des cantons voisins. Nous avons encore à présent à gémir sous le poids des frais de casernemens et des logements militaires, qui ne sont pas répartis entre tous les membres de la grande famille française.

dant à l'Est l'approche indiscrète de la citadelle, et au milieu de laquelle on avait jeté un pont en pierres se reliant à la terrre ferme au moyen de deux ponts-levis. Le nom qu'elle portait de temps immémorial, puisque nous le retrouvons dès 1280, lui avait été donné par la maison n° 19, sur le marché, dite la maison du Cygne, et faisant le coin ou toucquet sud-ouest de la ruelle ; elle appartient de nos jours à M. Souguenet-Foy, qui l'a fait rebâtir en 1830, d'après un tracé d'alignement qui diffère un peu de celui adopté depuis ; le propriétaire a conservé, de son pignon pittoresque du XVIe siècle et a inséré vers le haut de sa façade latérale, une belle pierre sculptée représentant un cygne assis sur les flots; au-dessous de cette enseigne est gravée cette inscription : *Av Cygne blanc* (1).

L'angle sud-est de la ruelle du Cygne était occupé par la maison du *Stockin*, que l'incendie du 19 février 1844 a rèduite en cendres. Le feu a donné le signal de la réforme que la sagesse des magistrats municipaux a su conduire à bonne fin. Désormais, au lieu de ces ruelles immondes où la peste et le choléra aiment à prendre leurs terribles ébats, nous avons une rue où la lumière et la vie circulent en liberté, à l'égal des quartiers les plus favorisés ; l'Esplanade a une communication régulière avec la Grande-Place et la circulation du marché acquiert un débouché qui manquait ; c'est une amélioration qui favorise les mouvements du commerce et la sûreté publique compromise par une trop grande affluence de peuple sur certains points. Une autre maison, reconstruite par suite de l'élargissement de la rue, a aussi conservé sur sa façade son enseigne en pierre blanche représentant la Sainte-Famille, avec la date de 1693. La maison de la Sainte-Famille est occupée par M. Evrard, débitant, et forme l'angle nord-est.

Nous trouvons, en 1341, une rente de 20 sous sur la maison de le *Veve* (jugement, descente de lieu) estant en le *ruelle du*

---

(1) La maison s'appelait le *Cygne blanc* en effet, comme nous l'avons rencontré une seule fois, dans l'acte de saisine fait, en 1554, en faveur de Jean d'Haffrenghes, fils de Pierre, dècédé : toujours nous lisons le *Cygne,* sans doute parce qu'il y avait un autre Cygne blanc en la rue du Brûle. Sur le vieux marché nous avions l'auberge du *Chevalier au Cygne* ; c'est notre pavillon du Cygne ; en face, les deux coins de la rue du Prévot sont occupés par le *Cygne noir* et la *Clé noire.*

Chisne, au profit de la table des pauvres de Ste.-Aldegonde et de St.-Denis; en 1382 nous avons un acte hypothécaire pour « huit sous de rente fonsière par an, assenez sour la maison du Chine, sour le Markiet, entre liritaige de sire Baudin Wasselin, d'une part, et le ruelle du Chine, d'aultre part, aboutans parderière à l'hiritaige dudit sire Baudin. » *(Grand cartulaire de St.-Bertin.)*

1438. « Sour le maison du Chisne, appartenant à Jacquemart Soudeman, joingnant West à le maison qui fu Wille Bourgois, et faisant toucquet d'une ruelle, 29 sous. *(Déclaration des rentes de l'hospital de Nostre-Name du Soleil.)*

Le 15 mars 1534, Pierre d'Haffrenghes, apothicaire, et Jeanne Lemoisne, sa femme, ont obtenu du magistrat l'autorisation de construire une hobette contre leur maison du Cygne, sur le grand marché, au lez nord, au coin de la rue du Cygne, moyennant une rente annuelle de 2 sous 9 deniers, obole pite, à payer aux mains de l'argentier de la ville. Cette rente a été régulierement payée par la famille pendant un siècle et demi; mais J.-B. Hendricq, petit-fils du chroniqueur Jean Hendricq, étant devenu propriétaire de la maison du Cygne, en 1682, ses héritiers furent autorisés à libérer cet immeuble en payant à la ville le capital de la rente, ce qu'ils exécutèrent en 1692.

Une rente aussi minime peut paraître singulière au premier coup-d'œil; mais en y réfléchissant, on reconnaitra que la mesure était excellente; en effet, la voie publique, n'étant la propriété de personne en particulier, semble aux yeux de beaucoup de monde appartenir au premier occupant, aussi voyons-nous des hommes, fort honnêtes d'ailleurs, ne pas se faire scrupule d'empiéter sur la voie publique; nos ancêtres, pour combattre les funestes effets d'une morale aussi relâchée, ont frappé d'une faible redevance annuelle les concessions accordées, aux dépens de la voie publique, par l'échevinage, pour un laps de temps, en général indéterminé, mais cependant presque toujours révocables à volonté. Afin que le souvenir de cette concession se conservât intact, l'argentier était tenu de relater chaque année, dans son compte, la cause de la recette à côté du chiffre reçu. On conservait en outre, en la halle échevinale, un registre spécialement consacré à la voirie, où ces faits étaient consignés; cette double garantie, ayant paru insuffisante, on grava les armes de la ville sur l'emprise d'une manière uniforme et apparente; c'était un témoin que l'on ne pouvait suborner. Lorsqu'il y avait

possibilité de le faire on simulait dans la muraille une porte cintrée en pierre, et l'écusson révélateur formait la clef du cintre. On remarque un de ces écussons mutilés au-dessus d'une des portes que les voisins furent autorisés à mettre aux extrêmités de la ruelle Musquée, en face de l'hospice St.-Jean. Chaque citoyen était ainsi mis en demeure de veiller sur la propriété commune à tous.

Nous avons vu fermer certaines parties de la voie publique ; mais ces sages mesures de police ne pourraient-elles pas tourner au préjudice de la cité dans un temps eloigné, s'il se rencontrait un homme de mauvaise foi, ou seulement un homme ignorant parmi les concessionnaires ? De quelque manière que s'accomplisse l'usurpation, le vol, qui pourra revendiquer, alors que rien, à l'extérieur, ne rappèle le droit de la proprieté communale? Laissons de côté la rumeur publique sur les faits contemporains, que nous n'avons pas qualité pour peser (1) ; mais dites-nous, M. le Rédacteur, dans cent ou deux cents ans, qui saura, par exemple, que le flégard de Courteville, le flégard des Boucheries, le Trou-au-Charbon ou partie de la cour des Moulins-de-St.-Bertin sont du domaine public? Combien de personnes savent, même à présent, qu'il existe plusieurs tronçons cachés d'une

---

(1) Nous pouvons cependant citer une difficulté survenue il y a une trentaine d'années déjà. Une magnifique corderie fut crée, sous l'Empire, par M. Louis Decque, qui s'arrogea le droit de réunir à sa propriété la pâture de Ste-Claire, pour doubler l'étendue de son établissement ; puis, lorsque le maire et le conseil s'émurent, en 1807, l'usurpateur invoqua l'intérêt de la ville et de la classe ouvrière ; l'administration dut consentir à laisser barrer le bout de la rue de Sainte-Claire que le développement de ce vaste établissement a ainsi transformée en impasse, nommée quelquefois enclos ou rue des Urbanistes. En 1819, le conseil municipal demanda l'ouverture de la rue Sainte-Claire, puisque l'industrie des cordiers avait perdu sa raison d'activité dans l'éloiloignement des navires de guerre, et que la corderie Decque en particulier était frappée d'un chômage qui durait depuis plusieurs années. La résistance du propriétaire amena une seconde délibération, motivée l'année suivante par un rapport énergique de M. Augustin Pley ; l'administration épuisa vainement tous les moyens amiables, on dut recourir à la procédure et transiger pour obtenir d'abord un simple couloir, et enfin la rue entière après de longues années de luttes.

ruelle cruciforme se dirigeant du magasin d'artillerie, situé rue du Plomb, vers les quatre faces de nos remparts ? Le bras nord de la croix est presque entier à l'usage public ; à peine si l'on voit les traces des autres ; il en existe cependant des vestiges assez considérables, de l'est à l'ouest, au centre de plusieurs pâtés de maisons.

Suivant le témoignage de plusieurs personnes respectables et d'une mémoire éprouvée, la devanture de certaines maisons à St.-Omer était peinte en rouge, en tout ou en partie, comme celle des maisons des bouchers et des marchands de vin à Paris ; c'était pour rappeler le fond de gueules (rouge) de l'écusson de la ville, et désigner les propriétés municipales ou les immeubles grevés de rentes au profit de la cité ; ainsi la maison de l'*Ours Blanc*, au lez nord de la Litte-Rue, servant d'habitation au premier conseiller pensionnaire ; ainsi les pavillons de Courteville et de St.-Denis, affectés au logement des officiers du génie pendant l'espace d'un siècle et que la ville a vendus elle-même, en l'année 1793 ; voire encore le magasin à tourbes sur le quai des Tanneurs, ou la maison de l'exécuteur des hautes-œuvres de 1525 à 1734, maison dont le voisinage a valu à la place Suger le baptême de place du Bourreau, que l'on s'est efforcé d'effacer sous les dénominations plus récentes de Placette, place du Mont-Hulin, Marché-au-Bois, Marché-aux-Chevaux, etc. ; telle est la maison du Haubergeois en la rue de la Clouterie, dont le propriétaire, en 1531, a été autorisé à prendre trois pieds sur la *Halle des Cordonniers* (1) jusques au lieu où étaient les étaux des

---

(1) La Halle des Cordonniers s'ouvrait sur le grand marché, dans la partie orientale de la Conciergerie ; en 1418, les brouetteurs ont fait mettre une nouvelle image de la Vierge sur le grand marché, contre la Halle des Cordonniers ; on l'appelait Notre-Dame des Brouetteurs ; les *cordewaniers* étaient, paraît-il, nombreux alors comme aujourd'hui, car ils étaient obligés d'emprunter de la place à leurs voisins les poissonniers de mer, pour y mettre une partie de leurs étaux ; par contre, nous lisons en 1417 et années suivantes que les poissonniers de mer occupaient « une cambrette qui est au bout vers zut de la halle des cordewaniers, où ils mettent leurs escourcheux (tabliers) et aultres habillements touchant leur dist mestier. » Le patron de la confrérie des cordonniers, saint Crespin, a fait naître un procès devant le conseil d'Artois, entre l'official et les marguilliers de Sainte-Aldegonde, touchant l'emplacement de sa statue en la chapelle de la Trinité ou en celle

cordonniers, lieu qui fut depuis incorporé à la cour de la Selle (maison de ville, conciergerie) (1) ; telle est la maison de François Pruvost, orfèvre, au lez ouest de la rue au Change (des Cuisiniers), à cause d'une emprise de deux pieds sur la *Halle des Merciers*, (2) accordée le 19 février 1613, moyennant deux chapons de rente, l'un à la ville, l'autre au roi.

Cette longue digression ne doit pas nous faire perdre de vue la rue du Cygne. Or, il advint à cette rue ce qui était arrivé à la rue du Château, dont le nom primitif nous est inconnu ; l'usage nouveau auquel elle servait a fait dire d'abord *la rue qui conduit au Château*, puis *la nouvelle rue du Château* et enfin, sans l'intervention d'aucun pouvoir constitué, un long usage non interrompu a imposé la dénomination plus brève de *rue du Château*,

---

de St.-François. En 1840, la division se glissa dans la confrérie ; il s'en suivit une liquidation qui amena la statue révérée sur la table d'un commissaire-priseur, où elle fut adjugée aux ouvriers qui la portèrent au St.-Sépulcre ; les sculpteurs taillèrent deux autres images de saint Crespin pour les paroisses de St.-Denis et de Notre-Dame. La poésie s'est emparée de ces faits, et nous avons une chanson populaire qui ne manque ni de verve, ni de comique.

(1) Celle, selle, scelle, seille. On a souvent attribué au bâtiment de l'ancien hôtel de ville ce qui appartient à celui-ci.

(2) La Halle des Merciers est parfaitement renseignée, courant du nord au sud, derrière la rangée occidentale des maisons de la rue des Cuisiniers, prenant naissance à peu de distance du marché, en s'ouvrant en face de l'entrée de la Halle des Lingères, en la rue du Change : 1417, Renaud le Bacque, orfèvre, payait à l'argentier une rente pour trois échoppes qu'il tient estant au Cange, joignant la porte de la Halle des Merchiers. — 1437, 31 mai, Denis Deledesverne obtint la permission de mettre deux ancres dans la muraille de la Halle des Merciers, pour soutenir sa maison située sur le grand marché, au lez sud, moyennant 4 sous parisis de rente qui ont été payés jusqu'à la révolution, au moins. — 1573, 26 mars, Jean Van Effen présenta requête à l'effet de pouvoir dresser un escalier pour l'usage de sa maison située au lez sud du grand marché, au moyen d'une emprise de 2 à 3 pieds au coin de la Halle des Merciers, ce qui fut concédé aux conditions ordinaires. Pour ces sortes de concessions il fallait un rapport des échevins commis aux ouvrages ; l'avis de l'échevinage de l'année précédente et celui des dix jurés de la communauté avant la délibération de l'échevinage régnant.

sans effacer de long-temps dans les titres l'ancien nom. De son côté, la vieille rue de Château n'a pas réclamé, se contentant du baptême moderne que lui donnait sa maison la plus importante, le Lion-d'Or, auberge renommée entre toutes les hôtelleries audomaroises, qui avait su profiter de sa position avantageuse à quelques pas du Château, de la porte Boullisienne et du grand marché. Malheureusement pour l'auberge et la rue du Lion-d'Or, l'ouverture de la porte du Saint-Sauveur au bas de la rue des Bouchers et la fermeture définitive de la porte Boullisienne leur portèrent un coup mortel. Depuis, un côté entier a été démoli comme on l'a fait en même temps pour sa voisine, la rue Boullisienne, et c'est à peine si l'on sait à présent que la rangée de maisons debout en face de l'entrée de la grande poterne a conservé le nom de la rue du Lion-d'Or, dont le pavé actuel retrace l'ancienne largeur.

Nous ne nous éloignerons pas de cette rue sans insérer ici deux notes relatives à l'auberge du Lion-d'Or, l'un des vieux souvenirs laissés dans le pays par le lion de Flandre ; nous avions autrefois la rue du Lion ; une autre, comme nous venons de le voir, s'est appelée du Lion-d'Or ; une troisième a tiré son nom moderne de l'enseigne du *Lion Blanc*.

Le magistrat accorde pour quatre ans exemption du logement des gens de guerre et des fournitures aux locataires de l'auberge du Lion-d'Or, parce qu'elle avait été fort endommagée pendant les guerres ; elle appartenait alors (20 novembre 1651) à Jacques Maes, greffier du crime. Cette exemption, qui n'était pas commune, avait une certaine importance à cause du grand nombre de troupes en garnison dans les villes d'Aire et de St.-Omer, menacées à tout moment d'être attaquées par les Français, maîtres des autres villes de l'Artois. Il n'y avait pas de casernes ; toutes les troupes logeaient chez le bourgeois. — Au milieu du XVIIIe siècle, un gros procès s'émut au sujet d'un chapelain de la cathédrale qui avait été trouvé buvant au *Lion d'Or*, après la retraite sonnée, Un échevin semainier avait fait appréhender au corps le chapelain comme un simple mortel et l'avait conduit en prison, *indè iræ*.

Nous avons eu deux rues du Château comme deux du Brûle, deux rues Boullisienne, deux rues des Nollards, deux rues des Jésuites, deux rues du Four, deux rues de l'Avoine, deux Vinquais, deux Etats, deux Boucheries, etc., etc. Tantôt, comme ici ;

c'est un nom commun à différents lieux situés intrà-muros ; tantôt c'est une dénomination commune à un lieu intrà-muros et à un autre extrà-muros, témoin les rues de Calais, des Béguines, les rues Neuve, Lysel, le Haut-Pont, etc. Cette communauté de noms a dû jeter et a jeté, en effet, le trouble dans les études des hommes érudits qui ont voulu explorer le sol du vieux Saint-Omer ; ainsi de nos jours les étrangers et les habitants eux-mêmes sont troublés par le nom de rue de Dunkerque donné à deux longues et populeuses rues, l'une à l'intérieur de la ville et l'autre à l'extérieur, ayant chacune une série de numéros de maisons en propre ; on a considéré comme une seule et unique rue ce vaste parcours de près de trois kilomètres, s'étendant de l'hôtel-de-ville jusqu'au-delà du Questembergues, en traversant une place publique et toutes les fortifications ; si nous n'avons qu'une rue, pourquoi deux séries de numéros ? On dirait un enfant qui commence à bégayer sa numération et qui, arrivé au bout de son savoir, recommence à compter à partir de l'unité. Si nous avons deux rues distinctes, pouquoi un seul nom ?

A.-F. DUFAITELLE.

ÉPHÉMÉRIDES

DE L'HISTOIRE DE BOULOGNE

ET DU BOULONNAIS.

MOIS DE JANVIER.

1er. — (1621). — Le roi Louis XIII, arrivé à Boulogne la veille, touche les écrouelles « à tant de malades, dit Jean Hendricq, » que tout en était rempli, et qu'il y eut beaucoup de person- » nes qui ne furent touchées. »

2. — (1621). — Louis XIII quitte Boulogne pour retourner à Paris.

3. — (1614). — Les Mayeur et Echevins arrêtent qu'il sera construit une halle sur le marché près de l'église St.-Wilmer.

4. — (1566). — Arrêté portant que le receveur de l'hôtellerie payera pour la nourriture « d'un *pauvre* enfant *habandonné de* » *sa mère* et trouvé dans la ville, » 4 sols par semaine et deux autres sous, aussi par semaine, à prendre sur le pour- chas (c'est-à-dire la *quête*) en faveur des *pauvres honteux*.

Nous prenons plaisir à citer cet acte de l'administration des anciens temps, pour le sentiment de commisération et de pitié qui s'y fait remarquer. On sent, à ce langage qui dépeint l'état d'un pauvre enfant abandonné, que l'administration a des entrailles. Nous n'aurions pas aujourd'hui de ces cris du cœur pour inscrire à nos budgets, ou dans nos comptes administratifs, tel secours ou tel crédit que réclamerait une pareille infortune.

5. — (1689). — Le chapître de la cathédrale va saluer le roi d'Angleterre (Jacques II), à l'hôtel d'Aumont.

M. Henry, dans son *Essai Historique*, dit que Jacques II, déguisé en cocher, aborda à Ambleteuse le 20 janvier. C'est une erreur quant à la date. Cet infortuné monarque, obligé de chercher un refuge hors de son royaume, avait quitté Rochester, suivant Burnett, le dernier jour de l'année, pour se rendre en France. La traversée du détroit fut longue et difficile. Jacques II avait avec lui son fils naturel, le duc de Berwick. « Comme ils ne pouvaient gagner Calais, disent ses » mémoires (collection Guizot, III, 400), ils tachèrent d'entrer dans la » baie de Boulogne. Ils mirent donc à l'ancre devant Ambleteuse, et » trouvèrent dans la rade un vaisseau de guerre français. Ils débar- » quèrent dans ce village à trois heures du matin, le mardi, jour de » Noël (vieux style.) » Le jour de Noël, pour ceux qui n'avaient pas adopté la réforme grégorienne, correspondait à notre 5 janvier ; mais le 5 janvier n'était pas un mardi. C'était un mercredi. Tous les historiens s'accordent à dire qu'arrivé en France, Jacques II se hâta de se rendre à Paris. Il traversa donc Boulogne le jour même de son débarquement et arriva à Saint-Germain le surlendemain, 7 janvier, à 6 heures du soir. La reine d'Angleterre l'y avait précédé de plusieurs jours, et, suivant le président Hénault, de la veille. Il fallait dès lors qu'elle eût voyagé à bien petites journées : car elle avait quitté Boulogne le 30 décembre, après y avoir séjourné quelque temps. Nous voyons dans les actes capitulaires du chapître de Notre-Dame que le 26 décembre, jour de Saint-Etienne et lendemain du Noël, elle avait assisté à un sermon, après vêpres, dans la cathédrale. Il n'est pas sans intérêt de rapporter le cérémonial qui fut observé à cette occasion. Le chapître reçut la reine au grand portail de l'église : le doyen lui présenta la croix à baiser et de l'eau bénite ; puis elle fut conduite au trône qui lui avait été préparé pour entendre le sermon. Le 30, avant son départ, elle entendit la messe dans la chapelle Notre-Dame. (Act. capt.)

Nous avons pensé que toutes ces dates était bonnes à préciser, dans leurs relations avec un aussi grand évènement historique que la chûte

d'un roi « digne, comme on l'a dit après sa mort, d'une meilleure for-
» tune, si la fortune était le prix du courage, de la franchise et de la
» religion. »

Jacques II mourut en France, à Saint-Germain-en-Laye, le 16 septembre 1701.

6. — (608). — Mort de Saint-Pierre d'Ambleteuse.

Le Saint honoré sous ce nom n'était pas né à Ambleteuse ; mais il fit naufrage sur ses côtes dans son second voyage d'Angleterre en France, et y périt. Son corps trouvé sur la plage, reçut sa première sépulture dans cette ville, et y demeura jusqu'à la fin de l'année, où on le transféra solennellement dans l'église NotreDame de Boulogne (30 décembre 608). Saint Pierre fut l'un des missionnaires qui prêchèrent l'Evangile dans la Grande Bretagne ; et il fut le premier abbé du monastère de Cantorbéry. On peut lire sur sa vie et sur ses travaux une *Histoire abrégée* publiée en 1767 par Antoine Leclerc, curé d'Ambleteuse, et la notice qui vient de lui être consacrée dans le *Légendaire de la Morinie* (pages 1-12).

7. — (1785). — L'aéronaute Blanchard traverse en ballon le détroit du Pas-de-Calais, venant de Douvres, et descend dans la forêt de Guînes.

Le docteur Jefferies accompagnait Blanchard dans son voyage. Il n'est pas exact de dire, comme l'a écrit M. Bertrand, (I. 171) qu'ils vinrent à Hardinghen et partirent pour Paris. Nous trouvons dans une correspondance de cette époque, adressée de Calais sous la date du 9 janvier, des renseignements curieux sur la réception dont ces deux voyageurs furent auparavant l'objet dans cette ville. Dès le soir de leur arrivée, 7 janvier, les officiers municipaux leur envoyèrent une voiture à six chevaux, dans laquelle ils firent leur entrée. Des ordres avaient été donnés par le commandant de la place, pour que les portes leur fussent ouvertes à toute heure de la nuit. Ils entrèrent à deux heures du matin, aux acclamations de la foule qui criait : *Vive le roi, vivent les voyageurs aériens* !

Bientôt après, le pavillon français fut planté sur la porte de la maison où Blanchard était descendu ; on hissa le drapeau de la ville sur les tours, et les carillons, qui annonçaient d'ordinaire les événements importants, furent mis en jeu. Les deux voyageurs ne dormirent pas long-temps ; ils eurent à recevoir de bonne heure les compliments du corps municipal et de la garnison, à qui l'enthousiasme, comme le dit le

correspondant, fit tenir peu de compte de toute étiquette ; et, à dix heures, on leur apporta les vins de la ville.

Ils dînèrent le même jour à l'Hôtel-de-Ville. Avant qu'on ne se mit à table, le maire présenta à Blanchard une boîte en or, dans laquelle se trouvaient des lettres qui lui conféraient le titre de citoyen de Calais. Il paraît que le docteur Jefferies, à qui l'on en présenta de pareilles, les refusa. Jefferies voulut rester Anglais. On rougissait déjà à Calais, s'il faut en croire le correspondant, d'en avoir accordé à du Belloy. L'expérience n'avait pas complètement profité.

La ville de Calais fit plus encore pour conserver le souvenir du voyage de Blanchard. Elle arrêta qu'un monument serait élevé dans l'emplacement même où l'aérostat était descendu : ce monument a été effectivement érigé en exécution de ses volontés, dans la forêt de Guînes où il existe encore. On exposa ensuite l'aérostat dans la principale église de la ville de Calais, et les voyageurs furent suppliés de l'y laisser à perpétuité. Des vers leur furent aussi dédiés. Quelques-uns de ces vers parurent manquer d'à propos. « Mais, observa-t-on, » il n'est pas étonnant que les ballons qui ont tourné la tête de nos » philosophes, tournent celle des pauvres provinciaux. » (Mémoires de Bachaumont).

N'est-ce pas là ce que nous voyons se renouveler aujourd'hui ?

8. — (1698). — Mort de Claude Le Tonnelier de Breteuil, VIIe évêque de Boulogne. (Gallia. Chr.)

9. — (1698.) — L'administration arrête en assemblée de police, que le fermier-général du domaine du roi sera invité à faire construire deux nouveaux moulins pour satisfaire aux besoins de la population à laquelle les deux moulins existant ne peuvent plus suffire.

Il faut se souvenir qu'alors dans la ville et dans la banlieue de Boulogne, nul n'était libre de faire moudre son grain où bon lui aurait semblé. On était tenu de le porter aux moulins du roi. C'est ce que, dans le langage de la féodalité, on appelait pour le seigneur qui l'exerçait, le droit de *banalité*.

10. — (1575). — La ville, menacée d'une descente d'Anglais et de Réformés, prend des mesures pour la repousser. (Délib. Municip.)

11. — (1277.) — Robert I, comte de Boulogne et d'Auvergne, institue pour son héritier à ces comtés, Guillaume son fils aîné. [Art. de vérif. les d.]

12. — [1551.] — La Cour du Parlement permet à Guillaume Merlin et à Jean Choppin, libraires à Paris, d'imprimer les coutumes générales et locales du Boulonnais, à l'exclusion de tous autres libraires et imprimeurs, durant six années.

Ces coûtumes furent alors imprimées pour la première fois.

13. — [1617.] — Les Mayeur et Echevins arrêtent qu'il sera procédé à la réparation de la Tour du Hâvre (*port*), « ruinée par » impétuosité de la mer. »

14. — (1258). — Mort de Mahaut, comtesse de Boulogne, dans cette ville.

Avant Ducange on plaçait en 1260 la mort de cette comtesse : mais la date de 1258 a prévalu. Nous croyons qu'elle doit être marquée *vieux style* : car nous avons de Mahaut une charte de confirmation donnée par elle à la commune de Boulogne au mois de novembre 1258.

14. — (1739.) — La foudre tombe dans la nuit sur le clocher de la cathedrale, et pénètre jusque dans l'allée de la chapelle de Notre-Dame.

16. — [1550]. — (v. st.) — Les Mayeur et Echevins, et les élus, arrêtent qu'il sera envoyé à la cour, pour les présens de la ville au Roi, 2,000 harengs ; à la reine, 2000 ; à Mgr. de Vendôme, 1,000 ; à M. le Connétable, 1,000 ; à M. le Chancelier, 500 ; à M. de la Roche, 500 ; à M. d'Estrée, 500 ; à M. de Passy, 200 ; et à M. de la Grange, procureur au Parlement, 200. — (Délib. Municip.)

17. — (1277.) — Mort de Robert I, comte de Boulogne et d'Auvergne.

Les auteurs de l'art de vérifier les dates disent qu'il mourut, *à ce que l'on croit*, ce jour-là.

18. — 1324.—Mort de Robert III, comte de Boulogne et d'Auvergne.

Nous mettons sa mort à la date du 18, par induction de son anniversaire inscrit à ce même jour dans le nécrologe de Soucilanges. Quant à l'année, elle n'est point sûrement connue ; mais on peut la placer entre 1318 et 1326. Selon Lequien, Robert mourut dix ans après avoir fait son testament, c'est-à-dire en 1324.

19. — (1688). — La pénurie et la mauvaise qualité des harengs-saurs de cette année, où la harengaison a été peu productive, forcent le chapître à remplacer la distribution qu'il en fait annuellement pour la *partie Mahaut*, par une aumône de 4 deniers, plus le pain ordinaire, pour chaque personne qui se présentera à cette distribution.

On appelait la *partie Mahaut* une fondation que la comtesse de ce nom avait faite en l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, et par laquelle cette abbaye était obligée de délivrer chaque année aux pauvres, le jour de son obit, un hareng-saur et un pain dont le poids a varié entre 10 et 12 onces. La distribution s'en était faite pendant très long-temps dans l'église même ; mais il s'y commettait tant d'actes irrévérentieux, impossibles à réprimer dans la foule qui s'y portait de tous côtés, qu'on dut à la fin y procéder dans l'abbaye. On en recula aussi le jour à la mi-carême.

20. — (1689). — On commence à démolir les fortifications de la ville.

Scotté de Vélinghen, dans sa *description* manuscrite de la ville de Boulogne, dit que l'on y travailla quinze jours après le départ de Jacques II pour Paris. C'est donc sous la date du 20 qu'il faut placer le commencement de ces travaux ; le départ de Jacques II ayant eu lieu le 5. « Le 25, dit encore Scotté, on employa le fer et le feu pour » faire sauter les mines où l'on fut près d'un an à travailler ; ce qui a » coûté au roi près d'un million. Plusieurs travailleurs et mineurs » furent écrasés sous les ruines ; et, lorsque toute cette pauvre ville » fut démantelée, on transporta les canons qui y étaient à Dunkerque » et à Ambleteuse. »

21. — (1569). — L'administration municipale, à elle joints les représentants de divers baillages du Boulonnais, députe deux habitants de Boulogne vers le Roi pour lui représenter l'état

de pauvreté du pays causé par les guerres civiles et étrangères qui l'ont désolé et ruiné depuis 40 à 50 ans ; et pour obtenir de Sa Majesté, par ces considérations, qu'elle maintienne ce pays en ses priviléges, franchises et immunités, et l'exempte de l'impôt dont ses lettres-patentes du 22 novembre ont chargé les paroisses, villes, villages et hameaux de son royaume. — (Délib. Munic.)

22. — (1308). — Commencement des fêtes du mariage d'Isabelle de France et d'Edouard II, roi d'Angleterre ; lequel est célébré en l'Eglise Notre Dame de Boulogne. (Le Roy, hist. de N.-D. 54.)

23. — (1791). — Prestation du serment Constitutionnel, par le clergé de Boulogne.

Il n'y eut, au rapport de M. Bertrand (*Précis de l'histoire de Boulogne*), qu'un *abbé*, la communauté des Oratoriens et le gardien des Cordeliers qui voulurent le prêter.

24. — (1635). — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne le paiement au Chapitre de Boulogne, de la somme de 6,000 livres qui lui est accordée par le roi Louis XIII, sur la vente de ses bois dans les forêts du Boulonnais, au lieu d'un cœur d'or, à la charge que cette somme sera employée *à la réfection de l'autel de l'Eglise cathédrale*. (Anciennes archives du chapitre.)

25. — (1738.) — Mort de Jean-Marie Henriau, IXe évêque de Boulogne.

26. — (1738). — Les Mayeur et Echevins font défenses de prendre *pierres, ni tuf, du côté de la Tour-d'Ordre, du Moulin-Wiber, Moulin-à-Cresche, à l'Avoine.*

27. — (1393). — Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, sauve la vie à Charles VI, roi de France.

La reine donnait un bal pour fêter le mariage d'une de ses Demoiselles d'honneur. Le roi y parut avec cinq gentilshommes de sa cour, tous six déguisés en sauvages, c'est-à-dire enfermés et cousus de la tête aux pieds dans une cotte enduite de poix à l'extérieur et couverte de lin délié, en forme et couleur de cheveux. Les cinq gentilshommes étaient liés les uns aux autres et le roi les conduisait. Une torche que le duc d'Orléans fit imprudemment approcher de l'un d'eux pour le re-

connaître mit le feu à son vêtement d'une nature si inflammable, et aussitôt tous cinq se trouvèrent embrasés. Le roi, qui heureusement avait pu se séparer d'eux, fut sauvé du danger par la présence d'esprit de Jeanne qui le couvrit de sa robe. Quatre des 5 gentilshommes en moururent. Le cinquieme fut assez heureux pour se sauver lui-même. « Il s'avisa, dit Froissart, que la bouteillerie était près de là : si fut « cette part et se jeta en un cuvier tout plein d'eau où on rinçait tasses » et hanaps. Cela le sauva ; autrement il eut été mort et ars ainsi que » les autres ; et nonobstant tout si fut-il en mal point. » (Chroniques, liv. IV, chap. 32.)

Les historiens nomment la duchesse de Berry pour celle qui sauva Charles VI en cette circonstance. Jeanne II, qui avait épousé en 1389 le duc de Berry, oncle du roi, n'était effectivement point encore alors comtesse de Boulogne. Mais elle le devint peu de temps après, en succédant à son père, Jean III, qui mourut en 1394.

28. — (1493.) (v. st.) — Charles VIII, roi de France, ordonne par ses lettres, que les coutumes, usages et styles de la Sénéchaussée du Boulonnais, seront rédigés et mis par écrit.

Ces coutumes sont celles insérées au tome II du grand Coutumier de Picardie, IVe partie, pages 5 à 41.

Elles furent signées par le Sénéchal François de Créquy ; mais il y a confusion sur la date qui est indiquée par Antoine Le Roy, au 16 décembre 1495, et par le P. Lequien au 16 décembre 1494. Cette dernière date est plus vraisemblable, à raison du court délai prescrit par Charles VIII, pour que ces coutumes pussent être apportées par-devant lui : délai qu'il avait fixé au premier jour d'avril qui suivrait la date de ses lettres.

Philippe d'Esquerdes était alors Sénéchal du Boulonnais ; et c'est à lui que les lettres du 28 janvier 1493, (v. st.) durent être adressées, et non comme le dit le P. Lequien à François de Créquy, lequel ne put succéder à d'Esquerdes avant le mois d'avril 1494 où ce dernier mourut.

29. — (1760). — Pierre Daunou est présenté par l'administration municipale pour l'un des trois candidats à la place de chirurgien de la ville.

Pierre Daunou, auteur d'un petit ouvrage sur la *manière d'élever, de nourrir et de soigner les enfants nouveaux-nés*, se recommande en outre pour avoir donné le jour au célèbre savant du même nom.

30. — (1750). — Desmars (J.-T.-B.) est nommé médecin pensionnaire de la ville de Boulogne.

On doit à ce médecin savant et modeste plusieurs ouvrages d'observations médicales sur le Boulonnais. Nous les avons fait connaître dans notre *Essai bibliographique sur les principales impressions boulonnaises*, nº 28.

31. — (1689.) — Le chapître de la Cathédrale de Boulogne députe son doyen auprès de Louis XIV pour lui représenter que la démolition des fortifications de la ville, qui est commencée par son ordre, a ébranlé et effrayé le peuple, et que beaucoup d'habitants se disposent à quitter le pays. Le doyen est en outre chargé de *remontrer* au roi « la conséquence qu'il y a » de conserver cette place pour la gloire de Sa Majesté, et pour » empêcher que ce pays si affectionné à son service ne soit ex- » posé à l'insulte des ennemis de la Couronne, dont les habi- » tants espèrent se garantir, si Sa Majesté a la bonté de leur » laisser ces fortifications qui subsistent depuis huit siècles. » (Actes capitulaires de Notre-Dame.)

MOIS DE FÉVRIER.

1er. — (1749). — Lettre du roi Louis XV à l'évêque de Boulogne, par laquelle il lui demande de faire chanter un Te Deum dans son Eglise cathédrale et dans toutes les autres du diocèse, en actions de grâces de la paix qu'il a signée le 18 octobre.

Ce traité est celui d'Aix-la-Chapelle.

2. — (1682). — Claude Le Tonnelier de Breteuil, VIIe évêque de Boulogne, est sacré dans l'église des Minimes de Paris par l'archevêque de Rheims, Charles-Maurice Le Tellier.

3. — (1747). Acceptation, par les syndics du Tiers-Etat du Boulonnais, du commissaire choisi par le clergé et la noblesse, pour s'opposer à l'exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat, portant atteinte aux priviléges de cette province.

Cet arrêt, en date du 9 novembre précédent, ordonnait la levée, pendant dix années, à titre d'octroi, de 30 sols sur chaque velte d'eau-rait vendue et consommée en détail, dans les villes, faubourgs, banlieues, paroisses et plat pays du gouvernement de Boulogne.

4. — (1752). — Arrêt du Conseil d'État, par lequel il est enjoint aux jésuites *anglais* de sortir de la ville de Boulogne.

Vers l'année 1726, plusieurs jésuites anglais avaient essayé de fonder un établissement à Boulogne ; mais, par l'effet de quelques circonstances particulières, ils s'étaient vus forcés d'ajourner l'exécution de leurs desseins. Ils revinrent en 1742 sous l'apparence d'une simple famille anglaise, et s'établirent à la Cocherie, dans une maison de campagne appartenant à Madame de Bazinghen. Bientôt cette famille se montra ce qu'étaient réellement les membres qui la composaient, et ils parurent même avec l'habit de leur société. Ils ouvrirent un pensionnat dans lequel des Français furent admis. Six ans après, ils essayèrent de s'introduire dans la ville même, y louèrent une maison, et s'y livrèrent à tous les exercices du culte. Mais l'évêque de Boulogne, instruit de ce qui se passait sans son autorisation, interdit leur chapelle: il est vrai qu'il la bénit ensuite. Leur bail allait expirer ; ils achetèrent un terrain à l'effet d'y bâtir. Tout cela se suit et avec adresse. Cependant, comme ils avaient dû acheter à l'aide d'un prête-nom, l'administration municipale dénonça la contravention aux lois qui en résultait. (*Edits de décembre* 1666, *art.* 1, 6 *et* 10 ; et *d'août* 1749, *art.* 1 *et* 34.) Une requête fut alors présentée au Roi, et l'on y demanda l'expulsion des jésuites hors de la ville. Entr'autres considérations présentées pour l'obtenir, on fit valoir le nombre des communautés religieuses dont cette ville *n'était déjà que trop remplie.* Cela ne se disait qu'eu égard à l'étendue de terrain qu'elles occupaient et qui était telle, « que les habitants ne trouvaient plus d'emplacement pour y bâ» tir des maisons et des magasins : » ce sont les termes de la requête. Il y avait de quoi se préoccuper, en effet, de voir un établissement de ce genre leur enlever encore une superficie qui n'était pas moindre de 635 toises carrées. On craignit en outre la concurrence que cette institution ferait au collége des Pères de l'Oratoire. L'institut des jésuites n'était donc pas en cause dans cette affaire ; et la ville s'opposait à leur établissement dans un intérêt local, comme elle l'eût fait envers toute communauté qui se fût présentée dans les mêmes con-

ditions, et surtout venant de l'*étranger*. Le Roi fit droit à sa requête ; et les jésuites anglais furent condamnés à sortir de la ville.

5. — (1659). — Délibération capitulaire au sujet de l'enseignement des Pères de l'Oratoire.

Le bruit s'était répandu dans la ville que les Pères de l'Oratoire voulaient supprimer les premiers principes du rudiment dans leur collége, et qu'ils refuseraient d'y recevoir des écoliers pour cette partie de l'instruction. On en fit rapport au chapitre, qui s'émut de cette mesure, et y vit un grand préjudice pour le public et spécialement pour *les gens de médiocre et basse condition* qui ne pouvaient s'instruire ailleurs. Elle était grave, en effet, si elle devait aboutir, comme le craignait encore le chapitre, à priver les églises du Boulonnais de prêtres et *d'officiers* pour le service divin. Les oratoriens contrevenaient d'ailleurs, en usant de ce procédé, aux statuts de leur collége ; et comme ils jouissaient des revenus d'une prébende dans le chapître, celui-ci les menaça de les en priver, s'ils ne continuaient d'admettre tous les enfants du pays qui voudraient commencer leurs études par le rudiment.

6. — (1666). — On s'enquiert s'il y a sécurité à faire voyager de l'argent de St.-Omer à Boulogne.

7. — (1598). — Le roi Henri IV fait don au sénéchal du Boulonnais, de Compaigno, des arrérages de rentes dues au duc de Mercœur sur la terre de Fiennes.

Ce Sénéchal est Bertrand de Patras, dont Henri IV voulait récompenser les services envers la couronne, en l'aidant à les lui continuer. Ces arrérages consistaient en 1,800 écus sol., acquis au roi par confiscation de la seigneurie de Fiennes sur le duc de Mercœur, qui suivait le parti du roi d'Espagne contre la France. Le 8 décembre précédent, le même sénéchal avait été l'objet d'une semblable faveur, et le roi lui avait accordé les revenus de plusieurs terres du Boulonnais appartenant à d'autres seigneurs rebelles et engagés dans le même parti. Nous trouvons nommés, dans les lettres de cette date, les terres et fiefs appartenant à Wallerand de Tilly, au village de Fiennes (un autre acte dit *Frencq*) ; le fief de Fromessent appartenant au comte de Rœux ; la terre de Questrèque et le prieuré de *Beuvrescant* (Beuvrequent).

8. — (1681). — Mort de Jean Dolce, IVe évêque de Boulogne.

Jean Dolce n'était plus évêque de Boulogne quand il mourut ; mais il avait gouverné cet évêché durant dix ans, de 1633 à 1643.

9. — (1753). — L'administration municipale accorde, sur la demande du curé de la paroisse de St.-Nicolas, un secours extraordinaire de 160 livres pour être employées à donner du pain aux pauvres durant les mois de février et de mars, attendu la cherté du blé et le manque de travail,

10. — (1552). — (v. st.) — Il est accordé aux soldats en garnison au bourg, pour le chauffage du corps-de-garde, 12 glaues de bois tendre par nuit, jusqu'à Paques, pour *éviter qu'ils ne bruslent les boys et charrettes des habitants*.

11. — (1669). — Service funèbre du duc d'Aumont, dans la cathédrale de Boulogne.

Antoine, duc d'Aumont, dont il est ici question, fut le second gouverneur du Boulonnais de ce nom. Le roi Louis XIII l'avait nommé à cette fonction en 1635. Il mourut à Paris, le 11 janvier 1669, à son retour de la campagne de Flandre. Son service funèbre, qui n'eut lieu à Boulogne qu'un mois après son décès, fut ainsi retardé jusqu'à la réception de son cœur dans cette ville.

*12 [1]. — (1252 (v. st.) — Mathilde, comtesse de Boulogne, fait don aux religieuses de Gomer-Fontaine de 5,000 harengs par année à prendre dans sa vicomté de Boulogne.

13. — (1588). — Procès criminel fait à un suicide.

C'était une ancienne maxime née du christianisme et passée en loi, que nul n'était le maître de son corps et de sa vie. L'on pensait sagement en cela ; et le droit qui s'est établi dans la société civile de pouvoir impunément se détruire, n'est pas une des plus belles conquêtes qui se soit faite au nom de la liberté. De nos jours, on met fin à son existence par le suicide ; et, le procès-verbal du fait dressé par la police, on reçoit la sépulture sans autre forme de procès. Il n'en était pas de même il y a trois siècles, où l'on croyait devoir infliger un châtiment posthume ou tout au moins une flétrissure à ce que l'on regardait

---

1 La charte désigne le mois, sans exprimer le quantième : nous lui avons donné ainsi arbitrairement sa place ; et nous en agirons de même avec les titres qui ne porteront pas le quantième du mois, en les marquant d'un *.

justement comme un crime. C'est ainsi que fut traduit, pardevant la justice criminelle des Mayeur et Echevins de Boulogne, le corps d'un bourgeois qui « de luy mesme s'estoit deffaict, pendu et estranglé. » Il fut condamné à la potence. En exécution de cet arrêt, on le conduisit à la voirie, traîné sur une claie, et l'exécuteur l'accrocha au gibet. On ne pourrait faire plus.

14. — (1452). (v. st.) — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, amortit un droit de dîme en faveur de l'abbaye de N.-D.

Philippe avait donné à la chapelle de Notre-Dame, dans l'église de de ce nom, une lampe en or massif avec une somme d'argent applicable à l'entretien de cette lampe, qui devait brûler nuit et jour. L'abbaye acheta, au moyen de cet argent, un droit de dîme qui relevait de lui, *à cause de son comté de Boulogne*, et c'est ce droit qu'il *amortit* par ses lettres de 1452.

15. — (1595). — Publication à Boulogne de la déclaration de guerre de la France à l'Espagne, du 5 janvier.

16. — (1599). — Nomination par la Sénéchaussée d'un administrateur du temporel de l'évêché de Boulogne par suite du décès de Claude Dormy, qui avait eu lieu la veille, 15.

17. — (1772.) — L'administration municipale affecte un terrain à la plantation d'une pépinière pour l'entretien des plants des Tintelleries.

18. — (1560). — (v. st.) — L'administration municipale ordonne qu'il sera payé, par l'argentier de la ville, dix écus sols., à Me. Fursy de la Planche, licencié ès-lois et échevin, pour l'indemniser de ses frais de voyage aux Etats d'Orléans, où le Tiers-Etat du Boulonnais l'avait député.

La session de ces Etats s'ouvrit le 13 décembre 1560 et fut close le 31 janvier suivant. Leur convocation avait eu lieu surtout dans un but de pacification religieuse, en présence des progrès que la réforme faisait en France. L'élection de ce Fursy de la Planche, par le Tiers-Etat du Boulonnais, pourrait être une preuve de ceux qu'elle avait déjà faits en ce pays ; car nous trouvons à quelques mois de là son député très avancé dans ce parti.

19*. — (1204). (v. st.) — Henry, duc de Lorraine, cède à Renaud la part héréditaire de sa femme dans le comté de Boulogne, moyennant une rente annuelle de 6,000 livres que Renaud s'engage à lui payer.

20. — (1585). — La ville de Boulogne, y compris Etaples, Wissant, Desurène, Le Choquel et Belle-Fontaine, est taxée à la somme de 300 livres pour la part de ces localités dans la levée de 6,000 écus ordonnée par Henri III sur la province de Picardie, par contribution à la solde de 50,000 fantassins.

21. — [1349] — Jeanne, comtesse de Boulogne, épouse en secondes nôces Jean de France

22. — [1551]. — Lettres patentes du roi Henri II, par lesquelles le Boulonnais est déclaré exempt de la levée du ban et de l'arrière ban qui avait été ordonnée sur cette province.

Le roi, sur les représentations des députés qui lui furent envoyés, accorda cette exemption, en considération du service que le Boulonnais faisait pour la garde et la défense de ses propres frontières.

23. — [1774]. — Délibération municipale au sujet de la reconstruction de la nef de l'église St.-Nicolas.

La partie qu'il s'agissait de reconstruire et qui le fut en effet, se reconnaît à ce manque absolu d'architecture et de style qui exerçait déjà la critique d'un contemporain de sa réédification, dans des notes qu'il a laissées sur quelques événements de son temps. « Si on la continue » comme on l'a commencée, y dit-il, elle marquera bien le caractère » mesquin de la plupart des monuments modernes. » On fit encore plus que de la mal bâtir ; on ne la construisit pas assez grande. Le curé d'alors demandait qu'elle pût contenir dix mille personnes : et c'est à ne pas croire aux détails dans lesquels s'imaginèrent d'entrer ses contradicteurs, pour lui prouver que ce nombre n'existait pas On lui opposa d'abord un recensement de la population de la basse-ville, qui avait été fait l'année précédente, et avait fixé à 7,084 le nombre de ses habitants. Mais le point le plus curieux pour nous, où l'on se retrancha, est celui-ci, qui ne devait plus rien laisser à prévoir.

« Si de ce nombre, disait-on, l'on distrait 32 familles anglaises, les religieux qui ont des églises ; *une personne de chaque famille* au nombre

de 1604 *pour garder les maisons* ; une autre, *pour les enfants au-dessous de six ans* ; un tiers des marins au moins, qui sont toujours en mer; la garnison, les *malades* et les *infirmes* ; le tout suivant un calcul, *dont on garantit la fidélité*, se trouve réduit à 3,000 et quelques personnes. »

On pouvait calculer juste pour le moment ; seulement, on ne songeait pas à l'avenir.

24. — [1566.] — Le chapitre arrête qu'il sera fait des prières générales en actions de grâces de la victoire remportée sur les Turcs ; — *pro victoriâ contrà impios Turcas obtentâ.*

25. — [1579.] — Le bruit se répand dans la ville qu'ellé est exposée à une surprise d'ennemis. L'administration ordonne en conséquence, par sa délibération du 27, qu'il sera fait garde de jour et de nuit et en armes, par toute personne, sans exception.

26. — [1613] — L'administration municipale avise aux moyens d'établir à Boulogne un collége des Pères de l'Oratoire.

Il y avait plusieurs années que l'abbaye de Saint-Wilmer n'était plus desservie, et l'on avait songé à utiliser ses bâtiments. On s'était occupé d'abord d'y placer des religieux de l'ordre de Saint-François de Paule, et d'en faire un couvent de Minimes. Mais l'administration municipale eut plus à cœur d'y fonder un collége pour l'enseignement de la jeunesse. Elle se mit d'accord, pour cet objet, avec le clergé de la ville et les officiers du roi ; et délégua auprès du duc d'Epernon et du Sénéchal du Boulonnais, de Campaigno, un commissaire chargé de leur exposer ses dessins, et d'avoir leur avis en faveur d'un établissement de pères *Jéhuristes*, c'est-à-dire d'Oratoriens, dont la congrégation venait tout nouvellement d'être autorisée en France. Nous ne voyons pas quels furent les résultats immédiats de cette démarche ; mais on peut faire remonter jusqu'à elle cet établissement lui-même, qui fut approuvé dix-huit ans plus tard, par lettres-patentes du 15 octobre 1630. Les Minimes ne s'établirent à Boulogne qu'en 1642.

27. — [1589]. — Lettres-patentes du roi Henri III, données au sujet de l'élection que le Tiers-Etat du Boulonnais avait faite de deux députés aux Etats-généraux de Blois

En 1588, le Tiers-Etat du Boulonnais députa aux Etats-Généraux

qui se tinrent à Blois, Denis Preudhomme et Gabriel Dauvergne. Arrivés à l'Assemblée générale, on refusa de les y admettre et de reconnaître leur mandat, *pour la faveur qui appartenait à d'autres qui se disoient députez.* Ils n'insistèrent pas pour avoir entrée aux Etats, mais ils demandèrent au roi de les faire défrayer de leur voyage et de leur séjour à Blois. Henri III leur accorda des lettres-patentes, en date du 27 février 1589, par lesquelles le Sénéchal du Boulonnais fut chargé de s'enquérir s'ils avaient été *deument* députés par le Tiers-Etat de ce pays, et de procéder dans ce cas à la taxe de leurs frais, peines, journées et vacations, moyennant trois écus, au plus, par jour, pour chacun d'eux.

Les héritiers de ces députés, *Antoine Dauvergne et Gilles Preudhomme*, sollicitaient encore en 1611 le remboursement de ces frais, qui avaient été admis en taxe.

28. — [1566.] — [v. st.] — Il est arrêté dans une assemblée municipale qu'une requête sera présentée au roi pour obtenir qu'il soit déroge à l'ordonnance de Moulins, en ce qui touche la ville de Boulogne.

Cette ordonnance, rendue au mois de février 1566, enlevait par son article 71 aux Maires et Echevins, consuls, capitouls et administrateurs des corps des villes qui avaient eu jusques là l'exercice des causes civiles, la connaissance de ces matières, pour ne leur laisser à juger que les matières criminelles et de police. C'était une atteinte aux priviléges de ces villes, surtout pour celles qui comme la nôtre n'avaient pas été réunies au domaine de la couronne que sous la condition qu'ils leur seraient conservés. Mais l'ordonnance ne s'en cacha pas, et dans toute la plénitude du pouvoir absolu, elle fut déclarée exécutoire, nonobstant « tous priviléges, coutumes, usances et prescriptions que l'on » pourrait alléguer au contraire. »

De nombreuses réclamations s'élevèrent contre cette mesure ; et la ville de Boulogne se fit remarquer par la persistance qu'elle mit à défendre ses droits devant le Parlement. « Les habitants de Boulogne, » dit Loyseau (des Seign., chapître 16, art. 82) soutinrent hautement » contre M. le Procureur-général qu'ils avoient leur justice de toute » ancienneté, qu'ils s'étoient donnés et joints à la monarchie françoise » à condition qu'elle leur demeureroit, et en avoient toujours joui de- » puis. Leur fait fut reçu, et néanmoins, faute d'en faire apparoir » promptement par titres, il fut dit, par arrêt du mois de janvier 1571, » que par provision l'ordonnance seroit exécutée. »

Le parlement, par cet arrêt, surséait au jugement définitif ; et

l'abbé Dubos (Hist. crit. de la Mon. fr., liv. VI., chap. II) remarque fort bien que ce sursis n'eut pas été prononcé, si les habitants de Boulogne n'avaient appuyé leurs moyens par des preuves. Il est certain que cette ville ne se crut jamais dépouillée de ses droits, après cet arrêt, qui ne vidait pas la question ; et que, tout en s'y conformant, elle ne laissa pas échapper les occasions, qui s'offrirent jusqu'aux approches de la révolution française, de protester contre les limites posées à sa juridiction ; en 1738, pour s'opposer aux tentatives d'usurpation du marquis de Créquy sur sa compétence ; en 1773 dans un mémoire contre les fermiers-généraux qui voulaient assimiler le Boulonnais aux pays d'aides ; et à d'autres dates encore.

Nous jugeons, aujourd'hui, tout autrement qu'on ne le faisait alors, cet acte de l'autorité royale ; et il faut bien reconnaître que c'est de semblables usurpations consommées arbitrairement d'abord par le pouvoir absolu de la royauté, et ensuite par la nation elle-même dans l'assemblée constituante de 1789, qu'est sortie l'unité du régime administratif de la France actuelle.

MOIS DE MARS.

1er. — (1742). — Le roi évoque à son Conseil une contestation pendante au parlement de Paris entre l'administration municipale de Boulogne et un négociant de cette ville.

2. — (1696). — Jacques II arrive à Boulogne, venant de Saint-Germain.

Il allait à Calais, qu'il quitta le 17 pour se rendre dans les Pays-Bas. Il était de retour à Boulogne le 23, et y resta jusqu'au 3 mai, sauf quelques voyages à Calais et à Saint-Omer qu'il fit durant cet espace de temps. On sait que ce voyage avait pour objet de tenter son rétablissement sur le trône d'Angleterre, avec l'aide de la France.

3 — (1566). — L'abbaye de Notre-Dame de Boulogne est érigée en évêché par bulle de Pie V.

4. — (1738) — La ville s'engage, pour une somme de 11,500 livres, à contribuer au rétablissement de son port.

L'entrée de ce port s'était trouvée à peu près fermée par un banc de sable, après la ruine de ses deux jetées, l'une en maçonnerie et l'autre formée de quartiers de roche. Il n'en pouvait plus sortir que des bateaux de 10 à 12 tonneaux.

La navigation et la pêche en éprouvaient les plus grandes difficultés à se soutenir. On estima que le port coûterait 150,000 livres à rétablir. Le roi voulut bien prendre à sa charge la moitié de la dépense, sous la condition que les parties vraiment intéressées feraient aussi des sacrifices. Nous venons de voir ce que la ville avait promis. Les négociants s'obligèrent à leur tour pour 18,500 livres ; et on espéra obtenir le surplus de la Province, pour former une contribution égale au don du roi. Effectivement, il y eut deux jours après, le 6, une assemblée des députés des trois Etats, dans laquelle on arrêta que les 45,000 livres qui restaient à fournir seraient levées sur le pays.

5. — (1576). — Vacance du commandement de la ville par le décès du seigneur de Caillacq. Il est pourvu à l'intérim par des représentants des trois Etats de la province.

C'était sans doute par mesure exceptionnelle que les trois Etats entreprenaient de pourvoir, même provisoirement, au remplacement d'un officier qui était à la nomination du roi et commandait en son nom. L'intérim fut confié à trois personnes, à savoir le baron de Bellebrune, le mayeur de la ville, et le lieutenant du gouverneur décédé.

6. — (1573). — Les mayeur et échevins arrêtent qu'il sera « faict » mouldre trente ou quarante septiers de blé de la munition, » pour la crainte que l'on a de la *descente des Anglais et aul-* » *tres pillartz ennemis.* »

7. — (1558). [v. st.] — Convocation des barbiers et des chirurgiens de la ville, à l'effet par eux de désigner une personne qui serait chargée de saigner les malades de la lèpre.

8. — (1682). — Nouvelle confirmation des priviléges du Boulonnais, par Louis XIV.

9. — (1708). — Arrivée à Boulogne de Jacques-Edouard-François Stuart (Jacques III).

Il était parti de Saint-Germain-en-Laye l'avant-veille, pour se rendre à Dunkerque et s'y embarquer avec l'escadre qui devait le porter en Ecosse, sous le commandement du chevalier Forbin. Les faits politiques de cette expédition, entreprise pour rétablir Jacques III sur le trône, appartenant à l'histoire générale, il ne peut être ici question que des circonstances locales de son passage dans notre ville. Jacques avait passé la nuit du 8 au 9 dans le village de Frencq ; à son départ de ce village, il donna au curé deux louis d'or pour qu'il fût dit deux messes à son intention. Il était neuf heures du matin lorsqu'il arriva à Boulogne, où il ne s'arrêta que le temps de changer de chevaux. L'évêque, Pierre de Langle, l'alla saluer au relai, chez le maître de la poste. Scotté, qui raconte ces détails, les a poussés jusqu'à donner le signalement du Prétendant en ces termes : « Il avait à son » chapeau un plumet vert et blanc mêlé, marque de l'espérance ; un » habit couleur de café avec des boutons d'or ; et un surtout de drap » couleur d'écarlate : il avait à son chapeau un bordé d'or d'Espagne. »

Il passa incognito, ajoute-t-il, par la porte qui est proche et au-dessous de l'abreuvoir.

10. — (1766). — Délibération prise au sujet des insignes de la magistrature municipale et sur la manière de les porter.

Anciennement, les mayeur et échevins de Boulogne, lorsqu'ils paraissaient dans les cérémonies publiques, portaient la robe du palais, avec les marques distinctives de leur état sur la manche gauche. Ces insignes consistaient, pour le mayeur, en une chaîne d'or qui se terminait par deux médailles, l'une aux armes de la ville, l'autre aux armes du comté. Cette chaîne était d'argent pour les échevins, avec une seule médaille aux armes de la ville. On n'élisait alors à ces magistratures que des hommes du Tiers-Etat, et comme le Tiers-Etat n'y entrait que pour s'en honorer, il n'avait pas à s'y distinguer extérieurement par d'autres marques que celles de ses fonctions. Mais lorsqu'il se présenta pour les remplir des hommes qui croyaient les honorer, des difficultés s'élevèrent, et il y eut des distinctions. Ainsi, un édit du mois de mai 1765 avait laissé aux notables la faculté d'élire trois candidats à la place de maire dans les trois ordres ; et le roi, par suite, nomma pour maire un gentilhomme à la fois colonel et chevalier de Saint-Louis : l'un des échevins fut pris également dans la profession des armes. La robe céderait-elle à l'épée ? L'épée commanderait-elle à la robe ? C'étaient alors de graves questions que celles-là. On porta l'affaire en haut-lieu : le vice-chancelier et le procureur-général donnèrent leur avis, et l'on décida en conséquence que, « pour » ne pas *rebuter* la noblesse et plusieurs ordres de citoyens par un

» cérémonial qui pourrait déplaire ou *répugner*, » les officiers municipaux conserveraient, en charge, l'habit de leur état, *dût-on sacrifier d'anciens usages.*

Dès lors les chaînes se portèrent en collier, aux armes de la ville et garnies de velours cramoisi avec un gland d'or pour le maire, et d'argent pour les échevins.

11. — (1689). — Le doyen du chapitre rend compte à sa compagnie de la conduite qu'il a tenue auprès du Roi pour arrêter le cours de la démolition des fortifications de la ville.

12. — (1604). — Etablissement d'une chaussée depuis la porte des Dunes jusqu'à l'entrée du bourg.

On n'oublie pas que le *bourg* s'entend toujours de la basse-ville. La direction de la chaussée dont il s'agit était vers la Grande Rue. Les brasseurs de la basse-ville s'engagèrent à payer pour ce travail 300 livres, c'est-à-dire la plus forte partie des frais. Il est vrai qu'en récompense on leur permit de vendre la bière plus cher pendant quelques mois

13. — (1530). — Sentence du grand maître enquesteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, par laquelle l'abbaye de Saint-Wilmer est maintenue dans le droit qu'elle tenait des comtes de Boulogne, de prendre chaque année trois mesures de bois dans la forêt de ce nom, pour son chauffage.

14. — (1671). — Présentation au Chapitre, par le maître de la Psallette de la cathédrale d'un motet de sa composition.

Les fonctions de maître de *Psallette* consistaient dans l'enseignement du chant aux enfants de chœur, et dans la composition de la musique religieuse. Celui qui en est ici revêtu se nommait Jean-Gabriel Guillain ; il avait étudié sous le maître de musique de la Sainte-Chapelle de Paris, Ouvrard, de qui on a une histoire, en latin, de la musique chez les Hébreux, les Grecs et les Romains. Ouvrard le recommanda au Chapitre qui l'admit à diriger la maîtrise, à la condition qu'il ferait preuve de ses talents dans la composition, et lui demanda, pour en juger, un motet sur cette antienne : *Abraham, pater vester, exultavit ut videret diem meum* (Joann. VIII, 56). C'est ce motet qu'il présenta au Chapitre et qui fut exécuté le lendemain à la grande messe du chœur.

15. — (1762). — Le Tiers-Etat du Boulonnais nomme trois députés qu'il charge de former, au nom du pays, opposition à l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 janvier, qui avait ordonné que les paroisses de Nédonchel, Ligny-lez-Aire, Rely et Westrehem seraient distraites de cette province et réunies à l'Artois.

16. — (1567). — Présent, au nom de la ville, de quatre quennes de vin blanc, à M. de Senarpont, lieutenant-général du Roi en Picardie, à son arrivée à Boulogne.

L'usage d'offrir du vin aux grands personnages à leur arrivée dans la ville s'est maintenu jusque dans le XVIIIe siècle, et l'on peut voir, dans le musée de Boulogne, huit des *quennes* en étain dans lesquelles ce vin était présenté.

17. — (1741). — Emprunt de 3,000 livres fait par la ville pour subvenir à ses besoins.

Cet emprunt se fit sur billets à échéance d'une année que souscrivirent les mayeur et vice-mayeur, sous l'obligation des biens patrimoniaux de la ville, pour les garantir contre tout événement.

18. — (1660). — Sentence de la Sénéchaussée par laquelle il est fait défenses à toutes personnes roturières et non nobles, de porter aucune arme offensive, sous peine d'amende et de confiscation de l'arme.

19. — (1553). [v. st.]. — Mesures ordonnées par les mayeur et échevins pour la séquestration des personnes soupçonnées d'être atteintes de la lèpre.

20*. — (1226). — Philippe, comte de Boulogne, reconnaît que le roi (*saint Louis*), son neveu, lui a octroyé 6,000 livres tournois, à prendre chaque année, jusqu'à sa mort, au Temple, à Paris.

21. — (1776). — Réclamations de l'administration municipale contre les atteintes portées à son droit de commettre un boucher pour la vente de la viande en temps de carême.

Ce boucher était le seul qui pût vendre de la viande durant ce temps, et s'appelait, pour cette raison, *boucher de carême*.

22. — (1567). — Présent, au nom de la ville, de quatre quennes de vin au seigneur et à la dame de Morvillers à leur arrivée à Boulogne.

23. — (1564). [v. st.]. — Le chapitre est requis de fournir deux hommes pour la garde de la nuit et du jour.

Il y avait *petit nombre* d'habitants et de bourgeois, dit la délibération prise à ce sujet, et la ville était sans garnison.

24. — (1578). — Emprunt forcé établi par l'administration de la ville sur ses habitants.

Nous ne pouvons qualifier autrement l'acte par lequel les mayeur et échevins, assistés de quelques autres personnes que nous croyons être les *élus*, s'arrogèrent le droit de choisir cinquante des hommes les plus *aisés* de la haute et de la basse-ville, pour les obliger à faire l'avance des frais d'un procès que la ville avait à soutenir devant le Parlement. Ils furent cotisés chacun à 40 ou 60 sous ; et, ce qui est encore plus remarquable, l'on compta obtenir par voie de justice l'exécution de cette mesure, contre ceux qui refuseraient de s'y soumettre, en les menaçant de les évoquer par-devant le Sénéchal.

25. — (1561). [v. st]. — Mesures au sujet de l'inhumation d'un protestant.

Les premiers indices du culte réformé qui se révèlent à l'histoire de Boulogne, par le témoignage des actes publics, paraissent vers la fin de 1561 ; mais, le culte lui-même, par un exercice secret qui n'avait point encore éveillé l'attention de l'autorité, y avait sans doute pénétré avant cette époque. Il semble que ce fut l'arrivée d'un prédicant en cette ville, le 2 décembre 1561, qui dévoila tout le mystère ; car quelques mesures répressives se succèdent dès ce moment, mais pour peu de temps.

Ce prédicant devait donner le baptême : ce qui suppose des esprits déjà convertis et préparés. Le lieutenant de la Sénéchaussée en informa les mayeur et échevins (délib. mun. du 3 décembre 1561), en requérant leur intervention directe, pour prendre le prédicant sur le fait et verbaliser.

Ce n'était pas que le protestantisme eût pris à Boulogne une consistance alarmante ; mais l'on en apercevait des traces chez des hommes revêtus d'un caractère public. Ainsi, l'avocat de la ville, Fursy de la Planche, le même qui, par une singularité notable, venait de repré-

senter le Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1560, entretenait des rapports avec les réformés habitant la ville, et hantait les maisons où se tenaient leurs conciliabules et qui servaient de temples à l'exercice de leur religion. L'une de ces maisons était désignée pour le baptême que devait administrer le prédicant, et elle appartenait à un ami de l'avocat de la ville. On avait donc, dans l'opinion du temps, un intérêt très-grand à surveiller de très-près les actes et la conduite d'un homme qui occupait une de ces positions où l'on commande par l'exemple : il fallait aussi que la ville pût être sûre d'un agent à qui elle confiait ses affaires. Ces considérations engagèrent la *Loy* (délib. mun. du 5 janvier 1561), à lui faire des remontrances ; et, par suite d'une délibération municipale, le mayeur, assisté d'un échevin, les lui adressa en le prévenant que sa charge et ses relations religieuses étant incompatibles, il n'avait qu'à choisir entre la conservation des unes ou la perte de l'autre.

On trouve ensuite, mêlé à cette affaire de religion, un réformé qui avait réussi à obtenir du roi l'office de contrôleur des deniers communs de la ville, et contre lequel la ville était en instance pour s'opposer à l'enterrinement de ses lettres de commission, par-devant le sénéchal du Boulonnais (délib. mun. du 10 janvier 1561). Ainsi l'opposition était formelle, dans l'administration, contre le nouveau culte : cette opposition ne languissait pas, on doit le comprendre, de la part du clergé, qui avait exclusivement, avec les marguillers, le droit de refuser et qui refusa aux réformés l'inhumation en *terre sainte* et l'entrée de ses cimetières. Cependant, il fallait bien qu'ils trouvassent place quelque part, et l'autorité dut s'employer à leur affecter, pour le repos de leurs cendres, un lieu particulier hors de la ville et du bourg (délib. mun, du 25 mars 1561).

On n'en avait pas séquestré avec plus de sollicitude, ni plus de soins, les pestiférés et les lépreux.

26. — (1774). — Déclaration du roi portant que les cures du diocèse de Boulogne, situées en Artois, seront conférées par la voie du concours.

27. — (1741). — Les négociants de la ville demandent qu'il soit établi dans le port de Boulogne des pilotes lamaneurs.

Les réglements n'admettaient à l'emploi de pilote lamaneur, dans les ports du royaume, que les marins qui avaient fait au moins deux campagnes de trois mois chacune sur les vaisseaux du roi. Or, de huit marins, tous anciens maîtres de bateaux de pêche, qui y eussent

été propres dans le port de Boulogne, un seul remplissait les conditions légales. L'administration municipale et le commerce de la ville unirent leurs efforts pour obtenir du roi une dispense de campagnes en faveur des sept autres, et pouvoir ainsi confier à des hommes expérimentés et sûrs un service et des fonctions qui avaient été abandonnés jusques-là à qui voulait s'y mettre, sans expérience et sans responsabilité. Les échouements de navires se renouvelaient fréquemment à l'entrée du port, par l'incapacité des gens qui se chargeaient de les conduire : et l'on put même citer, à l'appui des réclamations du commerce, plusieurs accidents de ce genre qui venaient de s'y passer.

28. — (1552). (v. st.). — Délibération prise en loi pour la mise en adjudication des travaux des jetées du port.

29. — (1465). (v. st.). — Arrivée du comte de Charolais à Boulogne.

Le comte de Charolais était fils de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et lui succéda sous le nom de Charles-le-Téméraire.

Il se rendit à pied de Bruges à Boulogne, disent *les Chroniques du roi Louis XI,* et le comte de Nevers l'y vint *prier et requérir pardon.*

30. — (1630). — Cérémonies du rétablissement de la statue de Notre-Dame de Boulogne, dans la cathédrale.

31* — (1388). — Traité de paix entre Jean, duc de Berry, et Gaston, comte de Foix, par lequel il est arrêté que Jeanne, fille du comte de Boulogne, sera accordée en mariage au duc de Berry.

Jeanne, la même qui sauva la vie à Charles VI, avait été élevée depuis l'âge de trois ans par Gaston Phébus, son cousin, auquel sa mère Eléonore l'avait confiée pour en être le tuteur, lorsque, se séparant de son mari, avec qui elle ne pouvait plus vivre, elle se retira chez son oncle en Aragon. Eléonore était femme de Jean, qui devint, en 1386, comte de Boulogne et d'Auvergne. Il devait être tout aussi mauvais père que désagréable mari, à en juger par ce que rapporta de lui Eléonore, en remettant sa fille à la garde du comte de Foix. « Je l'ay » à grant peine mise et extraite hors des mains et du pays du père mon » mary et l'ay amenée devers vous, et bien crois que son père mon » mary, quand il sçaura que je vous l'ay laissée, en sera tout resjoui: » Car ja pièça m'avoit-il dit que *cette fille le mettoit en grand doubte.* » (Froissard).

MOIS D'AVRIL.

1er. — [1764]. — Eclipse de soleil.

Nous ne tenons point note de cet événement pour lui-même, mais pour l'effet qu'il produisit dans notre contrée. Les tablettes manuscrites d'un contemporain nous offrent d'assez curieuses particularités à ce sujet. L'éclipse avait été annoncée un an à l'avance, comme quelque chose d'extraordinaire. Les journaux en avaient parlé ; et l'intendant de Picardie crut même devoir prémunir ses administrés contre la peur, en la faisant afficher par toute la province. A Boulogne, on avança la célébration de la grand-messe de deux heures, pour qu'elle n'eût pas lieu durant l'éclipse. « Mais, ajoute malignement » l'auteur des tablettes, on a été bien surpris de voir qu'il ne faisait » pas plus brun que quand il fait du brouillard. »

2. — [1551]. — Fondation de la fête anniversaire de St.-Marc.

Cette fête fut fondée dans une assemblée qui se tint à l'abbaye de Notre-Dame et où se trouvèrent l'abbé de ce monastère, celui de St.-Wilmer, le corps entier de l'administration municipale et les officiers du roi.

Ils arrêtèrent qu'en commémoration de la *réduction et conqueste* de la ville de Boulogne, *faicte par le roi*, Henri II, il se ferait chaque année, le jour de St.-Marc (25 avril), une procession solennelle à laquelle les bourgeois et les habitants seraient tenus d'assister. Cette procession se continua, en effet, jusqu'à la révolution de 1789. Elle fut rétablie en 1816 pour rappeler en même temps l'entrée de Louis XVIII à Boulogne (26 avril 1814 ; on l'y attendait le 25), lorsque les Bourbons revinrent pour la première fois en France ; et elle cessa d'avoir lieu, à cause de ce souvenir, dès la première année de la révolution de juillet 1830.

3. — [1559.] — Traité de paix de Câteau-Cambrésis.

Il fut arrêté par ce traité conclu entre Henri II, roi de France, et

Philippe II, roi d'Espagne, qu'il serait formé deux évêchés de celui de Térouane, pour être placés, l'un à Saint-Omer et l'autre à Boulogne.

Voici l'article qui est relatif à cette division :

« Et pour aultant qu'estant la ville et église de Thérouenne... du tout ruynée et démolye, le service divin n'y peult estre célébré comme il appartient aussy que jà dès long-temps l'on a procuré la division de l'evesché, chappittre et diocèse de Thérouenne, il a esté convenu et accordé entre les députez desd. deux princes.... que l'on députera pour le premier du mois de juin prochain de chacun costé d'iceulx, deux commissaires à ce cognoissans, lesquelz, avec l'intervention de celluy que députera l'archevesque de Reims, métropolitain, se trouveront tous ensemble ledict jour, à Ayre, comme lieu plus commode à cest effect : et là s'accorderont par ensemble du moien qu'ilz devront tenir pour faire égal repartement et division de toute la rente de la table tant épiscopalle que capitulaire, et génerallement de tous les biens et revenuz appartenans à l'evesché, chappittre et église dudict Therouenne, où qu'ilz soient assis, et des dignitez, offices, prébendes et aultres bénéfices des droictz tant de collation que aultres, et aussi de tout le diocèse, pour attribuer *la moictié à l'evesque qui s'érigera es-pays du Roy très chrestien, soit à Boullongne ou ailleurs* où bon luy semblera ; et *l'aultre moictié à l'evesché qui se érigera à Sainct-Omer ou aultre ville ès-pais du Roy catholicque* que bon luy semblera aussy ; et porteront les ungs et les aultres la moictié des charges, suivant la division que lesdictz commissaires en feront : Et suppliront lesdicts seigneurs Roys à nostre Sainct-Père le pape, et luy feront commune instance d'approuver ladicte division, et de faire l'érection *de deux éveschez au lieu d'un* pour le service divin et plus grand bénéfice du diocèse. »

Nous avons cru utile de rapporter textuellement ici cet article pour qu'il fût bien connu que le traité de Câteau-Cambresis avait arrêté entre deux évêchés seulement, qui resteraient à créer, le partage de celui de Térouane. S'il s'en est formé trois ensuite, un à Boulogne, sur les terres du roi de France, et deux sur le territoire soumis au roi d'Espagne, à Saint-Omer et à Ypres, ce n'a point été, comme on le répète souvent par confusion, en exécution de ce traité, mais par l'effet de résolutions personnelles au roi d'Espagne, qui a disposé, selon son gré, de sa moitié dans la succession de Térouane, sans que celle échue au roi de France et de laquelle s'est formé le diocèse de Boulogne, en ait été diminuée. L'érection de l'évêché d'Ypres reste donc un fait indépendant du traité de Câteau-Cambresis et de son exécution. Vis-à-vis de l'opinion commune et même de quelques historiens modernes, ce point était encore à fixer.

4. — [1562]. — Lettre de Charles IX aux Mayeur et Echevins de Boulogne.

Charles IX les informe qu'il leur envoie son maître-d'hôtel ordinaire, le sieur Gournay, pour commander à la place du seigneur de Morvilliers, capitaine et gouverneur de Boulogne « qui a désemparé sa place, » durant les troubles et les armes éxistans en divers endroits du royaume, sans son congé, licence et permission. »

5. — [1734]. — Pose de la première pierre de l'hôtel-de-ville.

Cet hôtel de ville est celui qui existe encore, et que l'on nommait au siècle dernier l'hôtel commun ; qualification qu'il mérite de conserver à un autre titre, car il est en effet fort *commun*.

6. — [1580] — Tremblement de terre.

Les détails de cet événement sont consignés dans un procès-verbal que le chapitre de Boulogne fit dresser pour conserver la mémoire de ce qui se passa dans cette ville. On y lit que la terre commença à trembler vers six heures du soir, et que le mouvement s'y fit sentir en différents endroits du pays, éloignés l'un de l'autre dans un espace de trente à quarante lieues. Les secousses se répétèrent pendant un demi quart-d'heure environ, et les édifices de la ville les plus solides en parurent agités comme les feuilles au vent. Dans les maisons, des meubles furent renversés : on va même jusqu'à dire que les tables et ce qu'elles portaient se soulevèrent à la hauteur de deux pieds. Dans les caves, des futailles pleines de vin roulèrent hors de leurs chantiers. Le procès-verbal rapporte encore d'autres traits non moins surprenants, mais il suffit de ceux-ci quant à la ville de Boulogne.

A Calais, la tour du guet se divisa en deux parties, dont l'une s'écroula avec l'escalier. L'autre resta debout. Le guetteur se trouvait heureusement dans celle-ci avec sa femme. L'évènement les avait surpris à table, pendant qu'ils soupaient, et l'on dut faire emploi d'échelles et de cordages pour les sauver. Lefebvre a mentionné cette particularité avec moins de détails dans son *Histoire de Calais* (II. 389.)

L'impression produite à Boulogne par ce tremblement de terre fut profonde et dura long-temps. On n'en pouvait parler que les larmes aux yeux ; et dans les jours qui le suivirent, le moindre vent ne se faisait point entendre, qu'on ne se crut au retour d'une pareille tourmente. Le lendemain, on célébra une messe d'actions de grâces dans l'église paroissiale de St.-Nicolas. Le chapître s'y rendit revêtu de ses plus belles chappes, et portant les reliques de son église. Les

deux grosses cloches du beffroi y avaient appelé les habitants dès six heures du matin : la cérémonie commença à neuf, et l'on y entendit un docte sermon du Prieur des frères Prêcheurs de Beauvais, François Pasquier, qui avait prêché les stations de l'Avent et du Carême à Boulogne, et dont la mission paraît avoir été plus particulièrement en cette cérémonie de faire impression sur le peuple : « ut hujus modi rebus » et solemniis sacris, *plebs simplex et rudis* ad invisibilia Dei mentem » et ad petitentiam sinceram adduceret. »

7. — [1437.] — Mort de Marie, comtesse de Boulogne et d'Auvergne.

8. — [1453.] — Le trésorier du Boulonnais paye à Jehan de Bournonville, dit Atis, 50 frans de 32 gros, monnoie de Flandres, que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, lui a donnés « pour » les bons et aggréables services qu'il lui a faiz en pluseurs » ses guerres et armées, et meismement en sa dernière armée » à l'encontre de ceulx de Gand. »

9. — (1628) Sacre de Victor Le Boutillier, IIIe évêque de Boulogne.

10. — [1596]. — L'administration municipale fait délivrer sept *gonnes* de bierre tant pour l'approvisionnement de plusieurs gens de guerre se rendant par mer à Calais, à la nouvelle du siége de cette ville, que pour « resfreschir plusieurs soldats » qui estoient descendus avec le comte de St.-Paul au havre » (de Boulogne). »

11. — [1594]. — Ordonnance de payement aux *Brefmans* de la ville pour leur sallaire d'avoir sonné les cloches de l'échevinage, en réjouissance de ce que « la ville de Paris s'esteit réduicte en l'obéissance du Roi. »

Paris ouvrit ses portes à Henri IV le 22 mars. On célébra quelques jours après cet heureux événement à Boulogne par les manifestations ordinaires de l'allégresse publique de ce temps là ; c'est-à-dire par une procession et un feu de joie, au bruit de toutes les cloches de l'eglise et du beffroi.

Les cloches du beffroi étaient toujours sonnées par les *Brefmans,* dont il est ici parlé. Nous n'avons rencontré nulle part, si ce n'est dans l'*Essai* d'Henry, l'explication de ce mot que nos plus vieux lexi-

ques paraissent n'avoir pas connu. Peut-être même les *Brefmans* n'ont-ils existé qu'à Boulogne ; ils y formaient une corporation d'artisans que l'on employait dans le commerce des boissons à descendre en cave les vins, l'eau-de-vie, l'huile d'olive et le vinaigre, à les en retirer ou à les charger sur des voitures. La ville avait sur toutes ces opérations un droit à percevoir qu'elle affermait tous les trois ans, sous la dénomination de ferme du *Brémendage*. Adjugée en 1694 au prix de 117 livres, elle était montée en 1772 à 1200 livres, avec l'accroissement du commerce local.

L'association des *Brefmans* existe encore : mais leur nom s'est altéré, et on les appelle aujourd'hui des *Briamans*. Henry qui ne les a connus que sous ce nom dégénéré, en a fait un dérivé de la langue celtique, et l'équivalent de *mesureur* (*bria*, mesureur, *man*, homme). On jugera d'après ce qui précède si l'étymologie est heureuse !

12. — [1577.] — L'administration municipale arrête qu'une procession générale sera faite le 20, pour rendre grâces à Dieu de ce qu'il y aura cent ans à pareil jour que la ville et le comté de Boulogne furent *réduitz en l'obéissance du Roi* de France.

Voir l'éphéméride du 20 avril.

13. — 882. — Bataille de Wimille.

Cette bataille, dont nous précisons la date d'après Dubuisson (*Antiquités du Boulonnais*, MS.) fut gagnée par les Normands contre le comte de Boulogne Hernequin, qui tenta de les repousser à la tête de 30,000 hommes et en perdit, dit-on, 8,000 dans l'action. Le lieu où ces derniers succombèrent aurait, selon quelques auteurs, pris son nom actuel du nombre d'hommes que les Normands y tuèrent ; et Malbrancq n'a pas manqué de le dire d'après des *monuments* de l'histoire de Boulogne qu'il ne fait pas connaître. Mais des écrivains plus judicieux ont rejeté cette fable. C'est un vieux conte, a dit Luto, et Dubuisson prétend qu'il a fallu ignorer le nom primitif de Wimille, *Wimes*, pour ne pas repousser l'étymologie propagée par Malbrancq. *Wimes* était anciennement le nom de la petite rivière qui enveloppait le village dont il s'agit, en forme de presqu'île ; et de là s'est composée la dénomination de Wimii-insula, *Wime-isle*, ou *l'isle de Wime* : de même que *Wimereux* ou *Wimerive* avait été nommée ainsi de ce que ce lieu était le *rivage de Wimes*, *Wimii-ripa*. Tel est le système de Dubuisson ; mais il ne cite pas ses autorités.

Dom Ducrocq (*Rech. hist. sur la pays des Morins* MS.) ne s'attache pas mieux à prouver que le nom de Wimille est venu de Milon, *prélat*

ou *seigneur*, qui possédait en ce lieu une terre considérable, laquelle fut appelée pour cette raison *villa Milonis*, *ville Milon*.

Tout récemment on tirait Wimille de *Wind-mill*, moulin à vent (M. A. Mariette, *lettre à M. Bouillet.*) Si l'étymologie est exacte, il faut s'étonner que le nom de *Wimille* ne soit pas plus commun.

Scotté de Vélinghen (*Descrip. de la ville de Boul.* MS.) n'était pas appelé à dire son mot sur la question ; car, il n'a pas élevé jusqu'à huit mille le nombre des morts dans l'invasion des Normands ; il a suivi une vieille chronique citée par L. Turquoys (l'*Empire François*, p. 295), dans laquelle il est dit que les Sarrazins *occirent* au comte Hernequin plus de *cinq mil de ses hommes*. Une généalogie des comtes de Boulogne, composée vers 1279 (Bibl. nat. MS. n° 6987), rapporte de son côté qu'il en périt 10,000. On n'est donc pas d'accord sur le nombre : n'est-ce pas la meilleure raison à donner, pour démontrer que le nom de Wimille ne saurait venir de la défaite d'Hernequin par les Normands ?

14. — (1513). — Le magistrat de Saint-Omer donne avis dans la nuit, aux bailli, maieur et échevins d'Aire, des préparatifs qui se font contre ces deux villes, à Térouane, Montreuil et Boulogne.

« Grand nombre de gens de guerre franchois, tant de cheval que de » pied, disent les comptes de la ville d'Aire, s'y estoient chergiés de » esquelles, cordes et aultres instruments à sourprendre villes et for- » teresses. »

15. — (1577). — Le chapître défend au clergé de la ville de se vêtir à la mode des laïques.

Il eut surtout en vue dans cette réforme, l'interdiction des chemisettes à larges collets fraisés, que beaucoup d'ecclésiastiques avaient pris l'habitude de porter. Voici au surplus sa délibération qui n'est pas sans relation avec l'histoire des mœurs :

« Cum clericos vestes proprio congruentes ordini semper deferre sacro sanctis conciliis attestatur, ut, per decentiam habitus extrinseci, morum honestatem intrinsecam ostendant, maxime deceat ; nihil ominus tanta hodie quorumdam cleri boloniensis inolevit temeritas et religionis contemptus ut, propriam dignitatem et honorem clericalem parvi pendentes, indusia quorum colla quam largissima, laïcorum more frondescunt, deferant ; ac simul, pileo clericali relicto, officiis divinis peractis, caputia sumant, et illa publice per vicos et plateas ge-

rant, hoc modo pedes in diversis ponentes, unum scilicet in divinis et alterum in carnalibus (?), in maximum totius ordinis ecclesiastici dedecus, Domini mei..... expresse inhibuerunt et defenderunt omnibus et singulis canonicis, capellanis, vicariis, et habituatis ecclesie boloniensis, et aliis quibuscumque habitum in dicta gerentibus, ne hujusmodi indusia, si ita sit loquendum, frezata deferre presumant, nec similiter, in civitate et urbe, pileo clericali dimisso, caputia nisi.... urgente necessitate, assumere et illa gestare, sub pena.... » (la peine est de 20 sous pour la première infraction ; de 50 pour la seconde ; et, pour la troisième, de cent sols, plus la privation des fruits et des distributions manuelles durant un mois.)

16. —(1466). —Séjour du comte de Warwic à Boulogne.

Il y vint, le 15, visiter le comte de Charolais, et il y resta jusqu'au 18, entièrement défrayé par ce comte avec toute sa suite qui était, dit une chronique, d'environ trois cens personnes.

17. —(1555). —Erection de barrières pour la défense du Bourg. (*basse-ville*).

Elles furent placées l'une à *l'endroit* de l'église S. Pierre, l'autre à *l'endroit* du logis du *blan moyne*, et élevées chacune de 8 pieds.

L'église S. Pierre était située vers le haut de la rue des Pipots. Nous pensons qu'elle est celle dont parle Montluc en ses commentaires, et dans laquelle il se retrancha, lorsqu'il vint avec l'armée du Dauphin, essayer de reprendre Boulogne aux Anglais, quelques jours après qu'ils s'en fussent rendus maîtres. Montluc ne nomme pas cette église : cependant l'auteur d'une notice sur la *Camisade de Boulogne* en 1544, que nous croyons être feu M. Al. Marmin (*Annotateur Boulonnais*, no. du 12 août 1824) a donné cette citation des *Commentaires* : « Je laissai les Italiens en mesure de se défendre derrière un mur qui était devant la porte de l'église *Saint-Nicolas*, et je me dirigeai promptement vers la brèche par où j'étais entré. » On aurait peine à reconnaître dans ces lignes le texte de Montluc qui s'est exprimé ainsi : « Et ayant entendu cela, je dis aux deux capitaines Italiens qu'ils tinssent un peu ce quanton ou estoit l'église : car il y avoit une muraille devant la porte d'icelle, et que j'allois combattre la bresche par où j'étois entré. » (t. I. p. 332, éd. de 1746). On voit que le nom de *St.-Nicolas* ne s'y trouve pas.

18. — (1597.) — Bertrand de Patras de Campaigno est nommé Sénéchal de Boulogne.

Son frère Michel, connu dans l'histoire du Boulonnais sous le nom de *Chevalier Noir*, avait été nommé à cette place par suite de la résignation d'Antoine d'Estrées à son profit ; mais il mourut sans qu'il pût s'en faire pourvoir. On sait qu'il fut tué d'un coup de lance près de Wimereux, dans une rencontre avec un corps de cavalerie espagnole. C'est donc à Antoine d'Estrées que succéda réellement Bertrand, et les lettres qui le nomment Sénéchal, en parlant des honneurs et des revenus de cet office, disent qu'ils lui appartiendront « tels et semblables que les avoit et prenoit *ledit sieur d'Estrées.* »

Il règne une assez grande confusion dans les listes des gouverneurs et des Sénéchaux de Boulogne, telles qu'on les a formées jusqu'ici. Ainsi dans les *Recherches historiques*, publiées en 1822 sous le nom d'Abot de Bazinghen, on lit que *Michel* de Campaigno fut *pourvu* de la charge de Sénéchal le 12 août 1596 : nous venons de voir par les lettres accordées à Bertrand que Michel n'avait point eu de *provisions* ; et nous trouvons de plus dans les comptes de la ville de Boulogne qu'Antoine d'Estrées donnait encore le 24 novembre 1596 quittance de ses gages de Sénéchal. S'il faut en croire l'auteur des mêmes *Recherches*, le roi aurait accordé cette charge à Antoine de Campaigno, neveu de Bertrand, le 31 novembre 1597, c'est donner beaucoup trop tôt un successeur à ce dernier. Bertrand était encore Sénéchal en l'année 1615.

19. — (1573). — Réclamations de l'administration municipale au sujet d'une halle et d'une boucherie à construire, pour le Roi, au *Bourg* (basse-ville.)

L'administration avait, dès le 14, député son greffier en cour pour supplier le roi de ne pas donner suite à ce projet. L'on se préoccupait déjà, dans la haute-ville, qui formait le Boulogne d'alors, du dommage que lui causerait tout établissement d'intérêt public dans le Bourg, qui devint bientôt la basse-ville, et forma ensuite la ville à son tour. « Chose pernitieuse (disait-on de cette halle et de cette boucherie), et de sy grande conséquence que, sy elle est tollérée et permise, c'est vouloir rendre la ville inutile *en voullant seulement faire faire une chitadelle.* »

Le temps et la force des choses ont amené progressivement ce que l'on craignait au XVIe siècle, sans qu'il y ait lieu d'en gémir. On regarde bien un peu l'ancienne ville comme une *citadelle* ; mais personne n'a encore pensé qu'elle fut *inutile.*

20. — (1477.) — Entrée de Louis XI à Boulogne.

La ville de Boulogne fut une de celles que Louis XI désira le plus

de soumettre, après la mort de Charles-le-Téméraire, auquel le Boulonnais appartenait dans la succession des ducs de Bourgogne, par suite du traité d'Arras. Il venait de prendre Péronne, Arras, Hesdin, lorsqu'il se présenta devant Boulogne, qui lui résista cinq à six jours, et lui ouvrit à la fin ses portes. La ville fêta cent ans plus tard cet événement qui prépara la réunion du comté de Boulogne au domaine de la couronne de France, au moyen d'un échange avec la maison d'Auvergne.

21. — (1596.) — Entree du roi Henry IV à Boulogne.

Aucun historien, à notre connaissance, n'a fixé cette date. Nous la trouvons consignée dans le compte commun de la ville de Boulogne pour l'année 1596, où il est encore dit qu'Henry IV demeura jusqu'au 25 dans cette ville. Il y vint pour porter secours à la ville de Calais dont les Espagnols voulaient s'emparer. On lui fit présent de deux barriques de vin.

22. — (1568). — Le chapître fait demander au gouverneur de Boulogne, de Morvilliers, de ne pas quitter la ville sans lui rendre les reliquaires et les ornements de son église.

Les chanoines de Boulogne s'étaient enfuis de la ville depuis plusieurs mois, et retirés le plus grand nombre à Montreuil, et quelques autres à Calais, pour échapper aux persécutions des huguenots. Ils avaient dû laisser à la garde du gouverneur de Morvilliers, dans le château, deux reliquaires, leurs ornements, leurs vases sacrés, en un mot tout ce qu'ils avaient de plus précieux en argenterie, ne se doutant pas qu'ils se confiaient au chef de leurs ennemis. Lorsqu'ils connurent que le gouvernement de Boulogne lui avait été retiré et qu'il allait quitter la ville, ils s'apprêtèrent à y retourner et envoyèrent vers lui réclamer leur dépôt. Mais il ne rendit rien, même après une lettre que Charles IX lui écrivit à ce sujet, le 13 mai suivant.

23*. — (1238.). — Louis IX (*Saint-Louis*) ordonne à ses baillifs et prevots de délivrer tous les meubles de Philippe, comte de Boulogne, son oncle, à ses exécuteurs testamentaires (*Trésor des chartes.*)

24. — (1735). — Bénediction par l'Evêque, des trois drapeaux de la bourgeoisie.

C'étaient des drapeaux neufs qui devaient remplacer les anciens, devenus trop vieux pour servir plus long-temps, Ils furent bénis dans

la cathédrale. Nous trouvons dans les documents de l'époque qu'ils étaient blanc, bleu et jaune en quadrille, avec les armes de la ville au milieu.

25. — (1550.) — La ville de Boulogne est rendue à la France.

Cette reddition se fit en exécution du traité de paix conclu le 24 mars précédent à Capécure entre Henry II et Edouard VI, par les plénipotentiaires de ces deux rois : ce traité est inséré dans le recueil de Léonard, t. II, pp. 472 à 477.

Les Boulonnais ont toujours considéré la réintégration de Boulogne entre les mains du roi de France comme une conquête de ce dernier sur les Anglais. On ne doute plus, il est vrai, aujourd'hui, que les Anglais n'y fussent jamais entrés, si elle ne leur avait été livrée par la trahison ou l'incapacité de Vervins ; et l'on sait quels sacrifices d'argent, quelle surveillance et quelles inquiétudes leur coûta l'occupation de cette ville où ils demeurèrent pendant près de six années, plutôt en assiégés qu'en vainqueurs. Ils la rendirent faute de la pouvoir garder ; et c'étaient là ce qu'entendaient exprimer ses citoyens, lorsque bien des années encore après leur retour dans ses murs, ils remerciaient Dieu d'en *avoir chassé les Anglais* (Compte-commun de 1591.)

Les Français rentrèrent dans Boulogne le 25 avril, à huit heures du matin, par la porte Gayolle, ayant à leur tête M. de la Rochepot, qui en prit possession au nom du roi Henry II, et reçut des mains du gouverneur anglais, lord Clinton, les clefs de la ville sur un coussin de velours bleu, aux armes de France. Les Anglais en sortirent le même jour, par une autre porte nommée alors *Flamingue* et aujourd'hui de Calais, y laissant les marques nombreuses de leur dépit de la quitter plus tôt qu'ils ne s'y étaient attendus. Entre les excès auxquels ils se livrèrent, les plus dommageables ne seraient pas d'avoir comblé des puits : mais ils démolirent des maisons, dépavèrent des rues et des places; s'attaquèrent aux fontaines et dégradèrent les monuments publics. Ils firent plus encore, s'il est vrai, comme l'a écrit un contemporain cité par Dubuisson (*Antiquités du Boulonnais*), qu'ils aient enlevé les orgues de Notre-Dame et les cloches de cette église, et que la Bancloche du beffroi elle-même n'ait dû qu'à son poids et à son volume de n'avoir pas été emportée par eux. Ils n'eurent pas le temps de la descendre et de la mettre en pièces, rapporte l'historien que nous venons de citer : l'on disait aussi, de son temps, que les cloches de l'horloge de Londres étaient celles qui avaient appartenu à l'église de Boulogne, et que les orgues de cette église faisaient le principal ornement de celle de Cantorbéry.

26*. — (1253). — Mahaut, comtesse de Boulogne, confirme les lois et coutumes de sa terre de Merck.

27. — (1622.) — Le duc d'Aumont écrit aux maieur et échevins de Boulogne qu'il se dispose à venir prendre possession du gouvernement du Boulonnais.

C'est le premier de nos gouverneurs de ce nom. Voici sa lettre :

« Messieurs, le Roy m'ayant honoré du gouvernement de Boullongne et commandé de m'y acheminer pour vous y rendre les services que je doibs, pendant que je me prépare pour mon voyage, j'envoye ce gentilhomme vers vous, pour vous en donner advis. Il vous porte la lettre que Sa Majesté vous escript sur ce subject. Je l'ay aussi chargé de vous asseurer que le plus grand desir que j'aye est de vous témoigner, par toutes sortes d'effectz, mes bonnes vollontez et affections, tant en général que à chacun en particullier. J'espère, Dieu aydant, vous voir bien tost. Ce pendant, je me recommande à vos bonnes graces, vous suppliant de croire que je suis de tout mon cœur, Messieurs, votre plus affectionné à vous faire service. d'Aumont. *De Paris, ce xxvy apvril* 1622. »

La lettre du Roi dont il est parlé dans celle-ci est datée de Nantes le 12 du même mois. Le Roi y informe les mayeur et échevins qu'il a pourvu le sieur d'Aumont de la charge de *Capitaine et gouverneur* de la ville de Boullongue et du païs de Boullenois.

28. — (1478). — Lettres de Louis XI par lesquelles il fait hommage de son comté de Boulogne à la sainte Vierge révérée en l'église collégiale de cette ville.

Ses lettres sont datées d'avril après Pâques, sans indication du quantième, mais il les donna à Hesdin ; et nous savons par d'autres actes qu'il se trouvait le 7 du même mois dans cette ville à son retour d'un second voyage à Boulogne où il venait de se déclarer en personne le vassal de la Sainte-Vierge. On a eu raison de voir dans l'hommage qu'il lui fit du comté de Boulogne un témoignage de sa grande piété envers elle : cependant il est plus certain qu'il s'était préoccupé avant tout de se soustraire à la suzeraineté du comté d'Artois, dont celui de Boulogne relevait, dans le cas où l'Artois viendrait à lui échapper. Il se serait alors trouvé, comme on l'a dit, le vassal de ses vassaux ; et il sauva l'intégrité de sa suprématie royale, par une fiction, en relevant d'une souveraineté qui n'était pas de ce monde. « Nous avons, dit-il en ses lettres, donné, cédé, transporté et délaissé, donnons, cédons, transportons et délaissons, à ladite Dame, révérée en ladite église

de Boulogne, le droit et titre de fief et hommage de ladite comté de Boulogne, qui nous compétait et appartenoit pour raison et à cause de nostre comté d'Artois ; lequel fief et hommage de ladite comté de Boulogne nous et nos successeurs Rois de France et comtes d'icelle comté seront tenus de faire doresnavant, perpétuellement, quand le cas y échéera devant l'image de ladite Dame, en ladite Eglise, ès mains de l'abbé d'icelle église, et de payer les reliefs, tiers de chambellage et autres droits seigneuriaux pour ce deubs à muance de vassal ; outre pour honneur et reverence de la dite Dame, Nous et nos successeurs seront tenus en faisant ledit hommage, d'offrir et présenter devant ladite Dame nostre cœur, en espèce et figure de métail d'or, de la pesanteur de treize marcs d'or, qui sera employé au bien et entretenement de la dite église. »

29. — (1589). — L'administration municipale, pour donner les moyens de faire moudre leurs grains aux habitants qui n'osent sortir dans la campagne par crainte des ligueurs, arrête qu'un second moulin à chevaux sera construit dans l'intérieur de la ville.

Il en avait été construit un premier, l'année précédente, durant le siége de Boulogne par le duc d'Aumale et les rebelles de la Ligue. Les ligueurs furent forcés de lever ce siége : mais ils ne quittèrent pas le pays, et l'année suivante ils essayèrent de prendre Boulogne par ruse, n'ayant pu s'en rendre maître par la force des armes. Ils tramèrent un complot pour ôter la vie par un assassinat à Dubernet, qui commandait la ville ; un jeune officier qui avait fait ses premières armes sous ce gouverneur, et qui mangeait à sa table, se laissa gagner par eux à commettre ce crime. Il n'en eut pas le pouvoir : la conspiration se découvrit quelques heures avant l'exécution, et le malheureux Senlis, vendu par sa propre mère, après qu'elle lui eut mis le poignard à la main, fut mis à mort le 22 avril sur la place de Boulogne, en plein marché. Henry et ceux qui l'ont copié ont commis une erreur en donnant à cette exécution capitale la date du 22 juillet. La ville se trouvait encore sous l'impression de cet événement, lors de la délibération du 29, au sujet de la mouture des grains. Les Ligueurs, y dit-on, s'en tenaient rapprochés à une portée de canon ; mais ils n'y devaient plus rester long-temps.

30. — (1588). — Henry III décharge le Boulonnais de la contribution de 466 écus, à laquelle il avait été cotisé, contrairement à ses privilèges, pour la subvention de 50,000 hommes de pied.

François MORAND.

SORTILÈGE.

PRÉJUGÉS ENCORE ENRACINÉS.

(1637 — 1652.)

On m'a remis, il y a quelque temps, un dossier tout jauni et en fort mauvais état. Sur un feuillet délabré, qui était le premier, je lus d'une bonne écriture du XVIIIe siècle, *Sortilège* 1652. Ma curiosité fut vivement excitée. Je reconnus tout d'abord que ce dossier se composait de pièces de procédure ; mais quelles pièces ! Ce griffonnage défie, je ne dirai pas les plus habiles, mais les plus intrépides déchiffreurs. Autant la belle écriture des calligraphes des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles charme, réjouit la vue des paléographes, autant l'assemblage bizarre, informe, de ces signes irréguliers, sans forme fixe, blesse l'œil et désespère les audacieux qui ont le courage de chercher le sens caché sous ces barbares hiéroglyphes.

Je me mis cependant à l'œuvre, mais sans ardeur, parce que j'étais sans espoir de réussir. Le mot *sortilège* cependant me ranimait, m'excitait ; que contenaient ces étranges écrits ?..... J'avançais fort lentement ; les yeux parfois me faisaient faute. Une personne obligeante me vint en aide, nous combinâmes nos efforts, et bientôt il fut reconnu que nous possédions les pièces d'un procès de sortilège, lequel avait été suivi aux villages de Villers-Campeau et de Somain, au beau milieu du XVIIe siècle, et que, par suite de ce procès, trois individus avaient été condamnés à la strangulation, un quatrième à un bannissement perpétuel, et que tous quatre avaient subi leur peine.

SORTILÈGE.

Les accusations de sorcelleries, à la croyance, à l'astrologie judiciaires et à d'autres ridicules superstitions, étaient encore fréquentes sous le règne des derniers Valois, et le préjugé qu'il existait un grand nombre de sorciers était tellement enraciné que, dans le siècle suivant, on retrouve ces traces encore très-vives.

En 1609, Silesac, docteur en Sorbonne, se plaignait que l'impunité des sorciers en multipliait le nombre à l'infini; il ne les compte ni par douze cents, ni même par cent mille, mais par millions.

Bouchel rapporte un arrêt du 12 septembre 1609, par lequel le parlement de Bretagne condamna des prêtres et autres, *convaincus de magie et de sorcellerie*, à être pendus et ensuite brûlés avec leurs livres.

Chenu en rapporte un autre du 17 mai 1616, par lequel le parlement de Paris condamna trois particuliers du Berri à faire amende honorable, et ensuite à être pendus et étranglés, pour crime de sortilège, et pour avoir assisté au sabbat et participé avec le diable.

La maréchale d'Ancre fut aussi accusée de sortilège, et l'on produisit en preuve contre elle de s'être servie d'images de cire qu'elle conservait dans des cercueils; d'avoir fait venir des sorciers, prétendus religieux, dits Ambrosiens, de Nancy en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faisait pendre la nuit dans l'église des Augustins et dans celle de Saint-Sulpice; et enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caractères magiques, avec un autre petit caractère, et une boite où étaient cinq rouleaux de velours, desquels caractères elle et son mari usaient pour dominer les volontés des grands. On se souviendra avec étonnement, dit Voltaire, dans son *Essai sur le siècle de Louis XIV*, jusqu'à la dernière postérité, que la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de grève, comme sorcière, et que le conseiller Courtin,

interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel sortilège elle s'était servie pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis. La maréchale lui répondit : *Je me suis servie du pouvoir qu'ont les âmes fortes sur les esprits faibles* (1), et qu'enfin cette réponse ne servit qu'à précipiter l'arrêt de sa mort.

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commission du Conseil. Ce prêtre était sans doute répréhensible et pour ses mœurs et pour ses écrits ; mais l'histoire de son procès et celle des diables de Loudun ne prouvent en lui aucun des traits pour lesquels on le déclara dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice et possession ; et pour réparation desquels on le condamna à être brûlé avec les pactes et caractères magiques qu'on l'accusait d'avoir employés.

La raison commença à se faire jour seulement sous le règne de Louis XIV. Le parlement de Rouen ayant fait arrêter, en 1672, un grand nombre de bergers et d'autres gens accusés d'être sorciers, le roi rendit, en son Conseil, le 26 avril de la même année, un arrêt par lequel il fut enjoint de relâcher tous ces accusés. Depuis ce temps, les simples accusations de sorcellerie n'ont plus été admises dans les tribunaux.

Il fallut que nous nous rappelassions ces faits pour ne point considérer les documents dont il est question comme apocryphes et mensongers ; surtout quand nous examinions les choses étranges et les énormités judiciaires que ces pièces renferment ; il fallut que nous sussions que, dans les cantons de Bouchain et de Marchiennes, des personnes, portant des noms identiques à ceux qui figurent au procès, sont encore, après deux cents ans, au milieu d'un siècle qu'on dit si éclairé, sont encore, dis-je, sourdement poursuivis par une ténébreuse et desespérante imputation d'ap-

---

(1) Voltaire a mis cette pensée dans la réponse de Mahomet :

Mahomet. Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

partenir à des familles de sorciers. Ne serait-il pas temps enfin, que les corps savants dont émane tant de lumiere, attaquassent par tous les moyens ces détestables préjugés, et qu'ils en démontrassent à tous la profonde et révoltante absurdité ?

Cette pensée nous a encouragé à donner en entier connaissance de cette singulière affaire, et nous réclamons pour cela la bienveillante attention à laquelle on nous a si gracieusement et depuis si long-temps habitué.

Voulant rendre plus facile l'intelligence des faits, nous croyons devoir parler brièvement des localités qui ont été le théâtre de l'action.

Somain, Villers-au-Bois et Villers-Campeau étaient tous trois de la province du Hainaut, de la juridiction civile de la châtellenie de Bouchain, ressortissant à la cour de Mons, et, pour la juridiction ecclésiastique, de l'évêché d'Arras.

Somain (le Soleil et la Lune), du celtique *Son*, soleil, et *Maen*, lune. Les Celtes avaient-ils en ce lieu un temple dédié au Soleil et à la Lune ; cette étymologie semblerait l'indiquer.

Somain avait été donné à titre de bénéfice au comte Evrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing, lors de son mariage avec Gisle, sœur de Charles-le-Chauve. Avant sa mort, il en disposa par son testament de l'an 868, en faveur d'Adalard, son troisième fils ; mais celui-ci ayant négligé de se le faire donner en toute propriété, ce village revint au domaine ; Gisle le redemanda et l'obtint à perpétuité. Des lettres de cette promesse du 15 avril 869 nous apprennent qu'elle le céda au même Adelard en ces termes : « Je vous donne, mon doux fils Adelard, tout le fisc de Somain » en Hostrevant que le Roy mon frère a bien voulu me rendre à » l'exception de la chapelle et de neuf manoirs que j'ai donnés à » l'abbaye de Cysoing de manière qu'à votre mort le tout retourne » à la même abbaye : savoir au manoir seigneurial avec 179 » bonniers de terres labourables, 32 bonniers de prairies, 561 » bonniers de bois, 93 bonniers qui doivent service et quatre » autres. »

A la mort d'Adelard, les religieux de Cisoing se mirent en possession de Somain. Depuis l'église, toute la dîme, tous les terrages, les hôtes et la manse ou manoir seigneurial leur furent confirmés par une bulle d'Alexandre III du 10 janvier 1179.

Malgré ces titres, la dîme fut contestée à l'abbaye par Pierre de Douai, qui fut condamné par sentence de Radulfe, évêque d'Arras, du mois de juin 1207. Il transigea depuis avec l'abbé Hubert au mois d'avril 1217.

C'est à cette époque que l'abbaye de Cysoing établit à Somain la prévôté de Baurepaire, où résidait un religieux ayant l'administration de ses biens.

Les rentes de l'abbaye de Cisoing sur le village de Somain étaient réduites, en 1286, à 10 livres par an.

Il est parlé du bois de Somain dans un diplôme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Marchiennes, du 26 avril 1176.

Somain est sur la chaussée de Marchiennes à Bouchain, à 3 lieues de Douai. Son commerce consiste en lin préparé. Il y avait 2,223 habitants en 1789, Somain et Villers-Campeau réunis. En 1850, hab. 2836. Patron : Saint Michel.

Villers, du mot allemand *Weiler*, hameau, ou du latin *villari*, diminutif de *villa*, petit village. Le surnom de Campeau a été donné à ce village par opposition à celui d'un hameau voisin nommé Villers-au-Bois. Les terres qui environnent Campeau étaient défrichées et cultivées; le hameau de Villers, au contraire, était environné de bois. Campeau est dérivé de camp ou champ.

La seule pièce ancienne connue, où il est parlé de Campeau est une lettre de Jean de Villers, chevalier, touchant ses biens à Rhieulay, par laquelle il reconnaît les tenir à cens en rente de l'abbaye de Marchiennes, comme étant de sa juridiction. Ces lettres sont de l'an 1263.

Villers-Campeau est à 3 lieues de Douai, à gauche du vieux chemin de Valenciennes et de la chaussée de Bouchain à Marchiennes; il avait, en 1790, 30 habitants, il en a 174 en 1850. Patron, Saint Michel.

Voici maintenant les pièces de ce procès dans l'ordre où elles se trouvent au dossier.

N° 1. *Enquête à Campeau.* 1657. — Information d'office faicte et tenue au villaige de Campeau à la requeste du Sgr. dudit lieu par Anthoine Carlier, advocat au conseil de Mons, de Gre Ras, assisté des hômes de lad. seigrie. sur la vie, fame et réputation des enffans de Mathias Bourrié, laboureur audit lieu, suspectez du crime de sortilége ayant esté ouys sur ce faict les témoins suivants.

Taxe XXX p. — Audit Campeau par ledit greffier et hômes de fiefs ce 22e mai 1657.

1er *Témoin.* — Philippes Chevalier, laboureur, demeurant à Villers, au Bois-lez-Campeau, eagé de 35 ans ou environs, examiné par serment sur ce que dessus est dit avoir bonne congnoissance de Mathias Bourié de résider audit Campeau, et que passé cinq à six ans, il *at* entendu que la femme dudit Bourié *at* esté *calengée* prisonnière pour ce subjet sans savoir en quel temps, et que icelle aurait esté convaincue cause qu'elle at esté bany, et disant avoir ledict Bourié avoire avec lui quatre enffans tels que Michel, Pierre, Barbe et Anne Bourié, lesquels sont fort redoutez dudit crime de sortilége mais qu'il seroit plus en doupte de cestuy nommé Michel que des aultres. Toutesfois dict en parlant en sa conscience ne pouvoir plus tenir de suspect l'un que l'autre ; et que l'on poldroit avoir plus ample esclaircissement du faict par les accusations que l'on poldroit trouver par les procès instruits de ceus ayant esté meus pour le meisme faict, soit à Bouchain ou à l'environ dudict Campeau ! bien qu'il at perdu depuis deux ans échu plusieurs bestiaux tant chevaulx que vacques, et ayant eu mauvaise opinion sur yceulx. Quy est ce qu'il sait. Concluant.

Signé Flipps, greffier.

2e *Témoin.* — Nicolas Couplet, manœuvrier, demeurant audit Campeau, eagé de 38 ans ou environ, après serment par lui presté sur les meismes faicts que les tesmoings précédents, dépose avoir cognoissance de Mathias Bourie, passé pluseurs années et du temps que sa femme at esté callengiée prisonnière pour le crime de sortilége par le sr Desabroix bailly dudit Campeau lors devant en baillage de Mons. Icelle a dit lieu ou que luy a esté faict son procés. Mais ycelle estant enceinte, elle aurait été relaxée et relivrée en sa maison jusques son accouchement fait sous l'obligation de son mari de la relivrer comme l'a esté faict, après ses couches faictes, telles quelle aurait esté banye à toujours et aussy ycelle avec son enffant sans avoir depuis en lieu retourné ; du moins que ce déposant en auroit eu cognoissance ; disant yceluy Bourrié devoir avoir quatre enffans chez luy, tels que Michel, Pierre, Anne et Barbe Bourrié et qu'yceulx sont mal famez audit lieu à cause des pertes par les mannans, de leurs chevaulx et bestes à cornes. Sy comme le Seigneur dudit Campeau, le mayeur, Pierre de Vis, la vefvre Fredericq Le Gay et aultres, ouy dire que pœult avoir environ quinze ans a partant, crochant avec Michel Bourrié, Antoine Meron, Pierre de Noielles et aultres. En courant ledit Michel, pour une champon qu'il fist audit Pierre de Noielles, iceluy thomba par terre tout exténué de ses membres. Iceulx tout affolez avec sa bouche renversée, ses yeulx tourniés tellement qu'il l'at convenu le reporter en la cense de Villers ou qu'il servoit. Ayant demeuré affolé tout le temps de sa vie et luscé jusques là qu'il est mort, et demeuré misérable le reste de sa vie Brief ils sont tous redoubtez, joint que ce frère de ce parlant nomé Pierre Couplet, at toujours inculpé ledit Michel qu'il lui auroit donné les fièvres en battant avecq luy à la cense de Villers, lesquelles lui ont continué pendant ung an enthier. Depuis lors heu santé en apparence par une comparaison qu'il estoit plus fort au travail que luy. Estant mort peut avoir dix ans. On dict que se tante Marie, lors feme de Jean Demons, morte depuis 8 à 9 ans, dict à celuy Michel ung an auparavant lui avoit apporté deux prusnes, ycelles les ayant mangé il luy at toujours samblé quelles les étrangloit tellement qu'elle en at crint ung an de soins et est après morte sur telle opinion en inculpé sa mort audit Michel ad cause de ses deux prosnes ; ce que ce partant sçayt pour l'avoir entendu d'ycelle et pluseurs aultres avec luy. Concluant.

Signé Nicolas ff. Couplet.

3e *Témoin.* — Philippe Cox ou Cop, mayeur de Campeau, de 71 ans d'eage, adjuré comme les précédens desur les mesmes faicts, dépose que la femme Mathias Bourié at esté banny du temps de Monsieur Lacroix, lors bailly dudit Campeau pœult avoir 26 ans pour crime de sortilége et que les enffans dudit Bourrié, tels que Michel, Pierre, Anne et Barbe Bourrié ses enffans, sont fort suspectés du crime de sortilége, disant que pœult avoir cinq ans ou environ ayant une jument grise qu'elle avoit poultrené près de Bourié, au devant ce parlant lui dict : ma jument grise at poultrené, ce qu'entendant faict des risées Et peu de temps après la jument n'at plus voulu laisser allaicter son poulain ayant continué le nourrir de laict de vaches, de quoy il at inculpé ledit Pierre, et au boutz de trois ans ledit poullain s'est empli de farcin sans y avoir peu en mettre aulcun remède. De quoy il est mort. Concluant. Signé Cox, avec paraphe.

4e *Témoin.* — Pierre de Vis, laboureur audit Campeau, eagé de 40 ans ou environ. Recquis par serment comme les précédens, dépose que la femme Mathias Bourié a esté bannye pour crime de sortilége et que ses enffans sont fort suspectés dudit crime, tellement que pœult avoir deux ans, il avait une jument avecque un poulain dans la cour, ousque survint Pierre Bourrié fils dudit Mathias, lequel mit ses mains dessus son dos sans sçavoir le subject, et le lendemain son poulain mourut, et ayant tousjours demandé audit Pierre à cause dudit attouchement qu'il se portoit bien auparavant source que depuis six mois desjà il a perdu son cheval de fourcin, lequel est mort de suite, n'ayant été que 24 heures malade. L'ayant fait ouvrir, vu qu'on at trouvé une beste de une cœullevre ; de la mort duquel il at fort mauvaise opinion sur ledit enffans dudit sieur Bourrié, soit plus amy ou s'abousye le labeur. N'en sachant à quoy demander et ne leur donner aucun subject. Concluant.

Signé Pierre Devis, avec paraphe.

5e *Témoin.* — Jeanne Canchie, vefve de Martin Lenglin, demeurante à Villers, eagiée de 60 ans environ, après serment par elle presté sur les meismes faicts que dessus, déclare bien cognoistre Mathias Bourrié demeurant audit Campeau et que sa femme

hommée Marguerite (laissé en blanc), du temps de Monsieur Lacroix, lors bailly dudit Campeau pœult avoir environ 46 ans at esté calingiée prisonnière pour crime de sortilège et son proces s'avant instruict qu'elle at esté bannye pour tousjours et ses enffans suspectez du meisme crime, tels que Michel, Pierre, Jeanne et Barbe Bourrié, disant cette parlante avoir perdu des bestiaux pœult avoir trois ans, et qu'elle n'en at inculpé auttres qu'iceulx et les en ayant tousjours tenus pour suspects sans auttrement en vouloir autrement, déclare joinst que les parents de leur mère estoient aussy fort suspect, lesquels demeuroient à Rieulay, nomè Petz Mathias. Concluant. Marque de Jeanne CAUCHIE.

6e *Témoin.* — Bairte Landlin, vefve d'Anthoine Louys, demeurante à Villers-Campeau, eagée de 60 ans, adjurée par serment comme les précédens, at dit ne pouvoir respondre aultre chose seullement quelle scayt que la femme Mathias Bourié, appelée Marguerite sans savoir son surnom, at esté bannye pour crime de sortilège, et que les enffans dudit Bourrié, tels que Michel, Pierre, Anne et Barbe sont aussy suspects selon le bruit tout commun audit Campeau et Villers, a cause selon quelle at entendu que pluseurs s'en plaignent pour pertes de chevaulx, disant avoir eue sa fille (appelée Catherine Louys), quelques propos avecq les enfans dudit Bourrié néantmoins qu'ils n'ont usé de propos diffamatoires ou injurieux *seullement* que par racompte qu'elle at faict à ceste déposant sa mère, qu'elle luy aurait dict pourquoy elle ne leur avoit dict quelle envoirait au warde, autant à dire qu'ung nommé Pity Mathieu, leur grant père, se serait désespéré en prison. Selon qu'elle at entendu et que de la on l'auroit faict triner avec ung esclay au warde, a quoy elle respondit qu'il fauldroit estre saige pour soy resouvenir de tout quy est qu'elle sçait. Concluant disoit de plus ne se pouvoir plaindre d'eux.

Marque de Bairte LANDLIN.

7e *Témoin.* — Andrien de Gorre, jadis mayeur dudit Villers-au-Bois et eagé de 45 ans ou environ après serment par lui presté sur les maismes faicts que les précédens, déclare ne pouvoir respondre aultres choses seullement qu'il scait que la fème dudit Mathias Bourrié a esté calengiée prisonnière pour crime de sor-

cellerie et esté bannye du temps de monsieur Lacroix son bailly dudit Campeau, et ouy tousjours dit depuis mal famé, les enffans dudit Bourrié pour semblable crime, et les pertes qu'ont souffert les mannans, sans en son particulier en pouvoir plaindre bien qu'il en at grands doubtes ne *causant* avec yceulx. Pour ces raisons telles qu'il aime mieux leur absence que leur congnoissance, qui est ce qu'il scait. Concluant. Signé Andrien de Gor.

1637.

8e *Témoin.* — Laurent Landlin ostellain et laboureur demeurant audit Villers eagé de 34 ans ou environ adjuré côme les précédens at dit ne pouvoir respondre aultre chose de la fame, vie, renom de réputation des enffans dudit Bourié seulement qu'ils sont fort mal famez audit Campeau et Villers, et redoubtez pour le crime de sortilège à raison seulement qu'il at entendu que leur mère at esté bannye pour telle crime passé plusieurs années, disant avoir eu propos avec Michel Bourrié lui reprochant quelques choses regardant ledit crime, mais qu'il ne luy en souvient pour être pris de boisson lors comme estoit ycelluy Michel *frère*, quant à ceux qu'il n'at ocazion de s'en plaindre fors plus B..... connu comme n'ayant perdu chose qu'il sait ou peut inculquer, quy est ce qu'il scayt sur tout demandé et requis. Concluant.

Marque de Laurent Landlin.

Vol de Bois. — Information d'office faicte et tenue au villaige de Campeau par Anthoine Caulier, greffier dudit lieu, sur le larchin et emport de bois de Villers audit Campeau, faict par les fils Mathias Bourié tels que Michel et Pierre Bourié de résidence audit Campeau, sur lequel fourfaict ont esté ouy les témoins suivans.

Enquête. — Du 22 mai 1637 par ledit greffier Pierre Philippe Cox, Pierre de Vis mayeur de .....*ches.*

Taxé xij p. — 1er *Témoin.* — Jehan De le Becq fils de Charles, *devant à Marcq*, de résidence à Bouchain, eagé de vingt ans ou environ, examiné par serment sur ce que dessus at dict estre sorty environ le jour de la Chandeleur au dernier ou peu après selon sa mémoire estant en la compagnye de monsieur de Campeau luy voulant donner à travailler au bois de Villers pour scyer des ches

nes qu'il avoit audit bois, ils ont trouvé audit Bois de Villers les deux fils Mathias Bourie tels que Michel et Pierre Bourie desquels l'ung estoit sur un chesne colpant des branches plus de verdes que de seisches. Et l'autre desoubs qu'il l'ameublissoit, ce que voiant ledit seigneur ne leur dit mot seulement qu'il dit en se parlant qu'il mettrait cela bien de mémoire de quoy auroit quelque jour besoing de luy qui estoit en apparence pour le faict en question: concluant. Signé Jehan Delebecque.

Marie Delewarde vefve de Jacques *Masnier* demeurant à Villers au Bois eagée de 19 ans ou environ adjure par serment comme le précédent et sur les meismes faicts at dict estre vray qu'etant au bois de Villers environ la Chandeleur dernier où que la arriva le seigneur de Campeau et le témoin précédent à intention de recœuillir un peu de bois ou quelle a veu Michel Bourrié, fils à Marie, sur ung chesne qu'il abattoit des branches non fort grosses auttant verdes que seisches et ledit Pierre son frère qu'il ameublissoit, sans pouvoir attester d'autre chose. Concluant.

Marque de Mary de Lewarde.

Sentence. — Ces présentes instructions bans et délibérations du Conseil de la ville de Bouchain, pardevant M. l'avocat du Conseil à Mons soussigné luy at samblé bien les indices résultant à la charge de Michel, de Pierre Bouriez fils de Mathias, aussy le mauvais bruit, fame et renommée qu'ils ont de ce que leur mère at esté bannie pour sortilège que le seigneur ou bailly dudist Campeau poldra faire côn de *procéder* par apprehension de corps pour et après leur imposer criminellement les charges contenues en ces *infxons*. Sera bon néantmoins auparavant de visiter les informations de Somaing et veoir si lesdits Michel et Pierre Bourrier n'ont estez arretez. Ainsy advisé à correction audit Bouchain le 27 de may 1637, estant deu à quatre témoins 4..... auttant la mise par escript et au greffier pour l'avoir apporté en conseil VIIj. Signé Tieffry Loiset

1637. 1637. 1637.

Information de vol de Bois. — *Taxe* XVI. — Du 17 aoust 1632 pardevant Anthoine Caulier et Me Martin De le Court advocat présens comme homme de fiefs Jacques Legrant et Géry Poulain:

Guillaume Poulain Mayeur de Rieullay eagé de cinquante ans ou environ, après serment par luy presté depose que plus de sept à huit ans estant sergeant des bois de Beaurepaire, estant une fois dans ledit bois venant de la Tannerie, avecq Michel Bourrié ycelluy dit audit Poullain en ces termes : Je vous pry si monseigneur de Campeau vous donnait charge aussy .... conseil de m'aprehender qu'il le prioit l'advertir, sans savoir le subjet qu'il craindoit laditte callenge qui estoit qu'il sçait

Signé Marc Guillaume Poulain.

Depuis ledit Poullain, sur le serment que dessus déclare avoir bien congnu Catherine et Marye Couplet mortes repentantes en l'office de Somaing en l'an 1630 pour crime de sortilège lesquelles il at veillé en prison pendant la nuict les admonestant et informant des enffans Mathias Bourrié, tels que Michel, Pierre, Barbe et Anne Bourrié, ycelles ont déclaré audit Poullain que quant elles allaient à la dansse au bois de le Fosse quelles appelaient en passant les enffans dudit Bourrié pour les accompaigner quy est ce qu'il sçait. Signé Guillaume Poullain

Information à Rieullay. — Information tenue à Rieullay à la requeste de monsieur de Campeau, par Anthoine Caulier et Me Martin De le Court advocats, sur le vie, fame et resputation de Michel, Pierre, Anne et Barbe Bourié, enffans de Mathias, demourans présentement à Rieulay sur Marchienne, ce quy a esté tesmoingné comme sensuyt.

Du 19e aoust 1652 pardevant lesdits sieurs Caulier et Delcourt.

1er *Témoin.* — Marye Mayeur eagé de 26 ans environ, fême à Jacques Douay demeurants à Villers au Bois, après serment par elle presté sur la vie, fame et resputation desdits Bourié frères et sœurs at dit bien congnoistre, Michel, Pierre, Anne et Barbe Bourrié enffans de Mathias, lesquels depuis sa congnoissance les at tousjours ouy et entendu suspecter du cryme de sortilège tant audit Campeau qu'aux environs certifiant quelle scait que leur mère et grand père ont esté banny d'ailleurs que l'aoust 1651, yceulx ayant entreprins de faire l'aoust François Michel et Philippe Ver-

dier, Icelle déposante ayant enprins sur luy de faire l'aoust dudit Verdier avec Philippe Couplet. De quoy estant irrité icelle s'est sentie malade estant affligé de ses jambes et autres membres, comme elle est encore présentement, ne voeillant neansmoins l'inculper fors quelle a cet opinion pour les mauvaises desreputations qu'on leur porte, et qu'ils sont tous quatre fors redoubtez pour ledit crime audit Campeau et ceux d'environ : qui est ce quelle sçayt. Concluant. Marque de la déposante.

2e *Témoin.* — Marcelle Miroir vefve de Nicolas Chopin eagée de 36 ans ou environ demeurante à Villers Campeau examiné par serment comme la précédente de sur les meismes faicts dépose que depuis sa cognoissance elle at toujours ouy mal fame et suspecte lesdits Michel, Pierre, Barbe et Anne Bourié, enffans de Mathias du crime de sortilège tant audit Campeau qu'ès villaiges aux environs et que peult avoir 13 ans, ceste parlante ayant faict achepter des chaume de corps de cotteron de Marchiennes pour viestir, comme elle lui eut délivré lesdits habyts et retournant avecq son enffant quelle alloyt soyer sur camp, d'avant d'arriver quelle fut allendroit la maison la vefve Grard voisine audit Campeau, s'est eslevé une poussière devant elle laquelle at continué audevant elle bien un quart d'heure et qu'il a occasioné de penser son dit enffant, comme il est arrivé qu'il at prins un bras de son dit enffant qu'il at grossy comme il est encore présentement n'en pouvant avoir aucune assistance, à cause dudit mal et a esté pour y celuy à la mort deux à trois fois, ce qui leu donne subject à cause de sa mauvaise fame reputation de l'inculper dudit mal, sans néantmoins vouloir maintenir asseurez, que ce auroit esté elle, fors par suspicion seulement.

Marque de la déposante.

Ainsi ouys, clos et examiné par les susnomez au principe les jour, mois et an y reprins.

Caulier avec paraphe. Signé Delcourt.

1652. 1652.

Témoignage de personnes mortes à Somaing — 1639. — Accusation faicte par les personnes suivantes :

au l'office de Somaing et ce sur les enffans de Mathias Bouries de Campeau côme se voira cy après.

Scavoir.

Barbe Morelle morte repentante le 19 aout 1630 accuse les enfans Bourrié de Campeau.

—

Femme Marguerite fille de Jean Chrétien, morte repentante le 19 novembre 1630, accuse avoir recognu aux danses nocturnes Michel, Pierre, Anne et Barbe Bourié, enffans de Mathias de Campeau.

—

Florent Couplet, *représenté pour être mort*, repentant le 12 d'octobre 1630, et confessé avoir recogny aux danses Michiel et Pierre Bourié de Campeau ainsy l'une deux sœurs.

—

Marie Couplet, morte repentante le 1er avril 1630 accuse Barbe et Anne Bourié

Catherine Couplet, représentée pour être morte, repentante le 2 dudit moys, accuse lesdits Barbe et Anne Bouriez.

Le soussigné Bailly de Sommaing affirme et atteste être ainsy ces procès desdits Barbe Morel, Anne Maignien et Florent Couplet et Catherine Couplet, apointez pour ce crime de sortilège et ne avoir aultres accusations entre ses mains sur lesdits enfans ce 3 de may 1639, tesmoins signé Bilot 1639, avec paraphe.

Ichy le procés criminel pour sorcellerie de Michel, Pierre, Anne et Barbe Bourie enffans de Mathias natif de Campeau instruit pardevant les officiers de la terre et seigneurie de Campeau, les interrogations, responssions, divulgations et confessions procedez contre yceluy Michel Bourié y at environ deux ans travaillant au bois de Caulchois derrière l'abbaye de Baurepaire luy est apparu ung diable en forme d'ung homme lequel luy dist, tiens ung beau

. . . . . et l'adsista a travailler estant ledit Bourié en grand esbauyssement ainsy que tristesse que le diable lui demanda quelque *guys* et luy donna ung esplingue, et demanda le nom du diable, a dict s'appeler Belzebuth, et lui dist qu'il s'appelloit Michel et quinze jours suivant ledist diable l'est venu veoir et luy dire : tu sais bien que tu m'as donné une esplingue et fault il fault, il fault que tu renonche à Dieu, cresme et baptesme . . . . . Il a fait et renoncé à Dieu, cresme et baptesme, et avoir esté à la dansse nocturne avec ledit Belzebuth ou diable avec mistère en demiselle où se faisoit du bruit et tintamare.

Ayant ledit Pierre Bourié confessé que peut avoir dix ans estant au bois à la taille du Gros Crespins de Beaurepaire, travaillant avec Michel frère et Michel Guenez estant lors en necessitez luy est apparu ung homme vestu de gris en forme de marchand luy a demandé ce qu'il avoit d'être si triste, luy dict qu'il prend courage et qu'il l'assisterait. S'estant de luy disparu et quinze jours après il l'ait bien retrouvé en sa maison en forme de femme accoustré en damoizelle lui moustrant des largesses pour l'assister que elle lui avoit promis et qu'il accepta, et il asserit son consentement que lors le diable nommé . . . . . lui donna un nom *Caby*, luy prins une eplingue en sa veste et luy demanda si il luy donnait, di ce qu oy celuy donna. Au mesme temps lui donna la marque à l'espaule gauche et renoncha à Dieu, cresme et baptesme ; et lui donna de poudre que assez pour faire malades les bêtes de laquelle en donna pars principalement à son voisin même l'ayant depuis aussy à ung sien veau, qui fut malade. Ce faict avoir donné les fiebvres à la fille de Pierre de Vis nommée Marie, laquelle Belzebuth la venait chercher par les mains en sa maison et le menoit à la dansse nocturne et après ladite dansse se mettirent à table, ou ils faisoyent bonne chère.

Ayant confessé laditte Anne Bouriés que poeult avoir sept ans allante au bois de Beaurepaire luy en apparu ung home accoustré grisat lequel s'est disparu après avoir faict le signe de la croix, et peu après lui est encore apparu en sa maison luy ayant donné un escalin, et à l'instant lui donna la marq à la cuisse gauche, luy ayant donné son nom, *Barbatin* et son diable *Martin* l'ayant faict renoncer à Dieu, cresme et baptesme, et leur bonne réputa-

tion ..... et lui donna de la poudre grisâtre pour en mal faire ce qu elle at vollu condescendre ; estant tous lesdits cas de crime de lèze majesté divine , pourquoy les avons condamnés et condamnons d'estre menés et conduicts jusques au lieu patibulaire dans Campeau lesdits Michel Pierre et Anne Bourié et les mettre aux *attaces* et lesdits estre estranglés tant et si avant que mort s'ensuive.

Et quant à ladite Barbe Bourié, connue de tout temps tout non seulement suspectée et mal famée du crime de sortilège est en temoigne que sa mère bannie pour ledit crime, que son père grant maternel après avoir esté convaincu dudit crisme s'est destruict en prison et mis en un ..... sur les murs pour exemple d'autruy, estante aussy avoir seu de plusieurs repentans, pour ce l'avons condamné et condamnons d'estre bannie de icelle à toujours hors de ladite terre et seigneurie de Campeau, ainssy arresté et prononcé le 23 septembre 1652.

Marques de Philippe de Noielle, de Guillaume Poulain, de Gabriel Carrion, et signatures de M. Lepau 1652, C. Poulain 1652, Gille de Fréville 1652.

—

Qu'il nous soit permis de terminer cette citation, déjà trop longue peut-être, par quelques observations sur cet étrange et atroce procès.

Remarquons d'abord que pour faire le procès aux quatre enfans de Bourrié on va rechercher les actes de leur père et mère défunts.

Le premier témoin ne sait rien sur eux , en conscience, il ne pourrait tenir plus suspect l'un que l'autre, seulement il se rappelle de Mathias Bourrié leur père , et il a entendu dire , il y a cinq à six ans que sa femme, la mère des enfans, a été mise en prison *pour ce subject* (de sorcellerie sans doute) et qu'elle aurait été convaincue, puisqu'elle a été bannie. Singulière conséquence.

Le second témoin a connu Bourrié et sa femme ; il sait que celle-

ci a été arrêtée pour sortilège : mais qu'ayant déclaré qu'elle était enceinte, elle a été mise en liberté provisoire ; qu'elle a été bannie après son accouchement, et avec elle *son enfant*. Que Bourrié a quatre enfans, lesquels sont mal famés à cause des pertes par les manans de leurs chevaux et bêtes à cornes ; qu'il a entendu dire qu'il y a quinze ans environ, un garçon jouait avec Michel Bourrié, que ce garçon fut atteint du crocheton (du galet) de Michel et qu'il tomba dans des convulsions. Quoi de surnaturel, de diabolique dans cet accident? Le témoin ajoute que ce Michel donna dix ans plus tôt les fièvres à des ouvriers avec lesquels il battait en grange ; et de plus que Michel ayant apporté deux prunes à sa tante, celle-ci en les mangeant s'était trouvée étranglée, qu'elle a exigé des soins pendant un an et puis qu'elle est morte. Preuve bien convaincante du sortilége !

Le troisième témoin parle dans le sens des précédents, c'est le mayeur, comme on dirait le maire de Campeau. Et il ajoute que sa jument grise ayant donné un poulain, il le dit à Bourrié ; que celui-ci en rit... que dès lors la jument ne voulut plus allaiter son poulain, et que trois ans après ce poulain mourut du farcin.

Le quatrième témoin parle encore d'une jument qui serait morte parce que Pierre Bourrié aurait mis ses mains dessus son dos ; que l'ayant fait ouvrir, on a trouvé une couleuvre dans son corps, ce qui lui donne mauvaise opinion de Bourrié.

Le cinquième témoin a aussi perdu des bestiaux et elle en attribue la perte aux Bourrié, parce qu'on les tient pour suspects et que les parents de leur mère demeurant à Rieulay, étaient aussi fort suspects.

Le sixième témoin dit qu'elle sait que la mère et les enfans Bourrié sont mal famés. Que sa fille lui aurait dit que le nommé Petit Mathias, grand père des Bourrié, étant en prison, s'y serait désespéré (suicidé), que par suite il aurait été traîné sur une claie au Warde, hors de terre sainte, lieu où on enterrait les suicidés. Voilà encore une preuve de sortilège.

Le septième témoin sait que la femme et les enfans Bourrié sont

mal famés; mais il n'a pas à s'en plaindre, seulement il a des doutes et il aime mieux leur absence que leur connaissance.

Le huitième témoin est d'une autre force. Il sait aussi que la femme et les enfans Bourré sont mal famés (et qui ne le sait pas dans le village, où tout le monde le répète sans preuves contre eux?), il a eu une querelle avec Michel Bourrié, mais il ne lui souvient de rien, il était il est vrai pris de boisson. Il n'a pas à se plaindre des autres enfans, seulement il sait que Barbe a perdu quelque chose, qu'elle n'est plus vierge. Preuve de sorcellerie.

La seconde information est relative à un vol de bois commis dans le bois de Villers au Bois par Michel et Pierre Bourrié.

Les témoins déclarent qu'ils ont vu les garçons Bourrié coupant des branches dans le bois du seigneur.

Puis un autre témoin vient, à propos de ce vol de bois sur lequel il ne sait rien, dire que deux filles mortes repentantes pour crime de sortilège, trente ans en arrière avaient déclaré que quand elles allaient à la danse (au sabbat sans doute) au bois De le Fosse, elles appelaient en passant les enfans dudit Bourrié.

Autre information à Rieulay.

Le premier témoin sait que les Bourrié sont suspectés de sortilège; elle dit qu'ayant eu un différent avec Michel Bourrié, elle avait été tant irritée, qu'elle avait été affligée des jambes et des autres membres, ne veuillant néanmoins l'inculper sinon qu'elle sait qu'il a mauvaise réputation.

Le deuxième témoin divague à propos d'un tourbillon de poussière qui se serait élevé tout-à-coup et duquel son enfant aurait souffert, ce qu'elle impute à l'une des Bourrié.

Information faite à Somain des dires de personnes repentantes 30 ans plus tôt, au nombre de cinq, elles accusent les enfants Bourrié d'avoir été aux danses nocturnes.

Le bailly atteste que les faits énoncés sont ainsi aux procès des

repentantes, apointées pour crime de sortilège, et ne avoir aultres accusations entre ses mains sur lesdits enfans.

Maintenant voici l'information de Campeau :

D'abord, sans déclaration, sans aveu, on commence cette information par cette singularité. Dans le bois de Caulebois, derrière Beaurepaire, le diable se serait présenté à Michel Bourrié qu'en aurait été triste et esbahy, le diable lui aurait demandé du guys, lui aurait donné une épingle, lui aurait dit se nommer Belzébuth, lui aurait dit qu'il fallait renoncer à Dieu, cresme et baptésme.... Michel aurait renoncé, il aurait été à sa danse nocturne, en compagnie du diable, avec mystère et vêtu en demoiselle, et où l'on faisait bruit et tintamarre.

On continue contre ledit Bourrié des accusations, entre autres d'avoir eu des rapports avec le diable, d'avoir reçu de lui de la poudre pour faire mourir les bestes de somme, d'avoir reçu de lui le nom de Cabe (chèvre) ; on sait que les sorciers avaient toujours quelques rapports avec les Cabry, comme la gracieuse Esméralda. Le diable lui prend une épingle, le marque sur l'épaule gauche, le fait encore renoncer à Dieu ; il donne les fièvres à la fille de son voisin, et Belzébuth vient chercher cette fille malgré ces fièvres, la mène à la danse nocturne, après quoi on se met à table et l'on fait bonne chère. Ici l'on dit que Pierre a confessé il y a dix ans. Où ? à qui ? Est-ce en justice, au prêtre à des tiers ? dites-le donc?

Anne Bourrié a confessé aussi il y a sept ans, *il y a sept*, on ne sait non plus ni où, ni à qui, qu'allant au bois de Beaurepaire, elle a vu un homme habillé de gris, lequel a disparu après avoir faict le signe de la croix, que cet homme est revenu chez elle, qu'il l'a marquée à la cuisse gauche, lui a donné un nom, l'a fait renoncer à Dieu, lui a donné de la poudre..... d'où le crime bien prouvé de lèze-Majesté divine et de sortilège !, Aussy, dit gravement le juge, les condamnons à être étranglés.....

Quant à Barbe Bourrié, comme elle n'est que suspecte et mal famée, que l'on n'a nulle preuve et aucun aveu à lui imputer, elle sera à toujours bannie, à perpétuité vous entendez bien !

Ainsi, voilà comme on jugeait encore le 20 septembre 1652. Voilà comme on condamnait des malheureux, poursuivis par des haines personnelles, des rivalités de village, aveuglés par la superstition, au dernier, au plus infâmant des supplices. Détournons les yeux de cette triste époque ; mais rappelons-nous qu'il existe encore des enfants ou des descendants de ces malheureuses victimes de l'ignorance et du fanatisme, que poursuivent des préjugés absurdes, et qu'il est digne de tous les hommes éclairés et de tous les corps savants de dissiper par tous leurs efforts les ténèbres qui, sous ce rapport, obscurcisseut encore la raison humaine.

R. H. DUTHILLŒUL.

LE PEINTRE AVED,

DE DOUAI.

La ville de Douai, qui compte tant d'illustrations artistiques, qui a vu naître *Jean de Bologne* et *Bra*, et le graveur *Martin Baes*, n'a pas produit un grand nombre de peintres. Après les trois *Bellegambe*, *Hilaire-Ledru*, et *Desbordes*, il faut chercher longtemps pour trouver un douaisien qui ait habilement manié le pinceau. Cependant, il en est un qui mérite d'être tiré de l'oubli, ou du moins d'être mieux connu qu'il ne l'a été jusqu'ici : c'est le peintre Aved, aux travaux duquel nous allons chercher à rendre une pleine justice, pour suppléer au peu de lignes que la *Galerie Douaisienne* lui a consacrées, et à la seule colonne que la *Biographie Universelle*, si avare à l'endroit de tous les artistes, a consenti à lui accorder.

Jacques-André-Joseph AVED vit le jour le 12 janvier 1702, à Douai, lorsque son père, Jean-Baptiste Aved, exerçait dans cette ville l'art de la médecine après avoir pris ses grades en cette science et conquis le bonnet de docteur à l'Université de Louvain. Le père Aved ne vécut pas long-temps et laissa son fils orphelin, dans un âge bien tendre encore, à la garde d'un de ses parents, que les uns disent être son oncle (1), et que d'autres as-

(1) *Durdent* (*Biogr. Univ.* III. p. 105.)

surent avoir été son beau-frère (1), capitaine des gardes hollandaises, qui l'emmena à Amsterdam et prit soin de son éducation. L'intention du tuteur militaire était de faire un soldat de son pupille ; de lui ouvrir une carrière dans laquelle lui même avait fait son chemin, et où il pourrait le guider et le protéger. On raconte que l'enfant eut dans les mains des estampes du célèbre dessinateur et graveur Bernard Picart, que cette vue l'enflamma et décela en lui un goût prononcé pour le dessin, et un penchant irrésistible vers les beaux-arts. Par un hasard singulier, son parent d'Amsterdam lui donna pour maitre ce même Bernard Picard qui avait fait l'objet de sa première admiration et presque de son culte ; aussi, le jeune élève fit-il bientôt sous lui des progrès si étonnants dans l'art graphique, que son tuteur, le capitaine hollandais, crut qu'il pourrait en peu de temps le ranger sous le drapeau militaire. Mais il avait compté sans la nature. Chez le jeune Aved, cette bonne mère le poussait vers la peinture, et non vers la guerre ; il prit tout-à-coup le parti de quitter son parent, non pour suivre ses intentions, mais pour parcourir la Flandre, admirer ses riants paysages ; visiter ses églises et ses châteaux, remplis des chefs-d'œuvre des maîtres, voir ses villes populeuses pressées les unes contre les autres et ornées des plus curieux monuments publics du moyen-âge et de la renaissance. Aved étudia en outre les plus excellentes productions des peintres des écoles flamande et hollandaise. Il vit beaucoup, il compara les compositions, il se rendit compte des moyens d'exécution, et s'essaya souvent lui-même sans se décourager lorsqu'il ne réussissait pas, ce qui est la marque infaillible du génie pour un débutant. Il avait confiance en son avenir et dans l'ardeur et le feu sacré dont il se sentait animé.

La vue et l'étude des chefs-d'œuvre, quelque soit l'essor qu'ils donnent aux dispositions naturelles d'un peintre, ne suffisent pas pour les imiter. C'est ce que le jeune Aved sentit parfaitement. Il voulut aller chercher à Paris des leçons des grands artistes

---

(1) *Nécrologe des Hom. célèbres.* Année 1767, pp. 55, article par M. *Castillon.*

français, et il arriva en cette ville, en 1721, à l'âge de dix-neuf ans.

C'était alors l'époque de la Régence : l'art tombait en décadence ou du moins subissait une sorte de transformation qu'il est bien facile de reconnaître dans les œuvres de ce temps. Les grands hommes du siècle de Louis XIV avaient vécu : ils faisaient place aux peintres des fêtes galantes, qui eux-mêmes allaient ouvrir le règne des Boucher et des Vanloo qui se préparait. Le jeune Aved tomba à Paris au milieu de cette transition. Il entra dans l'atelier de M. Le Bel, de l'Académie royale de peinture, selon l'auteur du *Nécrologe*, qui veut sans doute parler d'Alexis-Simon *Belle*, peintre, père et ayeul d'inspecteurs de la manufacture des tapisseries des Gobelins.

Étant dans cet atelier, le jeune peintre douaisien se lia avec Carle Vanloo, Boucher, Chardin, Dumont le Romain, et quelques-autres, ses compagnons et ses émules, qui devinrent peu après les chefs de la nouvelle école française, et qui le devancèrent et l'attirèrent à l'Académie royale de peinture dont ils lui préparèrent l'entrée. Il n'avait que 27 ans, en 1729, lorsqu'il y fut agréé ; et cinq années plus tard, en 1734, il fut reçu membre effectif. Il avait fait le portrait de *De Troy* fils, comme morceau de réception. Sa réputation grandissait d'un moment à l'autre ; en 1744, il était monté au rang honorable et envié de Conseiller de l'Académie.

Sans avoir obtenu une aussi grande célébrité que ses compagnons d'atelier et de peinture, Aved obtint néanmoins assez de renommée pour que l'ambassadeur de la Porte Ottomane, *Méhémet-Effendi*, qui voulait offrir son portrait au roi Louis XV, le choisît comme le plus capable de représenter dignement son effigie. Ce portrait, quoique peint d'une manière un peu rude peut-être, par un artiste qni n'avait pas encore toute l'habileté de main qu'il gagna plus tard, fut favorablement reçu par le Roi et admiré du public ; sa place fut désignée au château de Choisy, dans la salle des Gardes. Cette peinture historique courut bien des aventures pendant la première révolution, mais elle fut enfin heureusement retrouvée et logée dans le musée de Versailles où l'on

peut la voir aujourd'hui et considérer ce premier ouvrage qui mit en vogue le portraitiste douaisien et lui valut la faveur royale et l'engouement du public.

Aved eut l'honneur de peindre le Roi lui-même qui voulut que ses traits fussent transmis à la postérité par le peintre habile qui avait su retracer fidèlement l'ambassadeur ottoman. La cour, suivant l'usage, s'empressa d'imiter le monarque ; la ville se modela sur la cour, et la fortune d'Aved fut dès lors assurée.

Cet artiste, sans être ni un Van-Dyck, ni un Titien, fut, pour le temps où il vécut, un bon peintre de portraits. Sa touche était agréable et facile, il saisissait bien la ressemblance et avait un coloris plein d'harmonie. Voilà, certes, assez de qualités estimables pour lui mériter la grande vogue qu'il obtint vers le milieu du dernier siècle. Si vous ajoutez à cela qu'il joignait à un talent peu commun les formes les plus aimables et le caractère le plus doux, qu'il était complaisant et de bonnes manières, toutes choses aussi essentielles pour le genre de peinture qu'il embrassa que le talent d'exécution, on ne sera plus étonné qu'il fut si souvent employé par les membres de la haute noblesse et par presque toutes les sommités de la société de son époque. Disons encore que ce peintre avait du goût et de l'adresse pour la pose de ses modèles et l'arrangement des accessoires qui devaient accompagner ses figures, ce qui lui a valu de la part de l'auteur du *Nécrologe*, copié par l'abbé de Fontenay (1) et autres, l'éloge suivant que l'on trouvera sans doute aujourd'hui empreint d'une certaine exagération : « M. Aved avait le secret si rare de « rendre dans ses portraits, non seulement la figure, mais encore » le génie, le caractère, les talents, les habitudes de la personne » qu'il peignait. Ni la position, ni la draperie, ni aucun détail » accessoire, n'étaient arbitraires ; tout ce qui paraît le plus in- » différent aux peintres même accrédités, était essentiel pour » M. Aved ; tout concourait à la ressemblance et à l'effet prin-

---

(1) *Dictionnaire des Artistes*, Paris, *Vincent*, 1776, pet. in-8°. t. 1er, 118-119.

» cipal. Cachez la tête de ses figures : en voyant le reste du ta-
» bleau, vous ne direz pas c'est un tel ; mais cet homme a telles
» passions, telles mœurs, tels défauts, telles vertus. Ce talent ne
» parait pas compatible avec la correction qu'il mettait dans ses
» ouvrages : car quand l'objet est naturellement difforme, il
» semble que la correction doive faire manquer la ressem-
» blance : M. Aved savait mettre d'accord l'art et la nature. »

Le fameux amateur *Mariette*, dans des notes manuscrites jointes par lui à l'*Abecedario pittorico* du père *Orlandi*, conservé au cabinet des Estampes de Paris, reconnait à Aved un *beau pinceau*, et dit qu'il ne lui manquait que de mieux dessiner qu'il ne faisait ; c'était sa partie faible, c'est le seul reproche qui lui ait été adressé ; reproche en quelque sorte applicable à presque tous les artistes du même temps et que d'ailleurs le peintre douaisien avait pu mériter par la rapidité de ses premières études et la brièveté de son apprentissage.

Aved possédait de nombreux et d'excellents amis ; outre les artistes qui attiraient toutes ses sympathies, il était lié avec Louis Racine, le grand Rollin, le comte de Lannoy, de Bruxelles ; avec le comte du Luc, mort dans l'été de 1740, le marquis de Nesle, le poète Roy, et surtout avec Jean-Baptiste Rousseau, le lyrique, dont il fit le portrait pendant un voyage à Bruxelles en 1738. Ce dernier parle souvent de son *peintre fidèle* dans ses *Lettres sur différents sujets de littérature*, *Genève*, 1750, 5 vol. in-12. Voici ce qu'il écrit de Bruxelles, le 18 octobre 1738, à M. Boutet de Monthery, son protecteur et son ami : « Le portrait que je
» vous ai envoyé me représente parfaitement tel que j'étois en
» 1737. Celui de M. Aved est aussi très ressemblant : il m'a
» exécuté en grand peintre qu'il est : mais il m'a pris aux pre-
» miers temps de ma convalescence, encore fatigué du voyage que
» je venais de faire aux frontières de l'autre monde. »

Il écrit à Aved lui-même, de Bruxelles, lieu de son exil, le 10 mai 1738 : « Graces à vos bontés, Monsieur, et à l'excellence de
» vos talents, je puis me flatter d'un honneur que ni les Pindares,
» ni les Horaces n'ont jamais eu ; c'est d'avoir, tout chétif rejeton
» que je suis de ces grands hommes, un Zeuxis pour peintre, et

» de faire passer à la postérité mes traits du moins, au défaut de
» mes ouvrages. » Il ajoute le 26 septembre suivant, dans une autre lettre toujours datée de Bruxelles : « Il m'étoit déjà revenu
» de plusieurs endroits que votre ouvrage avoit eu un succès qui
» s'étoit repandu jusques sur moi, et je n'ai point été surpris
» qu'un aussi habile peintre que vous ait excité la curiosité du pu-
» blic sur moi, pour qui vous avez daigné mettre en œuvre la
» beauté de vos talents. »

Le peintre et le modèle devinrent si intimes que lorsque Rousseau alla en décembre 1738 et janvier 1739, faire clandestinement un voyage de deux mois à Paris, il ne voulut pas se cacher autre part que dans la maison d'Aved : son cœur avait bien deviné. Il partit de Paris enchanté de l'aménité et de la fidélité de son hôte, qui lui garda soigneusement le secret. Voici une des lettres qu'il lui écrivit à ce sujet :

Bruxelles, 10 *mai* 1739.

« Vous êtes le seul, Monsieur, qui m'ayez détrompé d'une
» opinion que j'ai toujours eue, et que l'expérience confirme tous
» les jours, qui est qu'il n'y a point d'amitié qui tienne contre
» deux mois de séjour, passés sous le même toit. Vous ne vous
» êtes point ennuyé de moi qui m'étois ennuyeux à moi-même,
» et je n'ai passé aucun jour avec vous sans le compter par quel-
» que nouvelle marque de votre amitié. C'est à vous que je dois
» les seuls moments agréables que j'aye eus pendant mon triste séjour
» à Paris, et vous connaîtrez quels sentiments vous m'avez inspirés
» par le sonnet que je vous envoye. Je vous prie de le regarder
» comme un monument de ma reconnaissance, plutôt qu'un ef-
» fort de mon esprit, qui n'obéit jamais à mon cœur de la façon
» que je le souhaiterois

(1). Tandis que tu peignois mon image fidelle,
De toi-même encor mieux tu traçois le portrait,
Dans ces soins prévenans qui servant ton souhait
Ont si bien combattu ma fortune cruelle.

---

(1) Ce sonnet a été fait deux fois par Rousseau. Il n'était pas con-

Un mouvement si noble, un si généreux zèle,
A mon cœur attendri te peignant trait pour trait,
Me faisoient admirer dans un tableau parfait
De la vraie amitié le sensible modèle.

L'art te fit, cher Aved, un don bien précieux,
Il t'apprit le secret de surprendre les yeux,
Et de rendre le vrai jaloux de sa peinture.

Le pinceau de Timante est ce que tu lui dois ;
Mais le cœur que sans lui te forma la Nature,
Est un présent plus rare et plus beau mille fois. (1).

» Soyez bien convaincu, Monsieur, que ces vers ne sont » qu'une bien foible expression de mes sentiments.

» Souvenez-vous que vous devez une estampe de mon portrait » au cher et illustre comte de Lannoy, de qui je reçois de nou- » velles preuves de la plus généreuse amitié dont on ait vu » l'exemple depuis Toxaris et Pylade..... ».

» Je suis, etc. » J.-B. Rousseau.

---

tent de son premier jet. Dans une lettre du 1er janvier 1740, envoyée de Bruxelles à M. Boutet de Monthéry, il dit : « Je vous prie de sup- » primer totalement le premier sonnet que j'ai fait pour mon ami M. » Aved. Il ne vaut rien. Il n'y a que le second qui vaille quelque cho- » se ; encore ne répond-il point assez aux sentiments que j'ai pour » cet incomparable ami. »

(1) Il n'est pas étonnant que l'on ne trouve point ce sonnet dans les premières éditions de J.-B. Rousseau, puisqu'il ne fut composé que fort tard et pendant l'exil du poète à Bruxelles ; mais ce qui est extraordinaire, c'est que l'édition la plus moderne des œuvres *complètes* du lyrique(*Paris*, *Lefèvre*, impr. de *Crapelet*, 1820, 5 vol. in-8°) ne le contienne pas : M. *Auger*, qui a donné ses soins à cette édition, n'a pas consulté toutes celles antérieures, car nous avons retrouvé le sonnet dans celle si belle et si luxueuse que *Didot* a imprimée à *Paris* en 1743 (3 vol. gr. in 4°), quoiqu'elle porte la suscription de *Bruxelles*. Elle avait été augmentée par l'abbé *Séguy* et enrichie du plus beau des portraits gravés d'après *Aved* (celui de *Schmidt*) et de culs-de-lampe de *Cochin*. — Le sonnet est aussi dans le *Porte-feuille de J.-B. Rousseau, Amst.* 1751, in-12, tome 1er, p. 197.

Le même ajoutait, dans une lettre datée de La Haye, le 2 septembre suivant, et adressée à Louis Racine : « Je vous prie, » monsieur, d'assurer M. Aved de mon souvenir. Ce que j'ai » emporté de plus solide du voyage de Paris qui a abîmé ma » santé, est votre connoissance et la sienne. Je ne crois pas que » le Ciel ait formé un meilleur cœur. Je suis venu ici chercher » dans un changement d'air, un asile contre l'ennui qui me mine » à Bruxelles, etc, »

On peut voir par ces extraits comment J.-B. Rousseau jugeait Aved comme homme aimable et bon, voici maintenant quel jugement il en porte comme peintre. Nous le tirons encore d'une lettre datée de Bruxelles, le 3 janvier 1740, et adressée à M. Boutet de Monthéry : « Vous me demandez mon sentiment » sur M. Aved : c'est, après vous, le meilleur ami que j'aye, et » sans flatterie, le le crois, *pour le portrait*, le meilleur peintre » de France. Mais je n'oserois vous assurer la même chose pour » l'*historique*. Quant aux attitudes, au bon goût des draperies, » et aux autres perfections qui embellissent un portrait, je ne » crois pas que vous puissiez aussi bien choisir ailleurs. Je ne » doute pas même qu'appliqué comme je l'ai vu pendant que je » logeois chez lui, il n'ait ce qu'il faut pour réussir dans tous les » sujets d'histoire. Outre cela il est aussi honnête homme qu'ha- » bile. »

Les peintres consciencieux et véritablement artistes soignent toutes leurs œuvres, par droiture d'abord, et ensuite pour l'honneur de leur nom qu'ils placent au bas de leur travail. Mais le peintre ami ou amant de son modèle apporte encore un degré de perfection de plus dans son exécution, parce que son génie s'allume au feu de l'amour ou de l'amitié. C'est pourquoi les admirables images qui restent des amies de cœur des artistes célèbres nous paraissent si animées et si belles. C'est aussi ce qui arriva pour le portrait de J.-B. Rousseau, exécuté par Aved, son ami fidèle et dévoué. Il le peignit *con amor*, il le réussit à souhait. Il en fit une charmante composition où les accessoires les plus soignés, sans nuire à la figure, l'encadrent et l'accompagnent merveilleusement. On a vu combien le lyrique en fut reconnaissant. Ce portrait est celui de tous ceux d'Aved qui a été le plus souvent

reproduit par la gravure. Rousseau, exilé pour des vers qu'il n'avait pas composés, demanda au peintre de faire mettre sous son effigie, qui, malgré son œil vif et fiévreux, représentait bien son maladif ennui et son austère philosophie, ce vers de Martial : *Certior in nostro carmine vultus erit.*

Le respect, la reconnaissance, la commune patrie inspirèrent aussi Aved dans la reproduction des traits de M. *de Pollinchove*, premier président du parlement de Flandre séant à Douai. Ce portrait, gravé par *Mellini*, a été fort répandu dans la patrie du peintre et du modèle, où on le trouve chez tous les descendants des anciennes familles parlementaires du pays (1).

Vers le milieu du siècle dernier, le stathouder de Hollande, ayant ouï parler du talent d'Aved pour le portrait, l'appela à La Haye afin de lui faire faire le sien. Le peintre réussit au gré du chef du gouvernement hollandais, mais le résultat de ce voyage ne fut pas agréable à l'artiste lequel essuya des tracasseries sans fin pour le paiement de son œuvre. Ce désappointement devint l'objet continuel des plaintes d'Aved, qui échoua dans ses réclamations et ne prouva qu'une fois de plus la vérité de la fable du pot de terre et du pot de fer.

Le portrait du Stathouder était pourtant une belle œuvre à laquelle l'artiste avait travaillé avec un soin et une application qui édifièrent tous les connaisseurs. Ce tableau avait onze pieds de haut. « La composition et l'ordonnance, lit-on dans un ouvrage du temps (2), respirent le feu et le génie. Le prince y est représenté en cuirasse ; à ses pieds est un groupe d'attributs différents propres à caractériser la puissance et les titres dont il était revêtu. Dans le fond est une marine où l'on voit des vaisseaux remplis de sol-

---

(1) Le vicomte d'Haubersart, le baron de Warenghien, etc., conservent avec soin des exemplaires de cette belle gravure d'un des premiers présidents de Douai, qui a précédé leur ayeul et leur père dans ces fonctions.

(2) *Observations sur la peinture*, par Gautier. *Paris, Jorry*, 1753, in-12, tome 1er, 3e partie, p. 325.

dats. Le prince y paraît donner des ordres. Tous ceux qui ont admiré ce morceau dans le temps que M. Aved le finissait, auraient bien voulu le voir au salon, où il n'aurait pas manqué d'enlever tous les suffrages. Ce tableau est actuellement en Hollande. »

Disons aussi un mot du chef-d'œuvre d'Aved : ce fut le portrait en pied du maréchal de Clermont-Tonnerre. Cette toile, de 11 pieds de haut sur 7 de large, fit l'admiration de tous les connaisseurs au Salon de 1759.

Au talent et aux belles qualités du cœur, Aved joignait le physique le plus avantageux. Il épousa Anne-Charlotte Gauthier de Loiserolles, fille d'un ancien capitaine au régiment de Rouergue, et cette union fut extrêmement heureuse. Il peignit sa femme et sa belle-sœur avec succès, et toutes deux furent gravées avec finesse par *Balechou*, et se servent réciproquement de pendant. Du mariage d'Aved naquirent deux fils, l'un devint maître des Eaux et Forêts de Chaumont en Bassigny, et l'autre fut avocat au parlement et se distingua dans sa profession. Cette famille heureuse vivait dans l'aisance et faisait tout le bien que la fortune lui permettait de faire. Franc et généreux, doux et compatissant, aimable hors de chez lui et adoré dans sa maison, Aved avait l'existence la plus honorable et la plus honorée, quand une attaque d'apoplexie et de paralysie, vint la terminer violemment et prématurément en 1766, lorsqu'il n'était âgé que de soixante-quatre ans et que tout lui promettait encore de longues années de vie. D'après les mémoires du temps il fut généralement et véritablement regretté de ses amis, de ses nobles connaissances, et de ses confrères, contre lesquels il n'avait jamais eu ni haîne, ni envie.

Aved, après avoir beaucoup étudié et voyagé, et recueilli dans les pays étrangers des objets de haute curiosité, possédait un des jolis cabinets de Paris ; il était amateur et connaisseur et avait gardé plus d'un souvenir de prix des têtes couronnées que son talent fit revivre sur la toile. Aussi laissa-t-il une des plus précieuses collections de son temps. On connaît et l'on recherche encore aujourd'hui le *Catalogue des tableaux qui composent*

le Cabinet de feu M. Aved, peintre du Roi, par *Pierre Remy*, *Paris*, 1766, chez *Didot* l'aîné, in-12. Ce catalogue est précédé d'une notice sur le peintre, qu'on dit composée par son fils l'avocat au parlement : elle est d'un bon style et convenable en tous points.

Après avoir rendu justice au talent et au caractère du peintre douaisien, il nous reste à donner le catalogue de ses ouvrages, autant toutefois qu'il est possible de le dresser près d'un siècle après sa mort. Quoiqu'enlevé aux arts dans un âge encore plein de verdeur, Aved a beaucoup produit : il a peint une foule de personnages distingués dans les armes, les lettres, la magistrature et la noblesse. Ces portraits, exécutés pour les particuliers, ont été, pour la plupart, modestement conservés au sein des familles qui les avaient commandés ; beaucoup ont été dispersés ou détruits après la mort de leurs propriétaires, ou pendant les orages de la Révolution, et il nous serait bien difficile d'en retrouver la trace. Nous avons cependant deux manières de reformer l'œuvre d'Aved : la première, par les listes officielles des tableaux exposés publiquement au Salon du Louvre durant ses plus belles années ; c'est ce que nous avons pu faire de 1737 à 1759, en y joignant quelques appréciations des critiques de l'époque. La seconde est de donner la liste de ceux des portraits gravés d'après notre peintre qui nous sont tombés sous la main : cette liste est loin d'être complète, mais elle contient les sujets les plus renommés, qui figurent aujourd'hui dans les collections de gravures.

CATALOGUE des tableaux exposés par AVED aux salons du Louvre de 1737 à 1759.

1737.

Portraits de M. *Caron.*
— de M. *Dupleix*, fermier-général.
— de Mlle. *Loys*, en laitière.
— de M. le *duc de Bisache.*
— de Mlle. *de Seyne,* femme du sieur *Dufresne.*
Un philosophe.

1738.

Portrait en pied de M. l'abbé de ***
Portraits de Mme. *Loys*.
— de Mme. *de Varenne*, en liseuse.
— de M. l'abbé *Berger*, appuyé sur un livre.
— de M. *Rousseau*, poëte illustre du siècle, âgé de 68 ans.

« M. Aved a exposé le portrait du fameux Rousseau. Il est d'envi-
» ron quatre pieds de hauteur : il est assis de côté, le coude appuyé
» sur une table, tenant dans la main quelques feuilles de papier, et sur
» un amas de beaucoup d'autres l'on voit ouvertes les œuvres de l'*Ami*
» *Marot*. L'on juge, par l'attitude et surtout par le caractère de sa tête,
» de tout l'esprit et de toute la facilité qu'ont et le peintre et le mo-
» dèle. C'est un visage rond, haut en couleur et veiné admirablement.
» Tout le feu de ses ouvrages est dans ses yeux qu'il a plus petits
» que grands : il y a à parier qu'il est dans un moment d'épigramme. »
(Description raisonnée des tableaux exposés au Louvre. — Lettre à madame la marquise de S. P. R. (1738), in-8°, p. 7.)

1739.

Portraits de Mme. *Arlon*, filant de la soie.
— de M. *de Saint-George*, capitaine de vaisseaux de la Compagnie des Indes, en habit rouge et cuirasse.
— de Mme. *Dupleix de Baquancourt*, appuyé sur sa toilette.
— de M. le marquis de *Crévan*, en corset d'armes.
— de M. le comte *de Magnac*, tenant le portrait de feu M. son père, lieutenant-général des armées du Roy.
— de Mme. de *Saint-Lambert*, en nayade.
— de M. *de Farcy*, commissaire des guerres, appuyé sur une table, tenant un livre.

1740.

Portrait de M. *du Theil*, secrétaire d'Etat du cabinet du Roy, premier commis des affaires étrangères, ci-devant ministre et plénipotentiaire de S. M. auprès de l'Empereur, au moment qu'il vient de signer un des actes de la dernière pacification.

Portrait jusqu'aux genoux de M. le comte *de Tessin*, dans son cabinet, tenant une estampe de Jules Romain.
Portrait de M. *Racine*, de l'Académie des Inscriptions, en habit de velours noir, appuyé sur un bureau.
Portrait de Mme. *de Meinière*, tenant un petit chien.
Portrait de M. l'abbé *Caperonier*, professeur du collége royal pour la langue grecque, appuyé sur son Quintilien.
Portrait de Mme. *Aved*, forme ovale.

1741.

Portraits de M. *de Polinchove*, premier président du parlement de Flandre et garde-des-sceaux de la province, ayant une main appuyée sur son mortier, et l'autre tenant les sceaux.
— de Mme. *Croisat*, qui travaille à la tapisserie.
— de M. *Bachelier*, premier valet-de-chambre du Roy, et surintendant du gouvernement de Versailles, appuyé sur un bec à corbin.
— de M. *Philipe*, assis et appuyé sur un livre.

1742.

Portrait en pied de S. Ex. *Said Pacha Beglierbey de Roumely*, ambassadeur extraordinaire du Grand Seigneur, entouré de tous les attributs qui désignent particulièrement ses connaissances, comme sphère, carte géographique, traité de paix et d'un atlas, premier livre imprimé par ses soins à Constantinople. On voit sur le devant du tableau les lettres de croyance, surmontées du sçeau de l'Empire, renfermé dans une plaque de vermeil. Le fond représente une vue de Paris et le commencement de son entrée.
Portrait de M. le président *de Maignière*.

1743.

Portrait de Mme. la marquise de *Saint-Maur*, en sultane, dans le jardin du sérail. Hauteur, sept pieds et demi ; largeur, 5 pieds et demi.
— de M. le marquis *de Mirabeau*, dans son cabinet, appuyé sur le Polybe de M. Follard.
— de Mme. *La Traverse*, appuyée sur une table.
— de M. l'abbé *Gédouin*, abbé de Beaugenci. de l'Académie française.

1745.

Un grand portrait de M. le marchal *de Maillebois,* vêtu en habit de bataille et en cuirasse.

Portrait de M. de ***, dans son cabinet, appuyé sur un bureau, tenant une brochure, vêtu de velours noir.

— de M. *Poisson de la Chabeausière*, avocat en parlement.

1746.

Portrait de M. *Crébillon*, de l'Académie française, dans son cabinet, appuyé sur un fauteuil.

— du R. P. *Liniers*, peint après sa mort.

— de Mme. *Poisson de la Chabeausière*, en habit de bal.

— de M. de *Moetlien*, lieutenant des grenadiers des gardes françaises, en habit d'officier.

Dans ses *Réflexions sur le salon* de 1746, Lafont de St.-Yenne dit, en parlant des portraits exposés : « Celui du célèbre Crébillon fait par le » sieur *Aved* est encore un très beau portrait et fort ressemblant. Tout » ce qui l'accompagne y est peint avec un artifice merveilleux. Mais » comme l'imitation seule des traits du visage, quelque exacte qu'elle » soit, n'est pas suffisante pour donner l'idée d'un homme aussi singu- » lier que celui-ci, et de ce que la chaleur du génie échauffe sans cesse » l'action et donne à sa physionomie toute la véhémence du cothurne, » on aurait souhaité qu'à une imitation des traits si parfaite, on eut » joint une action liée par un beau choix d'attitude à celle de sa phy- » sionomie, ce qui aurait fait tableau, et tableau d'âme et de carac- » tère..... On est tout étonné de le trouver ici en pied sur une » grande toile, droit, immobile, et tel qu'on ne le voit jamais. Le por- » trait d'ailleurs est excellent et mérite les éloges qu'il a reçus du pu- » blic, comme tous ceux du même auteur exposés dans le Salon. »

1747.

Portrait de M***, dans son cabinet, appuyé sur son bureau, tenant à sa main l'Iliade d'Homère.

— de M. *Rigoley* de *Juvigny,* avocat au parlement, appuyé sur les œuvres de Cicéron.

L'abbé *Leblanc*, dans sa *Lettre sur l'exposition de* 1747, in-12, p. 83, après avoir fait un éloge pompeux des portraits de *Nattier* et de *Tocqué*, ajoute : « Un autre peintre du même genre, c'est M. *Aved*,

» a deux tableaux à peu près de la même grandeur, exposés au salon
» sous les nos 62 et 63, qui lui font honneur par la manière dont ils
» sont traités. »

1748.

Portrait jusqu'aux genoux d'un échevin.
— d'une dame appuyée sur son balcon.
— de Mme. *de Laval-Montmorency*, à présent duchesse de *Loos de Cosse-Warem*.
— d'une dame ayant les mains dans son manchon.
— de M. le duc de *Chevreuse*, en cuirasse.

1750.

Portrait en pied de M. le marquis *de Cambyse*, chevalier des ordres du Roy, mort à Londres dans le temps de son ambassade ; la tête n'est pas de l'auteur
— de Mme. *Brion*, assise, prenant du thé.
— du R. P. *Linières*,, confesseur du Roy, devant un prie-Dieu.

Baillet de St.-Julien, qui, sous le voile de l'anonyme, a fait paraître plusieurs brochures sur la peinture, est le critique qui a le moins bien traité Aved. Dans une ode, il l'appelle *Batave*, quoiqu'il ne soit que *Flamand*. En son compte-rendu de l'exposition de 1850, il dit : « Il » me reste à vous parler de nos peintres de portraits : les plus illustres » sont MM. Nattier, Tocqué, Aved, chacun dans un genre différent, et » la Tour dans tous les genres. Le premier est facile, gracieux (je » parle de ses ouvrages), brillant, plein d'art... Le second, plus ferme » dans sa touche, mais point assez varié, ce me semble. M. Aved. plus » monotone encore que ce second, est beaucoup plus froid ; mais sa » simplicité a une sorte de mérite ; et cet auteur est assez heureux » pour les ressemblances. » (*Lettres sur la peinture à un amateur*. Genève, 1750, in-12, p. 28.)

1753

Portrait de M. le comte *du Luc*, maréchal des camps et armées du Roy, en buste et cuirasse.
Portrait de M. *Morand*, de l'Académie royale des Sciences et secrétaire perpétuel de celle de chirurgie, chevalier de l'ordre de St.-Michel.
Portrait de Mlle. *** en laitière.
Portrait du feu R. P, *Maubert*, théatin.

Voici le jugement que porta le critique Freron de cette exposition, jugement qu'on trouve p. 343 du tome 1er des *Observations sur la peinture et sur les tableaux anciens et modernes,* par M. *Gauthier. Paris,* 1753, in-12. « Le célèbre M. *Aved*, conseiller à l'Académie, *s'attache* » *singulièrement à la nature; il lui rend bien ce qu'il en a reçu; elle* » *lui a donné des talents qu'il n'emploie que pour elle.* Son exactitude » à exprimer les objets, la précision et la force de son coloris, ont satisfait » les vrais connaisseurs dans les portraits de M. le comte du Luc, du feu » P. Maubert, théatin, de Mlle. *** en laitière ; je n'ai pu qu'applau- » dir avec la multitude à l'air de vérité qui frappe dans ces portraits, » ne connaissant pas les originaux ; j'ai admiré la vérité même dans » celui de M. Morand, chevalier de St.-Michel, de l'Académie royale » des sciences, et secrétatre-général de celle de chirurgie. Il est vrai » que ce n'est pas M. Morand soupant avec ses amis à son petit » jardin ; c'est M. Morand dans sa gravité du matin, occupé de sa » profession, tenant dans ses mains savantes l'histoire de l'Académie » royale de chirurgie ; et c'est ainsi que mon illustre ami doit être » transmis à la postérité. »

1755.

Portrait de M. l'évêque de Meaux, premier aumônier de Madame Adelaïde de France.

— de M. le marquis d'*Harcourt-Olonde*, peint en cuirasse.

— de M. ***.

— de M. ***, dans son cabinet, ayant un papier à la main.

1757.

Portrait de M. le marquis de *Mirabeau*, en cuirasse.

— de M. *Gillet*, avocat en parlement ; il est appuyé sur un bureau, tenant un livre à la main.

— de M. *de Calonne*, fils de M. le procureur-général au parlement de Flandres.

1759.

Portrait en pied de M. le maréchal de *Clermont-Tonnerre*, haut de 11 pieds, large de 7 pieds.

— de M. *Layé*, président à mortier au parlement de Dijon, haut de 4 pieds 1/2, large de 3 pieds.

CATALOGUE des principaux portraits gravés d'après AVED.

1. — Messire Charles-Joseph *de Polinchove*, garde-des-sceaux et premier président du parlement de Flandre, gravé par *C. D. J. Mellini.* — Riche portrait où le magistrat est représenté couvert de son costume officiel et assis près d'une table sur laquelle sont les sceaux du parlement. Ses armoiries se trouvent au bas. Gr. in-fol. en hauteur.

2. — Anne-Charlotte *Gauthier de Loiserolles*, femme du peintre Aved. Gravée par *J. J. Balechou*, dans une bordure ovale, in-fol. en hauteur.

3. —Une dame filant au rouet (sœur de Madame Aved), gravée par le même, formant pendant du n° 2.

4. — Guillaume-Charles-Henri Friso, prince d'Orange et Nassau, né le 1er septembre 1711, mort le 22 octobre 1741. Beau portrait représenté en buste, tête nue, en cuirassse, avec la plaque de l'ordre de la Jarretière et un grand cordon. La figure est dans un médaillon posé sur un socle offrant les armes du prince et entouré d'attributs militaires tels que casque, épée, bâton de commandement, drapeau. Gravé par *Balechou*, in-fol.

5.—Prosper Jolyot *de Crébillon*, de l'Académie française. Gravé en 1751 par *Balechou*, in-fol. et in-4°. — Par *E. Ficquet*, gr. in-8°. — Par *P. Duflos*, gr. in-8°.

6. — Charles-François *Lefebvre de Laubrière*, évêque de Soissons. *Daullé, sc.* 1736, in-fol. en hauteur.

7. — *Louis-François Néel de Christot*, évêque de Sées, vu à travers une croisée. *Baléchou sc.* grand portrait en hauteur.

8. — Bertrand-Claude *Taschereau de Lynières*, jésuite, confesseur du Roi. *J. J. Balechou sc.* en hauteur.

9. — Catherine *de Seine*, épouse du sieur *Dufrène*, dans une bordure ovale. *Lépicié sc.* — L'actrice est représentée dans le rôle de *Didon* ; elle vient de se percer le sein gauche qui est découvert, et elle s'appuie sur un bûcher ; dans le lointain, une flotte s'éloigne ; au bas on lit ces vers :

« L'art ne vous prête point sa frivole imposture,
» Dufrêne, vos attraits, vos talents enchanteurs
» N'ont jamais dû qu'à la nature
» Le don de plaire aux yeux et d'attendrir les cœurs. »

10. — *Jean-Baptiste Rousseau.* — *J. Daullé, sculp.*, gr. in-fol. en hauteur. — *G. F. Schmidt sculp.* en haut. (rare) in-fol. — *P.*

Duflos, in-4°. — *Nicolas de Launay*, *sculp.* 1780, gravé aussi par d'*Élvaux*, in-8°. — Enfin, par *Wille*, en hauteur.

11. — Jean-François *de Troy*, peintre du Roi, gravé en 1775 par *L. Halbou*, dans une bordure ovale en hauteur, in-fol. — Gravé par *N. Delaunay*, pour sa réception à l'Académie, en 1789, in-folio.

12. — Claude *Capperonnier*, professeur de langue grecque. *Lépicié*, *sculp.* 1741, in-fol. en hauteur.

13. — *Louis Racine*, gravé par *Miger*, petit in-folio par *Auguste St.-Aubin*, gr. in-8°. — Par *Remy Delvaux*, in-18, pour l'édition Cazin.

14. — *Maupertuis*, représenté couvert de fourrures, avec une vignette au bas du portrait représentant le fameux voyageur dans un traineau conduit par des rennes.

15. — *Maurice de Saxe.*

16. — *Alexis Piron.*

17. — Pierre-Jacques *Cazes*, peintre, né à Paris en 1676, mort en 1754. *Lebas sc.* 1741, in-fol.

Laissant parfois ses portraits d'hommes et de femmes, sa véritable spécialité en peinture, Aved s'adonnait aussi à copier quelques-uns des grands maîtres. Ainsi, à sa mort, il avait à son domicile, une *Tête de Vierge*, peinte par lui d'après *Restout*, et le *portrait d'un homme assis*, également copié de sa main d'après *Rembrandt*. C'est ainsi qu'il usait de quelques loisirs au profit de son art.

Les productions du peintre douaisien ne sont pas très nombreuses dans les galeries publiques. Nous avons dit que son Méhémet-Effendi gisait à Versailles ; son portrait de Guillaume IV est au musée d'Amsterdam ; la curieuse collection du lieutenant-général Despinoy tenait de lui un Alexis Piron et le portrait vu jusqu'aux genoux de Claude-Alexandre Guérin, marquise de Tencin, célèbre par ses aventures galantes, par son goût pour les intrigues et les charmes de son esprit ; cette dernière toile, que le catalogue de la galerie du général lui attribue peut-être un peu légèrement, fait aujourd'hui partie du musée de tableaux de Valenciennes. Ni le musée de Lille, ni même celui de Douai, ville natale d'Aved, ne possède un seul portrait de cet artiste de mérite. C'est une lacune que l'*Athènes du Nord* doit s'empresser de combler.

ARTHUR DINAUX.

1830

J . FROISSART

SIRE JEHAN FROISSART.

1337-1410.

« *Et si aucun quiert quy je suis,*
» *je m'apele* Jehan Froissart, *natif*
» *de la bonne et franque ville de Va-*
» *lenciennes.* »

Froissart, (manuscrit de d'*Oultreman*, prévôt et historien de Valenciennes.)

Depuis les historiens de la Grèce et de l'ancienne Rome, jusqu'à la renaissance des lettres, il n'en existe point que l'on puisse comparer à Froissart. Aussi est-ce une gloire peu commune que celle qui rejaillit sur la contrée qui l'a vu naître. Ce nom, rendu si célèbre par l'historien-poète, est très repandu dans la nord de la France. Dès 1340, il figure dans les annales de la contrée, à l'occasion du siége que le comte de Hainaut mit devant l'abbaye de St.-Amand. « Il y avoit un moine nommé Damps » Froissart, (dit l'historien qui s'étend complaisamment sur un » fait glorieux pour un religieux portant son nom) qui y fist mer- » veille, en occit et mehaigna, au devant d'un pertuis où il se » tenoit, plus de dix-huit ; et n'osoit nul entrer dans le lieu. » On lit à la fin de quelques chartes du comte de Foix une signature de *J. Froissart* ou *Jacquinot Froissart* ; c'était un secrétaire de Gaston Phébus et peut-être un parent de l'historien qui fut, comme on le verra, le protégé du comte Et il est encore fait mention, dans les registres du trésor des chartes, d'une rémission accordée, en 1375, à *Philebert Froissart*, écuyer,

qui avait été en la compagnie des Gascons au pays de Guyenne, sous Charles d'Artois, comte de Pézenas. On trouve aussi, dans la chronique même du Valenciennois, un *Froissart-Meullier*, jeune écuyer du Hainaut, qui signala sa valeur à l'assaut du château de Figuières en Espagne, que les Anglais et les Gascons attaquèrent en 1381. Son nom et son pays ont donné lieu à penser à Ste.-Palaye que l'écrivain aurait bien pu être son parent et comme lui de noble origine. Dans une discussion entre le bailli de Carenci et l'abbaye de Mont-St.-Eloi en 1395 et 1396, on voit encore qu'un *Pierre Froissart* représenta l'abbaye à l'audience amiable présidée par le prevôt de Beauquenne (1). Enfin, pour accumuler les preuves de la propagation dans le pays de ce nom devenu si célèbre, nous ajouterons que Messire *Jean Froissart*, docteur ès-lois, seigneur de Broissia, est reçu au conseil privé du roi catholique aux Pays-Bas, par lettres-patentes données au camp devant Bergues S. Winox, le 17 août 1582 (2); qu'il existe un *Eloge d'Antoine Froissart* (par J. Hollander), imprimé en 1614, in-12; et qu'en 1715, l'abbé *Froissart* prononça, à la collégiale de St.-Pierre à Lille, le panégyrique de Louis XIV (3).

Jehan Froissart, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises dans ses ouvrages, est né à Valenciennes en l'an 1337, l'année même que Guillaume-le Bon, comte de Hainaut, y mourut; que sa veuve Jeanne de Valois entra au monastère de Fontenelles, et que Guillaume II prêta son serment en cette ville comme comte suzerain. Cette date de 1337 est aujourd'hui généralement adoptée, quoiqu'elle soit une seule fois contredite positivement au livre III, chap. 70 des chroniques où Froissart dit: » Car sachez » que, sus l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt et dix, je y

---

(1) Lettre de Martin de la Viscongne, prévôt de Beauquesne, datée du 7 avril 1396. (*Archives du Pas-de-Calais*).

(2) Les tombeaux des hommes illustres qui ont paru au Conseil Privé, depuis l'an 1517. Liége, P. Héghius, 1673, in-12, p. 45.

(3) Il existe encore aujourd'hui, tant à Valenciennes qu'à St.-Amand et à Lille, plusieurs familles honorables qui portent ce nom illustre.

» avois labouré trente-sept ans, et à ce jour je avois d'âge cin-
» quante-sept ans. » Ce qui ferait remonter la naissance de l'auteur à l'an 1333 ; mais il est si constant, dans ses poésies et ses chroniques, sur la première date, que l'on est facilement entraîné à s'y arrêter. Son père, d'après une allusion faite dans ses vers, s'appelait *Thomas*, et était peintre d'armoiries. C'est à cause de cette profession sans doute que dès son enfance le jeune Froissart apprit à connaître les noms et les armes des seigneurs de la province, et commença à fréquenter la noblesse dont il chérit toujours les occupations, les plaisirs et les goûts. Il aimait la chasse, la poésie, la musique, les tournois, la parure, la bonne chère, le vin et les dames. Ces doux penchants, fortifiés par l'habitude, ne moururent qu'avec lui.

On a souvent discuté la question de savoir si Froissart était *noble d'extraction*, car sa noblesse de manières, de langage et d'actions n'a jamais été contestée. Il est qualifié du titre de *chevalier* à la tête d'un de ses manuscrits qui appartenait jadis à l'abbaye de St.-Germain-des-Près (1), mais comme cette attribution ne lui est pas octroyée dans les autres manuscrits, on suppose que le copiste l'aura ainsi anobli de son autorité privée. D'Outreman, historien de Valenciennes, possédait un manuscrit autographe des chroniques de Froissart, sur lequel on lisait ces mots à la fin de la préface : « *Et si aucun quiert sçavoir qui* » *est l'acteres* (l'auteur) *de ce livre : je m'appelle* SIRE JEHAN » FROISSART, *natif de la bonne et franke ville de Valentien-* » *nes.* » (2) Ainsi, Froissart se donnait lui-même le titre de *sire* ; mais il faut savoir qu'à cette époque les bons bourgeois de la *franche* ville de Valenciennes marchaient de pair avec la noblesse du pays, et que les *Bernier*, les *Partis*, et autres riches habitants, tout marchands qu'ils étaient, allaient à la cour et recevaient même chez eux les têtes couronnées. Les annales de Valenciennes au XIVe siècle sont remplies de ces faits. Nous croyons

---

(1) La Curne de Ste.-Palaye.

(2) *Histoire de la ville et comté de Valentiennes. Douay, Wyon*, 1639, in-fol. p. 333.

donc que notre auteur n'avait aucun titre nobiliaire, et qu'il faisait toutefois partie de cette bonne bourgeoisie qui, grâce à sa richesse et son savoir-vivre, marchait l'égale de la noblesse de la contrée.

Froissart fut, dès son enfance, destiné à l'église et reçut l'éducation lettrée qu'on donnait alors aux clercs ; mais un esprit vif et inquiet, curieux de voir et de savoir, ne lui permit pas de se fixer long-temps aux mêmes occupations Après les jeux légers de l'enfance dont il nous donne une description en vers pleine de charme, il se livra à la lecture des romans rimés de l'époque ; celui de *Cléomadès*, qui appartenait, au moins pour le sujet, à une duchesse de Brabant, paraît avoir eu un grand attrait pour lui ; le *Bailli d'amour*, autre roman, aujourd'hui fort inconnu, fut son premier bréviaire et lui suggéra peut-être le goût de la poésie. Aussi versatile dans ses études que dans ses jeux, il éprouva singulièrement la patience de ses maîtres. Une sorte de fièvre de voyage, un vague désir de changement, semblait toujours le pousser vers le nouveau et l'inconnu ; c'est ce qu'il dépeint lui-même très-bien à la fin d'un *Dittié d'amour,* qui s'appelle le *Orloge amoureus,* où il se compare à un balancier par son besoin de mouvement perpétuel.

Et pour ce qu'en imaginations
Est tout mon cœur et mon intentions,
Imaginé ai en moi de nouvel,
A trop petit de joie et de revel (badinage)
Que je ne sçai au monde au jour d'hui chose
Point plus propisce, assés bien dire l'ose
Com ma vie est justement figurée,
Ainsi qu'elle est par ci-devant monstrée,
A un orloge, et a la gouvrenance,
Qu'il apartient à iceste ordenance ;
Car l'Orloge, si com j'ai dit premiers
Est de mouvoir nuit et jour coustumiers,
Ne il ne poet ne doit arrest avoir,
Se loyalement voelt faire son devoir.
Tout ensi sui gouvernés par raison,
Car je, qui sui la chambre et la maison
Où mis est li orloges amoureus,
Sui de mouvoir telement curieus
Que n'ai aillours entente, soing et cure,

Ne nature riens el ne me procure,
Fors que toudis mouvoir sans arrester ;
Ne je ne puis une heure en paix ester
Meismement quand je sommeille et dors.

Nous n'entreprendons pas, après l'ingénieux *La Curnè de Ste.-Palaye*,, le savant *Dacier* et le laborieux *Buchon*, qui tous trois ont écrit la vie de l'illustre chroniqueur, de venir à leur suite donner une biographie qui ne pourrait jamais qu'être inférieure à tous égards à de si intéressants et consciencieux travaux ; ce serait une sorte de dérision littéraire et une folle prétention que celle de refaire ce qui a été parfaitement exécuté ; nous nous bornerons donc à dessiner rapidement et à grands traits cette vie si agitée et si remplie, et à envisager ensuite notre célèbre écrivain sous le point de vue du poète seulement, car c'est en qualité de trouvère et de trouvère charmant que nous pouvons aujourd hui tenter de le faire mieux connaître. Comme chroniqueur, il est désormais populaire et sa réputation est devenue européenne.

En 1357, Froissart, âgé de 20 ans, entreprend d'écrire ses chroniques à la demande de son seigneur et maître Robert de Namur, seigneur de Beaufort. Il prend sa narration au commencement du XIVe siècle (1304), en empruntant les faits antérieurs à sa naissance à Jean Lebel, de Liége. Dès 1361, après avoir déjà fait des voyages dans les provinces les plus reculées de la France, il va en Angleterre présenter sa chronique à la reine Philippe, épouse d'Edouard III, et fille de Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut. L'amour le tourmente : sa protectrice s'en aperçoit et le renvoie en Hainaut voir sa dame ; il revient en Angleterre pour y être nommé clerc de la chapelle de la Reine. Il fait un voyage en Ecosse en 1363, se trouve à Sandwich deux ans plus tard, est à Melun le 20 avril 1366 et à Bordeaux le 1er novembre suivant.

En 1367, Froissart accompagne le *Prince Noir* jusqu'à Dax et veut le suivre en Espagne, mais il est renvoyé près de la reine en Angleterre. L'année suivante il assiste aux fêtes du mariage de Lionel de Milan, parcourt la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, et revient, par l'Allemagne, en Flandre, où il est nommé curé de Lestines. L'an 1370, Bruxelles le voit visiter le duc Wenceslas de Brabant, il compose des pastourelles pour lui et devient son secré

taire en 1381 ; il arrange le roman de *Méliador* de 1382 à 1384, et après la mort du duc de Brabant, s'attache à Guy, comte de Blois, et se rend en Touraine l'année suivante. En 1386, il paraît à l'Ecluse, à l'assemblée des princes, visite le Berry, le Blaisois, et devient témoin des nôces des enfants de Berry et de Blois.

Il quitte la ville de Bourges pour aller chez le comte de Foix, passe à Carcassonne, Pamiers, et arrive à Orthez, le 25 novembre 1388. Il court assister à une joûte à Bordeaux en janvier suivant, et retourne à Orthez d'où il part avec Jeanne de Boulogne qui épousait le duc de Berry. Il se rend à Avignon et en Auvergne par le Lyonnais et le Bourbonnais ; revient à Paris avec des seigneurs français et en sort avec le sire de Coucy qui le mène à son château de Crévecœur, en Cambrésis. Il séjourne quinze jours à Valenciennes et va voir Guy de Blois en Hollande où il demeure un mois à Schoenhoven et à Goude. Traversant de nouveau le Brabant, il parvient le 12 août 1389 à Paris pour y assister à l'entrée d'Isabeau de Bavière, qu'il quitte bientôt pour le Languedoc.

L'an 1392, le retrouve dans la capitale de la France; en 1393, à Abbeville à la conclusion du traité de Lolinghen ; en 1394, en Angleterre, après 27 ans d'absence ; il suit le jeune roi Richard à Leeds, Rochester, Dartford, Eltham, Kingston, Scheen, Chertsey et Windsor. A la suite de trois mois de séjour dans la Grande-Bretagne, Froissart prend congé du roi à qui il avait offert le roman de *Méliador* enrichi de miniatures, et qu'il suivait dans tous ses voyages, étant *de son hôtel.* Le jeune monarque, en l'honneur de son ayeule, compatriote et protectrice du chroniqueur-poète, lui fait donner, pour dernier témoignage de son affection, cent nobles dans un gobelet d'argent doré pesant deux marcs.

Froissart rentre en Hainaut : dès lors approchant de la soixantaine, il écrivait encore et racontait beaucoup, mais il voyagea beaucoup moins. Il entretenait ses chers seigneurs, *qui pour le temps regnoient*, Monseigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et Monsei-

gneur Guillaume, son fils, *pour ces jours comte d'Ostrevant*, de ses séjours à Orthez et de son récent voyage en Angleterre. Il est même présumable que c'est à Valenciennes qu'il rédigea ses dernières chroniques : il le laisse du moins supposer, lorsqu'en 1388, voyageant à cheval vers le comté de Foix avec le chevalier Espaing de Lyon, il écoutait ses récits avec un charme indicible qu'il rappelle lui-même en ces termes : « Sainte Marie, dis-je au che-
» valier, que vos paroles me sont agréables et que elles me font
» grand bien entrementes que vous me les contez ! Et vous ne
» les perdrez pas ; car toutes seront mises en mémoire, et en re-
» membrance et chroniques, en l'histoire que je poursuis, si Dieu
» me donne qu'à santé je puisse retourner en la comté de Hai-
» naut, et *en la ville de Valenciennes dont je suis natif.* Il poussa jusqu'aux dernières limites de sa vie la rédaction de ses chroniques à la fin desquelles il parle du pape *Benedict*, que les Français avaient *mis sus et soutenu, en ce temps deposé*, ajoute-t-il ; or, la déposition définitive du pape Benoît date du 25 mai 1409. Il faut donc mettre la mort de Froissart à l'an 1410, ainsi que les traditions valenciennoises le disent ; car Froissart prenait tant de plaisir à écrire qu'il avait coûtume d'assurer qu'il le ferait toute sa vie. En tête de son dernier livre, il s'énonce de la sorte : « Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et
» matière, *et tant comme je vivrai*, par la grâce de Dieu, je la
» continuerai ; car comme plus y suis et plus y laboure, et plus
» me plaist ; car ainsi comme le gentil chevalier et écuyer qui
» aime les armes, et en persévérant et continuant il s'y nourrit
» parfait, ainsi, en labourant et ouvrant sur cette matière, je
» m'habilite et délite. » Il est rationnel de conclure d'un tel passage que le chroniqueur a écrit jusqu'à ses derniers jours, et que, puisqu'il cite un fait arrivé en 1409, son existence a pu s'étendre jusqu'en 1410.

On peut aussi supposer que cette mort a eu lieu au mois d'octobre, car son obit était indiqué pour ce mois dans l'obituaire de l'église collégiale de Ste.-Monegonde de Chimay. Selon une ancienne tradition du pays sur laquelle s'appuie aussi La Curne de Ste-Palaye, Froissart fut enterré dans la chapelle de Ste.-Anne de cette collégiale, et il est en effet très probable qu'il alla finir ses jours dans son chapitre. La petite ville de Chimay a accepté avec

joie cette tradition dont elle s'honore, et elle a fait dresser au chanoine et trésorier de son église collégiale un monument sépulcral et une statue.

Froissart, après avoir perdu la reine Philippe, sa bienfaitrice, au lieu de retourner en Angleterre, se retira en Hainaut, son pays natal, où il fut pourvu de la cure de Lestines, aujourd'hui Lessines, sur la Deure, à 2 lieues d'Ath et de Grammont, et à 4 d'Enghien. On ne sait trop en quel temps il fut ordonné prêtre et reçu en l'état ecclésiastique, ni ce qu'il fit dans l'exercice de son ministère : tout ce qu'il nous dit c'est que les *taverniers de Lestines* eurent cinq cents francs de son argent dans le peu de temps qu'il resta leur curé.

Dès l'an 1378, il avait obtenu du pape Clément VII qui fut évêque de Thérouanne et de Cambrai, l'expectative d'un canonicat de Lille, il prit même pendant quelque temps la qualité de chanoine de Lille, soit dans le cours de ses chroniques, soit à la tête de plusieurs de ses manuscrits. Celui que possédait l'abbé Favier, bibliothécaire de St.-Pierre, à Lille, portait ces lignes à la fin du prologue : « On m'appelle qui tant me voelt honnourer, » sire Jehan Froissart, prestre, canoisne de Chimay et de Liles *en* » *hierbe*, et ce fis, coppilly, dittay et ordonay, à la requête, » contemplation, plaisance de hault princhе et renommé mons. » Guy de Chastillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Chi- » may et de Beaumont, de Schonnehove et de la Gode, mon bon » maître et souverain seigneur ! » (1) L'expression de *chanoine*

---

(1) Ce magnifique manuscrit de l'abbé Favier, contenu en 2 vol. gr. in-f° reliés en maroquin noir, et renfermant, outre une copie du temps des chroniques de Froissart, plus complète que beaucoup d'autres, 1° Les *Mémoires* de sire *Jehan le Tartier*, prieur de l'abbaye de Cantimpré de Cambrai ; 2° *La révolte des Liégeois* sous Jean de Bavière ; et 3° Une histoire de la *bataille de Ruisseauville* près Azincourt; n'a été vendu que 440 francs, à Lille, en 1765, lors de la vente de cette belle et riche bibliothèque. Tandis qu'en 1817, à la vente de *Mac-Carthy*, un exemplaire *imprimé* (sur peau de vélin, il est vrai) de l'édition originale gothique, *Paris*, *Antoine Vérard* (sans date), 4 vol. in-folio orné de 327 belles miniatures en or et couleurs, a été ad-

en herbe, par rapport à Lille, prouve assez qu'il n'avait que la promesse de ce bénéfice qu'il n'obtint pas réellement, ainsi qu'il s'en plaint dans ses vers. Clément VII étant mort en 1394, Froissart abandonna ses prétentions et ne prit plus que la qualité de chanoine et de trésorier de l'église collégiale de Chimay en Hainaut, qu'il devait au comte de Blois, seigneur du lieu depuis 1381 par la mort de Jean de Chastillon, son frère.

On comprend facilement qu'un écrivain qui, outre qu'il a visité tous les lieux énumérés ci-dessus, a été successivement attaché comme clerc à la reine Philippe de Hainaut, épouse d'Edouard III, roi d'Angleterre ; ensuite à Jean, roi de France, et à Charles son fils ; puis fut de la cour du prince Noir; secrétaire et même collaborateur de Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant; confident de Guy, comte de Blois ; commensal de Gaston Phébus et du seigneur de Coucy, et enfin de l'hôtel du roi Richard II, a eu le singulier bonheur de voir par lui-même bien des événements remarquables et des personnages intéressants. « J'ai vu, au temps que » j'ai travaillé par le monde, *deux cents hauts princes,* » dit Froissart, sans compter peut-être les princesses. Certes, un tel écrivain connaissait bien son siècle, et c'est pour cela que ses récits sont si piquants, si attachants et si vrais.

Tous les hommes fins et délicats qui se sont occupés du XIVe siècle, les écrivains qui ont voulu sonder l'histoire du moyen-âge dans ses replis intimes et ses incidents les plus poétiques, ont étudié Froissart, et comme trouvère et comme historien, avec un fruit immense. Tous ceux qui sont de bonne foi l'avouent hautement et rendent témoignage au talent naturel, simple, naïf et touchant du charmant écrivain.

Clotilde de Surville, ou plutôt les hommes spirituels qui la font parler, ont dit de Froissart :

---

jugé à 4,250 francs (Il est à la bibliothèque nationale). C'était déjà mieux qu'en 1765, mais ce prix serait quadruplé aujourd'hui que l'étude du moyen-âge est devenu plus qu'une mode, presqu'un culte.

» Grâce, esprit et fraîcheur du printemps
» L'ont accueilli jusqu'à sa dernière heure. »

Montaigne (1), qui se connaissait en écrivains sans défaut, après avoir fait l'éloge des historiens simples, qui n'ajoutent rien du leur aux faits exposés avec naïveté et franchise, s'écrie : « Tel » est entr'autres, pour exemple, le bon Froissart qui a marché » en son entreprise d'une si franche naïfveté, qu'ayant fait une » faute, il ne craint aucunement de la recognoistre et corriger » en l'endroit où il en a esté adverty : et qui nous représente » la diversité même des bruits qui couroient, et les differens » rapports qu'on lui faisoit. C'est la matière de l'histoire nue » et informe : chacun en peut faire son profit autant qu'il a d'en- » tendement »

Fénélon, qui, à un esprit fin et délicat, joignait une douce tolérance qui lui permettait d'apprécier les mérites les plus mondains, tenait Froissart en haute estime et lui passait ses légèretés par cela seul qu'il peignait *naïvement tout le détail.*

Buchon nomme Froissart à juste titre « le Lafontaine des his- » toriens, l'écrivain le mieux fait pour vivre dans notre familia- » rité, pour être le compagnon de tous nos instans, à tous les » âges de notre vie, le conteur naïf des faits d'amour et de che- » valerie du siècle le plus poëtique de notre histoire. »

Enfin Walter Scott, le plus grand romancier du siècle, avait qualifié le chroniqueur valenciennois : *le délicieux Froissart.* On raconte que l'auteur de *Waverley*, dans une des soirées qu'il passa à Paris, étant sollicité par le bibliophile *Jacob* (Paul Lacroix) de lui laisser en souvenir quelques mots autographes, écrivit sur un volume de Froissart qu'on lui présentait : *Voilà mon maître !* Ces trois mots valent tout un panégyrique.

Il était impossible que Froissart, doué d'une imagination riche et riante, nourrie par tout ce qu'il voyait, excitée par le goût des

(1) Livre second.

fêtes et l'amour des dames, ne fût pas poète : il le devint même avant d'être chroniqueur et il fit marcher de front ces deux qualités sans que l'une nuisît à l'autre. Nous allons nous occuper de ses œuvres de trouvère, et l'on verra qu'il mérite aussi bien d'être mis à la tête des rimeurs que des chroniqueurs de son temps. Citer de ses vers c'est encore dire sa vie, car s'il a écrit celle des autres en prose, il a presque toujours parlé de lui dans ses poésies.

Froissart est plus connu comme chroniqueur que comme poète : en effet, son histoire est imprimée depuis environ l'an 1495, et l'art typographique l'a reproduite, tant en original que traduite dans toutes les langues, dans un nombre considérable d'éditions (1), tandis que ses poésies n'ont été mises en lumière qu'une seule fois et d'une manière incomplète, par *A. J. Buchon*, à *Paris*, chez *Verdière*, en 1829, en un volume in-8° de 512 pages.

Les principales poésies de Froissart sont contenues dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, inscrits sous les n°s 7214 et 7215 (2). Elles peuvent se diviser en deux catégo-

---

(1) Les éditions principales des *Chroniques de Froissart* sont, outre les deux de *Verard* (sans date), celles de *Paris*, 1505, 1513, 1518, 1530 ; *Lyon*, 1559 (donnée par *Sauvage*) : *Paris*, 1573, 1574, 1576 ; *Paris*, 1788 (par *Dacier*, 1er vol. seul.) : *Paris*, 1824, 1835 (données par *Buchon*) ; M. *Lacabane* en prépare une édition destinée à distancer toutes les autres. Belleforest a abrégé les chroniques, *Paris*, 1572, in-16.

Froissart a été traduit en Anglais par *Johan Bouchier*, lord *Berners*, par ordre de Henri VIII, *London*, 1523. 1525, 1812 ; par *Th. Johnes*, imprimé deux fois à son château d'*Hafod*, dans le Cardiganshire, en 1803, in-4°, et 1805, in-8°. — Traduit en flamand, par *Gerrit Potters Van-der-Loo*. — Abrégé en latin par *Sleidan*, *Paris*, 1537, in-8°, souvent réimprimé, et mis sous cette forme en anglais par *P. Golding*, *Londini*, 1608, in-4°.

(2) Si ses poésies sont peu connues, en revanche les manuscrits des Chroniques de Froissart, répandus en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique, sont presqu'innombrables. M. Dacier

ries; les poèmes proprement dits et les petites pièces. Les premiers sont des *Romans* et des *Tretiés*. Les Romans de Froissart paraissent perdus: Celui qu'il cite plusieurs fois dans ses vers était intitulé *Méliador*, ou *le Chevalier au Soleil d'Or*. C'était, d'après ce qu'on en peut présumer, une sorte d'histoire, où l'imagination avait plus de part que la vérité, et dans laquelle le poète avait enchassé les chansons, ballades, lais et virelays de Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, un de ses Mécènes et protecteurs. Ce Roman servit à charmer tous les soirs le comte Gaston de Foix, surnommé *Phœbus* pour sa grande beauté, à qui Froissart le lisait lorsqu'il était à sa cour. Gaston, poète lui-même, auteur d'un ouvrage sur les déduits de la chasse, devait naturellement accueillir avec faveur et intérêt le plus illustre trouvère de son temps; c'est ce que ce dernier raconte ainsi dans ses vers :

Car toutes les nuis je lisoie
Devant lui, et le solaçoie (récréait)
D'un livre de *Méliador*,

---

en a bien analysé quarante. La Bibliothèque nationale en conserve quelques-uns d'autant plus précieux qu'ils sont enrichis de miniatures dans lesquelles on représente Froissart en personne offrant son livre à ses Mécènes. On a beaucoup parlé du manuscrit de Froissart de la bibliothèque de Breslau, une des plus belles, mais non des plus exactes copies des Chroniques, confectionnée en l'an 1468, par *David Aubert*, par les ordres et sous les yeux d'*Antoine le Long*, fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui destinait ce chef-d'œuvre de calligraphie à la bibliothèque du château de La Roche, dans les Ardennes. M. Léon de La Borde, qui s'y connaît, apprécie surtout les miniatures du 4e tome de cet ouvrage. Les Prussiens le regardent comme un trésor, et en font un tel cas, que, lors de la prise de Breslau par les Français, en 1806, un article particulier de la capitulation assura la conservation à la ville de son précieux manuscrit.

Bruxelles possède un Froissart de prix qui a été présenté par l'auteur à Guy de Châtillon, comte de Blois, et sur la garde duquel Charles-Quint a mis sa signature et sa devise : *Plus oultre*. La bibliothèque de Cambrai en conserve un écrit par *Hector Saudoyer*, aliàs *de Harchies;* et dans celle de Valenciennes repose la copie qui est le premier jet des Chroniques, avant que l'historien n'eut, dans son âge mûr, retouché son texte dans un intérêt un peu anglais.

Le Chevalier au Soleil d'Or,
Lequel il voit volentiers ;
Et me dist : C'est un beau mestiers,
Beaus maistres, de faire tels choses.
Dedens ce romanc sont encloses
Toutes les chançons que jadis,
Dont l'ame soit en paradys !
Que fist le bon duc de Braibant,
Wincelaus dont on parla tant,
Car uns princes fu amourous
Gracious et chevalerous ;
Et le livre me fist jà faire
Par très grant amoureus afaire
Coment qu'il ne le véist onques.

Lorsque ce roman fut achevé vers 1384, Winceslas était mort, et il ne put jouir de ce livre qui relatait poétiquement les principaux faits de sa vie et de ses amours. Froissart s'en servit pour se faire *bienveigner* dans les cours des princes, et il en offrit un riche exemplaire enluminé, orné de miniatures et de riches fermoirs, à Richard II, roi d'Angleterre, lorsqu'il alla lui rendre hommage, en 1394, comme au petit-fils de sa première protectrice. Ce roman, appelé aussi *Méliadus* ou *Méliadès*, n'est pas encore retrouvé.

Les *Trettiés* de Froissart sont ceux de *le Orloge amoureus* qu'il range aussi parmi les *dittiés* ; de *l'Espinette amoureuse* ; et du *Joli Buisson de Jonesse*.

Entre les longs poêmes et les petites pièces, on peut ranger certaines poésies, intermédiaires pour l'importance, que le poète nomme des dits ou dittiés ; les principaux sont le *dit dou florin*, le *Débat du cheval et dou lévrier*, le *dittié de la Flour de la Margherite*, la *Plaidoirie de la Roze et de la Violette*, qui sont les plus connus (1). Froissart est encore auteur d'un *dit Royal* fait pour le duc d'Orléans en 1393, dont l'existence nous a été

(1) Le *Débat du cheval et du lévrier* a été publié, en 1832, dans les *Archives du Nord*, 1re série, tome II, page 476-479.

révélée par la pièce curieuse qui suit, provenant de la collection des archives du baron de Joursanvault et existant encore en original avec sceau :

« A tous ceus qui ces présentes lettres verront ou orront, » Mathieu Caudé, lieutenant du bailli d'Abbeville, salut. Savoir » faisons que pardevant nous est aujourd'hui venus en sa per- » sonne, *Sire Jehan Froissart*, prestre et canone de Chimay, si » comme il dist, et a recongnut avoir eu et reçu de Monsr le duc » d'Orléans par les mains de *Godefroy Lefevre*, varlet de cham- » bre dudit seigneur et commis de par luy à la garde des deniers » de ses coffres, la somme de *vint francs d'or* pour cause d'un » livre appellé *le Dit Royal* que mon dit seigneur a acaté et eu » du dit prestre; de laquelle somme de xx francs d'or dessus dis » il s'est tenus pour content et bien paié, et en quitte le dit sei- » gneur, ledit *Godefroy*, et tous autres à qui quiter on doit et » peut appartenir. En tesmoing de ce nous avons scellé ces » lettres de nostre scel qui furent faictes et données le VIIe jour » de juing l'an mil CCC IIII ^xx et XIII. » (1).

Quelques autres *dits* de Froissart se trouvent consignés dans un manuscrit cité par *Massieu*, dans son *Histoire de la poésie Française*, *Paris*, 1734, in-12, d'après *Pasquier*, lequel rapporte des vers de notre poète qu'il avait vus dans un recueil manuscrit de ses poésies reposant en la bibliothèque de Fontainebleau « ..... dedans ce livre, dit-il, sont contenus plusieurs dictiés » ou traités amoureux, lesquels sire Jean Froissart, prêtre et » chanoine de Cimay, de la comté de Hainault, et de la ville de » Valentiennes, a fait dicter et ordonner à l'aide de Dieu et d'a- » mours, à la contemplation de plusieurs nobles et vaillans, et » les commença de faire sur l'an de grâce 1362, et les cloist en » l'an de grâce 1394, *le Paradis d'Amour*, *le Temple d'Hon-* » *neur*, un traité où il loue le *Mois de May*, la *Fleur de la* » *Margueritte*, plusieurs lais amoureux, pastorales, *la Prison*

(1) *Catalogue des Archives de Joursanvault* (par De Gaulle). Paris, J. Téchener, 1838, in-8°. tome 1er. page 142, n° 833.

» *amoureuse*, chansons royales en l'honneur de *Nostre Dame*, » le dicté de l'*Espinette amoureuse*, ballades, virelais et ron- » deaux, le *Plaidoyé de la Rose et de la Violette*, etc. » On trouve dans ce titre plusieurs pièces qui ne sont pas dans les mss. nos 7214 et 7215, ou du moins qui n'ont pas été mentionnés par Buchon.

Le poéte donne lui-même, dans son *Buisson de jeunesse*, une courte liste de ses principales pièces de vers; il dit :

Voirs (vrai) est qu'un livret fis jadis
Qu'on dist l'*Amourous Paradys*,
Et aussi celi del *Orloge*,
Où grant part del art d'amours loge ;
Après l'*Espinette amoureuse*
Qui n'est pas à l'oïr ireuse (méchante) ;
Et puis l'*Amoureuse prison*
Qu'en pluisours places bien prison (estimons) ;
Rondeaus, *balades*, *virelais*,
Grant foison de *dis* et de *lays;*
Mais j'estoie lors pour le tamps
Toutes nouvelletés sentans,
Et avoie prest à la main
A toute heure, au soir et au main (matin),
Matire (matière) pour ce dire et faire.

Parmi les petits morceaux de poésies composés par Froissart, on compte un nombre infini, *grant foison*, comme il le dit naïvement lui-même, de chansons, ballades, pastourelles, lais, virelays et rondels, échappés à sa muse suivant les circonstances, soit à l'occasion de ses amours, soit pour des fêtes ou pour des événements politiques; on les trouve quelquefois isolément, et d'autres fois enchassés dans ses grands poèmes, ainsi qu'il en a usé pour les chansons du duc Wenceslas de Brabant, insérées dans son roman de *Méliador*.

Si les chroniques de Froissart se rapportent aux événements de l'histoire, ses poésies se rattachent presque toutes aux sentiments du cœur et à la peinture des passions. Au début de ses vers, il dit avec une naïveté dont il ne se départ à aucun âge, qu'il entre-

prend ses chants avec l'aide de Dieu et celle de l'amour : cette invocation mi-partie sacrée et profane était tout-à-fait dans le goût d'un poète à la fois chanoine et courtisan, prêtre et trouvère, bénéficier et amoureux. Sa réputation d'expert en l'art de galanterie était tellement assise, que plus d'un siècle après l'époque où il florissait, il faisait encore autorité pour ses lais et ses dictiers, et que l'auteur du *Champion des Dames* en recommandait expressément la lecture à ceux qui voulaient s'instruire dans la science de *Sage Amour :*

Lis souvent maistre Jehan Froissart
En son livre et en son traictié
De l'Orloge amoureux, ou l'art
De sage amour est bien traictié.

Dans ce poème, le galant trouvère se compare à une horloge en mouvement, et, par des détails techniques, fait preuve de connaissances profondes en horlogerie. Il débute ainsi :

Je me puis bien comparer à l'orloge,
Car quant Amours, qui en mon coer se loge,
M'i fait penser et mettre y mon estude,
J'i aperçoi une simultitude (similitude)
Dont moult me doi resjoïr et parer ;
Car l'orloge est, au vrai considérer,
Un instrument très bel et très notable ;
Et c'est aussi plaisant et pourfitable ;
Car nuit et jour les heures nous aprent,
Par la soubtilleté qu'elle comprent
En l'absence méisme dou soleil.
Dont on doit mieuls prisier son appareil,
Ce que les autres instrumens ne font pas
Tant soïent fait par art et par compas.
Dont celi tiene pour vaillant et pour sage
Qui en trouva premièrement l'usage,
Quant par son sens il commença et fit
Chose si noble et de si grand proufit.

Le trouvère, épris d'une belle à laquelle il adresse ce dictier, entre en sa comparaison de l'horloge avec lui-même, et il la pousse à l'extrême. Chaque roue, chaque pièce a sa correspondance

dans son cœur amoureux et il en tire des similitudes assez ingénieuses. Le poème n'est rempli que de ces allusions et de déclarations d'amour de l'auteur à sa dame ; en voici un échantillon :

En ce parti me puis assés trouver ;
Car Plaisance a volu en moi ouvrer
Par la vertu de vostre beauté, dame,
Dont le regart si plainnement m'enflame
Que pour ce sui de vous amer espris.
Car quant Beauté et Plaisance m'ont pris,
Dont nuit et jour amonnestés je sui,
N'en doi, par droit, pas accuser autrui,
Fors ceuls qui sont cause de mon désir.
De vostre amour, dame, que tant désir,
M'a esméu vo beauté qui tout passe (surpasse).
Quant je vous vi premiers, n'oc pas espasse
De concevoir de vo beautés les tains (délicatesses)
Ains fu mon coer si pris et si attains,
Et si ravis en parfette plaisance,
Que j'en perdi maniere et contenance,
Non seulement, Madame, pour ceste heure
Mès pour toutes aultres. Dont j'en demeure
A vo vouloir, et tout dit ensi ert.
Bon don attent cil qui bon mestre sert. (Proverbe).
Je ne dis pas que desservi riens aie ;
Trop païe bien qui devant heure paie. (Prov.)
Mon païement gist en vo douce attente ;
Mès nuit et jour desirs pour vous me tempte,
Que si m'esmoet le coer, au dire voir,
Que je ne puis parfette joie avoir ;
Car plaisance et beauté me représentent
Les biens de vous, et dedens mon coer entent
L'ardant desir qui nuit et jour m'esveille.
Dont, en pensant à ce, je m'esmerveille
Et esbahis, en la mienne pensée,
Ou tel beauté poet estre compassée (comparée,)
Et di en moi : je croi onques Nature,
Ne fourma voir si belle créature
Que vous estes, dame de tous biens plainne ;
Vostre beauté qui est la souverainne
De trestoutes celles que onques vi
M'a plainnement si pris et si ravi,
Et sa vertu si mon coer à li tire,
Que je ne sçai que je doi faire ou dire.....

C'est presque de la métaphysique d'amour qui a pu être goûtée par les dames châtelaines du XIVe siècle, mais qui serait peu de mise aujourd'hui. Le mérite particulier de cette pièce assez longue est de constater l'état de l'horlogerie au temps de Froissart. On y voit : 1° que le rouage du mouvement et celui de la sonnerie n'avaient l'un et l'autre que deux roues au lieu de quatre qu'ils eurent plus tard. Ces deux roues suffisaient, mais les horloges n'allaient que six ou huit heures, et il fallait les remonter trois ou quatre fois par jour ; 2° Que le cadran marquait vingt-quatre heures en deux séries de douze ; 3° Qu'il était mobile et montrait l'heure par son rapport avec un point fixe, tenant lieu d'indice ou d'aiguille ; 4e Qu'au lieu du pendule et du balancier, non encore inventés, les horloges avaient une pièce nommée *foliot*, portant deux petits poids appelés *régules*, dont l'usage était de faire avancer ou retarder l'horloge, à mesure qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du *foliot*. Au point de vue de l'histoire et de l'art de l'horlogerie, cette pièce de poésie est d'un haut intérêt. M. Leprince jeune en a inséré une grande partie dans le *Journal des savants* (juillet 1783) d'après le ms. 7214 de la bibliothèque nationale.

Le *Paradis d'Amour* est encore un *traittié*. Le trouvère, occupé d'un amour violent, s'endort et fait le rêve suivant qu'il a mis en vers : Assis dans un bois délicieux, au bord d'un ruisseau garni de fleurs, il se rappelle les diverses infortunes des premières amours de sa jeunesse et il compose une *complainte* véhémente contre cette passion ; plongé dans une douleur que le chant des rossignols ne peut adoucir, il entend alors un bruit confus de voix qui l'oblige à chercher un abri derrière un buisson. C'étaient deux belles dames, bien parées, qui l'ayant découvert voulaient le battre pour venger le dieu qu'il venait d'offenser. Elles se nommaient *Plaisance* et *Espérance*. Bientôt elles s'appaisèrent un peu et lui dirent qu'il ne devait attribuer ses malheurs qu'à lui-même pour avoir négligé la soumission, la discipline et la persévérance, tant recommandées lorsqu'il s'enrôla sous les drapeaux de l'Amour.

Plaisance lui explique ensuite que ses fonctions auprès de l'Amour consistent à entretenir son culte par les charmes réciproques

qu'elle fait naître entre deux personnes qui s'aiment, d'où vient qu'il n'y a

« Ni lès (laid) amans, ni lède amie. »

Alors le trouvère la conjure d'user de son crédit à la Cour d'amour pour obtenir que sa dame lui soit moins inexorable. *Espérance*, entre les mains de laquelle *Plaisance* le remet, lui demande s'il n'est point tombé dans la jalousie, cette *perte des amants*, et lui promet de le guérir de ce mal terrible s'il lui promet de lui rester fidèle et de ne la jamais perdre de vue. Enfin, les deux gentilles dames le mènent par la main dans le parc où l'Amour a planté sa tente, et, chemin faisant, lui demandent quelques ballades ou virelays de sa composition, qu'elles chantent avec lui.

Près d'une colline, ils font rencontre de *Doux-penser*, gentil damoiseau, tenant deux lévriers en laisse, qui leur montre le lieu où se tient le dieu qu'ils cherchent. *Beau-Semblant*, *Beau-regard*, *Franc-vouloir*, *Désir*, *Souvenir*, *Bien-besognant* et autres chasseurs, répandus de distance en distance avec des lévriers poursuivant la chasse d'amour, passent devant les yeux du trouvère qui demande à ses aimables conductrices si le dieu avait beaucoup de chasseurs de ce genre autour de lui ; on lui répond qu'il y en a trente fois plus, tant comtes, que ducs, rois et empereurs. Plus loin, il s'informe d'un groupe de dames, de damoiselles et de damoiseaux vêtus de vert, qui se préparaient à danser. Il apprend de Plaisance que ce sont des héros et des héroïnes de romans, tous sujets dévoués de l'Amour, qui dansent aux abords du *Paradis* où il fait son séjour. Parvenu enfin au pavillon de la divinité, tendu sous des arbres odoriférants, le trouvère lui est présenté et lui débite un lai qui fait tant de plaisir à l'Amour qu'il promet aide et secours à l'auteur, et ordonne aux dames qui le guident de le faire promener dans ses jardins et d'avoir soin de lui.

Tout en courant, chantant et cueillant des fleurettes, ils trouvent dant dans un pré entouré de rosiers, *Bel-accueil* formant un chapel de fleurs que deux jeunes filles lui cueillaient. C'était

un indice que l'amant approchait de sa dame ; il se découvre, et aussitôt il court se jeter à ses pieds en lui adressant les plus doux propos. Elle lui demande ce qu'elle peut faire pour son bonheur ; sa réponse ne se fait point attendre. La belle l'accepte pour son serviteur et l'emmène avec elle : il lui chante une ballade à laquelle *Plaisance* applaudit autant que sa dame. Pour sa récompense, celle-ci lui donne à baiser un chapel de fleurs de marguerites qu'elle venait de terminer, et l'embrasse elle-même en le lui mettant sur la tête. Les désirs du poète vont plus loin, on lui promet tout, la joie le fait tressaillir, il s'éveille, et le doux songe qui l'avait charmé, effet d'une imagination de poète amoureux, se dissipe avec son sommeil.

Ainsi se termine le poème gracieux du *Paradis d'Amour*, dont il ne faut pas critiquer le titre où l'on trouve l'assemblage trop ordinaire à cette époque des mots sacrés et profanes. Les trouvères étaient coûtumiers du fait. Les détails de l'intérieur du *Paradis* décrit par Froissart ont pu donner à Mlle Scudéry l'idée de sa *Carte du Tendre:* le gentil poète a seulement *personnifié* des expressions et des sentiments amoureux dont la reine des précieuses n'a fait qu'appliquer les noms sur les localités de sa carte.

Le *Traittié de l'Espinette amoureuse* est un autre charmant poème dans lequel on trouve des détails sur l'aurore de la vie du trouvère Hainuyer. C'est plutôt une production toute naïve et naturelle qu'un ouvrage où l'art se fait sentir. L'auteur raconte avec bonhomie les diverses sensations qui ont charmé sa jeunesse ; il est toujours vrai, toujours franc et toujours attachant : c'est encore un chroniqueur, seulement il parle de lui et il dit en vers. On jugera de sa manière par les extraits suivants ; il entre ainsi en matière :

L'ESPINETTE AMOUREUSE.

Pluiseur enfant de jone eage
Désirent forment (fortement) le péage
D'amour payer ; mais s'ils savoient,
Ou si la cognissance avoient
Quel chose leur fault pour payer,
Ne si vodroïent assayer ;

Car li paiemens est si fés (a lieu de telle façon)
Que c'est uns trop perilleus fés (fardeau).
Nonpourquant (cependant) gracieus et gens (gentil)
Samble-il à tous jones gens.....

En mon jouvent (ma jeunesse) tous tels estoie
Que trop volontiers m'esbatoie ;
Et tels que fui, encore le sui ;
Mais ce qui fu hier n'est pas hui (aujourd'hui).
Très que n'avoie que douze ans,
Estoie forment goulousans (désireux)
De véoir danses et carolles,
D'oïr ménestrels et parolles
Qui s'appertiennent à déduit,
Et de ma nature introduit,
Que d'amer par amours tous ceauls
Qui ament et chiens et oiseauls.
Et quant on me mist à l'escole
Où les ignorants on escole (on instruit),
Il y avoit des pucellettes
Qui de mon temps èrent jonettes ;
Et je, qui estoie puceaus,
Je les servois d'espinceaus (je leur donnais des épingles).
Ou d'une pomme, ou d'une poire,
Ou d'un seul annelet de voire (anneau de verre),
Et me sembloit, à voir enquerre
Grant proïce à leur grasce acquerre ;
Et aussi est-ce vraiement ;
Je ne lis pas autrement.
Et lors devisoie à par mi :
Quant revindra le temps por mi
Que par amours porai amer.
Nu ne m'en doit mies blasmer
S'à ce ert ma nature encline
Car en pluisours lieux on décline
Que toute joie et toute honnours
Viennent et d'armes et d'amours.
Ensi passoie mon jouvent.....

Mais quel eage, au dire voir,
Cuidiés-vous que pevisse avoir
Dès lors qu'Amours par ses pointures
M'enseigna ses douces ointures ?
Jones estoie d'ans assés.

Jamès je ne fuisse lassés
A juer au jus des enfans
Tels qu'ils prendent dessous douse ans.....

Suit une curieuse énumération de tous les jeux qui occupaient l'enfance du temps de Froissart en la province de Hainaut. Cette nomenclature prouve que les traditions ne se perdent pas facilement et que les enfants sont plus conservateurs que les grandes personnes ; ils ne détruisent pas leurs usages et ne réforment guère leurs jeux ; on en trouve beaucoup de ceux qui occupaient les jeunes années de Froissart qui font encore aujourd'hui les délices de la jeunesse de la même contrée. Froissart continue ensuite :

Més je passoie à si grant joie
Celi temps, se Diex me resjoie !
Que tout me venoit à plaisir,
Et le parler et le taisir (silence)
Li alers, et li estre quois (tranquille) .
J'avoie le temps à mon quois (loisir).
D'un chapelet de violettes
Pour donner à ces basselettes (bachelettes),
Faisoie à ce dont plus grand compte
Que maintenant dou don d'un conte
Qui me vaudroit vint mars d'argent.
J'avois le cœur lie (gai) et gent,
Et mon esperit si légier
Que nè le poroie eslegier.

En ceste douce noureture
Me nouri amours et nature ;
Nature me donnoit croissance,
Et amour, par sa grant puissance,
Me faisoit à tous déduis tendre.
Jà, eusse le corps foible et tendre,
Se voloit mon coer partout estre.
Et especialment cil estre
Ou à foison de violiers (violettes),
De roses et de pyoniers (pivoines),
Me plaisoïent plus en regart
Que nulle riens, se Diex me gart !
Et quant le temps venoit divers
Qui nous est appellés yvers,
Qu'il faisoit lès et plouvieus,

Par quoy je ne fusse anvieus,
A mon quois, pour esbas eslire,
Ne vosisse que romans lire.
Espécialment des treitiers
D'amours lisoïe volontiers ;
Car je concevoie en lisant
Toute chose qui m'iert plaisant ;
Et ce, en mon commencement,
Me donna grand avancement
De moi ens ès biens d'amours traire ;
Car plaisance avoie au retraire (à retracer)
Les fais d'amour, et à l'oïr
Jà n'en puissè-je joïr. . . . . .

Après ce préambule, le poète feint qu'étant dans un jardinet plein de fleurs, durant le joli mois de mai, Mercure lui apparut suivi des trois déesses dont le beau Pâris jugea jadis le différend; que ce dieu, lui rappelant le souvenir de sa protection depuis sa tendre enfance, le mit en demeure de réviser le procès des trois divinités ; qu'alors, comme le berger troyen, il donna la pomme à Vénus. Satisfait de sa réponse, la mère des amours lui accorda à l'instant un don ainsi qu'en agissait les fées bienfaisantes :

» Vis tant que poes dorenavant
» Mès tu auras tout ton vivant
» Coer gai, joli, et amoureus
» Tenir t'en dois pour ewoureus (heureux).

» Je te fais ce présent, ajoute Vénus, que je réserve pour mes rares favoris, parce que tu m'as vue en face, et qu'il en doit résulter pour toi un grand bonheur :

» Et il te vault mieulx avoir
» Plaisance en coer que grant avoir.
» Avoir se pert, et joïe dure.
» Regarde se je te suis dure !

» Tu serviras, dit-elle encore, une dame belle, jeune et gente, mille fois préférable à la belle Hélène pour laquelle Pâris eût tant à souffrir ; et elle sera d'un si haut rang que jusqu'à Constantinople, il n'y aura comte, duc, roi, ni empereur, qui ne s'estimât

heureux de l'obtenir. Mais tu devras servir cette beauté pendant dix ans au moins, et consacrer toute ta vie au culte de la divinité qui te fait un don si parfait. »

Froissart raconte ensuite comment il fit la connaissance d'une jeune et jolie personne, blonde comme presque toutes les beautés du Nord, qui lisait le roman de *Cléomadés* ; elle le passa au trouvère qui lui en lut aussi quelques feuillets ; puis ils en vinrent aux propos galants, puis enfin l'inflammable poète s'éprit de la blondine et lui prêta lui-même un autre roman intitulé *le Bailly d'amours*, dans lequel il glissa une ballade de sa façon qui cachait une déclaration. Un jour, il lui offre une rose qu'elle accepte, il compose un virelay qui l'enchante, il la fait danser avec ivresse, mais il devient jaloux parce qu'il la voit aimable avec tout le monde. Un plus grand malheur le menace bientôt ; on parle du mariage de sa dame, et cette nouvelle le rend tellement malade qu'il garde la fièvre trois mois et demi. Toutes ces péripéties amoureuses sont décrites longuement et avec ce bavardage infini si propre aux amants naïfs et véritablement épris. Enfin, une amie commune obtient de la belle du poète un gage d'amour qui le console et le rend à la vie ; c'est un miroir qui, pendant trois ans, a reflété les traits chéris de la beauté qui l'enchaîne.

» Tenés, dist-elle, je vous baille
» Ce miroir ; et saciés sans faille (tromperie)
» Que ceste qui n'est pas irée (courroucée)
» S'i est jà par trois ans mirée ;
» Si l'en devés plus chier tenir. »
— Donc li di : « Diex vous puist bénir,
» Car moult valés et moult vous pris ! (estime) »

Le miréoir liement pris ;
Si le boutai dedens mon sain,
Près du coer que j'en tinc plus sain.
Ne l'euisse rendu arrière
Pour le royalme de Baivière.

Ce gage d'amour fut la consolation de l'amant : il le regardait sans cesse, il croyait y voir l'image de sa maîtresse, il lui adressait la parole et lui récitait des virelays et des ballades ; la nuit, il mettait le miroir sous son oreiller, et des songes délicieux lui rap-

pelaient la dame de ses pensées. Ce talisman précieux devint le compagnon des voyages qu'il dut entreprendre pour se distraire de ses amours et pour rétablir sa santé.

Le trouvère part et s'embarque (probablement à Calais) pour la Grande-Bretagne, non sans éprouver une horrible tempête, ce qui ne l'empêche pas de continuer un rondeau sur ses amours. Il aborde enfin la terre ferme ; voici comment il dépeint l'Angleterre dont il vient de toucher les bords pour la première fois :

Dieu merci, à bon port venimes
Par vent, par singles (voiles) et par rimes (rames),
Et arrivans en une terre
Qui plus het la paix que la guerre.
En ce pays ne venoit nuls
Qui ne fust le très bien venus ;
Car c'est terre de grand déduit ;
Et les gens y sont si bien duit (appris)
Que tout-dis voelent en joie estre.
Dou temps que je sui en leur estre
Il m'y plot assez grandement,
Je vous dirai raison comment :
Avec les signors et les dames,
Les damoiselles et les fames
M'esbatoie très volontiers ;
De ce n'estoie pas ratiers (assuré) ;
Et aussi saciés qu'à ma dame
Pensoie si souvent, par m'ame !
Que je n'avoie nul séjour.
Se me mettoit et nuit et jour,
Une heure en joie et l'autre non.

Cependant le poète avait été bien reçu en Angleterre par la reine Philippe de Hainaut, femme du roi Edouard III, qui aimait à écouter les chants de son pays et qui avait donné dans son palais une place à Froissart afin d'entendre souvent ses lais, ballades et pastourelles qui lui rappelaient le Hainaut. Plus on cherchait à distraire le jeune trouvère, plus il paraissait triste et préoccupé ; enfin la reine découvrit son secret un jour après qu'il eut chanté d'un air mélancolique le virelay suivant qui peignait la situation de son cœur :

Moult m'est tart que je revoie
La très douce et simple et quoie
Que j'aim loyalment
Et pour qui certainnement
Ce sejour m'anoie (me nuit).

Lonc temps a que ne le vi,
Ne que parler n'en oï,
S'en vic en tristour
Car, en son maintien joli,
Et ou plaisant corps de li
Garni de valour
Tous esbatemens prendroi ;
Très joiousement,
Or me fault souffrir tourment
Ens ou lieu de joie.
Moult m'est tart, etc.

Amours, dittes li ensi :
Qu'oncques amans ne souffri
Si forte labour
Que j'ai souffert pour li ci
Et souffrerai autressi (pareillement)
Jusqu'à mon retour ;
C'est raisons qu'elle m'en croie
Car, quelque part que je voie
Tant l'aim ardamment,
Il m'est avis vraiement
Que tout dis (toujours) le voie
Moult m'est tart, etc.

Or sont grief plour et grief cri,
Regret, anoi et soussi
En moi nuit et jour;
Car sus l'espoir de merci
De li au partir parti
Et par bonne amour ,
Dont s'a li parler pooie,
Au moins je lui monsteroie
Ce que mon coer sent ;
Més bien voi, tant qu'en present
Nuls ne m'i renvoie.
Moult m'est tart, etc.

La reine Philippe, que le poète ne nomme pas mais que l'on

devine aisément, ne put se méprendre sur la situation de son protégé ; comme femme, elle apprécia toute la profondeur du sentiment qui venait de dicter ces vers, et elle voulut appliquer au mal le seul remède infaillible ; Froissart dit :

Elle voit bien par la sentensce
Que mon cœur aillours tire et pense.
Assez bien m'en examina
Et de moi tant adevina
Que fort estoie énamourés.
Or dist-elle : « Vous en irés.
» Si aurés temprement (de bonne heure) nouvelles
» De vo dames qui seront belles.
» D'or en avant congié vous donne :
» Mes je le voeil et si l'ordonne,
» Qu'encor vous revenés vers nous. »
Et je, qui estois en genous,
Li dis : « Madame, où je serai
« Vostre commandement ferai. »

A l'époque chevaleresque où vivait Froissart, l'amour était une des principales occupations de la vie ; il était considéré comme le mobile des grandes actions, comme une excitation au courage guerrier et aux vertus civiles. On pensait alors qu'il pouvait se restreindre dans des formes honnêtes, et se borner à un commerce délicat de galanterie et de tendresse. Les poésies du temps le présentent presque toujours sous cette forme spirituelle ; aussi les dames le plus haut placées et les plus sages ne rougissaient-elles pas de connaître une passion si épurée, et d'en faire l'objet de leurs délassements et de leurs conversations. La bonne reine Philippe de Hainaut prenait un extrême plaisir à faire composer et réciter par Froissart des poésies amoureuses ; elle s'attacha à ce poète-chroniqueur, né comme elle dans sa franche ville de Valenciennes, elle comprit ses douleurs et ses regrets, et, tout en se réservant pour l'avenir l'agrément de ses vers et de ses récits, elle le renvoya dans sa patrie en lui fournissant des chevaux, de l'argent et de riches cadeaux, de façon qu'il put reparaître sur un bon pied devant sa dame bien-aimée.

Dans la suite de son poême, Froissart nous initie à ses entrevues

avec sa belle maîtresse, au dehors de l'hôtel de laquelle il commence par roder ; il entre dans le détail des jeux, des assemblées, des conversations secrètes auxquels il est admis, et l'on s'étonne de ces familiarités d'un jeune trouvère avec une dame de si haute volée que les Rois et les Empereurs auraient été trop heureux de l'obtenir, mais on sait qu'aux peintres et aux poètes il est permis de tout oser, et les privautés du trouvère, ou le haut rang de sa Dulcinée, ne sont peut-être que des licences du genre de celles qu'on accorde aisément aux plus hardis disciples d'Apollon.

Au moment de terminer son *Espinette amoureuse*, remplie d'une foule de lais, ballades et virelays, petites pièces qui pourraient être détachées du fond du poême, Froissart renouvelle à sa dame une vive déclaration dans laquelle il parle de son ardeur en termes très chaleureux, et il jure que ce fut et que ce sera son premier et son dernier amour :

Pour vous, ma dame souverainne,
Ai receu tamainte (plusieurs) painne,
Et sui encor dou recevoir
Bien tailliés (pauvre), je di de ce voir ;
Car com plus vis et plus m'enflamme
De vous li amourouse flame.
En mon coer s'art (se brule) et estincelle
Sa vive et ardans estincelle
Qui ne prendera à séjour
Heure, ne de nuit, ne de jour ;
Et Vénus bien le me promist
Quant l'aventure me transmit
De vous premièrement véoir.
Je ne pooie mieuls chéoir (tomber) ;
Ne se toutes celles du mont (monde)
Estoïent mises en un mont (tas)
En grand estal, en grand arroy (pompe),
Et fuissent pour mieuls plaire à Roi,
Si ne m'en poroit nulle esprendre.
En ce point où me povés prendre.
Conquis m'avés, sans nul esmai (surprise).
Oncques plus nulle n'en amai,
Ne m'amerai, quoiqu'il aviègne,
N'est heure qu'il ne m'en souviègne :
Vous avez esté premerainne (la première)
Aussi serés la daarrainne (la dernière).

Toujours discret comme les vrais et loyaux serviteurs des dames, le trouvère ne nomme pas sa belle, cependant il la laisse deviner, dans ses derniers vers, sous un voile transparent qui cache à peine son nom. Une tournure assez énigmatique de son couplet final fait supposer que dans les quatre lettres de son prénom *Jean*, on doit trouver celui de son amie, qui alors s'appellerait *Ane* (Anne). Il s'exprime ainsi :

... Plaisance m'a accusé
A dire tout ce que je di :
Autrement ne m'en escondi (cache, d'*absconsus*),
Mais tellement nous pense mettre,
Sans nommer nom, sournom, ne lettre,
Que qui assener (désigner) y saura,
Assez bon sentement (intelligence) aura ;
Nonpourquant les lettres sont dittes
En quatre lettres moult petittes.
Entre nous fusmes, et le temps
Si venir y volés à temps,
La trouverez n'en doutés mie,
Pour congnoistre amant et amie.

C'est sans doute encore par licence poétique, ou par un de ces serments si fréquemment violés par les amants et les buveurs, que Froissart jure que cette tant aimée *Anne* (si *Anne* il y a) aura été la première et la dernière de ses passions, car dans une de ses ballades, consignée p. 316 du ms. 7214 de la Bibl. nationale, il cite une autre dame qu'il a aimée, et dont le nom composé de *cinq lettres* se trouverait dans celui de *Polixena*, d'où l'on ne peut guères tirer que celui d'*Alix*, qui s'orthographiait alors *Aelix*. Nous verrons bientôt qu'il adora une troisième belle, appelée *Marguerite*, qu'il fait figurer en songe à la fin de son *Paradis d'Amour*, et pour laquelle il composa des vers que nous devrons citer.

M. de La Curne, qui a savamment analysé notre poète, est tenté de croire que peut-être il chercha, dans des goûts passagers, à se distraire de cette première passion qui, selon lui, fut toujours malheureuse. C'est ce qu'on peut inférer des dix derniers vers de l'*Espinette amoureuse* :

Or, doinst Diex que vos pourpos faille
Et que ma proyère (prière) me vaille !
Car nuls plus povres de merci
Que je suis ne demeure ci.
Et quant il plaira à ma dame
Que j'aie ossi grant qu'une dragme
De confort (consolation), adont resjois
Serai de ce dont ne joïs ;
Ains languis en vie éureuse
Dedens l'*Espinette amoureuse*.

Explicit le Dittié de l'Espinette amoureuse.

Ce titre d'*Espinette amoureuse* explique assez bien le but du poême, qui n'est qu'une auto-biographie de l'auteur. C'est l'histoire des *épines* de ses amours. Dans le cours de cette longue relation, le trouvère se plaint toujours de son douloureux martyre ; son amie a beaucoup de bontés pour lui, elle y paraît attachée, mais elle lui refuse le don d'amoureuse merci. Assez de trouvères ont chanté les roses de leurs amours, Froissart a mis en vers les épines des siennes.

Nous nous sommes étendu longuement sur cette pièce, qui ne ressemble guères aux autres à cause des détails historiques qu'elle renferme sur la vie de son auteur. C'est un véritable tableau des jeunes années de sa carrière de poète : comme forme et comme fond, l'*Espinette amoureuse* appartenait doublement à notre sujet.

Le *Trettié amoureus qui s'appelle le Joli Buisson de Jonece* est le dernier des grands poêmes de Froissart. Il est, comme le précédent, orné d'une foule de lais, virelays, ballades et rondels qui en grossissent le texte et en reculent la conclusion. C'était la manière du poète : il composait beaucoup de ces petites pièces et il cherchait un cadre pour les entourer. Ce roman fut écrit dans l'hiver de 1373, lorsque l'auteur était âgé de trente-six ans ; il le dit lui-même dans son récit (1) :

---

(1) Cependant, à quelques vers de là, Froissart cherche à se rajeunir un peu en se donnant le nombre rond de trente-cinq ans :

Si ai-je en ce monde arresté

. . . . . bien me ramembre (souvient),
La trentième nuit de novembre
L'an mil trois cens treiz et soissante,
Que nul gai oizeillon ne chante
Pour la cause dou temps divers,
Car lors est plainnement yvers.

Le *Joli buisson de Jonece* débute par une sorte de revue rétrospective dans laquelle le trouvère rappelle les faits les plus importants de sa jeunesse ; les noms des seigneurs qui l'ont protégé, soutenu et récompensé ; les lieux remarquables qu'il a déjà visités : les réflexions que ce retour sur lui-même lui suggèrent se trouvent développées dans une sorte de dialogue qu'il tient avec la *Philosophie* personnifiée, qui lui fait aussi souvenir qu'il tient dans un coffret un objet de consolation, un peu négligé depuis plusieurs années, le portrait très ressemblant de la dame de ses pensées. Voici le commencement du poême :

Des aventures me souvient
Dou temps passé. Or me convient,
Entroes que j'ai sens et mémoire,
Encre, papier et escriptoire,
Canivet et penne taillie,
Et volenté appareillie
Qui m'amonneste et me remort,
Que je remonstre avant ma mort
Comment ou *Buisson de Jonece*
Fui jadis, et par quel adrece.
Et puisque pensée m'i tire
Entroes que j'ai toute entire
Sans estre blessé, ne quassé (froissé),
Ce n'est pas bon que je le passe.
Car s'en noncaloir (nonchalance) me mettoie
Et d'autre soing m'entremettoie,
Je ne poroie revenir
De légier (promptement) à mon souvenir.
Pour ce le vodrai avant mettre,
Et moi liement (gaiement) entremettre

Trente cinc ans, peu plus, peu mains,
Dont j'en lo (loue) Dieu à jointes mains
Qui m'a amené si avant.

De quant qu'à ma mémoire sent
Dou temps passé et dou présent.

C'est aussi au début de ce roman que Froissart parle, en termes assez obscurs, d'une des principales circonstances de sa vie. Il s'accuse d'avoir faibli, d'être descendu d'un état élevé ; d'avoir, pour ainsi dire, dérogé et commis une faute de jeunesse ; il se reproche surtout d'avoir quitté un métier savant (probablement celui d'historien et poète), pour lequel il avait des talens naturels, et qui lui avait acquis une grande considération, pour en prendre un autre beaucoup plus lucratif, mais qui ne lui convenait pas plus que celui des armes, et qui, lui ayant mal réussi, l'avait fait décheoir du degré d'honneur où le premier l'avait élevé. Il veut, dit-il, réparer sa faute, et, revenant à ses anciens travaux, transmettre à la postérité les noms glorieux des Rois, Princes et Seigneurs dont il avait éprouvé la générosité.

. . . J'ai repris à mes despens
Ce de quoi je me hontioie (j'avais honte) ;
Dont grandement m'abestioie,
Car mieuls vaut science qu'argens.
Point ne le semble aux pluisours gens
Qni ne scevent que bienfais monte.
Ançois me comptoïent pour honte
Ce qui m'a fait et envay
Et dont je vail. Ahy ! ahy !
Et comment le pooie faire ?
Or me cuidai trop bien parfaire,
Pour prendre ailleurs ma calandise.
Si me mis en la marchandise
Où je sui aussi bien de taille
Que d'entrer ens une bataille
Où je me trouveroie envis (à regret, *invitus*).

On voit, par la fin de ce passage que cet *Horace des temps gothiques* (comme dit M. de Barante) (1), ne savait pas non plus porter le bouclier ; il fallait alors une éducation physique toute par-

(1) *Biographie Universelle*, tome XVI, article *Froissart*.

ticulière pour suivre le dur métier des armes. Dans tout le cours de la vie agitée, aventureuse et errante de Froissart, on ne voit aucune époque où on puisse rationnellement placer ce prétendu changement d'état, ni rien qui puisse nous faire connaître ce métier lucratif dont il parle et que lui-même appelle *marchandise*. L'impertinence de l'expression ne nous permet pas d'imaginer que ce fut l'état de curé, quoiqu'il dit quelque part que la cure de *Lestines* était d'un revenu considérable. D'ailleurs il ne l'obtint qu'après la mort de la reine Philippe, arrivée en 1369, et ce qu'il appelle sa chûte paraît être une faute de jeunesse. Serait-ce la profession de praticien, demande le père Niceron (1), ou celle de son père, qui était, comme on l'a vu, peintre d'armoiries ? Une signification singulière du mot *marchandise*, dans *Comines*, pourrait fournir une explication plausible. Ce chroniqueur, presque contemporain et quasi compatriote de Froissart, emploie ce terme pour signifier une négociation d'affaires entre des princes. Le métier de négociateur, ou plutôt d'homme d'intrigue qui cherche sans caractère à pénétrer le secret des cours, serait peut-être celui auquel le poète se repent de s'être livré. C'est l'explication que plusieurs commentateurs ont donnée.

Au reste, Froissart était fier et possédait ce qu'on appelle aujourd'hui des idées aristocratiques. Il repoussait tout ce qui n'était pas noble et il ne frayait pas avec les plébéïens. Il dit lui-même dans quelques lignes qui précèdent celles que nous venons de citer :

Ce que je sçai, dont je me mele
C'est que de faire beaus dittiers
Qu'on list et qu'on voit volontiers,
Especialment toutes gens
Qui ont les coers discrès et gens.
Ce n'est mie pour les villains ;
Car, ensi m'ayt sains Gillains !
Que je m'avroie assés plus chier
A taire et en requoi mucier (cachier)

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. Paris, 1741, tome 42, pages 228-229, in-12.

Que jà villains evist dou mien
Chose qui li fesist nul bien.
Ce n'est fors que pour les jolis
Qui prendent solas et delis
A l'oïr, et qui compte en font.
Pour ceuls servir mon coer tout font
En plaisance, et se m'i delitte
Que grandement j'en abilite
L'entendement et le corage
De quoi nature m'encorage.

Le poète feint que pendant une longue nuit d'hiver (celle du 30 novembre 1373) il a un songe dans lequel lui apparaît Vénus, cette même déesse qui dans sa jeunesse lui fit un don précieux et funeste tout à la fois, celui de porter toute sa vie un cœur aimant, frisque et joyeux et d'être amoureux de la plus belle et de la plus noble dame. Ce don lui avait amené des jours de suaves plaisirs et de peines cuisantes ; l'auteur les rappelle à la déesse qui lui fait quelques reproches et lui déduit plusieurs enseignements pour mieux se conduire à l'avenir en l'art de galanterie. Entr'autres choses, le trouvère émet le vœu que Vénus lui fasse voir le *Buisson de Jeunesse*, à l'ombre duquel il voudrait reposer :

Je vous prie, Dame, que je voie
De Jonèce le franc Buisson ;
Il y a jà des ans foison
Que je ne m'i poc ombryer.

La mère des amours, après s'être assurée que le poète saura supporter les biens et les maux de ce pèlerinage, lui accorde ce qu'il demande ; elle appelle *La Jeunesse*, un de ses serviteurs, et lui confie la conduite et la garde de son protégé.

L'auteur entre longuement dans les détails du voyage : il y fait preuve de connaissances en astronomie par la description poétique des planètes ; il étale son érudition en mythologie par les récits des amours d'Achille et de Polixène, de la métamorphose d'Actéon; des aventures d'Orphée et d'Eurydice, de Tibulle, de Narcisse, de Pygmalion et d'autres épisodes tirés d'Ovide; il farcit son œuvre d'incidents et d'allégories, de descriptions de jeux innocents qu'on

pratiquait à l'ombre du *Buisson de Jeunesse*, et d'une foule de détails galants dans le goût du moyen-âge ; enfin, les épreuves du trouvère sous l'arbre qui l'abrite se terminent par des souhaits faits et proposés par *Plaisance*, *Désirs*, *Humilité*, *Jeunesse*, *Manière*, *Pitié*, *Doux-Semblant* et *Franchise*, tous personnages qui habitent ces lieux enchantés. Un chapelet de fleurs doit être la récompense de celui qui parlera le mieux en formulant son souhait, mais la difficulté est de choisir un juge : on convient à l'unanimité de s'en rapporter à la décision de l'Amour, qui devra en connaître sans appel :

« Au dieu d'amours nous afferons
» Tous nos souhés au dire voir,
» Car cognoissance en doit avoir. »
Et quant ce dire leur oy,
Le corage m'en resjoy
Pour ce qu'en ce voiage iroie
Car grandement je désiroie
A véoir et cognoistre aussi
Le dieu d'amours qu'on prise si ;
Quels homs c'est, ne de quel eage.
En cheminant en ce voiage,
En paix, en joie et en rével (badinage),
En chantant un motet nouvel
Qu'on m'avoit envoyé de Rains,
Premiers n'estoie ne darrains,
Mès en milieu par grant solas.
Parés d'uns noes (neuf) solers à las,
Ainsi qu'amans vont à la veille (veillée).
On me boute (pousse), adont je m'esveillé.

La fin du roman est bien dans le goût du moyen-âge : mélange du sacré et du profane, passage rapide de la mère des amours à la mère de Dieu, le jeu à côté de la prière, *contraria contrariis curantur*. On va le voir.

Froissart s'éveille donc après ce rêve couleur de rose ; il est en plein hiver ; c'est le 1er décembre. Le songe si charmant et si coloré a fait place à un jour froid et brumeux. Ramené à la vie positive, le poète se dit qu'il faut en fin de cause arriver aux choses

sérieuses et penser à sauver son âme. Après avoir invoqué Vénus dans plusieurs milliers de vers, il s'adresse à Marie en ces termes :

Humblement je me voeil retraire
Vers la mère dou roy celeste,
Et li prie qu'elle voeille estre
Pour moi advocate et moyenne (intermédiaire)
A son fil, qui tout amoyenne (arrange)
Et qui est vrais fus (feu) habondans,
Caritables et redondans
Pour coers enflammer et esprendre,
Et pour grasce à ce saint fu prendre.
Et que mon coer en soit espris
Viergue royal, j'ai or empris (entrepris)
A ordonner présentement
Un lay de nouvel sentement ;
Et vous le voeilliés oïr, dame,
Car je vous offre et corps et ame.

L'ouvrage se termine par un *lay* en douze strophes, en l'honneur de la vierge Marie, lay dans lequel Froissart fait tout autant preuve d'une connaissance solide des livres saints, qu'il avait montré d'érudition profane dans ses allégories mythologiques.

Après les longs poèmes que nous venons de citer; *le Dit dou florin,* pièce d'environ 500 vers, est une des plus importantes et des plus curieuses qui soient sorties de la tête et de la plume du gentil Froissart. Elle a pour nous un piquant intérêt parce qu'elle contient aussi plusieurs détails biographiques sur l'auteur, et que nous ne saurions mieux retracer son existence qu'en empruntant ses propres vers. Le *Dit dou florin* fut composé à Avignon en 1389, lorsque Froissart, venant de la cour de Gaston de Foix, passa par cette ville pour aller assister à Riom au mariage de la comtesse de Boulogne avec le duc de Berry. Le passage du poète à Avignon lui fut fatal, on le vola ; il perdit tous les beaux écus d'or dont son escarcelle avait été remplie par les dons généreux de Gaston Phébus. Un unique florin usé et rogné était resté au fond de l'aumonière du trouvère ; sa philosophie trouva dans cette circonstance l'occasion d'un poème ; il fit un *dit* la-dessus : Marot en agit ainsi long-temps après. L'auteur feint d'avoir avec le seul

florin qui lui restait, de beaucoup d'autres qu'il dépensa ou qui lui furent volés, un entretien dans lequel la pièce de monnaie lui reproche de l'avoir bien promenée, car elle avait appris avec son maître le français, l'anglais et le *thiois*, c'est-à-dire l'idiome germain. Voici le commencement de ce Dit :

Pour bien savoir argent desfaire,
Si bien qu'on ne le scet refaire,
Rapiécer, ne remettre ensamble,
Car tel paour a que tout tramble
Quant il est en mes mains venus,
Point ne faut que nulle ne nuls
Voist à Douai ou à Marcienes,
A Tournay ou à Valencienes,
Pour quérir nul millour ouvrier
Que je sui l'esté et l'ivier ;
Car trop bien délivrer m'en sçai.
Je l'alève (le perçois) bien sans assai (essai),
Ne sans envoyer au billon.
Aussi à la fois m'en pillon
Aux dés, aux ébas et aux tables,
Et aux aultres jus délitables.
Mès pour choses que argens vaille,
Non plus que ce fust une paille
De bleid, ne m'en change ne mue,
Il samble voir qu'argens me pue ;
Dalés moi ne poet arrester ;
J'en ai moult perdu au prester.
. . . . . .
Puis vingt et cinc ans, sans la cure
Le Lestines, qui est grant ville,
En ai-je bien eu deus mille
Des frans ; que sont-ils dèvenu ?
Si coulant sont et si menu,
Quand ma bourse en est pourveue,
Tost en ai perdu la veue ;
De quoi, pour ravoir eut le compte
De deux milliers que je vous compte,
Le fons et toute la racine,
J'en mis l'autr'ier un à jehine (à la question)
Que je trouvai en un anglet
D'un bourselot. — « Diex ! doux valet,
« Di-je lors, es-tu ci quatis (caché) ?

« Par ma foi ! tu es uns quetis (misérable),
« Quant tous seuls tu es en prison
« Demorés, et ti compagnon
« S'en sont alés sans congié prendre.
« Or ça, il t'en fault compte rendre. »

Le trouvère prend la pièce dans ses dents, la mord, la frappe sur une pierre, menace de la couper en quatre et de la faire fondre à l'orfèvre, si elle ne parle franchement. Le florin s'exprime ainsi :

« ..... Pour Dieu merci !
« Sire, j'ai demoré droit ci,
« En ce bourselot, moult lonc temps
« J'ai là dormi moult bien contens
« De vous ; je vous voeil dire voir (vrai) :
« Alevés avés moult d'avoir,
« Depuis que m'euïstes premiers.
« Tous jours ai esté darrainiers.
« Ne onques vous ne m'alevastes.
« Engagié m'avés bien en hastes
« Et puis tantost me rachetiés.
« Je sçai françois. Englois et thiés,
« Car partout m'avés vous porté.
« Je vous ai souvent conforté.
« Quant il vous souvenoit de mi
« Vous m'avés trouvés bon ami ;
« Se j'euïsse esté uns plus grans,
« Uns bons nobles, ou uns bons francs,
« Uns doubles, ou uns bons escus
« On en n'euïst eu nul refus,
« J'euïsse ores par mille mains
« Passé. Et n'en penses jà mains.
« Mais pour ce que je suis si fés
« Que retaillés et contrefés,
« On m'a refusé trop de fois.
« Vous venez dou pays de Fois,
« De Berne, en la haute Gascogne,
« Et n'avés point eu besogne
« De moi ; mis m'avés, sans mentir,
« Tout un hiver laissié dormir
« En un bourselot bien cousu
« Quel chose vous est avenu ?

« Dittes le moi tout bellement ;
« Je sui en vo commandement,
« Soit dou vendre, ou del engagier. »

Ces paroles radoucissent le trouvère, qui répond au florin qu'il se trouve à Avignon dans une dure position, et il lui demande un bon avis. La pièce lui répond :

« Et que volés-vous que je die ?
« Descouvrés moi vo maladie,
« Si en serai un peu plus aise ;
« Car pas n'est drois que je me taise
« Puisque compte volez avoir
« Dou beau meuble et dou bel avoir
« Que vous avez jadis éu,
« Je sçai bien qu'il sont devenu.
« *Tout premiers vous avez fait livres*
« *Qui ont cousté bien sept cens livres*
« *L'argent aves vous mis là bien ;*
« *Je le prise sur toute rien,*
« *Car fait en avés mainte hystore*
« *Dont il sera encor mémore*
« *De vous ens ou temps à venir,*
« *Et ferés les gens souvenir*
« *De vos sens et de vos doctrines ;*
« Et les taverniers de Lestines
« En ont bien éu cinq cens frans.
« Regardés les deux membres grans
« De quoi je vous fac ordenance.
« Après, n'avés-vous souvenance
« Comment vous avés traveillié
« Et pluisours pays resvillié (parcouru) ?
« Moult bien en povés mettre en mille
« En chevauchant de ville en ville.
« N'avés-vous en Escoce esté,
« Et là demi an arresté,
« En Engleterre et en Norgalles,
« Ou bien avés éu vos gales,
« De là partir, aler à Rome,
« En arroi de souffisant homme
« Mené haquenée et roncin.
« Retourné un aultre chemin
« Que ne fesistes au passer

« Pour mieuls les pays compasser,
« Cherchier le royalme de France
« De chief en cor (cour), par ordenance,
« Tele que tous jours à grans frés.
« Et avés éu tous jours près
« Or et argent, parmi raison,
« Pour bien employer vos saison.
« Tout dis avés esté montés,
« Et d'abis enhupelandés,
« Bien gouvernés et bien péus.
« J'ai tous vos afaires véus.
« Autant de choses avés faittes,
« Sans vous bouter en grosses debtes
« Que uns aultres bons costumiers
« Autre tant, pour quatre milliers,
« N'en feroit, foi que doi saint Gille !
« Que fait en avés pour deux mille.
« Si ne devés pas le temps plaindre,
« Ne vous soussyer (donner soucis), ne complaindre,
« Vous avés vescu jusqu'à ci ;
« Onques ne vous vi desconfi ;
« Mès plain de confort et d'emprise,
« Et c'est un point que moult je prise
« Je vous ai véu si joious,
« Si joli et si amourous,
« Que vous viviés de souhédier (à souhait). »

Toute cette tirade, où nous n'abrégeons rien, est pleine de mouvement et de verve ; dans le passage souligné surtout, Froissart s'est montré réellement poète ; il a senti toute sa valeur, et il a pour ainsi dire prophétisé combien il serait prisé un jour et quels hommages publics on rendrait à sa mémoire. Ces vers sybillins sont dignes d'être inscrits sur une des faces du monument que la ville de Valenciennes est décidée à élever à l'illustre chroniqueur qui vit le jour dans son sein.

Le trouvère raconte ensuite à son dernier et unique florin quels généreux seigneurs il a visités ; combien il a reçu de leur courtoisie de riches cadeaux ; comment le comte de Foix lui a fait délivrer, par sa chambre des comptes, quatre-vingts florins d'Arragon, soixante desquels il changea en quarante francs qu'il apporta sans dommage jusqu'en Avignon, où il acheta une boursette

de trois deniers, dans laquelle il les enferma un vendredi, tandis que le dimanche suivant, après la messe, la boursette contenue dans un sac plus grand, se trouva enlevée, sans que, depuis lors, il en eut eu aucunes nouvelles, malgré ses démarches. A ce récit, le florin reprit la parole et débita l'apostrophe suivante, qui nous paraît être une lettre de change, en vers, que le fin et adroit poète tirait sur l'amour-propre des princes dont les noms y sont placés. On pouvait dire alors que, pour les trouvères, les grands seigneurs étaient des caissiers donnés par la nature. Froissart l'éprouva : Il est probable que le billet parvint à son adresse et ne retourna pas protesté, car on n'a pas appris que Froissart diminuât rien de son train, ni ne restât à Avignon dans l'embarras. C'est ainsi que le florin s'exprime :

« ..... Vous êtes un sos,
« Si vous pensés là longement.
« Tout dis recoevre on bien argent.
« Légièrement vous sont venu
« Et légièrement sont perdu.
« Encores n'avés vous, sans faute,
« Eu droit à nulle desfaute ;
« Et si s'avés encor derrière
« Le bon seignour de la Rivière,
« Et le bon conte de Sancoirre.
« Cescuns des deux, c'est chose voire
« Pour l'amour dou conte de Blois,
« Qui est de coer frans et courtois
« Et estrais de haulte lignie
« Pour dix frans ne vous faudront mie ;
« Et se vous trouvés le Daufin
« D'Auvergne, qui a le coer fin
« Et de qui vous estes d'ostel,
« Il vous fera, certes, otel.
« Ne vous faudroit pour nulle rien ;
« Car de tant le cognoi-je bien.
« Aussi ne fera, s'il besongne.
« Uns qui est en celle besongne.
« Jehans le visconte d'Asci ;
« Car du bon seignour de Couci,
« Qui est nobles, gentils et cointes,
« Estes vous privés et acointes (amis) ;
« Et savés pour lui celle painne,

« Et l'expectation lointainne
« Sus les chanesies de Lille.
« Cent florins vous a, par Saint Gille !
« Moult bien coustée celle grasce,
« Qui n'est ores bonne ne grasse
« Une quantité de florins.
« Se les avés ; car nuls cousins,
« Ne parent, ne vous sont si bon,
« Ne si très loyal compagnon,
« Ne pour qui on exploite tant
« Que florins sont, je vous créant. »

Adonc di-je : « Sus toute rien
« Tu m'as ores conseillié bien,
« Encores je te garderai,
« Ne point je ne t'aleverai,
« Car tu n'es mies trop prisiés
« Més contrefés et débrisiés.
« Or t'en va, dont tu es venus ;
« Je ne voeil à toi parler plus ;
« Més il me souvenra souvent,
« Cela t'ai-je bien en convent,
« Comment le dire de Biau-ju,
« Antones qui grans galois fu,
« En riant moult souvent disoit,
« Et d'argent on se devisoit :
« Aussi a fait Gerars d'Obies
« Qui n'a pas vie aux oublies ;
« Autant vaudroit au jugement
« Estront de chien que marq d'argent. »

Le trait final de cette pièce, pour être énergiquement vrai, n'en est pas moins grossier ; c'est la seule expression de très mauvais goût que l'on puisse reprocher à Froissart, et encore est-ce un proverbe qui probablement était populaire de son temps, et dont, par ce motif, il n'a pas cru devoir altérer la forme un peu crue.

Le *Dittié de la flour de la Margherite* est une pièce de vers en vingt-quatre couplets, évidemment composée en l'honneur d'une belle maîtresse de Froissart qui portait ce nom. C'est un éloge allégorique et transparent où l'amie du cœur prend ingénieu

sement la place de la fleur dans les louanges qui lui sont adressées.

En voici les premiers couplets :

Je ne me dois retraire de loer
La flour des flours, prisier et honnourer ;
Car elle fait moult à recommander.
C'est la Consaude, ensi le voeil nommer.
Et qui li voelt son propre nom donner,
On ne li poet ne tollir ne embler,
Car en françois a à nom, c'est tout clair,
La Margherite,

De qui on poet en tous temps recouvrer.
Tant est plaisans et belle au regarder,
Que dou véoir ne me puis soeler
Toujours vodroie avec li demorer,
Pour ses vertus justement aviser.
Il m'est avis qu'elle n'a point de per,
A son plaisir le volt nature ouvrer.
Elle est petite.....

Le dix-septième couplet :

La belle flour que Margherite clains,
Elle le vault pour ce, sus toutes lains.
Et se me sens de la droite amour çains,
Mercurius qui de tous biens fu plains,
Car tant l'ama que tous soirs et tous mains (matin)
Quel temps qu'il fust, kalendes ou Toussains,
Un chapelet en portoit li compains
Tout pour l'amour....

Les deux derniers couplets :

Et si prommec à la flourette, quant
Es lieu venrai, là où il en croist tant,
Tout pour l'amour de la ditte devant,
J'en cueillerai une ou deux en riant,
Et si dirai, son grand bien recordant :
« Veci la flour qui me tient tout joiant,
« Et qui me fait en souffisance grant
« Tous biens sentir.

« Com plus le voi et mieuls me sont séant
» Si doulc regard et si arroi plaisant ;
» Car en cascun floron, je vous créant,
» Porte la flour un droit dart ataillant,
» Dont navrés sui si, en soi regardant,
» Que membre n'ai où le cop ne s'espant.
» Mais la vertu au Dieu d'amours demant
» De moi garir.

Froissart avait un tel attachement pour la dame qui portait le nom de Marguerite, qu'avec sa foi religieuse qui se combinait si bien avec sa galanterie naturelle, il avait voué un culte particulier à la sainte patronne de sa maîtresse. Il dit dans son *Buisson de Jeunesse,* composé en 1373, lorsqu'il avait 36 ans :

J'ai usage quand je me liève,
Afin que le jour ne me griève,
De dire une orison petite
Au nom de Sainte Margherite.

Enfin, il a encore composé une jolie ballade dont le refrain est : *Sus toutes flours j'aime la Margherite.* Elle est écrite dans le même ordre d'idées ; c'est toujours la passion amoureuse qui en a dicté les vers. En voici le premier et le dernier couplets :

Sus toutes fleurs tient-on la rose à belle
Et en après, je croi, la violette ;
La flour de lys est belle, et la perselle ;
La flour de glay est plaisans et parfette ;
Et li pluisour aiment moult l'anquelie,
Le pyon'ier, le muget, la soussie.
Cascune flour a par li sa mérite.
Mès je vous di, tant que pour ma partie,
Sus toutes flours j'aime la Margherite.

Mès trop grant doel me croist et renouvelle
Quant me souvient de la douce flourette;
Car enclose est dedens une tourelle :
S'a une haie, au-devant de li faitte
Qui nuit et jour n'empèce et contrarie.
Mès s'amours voet estre de mon aye (secours)
Jà pour creniel, pour tour, ne pour garite,

Je ne lairai qu'à occoision ne die :
Sus toutes flours j'aime la Marguerite !

Ce dernier couplet semble faire allusion à une barrière matérielle empêchant le poète d'approcher de son amie, qui peut-être était une dame châtelaine retenue derrière les hautes murailles d'un château-fort. Ce qui le ferait croire, c'est que cette strophe, par trop explicite, a été changée dans plusieurs copies en un couplet plus innocent, et ne se trouve reproduite selon la version que nous donnons ici, qu'au manuscrit n° 7214 de la bibliothèque nationale.

Notre poète, qui fréquentait beaucoup les dames, a dû essayer sa muse à la louange des fleurs autrement que sous le voile allégorique de ses amours ; aussi voyons-nous qu'il a composé une *Plaidoirie de la Roze et de la Violette*, pièce de plus de trois cents vers, dans laquelle il semble se moquer légèrement des avocats en parodiant les formes et l'argumentation dont ils se servaient. Comme le sujet est une fiction, la cause se plaide devant l'*Imagination* ; la pièce débute de la sorte :

Devant Imagination.
Où on doit par droite action
Mettre mémores et escris,
Fu unefois ung plait empris
Entre Rose et la Violette,
La matère dont je vous trette
Fu demenée sagement.
Et pour attaindre plainnement
Poins, procès, articles et cas,
Avant se trait li advocas
De la Rose, et si dist ainsi.

Nous ferons grâce du plaidoyer : l'avocat dit que la rose embellit la saison, qu'elle brille par la couleur et par l'odorat, dure plus que la violette, et sert d'ornement aux dames, aux seigneurs, aux bacheliers et aux jeunes damoiselles. L'avocat de la violette répond que sa cliente a l'avantage de venir la première et de récréer les humains fatigués de l'hiver, qu'elle annonce les beaux jours et fait courir les pastourcaux et les bachelettes dans les prai-

ries où on la cueille en jouant. *Imagination*, ne trouvant pas la cause assez entendue, ajourna les plaideurs pour écouter leurs répliques. Alors l'avocat de la Rose compara cette fleur au soleil et en énuméra les avantages, entr'autres ceux qu'on en tire en distillant de l'essence et de l'eau de rose. Son honorable contradicteur ne resta pas court : à son tour il compara la violette au ciel dont elle a la couleur ; il parla de sa modestie, de la bonne odeur qu'elle donnait au linge et de ses vertus médicinales. Les avocats allaient encore parler et continuer indéfiniment leur contestation, lorsqu'*Imagination* leur coupa la parole en les renvoyant devant une plus haute juridiction. Ce juge souverain qui devait prononcer en dernier ressort, était *La Fleur-de - Lys*, qui a pouvoir suprême sur la rose et sur toutes les fleurs, comme le lion sur les animaux et l'aigle sur les oiseaux. « Allez, dit l'*Imagination*, où je vous envoie et l'on vous fera bonne justice. » Mais où demeure la fleur-de-lys, disent les plaideurs ? » — Froissart, que l'on avait accusé d'être par trop anglais (1), met alors dans la bouche d'*Imagination* la réponse suivante, qui est des plus courtoises pour la cour de France :

« Au noble royaume de France
« Là, trouverés en tous delis (joie, plaisir).
« La noble et haulte flour-de-lys
« Très grandement accompagnie
« De belle et bonne compagnie,
« De hardement et de jonece,
« De fins, d'onnour et de larghece,
« De qui vous serés recueilliés

---

(1) Quoique le chroniqueur valenciennois fut presqu'un écrivain européen par le nombre de ses voyages et la variété de ses séjours, la diversité de ses Mécènes et celle des cours auxquelles il fut attaché, on l'a maintes fois considéré comme partisan trop exclusif des Anglais. On lit dans un journal manuscrit de l'évêque de Chartres, chancelier du duc d'Anjou, que *suivant des lettres scellées du 12 décembre* 1381, ce prince fit saisir *cinquante-six cayers de la chronique de Jehan Froissard Recteur de l'église parrochiale de Lescines*, que l'historien envoyait pour être enluminés, et ensuite portés au roi d'Angleterre, ennemi de la France. (Ms. n° 587 de la Bibl. *Colbert*, réunie à la Bibl. nationale.)

» Liement, et bien conseilliés
» De conseil gracious et bon
» Car le Roy, Orléans et Bourbon
» Berry, Bourgogne, Eu et La Marce
» N'isteront point hors de la marce
» Pour sagement estudyer,
» Pour loyalement sentenscyer
» Pour examiner vo querelle
» Qui lor sera plaisans et belle.
» Et quand oy ils l'averont
» Je croi qu'il en responderont
» Si sagement et si à point
» Que d'argument n'y aura point
» Entre Rose et la Violette
» Pour qui ce plaidoyer se trette.
» Et s'il est ensi qu'il besongne
» Par insidensce de besongne
» A la flour-de-lys à avoir
» Conseil saciés, et tout de voir;
» Encore a il les Margerites,
» Qui sont flours belles et petites,
» Dont il est très bon recouvrier,
» En tous temps, l'esté et l'hivier;
» Et pluisours aultres nobles flours
» Dont embellie est moult sa cours,
» Qui li doient foi et conseil,
» Alès là, je le vous conseil.
» — Dame, dist cils, c'est nos pourpos (intentions). »
Atant fu là cils procès clos.

On le voit, Froissart n'a pas pu parler de fleurs, sans jeter quelques vers encore en l'honneur de la *Marguerite*, son éternelle passion.

Le *Temple d'Honneur* est une espèce d'épithalame, assez ingénieux pour le temps, composée par notre trouvère en 1386, à l'occasion du mariage célébré, en l'église cathédrale St.-Etienne-de Bourges, entre Louis, comte de Dunois, fils de Guy de Blois, et Marie, fille du duc de Berry.

Il nous reste maintenant à parler des petites pièces de Froissart, et, comme le nombre en est considérable, nous ne sommes pas

peu embarrassé pour en faire un choix. Là encore la galanterie joue le rôle principal : le trouvère, disciple de Vénus, tout grand clerc qu'il était, ne pouvait manquer à sa nature qui l'entraînait toujours. Nous ne savons pas quand sonna pour lui l'heure de la retraite des déduits amoureux ; ce que nous savons, c'est qu'il avait cinquante-six ans lorsqu'il termina, en 1393, son recueil de poésies, qui, toutes, comme nous croyons l'avoir démontré, traitent de matières légères et mondaines. Les pièces détachées ne sont pas d'un autre acabit ; nous en citerons quelques-unes pour exemple. Parmi les éloges et les descriptions que le trouvère a tracés de ses belles amies, nous choisissons le *lay* suivant qui établit que notre poète, ainsi que les grands artistes, avait le goût du beau et s'y connaissait :

LAY.

Son corps est gent, drois et lons,
Sain (seins) hault assés, petis, rons,
Et bien durés,
Blanches mains, bras longs, grassés ;
Jambes droites, piés moult gés (gais, pour *légers)* ;
Et puis après :
Les yeux vairs (bleus) comme uns faucons,
Nés trettic (bien taillé), clers, et ses frons
Polis, jolis et bien fés,
Et ses mentons
Est moult doucés :
Belle bouche à donner pés (paix, repos)
Et chevelés (cheveux)
A beaus et blons.
S'est sa parolle et ses tons
Ossi plaisans que li sons
Des oiselés
Est à l'oïr, quant li més (le mois de mai)
Vient et la douce saisons
Qu'on les ot (entend) sur ces buissons,
Par ces regrès
Au chanter près ;
Et pour ce a tousjours mès
Son servant vrès,
Sans avoir cès.
Je me renc li siens soubjès (serviteur, amant)
Car c'est raisons.

Froissart a composé une foule de *rondels :* la forme en est partout la même; la plupart de ces courts versets retracent les sentiments naïfs d'un amant quelquefois bien, quelquefois mal traité, tantôt gai et content, tantôt triste et désespéré. L'expression vive ou tendre, désolée ou sentimentale, est toujours simple, et rend parfaitement la passion dont l'âme du héros est agitée ; en voici un exemple :

RONDEL.

Amours, amours, que voulés de moi faire?
En vous ne puis véoir rien de seur :
Je ne cognois ne vous, ne vostre afaire,
Amours, amours, que voulés de moi faire,
En vous ne puis veoir rien de seur.

Lequel vaut mieux, parler, prier ou taire?
Dites-le moi vous qui avés bon eur?
Amours, amours, etc.

Autre :

RONDEL.

De quoi que soit se doit renouveller
Un joli coers, le premier jour de may
Voire s'il aime, ou s'il pense à aimer,
De quoi que soit se doit renouveller
Un joli coers, le premier jour de may.

Pour ce vous veux, madame, emayoler (donner le mai),
En lieu de may, d'un loyal coer que j'ay :
De quoi que soit se doit renouveller
Un joli coers, le premier jour de may.

Selon M. de La Curne, et, d'après lui, l'abbé *Goujet* (1), Froissart n'a réussi dans aucun genre de poésie aussi bien que dans les *pastourelles.* Cette gaîté naïve et légère, qui presque toujours fait le caractère de son esprit, a passé toute entière dans le cœur de ses bergers et de ses bergères ; les sujets dont ils parlent, la

(1) *Bibliothèque françoise ou histoire de littérature françoise,* Paris, 1745, in-12, tome IX, page 143 et suiv.

maniere dont ils les traitent, et leur langage, sont sans cesse conformes à leur esprit et à leurs sentiments : une joie vive anime leurs jeux, leurs ris et leurs danses. On en peut juger par cette pastourelle dans laquelle un riche berger balançant entre la crainte de perdre, ou l'amour de sa bergère qui le menaçait de le quitter s'il ne l'épousait, ou les grandes richesses que lui promettaient ses parents pour l'en détourner, fait confidence de son embarras à un berger de ses amis dont les conseils se terminent invariablement par le même refrain :

Si tu peux avoir ta Bergère,
Oserois-tu demander mieux ?

Dans ce moment elle s'offre à leur vue, ils vont à elle, et le berger consulté répète encore :

Si elle veut estre t'amiette,
Oserois-tu demander mieux ?

La bergère tenait deux chapeaux de fleurs, elle en donne un à son ami, qui est alors transporté de joie ; chacun la prend par la main :

Et puis prirent à caroler (danser),
Et la bergerette à chanter,
Une chançon moult nouvelette ;
Et disoit en chançonnette,
Di moi, Ansel, si t'ayt Diex,
Si je voeil estre t'amiette,
Oserois-tu demander mieux ?

Nous citerons encore deux *pastourelles* parcequ'elles ont un caractère historique et un intérêt tout local. La première fut composée en Brabant en 1372, en l'honneur du retour du duc Wenceslas, qui avait été fait prisonnier l'année précédente par le duc de Juliers à la bataille de Bastweiler. Froissart célèbre sa rentrée dans ses domaines en faisant parler ainsi les bergers brabançons :

PASTOURELLE.

Entre Binch et le bois de Brainne,
En l'ombre d'un vert arbrissiel
Vi bregerettes en grant painne,

L'autre jour pour faire un chapel.
Et là disoit la fille Ansel :
« Ce chapelet, quant fait l'aurons,
« A qui or le présenterons ?
« Je le donrai en droit de mi
« A Sohelet mon doulc ami,
« Qui me dist hier au soir en riant,
« Que le duc r'avons, Dieu merci !
« De Lussembourc et de Braibant. »

Et dont li respondi Hélainne :
« Cil parler me sont moult nouvel ;
« Car on disoit l'autre ier à Brainne,
« Qu'on le tenoit en un chastiel ;
« Car il de glave et de coutiel,
« Comme nobles et vaillans homs
« A ceuls de Villers et de Mons,
« Et de Gerles se combati :
« Et le duc avoit avec li,
« En arroi noble et souffisant,
« Maint chevalier preux et hardi
« De Lussembourc et de Braibant.

« T'esbahis-tu, se je me sainne,
« Quant on tenoit un tel juiel
« Que de Bar et de Lorrainne,
« Et de Haynau li plus isniel (alerte),
« Et di Namur li damoisel,
« De France et d'autres nations,
« Escuiers, chevaliers, barons,
« De combatre prest et garni,
« Ensi que recorder oy,
« Et au jour dont on parla tant,
« Le duc que tu ramentois ci
« De Lussembourc et de Braibant.

« Or nous dit qui le nous ramainne
« Car, foi que doi à Saint Marcel !
« N'oy parolles de sepmainne,
« Qui me venissent si à bel. »
Adont respondi Isabel :
« Par la puissance le ravons
« L'Empéréour qui tant est bons,
« Son frère qu'oncques je ne vi,
« Mès on dit, et il est ensi
« Que cils que j'ai nommé devant,
« A la ducoise (duchesse) le rendi,
« De Lussembourc et de Braibant.

« Il n'est chose riens plus certainne, »
Ce dist la touse dou hamel,
« Que nous r'avons no capitaine,
« Le duc au corage loyel,
« Qui est issus de sang royel,
« Dont bien resjoïr nous devons,
« Car nos brebis et nos moutons,
« Sans avoir doubte ne soussi,
« Garderons ; car pour voir (vrai) vous di
« De sanc plus noble ne plus grant
« Onques mès dou pays n'issi
« De Lussembourc et de Braibant. »

« Belles, di-je, je vous affi (assure) ;
« Jamès ne revenrai par ci
« J'aurai véu par convenant,
« Le duc et la ducoise aussi
« De Lussembourc et de Braibant. »

La seconde *pastourelle*, qui se rattache à l'histoire de nos provinces des Pays-Bas, a été composée dix ans plus tard, sur la guerre de Gand qui amena la bataille de Rosebecque, gagnée par le roi de France sur Philippe Artevelle en novembre 1382. Le poète y fait allusion à l'orgueil des riches bourgeois des villes de Gand et de Bruges, qui attiraient des calamités sur le menu peuple des environs. Voici ce petit poème :

PASTOURELLE.

Entre Lille et le Warneston,
Hors dou chemin, en une prée,
Vi le jour d'une ascention,
Droit à heure de relevée,
De pastoureaus grant assemblée ;
Mès pas n'estoïent en revel (révolte),
Lo oy Oudin Willemel
Qui dist : « Beau signor als for tère,
Qui aime ne désire guerre ;
Car guerre nous a tous honnis.
Tant soloie avoir de brebis
Que ne les savoie où bouter ;
Or n'en sauroie une où trouver.
Et se n'ac éu nul marchant
Fors ce, au vrai considérer,
A l'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Mais cils orguieus, qui sans raison
A duré entre euls mainte anée,
M'a fait perdre tamaint mouton
Et mainte brebis bien tousée. »
« Je t'en croi bien, ce dist Poupée,
Aussi ai-je et tamaint agniel,
Maint boef, mainte vache et maint vel (veau),
Je ne connois ne *b* ne *r*,
Mais je scai bien qu'en cette terre
N'avera paix, ne ou pays,
Se le poovoir des flours de lys
Ne vient la chose refourmer.
Adont oy dire à Gommer,
Un pastourel de Saint-Venant :
Cest fort quon voie jà cesser
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Car ce sont villes de grant nom,
Plainnes d'orgoel et de posnée (magnificence),
Et li homme y sont très félon
Qui ne s'entraiment de riensnée,
Leur hayne a en la contrée
Fait ardoir (incendier) tamaint bon hamel [hameaux.]
Et fait trencier maint haterel [nuque du col.]
De mainte grosse riche hère [héritière.]
Com plus vient la chose et plus s'erre [s'avance]. »
« C'est vrai, ce répondi Henris
Perdu y ait de mes amis
Qui ne sont pas à recouvrer ;
Et quanque je puis désirer
C'est que je voïe traire avant
François, pour faire ravaler (abaisser)
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Ne ferai ferrer mon plançon (épieu),
A dit Robins de la Bassée,
Mon camail et mon haubregeon,
Roller et fourbir mon espée ;
Mès que j'ai la teste armée
Et au costé mon grand coutel
Et au poing plommée (masse garnie de plomb) ou martel,
Pour grasce ou pour honnour acquerre
Telement les irai requerre
Qu'on diras que je suis hardi.

« Je suis des tiens, ce dist Thieris ;
Car je ne puis orgueil amer.
Mès nous devons de coer penser
Au roy Charle ce jone enfant
Comment il vient de coer oster
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Beau seignour, ce lor dist Guidon,
J'entenc que hier de la journée
Passèrent de nos gens foison,
Car la rivière est conquestée,
A bannière desveloppée
Sont deça passé le Isel
Et espars entre Ypres et Cassel. »
Lors dist Rogier de Souveterre :
« Riens que faire va d'euls acquerre.
Puisque gaigné ont le Lis
Je tienc Flamens desconfis.
Contre nous ne poront durer ;
J'en voeil deux douzainnes tuer.
C'est fait on en voit l'apparent,
A ces cops verés vous finer
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Princes, puis oy dire Omer,
Nos testes brisons au parler,
Brugois et Gantois sont si gent (de la même famille, de
Que toujours verés vous régner *gentilis.*]
L'orgoeil de Bruges et de Gand. »

A l'occasion d'autres événements historiques, Froissart composa encore des *Pastourelles.* Il en fit une en 1388 ou 1389, pour le mariage de Marie de Berry et Louis de Blois, qui se célébra à Bourges. Elle commence par ces vers :

Assez près de Roumorentin,
En l'ombre de deus arbrisseaus,
Vis l'autre jour en un gardin,
Pastourelles et pastoureaus.....

A son départ pour le comté de Foix, où il menait quatre lévriers à Gaston Phœbus, il écrivit encore une pièce de ce genre qui ainsi débutait :

Entre Luniel et Montpellier
Moult près d'une grant abbéye
Vi pastourelles avant - hier,
Seans en une préorie.

En 1389, il en offrit une au comte de Foix dans laquelle on croit qu'il s'est personnifié sous le nom du berger *Ogier Louvière,* dont le père, nommé *Thomas* s'occupait de l'art héraldique. Il feint de voir des bergers et des bergères qui s'entretenaient de divers seigneurs et de leurs blasons : il profite adroitement de cette fiction pour nommer élogieusement ceux de qui il tenait maints bienfaits, et termine sa liste par le comte de Foix pour lequel la pastourelle est écrite. En voici le début :

En un beau pré vert et plaisant,
Par desus Gave la rivière,
Entre Pau et Ortais séant,
Vi l'autr'ier, ensi qu'à prangière (repos des bestiaux à
Maint bregier et mainte bergère midi, *prandium.*]
Qui devisoient des estas,
Des hauts, des moyens, et des bas,
Sans parler de leur bergerie,
Mès d'armes et d'armoierie.

Telle est l'allusion au père du trouvère :

Adoncques vi un bregier grant,
Qui s'appelloit Ogier Louvière,
Qui s'alli tantost en estant,
Et mist main à une aloière (gibecière),
En disant : « Seignour, par saint Père !
Je puis parler de tels cas,
Car mon père, seignour Thomas,
En fu ouvriers toute sa vie.
Et tant servi chevalerie
Qu'y aprist à blasonner.

En la même année, Froissart fit encore une *Pastourelle* sur le mariage du duc de Berry avec Jeanne de Boulogne, auquel il assista à Riom en Auvergne, où la solennité eut lieu :

Assés prés dou castiel dou Diable,
Liquels est au conte Daufin ,

Vi l'autr'ier ordonner leur table
Breghières et breghiers, [bergères et bergers] afin
Qui sus n'avoit pieument, ne vin,
Mès pain et sel, aus et ongnons.
Dist li uns : « Beau seignours, buvons
De la fontaine qui sourt ci,
Bien devons estre resjoy
Et mettre arrière toute songne (soucis)
Pour le pastourel de Berry
Et la pastoure de Boulogne.

Enfin, pour que sa poésie ne restât étrangère à aucun événement important de l'époque, Froissart fit, sur l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris, une ballade dans laquelle il rappelle ainsi sa chronique :

Princes, pour faire en convenance
J'ai bien mis aillours la substance ;
Et pour l'amour des flours de lys
Comment la royne de France
Est la première entrée à Paris.

Il ne serait même pas étonnant que notre trouvère fut l'auteur des vers chantés par des enfants de chœur représentant des anges, qui couronnaient la reine à l'entrée de la seconde porte St.-Denis où l'on avait figuré un Paradis qu'Isabeau ne tarda pas à métamorphoser en enfer ; voici les vers :

Dame enclose entre fleurs de lis,
Roïne, estes-vous de Paris,
De France et de tout le pays
Nous en rallons en Paradis.

Il est des époques dans les annales des peuples où presque toute l'histoire se trouve entre les mains des poètes. Il en était ainsi avant Froissart. Lui, le premier, commença à changer cet ordre de choses par la composition de ses chroniques en prose, mais la transition ne fut pas si subite qu'il ne se trouve encore dans les vers de son temps de précieux renseignements historiques. Lui-même tient assez des deux parts : historien, il met de la poésie dans ses récits ; poète, il versifie sur les événements

de son temps, et plus particulièrement sur ses propres actions et ses pensées. Ses vers ne sont donc pas à dédaigner et doivent attirer la sérieuse attention des hommes qui étudient le moyen-âge. Guidé par Sainte-Palaye et Buchon, qui en a publié un recueil trop imparfait et trop sec, nous avons examiné les vers de Froissart avec sollicitude et sans prévention ni trop indulgente, ni trop défavorable ; et, après un examen consciencieux, nous nous hasarderons à résumer notre opinion sur le mérite de l'illustre écrivain, envisagé seulement au point de vue de trouvère.

Froissart-poète écrivait vite, soignait peu son style, usait de fréquentes répétitions, et se laissait aller à de certaines négligences; mais il enchante par un ton général de naïveté, par une vérité pure que l'on reconnait toujours. Il manque peut-être d'expressions vives et de tours poétiques, mais il a sans cesse pour lui la candeur des sentiments, le charme de la narration, le naturel qui plait et séduit. Aucun art ne s'y fait sentir ; ce n'est assurément pas du génie, mais c'est de la belle et franche nature qui attache et entraîne, qui intéresse et ravit.

Le style n'est ni trop suranné, ni trop difficile à comprendre pour ceux qui ont la moindre habitude du langage du moyen-âge; quelques mots hors d'usage une fois expliqués, on saisit parfaitement le sens des vers du poète. Plus on le lit, plus on reconnaît qu'il reste toujours dans le vrai, qu'il est fort en raison et qu'il a une juste appréciation des hommes et des choses. Voilà pour le fond : quant à la forme, il ne la varie pas souvent ; d'ordinaire, il compose ses vers de huit syllabes comme étant les plus coulants ; il suit d'autres mesures dans les petites pièces qui exigent des rithmes différents. Il use volontiers des proverbes et des dictons populaires ; sa rime est toujours riche, et il pousse même si loin la recherche sur ce point, que très souvent il fait rimer ensemble deux mêmes mots ayant un sens qui diffère.

Sainte Palaye dit : « L'invention pour les sujets lui manque autant que l'imagination pour les ornements ; le style que le poète employe, moins abondant que diffus, offre souvent la répétition entière des mêmes tours et des mêmes phrases pour rendre des idées assez communes. » Ce jugement qui, au reste, est bientôt

adouci par des éloges, est trop sévère. Il faut se reporter au temps et aux circonstances dans lesquels composait Froissart, et pour quels personnages il écrivait ses poèmes. Il travaillait en poète errant et cosmopolite, non pour faire un recueil de vers qu'on devait réunir et livrer en volume à des lecteurs, ainsi que cela s'est pratiqué depuis, mais bien pour satisfaire isolément ici une reine, là un roi ou un duc, plus tard une maîtresse ; en d'autres temps, pour chanter une noble nôce, égayer un grand seigneur ennuyé, ou tenir éveillé un chasseur fatigué. Il composait *par ordre,* souvent rapidement, peut-être négligemment, et sans s'inquiéter s'il revenait, en France, sur un sujet défloré par lui en Angleterre, s'il répétait en Béarn ce qu'il avait à peu près dit en Flandre ; c'était là son moindre souci. Ce qu'il y a d'ailleurs de très remarquable dans ses poésies, c'est la vive et libre allure de sa versification qui est loin d'être dépourvue de grâce ; ce sont les images riantes qu'on y rencontre, l'esprit aimable et courtois qui y règne et l'expression heureuse qui jaillit parfois dans plusieurs vers de suite. Empressons nous d'ajouter que Froissart, tout galant qu'il est, reste toujours convenable et de bonne compagnie, et n'use pas des licences poétiques jusqu'à s'émanciper ainsi que le font maints gaillards trouvères, ses confrères, beaucoup trop coûtumiers du fait. Sans vouloir dire positivement, en parlant de ses vers, que *la mère en permettra la lecture à sa fille,* nous pouvons affirmer qu'aucune image licencieuse n'y est reproduite, que l'honneur des dames y est exalté, les idées chevaleresques préconisées et l'amour de Dieu sagement provoqué : aussi, pourrons-nous, en terminant, prophétiser à l'auteur un accroissement de renommée à l'occasion de ses vers mieux connus, et lui répéter la prédiction que lui faisait son florin :

. . . . . .
« Car fait en avès mainte histore
» Dont il sera encor mémore
» De vous ens ou temps à venir ! » (1)

ARTHUR DINAUX.

---

(1) Le temps des réparations paraît être venu pour Froissart : outre

la juste popularité acquise par ses œuvres dont les exemplaires sont tous les jours multipliés par l'impression, sa mémoire est honorée par des éloges académiques, des médailles, des portraits et des monuments. Déjà Valenciennes, sa ville natale, a baptisé de son nom l'une de ses rues. Elle a fait plus encore : donnant suite à une idée émise, il y a vingt-cinq ans, par des amis de la gloire de la cité, elle a projeté d'élever une statue à l'historien-poète sur l'une de ses places principales, et le 12 mai 1851, la première pierre de ce monument a été posée solennellement au milieu des joies d'une fête populaire et célèbre, par les magistrats de la ville, en présence des académies, du clergé, des soldats et du peuple, qui applaudissaient à ce commencement d'exécution d'un projet soutenu par les sympathies de tout ce qu'il y a d'intelligent dans le pays. L'exécution en est confiée à M. *Henri Lemaire*, statuaire, membre de l'Institut, né à Valenciennes comme Froissart, qui spontanément a offert le concours de son talent pour toute la partie artistique du monument. Une souscription est ouverte à la mairie de Valenciennes pour subvenir aux frais matériels.

Après La Curne de Sainte-Palaye. Dacier, Goujet, Nicéron, Buchon et de Barante, M. le vicomte *de Senonnes* a encore tenté de rendre hommage à la grande renommée de Froissart dans le *Plutarqne français* (tome 2, page 1re), 1846, gr. in-8° où sa notice est précédée d'un portrait en pied gravé par *Wacquez*.

HOMMES ET CHOSES.

—

Gosse, médecin à Saint-Amand.

La ville de St.-Amand-les-Eaux a produit un médecin distingué et philantrope, qui, après après avoir fait souche d'hommes d'esprit et d'honnêtes gens, mourut victime de son dévoûment à l'humanité. Omis, ainsi que ses fils, dans toutes les biographies, il mérite bien une mention honorable dans le recueil où nous tâchons de rendre hommage à toutes les vertus oubliées et aux renommées trop éteintes.

Gosse (Georges-Alexandre), né vers l'an 1700, licencié en médecine, fut attaché en cette qualité, vers 1740, à l'hôpital militaire établi aux Eaux et Boues thermales de la ville de Saint-Amand où il demeurait. La considération dont il jouissait le fit nommer plusieurs fois échevin de cette ville (1762-1769), dont il fut aussi à plusieurs reprises franc-juré (1770-1771). Ce médecin a publié, sur l'établissement qu'il dirigeait, le livre suivant : *Observations sur les Eaux minérales de Saint-Amand en Flandre Par M. Gosse, médecin de l'hôpital de Saint-Amand. Douay, Derbaix frères*, 1750, in-12 de pages. qui est encore consulté aujourd'hui. On lui attribue aussi, mais à tort : *Essai sur St-Amand*, ms in-8° de 131 pages avec plan, ouvrage rempli de gaîté et plein d'observations critiques sur les mœurs et les usages du temps et de la localité, avec cette épigraphe : *Honni soit qui mal y pense* (1).

---

(1) Cette facétie, dédiée à une malade (*Augustine-Séraphine-Joseph G...*), a pu être composée par un membre de la famille du médecin Gosse, après sa mort, car la date de 1779 y est citée.

Enfin il devint médecin pensionnaire de la commune de St.-Amand dont il soignait les pauvres C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il perdit la vie, victime, ainsi qu'un de ses fils, médecin comme lui, de l'empressement et du zèle qu'il déploya pendant une fièvre épidémique qui désolait la ville. Sa mort arriva le 13 novembre 1772, selon Hoverlant de Bovelaere (*Essai chronologique*, t. 33, pp 96-166), quelques heures après celle de son fils. Ils furent inhumés ensemble : seize pauvres qu'ils avaient traités portèrent en terre ceux à qui ils devaient la vie. Ce spectacle touchant tira des larmes de tous les assistants qui rendirent les derniers devoirs à ces vraies philantropes.

Dom Floride Gosse, prieur d'Arrouaise, de retour d'un voyage dans le Midi, pendant lequel son père et son frère avaient été enlevés, composa sur cette double mort une ode que l'on trouve p. 54 des *Essais posthumes, en vers et en prose, par un Belge. Lille, Léonard Danel*, in-8°, et qui commence par ces vers :

« C'en est fait ; les enfers dévorent leur victime.
» Tu n'es plus, ô mon père ! et la main du trépas
» A refermé sur toi l'impénétrable abîme
» Qu'il ouvrit sous tes pas.

» Mon frère, tu n'est plus ! la fortune infidelle
» Te montroit le bonheur dans un chaste lien :
» Le sépulcre a couvert de son ombre éternelle
» Les apprêts de l'hymen. »

Le poète, dans le reste de son poème, nomme son père *Philandre*, par allusion à son devoûment à l'humanité et à la philantropie; et son frère *Florimont*, pour désigner sa jeunesse (Il est mort dans sa 38e année) Les véritables noms de ce dernier étaient *George-Alexandre Joseph*. Il naquit à St.-Amand le 29 janvier 1735. Il devint licencié en médecine vraisemblablement à la faculté de Douai, vint exercer près de son père auquel il devait succéder, et s'était déjà fait connaître comme écrivain observateur et judicieux, par quelques mémoires insérés dans le journal de médecine, lorsque la mort l'enleva le 12 novembre 1772, au moment où il allait contracter une union avec une jeune et charmante personne.

On connaît de lui : 1° Lettre de M. Gosse fils, licencié en médecine, à M Planchon, médecin à Péruwelz en Haynaut, sur une fièvre épidémique qui a régné à Saint-Amand en Flandres, depuis le mois de mars 1765 jusqu'en mai 1766. (*Journal de médecine*, t. 25, novembre 1766). — 2° Lettre de M. Gosse fils, médecin à St.-Amand en Flandres, à M Planchon, médecin à Tournay, sur l'usage de l'huile de lin dans l'hémoptisie (*Journ. de méd.*, t. 30, p. 83-87, année 1769). — 3° Observation d'un calcul biliaire expulsé par les selles (*J. de Médec.*, supplément à l'année 1770, t. 34, p. 45-53).

Ces trois mémoires ont été indûment attribués à Gosse père par *Ersch*, dans sa *France littéraire*.

Le médecin Gosse père eut au moins six enfants: deux filles dont l'une, religieuse, est morte en 1801, et la seconde, mariée à Tournai, y vivait encore en 1802; et quatre fils dont l'un mort jeune comme nous venons de le voir; un second, devenu vicaire-général à Tournai au commencement de ce siècle, qui n'est peut-être autre que dom *B. Gosse*, qui fut curé de Marchiennes de 1784 à 1797; et deux autres qui obtinrent assez de renom dans les lettres pour obtenir une mention séparée. A. D

Gosse, prieur d'Arrouaise.

Dom Floride Gosse, né à St.-Amand vers 1733 ou 34, l'un des fils du médecin des Eaux et Boues thermales de cette ville, fit de bonnes études et se destina à l'état ecclésiastique dans lequel un de ses frères était déjà entré. Filleul et protégé, à ce qu'il paraît, d'un religieux d'Arrouaise qui en devint le dernier abbé, il fut admis dans cette riche et antique abbaye située dans la forêt du même nom, entre Bapaume et Péronne. Floride Gosse, doué d'un caractère gai, jovial et aimable, semblait plutôt fait pour tenir sa place dans le monde que dans un monastère. Il voyagea, fit des vers, et devint l'ami particulier de Beffroy de Reigny, dit *le Cousin-Jacques*, du poète Harduin, d'Arras, et de plusieurs membres de l'anacréontique société des *Rosati*. Ses qualités le firent monter aux fonctions de Prieur de sa maison et admettre dans l'Académie royale d'Arras et dans plusieurs autres compagnies littéraires. Un goût très vif pour l'étude de la diplomatique et quelques circonstances particulières, entr'autres sa liaison avec le savant abbé Mercier de St.-Léger, de Soissons, l'engagèrent à s'occuper de l'histoire de son abbaye et de toutes celles qui dépendaient de la congrégation d'Arrouaise. Il en résulta un ouvrage fait avec soin et réunissant des documents que l'on trouverait difficilement autrepart. Il est intitulé:

I. *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise, avec des notes critiques, historiques et diplomatiques, par M. Gosse, prieur d'Arrouaise, de l'Académie d'Arras.* A *Lille*, chez *Léonard Danel*. M. DCC. LXXXVI. in-4° de 613 et XVII pages. — Un prospectus de cette histoire avait paru à *Lille*, chez *Danel*, 1785, in-4°, 4 pp. — Cette œuvre est dédiée à dom *Floride Tabary*, cinquantième et dernier abbé d'Arrouaise, ancien député ordinaire des Etats d'Artois. L'auteur déclare, page 345 de ce volume, qu'il a été aidé

avec bienveillance par l'abbé de St.-Léger, tant lorsqu'il était bibliothécaire de Sainte-Geneviève en 1769, que plus tard quand, rentré dans la province (à Soissons), il a bien voulu correspondre avec lui de 1769 à 1786. Cette sorte de collaboration d'un des plus savants philologues du siècle dernier est la meilleure des recommandations pour l'histoire d'Arrouaise. — Gosse traite incidemment dans cette histoire la généalogie de l'illustre famille de *Longueval*, dont la terre et seigneurie se trouvait très rapprochée de son abbaye.

Les autres ouvrages du prieur Gosse sont :

II. *Lettre sur un passage de l'histoire du Vermandois.* 1774, in-4°, 7 pages. — C'est une réponse à une attaque un peu vive de M. *Colliette*, curé de Gricourt, auteur de l'*Hist. du Vermandois. Cambrai, Berthoud,* 1771 72, 3 vol in-4°, qui se plaignait dans son ouvrage (tome III, p. 155), que les abbayes d'Eaucourt et d'Arrouaise avaient refusé de communiquer des renseignements sur leurs maisons lorsqu'il leur en avait demandés.

III. *Ode sur l'érection de la Société littéraire d'Arras en Académie royale, et plusieurs autres poésies* (vers 1773) in-8o.

IV. *Discours de réception prononcé le 5 avril 1777 à l'Académie royale d'Arras.* 1777, in-8o.

V. *Mon rêve, ou les immortels.* 1780, in-8°. — 2e édition augmentée, 1783, in-8°.

VI. *Essais posthumes en vers et en prose, par un belge, de l'Ac. d'A., de la S. Pat. de Bretagne et de celle des Spogliati de Florence. Lille, Léonard Danel,* in-8° (sans date, mais vers 1791.) — Ce volume comprend les trois ouvrages précédents et une lettre à Mercier de Saint-Léger sur le roman en vers de Jean-sans-Peur. On y trouve aussi un pot-pourri en vers et en prose sur les Eaux de St.-Amand et l'origine du sobriquet de *Cousin Jacques* donné à *Beffroy de Reigny.* — Ce recueil est dédié aux mânes de *Charles-Hubert de Longueval,* sous-lieutenant au régiment de Vierset, blessé d'un coup de feu à l'affaire de Vannaiche, au mois de mars 1790, et mort des suites de sa blessure. Ce noble jeune homme était un ami particulier de Gosse.

Le prieur de l'abbaye d'Arrouaise dut émigrer comme ses frères lors de la tourmente révolutionnaire qui ferma les monastères et dispersa les religieux. L'un des Gosse vécut en émigration en se servant de ses connaissances et de son adresse dans l'art de l'horlogerie : c'est peut-être à dom Floride qu'il faut attribuer ce moyen de se créer des ressources sur le sol étranger. A. D.

Gosse, dernier abbé de Cysoing.

Augustin Gosse naquit à St.-Amand le 19 août 1730. Il fut

probablement l'aîné ou un des fils aînés du médecin pensionnaire des Eaux. Ses études furent brillantes et dirigées vers l'etat religieux. Il entra fort jeune dans l'abbaye des chanoines réguliers de Cysoing, à cinq lieues de sa ville natale. Ce fut lui qui, n'ayant guères plus de 20 ans, composa les vers latins publiés lors de la cérémonie de l'inauguration de l'obélisque élevé dans les jardins de son abbaye, en commémoration de la bataille de Fontenoy et du séjour de Louis XV à Cysoing. Cette cérémonie eut lieu le 24 mai 1751, sous la prélature d'Evrard Duhamel, 51e abbé, et en présence des Intendants de la Flandre et du Hainaut, des chefs militaires de Lille, Douai et Valenciennes, et avec une pompe et une magnificence dignes de l'importance du souvenir que l'on voulait consacrer. La relation de cette solennité a été imprimée à *Lille*, chez *Lalau*, 1752, in-8°, 3 folios et 30 pp. avec figures à l'eau-forte par *A. Théry*, graveur-amateur religieux de Cysoing. (Les vers français sont de *Wartel*, chanoine de la maison ; la musique est du compositeur *Graëb*, musicien distingué de Valenciennes)

On trouve encore une pièce de vers latins d'Augustin Gosse, sous le titre d'*Elno gratulabunda*, à la fin de la brochure intitulée : *Vers présentés à Monsieur D. Louis Honoré, abbé et seigneur de St.-Amand, etc., par MM. les prévôt et échevins de la même ville, le* (28 octobre) 1754. *Lille, P. J. Lalau* (1754) in-8o de 12 pp. (fig. de A. *Théry*, relig. de Cysoing.)

Le 1er juillet 1779, il fit paraître à *Lille*, une *Lettre à un Académicien d'Arras sur la princesse Gisèle, fille de Louis-le-Débonnaire, et sur la date du testament du comte Evrard, son époux, fondateur de l'église de Cysoing*, signée G. C. R. D. C. (*Gosse*, chanoine régulier de Cysoing), in-8° de 23 pp.

Le prieuré de Beaurepaire, membre détaché de l'abbaye de Cysoing, où vivaient neuf religieux sous la conduite d'un prieur, avait un chef vieux et infirme ; Augustin Gosse en fut nommé coadjuteur le 19 juin 1785, et l'année suivante il en devint prieur titulaire. Deux ans plus tard, le prélat Duhamel étant décédé, la communauté entière jeta les yeux sur Gosse pour porter la mître de Cysoing. Il fut béni 52e abbé de ce riche monastère le 22 décembre 1787, par les abbés de Marchiennes et de Phalempin, en vertu d'une délégation spéciale de l'archevêque de Cambrai. Il tint la crosse d'une main ferme et digne, et s'attacha à prémunir ses religieux contre l'esprit philosophique et irreligieux qui faisait alors des progrès même au sein de ceux qui devaient en tomber les premières victimes ; et il maintint si bien dans sa maison les anciennes traditions de la foi et de la discipline, qu'il y eut unanimité pour refuser le serment à la Constitution civile du clergé.

La suppression des ordres monastiques ayant été décrétée par l'Assemblée nationale le 13 février 1790, on transféra les religieux de Cysoing avec ceux de St.-Amand et de Vicoigne à l'abbaye d'Hasnon, tandis que ceux de Marchiennes et d'Anchin allèrent s'établir à Cysoing. Bientôt ce ne fut plus un simple déplacement que ces ecclésiastiques eurent à subir : après le décret du 26 août 1792 qui condamnait à la déportation les prêtres non assermentés, ils durent opter entre l'émigration et l'échafaud. L'abbé Gosse se retira à Tournai, emportant avec lui, à l'instar des fugitifs d'Ilion, ce qu'il avait de plus précieux. Pour lui, c'était le chef de St-Evrard, fondateur de Cysoing ; une partie de celui de St-Calixte, une relique de St. Eloi et quelques autres. Voilà quels furent les *lares* que le bon abbé sauva dans sa retraite. Peu après, la Belgique subissant le même régime que la France, il fallut reculer encore et aller chercher un asyle aux extrêmités de l'Europe.

Enfin, après avoir soutenu les longues douleurs de l'exil, l'abbé Gosse revint à Tournai en 1800, à l'âge de 70 ans. Les malheurs de la religion et de la patrie l'avaient pour ainsi dire plus flétri que les années ; la vue de son abbaye en ruines, des temples renversés, de la foi anéantie, augmenta son abattement, et il ne traîna plus qu'une existence languissante et décolorée Il s'éteignit le 17 décembre 1802, dans les bras d'une sœur chérie, mariée à Tournai, qui lui prodigua les soins les plus affectueux.

On raconte (1) qu'il laissa à sa sœur, en mourant, un humble souvenir qu'il tenait lui-même d'une autre sœur morte l'année précédente à Tournai. C'était une petite pelote à épingles qui ne le quittait jamais. Tout ce qui vient d'un frère chéri est sacré, et le legs fut accueilli avec respect et résignation. La sœur de M. Gosse empocha son héritage et sortit Chemin faisant, la pelote lui parut pesante. Elle la tâta et la remua en tous sens, et crut sentir sous la pression un corps dur..... Elle hâta le pas en se livrant à mille suppositions.... Enfin elle arriva. Saisir des ciseaux, ouvrir les flancs de la pauvre pelote fut l'affaire d'un moment. Que trouva-t-elle ? Un corps dur, en effet, une espèce de pierre brillante, taillée à facettes et d'un bon poids. En femme prudente, elle attendit la visite de son frère, vicaire-général de Tournai, et lui mit sous les yeux le legs du dernier abbé de Cysoing .. Mais en voici bien d'un autre ! Ce corps dur n'était rien moins que le gros et précieux diamant qui ornait jadis la crosse

---

(1) M. *Delecourt*, chef d'institution, dans son article sur *Cysoing*, feuilleton de la *Liberté* (de Lille), du 25 avril 1851.

abbatiale de Cysoing La digne femme ne songea pas à en tirer parti ; elle reprit pour elle la pauvre pelote éventrée et donna la pierre fine au vicaire-général. Celui-ci le porta à son évêque.

» Or, en ce temps, ajoute le conteur, la Belgique n'avait pas été traitée mieux que la France par les révolutionnaires : les églises avaient été ravagées, les cloches enlevées, et les pasteurs désolés redoublaient d'efforts, après le rétablissement du culte, pour effacer les traces du vandalisme. Le diamant suggéra une idée à l'évêque de Tournai ; mais la délicatesse exigeait qu'il la communiquât à son vicaire-général avant de la réaliser : celui-ci l'approuva. On décida que l'inestimable pierre serait offerte à Bonaparte, alors premier consul, en le suppliant de ne point oublier la cathédrale de Tournai, et surtout son clocher complètement dégarni (1). Napoléon répondit sur le champ qu'il était touché de ce témoignage d'attachement, et que les premiers canons enlevés aux ennemis seraient envoyés à Mgr. de Tournai et convertis en cloches. Napoléon remporta victoire sur victoire..... il devint empereur. Le diamant du vieux monastère de Cysoing figura honorablement sur son diadème, mais de canons à l'adresse de Mgr. de Tournai on n'en vit jamais. »

Il est vrai qu'on coula en bronze la colonne de la place Vendôme. A. D.

Hôtel de Calaing à Valenciennes.

Les regards de ceux qui recherchent les vestiges de l'ancienne architecture civile doivent se porter à Valenciennes sur une vaste habitation à plusieurs étages, rue du Quesnoy, n°33, appartenant à la famille *Lesens*, et portant, au milieu de sa façade, la date très visible de 1525. Cette maison, contemporaine de Charles-Quint, est construite toute en pierres de taille bleues, dites d'*Ecaussines*, et d'une solidité telle que plus de trois cents ans d'existence et les effets d'une demi-douzaine de siéges ont laissé peu de traces sur ses murs. Ses fenêtres, jadis garnies de meneaux, ne sont point coupées en ogive, mais elles se trouvent encadrées dans un filet gothique qui règne tout autour et rappelle le style architectonique du moyen-âge. La situation de cette demeure, en-deçà d'un pont

---

(1) Un vieux dicton, appliqué aux tours de la cathédrale de Tournai, est ainsi conçu : *Il y a cinq clochers et quatre cents* (sans) *cloches*. A cette époque, on pouvait mettre une variante ; comme ils étaient tous dépourvus de sonnerie, on disait qu'il y avait jusqu'à *cinq* sans *cloches*.

qui fut jadis une des barrières de la vieille enceinte de la ville ; la construction élevée et solide du bâtiment, son étendue, ses escaliers de pierre et sa large porte chartière, tout annonce que là fut le siége d'une noble lignée du pays La tour pentagone qui domine l'édifice (1) et d'où la vue s'étend sur les dehors des six entrées de la ville, est encore un de ces indices qui jadis marquaient assez souvent les hôtels des grands seigneurs. C'est dans ce même lieu que fut autrefois une des cinq *maisons fortes* de Valenciennes, partageant avec les lieux saints un droit d'asyle dont leurs propriétaires étaient fort jaloux.

Cette maison a d'abord appartenu aux *Vrédeau*, ancienne famille patricienne dont le nom, comme beaucoup d'autres, n'existe plus aujourd'hui que dans le souvenir des chroniqueurs et sur quelques vieux débris de pierres tumulaires (2) La propriété passa dans les mains de la noble famille de Lalaing, dont les aînés furent long-temps gouverneurs de Valenciennes. Un acte retrouvé par M. *Brassart*, secrétaire des hospices de Douai, désigne ainsi cet hôtel : « Une maison, cour, jardin, grange, et tenant à l'héri-
» tage de Jacque de La Fontaine, et par-derrière ayant une is-
» sue en le ruyelle que l'on dit *Péanchelle*, ensemble une petite
» maison joindant, etc. » La ruelle voisine a changé de nom et s'appelle aujourd'hui ruelle *Bizée*. Le vieil hôtel de Lalaing y avait effectivement une porte et des vues qui sont maintenant bouchées, mais dont on reconnaît les traces gothiques.

Le fameux Charles 1er, comte de Lalaing, conseiller et chambellan de l'Empereur Maximilien d'Autriche, du Roi Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, acquereur de cette maison, en faisait un certain cas Dans des actes des 28 novembre 1517, 1er juin et 29 juillet 1518, il déclare qu'à raison de l'amour naturel *qu'il avoit pour Jacques, seigneur Descornetz, son fils aîné*, il lui donnait, par don d'entre-vifs et sans rappel, sa propriété, sise à Valenciennes, rue Cardon, connue sous le nom d'*Hôtel St.-Georges*, avec tous les objets qu'elle pouvait renfermer, tels que : « Meubles de bois qui seront servant à dittes maisons ; tous or-
» nements, calixes et aultres choses servans à la chappelle estans
» en icelle maison et au chastel de Lalaing ; tous livres tant en
» parchemin que en pappier, paintures, tableaux et aultres choses
» semblables ; toute artillerie, armure, habillement de guerre,

---

(1) Dans une espèce de restauration opérée récemment, les propriétaires ont fait abaisser cette tour au niveau du toit. Elle renferme encore un escalier tournant.

(2) Voir le n° de l'*Echo de la Frontière*, du 4 septembre 1832, (1er article sur les *Maisons remarquables de Valenciennes*.)

» arcqs à main, arballestres, espées, daghes, couteaulx et touttes
» choses de quoy l'on y polroit aidier à le deffense de la maison
» et chastel de Lalaing ou de ladite ville de Vallenchiennes. » (1)

L'ancien hôtel de Lalaing, modernisé par sa porte chartière renouvelée et par son toit surbaissé, n'a plus maintenant ni artillerie, ni chapelle ; il est veuf de ses armures et *habillements de guerre* ; mais en revanche, il est rempli de pains de sucre, car il appartient aujourd'hui à un fabricant de sucre indigène. On voit qu'il n'a guères dérogé : après avoir été le séjour d'un châtelain féodal du moyen-âge, il est devenu la propriété d'un de nos seigneurs du jour ; la moderne aristocratie industrielle remplace à peu près partout, dans nos contrées, les anciens nobles de nom et d'armes. A. D.

Suppression des Cercueils.

La fureur des réformes se porta sur toutes choses lors de la première révolution française ; on peut s'en convaincre dans les actes publics du temps et surtout par les discussions des clubs et des sociétés populaires de la fin de l'autre siècle. Un demi-siècle plus tard on a pu voir cette manie se renouveler. Cependant on n'a jamais été aussi loin que certain motionnaire flamand qui voulut un jour que l'on enterrât les morts *tout nus*, afin d'économiser le bois employé fort inutilement, selon lui, à faire des cercueils. La pièce originale qui contient la proposition excentrique de cet économiste lillois repose au depôt général des archives du département du Nord ; en voici la copie littérale :

MOTION *faite par le citoyen* BELLECHASSE, *vice-président de la Société populaire montagnarde de Lille, en sa séance du 27 pluviose, 2me année de la République, une et indivisible.*

« Citoyens,

» Ce n'est point une dénonciation vague que je viens vous faire ici ! L'abus que je vous dénonce coûte plus de 10,000 fr. par jour à la République. J'invoque sur cette assertion le témoignage du citoyen commissaire ordonnateur des guerres Ollivier, citoyen qui s'acquitte avec autant de zèle que d'intelligence des fonctions de sa place.

---

(1) *Brassart.* — Notice sur la famille de Lalaing. *Douai, Adam,* 1847, g., in-8°, pp 34 et 108.

» Je parle, citoyens, de l'article des bières ou cercueils qui sont accordés par le ministre de la guerre à chacun des défenseurs de la patrie qui viennent à mourir.

» Cette mesure, citoyens, a été provoquée par le maire de Compiègne (homme fin), pays dans lequel il y a beaucoup de bois; en sorte que l'on peut dire avec raison que cette mesure a été dictée par un intérêt local et absolument étranger à toute la République, excepté à ce petit coin de terre nommé *Compiègne*.

» Eh ! dans quel moment encore, citoyens, ces mesures sont-elles adoptées ? Dans un moment où nous manquons de bois, dans un moment où ils sont tous en réquisition, et pour toute sorte de service.

» Dans quel moment encore !

» Dans un moment où toutes communications avec les puissances étrangères sont interceptées. La Suède, le Danemarck, la Russie, pays d'où nous fesions de grandes extractions de bois.

» Je vous dirai, citoyens, qu'il n'y a qu'un esprit de vertige et de dilapidation qui ait pu dicter une mesure aussi désastreuse pour la République surtout dans la circonstance présente. En vain se fonde-t-on sur l'égalité !

» L'égalité de la nature, et il n'en existe point d'autre, c'est de venir au monde tout nuds et de s'en aller de même ! Une méchante serpillière même est de trop ou suffit du moins.

» Laissons, citoyens, laissons à l'ancien régime ces vaines distinctions. Un homme aisé avait une bière, et le riche, le riche lui, un corbillard accompagné d'autres futiles distinctions toutes plus vaines les unes que les autres. La mort enfin, citoyens, offrait aux riches, même au sein de la pourriture, encore un triomphe pour l'orgueil.

» L'on prodigue le bois dans un moment où toutes les administrations mêmes sont en travail pour s'en procurer.

» On réclame l'égalité, citoyens, eh ! qui plus que moi en fut jamais le partisan ? Demandons donc que le pauvre ainsi que le riche : nul.... nul.... ne puisse avoir dorénavant un cercueil. Soyons assez philosophes pour rendre à la terre ce qui vient de la terre ; n'ayons qu'un cri, qu'un seul cri : l'égalité, la liberté ! et en la léguant à nos enfants, n'aurons-nous donc pas assez vécu ? N'aurons-nous donc pas été ensevelis assez honorablement ?

» Eh ! que deviennent, citoyens, des milliers de nos frères sur un champ de bataille. Ils sont morts sur le champ d'honneur ceux là ! Et cependant ils sont jetés à la hâte, tout nuds, sans aucun apprêts et par milliers, pêle mêle les uns sur les autres, dans le premier trou qui se présente.

» Tandis que l'homme qui meurt dans son lit, après avoir été bien soigné et à grands frais par la République dans nos hôpitaux

(Citoyens, entendez moi, je ne prétends pas déprécier les services qu'ils ont rendus à la patrie, c'est pour elle qu'ils sont morts, c'est pour elle qu'ils se sont sacrifiés), mais je me récrierai toujours sur ce qu'il en coûte 3,650,000 fr. par an à la République en frais absolument inutiles Ah! ne troublons point leur cendre, ce n'est point aux morts que je m'en prends: ce sont les vivants que j'accuse, ceux qui ont pris une mesure aussi désastreuse pour la République.

» Je me résume, citoyens, et je demande qu'il soit écrit au nom de la Société par votre comité de correspondance tant au ministre de la guerre qu'au comité de salut public, pour lui faire sentir l'abus et le ridicule ou coupable prodigalité de la consommation d'une production d'autant plus précieuse qu'elle ne se régénère qu'après des siècles. »

Rien ne prouve que la proposition du citoyen Bellechasse ait eu quelque suite ; mais si ses co-religionnaires politiques n'ont pas jugé à propos d'enterrer *tout nuds* les morts à venir, ils ont du moins jugé bon de *déshabiller* les morts du temps passé. On les a vus fouillant les caveaux, ouvrant les tombes, et séparant les cercueils de plomb des cendres qu'ils préservaient. Il est vrai qu'il ne s'agissait là que de prélats, de princes, de nobles, tous aristocrates, à qui on ne voulait même pas accorder l'égalité du repos dans le sommeil des tombeaux. A. D.

Mgr. Monnet, évêque de Pella.

Un de nos compatriotes, à la force de son âge, un missionnaire plein de courage et de zèle, un évêque animé de toute l'ardeur de la foi, vient de périr victime du climat tropical dont il a bravé les rigueurs pour remplir sa mission apostolique. Mgr. ALEXANDRE-HYPOLITE-XAVIER MONNET, né à Mouchain, canton de Cysoing, le 4 janvier 1812, est mort dans l'île Mayotte, le 1er decembre 1849, âgé de 37 ans et 11 mois.

La première éducation de Mgr. Monnet fut une éducation chrétienne, mais non plus recherchée que celle des autres enfants de son village. Il se livrait avec son père aux travaux de l'agriculture, et ce n'est qu'à l'âge de dix-huit ans que, se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il entreprit ses études préliminaires avec le consentement de ses parents.

Le respectable curé de sa paroisse fut son premier instituteur, et, trois ans après, en 1833, quand il fut admis au séminaire de Cambrai, il était en état de faire sa philosophie. Il y eut un brillant succès, ainsi qu'en théologie. En 1837, il fut ordonné prêtre.

Son premier poste fut celui de vice-curé à Dompierre, près d'Avesnes ; de la, il fut appelé à Cambrai comme vicaire à la paroisse de St.-Géry, et pendant deux ans, il s'y fit remarquer par sa charité et par son zèle.

Mais ce zèle ardent n'était pas satisfait : il lui fallait des occasions plus difficiles, égales à son ardeur, à son courage, à ses forces. Il forma bientôt la résolution d'aller dans les pays sauvages pour y porter les lumières de l'Evangile, et y soutenir les fidèles à qui, avant lui, d'autres missionnaires avaient fait connaître la foi ; il partit, en effet, le 3 mars 1840, pour l'île Bourbon.

Il y resta cinq années, et ce fut avec grand fruit pour cette colonie. Sa charité, ses soins, ses prédications, ses démarches opérèrent un bien immense ; l'amour qu'il avait pour les noirs les lui attachait tous ; ils s'empressaient pour recevoir ses instructions; ils s'offrirent en grand nombre au baptême, et avec le secours de plusieurs missionnaires qui s'étaient joints à lui, il adoucissait leur sort en adoucissant leurs mœurs, et faisant naître chez eux les vertus du christianisme : les noirs devinrent plus résignés à l'esclavage, plus dociles à leur maître ; les châtiments devinrent plus rares, car ils les méritaient moins souvent, et l'humanité des colons devint plus grande ; les travaux se faisaient mieux, la nourriture était meilleure, et les vêtements aussi. C'était une sorte d'affranchissement opéré sans violence, par le seul empire de la charité.

Bientôt, il crut possible de construire une église, et les noirs apportèrent leurs offrandes en même temps que les blancs. Le gouverneur intervint au nom de la France, et l'eglise de Saint-François-Xavier, l'apôtre des Indes, s'éleva sur les plans de l'abbé Monnet, qui était devenu architecte pour cette œuvre pieuse et nécessaire.

Réussir n'était point assez pour lui : il lui fallait combattre, il lui fallait des conversions plus difficiles ; et, accompagné de trois de ses confrères, il passa à Madagascar. Là, ils trouvèrent, en effet, de grandes fatigues et de grands dangers ; ils luttèrent pendant huit mois contre toutes sortes de persécutions ; mais ils furent obligés de rentrer à Bourbon, après avoir été bien près de cueillir la palme du martyre.

M. l'abbé Monnet sentit alors le besoin de venir rétablir en Europe sa santé épuisée. Il partit en 1846, et n'osant braver en Flandre la saison d'hiver, il s'arrêta à Rome dont le climat plus doux était plus favorable à sa santé. Pie IX l'accueillit avec autant de bonté et d'affection que de distinction ; il l'entretenait souvent de ses travaux, et, charmé de sa vocation ardente, il lui décerna la qualité de vice préfet apostolique de Bourbon, en l'engageant à reprendre ses travaux de missionnaire après avoir rétabli entièrement sa santé par les douces jouissances de la famille.

Il vint en Flandre, en effet, auprès de ses parents charmés de son retour ; mais ce n'était qu'une courte visite ; il partit pour Bourbon au printemps de 1847.

Pendant son absence, les hommes irréligieux de cette colonie lui avaient suscité des ennemis ; il y fut accueilli par des huées et des menaces que l'autorité ne chercha pas d'abord à réprimer, qui s'accrurent, et envers qui l'autorité se trouva alors impuissante. Il fut obligé de revenir en France..... La révolution de février éclata peu après, et cependant, elle n'interrompit pas la marche de son ministère. Le 1er mars 1848, il fut nommé supérieur du séminaire du St.-Esprit et des Missions françaises dans les colonies ; il fut installé malgré sa résistance. L'archevêque de Paris défunt rendait pleine justice à son mérite, et quinze jours avant son martyre sur les barricades, il le nomma vicaire-général honoraire. Quelques mois après, le 5 novembre 1848, il fut sacré évêque de Pella et nommé vicaire apostolique de Madagascar. Notre vertueux et illustre prélat que nous pleurons aujourd'hui voulut être son consécrateur.

Revêtu d'un nouveau caractère, armé et fortifié par des grâces nouvelles, le jeune évêque choisit pour son vicaire général M. l'abbé Féron, prêtre doué d'une vertu éminente, et s'occupa de recruter un nombre de missionnaires capables de supporter avec lui et sous sa direction des combats auxquels il espérait un résultat favorable. C'est en comptant sur une victoire apostolique qu'il quitta, le 7 juin 1849, les côtes de la France qu'il ne devait plus revoir !

Cette fois, cependant, tout lui sourit à son arrivée à Bourbon : les autorités qui l'avaient si mal protégé avaient été changées ; la colonie l'accueillit avec joie : les noirs n'étaient plus obligés de cacher leur attachement pour lui ; il était heureux, et, dans sa joie, il brûlait de voler à d'autres succès. Après trois semaines pendant lesquelles il assigna à plusieurs des missionnaires qu'il avait amenés les divers postes qu'ils devaient occuper, il partit avec les autres pour Madagascar et les îles environnantes, où il était impatient d'organiser sa mission.

Il ne fit que toucher à Madagascar, et de là se rendit à Mayotte. Mais dans cette traversée de dix jours commença la maladie qui l'a enlévé : on attribua, dans les premiers moments, à son exaltation, l'agitation et le manque de sommeil qu'il éprouvait à bord ; lui-même, croyant sa cabine trop étroite, il voulut établir son lit sur le pont. Cet expédient fut inutile ou peut-être nuisible : il arriva à Mayotte dans un état déplorable ; il voulut pourtant administrer le sacrement de confirmation à plusieurs néophytes dès longtemps préparés ; il le put à grand'peine. Le lendemain, se sentant plus malade encore, il se rendit vers onze

heures à l'hôpital, où tous les soins lui furent prodigués avec autant d'intelligence que de zèle. Mais il était atteint de la fièvre pernicieuse qui est la terrible maladie de ces parages, plus terrible encore pour les nouveaux arrivants. A cinq heures il expirait en adorant les desseins de Dieu et en bénissant et la mission dont il avait espéré assurer le succès et les missionnaires dont il connaissait la foi et à qui, par ses instructions, il avait déjà fait connaître tout ce qui peut utilement diriger et seconder leurs efforts. La mort de ce digne évêque est un véritable malheur pour notre colonie, pour la propagation de la foi, et pour les progrès de la civilisation dans une île vaste, riche, et avec laquelle nos relations deviendront plus faciles si l'on parvient à ouvrir par l'isthme de Suez la navigation de la mer Rouge.

Mgr. Monnet, l'évêque de Pella, le missionnaire de Madagascar, mort sur son champ de bataille apostolique, martyr de son devoir et de son zèle, sera toujours compté parmi les illustrations du département du Nord. ***

Les États d'Artois et le duc d'Alençon.

Le duc d'Alençon, qui avait un grand parti dans les Pays-Bas, où ses intérêts furent servis par sa sœur Marguerite de Navarre feignant d'aller prendre les eaux de Spa, fut reçu honorablement à Mons par le comte de Lalaing, grand-bailli et gouverneur de Hainaut. Le frère du roi de France visait à devenir souverain de nos provinces, divisées par les troubles de religion et devenues antipathiques à la domination espagnole, et, en attendant, il s'en déclarait le protecteur et il se liait avec les Etats auxquels il avait promis un secours de dix mille hommes de pied et de trois mille chevaux. Les conservateurs des libertés et de la religion du pays se déclaraient pour lui et recherchaient son alliance. C'est ainsi que peu de jours avant qu'il prît Binche et se rendît maître de Maubeuge, les Etats d'Artois s'empressèrent de députer vers lui à Mons. Nous avons retrouvé la pièce originale contenant le procès-verbal du résultat de la mission des députés d'Artois auprès du duc. Elle est rédigée et écrite de la main même de *Jean Sarazin*, alors abbé de Saint-Vaast d'Arras, depuis archevêque-duc de Cambrai. Cette pièce authentique est vraiment curieuse comme émanant d'un prélat qui plus tard travailla activement à la réconciliation de la France avec l'Espagne. Ici, il joue un rôle passablement différent. On remarquera que c'est un des plus anciens documents où l'on se sert du mot *patrie*, en ayant soin d'écarter toute mention du souverain légitime ; cette tactique a été

bien souvent reproduite depuis deux siècles et demi que l'on abuse des mots *patrie* et *patriote*. A. D.

Voici la copie littérale de la pièce :

« Les commissaires députez de Messeigneurs les Estats d'Arthois pour aller vers Monseigneur le duc d'Alinchon, estant en la ville de Mons suivant leur povoir et instruction donnée desdits Estats d'Arthois assemblez au lieu abbatial de S. Vaast d'Arras le xxv de juillet xv c lxxviij, signée P. Marchant : sont partys de lad^te. ville d'Arras, assçavoir, Monsieur de S. Vaast, commissaire pour l'eglise, Mes Jehan Carpentier et Adrien d'Oresmieulx, licentiés ès loix, députez des villes dud. Arthois, led. jour xxve dud mois, et allèrent gister en la ville de Valenchiennes, où les trouva le s^r de Noielles, party de Bapalmes, lieu de son gouvernement, commissaire député pour les nobles avec le s^r d'Esquerdes

» Et le lendemain sabmedy xxvj^e dud. mois, passèrent en compagnie jusques en lad^te. ville de Mons, où ils firent led. jour sçavoir aud. s^r duc leur venue par le s^r d'Alferan, lequel leur promit de leur faire donner bonne et brefve audience

» Et le lendemain advertit led. s^r d'Alferan lesdits commissaires qu'ils ne pouvoient estre ouys jusques entre deux ou trois heures de l'après disner, pour l'empeschement qu'il y avoit tant pour diverses ambassades que pour les processions généralles qui se tindrent ledit jour, où ledit sieur duc assista, comme firent aussi lesdits commissaires, lequel jour arriva aud. Mons led. sieur d'Esquerdes, et tous ensemble à lad^te heure se présentèrent aud. sieur duc logé en l'hostel de Mons. le comte de Lalaing.

» Et suivant l'instruction susdite par la bouche dudit s^r de S. Vaast, présentèrent aud. s^r duc de la part desdits Estats leurs très humbles recommandations, et le remercièrent des bonnes offres que S. A. avoit faict à la Patrie à son grand besoing, et au temps qu'elle avoit affaire de secours et ayde contre les oppressions et tyrannies de l'Espaignol et ses adhérens, la suppliants très humblement y vouloir tousjours continuer, comme aussy la remerchièrent des bons admonestements qu'il avoit pleu à icelle leurs faire d'eux tousjours maintenir et réserver en l'Union tant solemnellement jurée par la généralité des Estats de cette Patrie, à quoy de leur part ils tiendroient la bonne main presentant aux mesmes fins lettres escriptes par lesdits Estats d'Arthois à Sad^te A.

» Ce fait led. s^r duc remerchia de sa bouche lesdits Estats en général, les asseurant que son empriuse et desseing n'estoit que pour les délivrer desdites oppressions et tyrannies, et de quoy il avoit faict ample et évidente preuve par sa venue, à sy petite et privée compaignie, atendant néantmoins ses forces qu'il emploieroit avec son corps et sa vie pour la juste cause de ceste dite Patrie.

» Sur quoy lesd. Srs d'Esquerdes, de la part de la noblesse dud. Arthois, feit les mesmes propositions de remerchiements, et led. Carpentier, à son tour, feit le semblable de la part des villes, et par ordre lesdits commissaires luy baisèrent les mains.

» Et fut icelle audience prestée et lesdites propositions et responses faites publiquement à chambre ouverte, et en la présence de ceux qui s'y voulurent trouver.

» Ledit jour soir lesdits commissaires furent advertys par led. sr D'Alferan, que led. sr duc, son maître, désiroit parler encoires une fois à eux auparavant leur partement, leur assignant heure entre viij et nœuf du lendemain lundy. A laquelle assignation ils se trouvèrent et feirent derechef en bref pareilles propositions et remerchiements auxquels led sr. duc feit response particulière, requérant lesd. commissaires faire récit et asseurance à leurs Mes aussy en particulier de sa bonne volonté, comme en général il avoit faict le jour précédent. Ce qui fut aussi faict en chambre ouverte, à la veue et présence de chacun. Et, sur ce, prendrent congié lesd. commissaires dud. sr duc, et lui baisèrent de rechef les mains.

» Quy est le rapport fidel des debvoirs et offices qu'ils ont faict en vertu de leur ditte commission et instruction.

» En tesmoing de quoy ils ont apposez ichy leurs seings et noms, le xxixe jour de juillet 1578. »

Signés : J. Sarazin, Isaul de Noyelle, d'Esquerde, J. Carpentier, A. d'Oresmieulx.

Le président Lebeau (d'Avesnes)

M. Lebeau (Isidore-Gabriel-Joseph), originaire d'Avesnes, où il naquit le 19 octobre 1767, appartenait à une famille honorable, dont plusieurs membres se distinguèrent dans la carrière ecclésiastique et dans la magistrature.

Intelligent et studieux, il fit de brillantes études, qu'il étendit et fortifia successivement avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie.

Suivant les traces de son père, qui était avocat en parlement et bailli d'une maison religieuse, il se livra à la science du droit. Reçu licencié en la faculté de droit de Reims (1er août 1789) et bachelier de celle de Paris (10 janvier 1790) il se fit remarquer, dès 1789, comme avocat au bailliage royal d'Avesnes, et fut admis, l'année suivante, au nombre des avocats du parlement de Douai (5 février 1790.)

Pendant la tourmente révolutionnaire, le jeune Lebeau, dé-

claré suspect, se vit obligé de s'expatrier avec la plupart des siens (septembre 1793.) Il parcourut successivement divers états de la Belgique et de l'Allemagne, usant de tous ses moyens pour acquérir les choses de première nécessité dont il manqua maintes fois. Il finit par se fixer en Hollande, où il fut attaché à une maison d'éducation comme professeur de langues.

Le moment vint où la France, plus calme, put rappeler les émigrés qui ne s'étaient pas trop compromis à l'étranger. Sur sa demande, il fut amnistié suivant un arrêté du grand-juge, ministre de la justice, du 14 ventôse an XI.

Rentré en sa ville natale, qu'il n'avait revue que furtivement depuis son émigration, il plaida au tribunal d'arrondissement.

Bientôt, il fut nommé directeur et professeur des 3e et 4e classes de latin de l'école secondaire communale d'Avesnes (18 mars 1806), et, lorsque cette école prit le titre de collége, il la dirigea encore comme principal (27 mai 1809), avec la charge de régent de rhétorique et de seconde (12 novembre 1810.) Il venait d'obtenir les diplômes de bachelier-ès-lettres et de bachelier ès-sciences (4 octobre 1810.)

Des convenances de famille ayant engagé M. Lebeau à se retirer de l'instruction, il rentra au barreau d'Avesnes, et s'y voua entièrement.

Nommé, après quelques années d'exercice, juge-suppléant au tribunal d'Avesnes (11 novembre 1813), il fut désigné plus tard pour diriger, comme procureur du Roi, le parquet du même siége (23 septembre 1818), poste qu'il occupa jusqu'à ce qu'il fut appelé à la présidence de ce tribunal (20 décembre 1829.)

Dès lors il s'attacha plus particulièrement aux recherches archéologiques et à l'histoire locale, pour lesquelles il avait, depuis long-temps, une grande prédilection. Après les études sérieuses du droit, venaient comme délassement, pour son esprit laborieux, des travaux historiques et la culture des lettres.

Sans être nombreux ni volumineux, ses ouvrages ne manquent pas d'importance, surtout pour le pays dont il a développé et approfondi l'histoire. En voici la liste :

I. *Manuel de correspondance* à l'usage de pensions françaises établies à Eindhoven et à Breda. Anvers (sans date), un vol. in-12 de 178 pages ;

II. Mémoire dans une cause d'Etat (affaire Tauffkirch), Douai, Carpentier (sans date), brochure in 8o. Ce mémoire est reproduit, en grande partie, dans le *Recueil des causes célèbres* de M. Méjan, tome XVI.

III. *Lettre à M. Le Glay sur Hermoniacum*, insérée dans les Mémoires de la Société dEmulation de Cambrai, année 1824;

IV. *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*, Douai, bro-

chure de 40 pages in-8°. Cet opuscule fait partie des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, année 1826.

V. *Traduction de la parabole de l'Enfant prodigue, en patois* de l'arrondissement d'Avesnes, comprise dans le tome X des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

VI. *Précis de l'histoire d'Avesnes.* Avesnes, 1836, un vol. in-12 de 210 pages.

VII. *Notice sur les deux siéges d'Avesnes en 1814 et 1815.*)

VIII. *Idem sur une Revue au camp de Dimechaux;*

IX. *Notice sur l'église d'Avesnes,* insérée dans le bulletin de la commission historique du département du Nord, t. 1er, pp. 345-349.

X. Enfin, diverses autres notices qu'on trouve dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, savoir:

1° *Chapelle de St.-Etton* (tome 1er, pp 111-116.)

2° Article biographique sur *Dumées* (t. 1er, pp. 174-176.)

3° *Une ducasse dans l'arrondissement d'Avesnes* (t. 1er, pp 313-334.)

4° *Lettre à M. Henri Berthoud sur les contes de sorciers et de revenauts* propres au même arrondissement (t. II, pp. 283-288.)

5° *Erreurs sur Avesnes* (t. IV, pp. 129-135)

6° *Bavai* (t. V de la nouvelle série, pp 113-160, 250-285).

7° *Ruines dites du cirque de Bavai* (t. VI, pp. 210-219)

8° Notices sur diverses communes de l'arrondissement d'Avesnes:

Solre-le-Château (t. V, pp. 426-430.)
Le Sart de Dourlers (t. V, pp. 431-437.)
La baronnie d'Etrœungt (t. VI, pp 5-34)
Pont-sur-Sambre.

Ses diverses publications lui valurent plus d'une distinction. Il fut affilié, comme membre correspondant, à la Société d'émulation de Cambrai (10 février 1811), a la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai (28 août 1823), à la Société des amis des Arts (20 avril 1827), à la Société des Antiquaires de France (19 décembre 1831), à la Réunion du Nord, à Paris (6 mars 1836), à la Commission historique du département du Nord (15 novembre 1839), et plus tard, M. le ministre de l'instruction publique le comprit au nombre des correspondants de son ministère pour les sciences historiques Il était aussi président de la Société archéologique de la ville d'Avesnes.

En quittant l'instruction publique, il avait obtenu, comme récompense de ses bons services, le titre d'officier honoraire de

l'Académie de Douai. Dans les dernières années de sa magistrature, le gouvernement voulut lui donner un nouveau témoignage de satisfaction en le décorant de l'ordre de la Légion-d'Honneur (28 avril 1847.)

Encore en 1850, quand, à cause de son grand âge et de ses infirmités, il se vit obligé de résigner ses fonctions de président du tribunal d'Avesnes, il en conserva, par faveur spéciale, le titre honoraire.

Il survécut peu à cette dernière distinction. La mort l'enleva le 24 avril 1851, dans sa 84e année.

De mœurs simples, d'un commerce facile, et surtout d'une rare probité, il sut, dans toutes les positions qu'il occupa pendant le cours de sa longue vie, mériter l'estime de tout le monde. Il vécut et mourut en homme de bien. MICHAUX AINÉ.

François de Loor, de Cambrai.

Dans un des plus riches quartiers de la capitale du monde chrétien, entre le Saint-Office et la basilique superbe de Saint-Pierre de Rome, le touriste aperçoit l'église de Sainte-Marie, dite *in Campo Santo*, pour la distinguer des *cinquante* autres églises placées sous l'invocation de *Marie*, et parce qu'elle est jointe à un cimetière rempli de *terre sainte* apportée de Jérusalem et répandue sur l'emplacement de l'ancien cirque de Néron.

Depuis l'an de Jésus-Christ 1460, il y avait attachée à cette église, une confrérie d'Allemands, de Suisses de la garde du Pape, et surtout de Flamands. Aussi voyait-on dans l'église des œuvres d'artistes de nos fertiles provinces des Pays-Bas. Les deux tableaux des côtés du maître-autel sont de *Jacques de Hase*, d'Anvers, dont le tombeau est aussi dans ce temple : on y voit un enfant de marbre, sorti du ciseau de *François Flaman*.

Un *saint Charles* et la *Fuite en Egypte*, peints à fresque à l'autel de gauche, sont de *Henri Flaman*.

Parmi le grand nombre d'inscriptions tumulaires qui existent dans l'église et dans le cimetière, et qui ont été recueillies par *Gaspar Alvieri*, pour sa *Roma in ogni stato*, on cite comme la première inscrite sur la muraille extérieure du saint édifice, l'épitaphe de *François de Loor, de Cambrai*. Au-dessus de son tombeau, exécuté avec une certaine richesse et beaucoup d'art, on lit ce dystique latin :

Flandria mihi patria est, prolem dedit Angela conjux
Roma habeat cineres, spiritus astra petat !

« La Flandre est ma patrie ; Angèle, mon épouse, me rendit

» père : que Rome conserve mes cendres, et que mon âme par-
» vienne au Ciel ! »

Ce cambrésien, mort à Rome et enterré non loin du Vatican avec les honneurs d'un sépulcre cité par les antiquaires, paraît être resté jusqu'ici inconnu dans son propre pays. (*Rome moderne, première ville de l'Europe, avec toutes ses magnificences et ses délices*, par le sieur François *Deseine*. Leyde, Van der Aa, 1713, in-12. fig. tome IV. page 984). A. D.

Chansons populaires dans le nord de la France et en Lithuanie (1).

Vous rappelez-vous, excellents habitants de notre bonne Flandre, vous qui vivez dans les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck, vous rappelez-vous qu'à l'âge de six ou sept ans, alors que vous essayiez vos premiers pas en même temps que vous appreniez à balbutier les premières syllabes de votre langue, votre mère vous chantait cette chansonnette flamande ?

Kleen, kleen kreutel-gat,
Wat doet gy in dat hof?
Gy pleukt al papatie bloempties af
Al zonder orelof,
Mamatie die zal kyven,
Papatie die zal slaen,
Kleen, kleen kreutel gat
Laet al die bloempties staen.

Traduction. — Petit, petit bambin, que fais-tu dans le jardin ? Tu cueilles sans motif les petites fleurs de ton père ; maman te grondera, papa te frappera. Petit, petit bambin, laisses-là toutes ces petites fleurs!

Vous ne saviez pas que cette chanson, populaire dans votre contrée flamande, les femmes de Lithuanie la chantent aussi sur les bords du Niémen, aux confins de la Russie. Rien n'est plus vrai cependant. Ouvrez les *Germaniens Volkerstimmen, Sammlung der deutschen mandarten in dichtangen, sagen, maerchen, volksliedern*, recueil de dialectes allemands que M. Firmenich a publiés à Berlin en 1844; vous l'y trouverez reproduite, cette chanson, en dialecte lithuanien, telle que nous la copions :

Pouttheunke, Pouttheunke,
Wat deist eun onsen hoff?

(1) Extrait d'une histoire inédite de la langue tudesque en France.

Dou pleuckst je alle blohmkes aff,
Dou maokst et alto groff,
Mamake ward di keife
Papake ward di schlaon.
Pouttheunke, pouttheunke,
Hest blohmkes affgepleuckt,
Dat blohmke dat so frundlich kikt
Dat seut wie honnich rickt. etc.

Lebrocquy, en citant ces vers dans ses *Analogies languistiques*, ajoute: C'est là un fragment de la chanson si connue » dans le pays flamand: *Klein, klein klottergat*. Le texte en » est légèrement modifié dans la version lithuanienne. Il paraît » que cette chanson est répandue dans tout le nord de l'Alle- » magne. Firmenich la cite encore deux ou trois fois, avec » d'autres variantes, comme spécimen de dialectes — *Pout- » theunke* n'est pas un mot significatif de la langue littéraire, le » peuple emploie *Pouthinne* dans le sens de poulet (nous disons: » *petit poulot*). C'est comme *klottergat*, un sobriquet donné à » un petit enfant. Ailleurs, on trouve: *kluterke* qui se rappro- » che davantage du terme flamand.

» Les deux derniers vers que nous citons sont bien du *Neder » duitsch*, on croirait entendre le flamand de la Flandre occi- » dentale:

Dat bloemke dat zoo vriendelyk kykt
Dat zoet als honig riekt.

» *Dou maoks et all to groff*, vers qui s'éloigne le plus du texte » flamand, signifie: Tu y vas trop rudement. »

Ce n'est pas tout, les enfants des arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck, en dansant une ronde ont l'habitude de chanter:

Daer waendel een paterje langs de kant,
Daer waendel een paterje langs de kant
En é grapt een nouneke by haer handt
Hey, Bazinne, daer mey
Sassey,
Hey, Bazinne, daer mey
Sassey.
Den paterje smeet zine blom pot neer
En nonneke knielt daer neer.
Hey, Bazinne, daer mey
Sassey, etc.

Eh bien! cette chanson est encore chantée au pays de Clèves avec de légères modifications. La voici d'après Firmenich:

Et ging 'ne pater langs te kant
Heys was in de mey!
En noom en neunneke bey de hand,
Heys was in de mey, mey, mey,
Heys was in de mey!

Pater, geft ou nonn en soun !
Heys was in de mey !
Dat meugt gei noch well sessmol douhn ;
Heys was in de mey, etc.

Ces chansons populaires, chantées dans le nord de la France et de l'Allemagne jusqu'aux frontières de Russie, prouvent, selon nous, que les langues de diverses nations, parlées depuis Dunkerque jusqu'à Kœnisberg, ne sont qu'autant de dialectes d'un idiôme commun, des rameaux détachés du tronc antique de la vieille langue tudesque.

LOUIS DE BAECKER.

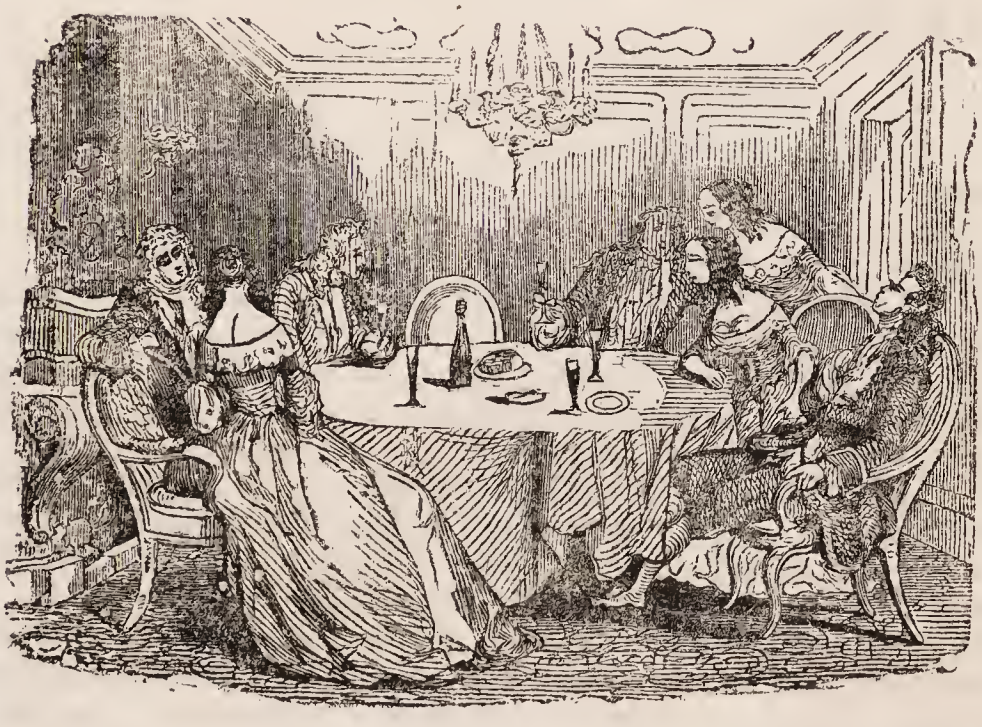

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

308 — Histoire de Flandre. Par M. *Kervyn de Lettenhove*. *Bruxelles*, imprimerie de *Delevingne* et *Calewaert* 1847-1850, 6 vol. in-8° de xlv-432, 631, 618, 540, 549 et 556 pages.

M. Kervyn de Lettenhove, auteur de ce livre, a choisi un sujet bien souvent traité ; il a su le rajeunir par la variété des recherches, par la nouveauté d'un grand nombre de détails et presque constamment par l'intérêt du récit. Son ouvrage, d'une étendue considérable, est le fruit d'un travail consciencieux et persévérant. M. de Lettenhove s'est donné la tâche de célébrer la puissance et la grandeur de la Flandre au moyen-âge. Comme on devait s'y attendre, il considère un peu toutes choses au point de vue flamand ; et parfois cette préoccupation l'entraîne peut-être à des appréciations hasardées. Pour citer un exemple, il ne pardonne guères à Philippe-Auguste la victoire de Bouvines, et sous l'impression de ce ressentiment, il prétend que ce prince « détes- » tait les nobles et les chevaliers, parce qu'il ne comprenait pas leur » courage et ne pouvait souffrir tout ce qui lui rappelait la guerre. » Philippe-le-Bel, l'organisateur du pouvoir judiciaire en France, est aux yeux du nouvel historien « un tyran qui sapa toutes les institutions na- » tionales. » On ne saurait sans doute justifier toute l'administration de Philippe le-Bel ; mais son crime capital ne serait-il pas pour M. de Lettenhove, d'avoir battu les Flamands à Mons-en-Puelle ? Outre ces témoignages de partialité, on regrette aussi de rencontrer parfois dans un livre si recommandable à tant d'égards, des inexactitudes ou des détails fort suspects : que Jeanne d'Arc était issue de parents nobles (t. 4, p. 244) ; ailleurs il défigure sous cette forme bizarre « Poton de » Sainte-Traille » le nom d'un des capitaines français les plus renommés du XVe siècle (ib. p. 225). Mais nous n'insisterons pas sur ces taches légères, et nous nous bornerons à signaler aux amis des études historiques la nouvelle histoire de Flandre comme une des plus complètes et des plus attachantes qui aient été écrites jusqu'ici. Après une introduction de xlv pages, le tome 1er s'ouvre par une étude sur l'histoire de la Flandre pendant les temps antérieurs au IXe siècle.

Abordant ensuite plus spécialement son sujet, M. de Lettenhove traite, dans le reste du volume, des événements qui se sont accomplis en Flandre depuis le gouvernement des forestiers jusqu'à la mort de Guillaume de Normandie (1188). Cette date est considérée par l'auteur comme la fin de l'époque féodale. Le tome II continue le récit depuis l'avénement de Thierry d'Alsace jusqu'à la mort de Gui de Dampierre [1304], et le tome III depuis le traité d'Athies jusqu'à la bataille de Roosebeke [1383]. Ces deux volumes embrassent toute l'époque communale. Les tomes IV et V, où se pressent les événements qui se sont accomplis en Flandre, comprennent, de 1383 à 1500, l'époque de la domination des ducs de Bourgogne ; depuis l'avènement du duc Philippe-le-Hardi jusqu'aux traités de Damme et de Cadzand. L'histoire des règnes de Charles-Quint, de Philippe II, d'Albert et d'Isabelle, et de Philippe IV en Flandre, occupent la plus grande partie du tome VI. Les derniers chapitres exposent avec moins de développement les faits qui se sont accomplis sous les règnes suivants jusqu'à la mort de Léopold II [1792]. L'ouvrage laisse à désirer une table des noms et des matières ; il est d'ailleurs accompagné de pièces justificatives pour la plupart importantes, tirées des archives de Belgique et de France. J. DE GAULLE.

309. — DACTILOLOGIE, et langage primitif restitué d'après les monuments, par *J. Barrois* (de Lille). *Paris, Firmin Didot*, 1850, un gros volume in-4°, papier de Hollande, orné de 61 gravures. Prix : 72 fr.

Nous ne pouvons mieux faire connaître le plan et le but de ce livre important et luxueux qu'en transcrivant l'avis *au lecteur* qui le précède.

« Il faut de puissants motifs pour abandonner les routes suivies par le temps, comme il est indispensable de produire ses garants lorsqu'on prend une direction nouvelle. Ennemi des systèmes et des idées préconçues, nous étudions les monuments matériels avec l'espoir de pénétrer les secrets de leur origine, de reconnaître les prémisses, pour expliquer les conséquences devenues des faits.

» Obligé d'employer l'érudition archaïque, parce que du berceau primitif peuvent seules descendre les lumières qui éclairent notre sujet, nous devions ou négliger nos preuves, ou employer le langage scientifique, peu attrayant pour le lecteur.

» Espérant affranchir l'esprit de toute contention et mettre à la portée de chacun les clartés puisées aux textes originaux, indépendamment des faits révélés par les monuments, nous nous sommes restreints, dans nos prolégomènes, à exposer les arguments avec simplicité, d'après leur connexion suivie, réservant nos citations et nos éclaircissements pour les divisions spéciales.

» Dans leur laconisme, ces prolégomènes montrent une forme dogmatique et tranchante éloignée de nos habitudes. Pour les lecteurs auxquels une simple énonciation paraîtrait trop absolue, nous les prions de recourir aux chapitres particuliers, toujours indiqués par des chiffres d'ordre ; ils y trouveront la série des preuves matérielles et logiques que nous soumettons avec conviction et confiance. J. BARROIS.

310. — Douai pittoresque, ou description des monuments et objets d'antiquités que renferment cette ville et son arrondissement, avec notes historiques d'après les manuscrits, légendes, chroniques, traditions locales et documents divers; par M. *Dubois-Druelle*, secrétaire adjoint des hospices de la ville de Douai. 1845, in-4° de 88 pages, orné de 17 planches lithographiées par MM. *J. Mortreux* et *J. Saudeur*, la plupart d'après les dessins de M. *Dubois*. (Imprimerie de M. *Adam d'Aubers*, septembre 1845, et lithographie de *H. Laporte*, à Douai)

Nous attendions que cet ouvrage fut terminé pour en rendre compte; car nous sommes loin de supposer que les *monuments et objets d'antiquités* que renferment la ville et l'arrondissement de Douai se bornent à ceux décrits jusqu'ici dans l'espèce d'*Album* dont nous nous occupons. Nous désespérons maintenant d'en voir publier la suite, force est donc de parler de ce qui nous est parvenu : tel qu'il a été restreint, ce *Douai pittoresque* ne mérite pas de passer inaperçu.

Déjà on avait fait paraître plusieurs cahiers, de six pièces chacun, sous le titre de : *Vues de Douai et de ses environs, lithographiées d'après nature par* F. R. (*Félix Robaut*), et A. B. (*A. Bertcher*), in-folio oblong. On a senti apparemment le besoin de produire un ouvrage du même genre avec texte, et le *Douai pittoresque* est apparu.

Prenons que l'auteur n'a voulu faire qu'un *Album*, et alors il aura droit à toutes nos sympathies; s'il avait eu la prétention d'éditer un ouvrage historique, nous croirions que la date du livre est au moins raffraîchie de vingt ans : on se permettait en 1825 un certain laisser-aller historique qui ne serait plus de mise en 1845. Disons de suite que l'article sur la *maison des Templiers* à Douai, dite de *Notre-Dame*, emprunté à des notes de feu M. *Guilmot*, serait accueilli avec faveur par les savants de tous les temps et de tous les pays. Il y aurait beaucoup à reprendre sur les notices des Lalaing, faites à propos de leurs tombeaux. Déjà M. *Brassart*, qui s'est occupé de la généalogie de cette illustre famille, a démontré, en 1847, que l'auteur de *Douai pittoresque* avait fait confusion entre deux *Charles de Lalaing*, tous deux illustres, tous deux dignes de mémoire Il eut été facile à celui qui rédigea les notes historiques de ce livre de rectifier ce qu'il dit si fautivement sur la naissance et la mort de Charles 1er de Lalaing, en lisant l'épitaphe même dont il relate la figure et la teneur. La date de 1525, époque de sa mort, se laisse voir dans sa principale moitié et l'âge de 59 ans se fait lire en entier. Sous le rapport *pittoresque*, nous ne saisissons pas trop pourquoi un instrument de torture vient figurer dans un choix de monuments; et nous croyons même que l'*hôpital-général*, tout respectable et utile qu'il est, n'aurait dû venir qu'après bien d'autres édifices dans un recueil destiné aux curiosités pittoresques et antiques. L'hôtel-de-ville, le beffroy si élégant, la maison gothique décrite par le romancier Balzac et dix châteaux de l'arrondissement de Douai auraient dû prendre rang avant cet hôpital mo-

derne. L'auteur a montré trop de faible pour le principal monument de l'administration à laquelle il est attaché. Rendons justice toutefois à l'exécution matérielle du livre, elle est d'une grande exactitude et parfois élégante et fine. Le frontispice est de bon goût, et dénote chez M. *J. Saudeur* un artiste habile et adroit. A. D.

311. — Spa et ses jeux, poème en sept chants, par M. *Etienne Arago*. *Bruxelles*, chez tous les libraires et *Londres*, chez M. *Delizy*, 13, Regent street. 1851, in-12.

M. Etienne Arago, auteur de la comédie *Les Aristocraties*, ne s'est pas toujours borné à faire des vers ; aujourd'hui proscrit, il a utilisé les loisirs que la politique lui a créés à composer un poème français, fait en Belgique par un Français, ce qui lui ouvre les portes de la France, puisqu'il ne s'agit pas ici de contrefaçon. L'auteur seul est encore prohibé à la frontière. M. Etienne Arago a eu un but très louable en écrivant cet ouvrage ; il pousse à l'abolition des jeux publics de Spa, trop souvent cause de ruine, de déshonneur et de suicides. Il était difficile de soutenir sur ce thème la contexture de *sept* chants poétiques ; l'auteur a fort adroitement tourné cette difficulté par une foule d'anecdotes semées avec art et coupant la monotonie du sujet. Les mystères de Spa sont dévoilés avec une sorte d'entraînement qui fait lire l'ouvrage jusqu'à la fin. C'est un tableau piquant dont les couleurs sont assez agréablement fondues pour que le monde y attache les yeux et en examine tous les détails avec intérêt. A. D.

312. — Manuel de l'amateur d'estampes, contenant un dictionnaire des graveurs de toutes des nations, dans lequel sont décrites les estampes rares, précieuses et intéressantes, avec l'indication de leurs différents états, et des prix auxquels ces estampes ont été portées dans les ventes publiques, en France et à l'étranger, depuis un siècle ; etc,, etc., etc., etc. et précédé de considérations sur l'histoire de la gravure, ses divers procédés, le choix des estampes, et la manière de les conserver. Par M. *Ch. Le Blanc*, du département des estampes de la Bibliothèque nationale. Ouvrage destiné à faire suite au *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, par M. J. Ch. Brunet. — 1re livraison : A—*Bartoli*. *Paris*, *P. Jannet*, 1850, gr. in-8°, à deux colonnes, 160 pages. 3 fr. 50. (L'ouvrage aura 12 livr.).

Ceci est un ouvrage considérable : Ainsi que nous en usons toujours à l'égard de labeurs de cette importance, nous allons indiquer, par les noms de graveurs que nous citerons, la part qu'y tient le *Nord de la France et le Midi de la Belgique*. Nous ferons préalablement remar-

quer que le plan du *Manuel de l'amateur d'estampes* diffère essentiellement de celui du *Manuel du Libraire,* dont il est *destiné* à faire une suite. M. *Brunet* a formé *un choix* des auteurs dont il voulait parler, et il n'en pouvait être autrement; tandis que M. Ch. *Le Blanc* cite *tous* les graveurs dont les travaux sont parvenus à sa connaissance. Nous sommes bien loin de critiquer le complément qu'il a donné aux dictionnaires iconologiques publiés jusqu'ici. Nous l'engageons même à pousser sa nomenclature aussi loin que possible. Nous avons fait nous-mêmes des recherches assez complètes sur les œuvres de tous nos concitoyens qui se sont livrés à l'art de la gravure. Voici les noms qui intéressent nos provinces dont on peut lire les articles dans la première livraison de l'intéressant et immense travail de M. *Ch. Le Blanc.*

Aelst (Nicolas Van) à Bruxelles; *Aerts* (I.) à Anvers 1760; *Albane* à Lille, fin du XVIIIe siècle. (Ce graveur venant de Rome se trouvait à Lille en 1790 et y vivait encore le 20 janvier 1791). — *Altzenbach* (Gerhard) à Liège (?), vers 1640; *Audenaerde* (Robert Van) à Gand; *Avondt* (Pierre Van), à Anvers; *Baes* (N.); *Balliu* (Bernhard Van) à Anvers; *Balliu* (Peter Van) à Anvers; *Baltens* (Peter) à Anvers; *Bar* (Alexandre de), né à Montreuil-sur-Mer le 14 juillet 1821, élève d'Alexis de Fontenay. *Barbé* (Johann. Baptist.) à Anvers 1610; *Bargas* (A. F.), né à Bruxelles vers 1690, selon les uns, ou à Toulouse selon d'autres; *Barre* (J. de la) à Anvers, vers 1650.

Qu'il nous soit aussi permis de mentionner quelques noms oubliés dans cette première livraison, et qui appartiennent à nos contrées: Les deux frères *Félix* et *Louis Auvray*, de Valenciennes, l'un peintre mort à Paris en 1833, l'autre sculpteur aujourd'hui vivant dans la capitale, ont essayé de graver à l'eau forte. Le second a de plus gravé sur bois le portrait de M. de Pujol, et des sujets dramatiques pour servir de frontispice à des pièces de théâtre. Il a gravé son propre portrait à l'eau forte. M. *Louis Barré,* élève de l'Académie de Valenciennes, a gravé plusieurs sujets au trait. *Martin Baes*, de Douai, qui florissait au XVIIe siècle, a buriné un grand nombre de sujets religieux et historiques et une foule de titres de livres avec la recherche et le travail qu'on y mettait alors.

Nous continuerons d'indiquer, lors de la publication des livraisons suivantes, les omissions qui pourraient échapper à M. Ch. Le Blanc pour les graveurs de nos localités; mais nous n'en rendons pas moins une pleine et entière justice à son beau travail, à la méthode qu'il a suivie, et au mérite de l'exécution de son livre qui est en rapport avec la hauteur de l'entreprise. A. D.

313. — Ville de Lille. Troisième festival du Nord. 1851. Notice sur les trois festivals de 1829, 1838, 1851, par M. *Henry Bruneel.* Livret adopté par la commission. Plan et vue intérieure de la salle. *Lille*, L. *Danel*, éditeur (1851) in-12 de 69 pp. table et fig. (2)

Ce luxueux livret présente, après l'historique des deux premiers festivals du Nord, les paroles de tous les morceaux qui ont été chantés dans la troisième solennité de ce genre qui vient d'avoir lieu à Lille au commencement de juillet 1851. Très ordinairement (et il ne faut pas

assister à un festival-monstre pour cela), personne n'entend les paroles chantées dans un grand concert ni même à l'Opéra ; à l'aide du livre de M. Bruneel, chaque auditeur aura pu savoir ce qu'il applaudissait, en outre de la beauté des sons. Il saura, par exemple, que dans cette réunion d'élite, cette aristocratique assemblée, dans la même séance, on a chanté le prêche des anabaptistes où l'on dit, sur tous les tons et dans de magnifiques accents, que *les anciens seigneurs seront esclaves à leur tour*; puis le chœur d'Euryanthe est venu chanter avec non moins de pompe et d'éclat : *Brisons à jamais les chaînes de la tyrannie*, suivi de : *C'est assez faire pour la gloire que d'exterminer les tyrans.* Le quatuor de *Charles VI* venait ensuite, et l'on n'y parlait que de vengeance ; enfin l'on terminait par le trio de *Guillaume-Tell* dans lequel on semble voir surgir les révoltés qui empruntent des armes au soc de la charrue :

» Pour conquérir un meilleur sort
» Et l'indépendance ou la mort »

On n'avait oublié qu'un morceau de la *Muette de Portici*, celui par exemple qui fut le signal de la révolution belge en 1830. Et tout cela s'exécute admirablement par près de mille musiciens et chanteurs réunis, avec tout le prestige du talent, la puissance de l'art, l'entraînement de belles voix et la magie des instruments les plus perfectionnés. Et ce sont des propriétaires, des capitalistes, des *riches* qui font faire tout cela, puisqu'il faut payer 15 ou 20 francs pour entendre ces belles choses par lesquelles on monte les jeunes têtes du siècle. Puis, l'on s'étonnera un jour que tous ces élans patriotiques, joués et chantés comme délassement, se sont traduits en quelque bouleversement social dont on recherchera les causes et les provocateurs ! C'est ainsi cependant que les révolutions se préparent : par les chants, les vers, les théâtres.... Mais, arrêtons-nous, on pourrait croire que nous sortons de notre domaine, et cependant tout ceci est de l'histoire. A. D.

214. — Institut archéologique Liégeois. Lettres à mes amis et à mes collègues, par Alb. d'*Otreppe de Bouvette*, conseiller honoraire à la cour de Liége et au Conseil des mines. Septembre 1850. *Namur*, typ. de A. *Wesmael-Legros* (1850), in-12 de 96 pages. — Recherches et fouilles dans le but de former un musée provincial à Liége, par le même. Mars 1851. *Liége*, impr. de *J.-G. Carmanne*, 1851, in-12 de 136 pages.

Le 4 avril 1850 un Institut archéologique a été formé à Liége. M. le conseiller d'*Otreppe de Bouvette* en fut nommé président ; M. l'architecte *Delsaux* conservateur, M. le professeur *Davreux* trésorier, et M. *Ulysse Capitaine*, le savant bibliographe, y tint la plume comme secrétaire. Cet Institut a obtenu de faibles subsides de l'Etat, de la province et de la cité de Liége ; on lui a fourni un local dans l'ancien palais des évêques, et déjà il montre une suite d'objets divers trouvés dans des fouilles faites à Momalle et à Juslenville, et provenant de découvertes opérées au Mont St.-Sauveur près de Pitet, à Limerlé etc. Ces résultats proportionnellement satisfaisants si on les compare aux mini-

mes ressources de l'Institut et à son extrême jeunesse, ont exalté la brillante imagination de l'honorable président de la Société, M. le conseiller d'Otreppe, au zèle et à la persévérance duquel on doit une bonne partie de l'existence de l'Institut liégeois, et qui était déjà connu par un *Essai sur les méthodes d'enseignement*, publié en 1847. Sa plume exercée et facile a produit les deux opuscules que nous annonçons et qui se présentent sous une forme originale que l'on trouvera rarement dans les mémoires des Sociétés scientifiques. La franchise, l'expansion, la bonté du cœur de l'écrivain, une piquante bizarrerie qui attache le lecteur, animent le récit de M. le président. Il conduit son lecteur par la main à Chenée, à Chaudfontaine, dont il rappelle les souvenirs, au château de Hamal habité par le baron de Senzeille, à Bomal, château que possède M. *Gravez*, poète-amateur et ami de l'auteur. M. d'Otreppe parcourt encore les vieux manoirs de *Harzée* en ruines, de *Fanson*, aux gentilles tourelles, de l'Emblève appartenant à M. *Marcellis* ; il décrit la vieille église de Hamoir, et le gothique château de Montjardin près de la grotte de Montjardin.

Ces opuscules ne seront pas les derniers de l'intrépide touriste ; il vient de parcourir, en amateur, les ruines romaines de Bavai, antique capitale des Nerviens, et ce voyage, fait dans l'intérêt de la science archéologique, ne tardera pas, nous l'espérons, du moins à fournir à M. le conseiller d'Otreppe le sujet d'un rapport à ses amis et collègues, auxquels sans doute il ne voudra rien cacher de ses jouissances d'antiquaire. A. D.

215. — Etudes Saint-Quentinoises, par *Ch. Gomart*, membre de plusieurs sociétés savantes. tome 1er., 1844 à 1851. *Saint-Quentin*, typogr. et lithogr. d'*Ad. Moureau*, 1851, in-8° de 332 pages.

Ce volume contient plusieurs articles déjà connus de nos lecteurs. M. *Ch. Gomart* est un correspondant actif de nos *Archives* qui a bien voulu nous transmettre des communications importantes sur l'histoire des lieux qu'il habite ; il vient de réunir en un volume les diverses notices publiées par lui qui forment maintenant un corps d'ouvrage. Nous y remarquons plus d'un sujet intéressant : l'article sur l'*Hôtel-de-ville* de St.-Quentin pourra servir d'utile renseignement à ceux qui en dirigent en ce moment la restauration ; l'*Armorial* de la même ville est un document curieux sur les anciens corps de métiers et les familles nobiliaires et patriciennes du pays ; enfin les notes historiques touchant la *Maîtrise de St.-Quentin* et les célébrités musicales de cette ville offrent une série de notices sur les compositeurs de l'ancienne collégiale depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Là, figurent des noms en bonne renommée tels que ceux du chanoine et de *Hues* de St.-Quentin, de *Josquin des Pretz*, de *Louis Compère*, de *Jean de Zollingue* dit *Mouton*, et de plusieurs autres qui ont fait faire des progrès à l'art musical aux époques du moyen-âge et de la renaissance. L'auteur cite quelques faits nonveaux ou peu connus sur ces vieux musiciens, et il continue à parler de leurs successeurs jusqu'au compositeur *Bernard Jumentier*, mort en 1825. Nous espérons que M. Ch. Gomart ne s'arrêtera pas au 1er volume de ses *Esquisses*, et que bientôt d'autres notices non moins intéressantes viendront grossir son bagage littéraire. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

— Le mois dernier, des ouvriers terrassiers, travaillant à des transports de terre, sur la commune de Pecquencourt et sur l'emplacement de l'ancienne abbaye d'Anchin, propriété qui appartient aujourd'hui à M. Boduin, notaire à Valenciennes, ont fait sortir du sol un vase en terre cuite contenant 200 à 300 pièces d'argent, gothiques, en général d'un module très restreint. Malheureusement, le pot qui contenait ces vieilles monnaies a été brisé en mille morceaux, et les pièces d'argent, par leur petite dimension, se sont mêlées dans les terres sans qu'on ait pu les retrouver toutes. Ce dépôt avait été fait derrière le chœur de l'église de l'abbaye depuis environ cinq siècles, car les types retrouvés ne dépassent pas le XIIIe siècle. Dans un premier aperçu nous avons pu remarquer : 1° plusieurs pièces portant le monogramme du Hainaut et frappées à Valenciennes ou à Mons ; ces pièces sont muettes ; mais les numismatistes les font remonter à *Jeanne de Flandre*, qui régna de 1206 à 1244 ; 2° des petites médailles d'argent fabriquées à Ypres, ainsi que l'indique le mot *Ipra* sur une des faces ; 3° d'autres frappées à Lille et portant deux triangles clichés ; 4° des deniers d'argent artésiens avec les mots *Arras civitas* ; 5° des deniers tournois de Philippe-Auguste et de Saint-Louis, portant les légendes *Philippus rex francorum* (ce dernier mot dans le champ de la pièce), et *Ludovicus Rex*, avec ou sans le *Turonus civis*, ou *Turones argentum*. Cette trouvaille ne sera peut-être pas la seule que feront surgir les travaux exécutés sur le sol de l'ancienne et riche abbaye d'Anchin, fondée en l'an 1077 et dotée par Anselme de Ribemont.

— La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons, ont chargé M. le graveur Wiener de graver une médaille à la mémoire de M. le baron de Reiffenberg. Nous avons sous les yeux cette médaille qui est fort belle. La face porte le buste de M. de Reiffenberg, exécuté d'une manière très large et en même temps très finie, et modelé avec une grande perfection. Cette médaille, commandée après la mort de M. de Reiffenberg, n'a pu être excutée d'après lui, mais elle l'a été d'après un buste sculpté par M. J. Geefs, et destiné à l'Académie royale de Belgique.

— M. l'abbé D. Haignéré, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie et professeur à l'institution de M. Haffringue à Boulogne, vient de publier une *Notice archéologique, historique et descriptive de l'église Notre-Dame de Boulogne*. Ce mémoire, plein de détails curieux, se distingue par une exposition nette des choses et un style fort attrayant.

— Un jeune namurois, M. Philippe de Bruyne, vient de mettre la dernière main à un précis de l'histoire de l'empereur Charles-Quint. Cet ouvrage en un volume est sous presse. M. De Bruyne reçoit dès à présent des souscriptions au prix de six francs. On peut s'adresser chez l'auteur, rue Saint-Jacques, à Namur.

— MM. Bailleux, avocat, et Dehin, de Liége, viennent de publier, au bénéfice de l'Institut des Sourds-Muets de Liége, le premier et se-livre des fables de la Fontaine, traduites en vers wallons.

— Un bibliophile brugeois vient de faire réimprimer, dans les publications de la Société d'Emulation de la ville qu'il habite, un livret devenu fort rare, dans lequel un poète de la Flandre chante en vers latins le triste sort de la cité de Thérouanne, détruite de fond en comble par Charles-Quint. Voici le titre de ce poème qu'on ne trouve plus en original : *Excidium Morini Oppidi quondàm bellicosissimi, carmine elegiaco, authore Balduinio Sylvio, Flandro. Ypris,* apud *Joannem Destresium,* in-8°. — Si le nouvel éditeur de *Balduinus Sylvius* voulait faire véritablement plaisir aux bibliophiles du pays, il aurait dû livrer à la publicité un parfait *fac-simile* de la complainte latine.

— Nous sommes loin de vouloir décourager ceux qui se hasardent dans les chances d'une entreprise littéraire nouvelle ; on nous a même quelquefois reproché d'être à cet égard plutôt un trop bienveillant confrère qu'un Aristarque assez sévère ; et, en effet, si l'homme doit errer quelquefois, nous avouons franchement que nous préférons pêcher par indulgence que par rigidité. Malgré notre inclination naturelle à louer les essais d'associations scientifiques et littéraires, nous n'oserons cependant pas prédire un succès durable à l'*Abeille de la Morinie, revue littéraire* dont le premier cahier a paru à Boulogne-sur-Mer le 15 juillet 1851, gr. in-8° à deux colonnes. Ce recueil pèche par la forme et par le fond. A l'exception d'une jolie petite pièce de poésie, intitulée *Ma Marquise*, et d'une *Promenade au Portel*, les autres articles de cette première livraison, que l'on a dû soigner comme un élégant spécimen, sont bien faibles. Les *caquets* qui terminent l'opuscule ne sont guères dignes de voir le jour dans une revue purement littéraire, ou bien alors il faut en changer le titre et ne plus l'appeler l'*Abeille*, car ce n'est pas du miel qu'elle distille.

— La librairie ancienne et moderne de Verbeyst, 166, rue Terre-Neuve à Bruxelles, vient de mettre en vente le 4e volume de l'*Histoire de la Flandre et de ses institutions*, par Warnkœnig, au prix de 7 fr. 50 c. papier fort, 6 fr. papier ordinaire.

— M. le ministre de l'intérieur de la Belgique vient de souscrire pour trente exemplaires à l'*Architectonographie des temples chrétiens*, ouvrage de feu M. *Van Overstraeten*, que la mort a trop tôt enlevé aux arts. M. *Roelandt*, membre de la commission des monuments, et M. *Isid. Van Overstraeten* sont en voie d'achever l'ouvrage, la première partie ayant seulement paru. On retrouvera dans le second volume la perfection typographique dont l'éditeur, M. Van Velsen de Malines, a fait preuve dans le premier.

— M. François Driesen vient de faire paraître un livre sous ce titre : *Recherches historiques sur Tongres et ses environs,* avec les plans topographiques de Tongres par J.-L. Guiot, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la province de Limbourg.

LISTE

DES

PRÉVOTS ET GOUVERNEURS

DES VILLE ET PRÉVÔTÉ DE MAUBEUGE.

Sous la domination des comtes de Hainaut et des rois d'Espagne, le prévôt de Maubeuge était en même temps gouverneur ; il était plutôt militaire que juge, car il faisait administrer la justice par un lieutenant qui, dans les actes, prenait le titre de lieutenant du prévôt ou bien celui de lieutenant du seigneur.

Ce lieutenant était à la nomination du prévôt, qui le changeait à sa volonté ; aussi en voit-on quelquefois deux dans la même année, ou les mêmes reparaître en plusieurs années en remplacement de ceux qui avaient été nommés précédemment.

Les fonctions de prévôt étaient très honorables ; il était nommé par le grand-bailli du Hainaut qui représentait le souverain. Le prévôt présidait les échevins qui lui étaient subordonnés et lui rendaient compte de leur administration ; il fesait les réglemens de police, confirmait et autorisait les statuts des corps et métiers ; mais il n'intervenait point aux jugements de matières réelles de mainfermes, c'était le mayeur qui semonçait les échevins sans opiner.

Le prévôt, avant d'entrer en fonctions, devait prêter serment

dans l'église de Ste.-Aldegonde : nous rapporterons les formalités observées dans cette circonstance à l'article du Prévôt d'Orville.

1097. — *Watier*. Ce prévôt est nommé dans un diplôme de Bauduin, comte de Flandre et du Hainaut, depuis empereur de Constantinople, de l'an 1097, dans lequel il donne à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, près de Mons, l'alleu d'Obrechies. « Cum *servis ancillis*, silvis, pratis, paludibus et molendinis, terris cultis et incultis. »

1139. *Arnoulphe*. Arnulphi præpositi de Malbodio. Il signe l'acte par lequel la comtesse *Emmisse* donne une partie du tonlieu de Valenciennes au monastère de Liessies, qui le vendit à celui de Saint-Jean de Valenciennes.

Doutreman, 2e partie, chap 7 et pièces justificatives, p. 313.

1192. *Gonterus*. Fut présent à la demande du comte de Hainaut pour couper les bois près de Maubeuge, appartenant au chapitre de Sainte-Aldegonde, dont le comte n'avait qu'un tiers comme avoué.

1259. — *Waulhier*. En janvier 1259, il signe au Moustier de Mainriu (Mairieux) l'acte de donation du moulin de Mairieux, le vivier, les terres, les près et tous les droits de haute, moyenne et basse justice, par Bauduin d'Avesnes, sire de Beaumont, fils de Marguerite, comtesse de Flandre, à l'abbaye de Bonne-Espérance, à charge de deux deniers de cent par an.

1266. — *Lembier Buissons* est nommé dans un acte du mois d'avril 1266, pour la halle de Maubeuge.

1280. — *Jean de Warelles*.

1329. — *Sandras*

1329. — *Baudouin de Lamotte*, existait encore en 1332.

1334. — *Bauduin de Roisin* fut témoin dans un jugement pour un fief situé à Boussois, qui fut rendu en plein plaids au château de Mons, le lundi avant la St.-Jacques et St.-Christophe en l'an 1334, il est encore présent au déshéritement que fait Henry de Sierfontaine entre les mains du comte de Hainaut, d'une maison et iestre qu'il avait à Sierfontaine, avec une maison dite le Burget, à Maubeuge, en ladite année 1334, et dans un autre acte du 18 juillet 1335 pour une cession faite par le comte de Hainaut.

Bauduin de Roisin fut nommé grand-bailli de Hainaut en 1344.

1340. — *Pierre.* Pierre Preuost, de Maubeuge, met son scel à un acte de Guillaume, comte de Hainaut, où il déclare qu'il est tenu de garder les droits et franchises de l'église (chapître de Sainte Aldegonde), et que la fermeture de la ville est sans lui porter préjudice. Fait à Maubeuge la nuit Saint-Rémy, l'an 1340.

Nota. La ville venait d'être augmentée de cent pieds dans presque tout son contour ; on était occupé à l'entourer de murs flanqués de tours qui n'ont été entièrement démolies qu'en 1679, époque de la construction des fortifications par Vauban.

1369. — *P.....* Ce prévôt passe un acte en la maison de Maingue d'Obrechies, située à Maubeuge.

1376 — *Jehan, dit Sausses de Maurege* fait la saisie au château de Flamaing, de tous les outils propres à fabriquer monnaie, par ordre du duc Albert de Bavière, gouverneur du Hainaut.

1391. — *Thiery de Preziel* est l'un de ceux qui ont souscrit le vidimus des chartres de 1391, par Albert de Bavière, en interprétation de celle de 1200.

1418. — *Gille de Gotignies, écuyer.* Lettres du duc de Bourgogne, données en 1418, par lesquelles, pour dédommager Gilles de Gotignies, écuyer, prévôt de Maubeuge, des frais par lui faits au siége mis par le duc devant Dordrecht, où le prévôt s'était rendu à la compagnie et sous Jacques, seigneur de Gaesbeque et

d'Abeonde, chambellan du duc, avait été pris prisonnier et avait été obligé d'engager son bien ; le duc lui donne la somme de deux cents écus de Dordrecht, à prendre sa vie durant et celle de son fils Lancelot, sur les revenus de la prévôté de Maubeuge, outre et pardessus les émolumens de son office. A la Haye en Hollande, le 12 septembre 1418..

1428. — *Jehan de le Delf, seigneur de Hembise.* Il intervint entre le chapître de Sainte-Aldegonde, les échevins et les confrères du Saint-Sang, dans l'accord qui mit fin aux contestations au sujet de la procession du Saint-Sang de Miracle en avril 1428.

1432. — *Thomas de Vertaing*, ayant fait commandement à Thomas Foriez de mettre bas la dague, ensuite de l'édit du prince, qui défendait le port d'armes dans tout le Hainaut, ledit Thomas répondit en ces termes : Que ni pour seigneur, ni pour dames, il ne l'ôterait pas étant bourgeois de Valenciennes, et comme le prévôt l'eût arrêté pour ce sujet, il lui fut commandé de le relâcher.

Doutreman. 2e partie, page 342.

1436. — *Noble et honoré seigneur Jehan de Harchies*, seigneur de Waudenprez, chevalier. Donne en 1436 un réglement de police où sont repris les priviléges de la ville et des habitants. Nous allons en citer trois articles qui concernent les mœurs, et cela pour leur singularité.

Art. 41. Ban de folles femez et hourières
non aller sous le fortreche.

Ite. Est ossi deffendut bien expressement chiendroit si come dessus, que de ce jour en auant nulz estrangiers ne aut. ne ossi nulles folles femez frequentans estuves publicqmet ou destat samblable et peillemet hourières et houriers ne se aduachissent nullement de jour ne de nuit de aller ne venir en manière nulle seur les terrez, portes, thours ou ghantes de le fortreche, ne ossi eulx embattre seur ledit wait de nuit, se il nest bourgois bien congneutz a bon apaisement de justice et de loy, ou portant serment

ou comission daucuns servicez t garde en ladte ville, sont encoure les delincguans et faisas au cotraire entelle corection et pugnition de corpz et de prison que le cas se polroit et polra reguerir et sans deport.

Art. 63. Ban de porter femez destat.

Ite. Que toutez folles femez qui de leurs corpz font leur volonte pour gaignier argent publicqment tant en estuuez come ailleurs soient tenuez de endedans IIJ jours prochains eussuiwans ce pnt publiemt fait, auoir et porter journelèmt et sans quelque faulte plaine veuve et sans quelque couuerture ne estousèmt seur le deseurain habit quelle aront seur leurs corps une ensaigne de drap ghaune de ung quartier de long et demy quartier de large estendut et ouuert sans envellopper ne entortillier pour auoir de leur estat plaine congnoissance, sens encourre les desobeyssans et faisans au contraire l'amende de xx s. blans pour chacune foix, tout apparten à mondit seignùr le Preuost.

Art. 64. Ban de furnication hors heure.

Ite. Quiconcques sa trouuez en estat dadultere et de fornication oultre raison et ordònance est assauoir de nuit, il encourra l'amende anchiennement accoustumée et qu'il appert par le rolle de le ville et ainsi les soustoitans.

En 1450, il fait un réglement pour la corporation des draperies, et, en 1451, des statuts pour celle des boulangers.

1480. — *Michel de Sars, seigneur de Clairfayt.* Il donne un acte, le 13 avril 1483, par lequel il reconnaît que le chapître de Sainte-Aldegonde a toute justice sur une maison tenant à l'église.

1498. — *Noble et honoré homme et écuyer, Fastre, seigneur d'Esclaibes.* Le 23 août 1498, il donne des statuts aux tanneurs, et, le 23 septembre de l'année 1500, il en donne aux barbiers.

1505. — *Messire Ursmer Doustreine.* Le 17 mars 1505, donne des statuts à la corporation des bouchers.

1510. — *Messire Charles de Chemilly, écuyer.* Le 3 octobre 1510, donne des statuts aux tondeurs.

1535. — *Jean, bâtard de Werchin,* seigneur de Preux. Dans le mois d'avril 1535, le bailli du chapître de Sainte-Aldegonde, vient affirmer, devant lui, un acte d'instruction criminelle. En 1543, les bouchers lui rendent compte de leur connétablerie, et, en 1552, il va trouver le comte de Lalaing pour avoir des provisions de guerre pour la défense de Maubeuge. Il est encore cité dans un compte du receveur de Beaumont, on y lit : Le samedi 18 juin 1540, reçu de Monsieur de Preux, prévôt de Maubeuge, la somme de 207 liv. 15 sols.

1564. — *Noble homme messire Loys de Montigny, dit de Sivry,* chevalier, seigneur de Pottes, Méricourt, Maugré et Boussois-sur-Sambre, est qualifié de gouverneur et prévôt de la ville et prévôté de Maubeuge ; le 10 décembre 1574, il donne des statuts aux gressiers et ciriers. Le 15 février 1564, il était intervenu dans un acte de vente, c'est la première fois que nous voyons un prévôt intervenir dans un acte semblable ; c'était ordinairement son lieutenant, et cette circonstance se présente très rarement dans la suite.

Le 28 mars 1569, Jean de Sivry, écuyer, donne à messire Loys de Sivry, seigneur de Méricourt, prévôt de Maubeuge, son neveu, une maison, cour, étable et jardin, rue de la Pecquerie, à Maubeuge, tenant à la ruelle allant à la Sambre ; aux hoirs François du Mont et derrière à la rivière, à charge de payer l'obit pour son âme, qu'il avait fondé à l'église des Sœurs-Grises de ladite ville, et de payer à sa servante une fois quarante livres.

En 1573, Loys de Montigny fonde deux obits à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Croix, pour les âmes de ses père et mère, et pour la sienne après son trépas ; il donne pour les deux obits une rente annuelle de six livres.

En 1574, il est nommé dans un acte avec les échevins.

En 1576, le chapître de Sainte-Aldegonde lui donne quatre chênes, en récompense du voyage qu'il avait fait à Anvers, pour être exempté de logement et garnison de deux compagnies allemandes dirigées sur Maubeuge.

Le 6 juillet 1579, il passe un acte à Dompierre pour un arrentement.

1595. — *Guillaume d'Assignies.* Le 6 mars 1595, dans un chapître extraordinaire, tenu par madame l'abbesse Antoinette de Sanzelles, en son hôtel, en présence de toutes les chanoinesses, fut remontré par mademoiselle Anne de Hénin-Liétart, dite de Cuvilers, comme sur certain propos contentieux qu'elle avait eu avec mademoiselle de Wert, laquelle depuis en avait fait relation à madame d'Assignies, sa sœur, dont après fut redit à monsieur son mari, lequel indigné et prétendant qu'on lui avait fait tort ensemble à sa compagne, se serait transporté, jeudi dernier deux mars, à l'hôtel de mademoiselle de Vandermeren, où après résomption d'aucuns propos, ledit d'Assignies (1) aurait donné et infléré un soufflet en la joue de ladite demoiselle de Cuvilers, duquel se ressentant grandement intéressée, tant en sa personne qu'en son honneur et réputation; elle supplie son chapître lui en faire avoir raison. Considéré que cette offence était perpétrée au cloître, en la maison de sa maîtresse et à elle qui est personne d'église, noble et franche; sur quoi, mesdites dames, unanimement ont pris résolution de lui donner tout aide et confort, ordonnant, à cet effet, à Bourgeois, leur bailli, lequel avait été mandé pour ce fait, se transporter en la ville de Mons, pour avoir l'avis du Conseil de l'église et autres, dresser une plainte, pour connaître le parti qu'il conviendra de prendre, afin de parvenir à la réparation de ce méfait.

Dans l'assemblée capitulaire du 3 juin suivant, le bailli soumet aux dames l'avis qu'il a pris à Mons, sur ce, on décide de poursuivre la réparation jusqu'à ce qu'elle soit faite, et suivre en même

---

(1) Le sieur d'Assignies n'était point encore installé comme prévôt.

temps les deux instances, tant pour la franchise du cloître que pour le soufflet donné à Mlle de Cuvilers.

Le procès intenté au sieur d'Assignies ne l'empêcha point de se faire installer dans sa nouvelle charge ; mais le chapître prit ses précautions contre la mauvaise volonté du nouveau prévôt, il fit rédiger la pièce suivante :

« Le cinquiesme jour du mois de novembre mil cincque cent » et quattre vingt et quinzes. Comme monsieur Guillàme d'As- » signies heult faict lire sa commission de preuost de Maulbeuge » audeuant du grant aultel de l'église madame Ste-Aldegonde » dud. lieu et faict le serment sur les Saintes Euangiles de garder » les droictures, coustumes, droictz, priuilèges et jurisdictions » de l'Eglise còme preuost à son pouuoir, en la présence de » Madame de Maulbeuge, accompagnée de toutes ses Demoyselles, » aussi de plusieurs chanoines et chapelains, de ceulx du Magis- » trat, telz que Gilles Mesureur, Me Pierre Carpentier, Jean de » Famerolle, Jacques Waignier et plusieurs autres et témoins, » et moy Me Jan du Boys, còme notaire aplicque à ce requis. » Mad. Damme, Mad^e Anthoine de Sanzelles. S'addressant aud. » s^r Guillàme d'Assignies dit qu'elle auoient ouy le serment qu'il » leur auoit fait c^e cy-dessus est escript, et qu'elles protestoyent » qu'il ne debuoit rien préiudicier à leurs priuilèges ni aux con- » clusions du procès en matière de réparatoire qu'elles auoyent » contre lui encore indécis. Et c^e ledit s^r d'Assignies n'auoit le » tout bien entendu, après replique desd. propos a lui faicte, il » repondit : Ouy madame, je ne veux en rien vous préiudicier. » Et en approbation de toutes les choses susdites estre véritables, » j'ay signé ces putes de mon signe accoustumé les j^r et an que » dessus.

» Signé, J. Du Boys, nòt^e apostolicq. admis par » le grand Bailly de Haynn. »

Le sergent du prévôt ayant fait le nommé Polchet prisonnier en l'hôtel de Mauldes, fut obligé de le réintégrer dans ledit hôtel, ce lieu étant de la seigneurie du chapître, où il avait toute justice ; l'acte de remise fut dressé le 19 décembre 1595.

Dans l'assemblée capitulaire du 7 mai 1596, en présence de

Me Jean Dubois, notaire ; Michel Bruneau, Jean Machon et Jacques Rivart, hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons, fut ordonné à Michel Bruneau de donner aux pauvres les trente-six livres qu'avaient donnés et mis en ses mains, le sieur Guillaume d'Assignies, pour une partie de la réparation qu'il fesait du soufflet qu'il avait donné le deux mars 1595 à la demoiselle de Hénin-Liétart, ce qui a été effectué ledit jour. Le sieur d'Assignies remboursa au chapître cent florins, montant de ses débours pour ce procès.

Ledit jour, fut ordonné audit Bruneau de mettre en la trésorerie de l'église l'acte de réparation qu'avait donné ledit d'Assignies. Nous ne connaissons point cet acte.

Dans l'assemblée du 6 mars, Mlle de Brecht avait fait quelques réserves sur les poursuites pour la franchise du chapître, elle les renouvelle dans celle de ce jour ; mais on ne s'y arrête point.

1629. — *Michel de la Biche, seigneur de Cerfontaine.* En cette année 1629, le chapître lui donne quatre lots de vin, pour avoir assisté à la procession de Sainte-Aldegonde

1634. *Messire Charles du Chastel, baron de Doré*, seigneur de Termigny, du Conseil des guerres du Roi, capitaine des chevaux cuirassiers entretenus, gouverneur et prévôt. Sa commission est du quatorze décembre 1634.

Il prête serment en l'église de Sainte-Aldegonde, le 21 avril 1635.

Le 22 novembre 1635, le bailli du chapître le fit arrêter dans le cloître, pour empêcher un duel entre lui et le baron de Waugregant, ici en garnisson ; il le fit conduire à Mons, au comte de Bucquoi, pour appaiser cette difficulté.

En 1637, les connétables des bouchers lui rendent compte des recettes et des dépenses de leur corporation.

1641. — *Robert de la Glissœul.*

1642, — *N. de Saint-Martin.* Il fut inhumé dans l'église Saint-Pierre.

1648. — *Nicolas de Croix, dit Drumez, seigneur d'Orville.*

Dans les derniers temps, le prévôt était nommé par le souverain. Le roi d'Espagne, Philippe IV, par lettres données à Bruxelles le 14 décembre 1634, et sur le vu de la délibération de son très cher et très aimé beau-frère Ferdinand, par la grâce de Dieu Infant d'Espagne, lieutenant gouverneur et capitaine général de ses Pays-Bas et de Bourgogne, avait nommé Messire Charles du Chastel, prévôt de Maubeuge, le même souverain nomma en 1648 Nicolas de Croix à la place de prévôt, tombée vacante par la mort du sr de St.-Martin, dernier possesseur,

Le sieur d'Orville, après la réception de ses lettres de non nation, adressa la lettre suivante aux dames du chapître :

« Madame et Mesdemoiselles,

» Sa Majesté ayant été servie de m'honorer de la prévôté de Maubeuge, en la possession de laquelle je prétend entrer jeudi prochain 16 du courant, j'ai cru être obligé de vous en aviser, afin que vous ayée le temps d'ordonner à l'observance des coûtumes anciennes exercées à cet effet, vous suppliant très humblement me faire l'honneur de croire que je m'estimerai heureux à l'avenir, en général et en particulier, de rencontrer l'occasion de vous pouvoir faire connaître que je suis avec respect,

» Madame et demoiselles,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» Signé. N. de Croix dy de Drumez. »

F. à Mons, le 13 avril 1648.

Ensuite de quoi Madame et Mesdlles lui ayant fait savoir qu'elles se tiendraient prêtes le jour par lui désiré, pour recevoir le serment qu'ont accoûtumé venir prêter les prévôts en leur église. Ledit sieur d'Orville s'est rendu à Maubeuge, ledit jour seizième d'avril 1648, et est venu en l'église de Sainte-Aldegonde, et étant parvenu au chœur proche du grand autel, après l'office achevé, en présence de Madame et de toutes les demoiselles ; accompagnées de leurs officiers, aussi en la présence des échevins et d'un chacun y assistant, fut fait lecture et monstre à mesdites dames de la patente de Prévôt dudit sieur d'Orville, après laquelle lec-

ture et ostention faite, ledit sieur fut conduit par Louis Picquéry, doyen des chanoines, à l'autel, du côté de l'Evangile, là où mettant la main sur les saints évangiles, il fit le serment ordinaire, reçu par ledit doyen, dont la teneur s'ensuit :

« Moy Nicolas de Croix, dit Drumez, jure sur les Saints Evan-
» gilles que je garderaye les droictures, coustumes, droits, pri-
» viléges et juridictions de ceste église, pareillement du seigneur
» et comte du Hayn., aussy de la loy de la ville, et les anciens
» usages côme Preuost a mon pouuoir. »

De là ledit sr Dorville fut faire le même serment de mot à autres au devant du grand portail de ladite église de Sainte Aldegonde, mettant ses pieds sur deux pierres, dont l'une est assise sur la juridiction et franchise de Mesdames, et l'autre sur la chaussée du Roi ; lequel serment fut reçu par Georges Lempereur, mayeur héritable de la ville.

(Extrait des registres aux résolutions capitulaires)

Le seigneur d'Orville fut le dernier prévôt nommé par les rois d'Espagne.

DES PRÉVOTS DE MAUBEUGE SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

La ville de Maubeuge ayant été cédée au roi Louis XIV, par le traité de Nimègue, le sieur d'Orville, gentilhomme et député des Etats de Mons, abandonna la charge de Prévôt et gouverneur dont il était revêtu, et le Roi donna au sieur de Monteville des provisions pour la charge de prévôt seulement, et non pour celle de gouverneur ; en même temps, M. de Faultrier, premier intendant du Hainaut, sépara la juridiction du prévôt d'avec celle des mayeur et échevins.

Les offices de la prévôté étant devenus héréditaires par l'édit de février 1692, Jacques Hennet fit l'acquisition de la charge de prévôt, Charles Wallet leva celle de greffier ; quant à l'office de procureur du Roi, il ne fut créé que l'année suivante, et il a été longtemps exercé sur des commissions des Intendants. En 1710, Philippe Joseph Préseau a obtenu une commission de M. Doujat,

Intendant, en 1717 il a eu une commission du grand sceau et en 1721 il a acquis l'hérédité de cette charge, pour laquelle il n'a eu des provisions qu'en 1728.

Par un édit du 20 novembre 1696, le sieur Hennet a été obligé d'acquérir l'office de conseiller garde de scel et de le réunir à celui de Prévôt, avec faculté de le désunir, au moyen de quoi le siége était foncièrement composé d'un prévôt, d'un conseiller garde de scel, d'un procureur du Roi et d'un greffier.

Les charges accessoires et adhérentes au siége étaient:

Un receveur des consignations ;

Un commissaire aux saisies réelles :

Un contrôleur aux saisies réelles ;

Un receveur des amendes, épices et vacations ;

Un contrôleur des états de dépense ;

Un contrôleur des affirmations ;

Six notaires, dont deux résidaient à Maubeuge et les quatre autres dans le ressort de la prévôté ;

Un huissier audiencier ;

Deux huissiers jurés priseurs et vendeurs ;

Il y avait aussi six sergents, dont quatre demeuraient à Maubeuge, un à Trélon et un à Solre-le-Château.

Ces sergents étaient nommés par le prévôt qui leur donnait des commissions et qui était garant et responsable de leur maniement. Ce droit de nommer les sergents était de toutes les prérogatives anciennes la seule que le prévôt de Maubeuge avait conservée. On a quelquefois même tenté de le lui enlever ; mais inutilement.

La juridiction contentieuse du prévôt consistait à connaître exclusivement des causes des ecclésiastiques et des nobles, des matières privilégiées et des cas de police non exprimés dans l'arrêt du conseil du 1er décembre 1663, et il connaissait par prévention et concurremment des causes personnelles entre roturiers avec les officiers des seigneurs, et des matières réelles avec les mayeurs et échevins des villes et villages.

La juridiction volontaire comprenait les nominations de curateurs et même celle de tuteurs qui se font par formalité, les appo-

sitions de scellés et les confections d'inventaires quand le cas y échéait, les certificats de vie et les légalisations et autres objets de même nature.

Le prévôt de Maubeuge était le seul dans la province qui avait la connaissance des causes des nobles et des ecclésiastiques, des corps et communautés, des matières de dîme et terrage, des complaintes et autres réservés à la cour de Mons par le chapitre 2 des chartes générales du Hainaut.

La prévôté de Maubeuge se composait de soixante-quatorze paroisses, outre les bourgs de Trélon et de Solre-le-Château.

1679. — *De Monteville, Georges.* Lettres-patentes de Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, le quatre du mois de mars 1679, par lesquelles il nomme George de Monteville, ci-devant juge royal en la ville de Binche, à la place de prévôt et juge royal de Maubeuge et de sa prévôté, en remplacement du sieur d'Orville, député de la noblesse à Mons, étant vacante par l'abandonnement qu'il en a fait et sa retraite en la ville de Mons où il fait sa demeure.

Le prévôt de Monteville prête son serment à Maubeuge le 22 dudit mois de mars.

1692. — *Jacques Hennet*, avocat au parlement de Paris.

Le Roi ayant par son édit du mois de février 1692, réuni à son domaine les offices de baillis, de prévôts, de Mayeurs, etc., et ayant nommé des commissaires pour procéder à la vente desdits offices, en la manière accoutumée, à la requête et poursuite du sieur de Grandchamp, les commissaires s'étant assemblés au château du Louvre, en la chambre du conseil du palais des Tuileries, le 7 août 1692, pour procéder à la vente de l'office de la prévôté de Maubeuge ; on avait affiché les offres faites par Louis Petit, avocat au Conseil du Roi, de la somme de quatre mille livres, plus les deux sols pour livre, après l'extinction des feux, personne n'ayant enchéri, on accorde audit s^r Petit l'acte de l'enchère par lui faite, et remis l'adjudication au 20 dudit mois ; ledit jour M. Dupradel a enchéri ledit office de 4,400 livres ; sur sa demande, on

lui donne acte de son offre. Enfin, le seize novembre suivant, M. Regnault porte l'enchère à 4,600 livres, ce qui lui est adjugé; et le 22 du même mois ledit sieur Regnault a déclaré au greffe de la commission que l'adjudication par lui faite dudit office est pour et au profit de Me Jacques Hennet, avocat au parlement de Paris, au nom duquel il nous a requis de passer contrat de ladite adjudication, ce que nous lui aurions accordé, à charge de payer comptant aux mains du sr Bertin, commissaire du Roi, receveur de ses revenus casuels, ladite somme de 4,600 livres, et les 460 livres pour les deux sols pour livres, dans celles de M. Grandchamps ; ce qui a été effectué le 25 dudit mois de novembre.

Fait à Paris, le 18 décembre 1692.

Le 18 décembre on paye au sieur Chuppin 54 livres, pour le droit de marc d'or, pour la première provision, sans tirer à conséquence, de l'office de prévôt de Maubeuge.

Les lettres de provisions furent données par le Roi à Versailles, le 18 décembre 1692.

Jacques Hennet était né à Landrecies, le 22 mars 1663, il fut reçu licencié en la faculté du droit à l'Université de Paris le 9 septembre 1684, et inscrit au registre matricule des avocats en la cour de parlement de Paris le 10 mai 1685.

Sur sa requête, le parlement de Tournay le met et l'institue en la possession de la charge de prévôt et juge royal des ville et prévôté de Maubeuge, et le même jour, 21 avril 1693, il prête serment devant ladite cour de Parlement.

La révocation de l'édit de Nantes et les édits du Roi concernant les religionnaires en firent sortir un grand nombre de France ; plusieurs furent arrêtés dans les environs de Maubeuge et jugés par le prévôt. Nous ne rapporterons qu'un seul de ces jugements, qui fut rendu le 3 août 1701, et qui condamne Jacques Mautmon, Nicolas Mautmon, Jean Faure, Samuel Coste, Pierre Rey, Marguerite Jouhaneau, Elisabeth Lavet, Marie Goulart, Elisabeth Bellot et Elisabeth Laberuede, tous de la religion prétendue réformée, convaincus d'être sortis du royaume sans la permission du Roi, pour réparation de quoi les hommes sont condamnés à servir de forçats sur les galères du roi à perpétuité, et

les femmes à être récluses dans tels lieux qu'il plaira à Sa Majesté de désigner ; tous les biens des condamnés acquis et confisqués au Roi, et où la confiscation n'aurait pas lieu, les condamne à l'amende de la valeur de leurs biens.

Les condamnés ayant appelés de ce jugement au parlement de Tournay, la cour, par arrêt du 9 août, même année, faisant droit aux conclusions du procureur du Roi, a mis et met l'appellation au néant, ordonne que la sentence dont appel sortira effet, et ordonne que les condamnées seront mises dans un cloître ou autre lieu pieux, pour y être rasées et recluses, et y vivre le reste de leurs jours.

Dans son interrogatoire, Jean Faure déclare être des environs de Ste-Foix, province d'Agenois (plusieurs étaient des environs de Châtellerault), il dit qu'en quittant son pays il n'a eu d'autres vue que de passer en Hollande pour éviter la persécution du duc de LaForce qui avait fait mettre à discrétion chez son père vingt-quatre soldats pour l'obliger et sa famille à abjurer leur religion.

Plusieurs femmes arrêtées étaient habillées en homme.

Le prévôt Hennet ayant eu des difficultés avec le parlement de Tournay, parce que ledit parlement se permettait de juger des causes en première instance, au mépris des déclarations et édits du Roi, présenta requête à Sa Majesté pour qu'il lui plaise deffendre au susdit Parlement de connaître de semblables causes à l'avenir. Cette affaire donna lieu à beaucoup de rapports, de requêtes, etc. (l'arrêt contenant 24 pages) Par requête présentée le premier juin 1701 par Nicolas Polchet, conseiller du Roi, receveur des consignations, receveur, commissaire et contrôleur des saisies réelles ; Nicolas Labricq, conseiller du roi, receveur des amendes, épices et vacations ; Charles Wallée, greffier civil et criminel ; Grégoire Desprez, Charles le Maire et Nicolas Labricq, procureurs, et Toussaint Chauvin, huissier-audiencier, tous officier de ville et prévôté de Maubeuge, tendant à ce qu'il plût à Sa Majesté de les recevoir parties intervenantes.

Les abbés des abbayes de Marchiennes, de Cisoing, de Liessies, d'Hautmont, de Saint-Amand et d'Hasnon, interviennent pour être maintenus à porter leurs causes en première instance au

parlement de Tournay. Parmi les pièces fournies, se trouve un extrait des registres aux causes de la prévôté de Maubeuge, au nombre de quatre mille, causes justificatives de la possession dans laquelle sont les prévôts royaux de Maubeuge, de connaître de toutes causes en première instance, tant pour main-mise qu'interdiction entre ecclésiastiques, nobles ou roturiers.

L'arrêt du conseil d'Etat du Roi du 18 juin 1703, confirme le sieur Hennet dans son droit de connaître des causes en première instance et condamne le parlement de Tournay aux dépens.

Tant qu'aux abbés de Marchiennes et autres, l'arrêt leur accorde trois mois pour fournir les preuves et titres particuliers qui prouvent qu'ils sont en possession d'aller au parlement de Tournay en première instance. N'ayant pas fourni les preuves dans le délai prescrit, un nouvel arrêt fut rendu qui maintient le sieur Hennet dans son droit vis-à-vis desdits abbés.

Cet arrêt est aussi rendu en faveur des prévôts de Bavay et Bouchain.

Déjà un arrêt du conseil d'Etat du Roi du 17 juillet 1699, avait ordonné que sa déclaration du 26 mai 1686 et son édit du mois de mars 1693 seraient exécutés selon leur forme et teneur, et en conséquence que le s^r Hennet connaîtrait de toutes les causes en première instance, à peine pour chaque cause de trois mille livres d'amende et à charge du parlement de Tournay.

Nous trouvons encore un arrêt du conseil d'Etat du douze septembre 1724, où entre autres dispositions il dit que l'arrêt dudit conseil du 18 juin 1703, rendu en faveur du juge royal de Maubeuge, sera exécuté.

Hennet exerça la charge de prévôt près d'un demi-siècle, étant mort le 8 août 1741.

1741. — *Hennet Philogène*, était fils de Jacques Hennet et de dame Aldegonde-Augustine Willart. Il succéda à son père dans la charge de prévôt. Le 28 décembre 1743, par acte passé devant un notaire royal à Valenciennes, il donna sa démisssion en faveur de son frère.

1744. — *Hennet, Jules-Hercules-Nicanor*, né le 24 mai 1714, Les lettres-patentes du Roi pour sa nomination sont données à Paris le 17 janvier 1744.

Elles furent enregistrées à Valenciennes par le commis de Me de Malezieu, conseiller du roi et receveur-général des domaines et bois de la province de Hainaut, le 29 juin 1746.

Signé TAFFIN.

Au dos est écrit :

Enregistré au greffe du Parlement de Flandre, le 3 février 1744. Signé Dufour.

Enregistré au greffe des ville et prévôté de Maubeuge, le 10 février 1744. Signé Prisse.

1754. — *Hennet François-Auguste-Pompée*, né le 16 décembre 1728, fils de Philippe-François-Théophile Hennet, avocat au Parlement et de dame Marie-Joseph Picquery.

Il succéda à son oncle Nicanor Hennet, démissionnaire en sa faveur. Les ordonnances exigeant l'âge de 27 ans pour être pourvu de charge semblable, il obtint du Roi des lettres-patentes, données à Compiègne le 29 juillet 1754, lui accordant des dispenses d'âge d'un an cinq mois moins quelques jours.

Il avait épousé la dame Barbe-Constance Darets.

Nous allons rapporter une ordonnance de ce prévôt, pour le port des cannes, etc.

Auguste Pompée Hennet, conseiller du Roi, prévôt, juge royal, civil et criminel des ville et prévôté de Maubeuge, sur la réquisition du procureur du Roi, contenant que l'usage des cannes est devenu si général, qu'il a remarqué que les garçons-ouvriers, apprentifs ou compagnons d'arts et métiers, même les domestiques, s'ingéraient d'en porter, quoique le port de tout arme fut défendu, et que cela donnait lieu à des querelles, voies de fait et blessures, etc., et que le Roi en avait défendu le port par son édit de décembre 1666. (Il cite des ordonnances pour Paris de 1778 et de La Rochelle, portant les mêmes défenses).

A ces causes, requérant le procureur du Roi que deffense fut

faite à tous bourgeois de cette ville et à tous les habitans de cette prévôté de se quereller et en venir aux mains, etc., que deffenses fussent faites aussi à tous garçons ouvriers, apprentifs ou compagnons d'arts et métiers et à tous domestiques de porter aucune arme, épée, couteaux de chasse, sabres, cannes, bâtons ou baguettes, soit en ville ou dans les bourgs et villages de cette prévôté, particulièrement aux promenades, fêtes et assemblées publiques, à peine d'emprisonnement et de dix livres d'amende, contre ceux qui seront trouvés portant cannes, bâtons ou baguettes, et la confiscation desdits

Les voyageurs pourront porter un bâton, en route seulement.

Fait et arrêté à Maubeuge, le 17 juillet 1779,

La Cour de Parlement a homologué ladite défense le 28 juillet 1779.

M Hennet avait, en 1764, présenté un très voluminex mémoire au procureur général Calonne, près le parlement de Flandre, sur les réformes à faire dans la juridiction du Hainaut Français, mémoire extrêmement interessant par les détails qu'il renferme Le chapitre premier traite de la nécessité d'une réforme; le deuxième de l'origine et de l'état actuel des juridictions du Hainaut Français. Dans la première section, des juges royaux: Art 1er. Valenciennes; art. 2. Avesnes; art. 3. Philippeville; art. 4. Mariembourg; art. 5. Quesnoy; art. 6. Landrecies; art. 7. Givet; art. 8. Bouchain; art. 9. Bavay; art. 10. Maubeuge. La deuxième section traite des officiers des seigneurs. La troisième section, des mayeurs et échevins, et l'art. 1er de l'administration; art. 2. de la juridiction volontaire; art. 3. de la police; art. 4. de la juridiction contentieuse. Section 4. Des arbitres; section 5. Des juges et consuls des marchands. Le chapitre 3. Plan d'une nouvelle composition et d'une nouvelle distribution des juridictions royales du Hainaut. Ce chapitre seul contient 28 pages petit in-folio. Il termine ainsi : « On croit avoir rassemblé dans ce mémoire tous les abus qui se rencontrent dans toutes les parties de l'administration de la justice en Hainaut: heureux le jour qui en verra l'abolition totale et l'établissement d'un ordre judiciaire propre à procurer la tranquillité publique et

diminution des frais, à affermir la confiance que les peuples ivent avoir dans leurs juges et à ramener l'émulation parmi ux qui sont destinés pour le barreau et la magistrature. »

Ce projet de réforme, comme beaucoup d'autres, resta dans les tons de M. de Calonne; mais, en 1774, à l'avènement de M. ë de Miromenil à la place de garde-des sceaux, M. Hennet lui ressa un mémoire concernant les juridictions royales de la ovince du Hainaut et du pays d'entre Sambre et Meuse et d'outre use. Ce mémoire ne contient que dix-sept pages, il est de la in de M. Hennet; il craignait alors que le siège du bailliage vesnes n'enlevât à celui de Maubeuge beaucoup de ses attri- ions, aussi fait-il ressortir tout ce qui est favorable à Maubeuge désavantageux pour Avesnes. Nous ne citerons de ce mémoire le dernier paragraphe : « Si Monseigneur le garde de sceaux, il, l'ordonne, le sr Hennet remettra à messieurs les commis- es qui pourront être chargés du travail de la réforme des ju- ictions, les pièces qui constatent les différents faits exposés, t dans le présent mémoire, que dans celui de 1764, et il supplie nblement Monseigneur de daigner avoir quelques égards à ses vices et à ceux de ses ancêtres; la charge de prévôt de Mau- ge, comme on l'a dit ci-devant, est dans sa famille depuis sa ation; il est le quatrième du même nom qui en est pourvu, et exerce depuis vingt ans avec distinction, par le zèle, l'intégrité désintéressement. Il ose invoquer sur sa conduite le témoi- ge de Messieurs du Conseil supérieur de Douai, de Monsieur le verneur de Maubeuge, de l'Intendant de la province, de l'Offi- général qui commande depuis long-temps cette place, et enfin ous les honnêtes gens de la ville et des environs. »

e mémoire ne produisit pas plus d'effet que le premier, et n changement ne fut opéré qu'en 1790, par l'établissement tribunaux de première instance dans les chefs-lieux de dis- s. C'est le 20 novembre 1790 que la municipalité de Mau- ge apposa les scellés sur la salle d'audience et les autres pièces posant le siège de la prévôté.

n'entre pas dans le sujet que nous traitons de parler des pertes la suppression de la prévôté a fait éprouver à Maubeuge, ni nombreuses démarches qui furent faites pour obtenir le tribu-

nal, démarches commencées en 1790 et qui ont continué jusqu'à l'époque du Consulat, et toujours, comme on le sait, sans résultat; Avesnes a dû à M. Gossuin, appuyé fortement par Merlin (de Douai), l'établissement du district et de son tribunal.

A l'époque de la convocation des Etats-Généraux, on nomma d'abord des députés par corporations de corps et métiers; partout M. Hennet eut beaucoup de voix; dans l'assemblee composée de toutes les personnes ne faisant partie d'aucune corporation, sur 133 votants, il réunit 130 voix.

Des députés ou délégués des corporations qui devaient élire les électeurs, pour aller à Avesnes, pour la nomination des membres des Etats-Généraux, reçurent presque tous le mandat impératif de voter pour M. Hennet.

Le 28 mars 1788, M. Hennet préside l'assemblée des magistrats, des députés des corporations et ceux de la commune, pour entendre la lecture des plaintes et doléances des corporations et n'en faire qu'un seul cahier.

Le 30 mars, réunion, dans les salles de la Prévôté, de tous les députés du ressort, qui doivent se rendre à Avesnes, pour l'élection; M. Hennet reçoit leur serment.

M. Hennet ayant été élu, son entrée à Maubeuge fut très-brillante; toute la bourgeoisie formait la haie, elle avait mis en réquisition volontaire tous les plumets du régiment de cavalerie en garnison en cette ville.

Nous ne suivrons pas M. Hennet durant sa carrière législative, pendant laquelle il est mort à Paris; une fois il fit partie de la minorité, et signa une protestation contre une décision de la majorité de l'Assemblée Constituante. (Voir l'article du *Chevalier Hennet*, son fils, *Archives du Nord*, tome 1er, pages 477-485).

Pour compléter cette notice, nous croyons devoir donner la liste des gouverneurs, depuis la cession de Maubeuge à la France par l'Espagne, comme nous avons donné celle des prévôts, puisqu'à cette époque les deux fonctions furent séparées, tandis que sous le gouvernement espagnol, comme nous l'avons déjà dit, elles étaient remplies par un seul titulaire.

1679. — *Charles de Mont-Saulin, chevalier, comte de Montal,* fut le premier gouverneur de Maubeuge nommé par Louis XIV. Il avait sous ses ordres : Elysé-Guillaume de *Rochoy de la Peyrouse*, seigneur de *Lamotte,* de Château-Vieux, de Pylles et co-seigneur de Lestrettre, lieutenant de Roi.

Dans le mois de septembre 1684, le Roi fait adresser au comte de Montal, la pièce suivante :

De par le Roi,

Sa Majesté désirant pourvoir à ce qu'il n'arrive aucun sujet de contestation entre les gouverneurs ou commandants dans ses places de Philippeville, Maubeuge, Dinant et Avesnes, pour la raison de la principauté de Chimay, de la ville de Beaumont, du bourg de Bouvines et des villages d'Estrun-en-Cauchie, Le Féron et la Roulies, que chacun pourrait prétendre devoir être de sa dépense de la place ou il commande, et régler les choses de manière à cet égard qu'il ne s'y rencontre aucune difficulté, Sa Majesté ordonne, veut et entend qu'à l'avenir la principauté de Chimay soit dépendante du gouvernement de Philippeville, que Beaumont et ses dépendances soient du gouvernement de Maubeuge, Bouvines de celui de Dinant, et que les villages d'Estrun-en-Cauchie, Le Féron et La Roulies soient du gouvernement d'Avesnes, sans que les gouverneurs ou commandants dans lesdites places puissent pour quelques causes et sous quelques prétextes que ce soient rien entreprendre, ni ordonner pour raison des susdites dépendances au préjudice de ce qui est en cela de la volonté de Sa Majesté, entendant que chacun d'eux se contente d'avoir autorité seulement sur les villes et lieux que Sa Majesté affecte par la présente à son gouvernement.

Fait à Chambord, le 26 septembre 1684

(Signé) Louis. (Et plus bas) Le Tellier.

Le 19 octobre suivant le Roi écrit au comte de Montal de Fontainebleau que son intention est qu'il reçoive incessamment le serment des habitants de Beaumont et des villages en dépendant, d'en dresser procès-verbal et le lui envoyer incontinent après.

En vertu de la lettre qui précède, le 7 novembre 1684, devant

nous Charles de Montsaulin, chevalier, comte de Montal et Illon, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur pour Sa Majesté de la ville et forteresse de Maubeuge et de ses dépendances, dans notre hôtel de la ville de Beaumont (où il s'était rendu) pour en vertu du pouvoir que nous a donné Sa Majesté, prendre et recevoir pour elle et en son nom le serment de fidélité que lui doivent tous les curés, prêtres et ecclésiastiques, séculiers et réguliers, les gentilshommes, les baillis, prévôts, mayeurs, échevins et tous les habitants représentant les communautés de ladite ville et village de la comté de Beaumont, cédés a sadite Majeste par le traité de Trève du 29 juin 1684, signé entre Elle et le roi catholique, de quoy nous avons ordonné auxdites communautés le 3 du présent mois, à tous lesdits prêtres, gentilshommes, officiers et principaux habitants, de se rendre aujourd'hui dans la ville de Beaumont pour y faire ledit serment de fidélité, auquel mandement tous les principaux sujets habitans de ladite ville ef dépendances de Beaumont, ayant comparus pardevant nous, en notre dit hôtel, savoir : pour la ville de Beaumont, les curé, vicaires, chapelains et clercs, Edouard de Roubeau, écuyer, seigneur de Soumoy, prévôt et bailli de ladite ville et comté, assisté de Guillaume Vivien, son lieutenant, avec Ansel Martin, receveur de la comté, Philippe Faustier, mayeur de ladite ville, accompagné des sept échevins ; Thomas Joyeux, mayeur, et les échevins de Leugnïes, rue de Beaumont, avec plusieurs autres habitans, tant dudit Beaumont que dudit Leugnies, auxquels nous leur avons représenté sommairement en quoi consistait le devoir d'un sujet envers son souverain, afin qu'ils vissent en quoi ils s'obligent par leur serment, et nous ayant tous témoigné unanimement que leurs cœurs et leurs inclinations leur suggéraient assez en faveur du Roi tout ce qu'ils devaient penser de leur servitude, de leur sujection et dépendance à son égard, et de la joie qu'ils avaient d'être soumis à la domination d'un aussi grand roi, nous leur avons fait faire le serment sur les Saints Evangiles, ainsi qu'il suit :

« Nous curés, prêtres, prévôt, bailli, mayeur, lieutenant, échevins et autres principaux habitants susdits et soussignés de la ville de Beaumont et Leugnies, a present du gouvernement de Maubeuge, tant pour nous que pour toute la communauté et pour le reste des habitants, présens et à venir, pour nos enfans et succes-

seurs, faisons serment sur les saints évangiles, à notre très honoré, très haut, très puissant, très auguste et toujours victorieux prince et souverain Louis-le-Grand, roi très-chrétien de France et de Navarre, à la domination duquel il a plu à Dieu de nous soumettre, de lui être fidels sujets, non seulement par la nécessité du devoir que Dieu impose à tous les sujets de l'être à leurs souverains ; mais aussi par les engagements que l'inclination et l'amour que les sujets doivent avoir pour un si grand prince, et de le servir en toutes occasions de nos biens, de nos vies, de nos libertés et de nos fortunes, toutes fois qu'il plaira à sa dite Majesté de disposer pour le bien de son service et de ses Etats, dont nous avons le bonheur, de faire part, et non seulement de ne rien faire contre son service ; mais de faire tout pour le même service, de lui dénoncer ou à Messieurs les gouverneurs de Maubeuge et à vous Monsieur le comte de Montal qui l'est présentement, tout ce que nous saurons pouvoir être contraire aux intérêts de sadite Majesté et à son service, pour laquelle nous promettons de faire des prières publiques et particulières afin qu'il plaise à Dieu de lui donner toutes les graces qui lui sont nécessaires pour le gouvernement des provinces que la providence divine a soumises à sa souveraineté, et qu'il les puisse protéger aussi heureusement qu'il a fait jusqu'à présent contre tous ses ennemis. Nous déclarons aussi qu'au moyen du présent serment nous renonçons à tous les autres qui pourraient être contraires au présent, nous soumettant aussi aux juges qu'il plaira à Sa Majesté de commettre pour en premier et dernier ressort juger de toutes sortes de causes, d'instances, des différents et des procès qui seront entre lesdits sujets. Et ont tous les dénommés ci-dessus signés à la minute originale. »

Et à l'instant se sont présentés devant nous le mayeur de Beaufort, le curé et mayeur de Froidchapelle, ceux de Sivry, de Solre-Saint-Géry, de Tirimont, de Rance, de Virelle, Grand-Rieux, Ferrière-la-Grande, Roussies et Berseillies, accompagnés des principaux habitants de leurs villages, et se faisant fort pour tous les autres, ont tous prêté le serment rapporté ci-devant.

Et ledit serment ayant été ainsi fait en nos mains par ladite ville de Beaumont et toutes les susdites communautés qui en dépendent, nous sommes sortis de notre hôtel au milieu d'une double

haie de soldats de la garnison sous les armes, et avec la cavalerie à cheval, étant accompagné du sieur de Veyrac, commandant, des officiers des troupes, et suivi tant desdits bailli, prévôt, lieutenant, mayeur, que de tous ceux qui avaient prêté le serment, et sommes allé à l'église paroissiale, à l'entrée de laquelle nous avons trouvé le curé dudit lieu, ses vicaires, chapelains et prêtres, qui nous ont reçu avec la croix et l'eau bénite, et nous ayant accompagné jusqu'au chœur, ils ont chanté le *Te Deum*, au son de toutes les cloches, avec l'exposition du Saint-Sacrement et les prières pour le Roi, et ensuite sommes sortis avec les acclamations faites par tout le peuple de Vive le Roi, et nous sommes retiré en notre hôtel.

1689. — *Le comte de Gournay*, lieutenant-général.

Le comte de Gournay fut tué le premier juillet 1690, près de Fleurus, et inhumé *in monasterio Oignacensis juxtà Sambram.*

Au départ du comte de Gournay, le *Marquis de la Tournelle* fut investi du commandement de Maubeuge, qu'il conserva jusqu'à la nomination du marquis de Ximènès.

Le 19 juillet, M. de la Tournelle assista à un grand service que la ville fit célébrer pour le défunt gouverneur.

Le marquis de la Tournelle reçoit deux lettres du roi datées de Versailles, l'une du 12 juillet, relative à la bataille de Fleurus, dans laquelle il dit que le comte de Gournay avait rejoint le maréchal de Luxembourg avec un corps de quatre mille chevaux, et c'est à la tête de ces troupes qu'il fut tué; l'autre lettre datée dudit mois, concerne la victoire navale, remportée sur les Anglais et les Hollandais, le 10 du même mois.

1690. — *Joseph de Ximénès, marquis de Poissy*, lieutenant-général des armées du Roi, colonel-lieutenant du régiment de Roussillon, est nommé gouverneur de Maubeuge le 6 août 1690.

Pendant une partie de la campagne de 1691, il résida à Villers-sire-Nicole, où il commandait les troupes qui occupaient les lignes ; on lui envoyait les provisions de bouche de Maubeuge.

Il reçoit une lettre du Roi, du 8 avril 1691, écrite du camp devant Mons, au sujet de la prise de Nice et autres villes en Italie.

M. de Ximénès meurt le 27 janvier 1706, à son château de Poissy, Un grand service lui est fait le 6 février à Maubeuge.

1706. — *Messire Jean-François de Revend, marquis de St.-Frémont, baron de St.-Hilaire*, lieutenant-général, est nommé gouverneur de Maubeuge le 6 mai 1706.

Il meurt le 17 de juin de l'année 1722.

Par son testament en date du deux avril 1717, il donne à l'hôpital de Maubeuge le reste des appointemens de gouverneur qui pourront lui être dûs et les meubles qu'il a dans la maison du gouvernement après sa mort, le tout à condition de faire célébrer des messes pour le repos de son âme et de celles de Messieurs de l'état-major.

	liv.	s.	d.
Au jour de son décès, il lui était dû pour appointemens.....	6614	5	5
M. de Mons, major de la place, pour vente des meubles.....	1058	6	»
Du sieur Duclair, pour ce qu'il redevait pour le droit du gouverneur dans la cantine.....	362	10	»
Le gouverneur ayant la pêche qu'il affermait, on lui redevait.....	90	»	»
Total.....	8,125	1	5

Cette somme fut employée en achats de terres et de rentes ; il fut décidé qu'on dirait deux messes par semaine et un obit le 17 juin, jour du décès de M. de Saint-Frémont, le tout à perpétuité, et à célébrer dans la chapelle de l'hôpital de Saint-Nicolas, dit des Mendians. Une pierre qui existait dans l'un des murs de cette chapelle avant sa démolition, rappelait cette fondation.

Tous les ans, le 17 juin, jour de l'obit, on donnait de la tarte à tous ceux qui étaient à cet hôpital.

1722. — *Le comte de Ruffé.* Il meurt l'année de sa nomination, 1722.

1722. — *Le chevalier de Damas, marquis d'Antigny*, lieutenant-général, est nommé gouverneur en remplacement du comte de Ruffé, décédé.

M. de Damas, après sa nomination, vint plusieurs fois à Maubeuge, mais ce ne fut que le 19 mai de l'année 1733 qu'il fit son entrée solennelle.

Les bourgeois avaient pris les armes, il fut conduit jusqu'à son hôtel, où l'on fit trois décharges de mousqueterie ; la jeunesse marchait en tête du cortége en avant de sa voiture, précédé et suivi d'une compagnie de vingt-quatre bourgeois, habillés en hussards ; marchait ensuite les autres compagnies bourgeoises, la marche était fermée par la compagnie des grenadiers bourgeois. Le magistat en robe de cérémonie a été le complimenter et lui a présenté les vins d'honneur, consistant en dix-huit pots du plus *fin vin de Bourgogne.*

Monsieur de Damas meurt à Paris le 31 décembre 1739. On fait son service a Maubeuge le 27 janvier 1740.

1740. — *Le Bailly de Givry*, gouverneur de Maubeuge et des pays entre Sambre et Meuse.

Après la mort du bailly de Givry, M. de *Varennes* fait l'intérim ; le Roi lui écrit de Valenciennes le 9 mai 1744 (jour ou le Roi avait quitté Maubeuge) au sujet de la conquête du comté de Nice.

En juin et juillet de la même année, c'est M. de *Bulkley* qui commande ; le Roi lui écrit les 29 juin et 13 juillet pour la prise d'Ypres et celle de Furnes.

1744. — *Phelippes*, lieutenant-général, est nommé par le Roi gouverneur de Maubeuge et pays entre Sambre et Meuse, en remplacement du Bailly de Givry décédé. Ses lettres de provisions sont données au camp devant Fribourg, le 15 octobre 1744.

Le nouveau gouverneur écrit au magistrat de Maubeuge qu'il s'y rendra aussitôt la reddition de Fribourg, mais que n'ayant que ses équipages de campagne, il les prie de lui procurer les meubles nécessaires pour l'hôtel du gouvernement.

Le magistrat, après avoir pris l'avis de l'intendant, lui observe que la ville est en déficit, qu'elle ne pourrait pas faire cette dépense, mais qu'elle s'est arrangée avec Madame de Mons, et que cette dame y laissera les meubles qu'elle a dans l'hôtel.

M. Phelippes fait son entrée le 17 janvier 1745. On lui présente pour quatre-vingts livres de vins d'honneur, et on en donne pour cinquante aux officiers des compagnies bourgeoises qui ont pris les armes ledit jour.

Le 29 juin 1748, il rend une ordonnance pour empêcher la circulation sur les remparts et d'entrer dans les bâtiments du Roi. Cette ordonnance est rendue sur le peu de garnison qui ne permet pas de mettre des sentinelles où il en serait besoin, et voulant éviter de faire monter la garde aux habitants, pour ne pas détourner ceux de la ville de leurs commerces et ceux de la campagne de la culture des terres.

M. Nicolas Léon Phelippes, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, seigneur de la Houssoye, meurt le 26 mars 1763.

1763. — *Le marquis de Fougère*, lieutenant-genéral, est nommé en 1763, il meurt le 17 janvier 1768.

1768. — *Le comte de Graville*. lieutenant-général, est nommé en 1768. Il meurt à la fin de l'année 1776.

1777. — *Le marquis de Salles* est nommé au gouvernement de Maubeuge le 21 avril 1777.

Le 1er octobre 1777, le marquis de Salles fait abandon à la ville de l'hôtel du gouvernement, à charge par ladite ville de lui payer et à ses successeurs la somme de six cents livres par an, pour lui tenir lieu de logement. Cette cession fut approuvée par arrêt du Roi, en date du 19 juin 1778, il y est dit : Que les six cents livres seront payées sur le droit des deux liards au pot de bierre, et que si ce droit était supprimé, sur les fonds de la massarderie de la ville. Cet hôtel est depuis la fin du 18e siècle celui de la Mairie.

1785. — *Louis-Adrien duc de Guignes*, lieutenant-général, est nommé par le Roi le 20 mars 1785 en remplacement du marquis de Salles, décédé.

1788. — *Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil*, maréchal-de-camp, l'un des secrétaires d'Etat, ancien ambassadeur aux cours de Russie, de Naples et de Vienne, fut nommé gouverneur de Maubeuge le 13 janvier 1788, en place du duc de Guignes, appelé au gouvernement de la province d'Artois.

Le baron de Breteuil, n'ayant pas prêté serment aux termes de l'ordonnance de 1712, le 31 janvier 1789 le Roi lui donne à Versailles des lettres de relief de prestation de serment, et ordonne que nonobstant ce défaut il touchera ses appointemens et jouira de tous les avantages de sa charge à dater du 13 janvier 1788.

Le baron de Breteuil est le dernier gouverneur sous la monarchie ; il n'est jamais venu à Maubeuge. Rentré en France après son émigration, il est mort à Paris le 2 novembre 1807.

Jusqu'à la révolution, la ville a payé aux gouverneurs, chaque année, quinze cents livres pour les ustensiles.

(*Extrait d'une histoire manuscrite de Maubeuge.*)

ESTIENNE.

BIBLIOGRAPHIE BOULONNAISE.

LES SANLECQUE.

A Boulogne-sur-Mer, comme dans beaucoup de villes de province (j'en excepte toutefois la ville de Valenciennes), on se montre par trop peu soucieux des hommes célèbres nés dans le pays. Cette indifférence est non-seulement fatale à la renommée du Boulonnais, mais encore elle nuit à l'émulation, ce mobile puissant qui fait rêver, accomplir de nobles actions et de bons ouvrages. De nos jours, des écrivains distingués se sont élevés parmi nous, et nous ne citerons ici que Leuillette, Daunou et Sainte-Beuve : Eh bien ! c'est à peine si quelques-uns de nos compatriotes savent que les auteurs du beau discours *sur l'influence de la réforme de Luther*, de l'*Essai Sur la puissance temporelle des Papes*, des *Poésies de Joseph Delorme*, du *Roman de Volupté*, sont des enfants de Boulogne ! .. Jamais vous n'entendrez citer leurs noms, et je parierais presque que leurs productions ne se trouvent que dans la bibliothèque publique, et dans celle de deux ou trois amateurs de littérature. Il en est de même pour les artistes boulonnais qui, à Paris, ont pris rang parmi les plus distingués de l'époque actuelle : quand il s'agit d'acheter un tableau, les œuvres les plus minimes des peintres etrangers sont préférées aux œuvres échappées à leurs pinceaux. Un proverbe, devenu trivial à force d'être vrai, dit que « *nul n'est prophète dans son pays* » : c'est surtout lorsqu'il s'agit de la ville de Boulogne que ce proverbe doit recevoir son application.

Parmi les familles dont l'illustration devrait nous être précieuse, celle des Sanlecque ne saurait être oubliée Henri, notre savant annaliste, dont l'amitié me fut si chère, et dont le souvenir, qui se rattache aux premiers jours de ma jeunesse, ne sortira jamais de ma mémoire, lui qui certes n'était pas négligent lorsqu'il s'agissait de la gloire de son pays, a consacré quelques lignes à la famille des Sanlecque, dans un des tableaux synoptiques de son excellent *Essai sur l'arrondissement de Boulogne.* A mon tour j'ai fait des recherches sur ce point de notre biographie nationale, et c'est le résumé de ces recherches que j'offre aux lecteurs des *Archives du Nord.*

Jacques de Sanlecque naquit, au XVIe siècle (en 1573), à Clenleu, dans le haut Boulonnais. Son père, messire de Sanlecque, était seigneur de la terre de ce nom, située à peu de distance de Montreuil-sur-Mer. A l'âge de quatorze ans, Jacques, cadet de plusieurs frères, prit le parti des armes. La Ligue déployait alors ses fureurs; la France était partagée en deux camps, et le jeune de Sanlecque, qui s'était rangé sous l'étendart royal, montra dans plusieurs circonstances une intelligence et une bravoure remarquables.

La guerre étant terminée, il quitta l'état militaire pour entrer dans la carrière qui l'a depuis illustré. Vivant à Paris, il suivait avec le plus vif intérêt les cours de la Sorbonne, fréquentait tous les savants du siècle, et s'occupait, avec l'ardeur d'un véritable artiste, des progrès d'une decouverte qui a révolutionné le monde, et fait éclore tant de biens et tant de maux, celle de l'imprimerie. Ayant vu travailler à des caractères par les meilleurs typographes du temps, il s'appliqua à leur art avec tant de soin, que bientôt il y devint très habile, et y introduisit des innovations qui lui valurent le surnom de *prince des graveurs en caractères.*

C'est à lui qu'on fut redevable des caractères syriaques, chaldéens et arabes, dont le fameux Antoine Vitré fit usage pour publier la Bible polyglotte de messire Guy Michel Le Jay, maître des requêtes et doyen de Vezelay. Deux années après, et à la sollicitation du maître de chapelle du Roi, son ami intime, il

fondit les premiers caractères de musique qui, à dater de ce moment, furent employés en France. Jacques de Sanlecque mourut à quatre-vingt-dix ans, jouissant de la réputation d'un grand artiste dans son genre, d'un homme plein d'honneur, et ayant acquis par ses travaux une honnête aisance.

Il s'était marié à Paris et laissa trois fils dignes de lui pour le mérite : Henri, François et Jacques.

Henri, dont la figure et les manières étaient remplies d'agrément et de grâces, et dont l'esprit vif, original obtenait de grands succès dans la société, passa en Angleterre à la suite de l'ambassadeur français, et devint le valet de chambre du malheureux Charles Ier. Au milieu des orages qui assiégeaient le trône, il fut fort utile à son maître, et lui témoigna, jusqu'à l'horrible catastrophe qui fit rouler sa tête sur l'échafaud, un dévouement et une fidélité bien rares dans les temps de révolutions. Malheureusement il ne persista pas dans cette noble conduite Homme d'imagination, l'amour s'empara de son cœur et le perdit... Epris d'une violente passion pour miss Hocquinper, fille du capitaine des gardes du protecteur Olivier Cromwell, il n'obtint la main de cette séduisante personne qu'à la condition d'embrasser le protestantisme. Après son apostasie, il vint en France avec sa femme, fit mille efforts pour rattacher sa famille au nouveau culte, et parvint à gagner Jacques, son cadet, étudiant alors en théologie.

Quant à François Sanlecque, demeuré ferme dans le catholicisme, il porta les armes en Italie, sous les ordres du duc de Mantoue, et se trouva au siége de Cazal. La paix ayant été signée, il revint à Paris, et, plein de douleur du changement de religion de son frère Jacques, il lui prêcha la controverse avec tant de chaleur et d'onction, qu'il parvint à le convertir.

Jacques avait comme son père et son frère Henri une imagination très mobile et un esprit vraiment supérieur. Versé en toute sorte de littérature, il savait en outre la théologie, la médecine, la jurisprudence, l'astronomie, l'astrologie judiciaire, la musique

et les mathématiques. Il possédait les langues orientales, le grec, le latin, l'anglais, l'espagnol. — Son cabinet, l'un des plus curieux de la capitale, était orné des tableaux des meilleurs maîtres du temps, de statuettes, de bas-reliefs, de médailles et de toutes sortes d'instruments de musique. Ces instruments, dont plusieurs remontaient à des époques très anciennes, étaient enrichis de sculptures, de peintures, d'incrustations, et il en jouait avec une merveilleuse facilité. J'ai vu, en 1812, en la possession de M. Davaux, amateur et compositeur distingué, que M. de Lacépède, son ami, avait attaché comme chef à l'administration de la Légion-d'Honneur, un superbe théorbe, avec des arabesques et ornements en ivoire et en argent, portant le nom de Jacques de Sanlecque. Son père lui avait transmis tous les secrets de la fonte des caractères, et il donna à l'art de graver en ce genre un essor et un perfectionnement extraordinaires. Ses notes de plain chant et de musique profane, qu'on retrouve dans les belles partitions de Lully, éditées par les Ballard, sont d'une ampleur et d'une pureté que rien n'égale. Jean Jeannon, fondeur et imprimeur de la ville de Sedan, ayant gravé un petit caractère nouveau auquel il avait donné le nom de *Sedanoise*, Jacques de Sanlecque ne prit pas de repos jusqu'à ce qu'il en eut gravé un plus petit encore : c'est celui connu sous le nom de *Parisienne*.

On aime à voir cette émulation, ce désir enflammé de la gloire, entre des artistes rivaux ; seuls ils les conduisent à produire des œuvres commandant l'estime et l'admiration ! De nos jours les arts et l'industrie surtout font preuve d'une grande activité : mais cette activité qui voyage en chemin de fer n'a qu'un but, celui de gagner de l'argent. Etudes profondes, bien public, espoir d'un glorieux avenir, sacrifices d'argent et de santé, ce sont là des sottises, des niaiseries que les juifs de notre époque (et ils sont nombreux), que les hommes à soi disant progrès, foulent en ricanant sous leurs pieds. Pour ne parler que de l'imprimerie, jadis les Robert Etienne, les Petit, les Mabre et Sébastien Cramoisy, les Muguet, les Barbin, les Didot compromettaient souvent leur existence quotidienne pour faire faire un pas de plus à leur art. Comme notre grand Bernard de Palissy, ils bravaient le froid et la faim, réchauffés et nourris par ce rayon intérieur qui leur montrait l'immortalité. Ces imprimeurs, ces éditeurs des temps bar-

bares, comme disent les rapins de nos jours, n'acquéraient pas de brillantes fortunes en publiant d'immondes romans sur du papier de coton, mais ils ont laissé comme les deux Jacques de Sanlecque des travaux utiles, glorieux pour leur pays, et des noms qui ne périront pas

Consumé par le travail et de fréquentes maladies, *Jacques second*, c'est ainsi qu'on le distinguait de son père, mourut en novembre 1659, à l'âge de 46 ans. Deux de ses fils, Jean et Eustache, suivirent avec distinction la même carrière que lui. Le troisième, Louis, mériterait bien d'être mis au nombre des enfants célèbres : ainsi qu'on le raconte du Tasse, à l'âge de 7 ans, il savait le latin, le grec, l'hébreu, et soutint, avec honneur, une thèse sur la philosophie. — Il avait à peine atteint sa dixième année lorsque la mort vint arrêter ses études et ses succès. Le quatrième des enfants de Jacques fut le père de Sanlecque, chanoine régulier, qui eût une certaine réputation en qualité de poète satyrique.

Voilà donc une famille d'origine toute boulonnaise, recommandable par de grands talents, et à peu près inconnue parmi nous. Il en est bien d'autres que je me propose d'enlever à la poussière de l'oubli dont notre apathie et notre inqualifiable indifférence les ont couvertes. Me saura-t-on gré de ce travail que j'accomplis avec conscience, avec amour ?.... Quelques-uns de mes compatriotes y applaudiront peut-être.... Mais combien d'autres diront : « A quoi cela sert-il. »

P. HÉDOUIN (de Boulogne.)

DISCOURS DE LA REBELLION

DE CEULX DE LA VILLE DU

CHASTEL EN CAMBRÉSIS.

ENSEMBLE DE LEURS FAICTZ ET MENÉES.

Document inédit communiqué et annoté par M. LE GLAY.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La province de Cambrésis, qui avait titre de comté et qui reconnaissait pour souverain l'archevêque de Cambrai, fut en 1566 et 1567 le théâtre de troubles assez graves. Les calvinistes, établis depuis près de vingt ans sur divers points de la Thiérache et du Vermandois, tentèrent de pénétrer dans les environs du Câteau, instituèrent des prêches à Serain, à Elincourt, à Prémont, villages situés sur les confins de la Picardie et du Cambresis.

Ces nouveautés religieuses excitèrent la curiosité des habitants du Câteau, qui d'abord se rendirent en foule dans les villages sus-nommés. Les prédicants, heureux de pouvoir s'insinuer dans une ville soumise jusques là au pouvoir absolu de l'archevêque, qui y avait son château principal, profitèrent des penchants un peu séditieux de la population et finirent par proclamer hautement leurs doctrines.

Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, s'était rendu, en sa qualité de prince de l'Empire, à la diète impériale

d'Ausbourg. Revenu à Cambrai, il trouva une portion de son petit troupeau en pleine révolution. Les insurgés protestèrent de leur fidélité et de leur soumission à l'archevêque comme prince temporel ; mais ils déclaraient abjurer la religion catholique ; et pour premier acte d'adhésion à la réforme calviniste, ils avaient pillé les abbayes, dévasté les églises, abatu les calvaires et images placés sur la voie publique. Ils appelaient cela renverser les idoles.

Tout d'abord, Maximilien de Berghes essaya les voies de la douceur et de la persuasion pour ramener son peuple égaré ; et l'on peut dire que ce prélat, naturellement débonnaire, ne recourut aux mesures rigoureuses qu'après avoir épuisé les moyens conciliants.

Je viens de découvrir un ensemble de documents curieux sur cette révolte des habitants du Câteau-Cambrésis et sur les négociations auxquelles elle donna lieu.

Parmi ces documents, j'en extrais un pour le mettre sous les yeux du lecteur. C'est un narré sommaire des faits depuis leur origine jusqu'au moment où la ville du Câteau, complètement soulevée, ne reconnaît plus même l'autorité temporelle de l'archevêque.

« Loingtemps y a que aulcuns desdits du Chasteau, voire des principaulx ont esté suspectez d'hérésie et de tenir la secte calvinienne, mais en cachette et sans que lon aye peu les congnoistre : avec ce qu'ilz sont tousjours esté gouvernez aultant favorablement et bénignement que subjectz de prince pourroient estre. Lequel mal augmentant de petit à petit est venu à telle conséquence et démonstration que l'on le void pour le jourd'huy. Car, ou pour ne sçavoir endurer l'aise et le bon temps qu'ilz ont eu depuis les guerres dernières, ou bien pour conspirer contre leur prince et seigneur ingratz des faveurs qui leurs a faict et monstré tousjours, ont prins leur source et fondement de rebellion dez loing-temps précogitée, comme il faict à estimer, sur ce que mons^r le bailly de

Cambrésis (1) seroit venu à main forte en ladite ville du Chastel demander ung prisonnier, prêtre, que ceulx de St.-Soupplet, leurs voisins, àvoient ammené audit Chasteau par prison empruntée pour avoir, comme ilz disoient, illec dogmatizé la secte calvinienne, lequel prisonnier ceulx du vicariat de Cambray répétoient desdits de St.-Soupplet comme leur justiciable, pour avoir ci-devant faict quelque mesuz à Basuiau y estant clercq ; pour lesquelz il s'estoit sauvé de la justice (lesdits de St.-Souplet et mesmes le conte de Chaulne, s^r dudit lieu, leur accordarent ledit prisonnier qui fut cause que le dit bailly de Cambrésis, accompaigné de quelques quarante on cincquante hommes pour son asseurance, et craignant que iceluy prisonnier ne lui fust osté en chemin (comme est aultreffois advenu), alla audit Chasteau le VIIe de juin XV^cLXVI et y entra de bon matin. Le peuple, n'estant adverti de ceste venue pensa la ville estre trahie, voyant gens embastonnez y entrer en telle sorte et s'estans aulcuns d'iceulx ja saisyz d'une porte, de manière que l'on commença à crier l'alarme, auquel cry le peuple y vint en si grand nombre que, pour le contenter, le bailly de Cambrésis fust contrainct de sortir la ville avec sa compaignie, au même instant au grand dangier de sa vie et des siens qui mesme receurent plusiours soubrecoups de ceulx de la ville avec plusiours propos injurieulx. Lesquelz incontinent après constraignirent aussy le cipier d'ouvrir la prison par deux diverses fois et veoir si ledit prisonnier y estoit encore, craignant que le bailly ne l'eust emmené en habit dissimulé ; mais l'aiant veu furent contens et fisrent renfermer la dite prison, le faisant touteffois mettre hors du cept. Cela faict, Messieurs de la ville, aians faict assembler le conseil et les sermentez, conclurent d'envoyer leurs députez vers Messieurs du vicariat à Cambray faire leurs excuses de la force que l'on avoit faict au bailly de Cambrésis, alléguans pour raison que la faulte et eslevation populaire estoit advenue parce que leur messagier n'estoit en temps venu advertir le magistrat de la venue dudit bailly de Cambrésis, pour ce que les lettres escriptes à

---

(1) François de Wanquetin, seigneur de Sainte-Olle, Sancourt, etc. Le grand-bailli du Cambrésis était le chef de la haute-cour du palais. C'était sur son conjurement que les vingt-quatre francs-fiévez s'assemblaient pour connaître des affaires féodales et autres.

cest effect vindrent trop tard, et furent au prismes ouvertes après le faict advenu. Touteffois lesdits députez furent retenuz prisonniers audit Cambray pour quelque temps.

» Le lendemain, qui fut le VIIIe dudit mois, lesdits du Chasteau firent une aultre alerme, au cri de laquelle s'assamblèrent plusieurs garsonnailles et estrangiers, lesquelz courrurent à la maison du doyen-curé de St.-Martin, illec où ilz rompirent les verrières de la dite maison, cherchant ledit doyen pour le tuer, comme ilz eussent faict s'ilz l'eussent rencontré, veu mesmes qu'il a esté contraint depuis d'abandonner la ville.

» Quelque temps après, assavoir le XXIIIe de juillet, le peuple de la dite ville, voulant appertement monstrer quel estoit son dessein, vint à demander au magistrat liberté d'aller aux presches, confessant y avoir ja esté, sans pour ce estre recerché ny pour le repos de leur conscience, comme ilz disent. Et quant et quant establit le dit peuple premierement telles loix, police et garde en la dite ville que luy semble bon, au desceu et sans le consentement de monseigneur le révérendissime de Cambray, qui en est prince et seigneur absolut, secondement voulut avoir la tierce partie des clefz de la ville, et tiercement que l'on fist visitation en l'abbaye de St.-Andrieu des armes qu'il y avoit ; ce qui leur fut accordé par le magistrat.

» Mondit sieur le révérendissime estant freschement retourné en sa cité de Cambray de son voyaige d'Allemaigne, et aiant à regret entendu les menées des susdits du Chasteau, s'en retourna très esmerveillé, luy qui les avoit tousjours chéry et aymé et maintenu en paix et union avec toute la doulceur, bénignité et faveur que prince polroit faire vers ses subjectz, et d'aultant plus que sa seigneurie reverendissime s'appercevoit leur faict tendre du tout à rebellion. Parquoy voulant à son possible y remédier, escripvit lettres le XXIIIIe dudit mois aux eschevins, aisnez, connestables, conseil, et communaulté de la dite ville, par lesquelles il leur mandoit en effect qu'il n'avoit jamais pensé riens moings d'eulx, que telles insolences deussent advenir, premièrement d'avoir en son absence (lorsqu'il estoit pour le bien de la républicque et le leur allé en la journée impérialle tenue en Ausbourg) empesché par force d'ar-

mes à son bailly de Cambrésis l'exercice de son office, et depuis d'avoir reprins les armes contre le doyen-curé de St.-Martin.

» Secondement que au lieu de donner à sa Seigneurie Révérendissime contentement à son retour des foulles que dessus, ilz avoient esté non seullement publicquement et avec armes aux presches illicites contre ses edictz et ordonnances, mais poursuyvant leur malice, avoient de leur auctorité privée deposé le lieutenant du chastellain et supposé ung aultre en son lieu, mis loix, police et garde à la ville et les clefs d'icelle entre les mains de ceulx à qui il n'appertenoit, le tout contre la haulteur et auctorité de luy leur prince et seigneur absolut, ensemble de tout droict, raison et equité. Partant leur mandoit bien et acertes qu'ilz eussent des lors à casser et mettre à néant toutes leurs dites ordonnances et remectre les clefz entre les mains du chastellain, du surplus que chascun eusse à se gouverner à l'accoustumé, suivant les edictz et ordonnances publiées par sa seigneurie reverendissime, défendant aussi l'aller aux presches. Que faisant aultrement il ne manqueroit à sa seigneurie révérendissime force ny puissance pour chastier les rebelles.

» Le XXVIIe dudit mois, les chastellain, eschevins, aisnez, connestables et conseil dudit Chasteau, respondirent que leur desplaisoit amèrement d'avoir donné occasion à sa seigneurie reverendissime d'estre irritée contre eulx ses povres subjectz, disans qu'ilz ny sçauroient faire aultre chose fors recongnoistre leur faulte et espérer que sa Seigneurie Révérendissime auroit pitié de son povre peuple, et useroit envers luy de sa célmence accoustumée, la suppliant récepvoir de bonne part ce qu'ilz désiroient luy remonstrer pour leur justification sur aulcuns poincts. Premier que quant au faict des armes prinses contre le bailly de Cambresis, sa Seigneurie Révérendissime povoit avoir assez entendu qu'il en avoit donné l'occasion estant entré en la ville à l'improvise ; de la foulle faicte au doyen, que la chaleur venoit de la journée précédente, joinct qu'il s'estoit mis dès son advènement en la male grâce du petit peuple, avecq ce les estrangiers avoient faict le coup. Au regard du lieutenant du chastellain, dépose que cela avoit esté faict pour ung plus grand bien pour l'absence dudit lieutenant qui estoit député pour aller vers messieurs les vicaires

Quant au faict des ordonnances et guet de la ville, cela avoit esté faict pour la meillieure garde d'icelle, craignant d'estre vollez, voyans leurs voisins estre partout en troubles, joinct les menasses que leur ont faict et faisoient encore les François et que sa Seigneurie Reverendissime leur avoit peu de temps auparavant mesme ordonné de se bien garder. Touchant les clefz, ils confessoient avoir failly et les remectoient à l'ancienne coustume. Du faict de la visitation de St.-Andrieu, qu'elle s'estoit faicte craignant que le peuple n'y fust allé en foulle. Pour le faict des presches qu'ilz en estoient bien marris et en avoient regret, qu'ilz n'y pouvoient donner obstacle et en feroient toutesfois leur mieulx; d'aultre part que quant à ce qu'ilz auroient dist n'entendre recepvoir le chastellain nouveau, le cas advenant qu'il vinsi en armes, que toutesfois ilz ne vouloient brider la puissance d'icelluy de prendre quelques hallebardiers ou sergeans pour sa garde. Et pour le fin n'entendoient avoir faict chose contre la préeminence et haultesse de sa Seigneurie Révérendissime à qui ilz desiroient obéyr comme à leur souverain seigneur naturel.

» Tout cecy donnoit quelque espoir et contentement à mondit s^r le révérendissime qui estoit bien delibéré remectre a son peuple la faulte passée, que grande qu'elle fusse, s'il continuoit en ceste bonne repentance ; mais tant s'en a fallu que le lendemain XXVIIIe de juillet, comme les lettres furent expédiées le matin, lesdits du Chasteau aiant faict venir un prédicant françois exprès, nommé mons^r *Philippe*, furent à sa presche qui se tint ès faulbourgz de la dite ville pres la porte Belle, où ledit prédicant vint accomgné de bon nombre de François tant de Tupigny, de St.-Martin à la Rivière que d'aultres villaiges circonvoisins, portans harquebouzes, pistolles, espieulx et aultres bastons mesmes défenduz en France, sans que l'on luy aye faict aulcun obstacle, encores que la pluspart fussent harquebouziers françois. Lesquelz se trouvans en si bon nombre, furent d'advis d'entrer en la ville avec leur prédicant jusques à y tourner teste pour s'en emparer et la piller, soubz umbre de leur presche, comme il faict à présupposer. Ce que facillement ils eussent exécuté, veu qu'il n'y avoit aulcune apparence de resistance du costé des habitants de la dicte ville. Toutesfois le prédicant ne voulut lors y consentir mais aiant achevé sa presche, se retourna à Tupigny. Sa dite presche estoit du tout

tendant à séduyre le peuple et a l'eslever à rebellion, n'y traictant aultre chose que des abuz, pour tant plus rendre odieux les ecclésiastiques et catholiques, animant toujours les siens à estre constant, jusques à dire par plusieurs fois : *Courage, Messieurs, courage, que craignons-nous, nous sommes les plus forts !*

» Mondit s^r le révérendissime aiant esté adverti de ce que dessus, fut encores plus esmerveillé que devant de la grande audace, malice et inconstance de son peuple qui, au lieu de luy avoir promis tout amendement le jour de devant, vint à faire le contraire le léndemain, sans plus longuement attendre ce que sa Seignenrie Révérendissime receut à tres grand desplaisir, sans pour lors y faire aultre chose.

» Cependant le sieur de Hamayde (1), pour lors chastellain de Cambrésis, faisoit tout son effort d'empescher par tous moyens et bonnes admonitions que les presches ne se tinssent en la jurisdiction et chastellenie de Cambrésis, représentant mesmes au peuple le service qu'il luy avoit fait jà par plusieurs longues années, tant ès guerres dernières que depuis, joinct la douceur et familiarité dont il avoit usé esgallement, aussi bien vers le petit que le grand ; mais ce fut en vain d'aultant que ledit s^r de Hamaide trouva ceulx lesquez il estimoit les plus catholicques vrays adversaires, comme bien ilz le montroient lorsque le peuple, après avoir esté mandé par dizaines, aiant la pluspart d'icelluy renouvellé le serment de fidélité et obéissance et promis de n'aller aux presches où que ce fust, revocqua sondit serment induysant l'aultre reste à ne passer oultre ; car ledit peuple démonstrant son ingratitude et pertinacité de plus en plus, respondit pour toute conclusion le dernier de juillet que nulles presches se feroient dedens la ville ny ès banlieux d'icelle qu'il entend le clos des hayes de faulxbourgs. Bien supplioient-ilz mondit s^r le reverendissime vouloir les supporter des faultes passées ; que si la justice ordonne quelque ban pour faire sortir les estrangiers venus habiter en la ville depuis ung an ou

---

(1) Claude de La Hamayde fut remplacé dans son office de châtelain du Câteau par N. de Malboutry.

environ, promectent de l'assister sans difficulté et présentoient en tous aultres endroitz leurs corps et biens pour l'honneur et service de mondit s^r et de la ville.

» Quelques debvoirs, offices et admonestemens qu'a depuis encores sceu faire ledit s^r de Hamaide, le tout n'y a riens prouffité ; mais sont lesdits du Chasteau venuz de plus en plus de liberté, s'estans les presches tenues depuis au plus près des murailles de la ville par plusieurs fois où le prédicant est toujours venu accompaigné de bon nombre de François, marchans en trouppe et en armes, en manière de gens de guerre.

» Et combien qu'ilz avoient permis au s^r de la Malboutry, nouveau chastellain, avoir quelques hallebardiers pour sa garde, ilz luy ont après contrainct les licencier, disant qu'ilz n'en vouloient avoir nulz et beaucop moings recepvoir gens en la ville de la part de mondit s^r le reverendissime, disans que aulcunes taschoient d'y mectre garnison pour les surprendre.

» Le XIIe d'aoust, les rebelles dudit Chasteau qui tiennent la secte calvinienne, se trouvoient vers le magistrat demandant en effect liberté et déclarèrent qu'ilz estoient tous de la religion nouvelle. Les bons, au contraire, vindrent protester pardevant le chastellain qu'ilz estoient catholicques, voulans mourir telz et obbéyr à tout ce qu'il plairoit à mondit s^r le révérendissime leur commander, comme à leur prince et seigneur naturel. Cela causa quasi une bien grande esmotion et se misrent les catholicques en danger d'estre tous massacrez, pourveu qu'ilz ne sont nullement bastans pour résister aux huguenotz. Après, lesdits rebelles déclarèrent, puis qu'il y avoit deux religions divers, qu'il estoit expédient que l'une ou l'aultre habandonnasse la ville.

» Depuis, ilz renforcèrent le guet et garde de la ville tant de nuict que de jour, aians leurs escoutes aux quatre coustez au dehors d'icelle ville ; et pendant ces troubles ont faict plusieurs et diverses alarmes tant de nuict que de jour, comme gens craintifz et désespérez.

» Le XVIIe dudit mois, messieurs du chapître et de la ville de Cambray, voyans ces troubles s'accroistre, députarent quelques ungs de leur part comme intercesseurs vers lesdits du Chasteau, assavoir du chapître, mons^r l'écolastre *Le Duc* (1), mons^r le grand ministre et mons^r nostre maître *Gemelly* (2), et du cousté de la ville mons^r le conseillier *Bricquet*, et le s^r *Loys Carlier* et le greffier *Charlet*, pour moyenner la réconciliation dudit peuple vers mondit s^r le reverendissime, lesquelz leur remonstrèrent par doulces admonitions et vives raisons le tort qu'ilz avoient et le dangier où ilz se mectoient, s'ilz ne vouloient se renger à la raison. Après plusieurs longz propos qu'ilz eurent par ensemble, lesditz rebelles consentirent que les presches ne se feroient point en XV jours ; pendant lequel temps ilz adviseroient aussi de rendre responce à leur proposé.

» Le XXVIe dudit mois d'aoust, nonobstant les promesses susdictes, ilz donnarent entrée à leur prédicant en ladite ville, accompaigné de bon nombre de François, et vint en la maison d'ung nommé *Claude Raverdy*. Peu après, plusieurs s'approcharent dudit prédicant en armes et allèrent vers l'église Saint-Martin, le prédicant marchant tout le premier, partie demourarent en armes sur le marché, ce pendant que les aultres ruinoient les églises, brusloient tous les ornemens et libvres, abbatoient les images et rompoient les sainctz fons, partout dedens et alentour de la ville. Et après allèrent faire faire la presche en l'église de St-Martin, laquelle achevée, le prédicant fist trois baptesmes à la huguenotte (3), et de là se retira en la maison du doyen.

» Le XXVIIe, icelluy prédicant voulut constraindre et religieulx et religieuses de ladite ville d'abandonner leur vœu de religion et

---

(1) Jean Le Duc, écolâtre de Cambrai, mort le 11 octobre 1579.

(2) Pierre Gemelly, habile prédicateur, mais plus habile intrigant, fut le compétiteur de Louis de Berlaymont à l'archevêché. Voyez nos *Rech. sur l'église métrop. de Cambrai*, p. 208.

(3) Voyez au sujet de ces baptêmes notre *Notice sur la tenue des registres de l'état-civil dans la circonscription du département du Nord avant* 1792.

d'aller à sa presche qu'il tient en ladite église de Saint-Martin ; mesmes se veult faire administrateur de l'abbaye de St.-Andrieu et entend donner aux religieulx telle portion qu'il vouldra et de la reste en faire son plaisir, ne voulant donner ny permectre aux catholicques ny lieu ny place pour faire le service divin et l'exercice de la saincte foi catholicque, ny mesmes en la maison de mondit s^r le révérendissime, aiant le dit prédicant jà tellement besoingné alendroit du peuple qu'il fault que les catholicques sortent la ville et habandonnent leurs biens, comme ilz ont ce dit jour commencé faire, de sorte que présentement ilz tiennent la ville du tout en leur povoir, y commandant, ainsi que bon leur samble, tenant la main serrée à la justice, laquelle dès le commencement n'a esté aulcunement obéye. »

ÉCRIVAINS BOULONNAIS.

HISTORIENS.

1. LUTO. — *Mémoires sur l'histoire de la ville de Boulogne-sur-la-mer et de son comté.*

QUESTION DE SAVOIR S'IL EN EST L'AUTEUR ?

Luto (Philippe) naquit à Boulogne-sur-Mer dans la basse-ville le 20 décembre 1701 : on a dit par erreur le 21. Son père qui y exerçait l'état de maître cordonnier, lui constitua le 12 mars 1729 une rente de 100 livres pour lui tenir lieu de titre sacerdotal jusqu'à sa nomination à un bénéfice. Il est qualifié, dans l'acte de constitution, *clerc tonsuré* du diocèse de Boulogne. Depuis quand l'était-il ; en quels lieux l'avait-il été ? Cela n'est pas facile à découvrir, en présence du dimissoire que lui accorda l'évêque de Boulogne, à l'effet de pouvoir recevoir la tonsure et les ordres mineurs, soit de l'évêque de Senlis, soit de l'évêque de Meaux, soit encore de tout autre évêque que ces derniers reconnaîtraient capable de les lui conférer. Ce dimissoire est daté du 25 février 1725, année dans laquelle il dessina une vue de Boulogne que le géographe Beaurain a gravée. On ne sait si Luto l'exécuta avant ou après le 25 février : mais il était *acolyte de Bologne*, c'est-à-dire entré dans les ordres mineurs, lorsqu'il dessina une autre vue, celle de la Tour-d'Ordre que Beaurain a également gravée. Il fut donc, selon toute vraisem-

blance, absent de Boulogne pendant un espace de temps qui reste à déterminer entre les années 1725 et 1729. Le 24 septembre de cette dernière année, nous le voyons recevoir le diaconat dans l'église du Séminaire de cette ville ; il ne tarda pas à être ordonné prêtre, puisque le 2 janvier 1730 il exerçait les fonctions de vicaire dans la paroisse de Saint-Pierre-les-Calais où il demeura en cette qualité l'espace de dix années et plusieurs mois. L'évêque de Boulogne l'appela ensuite à la cure de Boucres dont il prit possession le 16 juillet 1741. Il eut a y soutenir les droits de sa juridiction contre les pretentions du curé de Hames, son voisin, et les registres de ces paroisses contiennnent des protestations qui prouvent sa fermeté.

On a cru à tort qu'il était mort dans la cure de Boucres. Il est bien vrai qu'un jour il dut être suppléé pour raison de santé dans l'administration d'un acte de son ministère : mais le registre qui fait mention de ce fait n'accorde pas à l'état de Luto la gravité d'une maladie ; on y voit qu'il fut seulement *incommodé*. Le curé de Hames et non celui d'Ardres le remplaça pour cette fois dans ses fonctions ; il les exerça encore quelques jours après, les 12 et 17 février 1746. Si on ne le retrouve plus ensuite sur les registres de Boucres, c'est parce qu'il avait été nommé à une autre cure, celle de St.-Inglevert, qui était à la nomination des directeurs de l'hôpital de Boulogne. Ses lettres de provision lui furent délivrées par l'évêché le 21 avril 1746, et il prit possession par procureur le 2 mai suivant. On peut admettre que l'indisposition qu'il avait éprouvée à Boucres s'était aggravée, car il n'administra que peu de temps la paroisse de St.-Inglevert ; le 21 août 1746 il expirait, n'étant âgé que de 45 ans. On l'inhuma dans l'église de ce lieu.

Luto a été regardé jusqu'ici comme l'auteur de *Mémoires pour l'histoire de la ville de Boulogne sur la mer et de son comté*. Des trois volumes dont on a dit que se composait cet ouvrage demeuré inédit, le premier seulement nous est resté ; il est écrit de la main de Luto et fait partie des manuscrits de la bibliothèque communale de Boulogne qui l'a acquis récemment. Ce volume contient, sous forme d'introduction, de la page 1 à 33, une *Description de l'état présent de la ville et du pays*, dont l'histoire

était l'objet, et de la page 35 à 427 les trois premiers livres de cette histoire elle-même renfermée pour cette partie entre la conquête de César et les premières années du XIIe siècle. On y a joint un feuillet paginé 1435 et 1436 qui avait appartenu au 3e volume et dans lequel l'histoire de Boulogne se trouve conduite jusqu'en l'année 1625. Des additions nombreuses, toutes de la main de Luto, y ont été faites, tant sur les marges du volume que sur des feuilles volantes. L'ouvrage entier présentait donc cette histoire dans tous ses faits accomplis et prête à paraître au jour. On annonça en effet par un prospectus (1) sa prochaine publication, en déclarant que Luto en était l'auteur, et qu'il l'avait entreprise depuis vingt années. Ce prospectus ajoutait : « Il a » eu l'avantage d'y travailler avec le feu père Lequien dont le mé- » rite est connu, lequel avait le premier dressé le plan de cette » histoire. Tous les mémoires que ce savant homme a laissés sur » cette matière lui ont été généralement communiqués. » Enfin on priait les possesseurs de mémoires ou de titres relatifs aux annales de Boulogne de vouloir bien les communiquer eux-mêmes pour la plus grande perfection de l'ouvrage Luto était alors curé de Boucres : peut-être bien touchait-il au terme de son existence, car après avoir été annoncé, l'ouvrage ne parut pas.

Ici se présente une remarque très importante à faire. On vient de voir que Lequien n'avait laissé que des *Mémoires* pour une histoire de Boulogne et non point une histoire en forme Il devient dès lors difficile d'admettre qu'il soit l'auteur de celle qui se trouve à la suite de sa *Dissertation sur le Portus Itius* dans le manuscrit n° 167 de la bibliothèque de Boulogne. Nous avions déjà eu quelques raisons d'en douter en y rencontrant des erreurs que ne pouvait commettre un homme d'autant de savoir et de critique que le P. Lequien. Notre doute est maintenant bien près de se changer en certitude, et nous espérons le démontrer lorsque nous nous occuperons spécialement de cet historien. Il n'est pas inu-

---

(1) *Bibliothèque nationale de Paris*, *manuscrit de dom Grenier*. 28e portefeuille, 20e paquet n° 4. Il a été tiré une copie de ce prospectus intitulé *Avis au public*, qu'on a placé en tête des *Mémoires*.

tile ni prématuré d'ajouter ici que le manuscrit n° 167 dont nous venons de parler a été exécuté d'après un autographe de Luto lui-même.

Il faut dire encore que l'on conserve dans une bibliothèque particulière deux volumes détachés d'un ouvrage qui paraît renfermer des méditations sur les Evangiles, et atteste dans son auteur une connaissance des langues anciennes, de la langue hébraïque entr'autres, telle que le P. Lequien la pouvait posséder, et telle que Luto ne la possédait probablement pas. Ces deux volumes sont aussi de l'écriture de Luto. Il en résulterait qu'il copiait beaucoup : car personne n'a encore pensé qu'il pût avoir composé l'*Histoire* de Boulogne du n° 167 de la Bibliothèque de cette ville, même en la voyant dans un manuscrit de sa main. On ne voudra pas sans doute qu'il l'ait composée deux fois.

L'a-t-il même composée une seule fois? En d'autres termes, est il bien l'auteur des *Mémoires pour l'histoire de la ville de Boulogne et de son comté*? N'avons-nous pas plutôt, dans ce qui nous reste aujourd'hui de ces *Mémoires*, ceux du P. Lequien eux-mêmes, employés d'abord avec sincérité, jusqu'au respect du texte, et déguisés ensuite par Luto pour se les approprier vis-à-vis du public? A commencer par l'*introduction*, où nous reconnaissons que Luto peut réclamer une part de travail, puisqu'on y parle d'événements postérieurs à la mort de Lequien, notamment d'un projet de rétablissement du port en 1739, lisons la page 2. Qui ne croira que Lequien avait rédigé lui-même le texte par lequel l'historien s'exprime ainsi :

« Que le port de Boulogne ait été le fameux port Icius, dont » parle César dans ses Commentaires, *je crois* l'avoir prouvé, » jusqu'à la démonstration, dans la dissertation particulière que » j'ai publiée sur ce sujet. » Lequien avait en effet publié cette *Dissertation* en 1730. Son auteur et celui des lignes précédentes étaient donc la même personne. Luto, qui les avait d'abord fidèlement transcrites, s'est avisé, après réflexion, de substituer aux mots « *je crois* l'avoir prouvé... *j'ai* publié, » ceux-ci : « *je crois* que *cela est* prouvé ;... *le savant Père* » *Lequien a* publié, » en telle sorte que ce n'est plus le P.

Lequien qui parle dans ses propres *Mémoires*, mais un autre qui y parle du P. Lequien; et la métamorphose se continue en tous les endroits où il s'était mis en scène.

Ainsi, dans le premier Livre, page 44, au sujet de ce même port Icius que l'historien place à Boulogne, l'auteur ajoutait: « Ce » que *je crois avoir* démontré dans une *dissertation particu-* » *lière qui doit avoir sa place à la tête de cette histoire;* » le mot *avoir* se trouve barré, et la phrase se lit ainsi: « Ce que *je crois démontré.* » De plus, la dissertation annoncée, loin d'être à la tête de l'histoire, ne s'y trouve nulle part. Nous continuons.

Page 64, on lisait primitivement: « *Je* doute fort qu'au lieu » de Q Pedius, Malbrancq n'eût dû plutôt lire Q Fabius. » Luto a effacé plus tard le pronom *je*, pour mettre à la place *le P. Lequien doute* fort.

Page 81, Lequien seul avait pu dire: « C'est une vérité recon- » nue et avouée aujourd'hui de tous les savans, et que *j'ai* dé- » montrée contre Malbrancq, que Gessorieuque et Boulogne n'ont » été qu'une même ville. » L'ouvrage préparé pour l'impression, au lieu de ces mots: que *j'ai* démontrée, porte ceux-ci: *qui a été* démontrée.

Avons-nous besoin de multiplier ces citations, comme nous pourrions le faire; et ne résulte-t-il pas suffisamment de celles que l'on vient de lire et qui s'étendent déjà avec suite sur un texte de quatre-vingts pages, qu'un doute très sérieux s'élève dans l'esprit des lecteurs, au sujet du véritable auteur de ces *Mémoires*? Cet auteur peut-il être Luto, comme on l'a cru et comme il l'a fait croire? Nous avons déjà reconnu qu'il y avait participé, que l'on y rencontrait ses traces. Et, en effet, Luto s'était occupé de l'histoire du Boulonnais: on a avancé avec quelqu'exactitude dans le *Prospectus* dont nous avons parlé, que ses études sur ce point remontaient à vingt années; car il a dessiné en 1725, on se le rappelle, un plan de la ville de Boulogne, lorsqu'il n'était âgé que de vingt-quatre ans. Il n'est pas moins certain qu'il avait pour le même sujet des relations avec Lequien, qui

lui écrivit deux lettres, le 21 septembre 1731 et le 24 septembre 1732. La première se lit à la page III des *Mémoires* et mérite que nous la transcrivions ici.

« Je cherche de tout côté des médailles de notre Carausius, » dont un de mes bons amis (*Lequien parle de Genebrier*), qui » a demeuré long-temps en Angleterre, a amassé jusqu'à 180, » qui, par leur multitude, ne laissent pas de nous aider à dé- » brouiller l'histoire de son règne et de sa durée, que les histo- » riens romains n'ont rapportée que succinctement, et que les » modernes n'ont pas bien connue. Quelques-unes de ces » médailles ne nous serviront pas peu pour arranger les événe- » ments de ce règne, et pour nous en faire remarquer plusieurs » circonstances que les anciens auteurs n'ont pas expliquées... » J'aurai l'honneur de vous marquer ce que j'aurai trouvé de » plus particulier touchant cet Empereur quand j'aurai pu tirer » de mon ami quelques légendes de ses médailles. Il seroit à » désirer qu'on fît chez nous de semblables découvertes. J'ai » une médaille de lui et je voudrais bien en avoir plusieurs... » La première partie de notre histoire, que *j'ai remise à faire* » la dernière, sera par ce moyen achevée, autant qu'elle le peut » être, sur les mémoires que j'ai pu amasser d'ailleurs jusqu'à » présent et sur *ceux dont je vous suis redevable*. Elle serait » plus considérable et plus curieuse, si nous avions été assez » heureux pour trouver des monuments d'antiquité qui pussent » l'augmenter. Il est surprenant qu'il s'en trouve si peu dans » un pays si fréquenté des Romains, où les Empereurs ont fait de » fréquents et longs séjours, et surtout les Préfets de la Belgique, » pour veiller en même temps sur la Grande-Bretagne. L'histoire » de l'Empereur Carausius y *sera* tout autre que les modernes ne » nous l'ont donnée. »

On le voit par cette lettre, Luto avait envoyé des *Mémoires* à Lequien; mais Lequien devait écrire seul l'histoire : il est vraisemblable que déjà il avait composé plusieurs parties de ce travail, et qu'il ne lui restait plus à traiter que celle qu'il avait remise à faire après les autres comme étant la plus difficile à raison de son ancienneté. Nous croyons qu'il eut le temps de terminer cette

partie avant sa mort, et qu'elle n'est autre que celle qui nous a été donnée par Luto avec quelques additions de ce dernier. L'auteur des Mémoires, en contestant (page 64) à Q. Pidius le titre de fondateur de la ville de Boulogne, contre l'assertion d'une Chronique des Morins citée par Malbrancq, ajoute : « J'en ai » déjà parlé dans *cette première partie* de mon histoire. » On ne saurait douter, en outre, que tout ce qui s'y rattache à l'histoire de Carausius ne soit pleinement de la composition de Lequien, et que Luto ne lui ait été plus redevable qu'il ne veut bien le dire, en laissant croire qu'il s'était seulement servi des découvertes de ce savant. Il s'est si visiblement approprié jusqu'au texte de Lequien qu'on est étonné de la maladresse avec laquelle il se laisse découvrir. Génebrier, l'ami de Lequien, avait pu, du vivant même de ce dernier, publier quelques résultats de ses recherches numismatiques sur Carausius, mentionnées dans la lettre écrite à Luto. Le *Mercure* de septembre 1731 et de mars 1732 avaient reçu de lui deux communications dont Lequien eut connaissance et qui sont citées dans les pages des *Mémoires sur Boulogne* où il est parlé de Carausius. Mais Genebrier était occupé d'un ouvrage plus important sur cet empereur. L'ouvrage parut en 1740 (1), sept ans après la mort de Lequien ; et cependant, dans les *Mémoires* qu'il se préparait à publier, postérieurement à 1741 et assez probablement vers l'époque de sa mort arrivée en 1746, Luto laisse subsister cette phrase : « *Il est à souhaiter* » que M. Genebrier, qui durant le long sejour qu'il a fait en An- » gleterre, a amassé quantité de médailles de Carausius, jusqu'au » nombre de 180, *en gratifie* enfin le public. » Evidemment c'était là un vœu formé par Lequien, et Luto habitué à copier exactement ne sut pas que ce vœu s'était accompli depuis. On doit être, au reste, fort surpris du peu de soins, de l'insouciance même qu'il apportait à connaître les travaux que publiait sur le sujet de ses propres recherches un écrivain qu'il savait avoir été lié d'amitié avec le P. Lequien.

---

(1) *Histoire de Carausius, empereur de la Grande-Bretagne, collègue de Dioclétien et de Maximien, prouvée par les médailles.* Paris, 1740, in-4°.

A la vérité, dans le cercle assez étroit où dut s'écouler la vie de Luto, il s'est trouvé nécessairement un peu isolé, et le bruit du monde littéraire, de ce qui s'y passait, a pu ne pas arriver toujours jusqu'à lui. A dater de son entrée dans les fonctions actives du sacerdoce, il vécut à peu près au village, dans l'accomplissement régulier des devoirs de son état. Il devait y manquer de beaucoup de ressources pour entreprendre et poursuivre avec l'étendue et la profondeur des connaissances historiques qu'ils supposent, des Mémoires dont la composition a coûte de grandes lectures et exigé le secours de livres qui ne se rencontraient point partout et dont Malbrancq ne pouvait tenir lieu à qui s'attachait très souvent à le combattre et à le réfuter. Son assiduité dans l'exercice journalier de son administration pastorale prête peu à la supposition qu'il aurait cherché à obtenir par des voyages et quelques séjours au-dehors les moyens d'études que ses résidences successives à Saint Pierre-lez-Calais, Boucres et St.-Inglevert étaient peu capables de lui offrir sur place. Qu'il ait mis à profit pour des études préliminaires le temps qu'il a pu passer à Boulogne, dans le commerce de quelques hommes instruits, et en s'instruisant lui-même dans tous les dépôts de titres ou de livres que les maisons réligieuses, les archives de la ville, du chapitre et de la sénéchaussée pouvaient renfermer, cela est possible sans être certain. Les bibliothèques? Elles étaient garnies de bons et de savans livres, sans contenir tous ceux qu'il était indispensable de consulter. Quant aux archives, on s'est fort exagéré leur importance en croyant qu'elles étaient susceptibles d'offrir pour un historien du pays la clef de ses anciens secrets et l'explication de ses difficultés sur certains points en litige. (1) Nous ne sachons pas qu'aucun corps complet d'annales Boulonnaises ait été composé avant le siége de Boulogne en 1544; et par l'effet de ce siége les documents qui eussent pu servir à la composer se trouvèrent anéantis. On sait que les archives municipales de la ville et celles de l'abbaye de N. D. furent alors livrées aux flammes : mais on paraît ignorer encore que de beaucoup d'endroits du Boulonnais les

(1) Dissertation sur le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon, par M. P. Hédouin.

seigneurs, les religieux avaient cherché dans nos murs un asile pour leurs titres qui durent y éprouver le même sort (1). Ceux de l'abbaye de Samer incendiée par les Bourguignons en 1522, l'année dite des *grands feux*, avaient même déjà péri en partie, et ils étaient des plus importans pour l'histoire des comtes de Boulogne. Si donc Luto, ou l'auteur des *Mémoires* qui lui sont attribués, a pu constater par les archives municipales de cette ville un fait relatif à la naissance de Godefroy de Bouillon, le registre qui le lui a fourni n'en faisait assurément pas preuve par l'antiquité qu'on lui a prêtée ; car il résulte des inventaires de ces archives, dressés avant la Révolution de 1789 qu'elles ne possédaient point de registres ni de titres antérieurs à 1550. Il était donc impossible aux hommes de 1793 d'en détruire de plus anciens.

En cet état de choses il fallait renoncer à l'espoir de récolter sur un terrain aussi dépouillé, aussi dévasté toutes les preuves de l'histoire de Boulogne dans les temps reculés. Mais l'aggrégation de ce pays avec d'autres sous une suzeraineté commune, sa dépendance au spirituel de l'évêché de Thérouanne, les alliances, les expéditions et les guerres de ses comtes, beaucoup d'autres circonstances en un mot en confondant son activité, sa vie dans celles de ses voisins, de ses alliés et même de ses ennemis, ont perpétué dans d'autres lieux les souvenirs écrits de ce qu'il a fait et de ce qu'il a été. Le trésor des chartes à Paris, les archives de la chambre des Comptes à Lille, par exemple, étaient du temps de Luto et sont encore des sources précieuses pour notre histoire locale du moyen-âge. Luto les a-t-il visitées ; en a-t-il visité d'autres ! Nous ne le croyons pas.

Lequien, au contraire, avait certainement puisé à toutes les sources. Sa résidence à Paris, ses voyages, ses liaisons avec les hommes les plus savans de son temps, les correspondances qu'il entretenait avec eux durant leurs séjours en pays étranger, nous l'avons vu au sujet de Carausius ; l'étendue de ses connaissances,

---

(1) *Procès-verbal d'unn enquête faite en* 1578 *par la maîtrise* des Eaux et Forêts du Boulonnais.

le vaste champ de ses travaux, tout avait facilité pour lui les moyens d'étudier et de traiter des questions que la domination romaine ne renfermait pas toutes dans l'emplacement du Portus Itius. Ajoutons qu'il était en grande réputation, lorsque Luto commençait seulement à s'occuper de l'histoire de Boulogne ; que déjà il avait lui-même recueilli la plus grande partie des matériaux nécessaires pour l'écrire ; qu'il l'avait même déjà écrite en abrégé. Scotté de Velinghen avait parlé de ses travaux sur Boulogne dans sa description de cette ville datée de 1720. De plus on place entre 1718 et 1721 les voyages qu'il y fit dans le but de son histoire. Son *Abrégé* paraissait en tête des coutumes de Boulogne, dans le *Coutumier de Picardie*, au mois de janvier 1726 ; tout au moins l'avait-il composé l'année précédente. Et c'est dans cette haute position, à son âge, sa moisson à peu près faite, lorsqu'il avait eu toutes les peines et qu'il pouvait prétendre à tout l'honneur de l'entreprise, qu'il aurait eu besoin d'appeler, pour en partager le poids et le bénéfice, la collaboration, le concert d'un jeune homme sans nom, sans autorité ? Cela est inadmissible.

Mais, puisqu'il faut nécessairement faire à Luto une part quelconque dans les recherches de Lequien, nous nous le représentons assez nettement suivant, surveillant avec l'intérêt personnel qu'il y prenait, les découvertes archéologiques qu'amenaient fréquemment de son temps les démolitions d'anciens bâtiments, les excavations entreprises pour de nouvelles constructions, dans la ville de Boulogne ou aux environs ; les fouilles en un mot qui s'exécutaient dans une certaine étendue sur le territoire de l'ancienne occupation romaine. Il a dû être là, par sa présence, de quelque secours pour Lequien, en l'instruisant des résultats de ces opérations par ses rapports, peut-être plus encore par les dessins, les plans qu'il y devait joindre et où il excellait. Quelques places restent encore marquées dans son manuscrit pour la représentation d'objets d'antiquité qu'il s'était réservé d'y dessiner. Voilà, si l'on y ajoute quelques renseignements topographiques, certains détails de la vie active des Boulonnais d'alors, tout ce qu'il nous paraît que Luto a pu communiquer à Lequien. Ce n'est pas autrement, à notre avis, qu'il a dû travailler à l'histoire de Boulogne, de *concert* avec ce savant, selon les expressions du prospectus. Les mêmes expressions se trouvaient dans le manus-

crit de Luto à la page 111 ; mais elles ont éprouvé ensuite le sort de celles qui attestaient l'action individuelle du véritable auteur des *Mémoires* qui nous restait.

Et comment Lequien n'en serait-il pas l'auteur en très grande partie? Sa main s'y montre partout : les efforts que l'on a faits pour y effacer ses traces ne sont-ils pas une preuve qu'elles y existaient. Quel est le titre que porte le manuscrit de Luto ? C'est celui de *Mémoires* ? Qu'avait laissé Lequien à sa mort sur l'histoire du Boulonnais? Des *Mémoires*. *C'est après lui* seulement qu'ils ont été communiqués à Luto. Cette communication lui a été faite avant la publication de l'*Oriens christianus* qui eut lieu en 1740. Luto la dut aux Dominicains de Paris qui terminèrent et firent paraître cet ouvrage auquel Lequien n'avait pu mettre la dernière main ; on peut s'en assurer par la préface elle-même de l'*Oriens* : « Opera duo quibus dolemus, dolebit et » litteratus orbis , manum extremam illum non posuisse : historia » civitatis Boloniensis, charissimæ patriæ, quam, ubi nos com- » perimus *clarissimum virum D. Luto* eidem historiæ illus- » trandæ incumbere, *perlibenter cum eo communicavimus* et » Oriens christianus..... » Ce ne fut donc pas de Foncemagne que Luto reçut le ms. de Lequien, comme on l'a avancé dans le catalogue des ms. de Boulogne (p. 169.). Qu'est-il devenu après la communication faite à Luto? On n'en sait rien. Luto parle d'un concert qui aurait existé entre Lequien et lui pour travailler à l'histoire de Boulogne. Mais, dans la lettre du 21 septembre 1731, on se le rappelle, Lequien leur écrivait au sujet de la première partie de cette histoire : « *j'ai remis* à la *faire* la der- » nière. » Etait-ce là un concert avec un collaborateur ou du libre arbitre ? S'il dit ensuite *notre* histoire, c'est absolument dans le même sens que lorsqu'il écrit *notre* Carausius, chez *nous*. Luto pouvait-il prétendre le moindre droit de co-proprieté sur l'histoire de *Carausius* ? Enfin, dans une lettre insérée au *Journal des Savants* en décembre 1726, à propos du travail sur Boulogne qui l'occupe , Lequien dit nettement, à plusieurs reprises, *mon* histoire. Nous n'irons pas plus loin.

En résumé Luto n'est pas, à notre avis, l'auteur principal des mémoires qu'il nous a laissés en manuscrit. Nous ne saurions ac-

corder du moins qu'il ait composé le volume de ces *Mémoires* que nous avons sous les yeux ; nous pensons que les travaux de Lequien y sont entrés pour beaucoup, tels qu'ils les avait rédigés et qu'ils en forment le fond. Dire quelle part Luto a pu y prendre, en-dehors des additions qu'il y a faites, ce serait nous répéter quant à ce qui concerne le premier volume, le seul que nous connaissions ; et nous ne saurions l'essayer relativement à ceux qui nous sont inconnus. Ce qu'il y a de mieux à faire maintenant, c'est de profiter de ce qui nous reste, tel qu'il nous est présenté par Luto, comme le meilleur travail qui ait encore été composé, comme le plus substantiel qui sera peut-être jamais écrit sur les premiers siècles de notre histoire et qui ne pouvait manquer d'être ainsi en sortant particulièrement de la plume du P. Lequien.

François MORAND

L'ABBÉ MANESSE.

La petite ville de Landrecies, qui vit naître le marquis Dupleix (1), gouverneur-général de l'Inde française, et le général Clarke, depuis duc de Feltre et ministre de la guerre sous Napoléon, devint aussi le berceau d'un célèbre naturaliste, homme de science et homme de bien, dont toute la vie modeste fut consacrée à l'étude et à l'humanité, et qui, certes, mérite, autant qu'un illustre guerrier, l'hommage tardif que nous lui rendons ici.

Joseph-Denis MANESSE naquit à Landrecies le 4 janvier 1743, au sein d'une honnête et pieuse famille ; son oncle, M. Delsart, était procureur de l'abbaye de Prémontré à laquelle il rendit beaucoup de services : il exerça sans doute une grande influence sur l'éducation et la direction des idées du jeune Manesse, qui fit d'excellentes études, et fut reçu le 14 mars 1762, lorsqu'il n'était encore âgé que de 19 ans, à l'abbaye de St.-Jean-des-Vignes, de Soissons, fondée dès l'an 1075 par Hugues de Château-Thierry, seule maison de l'ordre des Joannistes que l'on comptait en France (2).

---

(1) Voyez *Archives du Nord* (nouvelle série), tome V, pages 91-93. article : *Le marquis Dupleix.*

(2) La physionomie de cette illustre et antique maison nous a été conservée sur une vieille estampe fort rare, gravée par un religieux de l'ordre des Prémontrés qui vivait de 1656 à 1673. Cette pièce est intitulée : *Plan de la célèbre et royale abbaye de S. Jean des Vignes de Soissons, dédié à MM. les prieur, senieurs, bénéficiers et autres chanoines de la même abbaye, par F. Louis Barbaran, chanoine régr de S. Martin de Laon, et prieur-curé de Missy.* On lit au bas à gauche : *F. Ludouicus Barbaran delineauit et sculpsit anno* 1675. — Cette pièce rare a été réduite et gravée sur pierre récemment par *Et. de Laplante.*

Dès son enfance, Manesse avait montré un goût extraordinaire pour l'histoire naturelle et pour l'étude de la médecine. Les religieux pensèrent à utiliser ce penchant en l'envoyant à Paris suivre les meilleurs cours. Par suite de la considération dont jouissait son oncle, il fut accueilli à bras ouverts chez les Prémontrés de la rue Hautefeuille, où il passa gratuitement deux années pendant lesquelles il se fortifia en théologie et en médecine et soutint une thèse avec grand succès. En même temps, il s'abandonnait à ses inclinations studieuses, se liait avec les savants de la capitale, composait un cabinet d'objets d'histoire naturelle et réunissait diverses collections servant à ses expérimentations, et notamment il en rassemblait une composée d'œufs de toute espèce, et une autre d'animaux et d'oiseaux empaillés par lui-même, ce à quoi il réussissait parfaitement. Ce fut alors qu'il connut et fréquenta l'illustre comte de *Buffon*, dont il combattit parfois les opinions trop systématiques, et le modeste et laborieux *Daubenton*, dont il fut l'élève et demeura toute sa vie l'ami et le correspondant.

Revenu à Soissons, il se mit à exercer ses connaissances en médecine par l'application ; on le voyait dans les hospices, suivant la clinique, soignant les pauvres et visitant tous les malades au chevet desquels sa charité l'appelait. Bientôt on le nomma vicaire d'Oulchy-le-Château, et il résida environ sept ans dans ce poste où il cumulait les devoirs spirituels de pasteur et ceux matériels du médecin.

Ces fonctions n'empêchaient pas M. Manesse d'appartenir à la maison de St-Jean de Soissons, mais, d'après un usage établi dans l'ordre des Joannistes, un religieux n'obtenait un bénéfice de première classe qu'après avoir desservi pendant quelques années une cure du dernier ordre. C'était une sorte d'épreuve par laquelle le bénéficier devait se préparer. Nous allons voir comment le bon prêtre mit l'intérêt de l'humanité avant son intérêt personnel.

D'Oulchy-le-Château on le transféra au prieuré de Branges, dont le faible revenu ne dépassait pas 800 francs, puis vint à vaquer celui de la Ferté-Gaucher qui s'élevait au-delà de 12,000 livres de rente. M. Manesse était appelé de droit à posséder ce

bénéfice : beaucoup d'autres à sa place n'eussent pas balancé à échanger la plus pauvre des cures contre une existence brillante ; mais, il était devenu indispensable aux habitants de Branges et des villages voisins ; c'était le consolateur, le médecin, le chirurgien, l'infirmier et le pharmacien de toute la population indigente ; son absence eût été considérée comme un malheur public ; le bon prieur le savait, il n'hésita plus et refusa la riche et splendide condition qui lui était offerte, pour rester sous son humble toit où sa présence était regardée comme la providence du pauvre et de l'infortuné.

Les actes de bienfaisance, de dévoûment et de charité de M. Manesse étaient connus et de notoriéte dans tout le Soissonnais; aussi, le 13 novembre 1777, la Société de Bienfaisance de Soissons, qui avait coûtume de délivrer un prix chaque année à l'homme le plus bienfaisant de la province, n'hésita-t-elle pas pour le décerner à M. Manesse. Les 17 et 24 janvier de l'année suivante, la Société royale d'agriculture de Soissons l'admit dans son sein à l'unanimité et par acclamation. Les délibérations de ce corps constatent qu'après cette nomination, un membre s'étant levé, a dit : « Qu'il ne verroit jamais avec indifférence tout ce qui « pourroit contribuer à l'illustration de la Société, que sans con- » tredit une des choses qui devoit le plus y contribuer étoit le » choix que la compagnie venait de faire d'un homme dont les » talents étoient si généralement connus, et qui en usoit d'une » manière si utile à la patrie ; que si l'usage des couronnes civi- » ques existoit encore, M Manesse en seroit sans contredit le plus » digne ; et qu'il en demandoit acte si la Société étoit de son » avis. » Sur ce, Messieurs ont unanimement applaudi et ordonné qu'il serait fait registre du dire ci-dessus.

C'est dans ces longs séjours à la campagne, à Oulchy-le-Château et à Branges, que M. Manesse se fortifia, par des expériences successives, dans la connaissance de l'histoire naturelle et principalement de l'ornithologie. Il poursuivit avec ardeur les petits chantres aîlés pour saisir leurs secrets et surtout ceux de leur reproduction. Rien ne l'arrêtait pour compléter une découverte ou ajouter une observation nouvelle à celles faites avant lui. Il décrit lui-même, dans le discours préliminaire de son principal

ouvrage, tout ce qu'il faisait pour arriver à ses fins : « Il ne suffit » pas encore, dit-il, de parcourir les vallons, les prairies et les » plaines, de battre les haies et les buissons, il faut aussi chercher » parmi les eaux bourbeuses et la fange des marais, pénétrer dans » les profondeurs des bois les plus fourrés, monter à la cime des » arbres les plus élevés, gravir jusqu'au sommet des plus hautes » montagnes, fouiller jusques dans le cœur des rochers les plus » escarpés et descendre dans les précipices les plus affreux. »

L'ardeur de la science fit faire tout cela à l'abbé Manesse ; on le vit quelquefois passer une nuit entière au sommet d'un chêne, s'y lier pour ne pas tomber pendant son sommeil, le tout pour surprendre la nature sur le fait et s'assurer qu'il ne se trompait pas dans la description des habitudes, des mœurs et des allures des oiseaux nichés.

A mesure qu'il réunissait des matériaux pour son grand traité sur les œufs d'oiseaux, il complétait de vastes collections d'histoire naturelle ; c'est en y travaillant qu'il composa son *Traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, ouvrage qu'il dédia à M. *Daubenton,* en reconnaissance des leçons et de l'accueil qu'il en avait reçus, et qui fut soumis à l'Académie des sciences en 1786. Le 30 août de cette année, une commission composée de MM. Daubenton, Vicq d'Azir et Fourcroy , fut chargée d'en rendre compte à l'Académie ; ce dernier fit un rapport favorable et même élogieux sur l'œuvre de l'abbé Manesse, rapport certifié par le marquis de Condorcet le 4 septembre 1786, et imprimé en tête du livre qui parut à *Paris,* chez *Guillot*, libraire de Monsieur, en 1787, in-12 de 16 et 196 pages. Cet ouvrage eut un grand succès parmi les naturalistes, qui en font encore du cas. L'abbé Delille le cite dans les notes de son *Homme des Champs*, à la suite des vers suivants, où il parle des animaux empaillés

Surtout des animaux consultez l'habitude ;
Conservez à chacun son air, son attitude,
Son maintien, son regard ; que l'oiseau semble encor,
Perché sur son rameau, méditer son essor.....
.....

Que la nature enfin soit partout embellie,
Et même après la mort y ressemble à la vie (1).

C'était pour aider les naturalistes à suivre les conseils du chantre des Jardins que l'abbé Manesse inventa la *manière de faire des yeux imitant parfaitement la nature.* C'est le dernier chapitre de l'art d'empailler les animaux (2).

Les services rendus d'une part à l'humanité et à la religion, d'autre part à la science, attirèrent sur l'abbé Manesse les regards du souverain. Louis XVI lui accorda deux pensions dont les brevets portent qu'elles sont la récompense de ses vertus et de ses talents. La première de 1,400 fr. date du 16 février 1788 ; et la seconde, de 2,000 fr. lui fut donnée le 22 mars 1789. Ces faveurs appellèrent quelquefois à la cour celui qui en fut l'objet : on assure même que l'abbé Manesse donna, comme médecin, des conseils et quelques soins à la belle et malheureuse reine Marie-Antoinette.

Malgré ses travaux pastoraux et médicaux, notre chanoine de St.-Jean-des-Vignes ne négligeait pas son grand labeur sur les œufs auquel il travailla quarante années de sa vie, et qui mérita bien d'attirer les méditations et les observations d'un homme réfléchi. On a dit que l'œuf était la principale merveille de la nature et le point de départ de toute organisation ; le savant Harvey lui-même s'est écrié que tout animal naissait d'un œuf : *omne animal ex ovo* ! Devons-nous nous étonner que cette partie de l'histoire des éléments organiques ait absorbé toute l'attention d'un naturaliste ardent et observateur? L'abbé Manesse intitula son ouvrage : *Oologie, ou description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes.*

---

(1) Delille, *L'Homme des Champs*, chant III.

(2) Les procédés de l'abbé Manesse ont été reproduits pages 63-64 du tome 21 du *Dictionnaire d'histoire naturelle appliqué aux arts*. Paris, Crapelet, an XI (1803), in-8°. — Dans le même ouvrage, au mot *Taxidermie*, XXI, pages 510-512, on fait l'éloge de M. Manesse et de ses connaissances en histoire naturelle.

Il l'avait fait précéder d'observations sur la génération des oiseaux et la formation de l'œuf qui furent soumises à l'Académie des sciences dès 1786.. et qui, dit-on, aidèrent quelque peu Vicq d'Azir dans ses belles recherches sur le développement de l'embryon dans les œufs durant l'incubation.

Quoiqu'il en soit, l'auteur etait arrivé au moment de commencer la publication de cet important ouvrage qui traite de 216 espèces différentes d'oiseaux, lorsque les premiers troubles de la révolution entravèrent ses projets. Voici comment il raconte lui-même les circonstances de cet empêchement :

« J'avais soumis, dit-il, le premier volume de cet ouvrage à » la censure de l'Académie des sciences de Paris, et d'après les » sollicitations de M. Daubenton qui, depuis longtemps, m'encou- » rageait à le continuer, j'allais le faire imprimer en 1791, lors- » que la persécution commença à éclater en France contre les ec- » clésiastiques fidèles ; je fus un des premiers proscrit : n'ayant » plus d'asile dans ma patrie, je demandai un passe-port pour » aller continuer mes observations en pays étranger ; il fut » délivré spécialement pour cet objet par les autorités de ma ré- » sidence, mais à peine me sut-on hors du royaume que les mê- » mes hommes qui avaient signé mon passe-port m'enlevèrent mon » cabinet d'histoire naturelle, tandis que d'autres s'emparaient à » Paris des planches de mon ouvrage, et je pus à peine sauver » mon manuscrit. »

L'abbé Manesse perdit alors, comme tant d'autres compagnons d'infortune, des objets précieux qu'il lui fut impossible de retrouver ; ainsi sa collection d'œufs d'oiseaux ne devint jamais aussi complète qu'elle aurait dû l'être s'il avait conservé tout ce qu'il avait déjà rassemblé avant l'émigration ; en revanche, son exil le poussa vers des contrées étrangères où il poursuivait toujours son but et ses études ; et, comme l'abeille, il amassa partout des provisions de science pour l'hiver de ses jours. L'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Russie, le Danemarck, la Suède, la Hollande, l'Angleterre, toute l'Europe enfin, lui payèrent un tribut d'observations nouvelles qui enrichirent son œuvre et la rendirent digne de l'admiration des savants. De même que ce conquérant qui fit de

l'incendie de sa flotte une nécessité de persévérer dans ses projets et de vaincre, M. Manesse n'aperçut dans l'injustice de ses concitoyens qu'une raison de plus de ne pas reculer, et de donner à ses recherches un plus vaste théâtre et un complément essentiel.

L'abbé naturaliste s'arrêta d'abord en Belgique. Sa résidence à Bruxelles le mit en relation avec la meilleure société dont il était devenu le médecin et souvent le chirurgien. Il aurait pu faire sa fortune dans les riches provinces des Pays-Bas. Mais loin de profiter de ses belles connaissances et de ses opulents clients, il ne voulut jamais recevoir d'honoraires, ni même accepter le plus modeste cadeau. Il était heureux seulement de se rendre le dispensateur des bienfaits des plus charitables familles, et il profita de cette circonstance pour être souvent utile aux pauvres prêtres français que les troubles politiques avaient jetés, dénués de tout, sur la terre étrangère.

L'occupation de la Belgique par les armées de la République française chassa l'abbé Manesse, qui se rendit en Hollande pour y étudier les oiseaux qui nichent dans les marais ; de là il gagna l'Allemagne où l'académie d'Erfurt le reçut au nombre de ses membres le 2 mai 1795.

Obligé de changer de domicile à chaque progrès des troupes françaises, il s'établit pendant quelque temps à Munster, où il trouva M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, qui était aussi abbé de St.-Jean-des-Vignes. Le prélat fut accueilli, ainsi que l'abbé Manesse et plusieurs autres, dans l'abbaye de Granof, près Munster, où ils reçurent la plus aimable et la plus généreuse hospitalité. Au bout de quelque temps, les infirmités de l'évêque de Soissons l'ayant decidé à retourner en France, l'abbé Manesse, qui ne trouvait pas que les circonstances fussent assez favorables pour cette rentrée, quitta son chef spirituel et la Westphalie, et s'enfonça dans les parties les plus profondes de l'Allemagne. Son départ de Munster fut une véritable calamité pour le pays, et les habitants de cette contrée ne parlent encore aujourd'hui qu'avec vénération de cet apôtre de l'humanité dont ils qualifiaient la franchise et la charité par le titre de *bourru bienfaisant*.

C'est durant son premier et surtout son dernier séjour à Munster que l'abbé Manessse donna des soins comme prêtre et comme médecin à la révérende mère *Emmerich*, religieuse du couvent des Augustines de Dulmen en Westphalie, et qu'il fut témoin de faits miraculeux qui occupèrent fortement au commencement de ce siècle les fidèles de la chrétienté. Le pieux ecclésiastique ajoutait une foi entière aux circonstances extraordinaires qui entouraient la vie de cette sainte femme, et ses connaissances en médecine et en histoire naturelle donnèrent une certaine force à son témoignage (1).

Lorsqu'il visitait le nord de l'Europe, l'abbé Manesse s'arrêta quelque temps à Saint-Pétersbourg ; il y fut recherché et apprécié comme partout, et le 15 avril 1801, l'Académie impériale des sciences de Russie, présidée par le baron Louis Henri de Nicolay et Etienne Rumowski, le recevait dans son sein. Voici la missive honorable qui lui annonçait sa réception :

« Saint-Pétersbourg, ce 4 may 1801.

« Monsieur,

» Vous vous êtes fait connoître très avantageusement, à l'Aca-
» démie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, par dif-
» férens mémoires estimables que vous lui avez fait présenter ; et
» l'employ qu'elle a fait de ces mémoires, en les faisant traduire
» en russe, vous donne des droits à sa reconnoissance. Pour
» s'acquitter envers vous, l'Académie vous a reçu, monsieur, dans
» sa séance du 15 avril passé, au nombre de ses correspondants.
» L'élection s'est faite unanimement à la suite d'une proposition
» faite par Son Excellence M. le président. En conséquence de

---

(1) *Relation des faits miraculeux concernant la R. M. Emmerich,* avec les témoignages qui constatent ces faits subsistant depuis onze années. *Paris, Beaucé*, 1820, in-8° de 24 pages.

» quoi j'ai été chargé de vous expédier le diplôme ci-joint, dont
» vous aurez la bonté de m'accuser la réception.

» J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus
» distinguée,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant
» serviteur.

NICOLAS FUSS,

« Conseiller d'Etat de S. M. I., et secrétaire
« perpétuel de l'Académie. »

Cependant l'abbé Manesse était retourné à Munster, après avoir parcouru presque toute l'Europe; son grand ouvrage se trouvait achevé, il ne lui manquait plus qu'une ère de paix et une patrie pour entreprendre sa publication : les événements politiques semblèrent lui offrir l'une et l'autre. La première Restauration de la famille des Bourbons, à laquelle l'abbé naturaliste avait toujours été attaché de cœur et de sentiments, venait d'avoir lieu. Il se décida à rentrer en France; mais à peine y était-il bien établi, que la révolution des Cent-Jours l'engagea à en sortir de nouveau Il revint à la seconde Restauration, et se mit de suite en devoir de solliciter de l'Académie des sciences et du gouvernement la faveur de voir son *Oologie* publiée sous leur patronage.

Le 9 juin 1817, deux savants, MM. Bosc et Geoffroy Saint-Hilaire, firent un rapport à l'Académie par l'organe du second, sur le mérite de l'œuvre à laquelle le bon abbé avait travaillé quarante ans de sa vie active. Après être entré dans l'historique et pour ainsi dire l'odyssée de ce livre et de la collection d'œufs qui s'y trouve annexée, le rapporteur se résumait ainsi :

« Le livre de M. l'abbé Manesse est le produit d'une vie longue
» et laborieuse. Il est rempli de faits intéressants concernant les
» mœurs des oiseaux. Il deviendra classique pour l'histoire des
» œufs et des nids. Sans doute il eût été à désirer qu'il se
» montrât au courant de l'état actuel de la science ornitholo-
» gique; mais nous ne pensons pas moins que l'Académie doive

» lui accorder son approbation, et que, prenant en considération
» l'utilité de cet ouvrage et les difficultés du moment pour sa
» publication, elle veuille bien partager notre désir que le gou-
» vernement se chargeât d'en faire les frais au profit de l'au-
» teur. »

L'Académie a approuvé le rapport et en a adopté les conclusions.

C'était un premier pas fait vers le but que l'auteur cherchait à atteindre ; mais qu'il se trouvait loin encore de se voir imprimé, gravé et distribué dans les bibliothèques et les cours publics ! L'abbé Manesse ne se décourageait pas : il avait de puissants et chauds amis ; il était lié avec les hommes les plus recommandables du clergé et de la noblesse ; le cardinal de Périgord, M. de Latil, cardinal archevêque de Rheims, le cardinal-archevêque de Rouen, l'abbé Lécuy, Michaud de l'Académie Française, Cuvier et Geoffroy de Saint-Hilaire, de celle des sciences, lui donnaient chaque jour des témoignages, nous ne dirons pas de leur bienveillance, mais de leur sincère attachement. Tous ces grands noms de l'Eglise et de la science venaient échouer contre la force d'inertie des bureaux et la mortelle absorption des rouages administratifs. Le courageux et persistant abbé partageait son temps entre Paris, où il postulait l'impression de son ouvrage devenue sa chimère, la ville de Soissons, séjour chéri de sa jeunesse, et le château de Soupir, canton de Vailly (Aisne), habité par M le vicomte de La Villeurnoy, un de ses anciens et dévoués amis. C'est dans ce dernier séjour que, fatigué de ses courses infructueuses et de ses démarches vaines, qu'il finit par rendre son âme à Dieu, le 24 septembre 1820, dans sa soixante-dix-huitième année.

Son neveu et son légalaire, M. *Manesse-Mallet*, alors commissaire-priseur à Valenciennes, lui a fait ériger, dans le cimetière de la commune de Soupir, où il est inhumé, un monument en marbre portant cette inscription :

« *Ici repose* DENIS-JOSEPH MANESSE, *ex-chanoine de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, ancien prieur et curé de Branges, membre des Académies des sciences de*

Saint-Pétersbourg et d'Erfurt, né à Landrecies le 4 janvier 1745, décédé le 24 septembre 1820, au château de Soupir, chez M. le vicomte de La Villeurnoy, son ami. »

Son neveu poursuivit activement au moins une partie des projets de son oncle. Le 15 février 1821, il adressait au ministre de l'intérieur une offre de déposer au cabinet du jardin du Roi : 1° un exemplaire du manuscrit intitulé : *Oologie, ou Description des nids et œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe, avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes*, ouvrage composé de deux volumes de texte in-4° et de 52 planches, dont 10 représentent des oiseaux et 42 des œufs. 2° Une collection d'environ onze cents œufs en nature, tous recueillis et étiquetés par l'abbé Manesse. Le dépôt devait être fait en laissant au ministre la faculté de fixer lui-même la rétribution pécuniaire qui pouvait revenir à la famille, celle-ci désirant principalement que ces matériaux restassent dans un établissement scientifique de manière à laisser à la mémoire de leur auteur toute la gloire que ses travaux lui avaient acquise.

Sur le rapport du savant Geoffroy Saint-Hilaire, le ministre accepta cette offre, et un traité fut passé, le 12 avril 1821, entre MM. René *Desfontaines*, Antoine-Laurent *de Jussieu* et Louis *Cordier*, professeurs-administrateurs du muséum d'histoire naturelle, et M. *Manesse-Mallet*, commissaire-priseur à Valenciennes, seul héritier de l'abbé, traité par lequel le dernier s'engageait à livrer aux premiers les manuscrits et les dessins de son oncle et sa collection d'œufs, moyennant une somme de six mille francs, payables en deux époques.

Ce traité a reçu sa loyale exécution.

Ainsi l'*Oologie* complète de l'abbé Manesse repose dans la bibliothèque du muséum d'histoire naturelle, avec sa collection d'œufs ; c'est là que le public pourra les consulter. Une belle copie de cet important ouvrage est encore aujourd'hui entre les mains de M. Manesse-Mallet, actuellement retiré à Landrecies, sa patrie et celle de son oncle. Il faut désespérer maintenant de voir jamais cet ouvrage livré à la publicité ; car si les observa-

tions sur la nature sont éternelles, les classifications des règnes changent à chaque siècle, et, sous ce rapport seulement, l'ouvrage du bon abbé Manesse commence à vieillir.

A la mort de cet homme de bien, l'honneur de la petite ville de Landrecies, pleine justice lui a été rendue par la presse. La *Gazette de France* du 8 novembre 1820 lui consacra un article nécrologique ; le *Journal du département du Nord* du 17 du même mois parle également de sa vie à l'occasion de sa mort ; l'*Ami de la Religion et du Roi* (n° 1137, p. 235), et le *Journal de l'Aisne*, ont également rendu hommage à sa science et à son caractère. Nous-même, nous n'avons pas voulu laisser oublier, dans notre contrée, une aussi belle existence, et nous avons essayé de recueillir à de bonnes sources tous les faits de cette vie sans tache, toute dévouée à l'humanité et à l'étude. Puissions-nous avoir réussi à faire revivre dans le souvenir de nos lecteurs la mémoire d'une des illustrations scientifiques et philantropiques de notre contrée !

ARTHUR DINAUX.

HOMMES ET CHOSES.

Le poète Désiré Tricot.

Quis memor erit tui post mortem ?
(Imit. liv. I. chap. 23.)

Fils d'un forgeron, *Tricot* (1), dédaignant les rudes travaux de son père, entra au collége où il révéla de bonne heure cette imagination ardente qui fut, toute sa vie, son ennemie la plus charmante et la plus acharnée. Les tranquilles exigences de l'éducation de collége lui paraissaient trop sévères, il les secoua, et, par une inconséquence dont se rendent coupables toutes les folles têtes de jeunes gens révoltés, il alla chercher une discipline plus impitoyable dans un régiment de dragons (2). A peine y fut-il soumis, qu'il chercha les moyens de s'y soustraire ; il réussit, je ne sais comment, à jeter aux orties les galons que, malgré ses fréquents écarts, il avait su gagner. Il était libre ! mais la liberté pour lui c'était la licence, la licence avec tous ses désordres. Dans sa joie de ne plus obéir, il ne s'aperçut pas qu'il se laissait asservir par les passions les plus impérieuses et qu'il s'enchaînait au vice. Bientôt déshabitué par l'orgie des idées élevées qu'il avait retenues de ses jours d'étude, corrompu et amolli par les voluptés de garnison qu'il recherchait encore avec rage et dans lesquelles il se plongeait sans entraves depuis qu'il avait recouvré, triste conquête ! sa fatale liberté, notre pauvre poète, Bohême dégenillé de la littérature, se sentit presqu'avec joie, faut-il le dire, condamné à toujours aux mortels loisirs de la paresse.

---

(1) *Désiré-Joseph-Tricot* est né à Valenciennes, le 20 juin 1812 ; son père avait sept fils.

(2) Il s'enrôla, en 1819, dans le 5e de dragons, n'étant âgé que de 17 ans.

Sans énergie pour lutter contre la tyrannie de ses habitudes, il laissa sombrer son âme, et la houle du malheur jeta, un jour, comme une épave aux portes de l'hôpital, sa dépouille fatiguée, sauvée des abîmes de la misère secrète, pour tomber aux mains béantes de la mort dans un asile public C'est là, dans le silence forcé de ses passions, qu'il entendit encore, au fond de sa pauvre âme échouée, comme un timide murmure, les inspirations de sa muse longtemps oubliée, et qu'il écrivit ses dernières poésies, rares et débiles reflets de sa brillante intelligence, lueurs suprêmes de sa verve assoupie.

Comme tous les poètes, il fut la proie sonore de toutes les influences ; suivant les phases de sa longue agonie, il écrivit tantôt des vers empreints d'une religieuse résignation, et tantôt des chants de défi, où il s'efforçait de railler la mort, comme il avait nargué le malheur.

Il faut lire courageusement jusqu'au bout ce recueil où se trouvent jetées pêle-mêle les rebutantes peintures d'un grossier *pantagruélisme* et les fraîches poésies inspirées par les salutaires tristesses de la solitude. On apprend ainsi à mieux connaître ce caractère fougueux et variable qu'on jugerait mal, si l'on se bornait à la lecture des égarements rimés qu'il commettait lorsque, obéissant à une sorte d'effervescence animale et aux entraînements de sa volcanique imagination, il insultait, par son style débraillé et le dévergondage éhonté de sa pensée, aux préceptes de l'art poétique et aux lois plus sacrées de la morale. Tricot était ambitieux d'originalité, il affectait les témérités du langage pour traduire l'effronterie étudiée de ses idées ; *Diogène* sans mœurs, il cherchait ses défauts avec une lanterne, pour en faire un fastueux et cynique étalage devant cette société dont il s'était volontairement banni et contre laquelle son incurable misère insurgeait son cœur et déchaînait les malédictions de son esprit. Sa raison, aux prises avec les remords qui parfois traversaient sa dégradation et éveillaient en lui le regret de sa déchéance, se laissait facilement envahir par la colère, et, dans son aveuglement, le pauvre invalide de l'oisiveté devenait hargneux, presque méchant, pour reprocher au monde les dures épreuves de sa vie et les humiliations de son isolement. Mais, hâtons-nous de le dire, ce n'était là qu'un délire passager, intermittent comme la fièvre : un bienfait survenait, et sa colère, subitement éteinte, n'avait pas de rancune. Satisfait du bien présent, insoucieux du lendemain, qu'il n'entrevoyait habituellement que comme un lointain avenir, il se *tourneboulait*, comme dit *Montaigne*, pour se replonger paresseusement dans le mensonge des rêves, et, jouet incorrigible de ses illusions tant de fois déçues, il se drapait, pour jouir, dans le lambeaux de ses espérances, attendant tout des complaisances du

hasard et de l'oublieuse mémoire de l'amitié. Sa reconnaissance, au reste, était expansive et sans bornes ; elle ne se pliait point aux honteuses et ingrates réticences de l'amour-propre ; il savait, qualité rare ! remercier avec effusion, avec largesse ceux dont la main avait serré la sienne en y laissant discrètement un secours, et les premiers, les meilleurs élans de son cœur lui dictaient alors des actions de grâces dont aucun obstacle, ni le respect humain, ni les divergences d'opinion, ni les reproches de banalité, n'altéraient l'expression.

Sa conduite obéissait aux contre-coups de ses bonnes et de ses mauvaises fortunes ; dans les courts instants dérobés à la fange, les bons sentiments enfouis dans son cœur se dilataient rapidement ; il se souvenait alors, pour les maudire, des tristes voluptés de la veille, et pour racheter les souillures de son âme, ce *Gargantua* du superflu était heureux de soulager, même au prix du nécessaire, les misères et les infortunes qu'il coudoyait chaque jour. Il donna plus d'une fois son unique habit au malheureux ouvrier dont les haillons protégeaient mal la poitrine attaquée, oubliant, dans sa sublime imprévoyance, que l'hiver n'avait pas encore dépouillé toutes ses rigueurs pour lui, et qu'il serait le lendemain peut-être victime de sa charité ; après quoi il retombait dans l'ornière, car il n'avait que de fugitifs accès de vertu. La persévérance n'est facile qu'aux hommes déjà habitués au bien; elle lui était inconnue. Sa nature effrénée ne se plaisait qu'aux extrêmes ; il était vertueux comme *Figaro* était amoureux, par *folles bouffées*.

Ses résolutions n'étaient que des impressions irréfléchies, et, bonnes ou mauvaises, elles étaient accomplies aussitôt que nées ; de là ces contrastes si étranges de sa vie obstinément paresseuse, de là ces fréquentes récidives et cette existence indescriptible où prédomine cependant le culte de l'oisiveté et une sorte de dévotion à la débauche ; de là enfin ces disparates d'idées et de style qui font de ses œuvres une mosaïque bizarre de taches et de beautés. Sa poésie jaillit toujours d'une source abondante, mais elle est inégale, indomptée, rude, brutale même ; elle s'emporte parfois jusqu'aux saturnales de l'expression, et revient subitement à une sorte de délicatesse relevée d'érudition qu'on pourrait appeler le repentir de sa muse, et qui charme le lecteur que le dégoût commençait à gagner.

C'est en parlant de Tricot qu'il est vrai surtout de dire : le style c'est l'homme.

Nous avons, en quelques lignes, tracé du poète valenciennois un portrait d'une grande sévérité ; mais, en faisant cette confession qu'il regrettait de n'avoir pas le temps de faire lui-même, nous obéissons aux vœux sacrés de son agonie. Si nous n'avons pas

craintd'avouer la vérité sur cette existence pleine de fautes et de châtiments, c'est que cet aveu commande l'indulgence et que personne n'ignore combien sa mort fut douloureuse et chargée d'amertumes (1). Les suprêmes pensées si pures dont il a salué l'aurore du jour éternel, ses adieux si touchants à la vie qu'il avait follement, honteusement gaspillée, ses regrets si poignants et si franchement exprimés, le spectacle émouvant de sa fin chrétienne, lui ont, d'ailleurs, mérité le pardon des plus rigides. Il avait tout expié avant de mourir, car la douleur est un feu qui purifie.

RAYMOND DIDIEZ.

15 janvier 1851.

OUVRAGES IMPRIMÉS DE DÉSIRÉ TRICOT.

I. *Ebauches critiques et littéraires*. Janvier 1840. *Valenciennes*, chez *Binois de l'Epine*, libr. éditeur. Typ. de *A. Prignet*, gr. in-8° de 38 pages.

Dans une courte préface, l'auteur annonce que cet opulcule est son début littéraire

II. *Congrès humanitaire*. *Valenciennes*, impr. de *A. Prignet*, 1840. in-8° de 16 pages.

Peinture brillante et colorée de la fête des *Incas* de Valenciennes.

III. *Mosaique*. A *Valenciennes*. des presses de *A. Prignet*, Août 1840. In-8° de 48 pages, avec frontispice lithographié.

Le poète prévient, par un avis préliminaire, que cette brochure est la dernière qu'il offrira au public de Valenciennes.

IV. *Satyres de Mœurs*. *Valenciennes*, *Prignet*, août 1842, in-8° de 16 pages.

C'est une première livraison qui devait être suivie de beaucoup d'autres : l'auteur annonce pour paraître successivement : *Un Philantrope* ; *les Protecteurs* ; *les Elections de 1842 à Valenciennes* ; *Un mauvais Procédé* ; *les Sœurs de Sainte-Thérèse*.

V. *Ecroulement du beffroi de Valenciennes*. *Valenciennes*, impr. de *A. Prignet* 10 avril 1843, in-8° de 15 pp.

VI. *Poésies*. — 3e *livraison* — *Valenciennes*, mai 1843, in-8°.

VII. *Satyres de Mœurs*. — 4e *livraison* — *Sur le dernier vote des élections municipales*. *Valenciennes*, *A. Prignet*. Juin 1843, in-8° de 16 pages.

---

(1) Désiré Tricot mourut le 15 avril 1850 à l'hôpital de Valenciennes, où il était entré pour la dernière fois le 26 septembre 1849.

VIII. *Poésie d'un fantasque. Rouen,* chez *Ch. Haulard* et *Paris,* chez *Leriche* (impr. de *A. Surville,* à Rouen), 1843, in8° de 317 pages.

Ce recueil contient un certain nombre de pièces déjà publiées, notamment le *Pauvre Diable du XIXe siècle,* paru dans le n° I, et les nos II et V tout entiers.

IX. *Poésies posthumes. Valenciennes,* impr. de *B. Henry,* 1851, in-8° de 297 pages.

Ce volume, précédé d'une *Notice* sur l'auteur, par M. *Didiez,* qui a placé des épigraphes en tête de chaque pièce, est tiré à 150 exemplaires seulement, plus 20 exemplaires de luxe. L'ouvrage n'est pas destiné au commerce : les souscripteurs ont seuls le droit de le faire prendre chez l'éditeur. Tous les exemplaires sont numérotés à la presse.

L'auteur avait intitulé ses dernières poésies tantôt *Abeilles et Frélons,* tantôt *Strass et Verroteries* ; on les a réunies sous le titre plus simple et plus exact de : *Les poésies posthumes de Désiré Tricot, de Valenciennes.* Il reste encore quelques pièces de vers inédites, éparpillées chez quelques amis et concitoyens du poète : nous possédons entr'autres : l'*Utilité de la Gymnastique.*

A. D.

Charles-Quint au couvent de Yuste.

Un savant Hollandais, venu à Bruxelles pour continuer ses laborieuses investigations sur l'histoire des Pays-Bas, a eu le bonheur de découvrir dans les archives de l'ancienne cour féodale de Brabant un document d'une très haute importance. Il s'agit d'une relation de la retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste, écrite par un moine hiéronymite, qui fut attaché à la personne de l'Empereur. M. Bakhuizen Van den Brinck a soigneusement étudié ce précieux journal et a traduit de l'espagnol les particularités les plus intéressantes qu'il contient sur les premières années du glorieux adversaire de François 1er, de Luther et de Soleiman-le-Magnifique. Le manuscrit contemporain du moine espagnol ne s'accorde pas toujours avec les traditions transmises par Sandoval et encore moins avec les détails très inexacts que les historiens modernes se plaisent à répéter d'après Robertson. Du reste, M. Bakhuizen, profondément versé dans l'histoire du XVIe siècle, doué d'une grande sagacité et d'un jugement sûr dans tout ce qui se rattache aux sources historiques dont il fait une étude constante, M. Bakhuizen, disons-nous, a comparé toutes les relations et, après cette confrontation minutieuse, il a pu dire avec raison

qu'il préférait à toutes les relations déjà publiées celle du moine anonyme, pour l'exactitude et l'authenticité. Il s'agit réellement d'un contemporain, d'un témoin oculaire des faits qu'il rapporte.

Le résumé exact et substantiel, publié par M. Bakhuizen, renferme des détails si curieux que nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur offrant une analyse de l'excellent travail du savant Hollandais. En réalité, il jette le plus grand jour sur les dernières années de Charles-Quint, sur l'époque la plus mystérieuse ou la moins connue de la vie de ce grand homme.

Un mot d'abord sur le couvent que les historiens modernes ont tous appelé *Saint Juste*. Le nom véritable de ce monastère, fondé au septième siècle, était *Yuste*. Il devait ce nom à une petite rivière sortant de la chaîne de montagnes contre laquelle les bâtiments s'appuyaient. La même rivière traversait le jardin de l'établissement et alimentait les arbres fruitiers qui s'y trouvaient en grande abondance. Le monastère de Yuste, habité par des moines de Saint Jérôme, était situé dans l'arrondissement de Plaisance, la ville de ce nom était à sept lieues de ce monastère ; l'endroit le plus voisin était un village appelé Coacos.

Il résulte de la relation du moine contemporain que le projet de Charles-Quint de se retirer au monastère de Yuste remonterait à l'époque du mariage de son fils Philippe avec Marie Tudor, reine d'Angleterre, c'est-à-dire en 1554. L'empereur envoya au général de l'ordre des Hiéronymites le plan des appartements qu'il voulait se faire construire à Yuste, et il ordonna en même temps à son fils Philippe de prendre, avant son départ pour l'Angleterre, inspection des lieux, afin de choisir l'endroit le plus propice à cet effet. Tout s'exécuta conformément aux ordres de Charles Quint. Après avoir renoncé en faveur de son fils à tous ses royaumes et à toutes ses seigneuries, après avoir abdiqué aussi la dignité impériale en faveur de son frère Ferdinand, Charles s'embarqua pour l'Espagne et arriva à Laredo au commencement de septembre 1556.

Le 11 novembre, il se retira dans la petite ville de Jarandilla située à une lieue du monastère de Yuste, en attendant que les travaux ordonnés dans ce couvent fussent achevés. Il était, du reste, très-impatient de prendre possession de ses appartements dans le monastère ; le 25 novembre, il vint lui-même à Yuste pour inspecter ce qui avait été fait et activer les derniers préparatifs. Ce ne fut toutefois qu'au mois de février 1557 que Charles s'installa définitivement dans l'habitation dont il avait lui même fourni le plan. Elle se composait de huit pièces de même dimension, c'est-à-dire de vingt pieds de longueur sur vingt-cinq de largeur : les quatre pièces au rez-de-chaussée formaient le quar-

tier d'été ; les quatre au premier étage, toutes munies de grandes chemimées, servaient à y passer l'hiver.

Les deux paliers étaient traversés chacun par un large corridor. La façade du bâtiment, vers le midi, était flanquée de deux tourelles, au milieu desquelles un jet d'eau alimentait un bassin, destiné à conserver les truites pour lesquelles l'Empereur avait une prédilection marquée. L'aîle droite était bordée par son jardin particulier, richement garni d'arbres et de fleurs choisis par lui, et arrosé également par un jet d'eau. A l'aîle gauche s'étendait une spacieuse cour de même grandeur que le bâtiment ; on y admirait une fontaine construite d'un seul bloc ; un autre ornement de cette cour, ainsi que de tout l'édifice, était un cadran solaire, chef-d'œuvre du célèbre mécanicien Gianello Torreano. Par derrière, l'église du monastère, élevée de vingt pieds au-dessus de l'habitation impériale, l'abritait contre le vent du nord. Un escalier couvert, en forme de galerie, conduisait Charles, déjà brisé par la goutte, presque de plain-pied, soit au chœur de l'église, soit dans les jardins du couvent. Dans les appartements, grand nombre de fenêtres ne versaient pas seulement des flots de lumière, mais ouvraient l'entrée aux tiges odoriférantes des citronniers et orangers du jardin. Par ces croisées, le regard plongeait ou dans la verdure touffue de ces arbres, ou se reposait sur les côteaux voisins, brunis par le feuillage des vignes. Quoique toute l'habitation impériale ne fût qu'en bois et n'eût qu'une apparence très chétive, l'intérieur, sans ressembler pourtant à un palais, offrait toutes les commodités et tous les agréments qui pouvaient en embellir le séjour.

En s'installant dans son habitation de Yuste, Charles avait renvoyé une partie de sa maison, mais non pas sa maison tout entière. Il avait conservé pour son service cinquante personnes, Espagnols, Flamands et Bourguignons ; l'aide boulanger seul était allemand. Les officiers subalternes, qui n'avaient pu trouver place dans l'enclos du monastère, étaient installés au hameau voisin de Coacos. Les premiers gentilshommes ne quittaient point leur maître. Après Louis Quixada, maître d'hôtel de Charles et son favori, deux Flamands, deux Brugeois, qui avaient la première place dans sa confiance ; c'étaient Guillaume de Male, qui lui servait souvent de secrétaire, et Henri Mathys, son médecin.

Nous emprunterons au résumé de M. Bakhuizen des détails également intéressants sur la distribution de la journée de l'Empereur.

Quoiqu'il entretint une correspondance suivie avec son fils Philippe II, alors dans les Pays-Bas, et avec sa fille dona Juana, gouvernante provisoire des royaumes d'Espagne, Charles aimait à détacher sa pensée de cette scène orageuse qu'il avait abandonnée

pour toujours. Beaucoup de solliciteurs se présentaient à son audience ; il refusait de les recevoir et les renvoyait aux souverains en faveur desquelles il s'était dépouillé. A peine consentait-il à recevoir quelques grands seigneurs qui venaient lui faire leur cour, et, dans ce cas, Louis Quixada, le majordome, avait soin de faire observer devant Charles, *qui n'était plus rien,* l'étiquette que l'on observait devant Charles, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne, de Naples, etc., etc.

Voici, au surplus, quel était l'emploi de la journée de Charles : chaque matin, l'horloger Gianello entrait le premier dans la chambre de l'Empereur. Après lui venait le frère Juan Regala, son confesseur, pour dire et diriger ses prières. Au confesseur succédaient les chirurgiens et le médecin. A dix heures, le dîner se servait pour tous les officiers qui devaient assister à la table de l'Empereur. Le gentilhomme qui était de service le présidait. Le dîner fini, ces officiers suivaient leur maître à la messe. Rentré de la messe, lui-même dînait et s'amusait, en dînant, à entendre les discussions du docteur Mathys et de Guillaume de Male. Leur entretien roulait tantôt sur des matières historiques, tantôt sur l'art de la guerre. D'autres fois, pendant son dîner, Charles exigeait que son confesseur lui lût un chapître de Saint-Bernard, ou de quelque autre bon auteur, jusqu'à ce que le sommeil vint le surprendre, ou qu'il se levât de table, pour aller assister soit au sermon, soit à la lecture de l'Ecriture-Sainte qui se faisait devant tous les religieux du monastère. Charles assistait à la messe dans une tribune particulière, il se confessait et communiait tous les grands jours de fête. Une bulle du Pape le dispensait d'ailleurs de communier à jeun, à cause de ses indispositions et de ses infirmités.

Tels étaient les exercices spirituels de Charles au monastère de Yuste. Le moine hiéronymite ne fait nulle mention de cette discipline avec laquelle, suivant Robertson, Charles se serait fouette jusqu'au sang. Le pauvre César, epuisé par la goutte, savait à peine se mouvoir ; il était toujours accompagné de deux gentilshommes dont il réclamait l'assistance, soit qu'il essayât de marcher, soit qu'il fût porté dans son fauteuil. A peine trouve-t-on, dans la relation du moine espagnol, deux traits de cette *superstition timide et servile* que les historiens protestants ont voulu reprocher à Charles-Quint. Un des religieux ayant présenté trop timidement à l'Empereur la sainte patène, celui-ci la saisit de ses mains, la couvrit de baisers et la serra si fortement contre le cœur, qu'il semblait vouloir l'y faire entrer. Un autre jour, il arracha le goupillon des mains d'un autre religieux, qui l'avait manié avec trop d'hésitation, s'en aspergea largement et le lui rendit en disant : « C'est ainsi qu'il fallait faire, mon père ; une autre fois n'ayez

pas peur. » Du reste, ce dernier trait dénoterait plus de malicieuse bonhomie que de servile superstition.

La relation du moine de Yuste prouve surabondamment que, pendant sa retraite, Charles ne se soumit nullement à l'austérité monastique. Il ne dîna qu'une fois avec les moines, dans la salle commune, et, quoiqu'on lui eût dressé une table particulière et que les cuisiniers du couvent se fussent surpassés pour faire honneur à cet hôte illustre, Charles, médiocrement satisfait du repas cénobitique, ne renouvela plus sa visite au réfectoire En réalité, il vivait dans la retraite de Yuste non en moine, encore moins en Empereur, mais comme un gentilhomme valétudinaire qui aime ses aises et donne libre cours à ses caprices. La relation du moine espagnol combat aussi l'opinion de ceux qui dès lors propageaient le bruit que Charles voulait s'affilier à l'ordre de St.-Jérôme et prononcer les vœux exigés par cet ordre. Jamais, du moins d'après la relation du moine contemporain, Charles ne revêtit la robe monacale et jamais non plus il n'eût l'intention sérieuse de se faire religieux Ce qui avait pu donner lieu à ce bruit, c'était une agréable plaisanterie de Charles, demandant, après un an de séjour à Yuste, terme ordinaire des noviciats, que l'on célébrât son admission dans le monastère par des réjouissansances comme s'il s'était agi d'un novice ordinaire.

Sur un autre point plus grave, la relation du moine hiéronymite démontre que, malgré quelques doutes soulevés récemment, Charles-Quint fit réellement célébrer ses funérailles de son vivant. Un jour qu'il se sentait mieux portant, il commença par ordonner les obsèques de ses aïeux et de sa femme. Le soir de ce jour, après avoir pris l'avis de son confesseur, il ordonna que ses propres obsèques seraient célébrées le lendemain matin. C'était le 31 août 1558. Un catafalque fut dressé dans la grande chapelle de l'église, et Charles vint assister à ses obsèques, accompagné de tous ses gentilshommes vêtus de deuil. Après le service, qui ne se termina que vers la soirée, l'Empereur fatigué se fit asseoir dans la cour de son habitation Tourné vers l'occident et les yeux fixés sur le cadran de Gianello, il resta absorbé dans ses pensées. D'abord, il ordonna qu'on lui apportât le portrait de feu l'impératrice sa femme. Il le regarda pendant quelque temps ; puis il se fit apporter une peinture représentant le Christ au jardin des Oliviers, et enfin, après l'avoir longuement contemplée, il demanda un troisième tableau, celui du jugement dernier. Tout-à-coup un frisson le prit ; il se tourna vers le docteur Mathys, son médecin, et lui dit : « Je me sens indisposé, docteur. » A ces mots, ses gentilshommes accoururent et le portèrent au lit, qu'il ne quitta plus depuis. Il mourut le 21 septembre 1558, après avoir passé dans la paisible retraite de Yuste un an et huit mois, moins neuf jours. J.

Le Chêne d'Afflighem.

Tout le monde connaît le *Chêne d'Afflighem*. Son auguste vieillesse reçoit l'hommage de nombreux visiteurs, témoin les noms, les initiales, les dates, les hiéroglyphes marqués sur le registre de son écorce. C'est le seul débris vivant d'une forêt qui jadis s'étendait d'Alost à Assche. Il allait subir le sort commun des choses d'ici-bas, et déjà la cupidité levait la hache pour l'abattre, lorsqu'une poignée d'or, jetée par une main généreuse, le sauva ! Ce fut en 1837, si notre mémoire est fidèle, que S M. le Roi en fit l'acquisition, avec 50 verges de terre que couvrait son ombre. Depuis plusieurs années on annonce sa fin prochaine ; mais à chaque printemps, son feuillage renaissant dément les prophètes. Pourtant sa chevelure devient de plus en plus rare et démontre qu'il épuise sa sève à la refaire.

On pourra se former une idée de la force de ce géant des bois, lorsqu'on saura combien est grande la lutte incessante qu'il a à soutenir contre la destruction. Placé au centre d'une plaine, il est le point de mire de la foudre et des autans ; d'énormes branches sèches l'accablent de leur poids, et l'homme, jaloux de sa longévité, a poussé la malveillance jusqu'à lui enlever une bonne partie de son écorce.

Nous ne signalons pas le chêne d'Afflighem comme le plus gros, le plus élevé, le plus majestueux, de la Belgique ; non ; mais il y a un autre motif qui engage le voyageur à se détourner de sa route pour lui rendre visite : c'est que le lieu où il se trouve a des attraits difficiles à décrire ; c'est que le sol y resplendit de souvenirs historiques. Partout le regard y repose sur une nature douce et vivace, sur la verdure des près, des champs, des bois, sur la lucidité et le calme des airs. Partout s'offrent les vestiges de l'homme présent et les traces de l'homme passé. A proximité s'élèvent deux collines rivales, sur l'une desquelles domine l'antique village de Moorsel, sur l'autre gisent les ruines de la célèbre abbaye d'Afflighem. Plus loin surgit la montagne de Boukhout, avec ses toits rustiques, son château et ses moulins aux aîles toujours actives.

C'est au pied de l'arbre gigantesque qu'il faudrait ouvrir les *in-folio* de deux savants en *us* ; l'illustre *Sanderus*, mort à deux pas de là, à l'abbaye et l'historien de la ville de Termonde, *Lindanus de Gand*. Celui-ci nous apprendrait qu'il est fait mention de *M*oorsel dès avant le IXe siècle ; que ce village dut sa célébrité aux *r*eliques de Ste.-Gudule qui y furent transportées d'un autre village du Brabant, nommé Ham ; que le bruit des miracles attira Charlemagne au tombeau de sa divine parente ; car elle était née d'Amelberge, fille de Pepin (*Pepini regis filia*) ; que le pieux

monarque y pria avec ferveur ; qu'en l'honneur de la thaumaturge il y fit bâtir un cloître de femmes ; que, lors de l'invasion des Danois, ce cloître fut saccagé (*à Danis eversum*) ; que les reliques furent sauvées et transférées dans la suite à Bruxelles, par les soins de Charles, duc de Brabant, et frère de Lothaire, roi de France.

En conversant avec *Sanderus* nous verrions se relever les vastes et somptueux bâtiments de l'abbaye ; nous verrions le soleil se mirer dans les eaux d'un grand lac actuellement desséché ; nous verrions se redresser les fantômes de personnages marquants dans l'histoire, qui y ont reçu ou ont eu leur tombeau, tels que Godefroid-le-Barbu, duc de Lotharingie, Henri, comte de Louvain, Aléide ou Adelaës, fille de Godefroy et reine d'Angleterre ; nous y verrions arriver la milice brabançonne venant prendre ou déposer l'étendard du Brabant, selon que la guerre était allumée ou la paix rétablie. Maintenant il n'y a plus à Afflighem qu'un bâtiment transformé en ferme, des pans de murailles et des monceaux de pierres C'est avec un sentiment de profonde tristesse que le voyageur bien pensant et qui connaît l'histoire de cette abbaye parcourt ses ruines. Du moins c'est ce que nous avons éprouvé, et c'est sous cet empire que nous avons tracé sur le lieu les vers suivants :

Pour ton passé plein de grandeur,
Douce et célèbre colline,
Qu'elle est triste la ruine
Qui nous révèle ton malheur !
Le même soleil t'éclaire,
Mais ce que tu fus autrefois,
Avec tes murs, tes eaux, tes bois,
N'est plus qu'un songe éphémère.

Ah ! la cendre de tes tombeaux,
Où gisaient plus d'une gloire,
Plus d'un fils de la victoire,
Est foulée aux pieds des troupeaux !
Vient le laboureur qui trace
Avec le soc forgé d'airain
Un sillon profond dans ton sein
Et devant lui tout s'efface.

*** d'Alost.

Jehotte, graveur.

L'art de la gravure vient de perdre son doyen d'âge et l'un de ses plus dignes représentants : Léonard Jehotte est mort à Liége le 3 septembre 1851, à l'âge de 79 ans. Sa vieillesse était entourée

d'estime et quoique la mort l'ait trouvé au terme ordinaire du voyage, elle a laissé l'impression d'un douloureux et irréparable vide.

Jehotte était né en 1772 à Herstal, près de Liége. Des dispositions précoces lui firent suivre la carrière des arts, à une époque moins féconde que la nôtre en encouragements, et bientôt son esprit investigateur le porta à en étudier les procédés les plus variés. il travailla successivement, et non sans habileté, à la gravure en pierre fine, — en taille-douce, — sur bois, et dans chacun de ces arts, si distincts, qui n'ont entre eux d'autre corrélation que le nom et la science du dessin, il produisit des œuvres remarquables.

Dans la NUMISMATIQUE il convient de citer la médaille faite à l'occasion de la révolution belge et représentant Charlier, *la jambe de bois* ;— la médaille décernée par la ville de Liége aux institutions publiques et portant pour légende ces mots : *au mérite* ; — la médaille votée par ses concitoyens à l'habile chirurgien Ansiaux ; — la médaille exécutée sous le règne du roi Guillaume Ier pour l'exposition de l'industrie et qui est revêtue de cette inscription : *Floreant pacis artes, fugiunt tenebræ* ; et enfin la médaille reproduisant le buste du roi Léopold, souvenir historique qui ne saurait être passé sous silence. Jehotte a, en outre, gravé la dernière monnaie du pays de Liége frappée pendant le *sede vacante* de 1792 et alors qu'il était à peine âgé de 20 ans.

Parmi les œuvres *gravées sur pierre fine*, les plus connues sont une figure allégorique de la Santé exécutée sur une améthyste, — un Esculape sur jaspe ; — un portrait du roi Guillaume sur cornaline, offert à la reine des Pays-Bas, — et le lion de Waterloo reproduit sur topaze, qui appartient actuellement au cabinet d'histoire naturelle de la Haye.

A l'époque où Jehotte s'occupa de la gravure sur bois, la xilographie ne s'était pas vulgarisée comme de nos jours, et elle devait encore subir de nombreux perfectionnements. Ses productions en ce genre n'offrent donc qu'un intérêt secondaire. Ses gravures en *taille-douce* sont, au contraire, intéressantes à différents titres, notamment par la nature des sujets et l'époque à laquelle ils appartiennent : ils sont de beaucoup antérieurs à la brillante rénovation du burin, rénovation opérée par l'école royale de Bruxelles et par l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers. Nous ne pouvons même donner ici une énumération approximative de ces travaux : ce serait cataloguer.

Nous bornerons notre mention à deux ouvrages caractérisques : l'un est le portrait de *Napoléon Bonaparte, premier consul* ; le fond représente une vue du faubourg d'Amercœur, incendié par les Autrichiens en 1793, et restauré par ordre de Bonaparte ;

l'autre montre le héros liégeois de l'année 1812 : Hubert Goffin et son fils dans la houillière Beaujonc. Il a aussi illustré le *Traité du dessin et de la peinture* de *L. Libert*, Lille, Blocquel, 1811, in-12, de 4 jolies gravures à l'eau forte.

Outre une vie pure et une belle moisson de travaux, Jehotte a laissé pour perpétuer son souvenir deux fils qui depuis longtemps se sont fait un nom dans les arts : l'un est habile graveur sur médaille, l'autre est l'auteur du *Monument du prince Charles de Lorraine* et de la *Statue de Caïn*. X.

Roland de Lattre à Munich.

Les services que le compositeur montois Roland de Lattre rendit à l'art musical sont immenses, tant sous le rapport de la marche qu'il lui imprima, que par les innovations qu'il lui fit subir. Il y introduisit un intérêt, une élévation, un spiritualisme, qu'aucun de ses compatriotes n'avait connus. Il enrichit la modulation, et la simplifia en même temps ; il ennoblit les formes, qui dans les œuvres de ses prédécesseurs se montrent toujours dominées par le mécanisme et les lois qu'il régit ; tout prit chez lui une expression de vie qui touche d'autant plus le sentiment qu'elle s'éloigne de la froide spéculation et en rejette les proportions abstraites. On peut dire que De Lattre, le premier de tous les maîtres neerlandais, commença à introduire l'expression et le sentiment dans la musique, et il est, sans contredit, le plus grand compositeur de cette école, dont il fut l'avant-dernier représentant. Il rivalisa avec le chef de l'école romaine, Palestrina, qui l'emporte, il est vrai, sur lui dans la facture, et offre l'avantage d'une plus grande clarté, mais qui n'a point sa profondeur. Aussi est il plus facile de comprendre et d'étudier le maître italien que De Lattre. Mais c'est à tort que Baini a voulu déverser sur le dernier les reproches d'une réputation imméritée. Jamais artiste ne jouit d'une plus grande popularité et ne reçut du public plus de marques de reconnaissance. Nul n'écrivit davantage, et si, dans le nombre de ses ouvrages, quelques uns sont d'une moindre importance, la plupart sont autant de chefs-d'œuvre qui attestent son génie. Le catalogue de ses œuvres, conservé dans la bibliothèque de Munich, contient 2357 numéros, dont 1572 sur des sujets sacrés. La moindre quantité a été imprimée en Italie, en Allemagne, en Belgique et en France. La plupart ont été dispersés en manuscrit, à l'exception de ce que la bibliothèque de Munich en possède encore.

La statue que le roi Louis 1er lui érigea, en même temps qu'il

sauvait de l'oubli sa tombe abandonnée (1), fut inaugurée le 15 octobre 1849, jour anniversaire de la naissance de la reine Marie, qui est en même temps le jour de la fête de la reine Thérèse.

Cette statue, en bronze (2), modelée par Maximilien Wiedemann, et coulée à la fonderie royale de Munich, par M. Müller, élève du célèbre Stiegelmayer, représente De Lattre debout, en costume du moyen-âge, s'appuyant sur un orgue et tenant à la main un rouleau de musique où est gravé le commencement d'un *Kyrie Eléison* de sa composition. La pose est digne et noble, et son regard exprime la pensée divine qui inspira ses accords.

Le piédestal, de marbre gris, porte d'un côté le nom de l'artiste en allemand, en latin et en italien (Roland Lasz, Orlandus Lassus, Orlando di Lasso), et de l'autre cette inscription en allemand : Né à Mons (Hainaut), en l'an 1533 (lisez 1520), mort à Munich en 1595. Dans la pierre fondamentale du monument est scellée une boîte de plomb renfermant un fac-simile sur parchemin, ou plutôt sur peau de vélin, de la partition des sept psaumes pénitentiaux qui se trouve à la bibliothèque royale de Munich (3).

---

(1) Cette tombe élégante, incontestablement du dix-septième siècle, était primitivement dans l'église de Notre-Dame, d'où, sans doute, elle aura été enlevée lors de l'agrandissement de ce temple. Oubliée ensuite et perdue, elle fut retrouvée, il y a trois ans, chez un scieur de pierre et achetée par le roi Louis, qui la fit, en attendant qu'il put lui donner une autre destination, placer dans le jardin de l'Académie des beaux-arts à Munich, où elle est encore. Elle était placée en 1800 dans le cimetière des Franciscains, et elle passa ensuite en la possession d'un artiste du théâtre de Munich qui la fit transporter dans son jardin, devenu plus tard la propriété d'une demoiselle de Mauntich, et où elle se voyait encore en 1830.

(2) Son poids est de 400 livres ; sa hauteur de 11 pieds 1/2, mesure de Bavière.

(3)

ROLAND DE LATTRE

—

GENANT
ORLANDO DI LASSO
TONDICHTER.

—

ERRICHTET
AON LVDWIG I
KONIG VON BAYERN

—

Sur le côté :

ERFUNDEN UND EODELIRT VON
MAX WIEDEMANN
GEGOSSEN VON
FERDINAD MULLER.

Lorsqu'on inaugura la statue sur la place de l'Odéon, où se trouvait déjà celle de Gluck, et où toute la cour, toute la capitale s'était rendue, un choral du grand maître fut exécuté par la chapelle du roi, les artistes du théâtre allemand, les trois sociétés philharmoniques de Munich et un grand nombre d'artistes et d'amateurs. M. Suntz, premier maître de chapelle de la cour, dirigea l'orchestre, qui ensuite exécuta une cantate écrite à cette occasion et que son chef, successeur de l'homme illustre à qui cet honneur était rendu, avait lui-même mise en musique. M. Jules Denefve, directeur de l'Académie de musique de Mons, a aussi composé pour la même solennité une cantate dont les paroles sont de M. Ad Mathieu.

MM. Suntz et le baron de Loroche, grand maréchal de la cour, prononcèrent deux discours : Le premier rendit hommage au génie de De Lattre et parla surtout de son inépuisable fécondité, le second se plut à rappeler les honneurs dont De Lattre avait été comblé de son vivant, l'intimité dans laquelle il vécut avec Albert-le-Généreux, et les derniers moments, pleins d'agitation, de cette vie si active.

Des quatre fils du compositeur, deux seulement sont connus dans le monde musical. L'aîné, Ferdinand, eut l'emploi de son père, qu'il obtint après la mort de Jean de Tosca, auquel il succéda ; le second, Rodolphe, fut organiste à Munich ; il laissa quelques compositions qui ne manquent point de mérite. Ce furent eux qui, en 1604, après la mort de leur père, éditèrent ses motets sous le nom de *Magnum opus musicum*, dont 17 cahiers

---

Le graveur Veyrat, de Bruxelles, a fait, en 1843, une médaille de grand module portant d'un côté le buste de Roland de Lattre et de l'autre ces deux vers dans un écusson :

Un grand homme est de tous les âges
Et la reconnaissance est de tous les instants.

AD. MATHIEU.

Au bas de l'écusson se lisent les mots : Né à Mons en 1520, mort à Munich en 1595.

(Roland de Lattre figurait déjà en médaille dans la Galerie numismatique des hommes célèbres des Pays-Bas, qu'a publiée le chevalier Simon.)

Les principales biographies de Roland de Lattre sont 1° celle qui précède le poème publié en 1838, celle insérée dans les *Belges illustres*, et celle (plus exacte) qui fait partie de la *Biographie montoise*. La plus complète et la plus fidèle de toutes sera celle que publie en ce moment notre concitoyen M. Hoyois et que l'auteur, M. Ad. Mathieu, a augmenté des documents relatifs à l'érection de la statue du grand musicien, au rond point du Parc, à Mons.

in-folio parurent alors, mais cette publication devait probablement embrasser une plus grande partie des œuvres de l'auteur ; malheureusement, elle resta inachevée. AD. M.

Roland Delattre existe-t-il ?

La lettre suivante de M. Gachet soulève une question historique et appelle l'attention de tous les hommes qui s'occupent de notre histoire nationale :

Monsieur le rédacteur,

Voici une étrange aventure, qui prouve une fois de plus que les grands hommes ne sont pas à l'abri de la mauvaise fortune, même après leur mort, quoi que le poète en ait dit. La justice de la postérité ? Erreur ! — L'espoir de léguer leur nom au pays qui les a vu naître ? Abus et déception !

Les Montois viennent de poser la première pierre du monument qu'ils veulent élever à Roland Delattre, et il s'agit, si on les en croit, d'un célèbre compositeur qui vivait au XVIe siècle, dont le génie fut admiré du monde entier, et qui est vulgairement connu sous le nom d'Orlando Lasso.

N'est-on pas surpris tout d'abord de cette singulière idée qu'on a eu de donner à Orlando Lasso un autre nom que le sien ? Si le maëstro l'avait voulu, il aurait bien pu sans doute conserver le nom de Delattre, et s'il ne l'a pas fait, a-t-on le droit de le lui donner ? Que diriez-vous de gens qui, méconnaissant le nom de Voltaire, s'acharneraient à vouloir y substituer celui d'Arouet ? Ceci me rappelle encore le célèbre Pietro Candido, dans lequel il faut reconnaître le nom du Flamand Pierre Dewit. Et sans doute, je le veux bien, mais laissez au moins à l'artiste le nom sous lequel il s'est illustré

Je le répète, établir un pareil système, c'est vouloir forcer tout le monde à apprendre une nouvelle histoire, et jeter sur le carreau plus d'un grand homme devenu méconnaissable. Ainsi, par exemple, connaissez-vous l'illustre *Schwarzerd* ? Non, assurément. Et pourtant ce Schwarzerd, c'est le fameux réformateur *Mélanchton*, que vous connaissez, j'en suis sûr, et qui avait jugé bon de traduire en grec son nom allemand.

Mais il y a mieux pour le fait qui nous occupe, c'est que Roland Delattre est un mythe ; Roland Delattre n'a jamais existé Ce nom n'est pas même la traduction de celui que l'on veut exprimer, et Orlando Lasso peut à bon droit s'indigner dans sa tombe d'une pareille substitution

Voyons d'abord l'origine de ce quiproquo.

Henri Delmotte, archiviste de Mons et littérateur très spirituel, voulut un jour, dans son affection pour sa ville natale, réveiller le souvenir du grand compositeur du XVIe siècle, et il lui consacra une curieuse et intéressante notice. Or, on savait qu'Orlando Lasso était né à Mons, et que son père avait eu des démêlés avec la justice pour avoir fabriqué de la fausse monnaie. Notre archiviste s'évertua donc à chercher dans les registres judiciaires du XVIe siècle les traces de la condamnation du faux monnayeur, et, en effet, il rencontra vers l'époque indiquée, un certain Delattre condamné pour cette espèce de crime. Henri Delmotte n'en demanda pas davantage, et, dès lors, il fut évident pour lui que le célèbre Orlando Lasso s'appelait, en wallon, Roland Delattre, et qu'il avait tout simplement italianisé son nom.

Voilà donc Roland Delattre, jusqu'alors inconnu, qui fait son entrée dans le monde. La Belgique l'accueille avec sympathie comme une gloire nationale ; on songe à lui élever une statue, on écrit des vers, que dis-je, un poème en son honneur, une société d'harmonie se fait gloire de porter son nom ; en un mot il va briller avec tant d'autres étoiles dans le ciel artistique des Belges.

Eh bien ! ce n'était ni plus ni moins qu'un grand homme débaptisé.

Si Henri Delmotte avait agi prudemment, il aurait laissé au grand compositeur son nom d'Orlando Lasso, et s'il tenait à connaître le véritable nom wallon de son héros, il n'avait qu'à chercher avec un peu plus de patience dans les registres de son vieux greffe, il aurait trouvé que ce nom c'était *Delassus*. Il y eut effectivement un condamné de ce nom vers la même époque, demandez plutôt à l'archiviste.

Delassus, on ne peut en douter, est un mot du pays qui veut dire *de là haut*, comme *Delavau* signifie *de là bas*, en langage rouchi :

Or, prions Jhésus
Qui au ciel *lassus*
Est, où il se délitte

Comprenez-vous maintenant que ce mot *Lassus* soit devenu en italien *Lasso* ? rien de plus simple. Delattre, au contraire, comment l'aurait-on changé ? Serait-ce en *Latro* ou *Laddro* ? La belle avance ! car vous comprenez aussi pourquoi notre musicien avait tenu à changer son nom.

Et aujourd'hui où en sommes-nous ? Il y a une société de Roland Delattre qui subsiste depuis plusieurs années et dont le nom n'a aucun sens ; il y a un poème à la gloire de ce même Roland, et la rime aussi bien que la mesure veut que le héros s'y appelle Delattre ; enfin il y a une médaille et il va y avoir une statue !

C'est à merveille ! Seulement Roland Delassus où plutôt ORLANDO LASSO serait bien surpris de voir tout cela, s'il revenait en vie, et il aurait le droit de dire : « Que ne m'a-t-on laissé le nom que j'ai rendu si glorieux ? et qu'avait-t-on besoin d'aller chercher dans les mémoires du bourreau le nom d'un misérable pendu pour le glorifier à la place du mien ? »

Veuillez agréer, etc.

Je voudrais bien qu'on pût empêcher ce vandalisme d'un nouveau genre. EMILE GACHET.

Ligny-Saint-Flochel.

Nos campagnes renferment parfois des documents bien précieux à l'artiste et à l'archéologue et qui restent ignorés ou inappréciés. C'est pour ne point être infidèle à la science et pour être utile, si je le puis, que j'ai essayé de dresser, plus sur les idées d'honorables personnes que sur les miennes propres, l'aperçu que j'offre au public.

Ligny, *Lignum*, *Ligniacum* (à cause de son voisinage des bois qui le touchent) autrefois village de l'Artois, dans le comté de St.-Pol ; aujourd'hui commune du canton de St.-Pol, a pour patron saint Flochel, martyrisé à Autun dès son jeune âge. D'après les archives du Pas de-Calais et les souvenirs des vieillards du lieu, on voit que ce village portait au XVIe siècle le nom de Ligny Wandelicampagne : pour quelle cause ? Quelle est l'origine et l'étymologie de ce nom ? Jusqu'ici rien n'a pu éclairer sur ce point et cependant le fait est certain.

L'église de Ligny-St.-Flochel offre des sujets d'étude historiques et archéologiques. La forme et la construction de ce monument, les divers enseignements lapidaires que l'on retrouve, quoique dégradés, soit à l'intérieur de la nef, soit à l'extérieur, au portail et au clocher, sont dignes d'attention, parce qu'ils peuvent et doivent nécessairement diriger dans ses recherches l'artiste comme l'historien.

Ainsi, si l'on compare le blason sculpté au mur latéral à gauche de la nef, on le trouve conforme aux armoiries que portait Jean de Cavrel. On sait, en effet, que ce seigneur était receveur-général du comté de St.-Pol au XVIe siècle et qu'il possédait en même temps un arrière-fief situé à Ligny-Saint-Flochel et nommé Corbelmont (1).

---

(1) Archives du Pas-de-Calais.

D'un autre côté, si l'on vient à étudier le blason sculpté en ronde-bosse au grand portail placé sous la tour, on le trouvera, par confrontation, semblable aux armoiries attribuées à l'antique maison d'Egmont.

On pense, en effet, qu'au commencement du XVIIe siècle, cette maison possédait la seigneurie de Ligny-Saint-Flochel. Cette possession féodale est passée de la maison d'Egmont en celle de Pignatelli d'où, par alliance, elle est arrivée en celle de M. de Luynes, aujourd'hui représentant à l'Assemblée législative.

Ce qui vient encore confirmer cette assertion, c'est aussi l'inscription placée sur la cloche suspendue à la tour de cette église, laquelle cloche a eu pour parrain, en 1716, époque où elle a été fondue et bénite, *Procope Marie de Pignatelli d'Egmont, seigneur de Ligny Saint-Flochel* et membre de la famille dont nous avons parlé.

Si j'étais artiste et archéologue, je pourrais vous faire une description pompeuse de la tour et de son architecture en style fleuri et antique, mais j'aime mieux me taire que de mal décrire et je me bornerai à nommer les terribles mâchicoulis qui ornent et fortifient le sommet de l'édifice.

La construction de la tour doit remonter au XVe siècle ; son style l'atteste ainsi que plusieurs dates que l'on trouve surtout aux embrasures.

Voici la nomenclature des plus anciennes : 1600, 1578, 1500, 1496, 1484 et 1477. Les deux dernières sont accompagnées chacune d'un nom propre écrit à la main en caractères de l'époque. On peut donc présupposer l'existence du clocher de Ligny-St.-Flochel antérieurement à l'an 1477, qui est la plus ancienne date indiquée.

Divers ornements qui ont incontestablement servi à décorer l'église et qui ont été retrouvés négligemment épars dans une chambre de la tour viennent donner un nouvel appui à notre assertion.

Parmi les débris dont nous parlons, on peut citer en particulier un groupe de personnages qui a surtout attiré l'attention de plusieurs visiteurs savants et distingués. Un de ces messieurs, correspondant des comités historiques, a eu la bonté de m'en donner une description. Je transcris littéralement ce travail aussi intéressant pour les amis de la science que digne d'éloges pour pour son auteur :

« Couronnement de la Vierge : sculpture en bois (xve ou xvie siècle).

» Ce couronnement de la Vierge, malheureusement mutilé par » les iconoclastes de 93, vient une fois de plus témoigner de l'ex- » trême habileté *de nos tailleurs d'ymaiges et de nos huchiers*

» *picards et artésiens*. Tout nous porte à croire que ce groupe
» précieux a pour date la fin du xve siècle ou le commencement
» du xvie. Se conformant à l'usage adopté alors par l'art, l'*ymai-*
» *gier* a représenté Dieu le Père, l'ancien des jours de l'Ecriture
» en Pape. Sa tiare est admirable de détails ainsi que son man-
» teau.

» La main qui vient de poser la précieuse couronne sur la tête
» de Marie nous fait regretter vivement que l'autre ait été muti-
» lée. Reine des cieux, cette couronne est riche, splendide ; la
» robe aux replis profondés, fouillés par l'art, est habilement dra-
» pée. Le Christ a complètement disparu sous le marteau des
» démolisseurs ; sa main seule apparaît encore comme accolée à
» la couronne de sa sainte Mère. »

Je reviens au clocher que je n'ai fait qu'indiquer sans avoir la prétention de le décrire. La flèche de cet édifice a été restaurée l'an dernier par le zèle et aux frais des habitans de la commune, qui n'ont point hésité à faire les plus grands sacrifices pour conserver debout un monument qui témoigne hautement de l'antique foi de leurs pères. Mais une partie de la tour qui soutient la flèche est encore en délabrement, et une ruine prochaine menace tout le clocher, si on ne s'empresse de la prévenir.

Puisse ce croquis que je viens de tracer éveiller des attentions bienveillantes et contribuer à amener la restauration complète d'un monument, unique de ce genre, que la faux des temps ait épargné dans nos contrées et peut être dans le département entier.

Un habitant de Ligny-Saint-Flochel.

Antipathie des Espagnols et des Français.

Toutes les fois qu'il s'est trouvé en Europe deux puissances prépondérantes, il y a eu en même temps entr'elles rivalité, envie, opposition, animosité nationale. C'est le résultat naturel des guerres entre les rois qui faisaient passer leurs passions chez les peuples. La même antipathie et ces haines implacables qui ont séparé les Anglais et les Français depuis les guerres de l'Inde, celles de l'émancipation de l'Amérique, de la Révolution et de l'Empire jusqu'en 1815 et même au-delà, ont long-temps divisé la France et l'Espagne. Il y a trois siècles, François Ier et Charles-Quint étaient deux rivaux que la terre ne semblait pas pouvoir porter ensemble ; des guerres interminables s'allumèrent entr'eux et ils léguèrent des inimitiés et des combats à leurs successeurs Henri II et Philippe II qui continuèrent ces tristes débats. Il en résulta, en-

tre les deux peuples français et espagnol, une antipathie nationale qui se transmettait de père en fils et était tellement enracinée dans les deux nations qu'il n'y avait pas sûreté pour un Français de voyager avec son costume en Espagne, et réciproquement.

Le docteur Don *Carlos Garcia* raconte fort plaisamment que voulant s'instruire des mœurs et des coutumes des Français, il résolut de visiter leur pays. Il s'équipa de son mieux à l'espagnole, et fit son entrée à Paris avec sa fraise d'un pied de haut et sa longue rapière traînante. Il n'eût pas fait vingt pas dans la rue, de l'air grave et posé qui convient à un Castillan, que, reconnu de suite pour tel, il fût assailli par les cris des enfants, les huées des laquais, les criailleries des femmes; traqué, poursuivi, battu, honni et vilipendé, il fut trop heureux de trouver une église ouverte pour lui servir d'asyle : mais en y entrant il resta encore l'objet des risées des fidèles dès qu'on s'aperçut qu'une queue de lièvre et un boyau de mouton avaient été attachés à son manteau, dont il se drapait magistralement et sans se douter le moins du monde de cette nouvelle avanie. Pour rentrer chez lui, il fut charmé de profiter de l'escorte de deux gentilshommes qui avaient été en Espagne et qui le reconduisirent poliment. En son chemin, il eut aussi la surprise de rencontrer un aveugle et son chien, lequel sautait pour le roi de France, et refusait de le faire pour le roi d'Espagne ; au nom de ce monarque, le malicieux animal grinçait et montrait les dents et hérissait son poil, ce qui amusait beaucoup le peuple qui donnait force monnaie à l'aveugle. Enfin, au moment de gagner son logis, Don Garcia obtint encore la satisfaction de voir un enfant pleurant sur sa porte et à qui sa mère disait, en voyant le Castillan passer : « Si tu n'es pas sage, je vais te donner à l'Espagnol qui emporte les enfants méchants. » L'enfant fut si fort effrayée de le voir qu'il se tut à l'instant même et demeura en repos.

Garcia fut martyrisé à Paris, la ville la plus polie de l'Europe, jusqu'au moment où il se vêtit à la française, ce qu'il se hâta de faire ; mais il resta tellement frappé de voir que l'inimitié et la haine des deux nations était si grande et si populaire qu'elles faisaient effet jusques sur les enfants presqu'à la mamelle et qu'elles servaient aux aveugles d'instrument pour gagner leur vie, qu'il résolut d'approfondir cette question et de composer un ouvrage sur ce sujet.

Une circonstance politique favorisa ce projet ; Louis XIII épousa, le 25 décembre 1615, la sérénissime infante d'Espagne, Anne d'Autriche, *seule digne entre toutes les filles d'Adam*, dit Garcia, *de devenir la très chrestienne reyne de France* ; on put parler alors ouvertement dans les deux pays d'une antipathie qui devait se fondre dans l'alliance nouvelle, passer à l'état de souvenir et

d'histoire ancienne ; c'est ce qu'exécuta fort adroitement le docteur Don Carlos Garcia, probablement pendant un long séjour dans les Pays-Bas espagnols; son livre eut un grand succès et fit beaucoup de bruit dans son temps : on y trouve sur les mœurs castillannes des notions qu'on chercherait vainement ailleurs, et chaque coûtume, chaque usage, est toujours mis en opposition avec les coûtumes et les usages français d'une manière piquante et originale. Nous pensons que la plus ancienne édition bilingue de cet ouvrage est celle de *Cambray*, qui porte un double titre disposé de cette façon singulière :

La oposicion y conjuncion de los dos grandes luminares de la tierra, obra apacibile y curiosa, en laqual se trata de la dichosa aliança de Francia y Espana, con la antipathia de Espanoles y Franceses.	L'opposition et conjonction des deux grands luminaires de la terre, œuvre curieuse et aggréable (*sic*) en laquelle il est traicté de l'heureuse alliance de France et d'Espagne, et de l'antipathie des François et des Espagnols.
Compuesta en castilana por el doctor Carlos Garcia, y traduzida en frances por R. D. B. s. d. l. c.	Composée en espagnol par le docteur Charles Garcia, et mis en français par R. D. B. c. s. d. l. c.
Dirigida al capitan Don Juan Davalos y Zambrana, del consejo de guerra de su Magestad en los estados de Flandes y theniente de la villa y castillo de Cambray, y pays de Cambresi, etc.	Dediée au très noble et très généreux capitaine dom Jean Davalos et Zambrana, du conseil de guerre de Sa Majesté en ces estats de Flandes (*sic*), lieutenant du gouverneur de la ville et citadelle de Cambray et pays de Cambresis.
En Cambray, en la emprenta de Juan de le Ribera, 1622.	A Cambray, de l'imprimerie de Jean de la Riviére, MDC XXII.

Ce livre, de format in-12, contient 7 f^os^ et 514 pages, dans lesquelles le français se trouve partout en regard de l'espagnol. L'approbation castillane est signée par *A. Rodriguez*, curé et chapelain de la citadelle de Cambrai, qui n'est peut-être pas étranger à la traduction ; et la française, par *Max. de la Porte*, pasteur de Ste.-Magdelaine. L'ouvrage est divisé en 207 chapitres.

Je possède une seconde édition de cet ouvrage, imprimée à *Rouen*, chez *Jacques Cailloue*, 1630, in-12, 401 pages espagnol-français. — Réimprimé également à Rouen, 1638, in-12 et à *Gandt*, *Sersanders*, 1645, pet. in-8° de 12 f^os^ lim^res^. 398 pp. et un folio non chiffré. — Il fut traduit en italien sous ce titre: *Antipathia de Francesi et Spagnvoli, opera piacevole, e cu-*

riosa, del dottor D Carlo Garcia, tradotta di Spagnuolo in Italiano, da Clodio Vilopoggio. In Venetia et in *Macerata, Agostino Grisei*, 1651, petit in-12, 216 pp. — En 1688, parut un autre ouvrage français sur le même sujet, mais ce n'est pas une traduction de celui de Garcia. La Mothe le Vayer s'occupa de cette matière dans un traité inséré dans ses œuvres ; en 1809, à l'occasion de la guerre d'Espagne, on a réimprimé, à 25 exemplaires seulement, cet opuscule sous ce titre : *De la contrariété d'humeur qui se trouve entre certaines nations, singulièrement entre les nations Françoise et Espagnole*, par *La Motte le Vayer*. Paris, de Beausseaux, 1809, in-8° sur grand papier vélin.

Don Garcia, qui est resté inconnu des biographes et qui méritait cependant un meilleur sort, a encore composé un traité fort rare et fort singulier que nous possedons, sous ce titre : *La desordenada codicia de los bienos agenos Obra apazible curiosa, en laqual se descubren los enrredos y maranas de los que no se contentan con su parte*. En *Paris*, Adrian *Tiffeno*, 1619, in 12 de 347 pp. dédié à Louis de Rohan, comte de Rochefort, traduit en français par Vital d'Audiguier, avec l'indication plus brève de l'*Antiquité des Larrons*, Paris, 1621, in-8°.

Le docteur espagnol élabora cet *obra apazible y curiosa*, comme il l'appelle, ainsi que son précédent ouvrage, pendant son sejour à Paris, et lorsqu'il y remarquait les cavaliers saluant les dames en les embrassant, ce qui le scandalisait fort, et lui faisait dire que les Espagnols sortiraient des gonds en voyant telle chose; car, selon leur maxime, qui donne la main donne la bouche, et qui donne la bouche donne tout. Si Garcia a pu voir de si grandes différences entre les habitudes espagnoles et françaises, il a au moins dû reconnaître que pour *los que no se contentan con su parte*, il en était tout-à-fait de même à Paris qu'à Madrid. Ce serait aujourd'hui de l'actualité pour tous les pays de l'Europe.

A. D.

Origine des armoiries de Dunkerque.

Avant l'année 1510, les armes de Dunkerque étaient composées d'un Ecu coupé de Flandre et de Bar, c'est-à dire que la partie supérieure fut d'or au lion rampant de sable, qui étaient les armes de Flandre, et la partie inférieure d'argent au Bar, poisson à demi pâmé, qui étaient les armes de la maison de Bar.

Ces armes furent depuis toujours les mêmes, à la réserve de ce changement que le lion devint passant et le Bar tout-à-fait pâmé 1535.

Plus tard, on ajouta pour support de l'écu un homme marin

armé. Cette dernière modification, effectuée en 1588, complétait les armoiries ordinaires de la ville de Dunkerque.

Telles elles étaient avant la première révolution, et telles elles furent reprises aussitôt la première restauration, le 9 avril 1814.

Les titres constitutifs des armoiries dont la ville était en possession depuis plusieurs siècles étant perdus, le conseil municipal de Dunkerque prit, dans sa séance du 15 février 1815, et conformément à l'ordonnance du 26 septembre précédent, la délibération suivante :

« La ville de Dunkerque demande un nouveau titre pour être » confirmée dans la jouissance de ses armoiries, dont le dessin a » été envoyé à l'autorité supérieure. »

Par suite intervinrent les lettres-patentes ci-après :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

» A tous présents et à venir, salut.

» Voulant donner à nos fidèles sujets des villes et communes de notre royaume un témoignage de notre affection, et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées aux dites villes et communes, et dont elles sont l'emblême.

» Nous avons, par notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les villes, communes et corporations de notre royaume à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par-devant notre commission du sceau, nous réservant d'en accorder à celles des villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs ; et par notre autre ordonnance du 26 décembre suivant, nous avons divisé en trois classes lesdites villes, communes et corporations

» En conséquence, le sieur de Kenny, maire de la ville de Dunkerque (Nord), autorisé par délibération du conseil municipal du 15 février 1815, s'est retiré par-devant notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre commission du sceau, que le conseil municipal de Dunkerque a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant concession des armoiries suivantes : *D'or, à un Lion passant de sable ; coupé d'argent, à un Dauphin couché d'azur, crêté et oreillé de gueules,* lesquelles lui avaient été accordées par les rois nos prédécesseurs.

» Et sur la présentation qui nous en a été faite, de l'avis de notre commission du sceau, et des conclusions de notre commissaire faisant près d'elle fonctions de ministère public, nous avons, par ces présentes, signé de notre main, autorisé et autori-

sons la ville de Dunkerque à porter les armes ci-dessus énoncées.

» Mandons, etc.

» Donné à Paris, le 11 novembre 1815, et de notre règne le 21e.

» Signé, LOUIS.

De par le Roi :

» *Le garde-des-sceaux,*

» Signé, BARBÉ-MARBOIS. »

Titres de Jean-Bart.

Dunkerque se glorifie avec raison de compter parmi ses enfants l'une des plus grandes gloires maritimes de la France ; le héros, sans contredit, le plus populaire et qui a rempli le monde de sa renommée. Grâce à l'initiative et à la persévérance de l'un de nos concitoyens, une statue, chef-d'œuvre d'un grand artiste, a été élevée à l'illustre marin, et nous pouvons la montrer avec orgueil aux étrangers qui visitent notre cité ; mais il est regrettable que nos archives locales ne possèdent aucun des titres que ont élevé Jean-Bart aux premiers grades de notre marine, ou qui lui ont conféré des dignités, témoignages de la reconnaissance du pays. On devait croire ces titres à jamais perdus, puisque, depuis un siècle, rien n'avait révélé leur existence

Il parait aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi. M. Margerie, directeur du télégraphe électrique à Dunkerque, vient d'informer l'administration municipale que ces titres existent, qu'ils sont en la possession d'un de ses amis de Bordeaux, et qu'il voudra bien user de toute son influence près de cet ami pour faciliter la rentrée dans nos archives de vieux parchemins qui ne peuvent être pour lui que d'une importance relative, et qui seraient pour nous de précieuses reliques.

Nous nous réjouissons de cette intéressante découverte, et nous aimons à ne pas douter que nos édiles ne négligeront rien pour acquérir les titres, dont le propriétaire paraît disposé à traiter. Toutefois, nous ne saurions assez engager nos édiles à faire, au préalable, vérifier scrupuleusement l'authenticité des actes dont l'existence est si soudainement révélée. Ceux que possède l'ami de M. Margerie ne se rattachent pas seulement à Jean-Bart, mais aussi à son fils et à son petit-fils, parvenus comme lui au grade de chef d'escadre. Or, il peut sembler étrange que des titres originaux, qui ont appartenu à trois générations, se trouvent aujourd'hui en une seule main. On peut s'étonner aussi que, pendant si long-temps, ces titres soient restés ignorés, et que la presse n'en ait pas fait la moindre mention, surtout à l'e-

poque où l'érection de notre statue a si vivement occupé la France. Si le silence gardé jusqu'ici sur ces documents ne se comprend guère, on peut néanmoins admettre une explication à leur possession par une même personne. Il est possible que, transmis de père en fils dans la famille Bart, ils soient. à la mort sans postérité du petit fils du héros, le 12 mars 1784, devenus la propriété de sa sœur, Marie-Anne-Louise Bart, qui habitait près de lui à Paris, et que, du vivant ou au décès en célibat de cette dernière, les titres, réunis, soient passés en d'autres mains.

Quoiqu'il en soit, nous nous empressons de publier ci-après le catalogue des titres que nous devons à l'obligeance de M. Margerie.

A. DASENBERGH.

TITRES RELATIFS A JEAN-BART.

NUMÉRO 1er.

20 juin 1689. — Commission de capitaine de vaisseau pour le sieur *Bart*, Signé *Louis*. Contresigné *Colbert*. Enregistré au contrôle de la marine à *Dunkerque*, le 25 juin 1689.

N° 2.

1er février 1694. — Provisions de chevalier de St.-Louis pour le sieur Bart, capitaine de vaisseau, capitaine de frégate et lieutenant de vaisseau depuis 15 ans. Signé *Louis* Contresigné *Phélipeaux*. Date du serment prêté à Versailles, entre les mains du roi, le 19 avril 1694. Signé *Phélipeaux*.

N° 3.

Août 1694. — Lettres de noblesse pour le sieur Jean-Bart. Signe *Louis*. Contresigné. *Phélipeaux*.

(Nota) Les armoiries de Jean-Bart, dessinées et peintes sur le parchemin, ont été souvent pliées et dépliées et sont légèrement endommagées. Le texte original de ces lettres renferme quelques variantes du texte imprimé.

N° 4.

1er avril 1697. — Provisions de chef d'escadre de Flandre pour le sieur chevalier Bart, capitaine de vaisseau, à la place du sieur marquis de Langeron. Signé, *Louis* Contresigné *Phélipeaux*.

N° 5.

26 mai 1697 — Lettres d'attache aux provisions de chef d'escadre pour le sieur chevalier Bart. Signé, *Louis-Antoine de Bourbon*

TITRES RELATIFS A FRANÇOIS-CORNIL BART, FILS DE JEAN-BART.

N° 6.

25 novembre 1712. — Commission de capitaine de vaisseau, pour le sieur Bart, capitaine de frégate. Signé *Louis*. Contresigné *Phélipeaux*.

N° 7.

28 juin 1718. — Provisions de chevalier de Saint-Louis pour le sieur Bart, capitaine de vaisseau (officier depuis 25 ans). Signé *Louis*. Contresigné *Phélipeaux*. Serment prêté à Calais, devant Hennequin, capitaine de vaisseau, le 1er octobre 1718.

N° 8.

1er mai 1741. — Provisions de chef d'escadre pour le sieur Bart, l'un des plus anciens capitaines de vaisseau. Signé *Louis* ; *Phélipeaux*. Vu par *L. I. M. de Bourbon, duc de Penthièvre, etc.*

N° 9.

1er avril 1748. — Commission de capitaine de vaisseau pour le sieur Bart, lieutenant Signé *Louis*; *Phélipeaux*. Vu par *L. I. M. de Bourbon, duc de Penthièvre*. Contresigné *Romieu*. Enregistré à Brest. Signé *Michel*.

N° 10.

7 février 1750. — Provisions de lieutenant-général des armées navales pour le sieur Bart, chef d'escadre. Signé, *Louis*. Contresigné *Rouillé*. Enregistré à Dunkerque le 24 mars Signé *Malo*.

N° 11.

1er septembre 1752. — Provisions de vice-amiral de France ès-mers du Ponant, pour le sieur Bart, lieutenant-général. Signé, *Louis*. Contresigné, *Rouillié*, *L. I M. de Bourbon*, *Romieu*. A Dunkerque. Signe, *Malo*, *Mauras*, *de Montfort*, etc. En marge est transcrit un arrêté des bourgmestre et échevins de Dunkerque, *qui se sentent extrêmement honorés de posséder un officier-général d'une qualité si éminente*, et font transcrire ces provisions sur leurs registres, le 16 février 1753. Signé, *Dewleel*.

N° 12.

25 août 1753. — Provisions de grande-croix de l'ordre de Saint-Louis pour le sieur Bart, vice amiral. Signé, *Louis*, *Malo*, etc.

TITRES RELATIFS A PHILIPPE-FRANÇOIS BART, PETIT-FILS DE JEAN-BART.

N° 13.

1er octobre 1756. — Provisions de gouverneur lieutenant-général des îles Sous le Vent, en Amérique, pour le sieur Bart, capitaine de vaisseau. Signé, *Louis*, *Machault*.

N° 14.

1er avril 1764. — Provisions de chef d'escadre pour le sieur Bart, capitaine de vaisseau. Signé, *Louis, duc de Choiseul, duc de Penthièvre*, etc.

Nota Ces quatorze actes, sur parchemin, sont en bon etat, mais pas un n'a conservé son sceau.

Certifié l'existence des titres ci contre spécifiés

Dunkerque, le 12 septembre 1851. M. MARGERIE.

Trancher la Nappe.

Trancher la nappe est une coûtume bizarre du moyen-âge qui s'était introduite dans la chevalerie par suite d'une sorte de juridiction d'honneur. Lorsqu'un gentilhomme se rendait indigne de ce titre, on lui infligeait une sorte d'affront à table, qui consistait à lui envoyer un roi d'armes ou un héraut, lequel venait couper devant lui la *touaille*, ou la partie de la nappe qui lui servait de serviette, et tourner son pain sens dessus dessous. C'est de là sans doute qu'est venu le préjugé partagé par beaucoup de personnes qui éprouvent un certain déplaisir à la vue d'un pain posé à l'envers.

L'usage de *Trancher la nappe* eut pour auteur, selon Alain Chartier, un de nos plus fameux héros, Bertrand Duguesclin. « Celuy Bertrand, dit-il, laissa de son temps une telle remons- » trance en mémoire de discipline et de chevalerie que quicon- » que homme noble se forfaisoit reprochablement en son estat, » on lui venoit, au manger, trancher la nappe devant soi. » Les statuts des hérauts ajoutaient : « Car ce n'est belle chose que ung » traistre soit honnouré comme un autre chevalier ou gentil- » homme »

Le Grand d'Aussy cite une application de l'usage singulier de *trancher la nappe* qui se rapporte à l'histoire du Hainaut et qui eut lieu avec une extrême rigueur et une hardiesse qui donne l'idée de l'autorité des rois d'armes et des hérauts.

Vers 1393, le Roi de France Charles VI avait à sa table, le jour de l'Epiphanie, plusieurs convives illustres parmi lesquels on comptait Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, fils du duc Aubert de Bavière, régent de la province de Hainaut pendant la folie de Guillaume III, son frère. Tout-à coup et au moment où le repas royal allait commencer, un héraut vint *trancher la nappe* devant le comte d'Ostrevant, en lui disant qu'un prince qui ne portait pas d'armes n'était pas digne de manger à la table du Roi. Guillaume, surpris, répondit qu'il portait le heaume, la lance et l'écu comme les autres chevaliers « Non, sire, cela ne se peut, » reprit le plus vieux des hérauts, vous savez que votre grand- » oncle a été tué par les Frisons, et que jusqu'à ce jour sa mort » est restée impunie. Certes, si vous possédiez des armes, il y a » longtemps qu'elle serait vengée. » (1)

Cette terrible leçon, qui peut être avait été provoquée par la po-

---

(1) *Histoire de la vie privée des Français*, par *Le Grand d'Aussy*. Paris, 1782, in-8°, t. 3, p. 140.

litique du duc Aubert, opéra un effet magique. Guillaume n'eût pas de repos qu'il n'eût organisé une expédition en Frise. Une levée générale de bouchers eut lieu dans le Hainaut, toute la noblesse de la province s'en mêla, les vassaux suivirent les chevaliers, les bourgeois de Mons et de Valenciennes furent de la partie et une armée formidable se mit en marche contre ces indomptables Frisons, toujours en rebellion, que l'on considérait alors comme des espèces de barbares très redoutables. La guerre eut lieu en 1396 ; la campagne fut glorieuse pour les Haynuyers ; il furent constamment vainqueurs et le comte d'Ostrevant, depuis Guillaume IV de Hainaut, eut la gloire de rentrer triomphant et de rapporter de Frise le corps de son grand-oncle Guillaume pour être enterré honorablement dans l'église des Cordeliers de Valenciennes. Le duc Aubert, fier de cette victoire et satisfait de l'abaissement des terribles Frisons, créa son fils gouverneur de la province de Hainaut. Telle fut la suite importante de cet acte bizarre de *trancher la nappe* : c'est encore un chapitre à ajouter à l'essai sur les grands événements produits par les petites causes.

A. D.

Aller en Flandre sans couteau.

La sagesse des nations dit qu'il ne faut *pas aller en Flandre sans couteau :* c'est un très ancien proverbe qu'on appliquait à ceux qui entreprenaient une chose sans avoir fait les préparatifs nécessaires pour sa réussite. *Aller en Flandre sans couteau* c'était à peu près comme si on avait dit *s'embarquer sans biscuit*, aller en campagne sans cartouches.

Ce proverbe a, selon nous, deux origines : La première vient de ce qu'il était anciennement d'usage en Flandre, de même que dans toute l'Allemagne, de mettre le couvert, dans les auberges, sans couteaux ni fourchettes ; parce qu'on supposait que chacun portait un étui contenant ces deux objets. Ainsi, le voyageur qui serait arrivé dans une hôtellerie en Flandre sans cette précaution généralement prise par tous les habitants, se serait exposé à se trouver à table sans les outils nécessaires pour se livrer à la manducation et aurait fait un métier de dupe.

La seconde origine du vieux dicton affirmant qu'il ne faut pas aller en Flandre sans couteau, pourrait s'appuyer sur ce que dans ces riches provinces, où de tout temps le peuple aimait à se divertir et à faire bombance, l'ivresse se manifestait assez souvent à la suite des récréations publiques ; alors les querelles populaires s'élevaient et on arrivait facilement à y *jouer des couteaux*. Comme tout le monde portait de ces ustensiles de table sur sa per-

sonne, on y avait recours à la moindre occasion. Scarron, dans son *Virgile travesti*, dit : « Je me contente de savoir danser et jouer de la flûte et quelquefois des couteaux. » Or, les Flamands passaient jadis pour danser fort pesamment, mais aussi pour jouer des couteaux avec hardiesse et adresse. Si un étranger se trouvait sans cette arme au milieu d'eux, il se trouvait désarmé et partant fort exposé. C'est pour cela qu'on a pu dire aussi : *Il ne faut pas aller en Flandre sans couteau.*

Cette locution est fort ancienne. Dans ses *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, imprimé à *Envers*, par *Guillaume Niergue*, 1579. in-16, p. 529, Henri Estienne dit : « Si faut-il que vous soyez adverti de tout avant qu'aller à la » cour, et de ceci notamment qu'il vaudret mieux *aller en Flan-* » *dre sans cousteau* (ce que toutefois l'*ancien* proverbe ne con- » seille pas) qu'aller à la cour sans estre garni d'impudence. » Ainsi, il y a trois siècles, ce proverbe était déjà vieux. Quant à l'usage de porter toujours des couteaux sur sa personne, il était si répandu en Flandre qu'on ne trouve pas un vieux tableau d'intérieur flamand sans y voir ceux que le fastueux Louis XIV ne craignait pas d'appeler des *magots*, portant au côté la petite gaîne garnie d'un couteau. Après l'introduction du tabac en Europe, le Flamand arbora sur son feutre un pendant au couteau ; ce fut la courte pipe de terre qu'il prit pour cocarde. Teniers, Ostade et Brouwer, ne manquèrent jamais de représenter leurs compatriotes ainsi armés de toutes pièces. A. D.

L'Espagnol sans Gand. 1678.

Le 12 mars 1678, le Roi Louis XIV prit la ville et la citadelle de Gand qui ne l'arrêtèrent que huit jours. Cette capture de la plus grande et de la plus riche des villes de la Flandre exalta la verve et l'imagination des Français ; aussi, les couplets et les gravures tombèrent dru comme grêle et flattèrent sensiblement l'amour propre des Parisiens. A cette occasion, on remarqua surtout chez *Le Blond*, imprimeur en taille-douce de cette époque, une caricature historique intitulée : *L'Espagnol sans Gand.* Elle représentait, à droite, un militaire français en grand costume, de la figure la plus réjouie, tenant au bout de son épée un superbe gant qu'il porte en triomphe. Près de lui un hidalgo espagnol, le nez chargé d'une énorme paire de lunettes et la main armée d'une lanterne, cherche par terre, d'un air soucieux, un gant qu'il a perdu. Un bon Flamand arrête l'Espagnol dans son enquête, et lui montre de la main le Français qui a trouvé ce que le Castillan

a perdu. Il a l'air de lui dire : « N'allez pas plus loin, bon homme, tournez les yeux vers ce Français qui rit, votre Gand est à la pointe de son épée. » Dans le fond du paysage, on voit, très en raccourci, la ville de Gand et tous ses monuments. Enfin, au haut de la gravure, on lit ces vers :

Charles qui, dans son Gand, se vantoit de pouvoir
Enfermer tout Paris, seroit surpris de voir
Que le François l'emporte au bout de son épée.

Ceci est une réponse à un calembourg par un autre. On attribuait à Charles-Quint ce mot : *Je mettrai tout Paris dans mon Gand* En effet, sous François 1er, Paris n'avait qu'une étendue assez bornée comparativement à celle que cette cité prit ensuite ; tandis que la ville de Gand ne fut jamais ni plus riche, ni plus importante que vers l'époque où sa puissance même l'aveugla au point de la faire se révolter contre son souverain.

La prise de Gand en 1678 fit éclore plusieurs autres gravures aujourd'hui recherchées ; nous signalerons entr'autres : 1° *Petit plan de la ville de Gand assiégée par le Roi le 4 mars* 1678; 2° *Autre avec la vue de cette ville ;* 3° *Le siége de la même ville prise le* 9 *;* 4° *Le siége avec le plan*, par *Dolivar* ; 5° *Sortie de la garnison*, le 12, par le même. Ces cinq pièces, ainsi que la caricature *l'Espagnol sans Gand* (*Leblond* excudit) se trouvaient dans la curieuse collection de gravures sur l'histoire de France, formée par *Fevret de Fontette*, aujourd'hui reposant au cabinet des Estampes de la bibliothèque nationale. Le n° 4 qui représente, sur le premier plan, Louis XIV à cheval et tous ses officiers, et sur le second plan la ville de Gand dont on peut compter et distinguer les différents monuments, est encore surmontée d'un petit plan de la ville et d'un cartouche renfermant l'explication du sujet. C'est une gravure précieuse pour la vérité de certains détails et d'édifices militaires qui n'existent plus aujourd'hui. Les belles épreuves en sont rares. A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

216. — Rapport de M. *le baron de Stassart* sur le concours ouvert par l'Académie royale de Belgique (classe des lettres), pour la meilleure pièce de vers français consacrée à la mémoire de la Reine Louise d'Orléans. (Extrait du tome XVIII, n° 5 des *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, 1851. in-8°. 19 et 16 pages.

L'Europe entière s'est émue de la mort de la pieuse et sainte reine des Belges : il appartenait à l'Académie Royale de Belgique de couronner les poètes qui auraient le mieux exprimé les sentiments de la nation à l'occasion de cette perte cruelle. Un appel fut fait à la poésie française et à la poésie flamande, car les belges, ainsi que le disait M. de Reiffenberg, ont

« .... un seul cœur pour aimer la patrie,
« Mais deux lyres pour la chanter ! »

Le concours de poésie française amena 55 pièces, non comprises celles arrivées trop tard. M. de Stassart fut nommé rapporteur de cette grande lutte poétique. On ne pouvait faire un meilleur choix : bon goût, sûreté littéraire, forme élégante et polie, telles étaient les qualités qu'on était certain de trouver dans le rapport. Le spirituel fabuliste belge n'a eu garde de manquer à ses heureuses habitudes dans cette occasion solennelle ; il a présenté à l'Académie un rapport très remarquable. Comme l'abeille, il a sucé le miel des plus belles fleurs émaillant le vaste parterre soumis à son analyse, et il en a formé un butin précieux résumant les principales beautés des pièces du concours. Ces extraits sont suivis du poème couronné, dû à M. *Adolphe Siret*, qui a reçu la médaille d'or dans la séance publique de l'Académie, le 8 mai 1851.

A. D.

217. — Le Règne du Diable, par *Eugène Bouly*. *Cambrai*, impr de *P. Lévêque* (sans date) 2 vol. in-8° de VIII, 390 et 516 pages.

Il y a eu beaucoup de romans dont le fond reposait sur les événe-

mens dramatiques de la Révolution Française; ce fond reste inépuisable malgré tout ce qu'on en a tiré. M. Eugène Bouly, qu'on peut qualifier du titre d'*Historien de Cambrai,* a aussi voulu utiliser ce cadre si souvent emprunté, et il y a enchassé un drame dont il porte la scène à Cambrai, sa patrie. Le *Règne du Diable* est, selon l'auteur, le règne de la terreur révolutionnaire, et l'on sait assez que la ville de Cambrai a tellement subi le joug des terroristes, que le livre de M. E. Bouly se trouve parfaitement bien nommé. C'est à proprement parler, une seconde édition, puisque cet ouvrage a paru d'abord, en feuilletons, dans la *Gazette de l'arrondissement de Cambrai,* vers 1845 à ce que nous croyons. Il obtint alors la sanction du public, et l'on demanda qu'il revêtît une forme plus durable. L'auteur, tout en suivant à la lettre les données historiques, a su éviter l'écueil de blesser des noms très vivans à Cambrai; ce qu'il n'a pas ménagé le moins du monde, c'est le conventionnel *Joseph Lebon*, qu'il suit pas à pas dans presque tous ses faits et gestes. Ce personnage est dessiné à grands traits d'après les traditions du lieu et les nombreuses pièces officielles du temps: Malheureusement cette horrible figure n'est que trop ressemblante.

A. D.

218. — Catalogue des planches gravées composant le fonds de la Calcographie et dont les épreuves se vendent dans cet établissement au Musée national du Louvre. *Paris, Vinchon,* 1851, gr. in-4° de xii et 150 pages.

Peu de personnes, même de celles qui s'occupent des arts par goût ou par profession, connaissent la *Calcographie du Louvre.* Ce fonds précieux, commencé par Louis XIV et continué par ses successeurs, renferme les planches en cuivre de toutes les gravures faites par ordre des gouvernements qui se sont succédé depuis deux cents ans. On conçoit de quelle richesse serait une pareille collection s'il n'y existait pas quelque lacune. Il y aurait là de quoi refaire l'histoire de France par les estampes. Quoiqu'il en soit, il y a aujourd'hui à la Calcographie du Louvre 4,011 planches de portraits, vues, batailles, siéges, fêtes, décorations, costumes, blasons, culs-de-lampes, plans, cartes, etc., dont on peut avoir des épreuves à un prix raisonnable, coté au catalogue que nous annonçons. On comprend qu'un recueil, formé principalement sous Louis XIV et Louis XV, ait une masse de sujets qui se rapportent à nos provinces du Nord de la France et à toute la Belgique, qui, plusieurs fois sous ces deux règnes, fut parcourue par les armées françaises. C'est précisément ce qui nous donne le droit d'occuper nos lecteurs de cet important catalogue dont chaque page révèle un nom ou un personnage qui se rattache à nos localités. Là se trouvent tous les siéges de Vandermeulen, exécutés dans les campagnes des Pays-Bas; les profils de nos places de guerre; les plans des batailles de Flandre; les ports de la Manche; on y compte jusqu'à six plans divers de la ville d'Arras, dont un seul gravé par *N. Cochin* et *J. Frosne*, contient seize planches et est orné des portraits d'Anne d'Autriche, de Louis XIV, du duc d'Anjou, du cardinal Mazarin, des maré-

chaux de Turenne et de La Ferté, et du marquis d'Hocquincourt. On est heureux d'y trouver la *Vue du château de Marimont*, pièce d'autant plus précieuse que le monument n'existe plus. Les portraits des hommes célèbres du pays, leurs armoiries, les médailles, les allégories, se rapportant à l'histoire de notre contrée, sont aussi très nombreux et devront attirer l'attention toute particulière des collecteurs qui peuvent se procurer ainsi au Louvre des pièces rares et épuisées, qu'il serait difficile de retrouver dans le commerce. Le catalogue que nous annonçons est très soigneusement dressé et précédé d'une *Notice historique sur la Calcographie :* Ce travail est signé par M. *F. Villot,* conservateur de la peinture, et a été préparé par M *Eudore Soulié,* aujourd'hui attaché au musée de Versailles. A. D.

219. — Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française en rapport avec des proverbes des autres langues. *Bruxelles*, libr. de *Deprez-Parent*, 1850 (*F. Parent*, impr. et éditeur), in-12 de IV et 284 pages. 12 figures et un frontispice dessinés par *V. de Donker* et gravés par *Mercier*.

Ce livre anonyme est-il ou n'est-il pas une contrefaçon? Si nous nous en rapportons à une anecdote, racontée par A. V. Arnault (p. 235), qui s'est passée dans un village des environs de Bruxelles, l'ouvrage paraîtrait être belge de naissance; si, d'un autre côté, nous considérons que, dans sa préface, l'auteur parle *de nos* anciens poètes et prosateurs, *de nos* grands écrivains, en citant les célébrités de la littérature Française, il semble lui-même appartenir essentiellement à la France. Ce n'est pas que les belges aient montré jusqu'ici de l'incapacité à traiter la matière des proverbes; au contraire : *George de Backer*, imprimeur et marchand libraire, aux Trois Mores, à la Bergh-Straet, à Bruxelles, a composé et publié, en 1710 (pet. in-8°), un *Dictionnaire des Proverbes françois*, qui figure encore parmi les meilleurs. Quoiqu'il en soit de son origine, celui que nous annonçons aujourd'hui est du moins de facture toute moderne, car on y cite les opinions de Chateaubriand, du duc de Levis, de Mme Campan, Charles Nodier, Alexis Monteil, Walckenaer et Victor Leclerc, et qui plus est, on y trouve des articles qui sont palpitants d'actualité, tels que ceux sur les mots : *C'est un Jacobin, c'est un bonnet rouge.* Pour donner une idée de l'ouvrage, nous tirerons une citation de cette dernière rubrique : « Le *bonnet* » *rouge* était autrefois un attribut de haute noblesse, et quand on vou- » lait parler d'un bon gentilhomme, on disait qu'il portait *bonnet rouge* » ou qu'il était *bonnet rouge.* Mais les expressions ont quelquefois » une destinée malheureuse, et celle-ci devait cesser de désigner de » grands personnages, pour ne plus désigner que des forçats, et des » anarchistes pires que des forçats. Voici comment elle passa de la » gloire à l'opprobre : Quelques soldats du régiment suisse de Château- » Vieux, qui s'était révolté à Nancy, en 1790, avaient été condamnés » aux galères. Délivrés quelque temps après par les révolutionnaires,

» devenus tout-puissants, ils furent appelés à Paris où des banquets
» et des fêtes les attendaient. Ces *honnêtes criminels* y parurent en
» triomphe sous le costume du bagne qu'on les félicitait d'avoir enno-
» bli. Le bonnet rouge dont ils avaient la tête couverte fut regardé
» comme une couronne civique, et tous les ardents révolutionnaires
» s'empressèrent de l'adopter. Telle est l'histoire exacte de ce fameux
» bonnet que le peintre David façonna à la ressemblance de l'antique
» bonnet phrygien, pour en coiffer la statue de la Liberté. »

Ce petit dictionnaire est intéressant, les articles en sont concis et purgés de toute espèce de grossièreté, ce qui n'est pas ordinaire dans les ouvrages des parémiographes, et, qu'il soit belge ou français au fond, il n'en est pas moins très agréable de forme, et illustré de fort jolies petites figures qui appartiennent bien à l'école flamande. A. D.

220. — Recherches sur les livres imprimés à Arras, depuis l'origine de l'imprimerie dans cette ville jusqu'à nos jours, par MM. d'*Héricourt* et *Caron*. 1re partie. *Arras*, typogr. et lith. de Mme Ve *Degeorge*. Juillet 1851. in-8 de 133 pages.

Voici un de ces livres (nous le savons par expérience) qui sont loin d'être complets et parfaits du premier jet. Celui-ci aura besoin d'être refondu, et les auteurs le comprendront d'autant mieux que, sur une contenance de 133 pages, les 33 dernières renferment des *articles omis* d'abord, et sans doute retrouvés pendant l'impression de la brochure. Ceci, au reste, n'est qu'une imperfection inhérente à la matière, et qui n'altère en rien la reconnaissance que l'on doit aux chercheurs patients et exacts qui ont entrepris cette bibliographie arrageoise. Après une introduction d'une certaine étendue, les auteurs ouvrent le catalogue des imprimeurs d'Arras et de leurs labeurs. Là encore il faudra peut-être, dans une seconde édition, apporter quelques changements en la forme du texte, et se servir des moyens les plus ordinairement employés pour rendre un titre de livre plus saisissable au premier coup-d'œil. Nous voudrions aussi que les prénoms fussent en latin, quand le nom-propre est lui-même latinisé, et réciproquement, et qu'enfin ils fussent tous indiqués au nominatif lorsqu'ils sont placés en titre et en vedette. Ce sont là des soins matériels qui devront plutôt occuper le typographe que le bibliographe.

Suivant MM. d'Héricourt et Caron, l'imprimerie fut introduite à Arras par *Jehan de Buyens*, qui mit au jour un livre d'*Ordonnances*, le 26 septembre 1528. pet. in-4°, suivi de quelques autres volumes de droit pratique ; puis, un temps d'arrêt se fait sentir tout-à-coup dans l'émission des livres. Ce fait se reproduit à Arras comme presque partout : c'est l'influence restrictive de Charles-Quint et de Philippe II qui se fait sentir. Ce qu'on peut remarquer dans plusieurs des premiers ouvrages imprimés à Arras, c'est qu'ils furent assez joliment illustrés de gravures sur bois que MM. d'H. et C. ont qualifiées par erreur (pages 8 et 23) de gravures *en taille douce*. Quelques ouvrages très remarquables sont sortis des presses arrageoises : Nous en signalerons un particulièrement, mentionné, page 118, parmi les livres omis :

Il porte ce titre : *L'histoire des choses plus mémorables advenuës tant ès Indes Orientales, qu'autres pays de la descouuerte des Portugais en l'establissement et progrez de la foy chrestienne et catholique.* Par le P. *Pierre Du Iarric*, Tolosain. A *Valenchienne*, chez *Iean Vervliet*, (et *Arras*, de l'impr. de *Gvillavme de la Rivière*, M. D. C. XI. in-8° de 6 feuillets, 977 pages chiffrées et 53 pp. de table. MM. d'H. et C. ont mis à la suite du titre cette note un peu trop écourtée : *Gros volume. Bien imprimé.* Nous nous permettrons d y ajouter quelques lignes.

Ce volume, tout gros qu'il est, ne contient que la seconde partie de l'ouvrage entier du Père Du Jarric, imprimé à *Bourdeaus*, *Simon Millanges*, 1608-1610-1614. in-8°, 3 tomes, dont le 1er (699 pages) est dédié à Henri IV, le 2e (696 pp.) à Louis XIII, et le 3e (1067 pp.) à la Reine régente. L'ouvrage est rare ; il a été traduit en latin par le jésuite Martinez sous ce titre : *Thesaurus rerum Indicarum. Coloniæ Agrippinæ*, *Henningius*, 1615, 3 vol in-8°.

On trouve la note suivante dans le catalogue de *Th. Thorpe*, un des principaux libraires de Londres (1831, n° 6788 ; 1829, n° 1699), où un exemplaire de Du Jarric est porté au prix de sept guinées : « Livre » fait avec soin, important et estimable ; on n'en a vu passer dans les » ventes qu'un seul exemplaire complet, celui de *Lang* (bibliophile » distingué de la Grande-Bretagne, et amateur surtout de l'ancienne » littérature française), et son propriétaire avait écrit en tête : *On » trouve quelquefois, quoique rarement, les deux premiers volumes ; » mais le troisième est de la plus grande rareté, et je n'en ai jamais vu » d'autre exemplaire, après le mien, que celui qui se trouve dans la » bibliothèque de lord Bute.* »

Le n° 15 (2e série) du *Bulletin du Bibliophile* de Téchener, mai 1837, p. 465, mentionne un autre exemplaire très complet de ce livre rare. Nous pensons qu'on doit aussi en rencontrer de tout aussi parfaits dans les bibliothèques publiques formées des débris de celles des collèges des Jésuites, ce livre curieux étant composé par un père de la Société de Jésus, et consacré tout entier à la plus grande gloire de cette puissante compagnie.

M. Ternaux-Compans (*Bibliothèque asiatique et africaine*, n. 1404) cite un ouvrage de Pierre Du Jarric intitulé : *Nouvelle histoire des Indes Orientales. Arras*, 1628, in-8°, qui fut imprimé en polonais, à *Cracovie*, dans la même année. Ce volume doit être aussi rare que celui de 1611.

MM. d'H. et C. ne se sont pas bornés à donner l'histoire des imprimeurs qui exerçaient à Arras ; ils ont également parlé de ceux nés en cette ville ou originaires de cette cité, qui s'illustrèrent dans l'art typographique : ainsi *Pierre le Tondeur*, *Jean Crespin* et *Eustathe Vignon*, son gendre, y sont mentionnés. Nous demandons la permission de citer aussi à cette occasion *Jean Vignon*, probablement petit-fils de *Jean Crespin*, dont il avait le prénom et la marque d'imprimerie : une ancre aldine entourée d'un serpent et soutenue par deux mains sortant des nuages. C'est lui qui imprima l'ouvrage suivant, important pour notre contrée, quoiqu'infecté d'esprit de parti : L'*Histoire des Pays-Bas depvis l'an* 1560 *ivsqves à la fin de l'an* 1602. *A S. Gervais*, par *Iean Vignon*, M. DCIV. 2 vol. in-8° de 873 et 729 pages.

Nous verrons avec plaisir la seconde partie de cette bibliographie

particulière à la ville d'Arras et nous ne doutons pas que les auteurs n'y fassent des additions notables qui rendront cet ouvrage aussi complet qu'il est déjà intéressant. A. D.

221. — Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome XXV. *Arras*, typ. et lith. de Mme Ve *Jean Degeorge*. Mai 1851. in-8° de 274 pages.

Ce volume, qui ne dépare pas la collection précieuse de ceux qui l'ont précédé, contient l'ouvrage sur les presses d'Arras, que nous venons d'analyser séparément et sur lequel nous n'avons pas à revenir. Il renferme aussi un document bien important, selon nous, c'est le rapport sur le concours d'histoire de 1847, fait par M. l'abbé *Parenty*. Le sujet donné était l'*Histoire de l'abbaye de St.-Vaast*, et le rapport sur une œuvre imparfaite est tellement clair, précis et nourri de faits, que nous doutons fort qu'il n'eût point emporté la médaille s'il avait été envoyé à la commission comme pièce de concours. Là se trouve analysée toute la curieuse histoire de cette magnifique et royale abbaye de St.-Vaast et de ses quatre-vingts abbés, parmi lesquels on cite *Charles-le-Chauve*, et *Baudouin-le-Chauve*, comte de Flandre, son petit-fils; l'aspect seul des bâtiments réédifiés, dans la seconde moitié du siècle dernier, par l'abbé dom Vigor de Briois, et qui servent aujourd'hui de demeure et de refuge à tous les établissements administratifs, artistiques et littéraires du chef-lieu du Pas-de-Calais, donne la plus haute idée de la richesse et de l'importance de cette antique maison religieuse. M. l'abbé Parenty, dans un rapport de 50 pages d'impression, en a parfaitement décrit les principales illustrations, et il a rendu facile, par ses indications multipliées, la tâche de celui qui voudrait désormais suivre la route tracée par lui, pour traiter de nouveau la question laissée au concours.

Le 25e volume des Mémoires d'Arras contient encore : Le Rapport sur le concours de poésie, par M. *Luez;* le Discours de réception de M. *Caron* avec la réponse faite par M. *Harbaville*, président, suivant l'antique usage de la compagnie; la Notice nécrologique sur M. Blin de Bourdon, par M. *Thellier de Sars;* le Rapport de M. *Caron* sur le concours de poésie de 1849; une notice sur la vie et les ouvrages de l'abbé *Lédé*, par M. *Parenty*; une Dissertation sur les échevinages, par M. *Harbaville;* des Fables, par M. *Derbigny*, et d'autres poésies par M. *Dubois de Forestelle*. Nous passons les matières étrangères à la littérature et à l'histoire. On voit que ce recueil est nourri et plein des meilleures choses : pour la consistance et le choix des sujets, nous pouvons l'offrir en modèle aux sociétés de province. A. D.

222. — Bibliothèque lilloise, tome 1er. — *Pierre Legrand*. — Esquisses locales. — Le Bourgeois de Lille. — Le Gamin de Lille. — Voyage en Béotie. — Le Bourgeois de

Lille aux assises de Douai, — à la police correctionnelle, — au conseil municipal, — au conseil de révision — Mort du Bourgeois de Lille. — Antiquités des rues de Lille. — *Domestica facta* (Horat. Ars poetica). — *Lille*, au bureau de l'*Artiste*, et chez *Béghin*, rue Esquermoise. 1851, in-12 de VIII et 209 pages avec *fac-simile* de l'écriture, et portrait de l'auteur gravé à l'eau-forte par *A. Wacquez*.

L'auteur a eu la modestie d'appeler cet ouvrage une *esquisse* ; c'est certes bien un tableau et un tableau très fin et très spirituel représentant le *Bourgeois de Lille*, qui est un peu le bourgeois de Douai, de Cambrai et de Valenciennes, dans toutes les conditions importantes où il se trouve lancé par suite de notre système constitutionnel et des usages des temps modernes forçant, bon gré mal gré, l'artisan ou le commerçant plus ou moins enrichi à prendre une part active aux affaires publiques. Il en résulte parfois des situations délicates fournissant à l'auteur des appréciations piquantes et fines qui ne sortent jamais des convenances. Aussi le Bourgeois de Lille est-il si bien peint que lui-même se reconnaît, ressemblant et sans charge, et que, si le sourire vient parfois errer sur les lèvres de l'étranger qui envisage le tableau, jamais un rire insultant ne va troubler la placidité du débonnaire original.

Le volume est terminé par des recherches instructives sur les rues et les enseignes de la ville de Lille. Ceci est encore une sorte d'accessoire de la peinture du *Bourgeois*. Son enseigne est une émanation de son esprit, et il est plus d'un voyageur qui juge les habitants d'un pays par les jeux de mots de leurs enseignes. Le dernier article du livre de M. P. Legrand pourra fournir un excellent chapitre au livre que M. *Eustache de la Querière*, de la Société d'Emulation de Rouen, compose sur une singulière branche d'archéologie, celle des vieilles enseignes, pour servir de complément à un ouvrage non moins bizarrre et non moins piquant (soit dit sans calembourg) qu'il a composé sur les pointes, crêtes, pennons et girouettes féodales qui couronnent les anciens édifices. A. D.

223. — Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut français, dans la Flandre française et dans l'Artois. 1716-1791, par *Edouard Grar*. (avec cette épigraphe) :

« Travaillez, prenez de la peine,
» Cest le fonds qui manque le moins. »

Valenciennes, imprimerie de *A. Prignet*, 1847-1851, 3 vol. in-4° de 1082 pages, avec cartes, plans et portraits. Prix : 36 fr. les 3 vol.

Il y a plus de douze ans que *M. Edouard Grar*, président de la So-

ciété d'agriculture de Valenciennes, a entrepris cet ouvrage important sur la principale industrie de notre contrée. Rien ne lui a coûté pour arriver à connaître les sources les plus pures de la relation minutieuse qu'il voulait publier. Il a fouillé dans les archives de l'Etat, dans celles du département, dans les bibliothèques publiques et particulières, et il est parvenu à reconstituer une histoire complète de la découverte de la houille dans notre province. La collection si précieuse des documents rassemblés par notre ami et collaborateur M. *Aimé Leroy* a été mise à sa disposition, et il y a largement puisé ; chacun s'est fait un plaisir de suivre cet exemple libéral et fraternel, et nous-même nous avons fourni à l'auteur le peu de pièces touchant le sujet qu'il traitait et que nous avions sous la main. M. E. Grar, collecteur ardent et rechercheur intrepide, doué d'une persévérance digne des plus grands éloges, a mis la main à l'œuvre et est parvenu à mener à bonne fin cette grande entreprise. La dernière partie, parue cette année, complète l'ouvrage et le mène jusqu'à l'époque de la première révolution française, moment où l'industrie houillière éprouva, comme toute chose, un choc des plus violents. On trouve dans ce troisième volume, outre les pièces justificatives de l'ensemble du travail, les notices biographiques des principaux fondateurs de l'industrie qui fait aujourd'hui la richesse du pays, et dont les efforts, la science et la prudence parvinrent à fonder la compagnie des mines d'Anzin. Ces notices sont accompagnées des portraits de MM. *Desandrouins, Taffin, Matthieu, De Cernay, Laurent* et *de Croy*, lithographiés d'après des peintures authentiques et accompagnés de descentes généalogiques. Cet ouvrage de M. Grar, qui sera peut-être un jour continué pour les dernières années du XVIIIe siècle et la première moitié du siècle présent, est le travail le plus complet et le plus exact qui existe sur l'histoire des mines de houille du Nord de la France. La Société littéraire à laquelle l'auteur appartient devrait encourager la continuation de ce grand labeur ; pour cela elle n'aurait qu'à feuilleter son registre de délibérations, elle y verrait qu'à une certaine époque elle a pris l'engagement de décerner une médaille d'or à l'auteur de l'ouvrage le plus important qui serait publié dans l'arrondissement de Valenciennes, sans exclusion pour un membre même de sa compagnie. Qui donc a mieux mérité cette médaille que l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons ?

A. D.

224. — Vie de saint Eloi, évêque de Noyon et de Tournai, par saint Ouen, évêque de Rouen. Traduite et annotée par M. l'abbé *Parenty*, chanoine d'Arras, membre de l'Académie de cette ville et de plusieurs autres sociétés savantes. Précédée d'une introduction et suivie d'une monographie de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi *Arras*, typographie *E. Lefranc* et Cie. 1851, in-12 de 512 pages.

Le grand Saint Eloi, un des premiers apôtres du christianisme dans le nord des Gaules, est peut-être le saint le plus vénéré et le plus populaire de nos contrées. Invoqué, à cause de sa première profession

d'orfèvre, par tous les artisans se servant du marteau, qui se sont mis sous son patronage, il est fêté, dans chacune de nos villes, le 1er décembre, par la majeure partie des ouvriers et des artistes : c'est le véritable protecteur des travailleurs. Beaucoup de nos églises ont des confréries de St.-Eloi, toutes possèdent son effigie. Il était donc éminemment utile de publier une bonne biographie de ce pieux et illustre évêque de Noyon et de Tournai ; c'est ce qu'a bien compris M. l'abbé Parenty, à qui l'histoire ecclésiastique de nos provinces doit déjà tant de reconnaissance pour ses savants travaux. Il a traduit et annoté la vie de St.-Eloi composée par un autre grand saint, contemporain, ami, admirateur de celui dont il retrace la vie, et, ainsi que l'a si bien exprimé feu le cardinal de la Tour-d'Auvergne dans son approbation donnée à cette publication, la dernière peut-être qu'il ait accordée, (elle est du 30 avril 1851) : *cet ouvrage donnera la raison de la dévotion de nos pères à Saint-Eloi.* M. l'abbé Parenty, dont l'érudition est vaste et sûre, l'a illustré, non pas d'images, ainsi qu'on en use et abuse aujourd'hui, mais d'annotations plus précieuses et plus rares. On y trouve même [d'après M. *Dancoisne*], la liste des monnaies découvertes jusqu'à ce jour et frappées par St.-Eloi, qui, comme on le sait, fut maître de la Monnaie de Paris sous trois de nos rois et eut pour successeur dans ces fonctions, en 640, saint Tillon, son affranchi. Après ces notes érudites, nous trouvons une *Monographie abrégée du Mont-St.-Eloi*, dont les deux belles tours jumelles s'élèvent encore sur un plateau pittoresque à gauche de la route d'Arras à Béthune. C'est tout ce qui reste de cette antique abbaye, et encore ces tours sont-elles debout parceque le gouvernement et le conseil-général du Pas-de-Calais les ont acquises pour en empêcher la destruction. Le catalogue des 46 abbés du Mont-Saint-Eloi est très complet et se termine par le nom de dom *Laignel*, exécuté révolutionnairement à Arras, par jugement du 24 avril 1794, à l'âge de 62 ans. Cette victime des fureurs de Joseph Lebon fut condamnée à mort pour avoir conservé un grand nombre *d'écrits fanatiques* [son livre de prières et son bréviaire]. Les religieux du Mont-St.-Eloi avaient, avec ceux de l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai le droit d'être vêtus en violet avec boutons rouges. Les abbés nommaient à une infinité de cures dans les diocèses d'Arras et de Thérouanne. L'ouvrage que nous annonçons contient quelques erreurs typographiques que le lecteur intelligent ne manquera pas de rectifier : il y a deux 42es abbés, et l'avénement des deux derniers chefs de la maison se trouve indiqué pour la même année 1786, ce qui est impossible. L'abbé Parenty a puisé à deux bonnes sources ses principaux renseignements sur la petite monographie qui termine cette œuvre utile : les plus anciens documents sont tirés de la chronique du monastère par *André le Vaillant* [ms. d'Arras, no 198 ; copie chez M. *Godin*, archiviste du Pas-de-Calais], et les plus modernes sont dus à M. *Delpierre*, curé de Blanmont [Belgique], âgé aujourd'hui de 94 ans, dernier survivant des religieux du Mont-Saint-Eloi : on ne pouvait mieux prendre ses renseignements.

A. D.

225. — Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, Roi des Romains et Empereur, sur les affaires des Pays Bas, pu-

bliées par M. *Gachard*, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie, de la commission royale d'histoire, etc. Première partie — 1478-1488. *Bruxelles, Gand* et *Leipzig, C. Muquardt*, 1851, in-8° de 192 pages.

L'histoire de Maximilien, en tant qu'elle se rattache à nos belles provinces de l'héritage des ducs de Bourgogne, était fort peu élucidée jusqu'à ces derniers temps ; une certaine confusion, née de l'esprit de parti ou de localité, qui a pu diriger quelques écrivains, enveloppait encore de voiles épais les graves événements du règne de l'époux de Marie de Bourgogne et de l'ayeul de Charles-Quint. Dans la même année, en 1839, MM. A. *Le Glay* et *O. Delepierre*, le premier dans sa *Correspondance de l'Empereur Maximilien* I r *et de Marguerite d'Autriche*, de 1507 à 1519, publiée d'après des manuscrits originaux, et le second dans sa *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien* Ier, traduit du flamand, avaient déjà réhabilité en partie l'époux de Marie, fort maltraité par tant d'autres. Mais, récemment, M. *Kervyn de Lettenhove*, dans son *Histoire de Flandre*, composée peut-être dans un intérêt flamand un peu trop exclusif, ayant été d'une sévérité extrême envers Maximilien, il devenait urgent, pour la vérité historique, de compenser cette influence d'un ouvrage d'ailleurs excellent sous tant de rapports, par la publication de documents originaux et irréfragables. M. *Gachard* s'est chargé de ce soin. Il a rempli cette mission réparatrice qu'il s'était donnée, à la grande satisfaction de ses confrères de la commission royale d'histoire : ses lettres, laborieusement recueillies aux archives du royaume, au dépôt de Lille, dans ceux de Mons, d'Ypres et de Malines, font partie du tome II. n° 3, 2e série, des *Bulletins* de ladite commission qui en recevra sous peu la seconde partie. M. Gachard mènera ainsi cette série de pièces inédites jusqu'à l'avènement au trône de l'archiduc Philippe-le-Beau. Tous ces documents sont enrichis de sommaires, de notules et d'explications des mots hors de service qui éclairent parfaitement leur lecture, même pour les gens du monde étrangers aux habitudes scientifiques. L'ouvrage de M. Gachard est quelque chose de plus qu'un bon livre : c'est une bonne action. Il aura puissamment contribué à la réhabilitation de la mémoire d'un prince méconnu.

A. D.

226. — Poésies posthumes de *Désiré Tricot*, de Valenciennes. *Valenciennes*, imprimerie et lithographie de *B. Henry*. 1851, gr. in-8° de 297 pages.

Ces poésies forment un beau volume tiré à 150 exemplaires seulement, tous numérotés à la presse, cet ouvrage n'étant pas destiné au commerce et ne devant être livré qu'aux souscripteurs. La liste n'est pas close encore tout-à-fait, on peut s'y faire inscrire, en se pressant toutefois. Les poésies posthumes de *Désiré Tricot* sont de nature diverse, selon la situation si variable d'esprit dans laquelle se trouvait le poète lorsqu'il en composa les différentes parties ; mais on y trouve tou-

jours de la verve, des étincelles brillantes, du rithme et souvent de l'élégance et de l'harmonie. Le recueil que nous annonçons est précédé d'une *Notice* écrite par M. *Raymond Didiez*, avocat, dépositaire des derniers vers et des derniers vœux du poète valenciennois : cette notice est une vive peinture, fortement colorée, de la personne, du talent et du caractère de Désiré Tricot, dont la vie si accidentée et la mort si pleine d'amertume exigeaient un peintre habile et intelligent. Nous devons dire aussi que la forme de cet ouvrage est très soignée et fait honneur à l'imprimeur qui s'est chargé de l'éditer. Les amateurs de livres curieux et quelque peu excentriques n'hésiteront pas à l'admettre sur leurs tablettes. A. D.

227. — Les belges en bohême, ou campagnes et négociations du comte de Bucquoy, grand-bailli du Hainaut, par *Charles Rahl. Bruxelles*, *Leipzig* et *Gand*, *C. Muquardt*, (impr. de *J. Vanbuggenhoudt*, à Bruxelles). 1850, gr. in-8° de 105 p.

Après Charles de Lannoy, sire de Maingoval, à qui François Ier rendit son épée, Charles de Longueval, comte de Bucquoy, est peut-être le général le plus illustre né dans les anciennes provinces des Pays-Bas. Ce dernier, fils de Maximilien de Longueval, tué au siége de Tournai en 1581, devint l'élève d'Alexandre Farnèse et de Spinola, gouverna le Hainaut, battit le comte de Mansfeld, fut décoré des ordres de Calatrave et de la Toison d'Or, commanda l'artillerie des Pays-Bas, et devint général en chef de l'armée catholique en Bohême, où, après maintes victoires, il trouva la mort sur un champ de bataille en 1621. Il fut enterré avec pompe à Vienne en Autriche, et sa belle figure militaire nous a été retracée par *Rubens*, qui en a fait un magnifique et grandiose portrait que le savant burin de *Lucas Vorsterman* a parfaitement reproduit en plusieurs dimensions. M. *Charles Rahl* a eu une heureuse idée de traiter largement la biographie d'un homme de guerre aussi considérable. Cette œuvre établit un titre de plus en faveur de l'illustration militaire des nobles familles wallonnes chez lesquelles le courage a toujours été héréditaire. L'auteur a donné (en note, page 7), un extrait de la généalogie de son héros dont il fait éteindre la branche en 1705, en la personne du comte Albert de Longueval. Cependant *La Chesnaye-des-Bois* place la mort d'Albert de Longueval, comte de Bucquoy, en 1714, à l'âge de 78 ans ; et dom Gosse, prieur d'Arrouaise, dans son *Histoire* de l'abbaye de ce nom, publiée à *Lille*, *Danel*, 1786, in-4°, page 213, donne une généalogie très détaillée de cette noble famille que M. C. R. pourrait consulter. A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— MM. *Achmet d'Héricourt*, homme de lettres, et *Godin*, archiviste du département du Pas-de-Calais, tous deux membres de l'Académie d'Arras, s'occupent d'une histoire des rues de l'ancienne capitale de l'Artois ; ce travail, qui ne peut manquer d'être piquant et instructif, tiendra lieu, pour la ville d'Arras, de celui que M. *Ad. Bruyelle* a publié pour la ville de Cambrai en 1850.

— M. *Charles Coquelin*, de Dunkerque, savant économiste, qui a enrichi la presse parisienne de ses travaux depuis plus de 20 ans, va diriger une publication importante et pleine d'actualité qui résumera toute la science à laquelle il s'est dévouée, et la mettra à la portée des consultations des hommes d'affaires et des hommes du monde. Cet ouvrage compact et facile à consulter, a pour titre ; *Dictionnaire de l'économie politique, contenant, par ordre alphabétique, l'exposition des principes de la science, l'opinion des écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, la bibliographie générale de l'économie politique, par noms d'auteurs et par ordre de matières avec des notices biographiques et une appréciation raisonnée des principaux ouvrages, par une réunion d'économistes*, sous la direction de M *Charles Coquelin*, *Paris*, librairie de *Guillaumin et* Cie. Ce dictionnaire formera 2 volumes très grand in-8° de 800 pages, à deux colonnes, sur papier collé. Les premières livraisons paraissent.

— M. *Renier Chalon*, dont le savant ouvrage sur les monnaies du comté de Hainaut a été cité très honorablement dans le rapport de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les antiquités nationales, est occupé à faire imprimer un supplément à cet intéressant ouvrage. Voilà ce qui s'appelle travailler consciencieusement. Au reste, nous avions prévu l'apparition de ces additions lorsque nous avons rendu compte de l'*Essai* de M. R. Chalon.

— La Société d'encouragement pour les lettres, sciences et arts, fondée à Dunkerque, il y a quelques mois, a tenu, le 28 septembre 1851, une séance mensuelle sous la présidence de M. V. *Derode*, auteur de l'*Histoire de Lille*, séance dans laquelle la Société a réglé le programme des prix à offrir. Une médaille d'or est offerte à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur *Jean-Bart* ; une autre sera donnée à l'auteur de la meilleure statistique sur Dunkerque et son arrondissement. Enfin, un prix de même nature sera décerné à l'auteur du mémoire sur l'influence qu'a eue Dunkerque sur les destinées de la France depuis la conquête de Louis XIV.

— M. T. *Olivier Schilperoort*, connu par de nombreux travaux littéraires et spécialement par la publication d'un écrit périodique qui paraissait, il y a quelques années, sous le titre d'*Irène*, est mort en septembre 1851 à Bruxelles, à l'âge de 71 ans. A l'époque des événements de 1830, M. Schilperoort, par sa collaboration aux journaux anglais, avait contribué à redresser le jugement de l'étranger sur le compte de la Belgique, sa patrie.

— Six sceaux de la ville de Maestricht, dessinés d'après les empreintes originales appendues à des pièces originales des XIIIe, XIVe et XVe siècles, viennent d'être publiés avec commentaires par M. *Alexandre Schaepkens* dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*. Ces documents sigillaires, numismatiques, archéologiques et bibliographiques, sont dignes de l'attention des antiquaires.

— M. *Philippe Debruyne* vient de faire paraître un précis de l'Histoire de Charles-Quint. C'est un grave et difficile sujet que M. Debruyne a voulu aborder pour ses débuts. Il ne l'ignore pas. Bien d'autres l'ont tenté avant lui et le succès n'a pas jusqu'à présent couronné l'entreprise de ses devanciers. Reconnaissant tout ce que pareille histoire nécessite de veilles, de maturité, d'expérience dans la politique, dans l'étude de la civilisation des sociétés européennes, M. Debruyne a tout de suite compris qu'il ne devait pas essayer de s'élever jusqu'au rôle d'historien ; il s'est fait chroniqueur modeste et se borne à offrir à ses concitoyens un recueil chronologique des principaux faits et des principaux événements qui ont illustré le règne de Charles-Quint. De cette façon, on ne pourra plus dire que l'homme le plus illustre que la Belgique ait vu naître n'a pu jusqu'à présent trouver d'écrivain dans son pays. M. Debruyne a utilisé toutes les études et les découvertes récentes de M. Bakhuizen et de M. Gachard. Plus tard, il voudra reprendre cette œuvre, la refondre et c'est alors une véritable histoire qu'il nous donnera.

— M. *Gachard* vient de faire paraître le 3e volume de la *Correspondance de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange*.

Ce volume contient cent treize lettres, dont la première est du mois de mai 1568, et la dernière du 15 août 1577.

Elles sont suivies d'un *Appendice* qui renferme des documents d'un haut intérêt sur l'expédition du prince d'Orange dans les Pays-Bas en 1568, sur les négociations secrètes qui furent entamées avec lui depuis la fin de 1573 jusqu'au commencement de 1575 et sur le congrès de Gertrudenberg

Dans une préface d'environ soixante-dix pages, l'auteur résume les faits que toutes ces pièces révèlent ou servent à éclaircir, et il y ajoute beaucoup de nouveaux détails, principalement en ce qui concerne la seconde expédition du Taciturne dans les Pays-Bas en 1572, et les tentatives que don Juan d'Autriche fit pour s'accommoder avec lui.

— M. *Alex. Hermant*, de St.-Omer, à qui l'on doit déjà tant de travaux importants sur divers points de l'histoire locale, vient de publier un mémoire intitulé : *Recherches sur la question d'antériorité et de paternité entre les deux monastères primitifs de la ville de St.-Omer, dans ses rapports avec l'histoire des commencements de cette ville.*.

— Voici les principales questions mises au concours par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

1. *Littérature.* — De la littérature dans le Hainaut jusqu'en 1830 ; — 2. *Poésie* : La nationalité belge ; — 3. *Histoire* · Fastes militaires du Hainaut ; — 4. *id.* Biographie des Tonrnaisiens célèbres ; — 5. *id.* Histoire de la ville de Charleroi, — 6. *Linguistique* : Un glossaire étymologique des patois du *Hainaut actuel*, précédé d'une dissertation sur leur histoire ; — 7. *Eloquence* : Eloge de Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas de Reiffenberg. — Envoyer les mémoires, avant le 31 décembre 1852, au secrétaire perpétuel, à Mons.

— La Société des Antiquaires de Picardie décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1852, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« Présenter le catalogue analytique et raisonné des manuscrits con-
» servés à la bibliothèque nationale qui intéressent l'histoire de la Pi-
» cardie. (Les manuscrits de Du Cange et de Dom Grenier ne seront
» point compris dans ce travail.) »

Dans sa séance annuelle et publique de 1853, elle décernera une médaille d'or de la même valeur, et propose pour question de prix :

« Signaler et décrire les constructions civiles renfermées dans la
» circonscription d'un ou de plusieurs arrondissements de l'ancienne
» Picardie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVII$_{e}$
» siècle. »

Les mémoires doivent être adressés avant le 1er juin de l'année du concours à M. J. *Garnier*, secrétaire-perpétuel, conservateur de la bibliothèque publique d'Amiens.

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

Prix Labourt. — Dans sa séance annuelle et publique de 1853, la Société des Antiquaires de Picardie décernera, au nom de M. Labourt, l'un de ses membres non résidents, une médaille d'or de 200 francs à celui qui présentera à la Société la meilleure collection de *dessins*, *cartes et plans*, tant publics qu'inédits, concernant les monuments de l'ancienne Picardie.

PROCÈS

ENTRE LE SIRE HELLIN DE WAZIERS,

ET LES ÉCHEVINS DE DOUAI,

PORTÉ DEVANT GUI, COMTE DE FLANDRE.

(XIIIe SIÈCLE.)

Avant de publier les pièces de ce curieux procès, qui nous rend quelques pages nouvelles de l'histoire des mœurs et coutumes de nos ayeux au 13e siècle, les lecteurs verront peut-être avec intérêt une courte notice sur Waziers, théâtre des événements du litige.

Waziers est une commune située au nord-est de Douai, à la distance de deux kilomètres environ ; son nom signifie *terre vaseuse*, du saxon *Wascau*, dont le latin *Wasshum* et le français *Wasier*, terre couverte d'eau, vaseuse, marécageuse.

« Ores oyez comme un grand miracle advint en cestui villaige de Wa-
» ziers, l'an de l'incarnation mil quarante-neuf. L'église que les nôstres
» avoient faict construire à Waziers, dont aveismes la dîme, n'estoit
» que de terre et de bois recouverte de chaulme ; mais Ste. Rictrude
» étoit sa patrone. Comme tous les grains et foins estoient plus en sû-
» reté à l'entour de l'église qu'ailleurs, on les y avoit rangés en pille et
» tas, de sorte qu'elle en étoit serrée de tous côtés. Le feu s'en vint al-
» lumer toutes ces garbes, avec grant fureur de ravage, comme hom-
» me n'avoit vu ; mais les flammes passoient sur l'église, tournoient
» sur les toitures sans que oncques y prit feu Pendant qu'on ne voyoit
» plus que flamme, advint que sainte Rictrude fut vue tout au travers,
» avec un visage tout rayonnant de gloire et de béatitude. Par ainsi
» l'église fut préservée par sa sainte intervention, dont grand los lui est
» dult. » (1(

(1) Chronique de Marchiennes, ms. de Douai. 799.

Ainsi parle un moine de Marchiennes de l'incendie de 1649. Les religieux de cette abbaye avaient la dîme de l'église de Waziers ; ils voulaient mettre cette église en réputation et ils y parvinrent au moyen de ce prétendu miracle. Une église couverte de paille, bâtie en bois, qui qui ne se consume pas au milieu des flammes, était un fait d'un grand merveilleux, et les moines de Marchiennes, hommes habiles, comme nous les montre leur histoire, n'eurent pas de scrupule à en faire un miracle.

Vers 1110, l'abbaye de Marchiennes céda au chapître de St.-Pierre de Douai, à des conditions peu onéreuses, les dîmes qu'elle avait à Waziers. Les vues de ce chapître portèrent plus loin : il sut obtenir, par des lettres de Robert, évèque d'Arras, de l'an 1125, confirmées par une bulle d'Alexandre III du 29 août 1163, l'autel du même lieu ; il engagea ensuite Hellin de Wavrin, seigneur de Waziers, à lui donnér en 1229 une forte partie de la dîme et en acheta une autre la même année pour la somme de seize cents livres, de Gérard de Waziers, chevalier, qui la tenait de cet Hellin et de Robert, son fils, lesquels l'avait engagé, au chapître dès l'an 1225. En sorte que, par adresse, MM. de St. Pierre se trouvèrent propriétaires de toute la dîme de Waziers qui leur produisait annuellement, d'après les baux passés en 1780, une somme de 4638 livres 15 s.

Ce chapitre s'enrichit dans ce même temps et plus tard de parties de terres importantes sur Waziers, qu'il dut aux sentiments religieux de la famille de Wavrin.

Depuis l'établissement de la féodalité, les habitants de Waziers étaient restés *hôtes*, c'est-à-dire espèce de serfs de leurs seigneurs. Mais en 1209, Nicolas, chevalier, seigneur de Waziers, leur donna une loi et un échevinage avec toute juridiction ou dépendances, et voulut que ses échevins, dans les cas difficiles, consultassent ceux de Douai.

Hellin, successeur de Nicolas, ne vécut pas en aussi bon voisin avec les échevins de Douai ; il prétendit contre eux la justice haute et basse sur les terres et maisons qui se trouvaient entre la chaussée de Douai et la Scarpe jusqu'au Pont-à-Rache, ainsi que sur les (vaskies) marais et paturages à droite de cette chaussée, appelés aujourd'hui le *Frais-Marais*. Mais par jugement rendu en 1266, à la cour de la comtesse Marguerite, à Douai, par ses hommes, entre lesquels on comptait Gui son fils, marquis de Namur, depuis comte de Flandre; Robert, sénéchal de Flandre; Maclin, connétable; Pierre, seigneur de Beuvry; Roger de Mortagne; Guyon de Montigny, chevaliers et autres, il fut dit, par droit et par loi, que ledit Hellin, seigneur de Waziers, n'avait aucun droit aux choses susdites, et que la justice haute et basse appartenait aux échevins de Douai. La comtesse confirma peu après, en novembre 1267,

le même jugement (1). Hellin, seigneur de Waziers, fut investi, en 1268, par la comtesse Marguerite, de la moyenne justice. Aucune des parties ne fut satisfaite de ces décisions ; alors commencèrent et se continuèrent des attaques violentes contre les droits ou propriétés du seigneur de Waziers, faites par les échevins, bailli et peuple de Douai. Le sire de Hellin s'en plaignit à la comtesse ; elle ordonna une enquête et rendit après un jugement (2).

Achevons l'histoire de Waziers. L'abbaye de Marchiennes, en cédant sa dîme, avait conservé ses terres de Waziers. Elle y avait autrefois, ainsi que dans ses autres possessions, un surveillant, un receveur qu'on appelait *Villicus*, nom que l'on a rendu depuis par celui de maire, et il était à sa nomination ; mais, dans la suite, les maires surent rendre leur emploi héréditaire et ériger en fief les parties de biens et les droits qui leur avaient été donnés par forme de salaires. Il y eut donc à Waziers une mairie de ce genre, héréditaire et donnant un revenu net, ainsi qu'on le voit par les dénombrements de 1491, 1507 et 1564.

Le fief de Waziers se nommait la Rosière ; au fieffé, comme nous l'avons dit, alors Hellin de Waziers (3), appartenait le sang, le wart et le lairon.

La terre de Waziers, après avoir été possédée par la maison de Wavrin, passa dans celle de la Tramerie qui la possédait dès le 15e siècle. Des lettres d'Arnould de Gouy, seigneur d'Auby, bailli de Douai, du 15 février 1447, attestent que cette terre appartenait au sieur de la Tramerie à Valenciennes, qu'elle valait *huit vingt francs* (160 fr.) de rente par an, qu'elle relevait *mennement* du château de Douai, et qu'elle n'était pas sujette à contestation.

A Waziers se trouvait, dans le 15e siècle, une chapelle consacrée à Notre-Dame, et qui jouissait d'une certaine célébrité ; elle était principalement fréquentée par les *escoliers* de Douai. Elle fut dans le 18e siècle remplacée par une maison de plaisance dite *Jérusalem*, qui appartint pendant long-temps à la famille Leconte de la Viefville. En 1823, elle

---

(1) Archives de la mairie de Douai, n° 153-154 de la table analytique de M. Pilate.

(2) La première pièce de ce procès est celle que nous donnons ci après sous le titre de Plaintes, etc.

(3) C'est-à-dire la moyenne justice, dite dans ce pays la vicomture. Le mot *Wan* est employé pour *Ban*, droit de publier les bans de mars et d'août et d'autres ordonnances ; de jouir des amendes résultant de leur infraction. — *Sang et lairon*, justice complète sur le flagrant délit de meurtre et de vol.

fut achetée par l'Université pour en faire une maison de plaisance du lycée de Douai. L'inscription suivante avait été posée au front de cette meure : *Et nos laetabimur in Jérusalem !* Cette maison, d'ailleurs, de peu d'utilité pour le lycée, a été depuis vendue à un particulier.

En 1789, Waziers comptait 485 habitants, en 1849 il en a 923 (a).

PLAINTES

ADRESSÉES AU COMTE DE FLANDRE PAR HELLIN DE WAZIERS AU SUJET DES VIOLENCES ET EXCÈS, COMMIS PAR CEUX DE DOUAI, EN SON MANOIR DE WAZIERS QU'IL TIENT EN FIEF DU COMTE.

(1284 *à* 1285). *Inventaire des chartes de Rupelmonde, reposant à Gand, aux archives de la Flandre Orientale, n°* 375.)

A noble home sage, puissant, son tres chier signeur monsigneur le conte de Flandre, et a sen consel, Hellins de Wasiers chevaliers fac monstrance et dioire et plaint dou lait, dou grief, del honte, del damage dou desiritement ke cil de Douay mont fait de men manoir de Waziers et des apendances, sire, ke je tient en fief de vos et ai retenu de vos ancisseurs et mes deuancier ausi, et mesire Hellins, li oncles et mesire Hellins mes taions et Robier soes peres et mesire li cognestables de Frandre Conbaux, et son conhéritiers légalement et en pais, sans calengier trente ans, quarante ans, L. ans et plus. Et tant ke lois sire sour conke irai te-

A noble homme, sage, puissant, son très cher seigneur, monseigneur le comte de Flandre, et à son conseil, Hellins de Wasiers, chevalier, fait témoignage par écrit, dit et se plaint de l'insulte, du tourment, de la honte, du dommage ; de l'empêchement de jouir que ceux de Douai m'ont fait, concernant mon manoir de Waziers et de ses appendances; que je tiens en fief de vous, sire, et que j'ai retenu de vos ancêtres et mes devanciers aussi ; et messire Hellin *dit* l'oncle et messire Hellin mon ayeul et Robert, son père, et messire le connétable de Flandre Coubaux et moi, comme héritier légal et en paix, sans concurrence,

(a) Un honorable gentilhomme, portant le nom de *Waziers*, mourut dans un âge très avancé, il y a une vingtaine d'années, au château de Montigny-sur-Roc, près Quiévrain ; M. de Waziers avait eu une fille qui épousa M. le comte Armand Duchatel de la Hovarderie. Mlle. Virginie Duchatel, leur fille, mariée à M. Denis de la Motte Baraffe, habite aujourd'hui le château de Montigny-sur-Roc, qu'elle possède du chef de M. de Waziers, son grand-père.

nu men manoir de Wasiers et mi devancier ensi condeseure en dist en fief, de vos et de vos ancisseurs; cil de Douay sunt venut à armes a banieres desployées en men manoir et coperent mes saus et mes halos a tieste ki estoient ancien del tans mes ancisseurs contient a jretage et les emporterent a Douay; et renberent men manoir devant dit et men fief ke je tient de vos et despothirent mon jretage et entiererent mes fossés en pluseurs luis; et awastirent men manoir laidement et amenuscèrent men fief ke je tienc de vous, ki me torne a grant damage, et a désiritement; et apries il reuinrent a mes cresonières ki sunt de men manoir, et dou fief ke il tient de vos, et les rentirerent et coperent mes saus et mes halos, ki entour mes cresonieres estoient dont il y auoit grand plente, et dont on me rendoit grand rente et deniers et capons; et quand il eurent tout cou fait il ne se tinrent mie atant, si le wasterent et rentierent vi cens milliers de tourbes dont il vous prie sire, et a vo conseil, ke ces coses men soient amendiés à mon heur et à honneur de mes amis, ou se che non sire je vos pri ke vos me laisies conuenir a ciaus de Douay ki cel honte cel latt cel despit cel da-

pendant trente ans, quarante ans, cinquante ans et plus; et que j'aurais tenu, sire, tant que le veut la loi; parce que moi, ainsi que mes devanciers, tenons le manoir en fief de vous et de vos ancêtres. Ceux de Douay sont venus armés et avec bannières déployées en mon manoir; ils y ont coupé mes saules et mes hallots à tête, lesquels étoient anciens du temps de mes ancêtres, contigus à l'héritage, et ils les ont emportés à Douai; et ils ont ravagé mon manoir sus-rappelé, et mon fief que je tiens de vous. Ils ont attaqué mon héritage, enterré mes fossés (comblé), en plusieurs lieux; ils ont dévasté mon manoir laidement, et diminué la valeur de mon fief que je tiens de vous; ce qui me tourne à grand dommage et comme à deshéritance. Et après ils revinrent à mes cressonnières qui sont dans mon manoir, et du fief que je tiens de vous, et ils les comblèrent de terre, et coupèrent mes saules et mes hallots, qui estoient autour de mes cressonnières, et dont il y en avoit en grande abondance, et dont on me rendoit grande rente en deniers et chapons (1). Et quand ils eurent tout cela fait, ils ne se tinrent pas à ce, ils dévastèrent et rentèrent six cents milliers de tourbes. Donc je vous prie, sire, et votre

(1) Les cressonnières étaient alors de grand rapport, parce que le cresson était fort estimé, et que sa consommation était considérable. Bien avant ce temps, on le servait à la table des rois. Charlemagne, dans ses Capitulaires, ordonnait à ses régisseurs d'entretenir, entre autres plantes, le cresson dans ses domaines.

mage mon fait et en faites comboens sires doit faire.

conseil que de ces choses je sois indemnisé à mon honneur et à à l'honneur de mes amis, ou sinon, sire, que vous me laissiez citer en justice ceux de Douai, lesquels cette honte, ce tourment, ce dépit, ce dommage m'ont fait, et faites en comme bon sire doit faire.

ENQUÊTE

OUVERTE SUR LES DÉBATS EXISTANT ENTRE LA VILLE DE DOUAI ET HELLIN SEIGNEUR DE WAZIERS.

(1287).

(Inventaire des chartes des comtes de Flandre, déposées à Gand, no 457.)

C'est li enqueste qui fu faiste sour les debas de le vile de Douay et de mon signeur Hellin, signûr de Wasiers que fu commenchie a sen tans à faire et terminée au tans de sen fil par mò sign. Guy comte de Flandre et marchis de Namur, en le présence de Monsign. B. d'Avesnes, seign. de Beaumòt. sen frere le comte de Neuers, aisnei fil le conte de Flandr., devat dist, mon signièur J. de Dampierre, mon signièur Soh. de Bailleul, marischal de Flandr. le prevost de Bethùne, le seigneur de Rellaimont et le borgne dAigemont et fu li dis de mòn signêur le conte de Flandre devant dis et termines par tiele maniere et par tele condition còme il appert es lètres que faites furent sour celui dit et fu terminée et dis li dis et prononchies l'an del incarnatiòn nre sign. m. cc. quatre vins et set le

C'est l'enquête qui fut faite sur les débats de la ville de Douay et de monseigneur Hellin, seigneur de Waziers, laquelle fut commencée de son temps, et terminée au temps de son fils, par monseigneur Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, en la présence de monseigneur Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, son frère, le comte de Nevers, fils aîné du comte de Flandre devant nommé, monseigneur Jean de Dampierre, monseigneur Sohier de Bailleul, maréchal de Flandre, le prévôt de Béthune, le seigneur de Royaumont et le borgne d'Aigremont; et fut la sentence de monseigneur le comte de Flandre devant nommé, terminée de la manière et avec les conditions qui se trouvent indiquées dans les lettres écrites sur cette sentence, et ce jugement fut rendu et prononcé l'an de l'incar-

merquedi aps les octaves de la saint Martin de yuer.

nation de Notre-seigneur mil deux cent quatre vingt et sept, le mercredi après les octaves de la saint Martin d'hiver.

EXPOSÉ.

Li restors fu fais au signeur de Wasiers del don ke li cuens Thumas et li contesse Jehane li fisent à Waziers. Li restors fu fais dentour xx u xxx libres de tere ki gisent au Brekin, viers le bos de Nieppe ; et cest restor fisent li cuens de Flandr. et li contesse Jehane au signeur de Wasiers, pour chou kil avoient lor conscience blecie del don kil avoient fait et kil sauvient bien kil n'avoient droit en che doner.

Le dédommagement fut accordé au seigneur de Waziers du don du comte Thomas et de la comtesse Jeanne. Il consistait en vingt ou trente livres de terre (1) situées à Berquin (2), vers le bois de Nieppe, et cette indemnité le comte de Flandre et la comtesse Jeanne la firent au seigneur de Waziers, parce qu'ils avoient leur conscience blessée du don qu'ils avoient précédemment fait, et qu'ils n'avoient pas le droit de donner.

Entor L. ans a ke li ballius de Douay li castelains, li eschevin et li comuns de Douay alerent à Waziers pour abatre le castiel pour chou ke on disoit ke il estoit fais en le comune pasture et pour amender les autres entrepresures ke on avoit fait es pastures, y estoit sires de Wasiers, messires Hellins li oncles ki tant pria et fist

Il y a, à l'entour de cinquante ans, que le bailly de Douai, le chatelain, les échevins et le commun de Douay allèrent à Waziers pour abattre le château, parce qu'on disait qu'il étoit bâti sur la commune pâture et pour réparer les autres entreprises que l'on avait faites sur ces pâtures ; le sieur de Waziers, messire Hellin, l'oncle y

(1) *Livres de terre.* Portions de terre qui rapportaient une livre de revenu ; terres prisées, estimées à tant de livres d'argent. *Libra terræ* (V. Ducange).

(2) *Berkin Berquin, Brequin.* Dans l'arrondissement d'Hazebrouck se trouvent deux villages de ce nom ; *Vieux-Berquin* ou *Nort-Berquin* et *Neufberqin* ou *Zuid Berquin.* Leur histoire est sans intérêt ou plutôt ils n'en ont pas. Il est cependant curieux de voir ce que M. le conseiller de Grave a fait de ces deux humbles communes, dans sa *République des Champs-Elysées* ou *Monde ancien* (Gand, 1806, 3 vol. in-8°). Berkin ou Berquin ne serait rien moins, selon lui, que le *Bercynthia mater* des Latins, et le *Berckinthsa meter* des Grecs.

priier as eschevins de Douay ke il se deportassent dabatre le castiel jusques a le volonté des eschevins de Douay, ke au darrains li eschevins li otraïrent le respit duskes alor volonte et adonc il emplirent les fosses des cressonnières et rentiererent et cauperent, et si cauperent saus et fraisnes ki estoient es cressonnières pour chou ke cestoit commune pasture et adont n'avoit riens de hors le fosset des Caingles plante, ains estoit tous li mares commune pasture.

était, il pria tant et fit tant prier les échevins de Douay, de se déporter de leur pensée d'abattre le château pour le moment, s'en remettant à leur volonté pour le faire, qu'en définitive les échevins lui octroièrent le répit jusques à leur bon plaisir. Et alors ils comblèrent les fossés des cressonniéres et les rentérèrent ; ils coupèrent et firent couper les saules et les fresnes qui étaient en ces cressonnières parce qu'ils étaient de la commune pature. Et alors il n'y avait rien en dehors du fossé de ceinture de planté, ainsi tout était le marais de commune pature.

Les saus ki furent caupeés entour a xiij ans. Adonc li sires de Wasiers se plaint furent plantées entour xvi ans devant.

Les saules qui furent coupés il y a treize ans à l'entour, et pour lesquels se plaint le seigneur de Waziers, furent plantés environ 16 ans après.

Entour xl ans a ke li bailhus li eschevin et lui còmuns de Douay furent à Waziers pour amander les entrepresures.

Il y a quarante ans que le bailly, les échevins et le commun de Douay furent de nouveau à Waziers pour le même sujet.

Encore cou a estet fies pluisieurs fies ens es pastures devant dites.

Et encore cela s'est plusieurs fois renouvellé en ces patures.

Entour xlv ans ake Watiers Waigne pains et Simons ses fius fisent une loge faire au mares de Waziers et j vendirent vin en cele loge, et si avoit j bacon pendus et adont pour cou kil avoient entrepris en le pasture, ou liu devant dit et j vendoient vin li baillius li castelains, li eschevins et li kemuns de Douay j alerent et abatirent cele loge et quankes il trouvèrent en celui liu et se ne fut li

Entour quarante-cinq ans il y a que Wautier Gagne-pain et Simon, son fils, firent faire une loge au marais de Waziers, et qu'ils y vendirent du vin et il y avait un jambon pendu (1). Donc parce qu'ils avaient entrepris sur la pature au lieu susdit et qu'ils y vendaient du vin, le bailly, le châtelain, les échevins et le commun de Douay y allèrent et abattirent cette loge et tout ce qu'ils trouvèrent en

(1) Pour enseigne.

castelains de Douay et Wages li ballius de Douai ki le fissent respiter à le requeste et a le priiere le seigneur de Waziers on eust abatus le castiel de Waziers pour cou kil estoit sour le pasture.

Item. Encoir dient aucune gent que li lius et le castiaus de Waziers est assis et les cressonnières et taus li porpris dehors le vies mote deriere les vies cortins de Waziers et outre le ponchiel ki va viers syn fu et estoii kemune pasture.

Ite. Dient li eschievin de Douay kil sont et ont esté lonc tans en possession et en maniement d'amender les entrepresures faites en le pasture et specialement es lius dont me sire de Waziers se plait et deut.

—

Che sunt li tesmoing mon sign. Hellin de Waziers kil a conduis par devant nous Michiel signeur d'Auchy et Pieron prouvost de leglise de Bethune, envoies à Waziers de par notre chier signeur Guy comte de Flandr. contre les eschievins et le cômunitei de le vile de Douay sour le tort le dessaisire et le damage kil dist ke chil de Douay li ont fait et premièrement il entend aprouver les maniemens paisiebles et les saisines kil et si anciestre si còme il dist ils ont tenu et manie en bone pais de si

ce lieu ; et sans le châtelain de Douay et Gages le bailly qui eurent compassion à la requête et prière du seigneur de Waziers, on eut abattu le château de Waziers parce qu'il était sur la pature.

Item. Certaines gens disent encore que, le terrain ou le château est assis, les cressonnières et toutes les dépendances dehors la vieille motte, derrière les vieux jardins de Waziers (1) et au-delà du petit pont qui va vers Sin, fut et était de commune pâture.

Item. Les échevins de Douai disent qu'ils sont et ont esté longtemps en possession et en maniement d'amender les emprises faites sur la pature et spécialement des lieux pour lesquels le sire de Waziers se plaint.

—

Ce sont les tesmoins de Monseigneur Hellin de Waziers, lesquels il a conduits pardevant nous Michel, seigneur d'Auchy (2) et Pierre, prévôt de l'église de Béthune, envoyés à Waziers, de par notre cher seigneur Guy, comte de Flandre, contre les échevins et la commune de la ville de Douai sur le tort, la dépossession et le dommage qu'il dit lui avoir été causé par ceux de Douai. Et premièrement il entend prouver la possession paisible et la jouissance que lui et ses ancêtres ont eues et conservées

(1) Le lieu dit ici la *Motte* est toujours ainsi nommé ; et les *Vieux Jardins* sont appelés le *Marais du Jardinage.*

(2) Ce Michel d'Auchy était Michel Deledeule, ancien bailly de Douai.

lonc tans, comme il poet souvenir es lius esquels il dist ke ces dessaisines et chil damages li ont estei fait. Cist tesmoing furent oi a Waziers l'an de l'incarnation mil cc. quatre vins et deus, le venderdi après le jour Sainte-Croix en septembre.

Estievenes Potins, del aage de lxxvij ans, tesmoins jures et requis dist sour sen serment ke les cressonnières ki sont encontre le vies mes et le nouiel de Wasiers, au les devers les mares ki sient a ses près du ponciel ki va à Syn, ont ésté cressonnières tout le tans mon signeur Hellin de Wauvrin le oncle bien à lx ans et plus et des apertenanches de sen manoir; mais eles sont crutes à des petit et petit sour le mares, puis comme eles furent au commenchemàt. Requis sel set combien eles se puent estre acrutes sour ledit mares; dist kil ne s'est certainement. Requis sil vit onques mais, chiaus de Douai plus ke à ceste daeraine fie metre main, as devant dites cressonnières, ne as arbres ne as halos dentour les cressonnières et dedens, dist ke nenil, mais il les aveu par pluiseurs autres fies venir ou mares a bannieres levées, et abatre et respandre les tourbes et il les trouvoient par le mare devant ce ke mesires Hellins Merlins rechut son manoir en fief et les appendances toutes

en bonne paix pendant si longtemps; ainsi que l'on peut en avoir gardé le souvenir sur les lieux, où les dommages et dépossessions ont été faits. Ces témoins ont été entendus à Waziers l'an de l'incarnation mil deux cent quatre-vingt et deux, le vendredi après le jour Sainte-Croix en septembre.

Estienne Potins (1), de l'âge de 77 ans, témoin juré et requis, dit sur son serment, que les cressonnières qui sont voisines des vieilles maisons et le nouvel Waziers, du côté vers les marais qui sont assez près du petit pont qui va à Sin (2), ont été cressonnières tout le temps de monseigneur Hellin de Wavrin l'oncle, et qu'il y a bien soixante ans ou plus, ainsi que de la date de la propriété de son manoir, mais qu'elles se sont accrues petit à petit sur le marais, plus qu'elles n'étaient au commencement. Requis s'il sait de combien elles peuvent être accrues sur ledit marais, répond qu'il ne le sait d'une manière certaine. — Requis s'il vit d'autre fois ceux de Douai, qu'à la dernière, mettre la main à ces cressonnières, aux arbres et aux halots qui entourent les cressonnières et à ceux qui sont en-deçà, — repond que non; mais il les a vus par plusieurs fois venir au marais avec bannières levées, abattre et répandre les tourbes où il les trouvoient, à travers le marais; mais ce fut avant que mes-

(1) D'un acte passé pardevant les échevins de Douai, en avril 1263, il résulte que Etienne Potins était alors un des pairs de Lambres.

(2) Pont sur le Godion.

avoec les XII boniers de mares ke li cuens Thumas et li contesse Jehane de Flandr. li donnêrent en acroissement dou di fief, mais puis cest tans il ne les ivit onques mais venir, fors ke ceste daeraine fie, dont me sires Hellins se plaint ; et dist encore cis tiemoins ke au tans deseure dit quant chil de Douai espargoient et espandoient les tourbes par le mares ; kil manechoient moult les cressonnières à destruire, mais nient ni mesfasoient.

It. R. requis dendroit les halos et les abres ki estoient et ont esté entour le manoir le signeur de Waziers, devant ce ke chil de Douai les fisent coper et abatre et emporter, ki les manioit et kil les despouilloit, diest sour sen serment, kil les a tous jours veus despouillier as signeur de Waziers et faire leur volonté sans calenge et sans contredit de nului, et croit ke ce soit ses droits Et dist ces tiemoins ke li manoir et les cressonnières furent prises et fait sour le mares

Gilles Cailliaux, del aage de lxiiij ans, t. j. et r. dist sour sen serment autel en toutes coses forske de son aage còme Estiennes Potins sauf ce kil ne set mi ke le cressonnières soient de riens acrutes sour le mares puis ke eles furent premierement faites.

Jakemes Tierce de l'aage de lxiij ans, temoin juré et requis dist sour sen serment dendroit les arbres et les halos d'entour les cressonnières et dentour le manoir tout autre tel ke Estienes Potins et des cresson-

sire Merlin Hellin n'eut reçu son manoir en fief avec toutes ses appendances et les douze bonniers de marais que le comte Thomas et la comtesse Jeanne de Flandre lui donnèrent en accroissement dudit fief; depuis ce temps il ne les vit plus hors cette dernière fois, dont se plaint messire Hellin. Et il ajoute qu'au temps susdit broyaient et répandoient les tourbes par les marais, et qu'ils menaçoient de détruire les cressonnières ; mais ils n'y fesoient rien.

Item. Requis, relativement aux halots et aux arbres qui étoient et ont été autour du manoir du seigneur de Waziers, avant que ceux de Douai les fissent couper, abattre et emporter, de savoir qui alors les tailloit et les dépouilloit, dit sur son serment qu'il les a toujours vu dépouiller par le seigneur de Waziers et en faire à sa volonté sans empêchement et sans contredit d'aucuns, et il croit que cela est son droit. Il dit encore que le manoir et les cressonnières furent pris et faits sur le marais.

Gilles Cailliaux, de l'âge de 68 ans, témoin juré et requis, dit sur son serment sur toutes choses de même que le précédent Estienne Potins, excepté de son âge ; sauf aussi qu'il ne sait pas si les cressonnières se sont accrues sur le marais depuis qu'elles furent premièrement faites.

Jacques Tierce, de l'âge de 63 ans, témoin juré et et requis, dit sur son serment, relativement aux arbres, aux halots qui entourent le manoir et les cressonnières comme Etienne Potins ainsi que

nières aussi fors tant kil dist que mesir Hellins li oncle les accrut de le voiete (1) d'un mes kilaquist à 1 home qui avoit le sournom de Navare; et dendroit les tourbes ke chil de Douay ont esparses et abatues par le mares se concorde il au devant dit Estienvenes; sauf ce kil aioust kil dist kepius que mesir Hellins Merlins eut rechut son manoir et ce dist mares, ke li cuens Thumas et li contesse Jehane li donnerent, une fie cis temoin a veu par 11 fois chiaus de Douay venir ou mares qui fus donnes audit Hellin, espendre et abattre les tourbes ke li devant dis Hellin avoit la endroit fait fouir; mais après ce dist chis temoin kil et autre furent mandé à Douai des gens le conte, pour enquerre a aus dou damage ke on avoit fait audit Hellin et dist cis temoin ke il croit certenement ke cis damages fut rendus et restores audit Hellin de chiaus de Douay de le daeraine fois de ces deux.

des cressonnières, excepté que messire Hellin, l'oncle, les accrues du sentier d'un manoir qu'il acheta à un homme qui avoit le surnom de Navarre, et à l'endroit où ceux de Douai avoient éparses et abattues les tourbes par le marais. Il s'accorde avec le précédent Etienne, sauf qu'il ajoute encore que depuis que messire Hellin Merlin eut reçu son manoir et ce dit marais, du comte Thomas et de la comtesse Jeanne, il a veu deux fois ceux de Douai venir au marais donné audit Hellin, répandre et abattre les tourbes que ledit Hellin avoit là fait fouir. Ajoutant que lui et d'autres furent mandés à Douai par les gens du comte pour s'enquérir à eux du dommage que on avoit fait audit Hellin. Et il croit certainement que ce dommage a été réparé envers ledit Hellin par ceux de Douai de la dernière fois des deux.

Medame Ysabiaus jadis feme monsigneur Gillon de Wasiers, temoin jurée et requise, dist sour sen serment ke pius xl ans, eu encha, ele a mes et demoure a Waziers, dist ke eles a tous iours goy paisieblement des cressonnières, des abres et des halos ke sont et ont este entor le manoir, et dou mares aussi ki fu iadis donnes mogr. Hellin Merlin en fief en faisoient leur volonté de fouir tour-

Madame Isabeau, autrefois femme de Monseigneur Gilles de Waziers, témoin jurée et requise, dit sur son serment que depuis 40 ans qu'elle est entrée en mariage, elle a demeuré et demeure à Waziers; qu'elle a toujours joui paisiblement des cressonnières, des arbres et des halots qui sont et ont été autour du manoir, et aussi du marais qui jadis fut donné à monseign. Hellin Merlin en fief; qu'ils

(1) Voyette, sentier. — Hayes, buissons, boys, chemins et voyettes. (Molinet, faictz et dictz, 254.)

bes, despechier de faire fosses et de toutes auts coses, fors a ceste fois don me sire Hellins se plaint et croit ke cil de Douai li ont fait tort.

Robers Fillete del aage lxx ans, temoin juré dist, sour sen serment tout autre tel còme Estienvenes Potins, li premier temoin sauf ce kil dist ke pius ke me sires Hellin Merlins, eut rechut en fief sen manoir et les bonniers de mares ke li cuens Th. et li contesse Jehane li avoient donne chius Hellin fist faire fosses entour ledit mares, ke on li avoit donnet et fist dedens fouir un grament de tourbes. Sour ce chil de Douai vinrent a bannieres desploies et rentiererent ces fosses et esparses les tourbes et depechierent dont il li fisent grant damage ; de quoi me sir Hellin poursuivi moult le conte et le contesse pour sen damage ravoir de chiaus de Douay ; et dist chius temoin kil oi dire ke on li avoit rendut son damage ; et croit cist temoin certenement ke li damages li fu rendus : et dist encore cis temoin ke après cest damage devant dit fut ensi cis temoin meismes et uns autre hom, ki ore est mors, par le còmandement dou serjiant mon signeur Hellin ourerent grant pieche a relever et refaire le devant dit fosses; et pluiseur autre ourier de le vile, ki entrerent pour ce mesme avoec aus en lourage quant ils virent ke celi ouroient seurement et puis celui temoin en avant il a vu les seigneurs de Waziers goiztot paisiblement et faire se volente, dou devant dit mares et des autres coses ke deseure sont nomées.

en faisoient à leur volonté, de faire fouir des tourbes, creuser des fosses et toutes autres choses, excepté à cette dernière fois, dont me sire Hellin se plaint, et elle croit que ceux de Douai lui ont fait tort.

Robert Fillette, de l'âge de 70 ans, témoin juré, dist sur son serment, tout comme Estienne Potins le premier témoin, sauf qu'il dit que, depuis que messire Hellin Merlin eut reçu en fief son manoir et les bonniers de marais, que le comte Thomas et la comtesse Jeanne lui avoient donnés, cet Hellin fit faire des fossés autour dudit marais qu'on lui avoit donné et fit fouir dedans beaucoup de tourbes. Sur ce, ceux de Douai vinrent avec leurs bannières déployées et renterrèrent ces fossés et répandirent les tourbes et les broyèrent, ce qui causa un grand dommage ; c'est pourquoi messire Hellin réclama avec instance, du comte et de la comtesse, pour que ceux de Douai réparassent le dommage qu'ils lui avaient causé. Et ce témoin dit qu'il a entendu répéter que ce dommage avoit été réparé. Et il ajoute qu'après que cette réparation eut été faite, lui et un autre homme, qui depuis est mort, furent, sur le commandement du sergent de monseigneur Hellin, travailler long-temps à relever et à refaire les ci-devant fossés, et que plusieurs autres ouvriers de la ville vinrent travailler avec eux à ce même ouvrage, lorsqu'ils virent que l'on travaillait paisiblement. Ce témoin a vu aupavant que les seigneurs de Waziers jouissaient, sans obstacle, des marais et à leur volonté ainsi que des autres choses sus rappelées.

It. Dist cis temoin ke au tans mon sign. Hellin loncle, il vit sour le mares, a 1 jour iiij baillius tout ensamble, se est à savoir le bailliu Nenelon d'Arras, le bailliu de Douai, le bailliu de le Escluse et 1 autre bailliu dont il ne li souvient et si avoit mlt dautres gens, la vit et oi cis temoin ke li iiij baillius devant dit, offrirent a mon signeur Hellin loncle, ke sil voloit et il li bourneroient le mares dou riu courant au fosse de Rogier père, et de celui fosse droit à ligne a droit de le tour de Montingni, et dist cis t. kil croit certenement ke on li eust faist sil vosist ; mais il respondi kil nen avoit ke faire dou borner, et kil le tenroit bien tant come il vivroit et si hoirs le tenissent après lui au mius kil poroient. Requis de quoi il apartenoit à ces baillius de ce offrir ne faire-dist q il ne set ; mais il croit certenement kil ne li eussent mi ne offert, s'il ne eussent aucun pooir de ce faire. Requis combien il y ake fu offert dist kil a entre lx ans et l.

Item. Ce témoin dit, qu'au temps de monseigneur Hellin l'oncle, il vit sur le marais, un certain jour, quatre baillis ensemble, à savoir : Nevelon d'Arras (de la maison de Nevèle), le bailli de Douai, le bailli de l'Ecluse et un autre bailli, dont le nom ne lui revient pas, accompagné de beaucoup de gens. Et là ce témoin entendit que ces baillis offrirent à monseigneur Hellin l'oncle, s'il le vouloit, de borner le marais du ruisseau courant (1) au fossé de Roger père, et de ce fossé, en tirant une ligne droite, à droite de la tour de Montigny (2). Et, il dit ce témoin, qu'il croit certainement qu'on l'eut fait, s'il l'eut voulu ; mais messire Hellin répondit qu'il n'avait que faire de borner ; qu'il tiendroit bien ce qu'il avoit, tant qu'il vivroit, et que ses héritiers le tinssent après lui comme ils le pourroient. Requis de déclarer de qui il pensoit que ces baillis eussent pouvoir pour faire ces offres, répond qu'il ne le sait ; mais il croit d'une manière presque certaine qu'ils n'eussent pas fait ces offres s'ils n'eussent eu le pouvoir de les faire. Requis de dire combien il y a de temps que cette offre fut faite, dit qu'il y a 40 ou 50 ans.

---

(1) Le *Godion*. Canal artificiel qui sert à l'écoulement des eaux des tourbières de Sin et des fontaines de Dechy ; ses eaux vont se jeter dans la Scarpe à Anhiers.

(2) La tour de Montigny était à l'est de Waziers, de sorte que, par cette ligne, le marais de Waziers se trouvait coupé en deux parts à peu près égales. Ce que l'on nommait la tour de Montigny était l'ancien château féodal que l'on a démoli depuis le commencement du 19e siècle ; Montigny étant situé sur une hauteur, cette tour se voyait de fort loin.

Hues li carpentiers del aage de lxvi ans temoin juré réquis se concorde dou tout à Robert Fillette, forstant kil naida mie le fosse à reieter.

Huon le charpentier, âgé de 66 ans, témoin juré, requis, dépose en tous points comme Robert Fillette, excepté qu'il n'aida pas à refaire les fossés.

—

Temoins li signeur de Waziers ki furent oï a Douai lan mil cc qtre vins et trois, le second jour de may.

Témoins produits par le seigneur de Waziers, lesquels furent entendus à Douai, l'an mil deux cent quatre-vingt et trois, le second jour de may.

Jakemes da laage de l ans et plus, oïs pour lune ptie et por lautre, témoin juré.

Jacques, de l'âge de 50 ans et plus, ouï pour l'une et pour l'autre partie, témoin juré et requis.

. . . . . .

Le commencement de sa déposition n'apprend rien.

Et dist encoire kil a veu le signeur de Waziers manier les justices des faits ki avenoient sour les mares dedens le pont de Raisse et le Boissart et le fosset de Rogier pere dusqes a courant et ke la dedens nus ne peut faukier erbe ne joncs soier ki ne pait au signeur de Was. 1 doysien par an pour le facille et 11 pour le fauch. de tous les autres articles. Ne set rien fors p oir dire.

Il dit encore qu'il a veu le seigneur de Waziers administrer la justice pour les faits qui arrivoient sur le marais, en-deçà du pont de Raches, le Bouchard (1) et le fossé de Rogier père, jusqu'au courant (le Godion). Et que sur cette partie nul ne peut faucher herbe, ni scier joncs, à moins qu'il ne paie au seigneur de Waziers un douisien (2) par an pour la faucille et deux pour la faulx. De tous les autres articles, il ne sait rien que par ouï dire.

Amauris des Pres de Waziers, del aage de liiij ans, temoin juré

Amaury des Près, de Waziers, de l'âge de 54 ans, témoin ju-

---

(1) Le *Bouchard*. Canal artificiel de desséchement, à sa naissance, aux tourbières et aux fontaines de Decby, il traverse la Traitoire et se jette dans la Scarpe au-dessus du Pont de Vred.

(2) *Douisien,* nom du sol de la livre primitive de Douai. Cette livre valait quatre sous deux deniers tournois, et était composée de vingt sols et le sol de douze deniers. D'après les lettres du comte Thomas, de mai 1241, ce n'est pas un *sou* qu'il impose, mais un ou deux *deniers douysien.*

requis, par et requis pour lune partie et pour lautre, dist kil a vu en son tans tous adens les halots an les deuers Raisse dehors le fosse du manoir, et les despoulloient et copoient paisiblement le signeur de Wasiers, dusques à cest darrain fait, dont li sir de Wasiers ki ore est se plaint; et à l'autre les furent li halot plus jouene. Asses dist encore cis témoins dendroit le mesurage dou parch kil ne set combien il en ieut mesure a premiers, mais il croit kil entient vi bonniers, et dou sour plus on li fin restor en bos de niepe, mais il ne set de combien ne de quoi, et dist cist témoin kil vit au tans mon signeur Hellin Merlin puis ke li fosses fut fais entour li parch, Ke cil de Douai vinrent a armes ou mares de Wasiers et esparserent les tourbes ki estoient ou parch faites, et abatirent grant partie des fossés ; mais il dist kil oï dire et croit ke ce soit voirs, ke restors leu fu fais, mais il ne sait de combien ne par cui.

Et vit encoire cis témoins, une autre fie, au tans Rogier de Waziers, ke cil de Douay vinrent au dit marais à armes, et esparsent les tourbes qu'ils trouverent par le mares ; mais il ne toukierent au parch ; et dist cis témoins ke a castune de ces 11 fies devant dites, cil de Douai faisoient faire le bân ke uns ne fust si hardiz ki entrepresist au manoir le signeur de Waziers, as manoirs des gens de le vile

ré requis par l'une et l'autre partie, dit qu'il a vu de son temps tous les halots renversés, au côté vers Raches, en dehors du fossé du manoir, que le seigneur les dépouillait et les coupait à sa volonté, jusqu'au dernier acte dont il se plaint ; de l'autre côté les halots étaient plus jeunes. Il dit encore ce témoin qu'il ne sait combien, dans les premiers temps, le parc contenait de mesures ; mais il croit qu'il comprenoit dix bonniers, et de la différence on fit compensation par des biens au bois de Nieppe (1), mais il ne sait de combien ni de quoi. Il vit au temps de monseigneur Hellin Merlin, lorsque l'on fit les fossés qui entouraient le parcq, que ceux de Douai vinrent en armes au marais de Waziers et répandirent les tourbes qui étoient au parc déjà faites, et comblèrent grande partie des fossés ; mais il dit et croit que ce soit vrai, que la réparation lui fut faite ; il ne sait de combien et par qui.

Il vit encore ce témoin, une autre fois, au temps de Roger de Waziers, que ceux de Douai vinrent audit marais en armes et épardirent les tourbes qu'ils trouvèrent par le marais ; mais ils ne touchèrent point au parc. Et ce témoin dit qu'à chacune de ces deux fois, dont il est parlé, ceux de Douai faisoient publier le ban que nul ne fût assez hardi pour exercer de voies contre le manoir du

(1) Nieppe et ses dépendances étaient du domaine des comtes de Flandre. On On rencontre beaucoup d'actes de donations ou de concessions faites par eux sur Nieppe.

sour estre banis 1 an et 1 iour de Douai. Dendroit les accroissiment des cressonnières sour le mar, suit il les autres temoins et dou faukauge et dou faucillage aussy. Demandes des autres articles dist kil nen set nient fors par oir dire.

seigneur de Waziers, non plus que sur ceux des gens du village, sous peine d'être bannis pour un an et un jour de la ville de Douai : à l'égard des accroisssements des cressonnières sur le marais, il parle comme les autres témoins du fauchage et du faucillage aussi. Interrogé sur les autres articles, dit qu'il ne sait rien, si ce n'est par oui dire.

(Trois témoins font des dépositions qui ne sont que la confirmation des précédentes.)

—

Che sont li temoins de Sym ke cil de Douay ont amené pour aus contre le signeur de Wasiers.

Pierre Cousyn de Sym, del aage de lxx ans, témoin juré et requis, dist passe a L ans ke li baillius li castelain et li comuigne de Douai vinrent à armes vers Waziers, pour abatre le castel pour ce qu'il estoit si còme il disoient sour le comune pasture, mais il ni atouchierent adonkes ; et disoit on kil sen deporterent par prière ki leur fu faite de par le signeur de Waziers; ensi loï adont cis temoin, dire la endroit et dist encore cis temoin ke a cele fie quant cil de Douai alerent pour abattre le castel il abattirent et copèrent sour le mare

—

Ce sont les témoins de Sin que ceux de Douai ont amené pour eux contre le seigneur de Waziers.

Pierre Cousin de Sin (1), de l'âge de 70 ans, témoin juré et requis, dit que cinquante ans passés le bailly, le châtelain et le commun de Douai vinrent en armes vers Waziers pour abattre le château, attendu, selon qu'ils disoient, qu'il étoit sur la commune pâture; mais ils n'y touchèrent alors; et on disoit qu'ils abandonnèrent leur projet à la prière qui leur fut faite par le seigneur de Wasiers, ainsi l'entendit-il dire à propos; Et il ajoute, ce témoin, qu'à cette fois, lorsque ceux de Douai allèrent pour renverser le château,

(1) *Sin*, dit le Noble, du celtique *S'in*, dont le latin *Sinus*, mer, golfe. Ainsi nommé à cause de sa position au bord d'un immense marais, autrefois couvert d'eau, qui communiquait avec ceux de Waziers, de Lallaing, d'un côté, et ceux de Dechy et Guesnain d'un autre. Le village de Sin était surnommé le Noble parce qu'il avait toujours appartenu aux souverains de Flandre, source, disait-on, de toute noblesse.

et sour le plene pasture et escressonnière de Waziers au les devers Syn, saus et aubiaus pluiseurs ; et dist cis temoin ke toutes les pastures si come ele sestent dusqs cele cauchie de Raisse et dusque vers la vivier de Lalaing et dusque cis bornes qui sont viers Dichy sont toutes à chiaus de Douay et a chiaus de Sym, parmi le rente de v. c. oe, ke cil de Syn en paient cascun an au conte de Flandr. et cil de Douai en paient une somme de deniers par an, mais il ne le set combien. Et dist cis temoin ke toute li justices est au conte de Flandr. es dites pastures, et ke cil de Waziers ni ont nient, et jugent li eschevins de Sym par le commandement de leur maieur, toutes les enfraintures ki avienent sour toutes les pastures devant dites. Requis comme il le set et de cui li aveu user ; il dist ke de pluiseurs gens, et dist ke Raoul Estivales se combati entour XL ans as flamens ki depichoient ses tourbes ou mares. devant dit, et fu pris ains Raouls et li amende jugie par les eschevins de Sym, mais il ne set

ils abattirent et coupèrent sur le marais et sur la pleine pâture et aux cressonnières de Waziers, au côté vers Sin, plusieurs saules et aulnes. Et dit ce témoin que toutes les pâtures qui s'étendent jusqu'à la chaussée de Raches (1), jusqu'au vivier de Lalaing (2), et jusques aux bornes qui sont vers Dechy (3), sont toutes à ceux de Douay et à ceux de Sin, au moyen de la rente de cinq cents œufs que ceux de Sin paient chaque année au comte de Flandre, et de celle que ceux de Douai paient en deniers par an, mais il ne sait le combien. Et ce témoin dit que toute la justice est au comte de Flandre sur lesdites pâtures, et que ceux de Waziers n'y ont rien ; et que les échevins de Sin jugent toutes les infractions qui ont lieu auxdites pâtures, par le commandement de leur mayeur. Requis comment il le sait et qui il en a vu user, il dit que Raoult Estivales lutta il y a quarante ans aux Flaments qui dépichoient ses tourbes au marais, et que ce Raoult fut pris et qu'il fut condamné par les éche-

---

(1) Raches. autrefois *Raisse*, a pris son nom d'un cours d'eau qui le traverse, ainsi appelé alors, aujourd'hui nommé la *Noire eau*. Il est situé à une lieue environ de Douai, sur la route de Lille, et tient à la Scarpe. Ce village eut un hôpital, fondé dans le 14e siècle par Antoine Rouvroy de St.-Simon. Le pélerinage pour St.-Léonard qu'on y faisait avant 1789, était en grande faveur.

(2) Lallaing est à une lieue et quart de Douai, à l'est de la route qui conduit à Lille. Il doit un certain renom à l'illustre famille qui a pris son nom. Il est assis aussi sur les bords de la Scarpe, et faisait autrefois partie du Haynaut.

(3) Dechy est à trois quarts de lieues de Douai sur la route de Valenciennes ; il était de la province du Hainaut, avait un bon hôpital ; il possède encore un grand marais.

que le li amende fu et avient cis fais entre le fosse Rogier père et le vivier de Lalaing. Et dist encore cis témoin kil vit une autre fie ,pius ke li pars fu fais, venir chiaus de Douai à armes là endroit et espardre les tourbes et les fosses rabattre bien à XL ans o plus, pour ce ke li pars estoit et est encoire en plene pasture, et vit cis tesmoin ke ancois ke li pars fut fais il vit ke c'estoit plene pasture, dou sour plus. il ne set niint.

vins de Sin ; mais il ne sait quelle amende il subit. Et ce fait arriva à propos de terrain, sis entre la propriété de Roger père et le vivier de Lallaing. Il dit encore ce temoin qu'il vit une autre fois, depuis que le parc fut fait, venir ceux de Douai armés, là à l'endroit ; et qu'ils répandirent les tourbes et comblèrent les fossés ; et de ce il y a bien quarante ans ou plus, parce que le parc était et est encore en pleine pâture ; et il vit par là, ce témoin, que quoique le parc fut fait, il était encore de pleine pature. Du surplus, il ne sait rien.

Mikins Hannache de Sym, del aage de iiij XX ans et de plus, temoin juré et requis, dist sour sen serement ke entour L ans a le baillius, le castelain et li commun de Douai vinrent a armes a Waziers pour abattre le castel de Waziers, et estoit adont sire de Waziers me sir Hellin Merlins, ki fu peres Rogier le signeur de Waziers, mais adont chil de Douai ne fisent nul mal au castel ne a le ville ne nul damage, mais il abatirent et esparsent tourbes kil trouverent faites par le mares. Dendroit le justice des enframtures ki eskaient ou mares, eusuit il Pieron Cousin devant dit cestui; et dist kil vit 1 laron ki fu pris soier le pasture vers le cauchie de Raisse ke eschevins de Syn le jugierent et fu pendus en coste Syn a une fourches

Michel Hannache de Sin, de l'âge de quatre-vingts ans et de plus, témoin juré et requis, dit sur son serment que, il y a environ 50 ans, le bailly, le châtelain et le commun de Douai vinrent armés à Waziers pour renverser le château (1), et estoit alors sire de Waziers messire Hellin Merlin, qui fut le père de Rogier, le seigneur de Waziers ; mais alors ceux de Douai ne firent aucun mal au château ni au village, et ne causèrent aucun dommage ; cependant ils abattirent et répandirent les tourbes qui se trouvaient faites sur le marais. Relativement à la justice des contraventions qui avaient lieu au marais, il suit Pierron Cousin dont on a parlé. Il ajoute qu'il vit un larron pris lorsqu'il soyoit la pâture vers la chaus-

(1) Le droit de procéder ainsi par les bailli, châtelain échevin et *commun* parait avoir eté créé, vers le milieu du 13e siècle par la comtesse Jeanne, en matières d'emprises sur immeubles.

ki la furent pour lui drechies. (Reste de déposition insignifiante.)

sée de Raches. Que les échevins de Sin le jugèrent et qu'il fut pendu à côté de Sin, à une fourche patibulaire, qui là, fut dressée pour lui.

Vernis Doupont de Syn, del aage de lxxix ans, témoin juré et requis, dist sour sen serement kil a entour lx ans pau plus pau mains, au tans mon signeur Hellin l'oncle. ke cis témoin vit espardre les tourbes de monsigneur Hellin Mellin.

Vernier Dupont, de Sin, âgé de 79 ans, témoin juré et requis, dit sur son serment qu'il y a environ 40 ans, un peu plus, un peu moins, au temps de Monseigneur Hellin l'oncle, ce témoin vit répandre les tourbes de ce seigneur.

Rogiers de Carnin de Sym del aage de entour lxvi ans, temoin juré et requis, dist sour sen serement kil vit entour xliij ans a, ke chil de Douai alerent a armes ou mares de Waziers, entour le Ascension et esparsent tourbes kil trouverent faites ou mares et les jeterent arrière es tourbieres et adont il se aatirent moult de abatre le castel pour ce kil seoit sour le commune pasture si comme il disoient, mais il ne fourfisent nient a dont au castel ne au pourpris ; ains sen ralerent sans plus faire et autel meisme refisent il a lautre année ensi avant apres et plus il nen set.

Roger de Carnin de Sin, âgé d'environ 66 ans, témoin juré et requis, dit sur son serment, qu'il y a entour 43 ans, il vit que ceux de Douai allèrent armés au marais de Waziers, près de l'Ascension, et qu'ils répandirent les tourbes qu'ils trouvèrent faites et les jettèrent hors des tourbières. Et alors ils se hâtèrent beaucoup pour abattre le château parce qu'il était sur la commune pâture, comme ils le disoient. Mais il ne firent rien alors, au château ni aux dépendances. Ils s'en retournèrent sans plus faire, et refirent même l'année suivante ce qu'ils avaient défait. Et plus il ne sait.

Engrans Boydins de Sym del aage de entour lxxxiii ans, témoin juré et requis, dist sour sen serment, kil vit au tans Robiers de Waziers, entour lx ans a, ke cil de Douai vinrent à armes et rabatirent grant partie des fosses dou parch, et briserent et esparsent les tourbes kil i trouverent pour ce ke ce avoit estet commune pastur. Des autres coses, requis, il ne set riens fors par oi dire.

Enguerran Boidin, de Sin, âgé d'environ 83 ans, témoin juré et requis dit sur son serment qu'il vit au temps de Robert de Waziers, entour 40 ans passés, que ceux de Douai vinrent en armes et rebâtirent une grande partie des fossés du parc, brisèrent et dispersèrent les tourbes qu'ils y trouvèrent, parce que elles étoient prises sur sur la commune pâture. Des autres choses requis, il ne sait rien que par oui dire.

Bernars Loie Lange de Sym del aage de entour L ans, témoin juré et requis, dist sour sen serement, kil vit entour xliii ans a, autant mon signeur Hellin Merlin venir chiaus de Douai a armes ou mares de Wasiers entour le Ascension et de cele Ascension a l'autre Ascension, aussi une autre fie, et rabatirent les fosses dou parch et brisierent et esparsent les tourbes ke il y trouvirent. Requis des autres choses dist kil nen set nient.

Bernard Loie Lange de Sin, âgé d'environ 50 ans, témoin juré et requis, dit sur son serment qu'il y a environ 43 ans, du temps de monseigneur Hellin Merlin, il vit venir ceux de Douai en armes au marais de Waziers, aux environs de l'Ascension, et de cette fête à l'autre de l'année suivante, une autre fois; qu'ils comblèrent les fossés du parc, écrasèrent et répandirent les tourbes qu'ils y trouvèrent. Requis de répondre sur les autres choses, dit qu'il n'en sait rien.

Jehan Brechiaux de Sym, de l'aage d'entour lxx ans (déposition insignifiante).

Jean Brechiaux, de Sin, âgé d'entour 70 ans.
Déposition insignifiante.

Willaume li marischiauz de Sym del aage de lxix ans, pau mains, témoin juré (dépose sur des faits connus.)

Guillaume, le maréchal de Sin, âgé de 69 ans, pas moins, témoin juré, dépose sur des faits connus.

Waubers li jouenes de Sym de l'aage entour lv ans (dépose aussi sur des faits connus et il ajoute :) Li tiemoins que li faukillage et li faucillage doivent estre au conte de Flandre et nient a autrui.

Waubert le Jeune, de Sin, de l'âge entour 55 ans, dépose aussi sur des faits connus, et ajoute ce témoin que le faucillage et fauchage doivent être au comte de Flandre et rien à autrui.

Wantiers Gomers de Syn, del aage dentour lx ans, témoin juré, dist au tel que Waubers, et puis ke tous li pastur et li mares et li justices en est au comte de Flandre, et dist encore ke li faucillages et li faukages est au conte de Flandre et le soloit rechevoir li maire de Syn pour le conte et le rechoit encore en aucuns liens ; mais li sir de Waziers de tant kil nest mi moult lontains lapris et rechut dou mares ki est devers Waziers.

Wantier Gomers, de Sin, âgé de 60 ans, témoin juré et requis, dit comme Waubert, et puis, que toute la pâture, le marais et la justice est au comte de Flandre ; il dit encore que le faucillage et le fauchage est aussi au comte de Flandre ; et que le maire de Sin avait l'habitude de recevoir le droit pour le comte, qu'il le reçoit encore en quelques lieux ; mais que le sire de Waziers dans un temps qui n'est pas éloigné l'a pris et qu'il a reçu du marais qui est vers Waziers.

Mikins, dis de la disous, de Sym, confirme la précédente déposition.

Verins li jouenes de Syn, de l'aage d'entour lxx ans, témoin requis dist kil a esté bien xx ans, maire de Syn et en celui tans, li baillius Thiébaus de Douai et cis témoin ki maire estoit, et tout les hommes le conte vinrent sous le pasture serant le ponchiel ki va viers Syn et trouverent gens ki avoient foui sour le marais, povre accroistre les cressonnières et les prist cis tiemoin ét le emmena grant piéche les mains loies et puis par priere de bones gens, il les laissa aler pour ce ke ce stoient povre gent, et dist encore cis temoin ke li faukages et li faucillage est au conte et kil la rechut en sen tans, quant il estoit maire de tout le mares dusques as bournes de Dici, vers Waziers et ailleurs.

Jehans War de Vake de Genaing del aage dentour lx ans, temoin juré et requis, dist sour sen serment, kil vit monsign. Wagon de St.-Aubin bailliu de Douai et Thumas de Bueuri, bailliu de Lille entour xl ans a, au vivier de Lalaing et ke me sir Symons de Lalaing ki avoit fait la endroit et grant fosse et grant plantin de saus sour le commune pasture, et vit ce témoin ke me sir Symons au commandement le bailliu Wagon, ef bien dolens rebouta a sen pie et

Michel dit Deladessous, de Sin, confirme la précédente déposition.

Verin le jeune, de Sin, d'environ 70 ans, témoin requis et juré, dit qu'il a été pendant bien 20 ans maire de Sin, et que dans ce temps le bailly de Douay Thiébaut, et ce témoin qui étoit maire, vinrent avec beaucoup d'hommes du comte sur la pâture limitant le petit pont qui va vers Sin, qu'ils trouvèrent là des gens qui avaient foui sur le marais pour accroistre les cressonnières, qu'il les prit et les amena au grand bout de chemin les mains liées, et puis, que sur les prières de bonnes gens, il les laissa aller parce que c'étoient de pauvres gens. Et il ajoute ce témoin que le fauchage et le faucillage est au comte, et qu'il a reçu ce droit, en son temps, quand il étoit maire, de tout le marais jusqu'aux bornes de Dechy, vers Wasiers et ailleurs.

Jean, garde-vache de Guesnain, âgé d'environ 60 ans. témoin juré et requis, dit sur son serment qu'il vit monseigneur Wagon de St.-Aubin, bailly de Douai, et Thomas de Beuvry, bailly de Lille, il y a entour 40 ans, au vivier de Lalaing; et que messire Simon de Lalaing avoit fait en cet endroit un grand fossé et grand plantis de saules sur la commune pâture. Ce témoin vit alors que messire Simon (1), sur le commandement du Bailli Wagon, et avec peine re-

(1) Ce Simon de Lallaing est le deuxième du nom et le quatrième des seigneurs de Lallaing dont le nom soit mentionné. La première charte qui parle de lui est du 3 avril 1247.

cop de pel kil tenoit en se main de le terre, et fosses arriere ; et li commanda li baillius kil dedens le quazène ensuivant fesit les fosses remplir, et le plantin oster et tout remettre a le commune pasture aussi comme devant ; et il ne le fesist mi et pour ce revinrent apres li Baillius de Douai et li commingne la endroit et rabatirent tout et iwerent et remisent à le commune pasture.

jeta de son pied et à coups de pelle qu'il tenoit en la main, de la terre dans le fossé. Et que le bailly lui commanda que dedans la quinzaine suivante, il fit combler les fosses, ôter les plantations et tout remettre à la commune pâture, ainsi que les choses étoient devant Et comme messire Simon ne le fesoit point, le bailly et le commun de Douai revinrent en cet endroit et nivelèrent tout et le réunirent à la commune pâture.

Chist temoignaiges devant dit furent lius devant Mon signeur le conte de Flandre à Douay le merquedi devant le magret lan xxiiij et vi.

Les témoignages qui précèdent furent lus devant monseigneur le comte de Flandre, à Douai, le mercredi devant le maigre, l'an 86.

Che sont li temoins chiaus de Douai ki sont bourgeois de Douai

Ce sont les témoins de ceux de Douai, qui sont bourgeois de Douai.

Wautiers Boistiaux, bourgeois de Douai ki fu nes a Wasiers, del aage de lxvi ans u la entour temoin juré et requis, sour sen serment dist kil vit entour lvii ans a, le bailliu et le communintes venir a armes a Waziers et coperent arbrisseaux ki estoient entour les cressonnieres et les laissierent la endroit. Dist cist temoin que le seigneur de Waziers a maintenut la justice des ainfractures ki sont avenues sour le mar de Wasiers dusques a le cauchie de Raisse si comme il a oi dire.

Wautier Boistiaux, bourgeois de Douai, né à Waziers, âge de 66 ans, où à l'entour, témoin juré et requis, sur son serment dit qu'il vit il y a environ 57 ans, le bailly et le commune venir en armes à Waziers, qu'ils y couperent les arbrisseaux qui étoient autour des cressonnières et les laissèrent sur place. Ce témoin dit que le seigneur de Waziers a maintenu la justice contre les contraventions qui sont advenues sur le marais de Waziers jusqu'à la chaussée de Raches, selon ce qu'il a oui dire.

Nicholes li Lambres d'entour lx ans, dist cis temoin ke li sir de Wasiers a tous jours rechut et maintenut et la veu il meismes par pluiseurs fies eus rechevoir et plus il nen set.

Nicolas le Lambres (ou de Lambres), d'environ 60 ans, dit que le sir de Waziers a toujours reçu et maintenu les droits, et qu'il l'a vu recevoir lui-même par plusieurs fois les droits ; et plus il ne sait.

Waubiers de la Pekure, bourgeois de Douai, ki est nes a Douai, del aage d'entour lxv ans, temoin juré et requis, dist sour sen serment kil vit L ans a passe au tans mon signeur Hellin l'oncle ke cil de Douai alerent a armes a Waziers, tout aati pour le castel abattre pour ce qu'il disoient qu'il estoit fais sour le commun pastur, et abatirent frasnes et saus ki estoient sous les cressonnieres, mais il ne touchierent dont au manoir et oi ke on fist le ban de par le conte et les justices ke nus ni meffesist. Après il dist kil vit eun autre fie ke chil de Douai revinrent a armes ou mares, et abatirent fossés kil trouverent la fais et esparses et defroissierent tourbes qui la estoient. Requis sur les autres articles dist kil nen set nient.

Waubert de la Pechure, bourgeois de Douai, né à Douai, de l'âge d'entour 65 ans, témoin juré et requis, dit sur son serment qu'il vit il y a 50 ans passés au temps de monseigueur Hellin l'oncle que ceux de Douai allèrent en armes à Waziers, en presse pour abattre le chateau, parce, disoient-ils, qu'il étoit fait sur la commune pature ; ils abattirent fresnes et saules qui étoient sur les cressonnières, mais ils ne touchèrent alors au manoir ; et il entendit que l'on fit le ban de par le comte et les justices que nul ne commit un méfait. Après il dit qu'il vit une autre fois que ceux de Douai revinrent en armes au marais et comblèrent les fossés qu'ils trouvèrent là creusés et brisèrent et dispersèrent les tourbes qu'ils y trouvèrent. Requis sur les autres articles, il dit qu'il ne sait rien.

Cailliaus, bourgeois de Douai, fait une déposition insignifiante.

Cailliaux, bourgeois de Douai, fait une déposition insignifiante.

Jakemes Lisiaus, bourgeois de Douai et nes de Wezingnon ne dit nient autre que ce que l'on a déposé.

Jacques Lisiaus, bourgeois de Douai, né à Wesignon, ne dit rien qu'on ne sache.

Jehan Cache Réné, de Douai, Gilebers li cardins, Richiers li Aubains, tous trois bourgeois de Douai, ne font que confirmer les faits connus.

Jean Cache Réné de Douai, Gilebers le cardin, Richer le Aubains, tous trois bourgeois de Douai, ne font que confirmer les faits connus.

Symons li Andrius, bourgeois de Douay, vint avec les autres et comme enfans avoec son pere qaunt cil de Douai alerent à Waziers espardre les tourbes.

Simon le Andrieu, bourgeois de Douai, vint avec les autres, et comme enfant avec son père, lorsque ceux de Douay allèrent à Wasiers épardre les tourbes.

Willaume li Audins, Gilles de le Fontaine, Amourris li couteliers, bourgeois de Douai, disent ki ils

Guillaume le Audains, Gilles de la Fontaine, Amaury le coutelier, bourgeois de Douai, disent

ont ramambrance de ce qu'autres ont déposé.

Me sires Hues Douchelins, capelains de Saint Piere de Douai, temoin juré et requis, del aage lxii ans, depose comme dessus.

Me sir Jehans Falempis, capellain de St.-Piere de Douai, del aage de l ans, même déposition.

Nicholes Capeles et Gilles li Estraingues, bourgeois de Douai, ne déposent que de faits connus.

Maistres Nicholes, prestres cures de Saint Piere de Douai. del aage dentour lvij ans, temoin juré et requis pour lune et pour l'autre, dist sour sen serment ke au tans kil fu prestres de Waziers entour a xxij ans et fu li demourans prestres ij ans et demi, ke li connestables de Flandre, ki tenoit le bail mon signeur Hellin ki ore est, ki adont estoit enfens, tint en pais tant comme cis temoins fu la sans calenge et sans contredit le parch et les saus ki entour estoient et le despoulle dou parch, de quoi il rechut se disme, dou faim ki la croissoit, entreues kil fut demourans prestres a Wasiers ; et dist cist témoin kil vit adont den coste le manoir mon signeur Hellin au les devers le bays halos a teste dont li sir de Wasiers emportoit paisieblement le despoulle, et vit aussi adont entour le manoir dou capelain dou castel halos vius et jouenes, deux renges ke hues ca-

qu'ils ont souvenance de ce que les autres ont déposé.

Messire Huon ou Hugues Douchelin, chapelain de Saint Pierre de Douai, témoin juré et requis, de l'âge de 62 ans, dépose comme les précédents.

Messire Jean Falempis, chapelain de St.-Pierre de Douai, âgé de 50 ans, même déposition.

Nicolas Capelle et Gilles Lestrange, bourgeois de Douai, ne déposent que sur des faits connus.

Maître Nicolas prêtre-curé de Douai, âgé d'environ 57 ans, témoin juré et requis pour l'une et l'autre partie, dit sur son serment que, au temps où il fut prêtre de Waziers, il y a environ 42 ans, et qu'il le fut, y demeurant, deux ans et demi, le connétable de Flandre, qui tenoit le bail de monseigneur Hellin, lequel aujourd'hui est sire de Waziers et étoit alors enfant, jouit en paix, tout le temps que le temoin fut là, sans obstacle et sans contredit du parc et des saules qui l'entouraient, ainsi que de la dépouille du parc; que lui curé reçut la dîme du foin qui y croissait, pendant le temps qu'il fut prêtre, résidant à Waziers. Et dit ce témoin qu'il vit d'un côté du manoir de monseigneur Hellin, au côté devers le Bay (1) des halots à tête dont le sire de Waziers emportoit paisiblement la dépouille ; il vit aussi alors autour du manoir du chape-

(1) Le Bay est un cours d'eau qui prend sa source entre Sin et Waziers, et va se jeter dans la Scarpe à Lallaing.

pelains de ce lieu emportoit le despoulle paissiblement. Item dist encore cis témoin kil vit entreus kil estoit prestres la ke pour le defaute de 11 capons de rente ke li pasturages devoit à Enguerran dou Temple, ke cis temoin n'avait mie paie au terme ke on leur devoit li baillius Thiébaus de Douai vint ou mares de Waziers et prist le le cheval dou temoin et prist aussy les chevaux de Stievenon Andriu ki adont ahanoit le terre ki devoit ceste rente et les emena a Raisse et couvint à cest temoin le rente et le despens des chevaux paier sans contbat de nulin et plus il n'en set.

lain du château halots vieux et jeunes en deux rangées, dont Huon, chapelain de ce lieu, emportoit la dépouille paisiblement.

Item, dit encore ce témoin, qu'il vit pendant qu'il étoit prêtre là, que faute de payer une rente de onze chapons que les paturages devoient à Enguerrand du Temple (1), que ce têmoin n'avoit pas payés au terme fixé, le bailly Thiébaut de Douai vint au marais de Waziers et prit le cheval du témoin et prit aussi les chevaux de Etienne Andruis qui alors hersoit la terre, et les emmena à Raches; et qu'il fallut que ce témoin paya la rente et les dépenses des chevaux sans contestation aucune; et que plus il ne sait.

De la lecture de ces pièces, qui n'offrent d'ailleurs un véritable intérêt que pour quelques spécialités, il résulte évidemment que, les chartes, les coûtumes municipales ayant été effacées par le cours des temps, il ne reste plus pour rétablir la connaissance et les règles de l'ancien droit de nos provinces que le moyen que nous avons adopté, celui de rechercher et de publier tous les documents de la nature de ceux que nous donnons ici.

R. DUTHILLŒUL.

(1) La maison du Temple, de Douai, fondée par Thierri d'Alsace, sous le nom de Notre-Dame, au mois d'octobre 1155, avait été dotée, par ce prince, d'une charrue de terre (six rasières), situés à Sin-le-Noble, et de plusieurs rentes foncières sur les courtils du marais *Douisien*. Enguerran était à l'époque indiquée receveur des revenus de la maison des chevaliers du Temple.

L'ABBAYE D'ETRUN.

A peu près au point central de l'Artois, de cette province qui comptait tant d'abbayes et de familles illustres, s'élevait sous la règle sévère de St.-Benoit un pieux asile ouvert aux jeunes filles nobles. Les riantes prairies qui en dépendaient s'étendent entre trois cours d'eau importants ; une fontaine remarquable par son abondance et sa clarté, le *Gy*, à l'étymologie celtique, et la Scarpe déjà forte, se partageant entre l'industrie dont elle fait mouvoir les usines et la navigation qui contribue à son développement. Ces fortifications naturelles furent utilisées par César lorsqu'après avoir penétré dans les retranchements Morins, il eut forcé ces tribus guerrières de reconnaître le joug romain. En vain elles luttèrent avec toute l'énergie d'un peuple qui défend la liberté reçue de ses pères (1), l'habileté du conquérant triompha de tous les obstacles, et afin que rien ne manquât à l'éclat de ses succès, le redoutable vainqueur des Gaules ne dédaigna point d'être l'élégant historien de ses propres exploits. Sachant aussi combien étaient redoutables ces Atrébates animés par l'exemple de Comius qu'il avait pu vaincre mais non soumettre (2), César éta-

(1) Ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere. César, de Bell. Gall. liv. 3, ch. 8.

(2) Comius, sur lequel M. Le Glay a publié de si intéressants documents dans ses notes sur Balderic, édit. latine, p. 401, ayant été vivement pressé par Antoine, lieutenant de César, se soumit, donna des ôtages pour que *ne in conspectum veniat cujusquam Romani.* César, liv. VIII. ch. 48.

blit un camp non loin de leur ville, et le fortifia avec le plus grand soin. Situé sur une éminence, que couvrent à travers les débris de vingt siècles quelques souches d'aunes au feuillage jauni, cet ouvrage était important comme le prouvent les vestiges qui en restent encore.

Si l'on en croit Gazet (1) et les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, l'abbaye d'Etrun avait été fondée au IXe siècle par une princesse issue de sang royal, nommée Béatrix, qui s'y était retirée avec douze jeunes filles pour vivre loin de l'agitation du siècle, dans le recueillement, la méditation et la prière. Cette opinion n'a rien d'invraisemblable : on sait en effet que cette époque fut marquée par un grand nombre de pieuses fondations ; des femmes, en se réfugiant dans ces asiles sacrés, se trouvaient heureuses de renoncer aux doux instincts de mère et d'épouse pour vivre calmes et tranquilles sous une règle sévère mais volontairement acceptée, et commencer, pour ainsi dire, ici-bas cette éternité qui ne devait être qu'une contemplation et une action de grâces perpétuelles. On vit même alors des jeunes filles, obéissant sur le reste à l'autorité paternelle, refuser de prendre l'époux qu'on leur offrait, et, afin de garder leur virginité, échapper par la fuite et cacher leur vertu au fond des forêts les plus obscures, jusqu'à ce que la dent des bêtes fauves leur eût valu la palme des martyrs. Quelques fois même les monastères étaient impuissants à protéger les jeunes filles à qui des voix évangéliques avaient dit, crois, aime et espère, et qui s'étaient irrésistiblement attachées à la vie religieuse. Ainsi, Sainte Dympne, qui chercha au fond d'un cloître un asile contre l'amour incestueux qu'elle avait inspiré à son père, y fut tuée par ce monstre en haine de Jésus-Christ qu'elle lui avait préféré, dit la légende (2). Quant a Béatrix,

---

(1) *Hist. ecclésiast. des Pays-Bas*, p. 188.

(2) Il faut lire le récit des légendaires conservés et annotés par les Bollandistes et par Ghesquières, *Acta sanctorum belgii*, pour avoir une idée des violences des gens d'armes à cette époque et de la faiblesse de la femme : elle savait cependant que la religion lui accordait et lui donnait une grande part dans le mouvement civilisateur. C'est ici qu'il

nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir qui elle était; la Gaule était en effet, à cette époque, possédée par de nombreux seigneurs qui prétendaient ne tenir leurs terres alodiales que de Dieu et de leur épée ; tous ou presque tous portaient le titre de prince, on accordait aussi la même dignité aux puissants vassaux que Charlemagne avait forcé de reconnaître son autorité ou qu'il avait enrichis pour assurer son pouvoir contre les révoltes des Leudes. En outre, les historiens qui ont écrit sur cette période sont peu nombreux ; ils ne s'occupent que des faits généraux (1), et la fondation d'Etrun n'est mentionnée dans aucun de ceux qui sont venus jusqu'à nous. Cependant, nous n'avons aucune raison de suspecter le témoignage de Gazet, basé sur la tradition et appuyé sur la critique historique. Gazet est avant tout et surtout ami du merveilleux, il accepte les récits des légendaires sans les soumettre à une discussion assez approfondie ; mais il n'avait aucun intérêt à tronquer la vérité, d'autant plus qu'aucun prodige n'accompagna cette première fondation. Bientôt après parurent les barbares ; les habitants effrayés cherchèrent en vain à se racheter au poids de l'or, les monastères redoublèrent d'ardeur dans leurs prières et les cloîtres ne retentissaient que de ces tristes litanies composées pour conjurer cette grande calamité : de la fureur des Normands, délivrez-nous Seigneur (2).

---

faut placer l'origine des monastères doubles qui créaient entre les frères et les sœurs une heureuse émulation d'études et de piété, et selon l'expression de Bossuet, s'aidaient à gravir le rude sentier.

(1) Les Annales Védastines, celles de St.-Bertin, l'histoire de l'église de Reims, par Frodoard, ne sont-elles pas la preuve de ce que nous avançons ?

(2) Quibus (normannis) ferro et igne depopulantibus, neminem vivere sinentibus, monasteria et cœtera loca sancta evertentibus ; Bolland., acta sanct. febr. tom. 1, p. 809.

Voyez sur le nom et la patrie des Normands, Depping, *Hist. des expéd. marit. des Normands*, édit. 1844, p. 391. *Annales Vedastini*, an. 879, *chron. Bavon. ap. Pertz ann.* 880. *Iperii chronic.*, p. 532, d'*Oudegherst*, p. 138 avec la note *Lesbroussart*. Voyez encore Capefigue, *Essai sur les invasions* des Normands dans les Gaules, Paris, 1843 ; une dissertation de Waestroem sur l'origine et le but des expéditions mari-

L'invasion normande détruisit surtout un grand nombre de monastères de femmes, soit qu'au désir de piller se joignissent d'autres passions, soit que la faiblesse des fortifications, le petit nombre de leurs défenseurs leur assurassent une proie plus facile.

Si nous cherchions, malgré le silence des chroniqueurs contemporains à nous rendre compte de la situation du monastère, nous trouverions sans doute quelques pauvres filles nobles, des veuves vouées aux austérités les plus grandes, quelques serviteurs trop peu nombreux pour les protéger, et de faibles fortifications impuissantes contre les barbares (1). Les villes elles-mêmes les plus fortes étaient en proie à leurs fureurs dévastatrices. Arras, l'antique capitale des Atrébates, fut pillée en 881, la cathédrale fut renversée, et pendant plus de dix ans la ville fut complètement abandonnée à toutes les violences de ces hommes qui, dit un chroniqueur, étaient poussés par le souffle irrrésistible de la colère de Dieu pour punir la tiédeur des fidèles (2).

---

times des Scandinaves, insérée dans le recueil des mémoires de l'Académie des sciences et d'antiquités de Stockolm ; *Ph. Mouskès*, chronique publiée par le baron de Reiffenberg, prétend que les Danois (tous les peuples du Nord sont au moyen-âge confondus sous le nom générique de Normands), à qui leurs lois permettaient d'avoir huit ou dix femmes, multiplaient tellement qu'il leur fallait bien se répandre en d'autres pays, que les pères ne retenaient près d'eux que les aînés et que les autres allaient chercher fortune ailleurs.

(1) On voit en effet par les premières chartes relatives au monastère d'Etrun que Fulsende et ses compagnes habitaient un endroit nommé le *petit Château* « qui parvum castellare dicitur. » N'est-il point de toute probabilité, pour ne point dire évident, que l'on désignait ainsi un endroit ou qui conservait encore quelques traces de fortications ou qui du moins en avait possédé à une époque antérieure. C'est aussi sur ce témoignage que nous nous appuyons pour justifier l'assertion de Gazet et corroborer l'opinion généralement admise de l'établissement d'une abbaye antérieure à celle dont Fulsende fut la première abbesse.

(2) Une première tentative avait eu lieu contre Arras en 881, à la fin de février : *Attrebates veniunt, urbem que cædibus et rapinis funestant.* Annales bénéd. I. III, p. 229. — L'abbaye de St.-Vaast, à cette époque,

Quand ces hardis pirates se furent retirés, non sans avoir arraché au successeur du grand empereur une des plus belles provinces de son royaume, quand les frayeurs causées par l'an mil et la crainte de la fin du monde se furent appaisées, le mouvement religieux qui avait au IX siècle enrichi les monastères et les abbayes, reçut un nouvel essor. La réforme s'efforça de lutter contre le relachement de la discipline et de rendre les couvents au véritable esprit évangélique. Celle de Cluny, dans laquelle le travail intellectuel remplaça le travail des mains, fut la plus remarquable. Sur ces entrefaites Saint Romuald fonda en Italie le monastère des Comaldules, Saint Jean Gualbert celui de Wallombreuse, célébre par l'institution des frères convers, saint Bruno établit en France l'ordre des Chartreux qu'il devait bientôt porter en Allemagne, et saint Robert de Molesmes jeta les premières bases de l'ordre de Citeaux.

Ce fut pour répondre à cet élan général qu'en 1085 l'évêque Gérard fonda ou peut-être rétablit le monastère d'Etrun, et y appela des jeunes filles qu'il plaça sous l'autorité de FULSENDE ou FULGENDE : Au nom de l'indivisible Trinité, dit-il, sachent tous les fidèles tant futurs que présents que moi Gérard, par la grâce de Dieu évêque de Cambrai, par l'avertissement de l'amour divin et le conseil d'hommes sages, donne ici l'autel de l'endroit qu'on appelle Etrun, avec l'enclos et la dîme qui en dépendent pour l'usage des religieuses, ce lieu étant libre de tous droits et charges ; j'y ai joint à toujours la possession de l'endroit qu'elles habitent et que l'on appelle le petit Château Cette donation excitant le zèle de plusieurs fidèles, ils ont voulu, selon les doctrines des saints Evangiles, se faire, par leurs pieuses libéralités, des amis pour les recevoir dans les tabernacles éternels. Angélard et sa femme Cécily ont laissé à ces religieuses la terre de Fouquières (1), ainsi qu'une autre terre à labour et des courtils situés à Souchez (2). Cette donation faite à l'égard de leur fille qu'ils ont

---

n'était nullement défendue, pas même par des murailles : *Nec locus monasterii munitus, murive circumcinctus est.* Ouv. précit. p. 230. *Nec saltem vallo circumdatus* ; Boll. act. sanct. *feb. t.* I, *p.* 809.

(1) Actuellement Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune.

(2) id. arrondissement d'Arras.

mise en ce lieu afin, selon le conseil de l'apôtre, de consacrer au Christ sa virginité. Abbo Gafart leur a donné perpétuellement pour sa fille qu'il a semblablement consacrée pour les noces de l'agneau immaculé, une terre labourable et des courtils à Frévin (1), ainsi qu'un vivier situé à Louez (2). La sœur de Walburge a donné une terre labourable et un courtil à Hénincourt ; Ermuera, d'Arras, qui s'est préparée, ainsi que sa fille, dans le couvent d'Etrun, aux noces du Roi suprême, une terre à labour et des courtils à Anzin (3); Elbert de Béthune et sa femme, un courtil auprès d'Izel (4) ; Adelesme et Haton, un courtil au-dessus de Soulfolt. En outre, ces religieuses tiennent à Arras, de l'abbé de Saint-Vaast, en fief une mesure pour laquelle elles paient annuellement quatorze deniers , et de l'abbé de St.-Eloi , au rendage de douze deniers, un moulin que l'on appelle Arondel.

Cette charte, que souscrivirent trois archidiacres et un châtelain et plusieurs seigneurs, fut scellée du sceau de l'évêque Gérard (5).

Comme on le voit, l'abbaye d'Etrun avait déjà reçu de riches donations ; on appelait en effet alors *église* les dîmes et autres *revenus* fixes ; et *autels* les oblations que les laïcs laissaient aux clercs qui desservaient l'église (6). L'évêque Gérard, en donnant à l'abbaye d'Etrun l'église de ce lieu, lui accordait ainsi les offrandes qui y seraient faites. Nous avons cru devoir donner cette explication, car ces expressions autels et églises se trouveront souvent dans les titres de concession qu'un amour sincère de

---

(1) Actuellement Pas-de-Calais , arrondissement de St.-Pol.

(2) id. hameau dépendant de Duisans, arrondissement d'Arras.

(3) St.-Aubin-Anzin, près d'Arras.

(4) Izel-les-Equerchin, arrondissement d'Arras.

(5) *Archives générales du Pas-de-Calais,* or. en parch.

(6) *Fleury*, *Hist. ecclésiast.* lib. 74, n° XXIX. — *Durand de Maillance*, *Dict. benef. art. autel* — *Fréchon*, *Notice sur Lambert de Guines*, p. 24.

la religion, un grand dévouement à la grâce de Dieu, un sentiment de charité chrétienne, la reconnaissance pour une fille reçue dans ce pieux asile, inspiraient aux nombreux bienfaiteurs de l'abbaye d'Etrun.

Ce monastère fut soumis à la règle sevère réformée au IXe siècle par Louis-le-Débonnaire, et plus connue sous le nom de St.-Benoît d'Aniane, qui fut l'un de ses plus ardents promoteurs ; il reçut dès lors de rapides accroissements. (1)

Sur ces entrefaites, un grand événement agita les diocèses de Cambrai et d'Arras, jusqu'alors réunis sous l'autorité d'un même prélat ; la mort de l'évêque Gérard apporta des divisions parmi le clergé de ces deux églises, et les diverses assemblées convoquées pour y mettre un terme ne purent décider les habitants d'Arras à renoncer à leurs prétentions et à se soumettre de nouveau à la juridiction d'un prélat étranger. Ils réclamèrent auprès de Philippe de France et du pape Urbain II pour obtenir la réintégration de cet ancien siége dans ses droits primitifs ; le pape n'y était que trop porté, car, en même temps qu'il rendait à la métropole de Reims ses douze suffragans, il punissait ainsi les habitans de Cambrai, naguères excommuniés comme fauteurs de l'empereur Henri.

Nous n'avons pas à raconter ici les difficultés que rencontrèrent l'exécution des bulles, l'élection de Lambert, la mauvaise volonté que témoigna à son égard l'archevêque de Reims, ni le voyage à Rome du nouvel élu qui y fut consacré par le pontife (2). Urbain, pour montrer le cas tout particulier qu'il faisait de l'évêque

---

(1) *Gerardus cameracensis simul et atrebatensis præsul, eo nomine secundus, strumense virginum benedictarum cœnobium uno ab urbe atrebatum millario circiter hunc annum ædificandum curavit multisque proventibus dotavit. Illic institutus puellarum numerosus conventus.* Annales benedictini, t. V, p. 224.

(2) Voy. sur cet événement *Baluzii Miscellaneorum*, t. V. — *Acta sanct. belg. passim.* — *Buzelini Annales Gallo-Flandriæ*, idem ; et surtout *Fréchon*, Notice précitée sur Lambert de Guines, *Mém. des Antiq. de la Morinie*, t. VI.

d'Arras, donna plusieurs chartes, privilèges et immunités aux églises, aux couvents et aux monastères de ce diocèse. L'autorité du siége apostolique, écrivit il à l'abbesse d'Etrun, ainsi qu'aux abbés de Marchiennes, de Saint-Vaast et de Hasnon, etc., nous impose de veiller sur les besoins de toutes les églises du monde, et de confirmer avec un intérêt paternel les droits de ceux qui en appellent à nous. Comme l'église d'Arras a manqué depuis longtemps d'une vie propre et qu'elle a porté le joug de l'église de Cambrai, nous avons pensé qu'il était du devoir de notre bienveillance de rendre, sur leur demande, aux fils de cette église la dignité qu'elle avait perdue, etc. Donné à Rome le 8 des kalendes d'avril (1).

La violence des gens de guerre, le malheur des temps avaient réduit à un état déplorable le diocèse d'Arras. Pendant que Lambert parcourt le champ que le père de famille a confié à sa sollicitude, dit un auteur contemporain, il reconnait que le manque d'ouvriers y a laissé pénétrer çà et là des ravages sans nombre ; il voit ici des épines, là des chardons pulluler à larges germes ; plus l'ivraie, plante inutile, mêlée aux moissons de froment (2). L'aspect de tant de maux ne peut décourager Fulsende ; après avoir construit les bâtiments nécessaires aux besoins de ses religieuses, elle s'occupe de l'éducation des jeunes filles confiées à ses soins. Lambert, heureux de voir les accroissements de cette maison, la prit sous sa protection spéciale. Craignant la violence des seigneurs, il avertit Fulsende qu'une bulle du pape pourrait seule la mettre à l'abri de leurs exactions, l'engagea à se rendre à Rome (3) et lui donna pour le pontife une

---

(1) Dignum duximus ut ejusdem ecclesiæ filiis amissam repetentibus dignitatem, nostræ benignitatis inclinaremus assensum. Baluze Miscellan. t. V, p. 265.

(2) *Acta sanct. belg.* t. II, p. 796. — *Fréchon*, ouv. précité.

(3) Quoniam (Lambertus) animadvertebat in dies magis efflorescere strumense monasticum ubi virgines benedictinis obstrictæ regulis educabantur admodum religiose : harum primæ antistitæ Fulgendi, cujus opera multa jam surrexerant ædificia, auctor fuit, ut Romani ad pontifi-

lettre de recommandation ainsi conçue : A révérend Seigneur, au père des pères, au très cher Paschal, pape, Lambert, par la miséricorde de Dieu évêque d'Arras, consolatiou continuelle de l'Esprit-Saint. Sœur et fille de notre église, l'abbesse Fulsende, porteur de ces présentes, nous a prié avec instance que nous la recommandions à Votre Sainteté, afin que vous daigniez confirmer du poids de votre autorité, sauf en tout le droit et la disposition canonique, la présente abbesse dans le lieu, la profession et l'ordre où elle se trouve aujourd'hui. Le lieu du monastère que l'on appelle Etrun, et l'hôtel de Hermaville (1) leur ont été, dans une donation écrite, concédés par l'évêque Gérard, mon prédecesseur. Par espoir et amour pour la religion, nous avons confirmé ces mêmes possessions à la présente abbesse et aux autres abbesses régulièrement élues qui lui succéderont dans le monastère que l'on sait être aujourd'hui sous ses ordres, pourvu qu'elles soient canoniquement élues, et qu'elles vivent loin du bruit du siècle. Veuillez néanmoins confirmer contre la malice et la violence des hommes pervers les autres biens et possessions qu'elles ont justement acquises et qu'elles acquerront. Que la Sainte-Trinité notre Dieu vous garde long-temps sain et sauf, plein de sollicitude, priant et travaillant pour la Sainte Eglise catholique (2).

Fulsende était une femme forte et selon l'Evangile et selon le siècle ; elle avait d'ailleurs une confiance absolue dans Lambert. Sans se laisser effrayer par la distance et le peu de sûreté que présentaient les routes à une époque où Louis VI était obligé de protéger de sa royale épée les marchands qui, de Saint-Denis, se rendaient aux foires de Paris, et d'assembler l'ost royal pour

---

cem maximum Paschalem iter caperet. Quod enim hactenus Parthenonis bona nullus Romanorum pontificum diplomate suo confirmasset, verebatur scilicet nequam aliquis ei postea molestiam inferret.
Buzelini Annales, p. 203.

(1) Hermaville, village du Pas-de-Calais.

(2) Lettres de Lambert.
Baluzii miscellaneorum. t. V, p. 341.

obtenir du sire de Montlhéry l'hommage qui lui était dû, elle entreprit courageusement son pieux voyage. Aucun chroniqueur ne nous en a conservé le récit ; on n'en sait que le résultat.

Paschal, qui portait la plus grande affection à Lambert, ressentit une vive joie à la lecture des lettres de l'évêque d'Arras, et accorda à Fulsende les diverses demandes qu'elle lui adressa ainsi que des privilèges qui donnèrent au monastère d'Etrun une nouvelle importance (1). Il jouissait alors d'une considération si étendue que Manassès, comte de Guines, et sa femme, Emma de Tancarville, ayant fondé un couvent près de leur château, firent venir des religieuses d'Etrun, afin de montrer l'exemple de la charité, de la patience et de l'obéissance, aux jeunes néophytes (1117). La première abbesse fut Sybille, descendant des comtes de Guines et qui était alors dans un couvent de la Lorraine. Sur ces entrefaites, le comte vint à mourir, mais sa veuve acheva de régulariser cette fondation. Les revenus du couvent consistaient en dîmes et en droits sur le fromage, la bierre, le fruit, la laine et les brebis que l'on tirait de l'Angleterre. Cette abbaye, mise sous l'invocation de Saint-Léonard, fut placée en 1132 sous la direction des moines de Saint-Bertin (2).

Fulsende, fatiguée, selon toute apparence, de la dignité qui lui avait été conférée, et voulant peut-être aussi juger par elle-même des règles qu'elle avait établies, se démit de ses fonctions six ans avant sa mort, et, après avoir exercé la suprématie pendant quarante ans, elle redevint simple religieuse, donnant ainsi un puissant exemple d'abnégation, et se signala parmi les plus dévouées par la ferveur de ses prières et l'obéissance. Elle mourut

---

(1) Tam longum Fulgendis iter ingresso, Romam denique pervenit; ibique a Paschali quidquie postulabat obtinuit abunde, quod Lamberte epistola plurimum ipsi fecisset voluptatis.

Buzelini Annales, p. 203, et *Annales benedicti*, t. V, p. 224.

(2) *Malbrancq, de Morinis et Morinorum rebus.* — *Duchesne, Hist. de la maison de Guines*, rapporte les extraits de Lambert d'Ardres et d'Iperius, ainsi que les chartes et pièces relatives à cette fondation ; pr. p. 32. 34, 39 et 41.

au mois d'août 1124 (1) et fut déposée dans le chœur de l'église où long-temps on put lire son épitaphe (2). C'est elle qui, dit-on, décréta que l'abbesse et la prieure de cette abbaye auraient le titre de Madame, et que les religieuses prendraient celui de Demoiselles.

Béatrix fut choisie pour succéder à Fulsende, et, au dire de quelques historiens, elle obtint du pape Calixte II un bref confirmatif des priviléges de son abbaye (3). Cette pièce n'a pu toutefois parvenir jusqu'à nous.

Une multitude de maux frappaient alors la province d'Artois, et la peste surtout, cette affreuse maladie, connue sous le nom de *mal des Ardents*, faisait de grands ravages et décimait les populations effrayées. Des prières furent ordonnées dans toutes les églises afin d'apaiser la colère de Dieu. Sans doute les religieuses d'Etrun s'associèrent à ce pieux élan et mêlèrent leurs voix au concert qui s'élevait de toutes les parties de l'Artois pour implorer la miséricorde divine. Enfin, la Sainte-Vierge se laissa toucher à la vue de tant de misères, jointe à une piété devenue si ardente. La Sainte-Chandelle fut le signe de la réconciliation, et par une procession solennelle, on rendit chaque année grâces à Dieu d'avoir mis fin à ses terribles vengeances (4).

---

(1) D'autres disent 1126.

(2) Hæc domina Fulsendis hujus cœnobii abbatissa prima anno incarnati verbi 1124 ind. 2 in prælationis suæ anno 40 nonis Augusti obiit.
Gall. christ. t. 3, col. 419, et Gazet *Hist. ecclés. des Pays-Bas*, p. 188.

(3) Bibliothèque d'Arras. Manusc. du P. Ignace.
Gall. christ. loc. cit.

(4) En cel tans la maladie du fu qui vient de Dieu fit moult griefs à Chartres, à Paris, à Soissons, à Cambrai, à Arras et par moult autres lieux : par la vertu de la glorieuse vierge Marie et sa douce prière, il fut merveilleusement éteint.
Chronique de Cambrai, apud *dom Bouquet*. p. 534.

Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Artois ont tous rapporté ce

L'évêque Lambert avait enfin terminé une vie remplie de bonnes œuvres, et avait sans doute trouvé, après une mort douce, la récompense de ses vertus et de son zèle pour les intérêts de la religion. L'abbaye d'Etrun perdait en lui un protecteur dévoué, mais Robert, qui lui succéda, imita sa conduite et confirma, au mois d'octobre 1119, les donations faites à ce monastère par ses prédécesseurs et par les seigneurs de l'Artois. La charte qu'il donna pour céder aux prières de Béatrix est assez importante pour que nous en donnions une analyse étendue.

Après avoir décrit avec soin les devoirs de la charité et les jouissances ineffables qu'elle procure, Robert met sous la protection de Dieu et sous celle de l'évêque d'Arras l'abbesse Béatrix, son église et toutes les donations faites jusqu'à ce jour, les confirme, attribue aux besoins des religieuses l'autel d'Etrun avec l'enclos et la dîme qui appartient à l'autel du lieu, stipule que ces biens sont parfaitement libres et exempts de tous droits et charges et joint à cette libéralité les autels d'Hermaville, Noristel et Hulluch (1). Il ajoute que l'abbesse et celles qui lui succéderont devront présenter au choix de l'évêque d'Arras, des prêtres qui aient fait profession de vivre honnêtement et chastement, prononcé le vœu d'obéissance et accepté enfin, par l'entremise de l'évêque, le soin de gérer gratis les églises précitées. Quant à l'abbesse du couvent d'Etrun, elle ne devra point négliger de se trouver au synode d'Arras, à moins qu'elle n'en ait obtenu dispense de l'évêque ou de son archidiacre, si celui-ci est chargé du soin de tenir le synode. Quant aux prêtres, ils ne pourront se dispenser d'y assister, et devront s'attacher à satisfaire à ce que prescrivent les circonstances synodiales et les habitudes religieuses.

---

prodige avec des circonstances plus étonnantes encore. Nous avons, du reste, dans nos précédentes publications, parlé assez longuement du Saint-Cierge, et surtout de la custode du XIIIe siècle, encore conservée dans le trésor des reliques de la cathédrale d'Arras, pour nous permettre de ne point allonger ce travail par une note inutile; cette custode a été dessinée par M. A. Deschamps et publiée dans les *Annales archéologiques* avec un texte de M. de Linas.

(1) Villages du Pas-de-Calais.

Robert confirme ensuite les donations déjà faites à l'abbaye, le lieu dit le *petit Château* où habitent les religieuses, avec la terre située entre le mont et le lit de la rivière, la terre située au-dessus du fleuve et qui porte le nom d'Altuileir, celle de Geroldisart, celle sous les grands monts, six mesures qui étaient incultes à l'avènement de l'abbesse, qu'elle a cultivées et su rendre fertiles, ainsi que le courtil et la terre que possédait Ségard. L'évêque ratifie ensuite purement et simplement les donations faites par la piété et stipulée dans la charte de l'évêque Gérard.

A ces libéralités il faut joindre celle de Gérard *Paganellus* (le villageois), qui abandonna une terre à labour et trois courtils situés à Givenchy (1). Toutefois, au lieu du fief de l'abbé de St.-Vaast, mentionné dans la première charte, les religieuses tenaient du même feudataire, libres de tous droits, deux brasseries situées à Arras. L'évêque Robert mentionne ensuite les donations faites depuis cette époque à l'abbaye ; ainsi, le chevalier Alelme et sa femme Ogine à Bailleul (2), une terre de deux mesures, six courtils, une autre de douze setiers et une brasserie à Arras. A la mort d'Alelme, Ogine et ses enfants ajoutèrent leur alleu de Beaucamp Haton de Ugy, qui en avait une autre au même endroit, en fit également l'abandon. Sont encore mentionnés l'alleu de Herman d'Hermaville et de Benzela, sa femme, à Noyelles (3) et à Fouquières ; la neuvième partie de Givenchy et de Noyelles, venant de Pierre de Souchez ; des terres à labour et trois courtils à Rouvroy (4) ; quatre à Montigny (5) ; une terre de vingt-huit setiers de Hildeburge, fille de Guenemars de Bavelaincourt ; un alleu à Illies (6), et à Givenchy, de Michel de Harnes ; à Floricourt, les alleux de Robert de Bonneri, d'Ogine, d'Ermuera et de Theobaldus, ainsi que celui d'Adeguide de Hailly et de ses en-

---

(1) Givenchy-en-Gohelle, Pas-de-Calais, arrond. d'Arras.

(2) Bailleul-sire-Bertoult, id. id.

(3) Arrondissement de Béthune.

(4) Arrondissement d'Arras.

(5) Montigny-en-Gohelle, arrondissement de Béthune.

(6) Département du Nord.

fants ; la part que Hugues de Guy et sa femme Berthe avaient dans un vivier et un moulin, ainsi qu'un hote, une terre à labour produisant deux sous de revenu, provenant de Berthe et de sa sœur Hermentrude ; l'alleu de Hugues de Montenescourt et de son fils, situé à Wanquetin (1) ; à Manin, le quart du village tant en terres qu'en bois, donné par Adèle ; à Ayette (2), deux courtils, sept brasseries à Arras et huit hôtes à Hénin-sur-Cojeul (3) ; une mesure de terre libre de toute charge à Noreuil (4) ; le tiers de l'alleu de Hugues et de Disatris, à Warlus (5) ; une terre labourable et cinq courtils, à Ervillers (6) et poteria à Feuchy (7) ; l'alleu de Gontran de Saint-Pol et de sa femme Eremburge ; à Flers (8), un courtil provenant de Rieulphe de Foreri ; la terre et le bois appartenant à Alelme d'Arras et à son frère Gérard, situés à Magnicourt, à Auchy, et à Antin (9) ; à Dichenu (10), une terre provenant de la comtesse Clémence, au rendage annuel de cent sols. La même comtesse joignit a cette libéralité une partie de son alleu de Formeli ; à Pérenchies, Eustache a fait l'abandon de sa dîme.

Cette charte, scellée du sceau de l'évêque d'Arras, fut signée des archidiacres de cette ville et de plusieurs autres dignitaires de l'Eglise (11).

La protection spéciale des évêques, le nombre toujours crois-

---

(1) Arrondissement d'Arras.

(2) Arrondissement d'Arras.

(3) idem.

(4) idem.

(5) idem.

(6) idem.

(7) idem.

(8) Arrondissement de St.-Pol.

(9) Ces trois localités sont situées dans l'arrondisement de St.-Pol.

(10) Probablement Dixmude en Belgique, province de la Flandre occidentale.

(11) *Archives du Pas-de-Calais*, orig. en parch. ou pendent encore des lacs de soie rouge, blanche et verte.

sant des religieuses, leur vie pure, avaient étendu au loin la réputation du monastère d'Etrun. On voudrait même croire que l'un des principaux soins des religieuses ait été de favoriser la naissance et le développement de nouvelles associations qui tendaient comme elles au ciel par la solitude, la prière, le jeûne et l'observance d'une règle sévère. Par suite de ce principe, nous l'avons déjà vu au berceau du monastère de St.-Léonard de Guines ; de même l'an 1126, Ida, mère de Nicolas, évêque de Cambrai, et une autre personne nommée aussi Ida, épouse de Guy ou Gilles de Jein ou Chin, chevalier de la maison de Berlaymont, seigneur de Cervais, *cerviensis*, ayant fondé l'abbaye de Gilenghem ou Gilenghien, entre Ath et Enghien (Angianum) en Hainaut, diocèse de Cambrai, firent venir d'Etrun des religieuses, et dès qu'elles furent arrivées, toutes ensemble embrassèrent la vie régulière dans le monastère situé dans le *Val des Vierges*, car dès lors ce lieu s'appelait ainsi. Liétard, évêque de Cambrai, qui avait été chapelain de l'empereur Lothaire, érigea ce monastère en abbaye (1132), la déclarant exempte de toute avouerie et autres exactions.

Quant à Béatrix, entièrement occupée de l'administration intérieure de son couvent, elle obtint, en 1133, du pape Innocent une bulle confirmative des priviléges de ce monastère.

L'évêque Innocent, dit-il, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chères filles dans le Christ l'abbesse et les religieuses d'Etrun, de l'ordre de saint Benoît, au diocèse d'Arras, salut et bénédiction apostolique. La force de l'équité comme les lois de la raison exigent de notre sollicitude que nous accomplissions ce qui est juste et honnête, pour qu'il produise tous les fruits qu'on doit en attendre. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement la demande de nos chères filles en Jésus-Christ, et avons pris sous la protection spéciale de Saint Pierre et la nôtre vos personnes et le monastère d'Etrun où vous vous êtes retirées pour y consacrer votre vie au service du Seigneur ainsi que tous les biens dont vous jouissez, et tous ceux qu'avec le secours de Dieu vous pourriez posséder à l'avenir. Nous confirmons à votre monastère par l'autorité apostolique et cet écrit, toutes les terres, dîmes,

possessions et autres biens que vous possédez justement et pacifiquement, ne réservant sur ces dîmes que la retenue du concile général. Que nul homme n'ose donc enfreindre ce titre, faire chose contraire à cette confirmation ou à la protection que nous vous avons accordée. St quelqu'un cependant osait y porter atteinte, qu'il sache que nous l'abandonnons à l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Donné à Lyon, le 5 des ides d'août, la 3me année de notre pontificat (1).

Cette bulle était peu explicite ; l'abbesse et les religieuses s'adressèrent de nouveau au souverain pontife pour obtenir la confirmation des nombreuses donations faites à leur maison par les seigneurs ; car à cette époque de foi, un vrai retour vers Dieu, une mort sainte semblaient être le partage de ceux qui par leurs bienfaits s'étaient assuré les prières du monastère. Mais lorsque cette nouvelle bulle fut promulguée, Béatrix était allée déjà recevoir dans le ciel la récompense de ses vertns, et Marie avait été placée à la tête de la pieuse maison d'Etrun (2). Le pape Innocent s'adressa à elle, et voulut fortifier encore par des donations la fidèle dévotion des religieuses de cette maison : C'est pourquoi chères filles dans le Seigneur, dit-il, nous prenons sous la protection de St.-Pierre et sous celle de notre Saint-Siége le monastère dans lequel vous êtes consacrées au seigneur, et déclarons par ce présent privilége que toutes les possessions et que tous les biens qui font aujourd'hui partie du monastère d'Etrun selon les règles de la justice et les prescriptions canoniques ; que toutes les concessions qui à l'avenir lui seront faites par la générosité des pontifes, des rois, des princes, ou toutes les acquisitions que ce monastère fera par la protection de Dieu seront par vous possédées légitimement et sans contestation ; et pour éviter toutes difficultés

---

(1) *Archives dép. du Pas-de-Calais* ; or. en parch. dont la bulle est perdue.

(2) Selon Locrius, *chronic. belg.*. Béatrix aurait encore gouverné cette maison en 1154; mais la bulle du pape Innocent II que nous allons analyser prouve suffisamment qu'en 1142 Marie était abbesse d'Etrun.

nous mentionnons en ces termes les biens que vous possédez aujourd'hui.

Pour ne point allonger sans intérêt notre travail, nous ne rapporterons point en détail les nombreuses possessions dont jouissait alors l'abbaye ; elles consistaient en autels, courtils, terrages, hommes de fiefs, brasseries et moulins. La plupart de ces biens étaient situés dans l'Artois ou sur les frontières de cette province, mais la comtesse de Flandre Clémence, et sans doute à son imitation, les seigneurs flamands avaient étendu ces possessions jusqu'à l'extrémité de cette province. Nul doute aussi que ces donations n'aient éte faites comme dot volontaire des jeunes filles de nobles familles, qui affluaient à Erun. Après la mention des nombreuses propriétés de l'abbaye (1), la charte stipule différents

---

(1) Outre les possessions désignées dans les chartes et bulles précédentes, le pape Innocent en indiquait d'autres que nous rapportons ici : l'autel d'Averdoingt (actuellement Pas-de-Calais, arrondissement de St.-Pol) ; celui de Fosseux (Pas-de-Calais, arrond. d'Arras), celui de Barly (Pas-de-Calais, arrondissement de St.-Pol), ceux de Pénin (arrond. de St.-Pol) ; de Fruges (arrond. de Montreuil), avec ses dépendances, libre du service militaire ; l'alleu de Robert Legras, la terre de Fulcher, donnée par Guerlon et celle achetée par Evrard et Bauduin de la Haye, l'autel de Givenchy et un champ labourable, celui de Linzeux (arrondissement de St.-Pol) avec les terres qui en dépendent ; à Givenchy et à Noyelles l'alleu de l'abbesse Marie, de Pierre son neveu et de Fresende, consistant en champs, bois et eaux ; au-dessus de Sculfolt, outre le moulin Arondel, un autre appelé Tancenel, donné par Roger Berold et ses enfants ; à Baclu, provenant de Bauduin, des prés, une terre à labour et des courtils, à Beaucamp, la part de l'abbesse Marie ; l'alleu que Berthe possédait à Geronval ; à la Forêt Blanche, quatre hôtes donnés par Anselme d'Aubigny et une glèbe abandonnée par la même à Baclu ; la huitième partie du même endroit, l'entière possession du Voristel ; la terre d'Adeline de Péronne à Hallud (Hulluch, arrondissement de Béthune) ; le terrage et la dîme sur une autre terre voisine ; du don d'Eustache, chevalier la terre de Tilly (arrond. de Montreuil) ; à Bullecourt (arrond. d'Arras), tout l'alleu d'Ogine ; à Tichembus en Flandre, une charrue de terre ; à Arras, huit brasseries au lieu de sept, trois places de brasseries, et près de la porte de Hagerue 10 sols provenant d'une donation de Haton ; à

droits dont elle jouit. Le pape Innocent, y lit-on, accorde en outre aux religieuses de ce monastère le droit de choisir de commun conseil ou du moins à une grande majorité et en s'inspirant de la crainte de Dieu et de St.-Benoît l'abbesse qui doit régir cette maison. Nous voulons de plus, dit-il, qu'à l'avenir nul n'inquiète on tourmente ce monastère, n'enlève ses possessions et ne retienne les biens qui lui ont été donnés ; mais que les religieuses conservent entièrement et sous leur administration toutes les donations qui ont été faites pour leurs besoins, excepté la justice canonique de l'évêque diocésain. Si à l'avenir une personne ecclésiastique ou séculière, ayant connaissance de la charte que nous promulguons, osait y porter une atteinte téméraire, qu'avertie deux et même trois fois pour qu'elle ne puisse arguer d'ignorance, elle s'empresse de réparer le préjudice causé, sinon qu'elle perde la dignité dont elle jouit, qu'elle sache que son iniquité sera punie au jugement de Dieu, qu'elle soit privée du corps et du sang de Jésus-Christ notre rédempteur, et qu'à la dernière heure de sa vie elle apprenne qu'elle est vouée à la vengeance divine. Mais à tous ceux qui conserveront les droits des religieuses, que la paix de N. S. J. C. soit avec eux, qu'ils goûtent du fruit d'une bonne action, et qu'après le jugement ils jouissent de la récompense d'une vie éternelle (1).

Douai, des hôtes et des revenus ; à Mareuil (près Arras), trois courtils ; à Ecoivres et à Acq (près Arras), une terre à labour et des hôtes ; à Peuplingue (arrond. de Boulogne), une terre à labour ; à Bichenghem, idem ; à Noyellette (arrond. de St.-Pol), un courtil et une terre à labour ; à Fournies, une terre à labour ; dans Val-de-Pierre, une terre à labour donnée par Roger, châtelain de Lille ; à Bussin, une terre à labour ; à Izel (les Hameaux, arrond. de St.-Pol), quatre courtils avec une partie de terre ; à Lingehem (Linghem, arrond. de Béthune), un courtil et une terre à labour ; à Divat (Diéval, arrond. de St.-Pol), terre à labour ; à Nieles (arrond. de Boulogne), l'alleu de Berthe ; à Blaringhem. une terre à labour ; à Rouvroy (canton de Vimy, Pas-de-Calais) du don de Walburge, deux mesures de froment et deux mesures d'avoine, trois hôtes et un homme de fief ; des terres à labour données par Gonfroi de Ciuci (Chinchy, près d'Arras).

(1) *Archives du Pas-de-Calais*, or. en parch. dont la bulle est perdue.

Innocent II étant mort peu de temps après la promulgation de cette bulle, Marie demanda et obtint d'Eugène III la confirmation des biens que possédait le monastère d'Etrun (1).

On s'étonne peut-être de voir ces bulles se succéder à de si courts intervalles. C'est que le clergé était alors pour le monde moral ce que la féodalité armée était pour le monde matériel, et Innocent III ne faisait qu'exprimer l'état réel de la société quand, personnifiant les deux pouvoirs de l'Europe chrétienne, il disait : « De même que le soleil et la lune sont placées dans le firmament, le plus grand comme le flambeau du jour, l'autre comme l'astre palissant des nuits, de même il y a deux pouvoirs dans l'église, le pouvoir pontifical qui est le plus grand parce qu'il est chargé du soin des âmes, et le pouvoir royal qui est le moindre, et auquel sont confiés seulement les corps des hommes. » (2). Sa haute position, l'etendue de son influence et de ses prérogatives multipliaient les bulles, et malheur à qui portait atteinte à une propriété placée sous la protection du Saint-Siége. L'excommunication n'était point une vaine formule ; on voilait de bure noire l'image du Christ et celle des saints, et tandis que le feu consumait les hosties consacrées, le clergé entonnait le *Miserere* ; on fermait ensuite les portes du temple, la cloche restait muette, et à peine versait-on sur la tête des nouveaux-nés l'eau sainte du baptême. Quant à celui qui avait particulièrement attiré sur sa tête l'arrêt de l'excommunication, il n'était plus admis dans la société chrétienne, il était forcé de couper sa chevelure, de manger sur une table sans nappe et de s'abstenir de bains. S'il laissait passer un an sans se faire absoudre, le juge séculier s'emparait de tout ce qui lui appartenait (3), et s'il mourait dans l'excommuni-

---

(1) *Gall christ*, t. 3, coll. 419.

Nous citerons aussi encore quelques années plus tard une bulle du pape Alexandre III, qui ratifie les donations faites à l'abbaye d'Etrun à Izel, à Penin et à Givenchy ; mais cette pièce est dans un si mauvais état de conservation, qu'il est impossible d'en donner une analyse étendue.—Arch. dép. or. en parch., lacéré en maints endroits.

(2) *Hallam*, l'*Europe au moyen-âge*, p. 383.— *Muratori*, *scrip. rer Italie.* ann. cit.

(3) *Murca*, *Hist. de Béarn*, p. 395. *Ordonnance de Saint-Louis*, 1228. — *Vaublanc*, *La France au temps des croisades*, t. 1, p. 257.

cation, on le représentait sur son tombeau comme l'abbé Ponce à Cluny, les pieds liés et la main coupée (1).

Mais si les papes exerçaient une incontestable influence sur toutes les affaires de la chrétienté, les évêques, qui tenaient le second rang dans la hiérarchie ecclésiastique, jouissaient dans leur diocèse d'une autorité peut-être moins forte mais qui cependant suffisait pour arrêter ou réprimer la licence des hommes d'armes. Aussi les abbayes s'empressaient-elles de demander aux évêques diocésains la confirmation de leurs priviléges. Nous avons vu les évêques Gérard, Lambert et Robert s'empresser d'accéder au désir des pieuses abbesses d'Etrun ; Godescalque, leur successeur, se montra animé des mêmes sentiments, et en 1155 il fit droit aux réclamations de Marie. Il confirma à cette abbesse, ainsi qu'à celles qui lui succéderaient régulièrement, les biens dont la posesssion lui avait été déjà ratifiée. Cette charte est importante non-seulement à cause des documents topographiques qu'elle contient, mais parcequ'elle montre la puissance de l'abbaye d'Etrun. Elle est cependant moins étendue que la bulle du pape Innocent II ; faut-il conclure que la violence des hommes d'armes et le malheur des temps avaient diminué les possessions de l'abbaye ? Non sans doute. Il nous serait en effet facile de prouver que les auteurs qui ont écrit dans les siècles derniers ont trop exagéré ce qu'ils appelaient la barbarie du moyen-âge. Loin de nous la pensée de soutenir que quelques dévastations partielles n'aient eu lieu sur les domaines des abbayes, ce serait nier la fragilité humaine. Mais nous le déclarons hautement, sans crainte d'être démenti, l'influence que le clergé avait su prendre était telle, que presque toutes ses propriétés furent respectées, et que les attaques dirigées contre elles tournèrent même à son profit. Que l'on parcourt en effet les chartriers du moyen-âge, et l'on verra maintes fois le fils qui avait refusé de ratifier les donations paternelles, le chevalier entraîné par la violence de son caractère et ses habitudes guerrières, s'humilier et réclamer le pardon de l'Eglise par de nouvelles libéralités. Si dans la charte de Godes-

---

(1) *Voyage littéraire de deux bénédictins*, Ire partie, p. 226.

calque les propriétés de l'abbaye paraissent moins nombreuses, c'est que l'évêque d'Arras n'a voulu confirmer, sauf de rares exceptions, que les terres déjà ratifiées par ses prédécesseurs ; c'est que, voulant que sa charte pût rester incontestée et fût incontestable, il n'a parlé que des domaines compris dans les limites de son diocèse, ou qu'il connaissait parfaitement. La comparaison de ces deux documents nous prouve en effet suffisamment que les domaines omis dans la charte de Godescalque, sont ceux situés dans la Flandre, et ce fait vient corroborer l'opinion que nous soutenons (1). Ce n'était pas en effet à l'époque où la voix sainte des prélats entraînait les chevaliers à la Terre Sainte, au moment où les monastères, les prieurés et les hermitages se répandaient non-seulement dans toute la France, mais dans l'Europe entière, à l'époque où allaient s'élever ces magnifiques cathédrales, éclatant témoignage de la piété du moyen-âge, que pendant la durée de quelques années, l'abbaye d'Etrun, seule victime des agitations et de la violence des gens de guerre, eût perdu tant de riches domaines.

Sans doute il y avait des divisions, sans doute il y avait des propriétés contestées, mais la voix du clergé se faisait entendre, et son influence prévenait d'onéreuses procédures. Ainsi fut terminé (1161), en présence d'Odon, cardinal, diacre de l'église romaine et légat du pape, le différend qui existait entre le monastère d'Etrun et l'abbé de St.-Josse-sur-Mer, au sujet du village de Siracourt (2). L'abbé, du consentement de son chapître, s'engagea, si on le laissait jouir de la huitième partie de ce village, prétention qui faisait le sujet de la querelle, à payer dix sols de monnaie qui avait alors cours public, soit au couvent d'Etrun, soit à l'église perpétuellement à la fête de la Nativité ou dans l'octave de ce jour ; si la monnaie venait à changer de valeur, le paiement devait être fait en celle qui aurait cours dans le voisinage de l'abbaye. Moyennant le paiement de cette somme, l'abbesse renonçait pour elle et pour ses religieuses à tous les droits que le

---

(1) *Archives dép. du Pas-de-Calais* ; or. en parch., le scel est perdu.

(2) Pas-de-Calais, arrondissement et canton de St.-Pol.

monastère pouvait avoir sur la huitième partie du village de Siracourt; et la charte qui stipulait cet accord, conservée avec soin dans les archives de St.-Josse-sur-Mer, fut transcrite sur le cartulaire de cette abbaye (1).

Si cette transaction fut moins favorable à l'abbaye d'Etrun que ne l'aurait désiré Marie, elle en fut dédommagée par plusieurs donations successives qui vinrent augmenter les possessions du monastère confié à ses soins. Ingelram de Candavesne, comte de Saint-Pol, sachant, disait-il, par l'exemple de ses ancêtres, qu'il est bon de pourvoir aux besoins des églises, accorda à celle d'Etrun et aux religieuses la remise de tous les droits qui pourraient lui appartenir, et en déchargea également les courtils et les terres à champs cultivées depuis long-temps ou soumises depuis peu à la charrue. Cet abandon fut étendu aux bois et aux herbages. Ingelram prescrivit à tous les hommes, sur lesquels il avait autorité, de laisser lesdites religieuses paisiblement et tranquillement jouir de leurs possessions et de celles qu'il venait d'y ajouter.

Cette reconnaissance, faite sans condition, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, fut consentie par Anselme son frère, et par la comtesse Ide, signée de nombreux témoins appartenant presque tous à la noblesse des environs, et scellée du sceau du comte de Saint-Pol (2). Milon, deuxième du nom, évêque de Thérouanne, lui abandonna en outre la dîme de Magnicourt sur Canche (1166), à la charge d'un marc d'argent de redevance annuelle. Mais Didier ayant succédé à ce prélat, fit remise de cette dîme à l'abbesse en 1174, et affranchit la terre de Magnicourt de tous droits et de toutes charges (3). Plus tard

---

(1) Cart. de Saint-Josse. Arch. départementales, du Pas-de-Calais. Ann. cit.

(2) Arch. du Pas-de-Calais. Or. en parch. scellé d'un scel en cire brune en partie brisée, à double queue de parchemin.

(3) *Gallia christiana*, t. 3. — Manusc. du *P. Ignace* (Biblioth. d'Arras). — *Ducas*, Chapitres nobles de France, t. 21 du *Nobiliaire universel de France*, p. 418.

(1181), le comte de Flandre approuva le don fait au couvent d'Etrun, par Gertrude, sa sœur, comtesse de Morienne, de sept livres dix sols de rente annuelle, sur l'office de Lambin, notaire à Bruges. Toutefois, aux anniversaires du comte et de la comtesse, les religieuses devaient obtenir une pitance de vin estimée vingt sols. S'il se trouvait un excédant, il devait être distribué; les religieuses lettrées étaient tenues de lire le Psautier dans l'octave de chaque anniversaire, les autres devaient réciter cinquante fois l'Oraison Dominicale. Si Philippe survivait à sa sœur, une messe devait être célebrée dans l'octave de la Sainte-Trinité, en l'honneur du Saint-Esprit, et à l'intention du comte qui scella cette charte, et la fit signer par Robert avoué, Robert son fils, Hugues d'Oisy, Michel connétable, Wautier de Locres, Wautier d'Arras, Gilbert d'Aire, Thibaut, chevalier du Temple, Gérard de Messines, garde du scel du comte, et Sauvalon Huquediu (1).

Cette charte, que confirmèrent Bauduin, comte de Hainaut, et Marguerite, sa femme, présente à l'attention minutieuse des observations qu'il est bon de recueillir. La même année, deux copies de cette pièce furent remises à l'abbaye, et ces deux titres que nous avons retrouvés présentent tous les caractères d'originaux (2). Pourtant une seule mentionne la charge imposée aux religieuses lettrées et illettrées. C'est que si quelques couvents n'admettaient à la vie monastique que des filles qui sussent le latin (3), si la règle de Saint-Dominique, voulant donner aux religieuses un juste sujet d'émulation, défendait aux confesseurs de traduire pour leurs pénitentes aucun sermon, aucun ouvrage

---

(1) Troisième Cartulaire de Flandre, p. 201, déposé à Lille; imp. dans Mirœus, *Dipl. belg.* t. 4, fol. 519. — Foppens, son continuateur, a mis par erreur que cette Gertrude était comtesse de Mortagne, au lieu de Morienne, car elle était veuve de Humbert, comte de Savoie et de Morienne.

(2) Titres de l'abbaye d'Etrun, archives du Pas-de-Calais. Or. en parch.

(3) On enseignait aux nones du Paraclet, dont Héloïse était abbesse, l'Ecriture, le plain-chant, la musique et la chirurgie. — *Hist. litt.* t. 9 et 16, p. 31.

mystique ou ascétique (1), quelques couvents avaient laissé s'introduire la mauvaise coûtume de préférer l'argent à la science (2). Quelques années en effet avant que Philippe ne stigmatisât par cette charte la négligence et l'ignorance de quelques religieuses, Avina s'intitulant la servante des servantes du Christ, considérant, disait-elle, que le secours de Dieu vaut mieux que toutes les jouissances de la terre, que les récompenses éternelles sont réservées aux filles de Sion qui vivent chrètiennement, avait témoigné le désir d'être reçue au couvent d'Etrun, ainsi que sa fille Godesdis, et en retour elle avait fait don à cette abbaye de soixante-quatre arpents de terre, à l'endroit nommé *Thichebus*, pour servir aux besoins des religieuses. Cette terre fut concédée libre de tous engagements. Guibon et Elbon, fils d'Avina, confirmèrent cette donation et s'engagèrent à ne point troubler l'abbaye dans la libre possession de ce fief (3).

Marie, que sans doute à cause de son zèle, plusieurs auteurs ont prétendu être la nièce de Fulsende (4), car aucun document n'établit cette parenté, mourut peu de temps après, et eut pour lui succéder Mathilde de Sotteghem, qui était certainement abbesse en 1184, car elle obtint, le 5 novembre de cette année, une bulle du pape Lucius III, alors à Vérone (5). Sous son administration, une donation importante enrichit l'abbaye d'Etrun. Gualon de Coupelle laissa, en 1188, pour le repos de son âme et de celle de sa sœur Adèle, cent sols qu'il tenait à titre de

---

(1) *Martenne, Thes. anecdotor.* t. 9, col. 1294.

(2) Marbode, en sollicitant l'admission d'une fille pauvre, dit « que la mère ne peut obtenir une place pour son enfant dans un couvent riche, et qu'on allègue inutilement en faveur de la jeune fille qu'elle possède déjà une teinture des lettres, parce que la mauvaise coûtume a prévalu dans les anciens monastères de préférer l'argent à la science. » Annal. bened. t. 5. — *Vaublanc, La France au temps des Croisades,* t. 1, p. 371.

(3) Arch. du Pas-de-Calais, or. en parch., dont le scel est perdu.

(4) Notamment *Ducas,* ouvrage précité, p. 418.

(5) Cette bulle n'est point venue jusqu'à nous, mais elle est mentionnée dans les manuscrits du P. Ignace.

fief de Robert d'Ypres. Cette somme, remise par les soins de Philippe, comte de Flandre, devait être prélevée dans la châtellenie de Fruges et dans la paroisse de Lamprenesse. Plusieurs feudataires, dont les noms sont relevés avec soin dans la charte, devaient acquitter cette fondation (1).

Ce Gualon de Coupelle devint l'un des plus généreux bienfaiteurs de l'abbaye d'Étrun. Qu'il nous soit permis, à titre d'historien de cette pieuse maison, de nous écrier : Honneur à sa mémoire !

Adèle, ou Alix, ou Ælide, car les documents contemporains lui donnent ces divers noms, s'occupa constamment de l'agrandissement, de la sanctification et de l'embellissement de l'abbaye confiée à ses soins. Pierre, évêque d'Arras, ratifia, le 19 avril 1194, l'acquisition qu'elle avait faite, de Hugues Dubois, de Saint-Léger (2). Elle fit un échange avantageux avec Gérard de Champagne, abbé de Clairmarais (1199), et cet acte fut ratifié par les évêques d'Arras et de Thérouanne (3).

C'était le règne de la piété et de la religion, la gloire des fondations pieuses était à son apogée; tout semblait pressentir l'avénement au trône de France d'un saint, de Louis IX à jamais célèbre. En Espagne, la voix de Saint-Dominique appelait les peuples à la prière, et sous ses yeux paternels se formaient de jeunes et zélés défenseurs de la Croix, qui allaient prêcher par le monde les grandes et solennelles vérités de notre religion; c'étaient les frères prêcheurs ou Jacobins. En Italie, le même zèle et la même foi se manifestaient : à la pieuse parole de Saint-François-d'Assise, des hommes quittaient leurs familles et abandonnaient le monde et ses frivolités pour la robe de serge du cordélier. Les chevaliers s'armaient en foule pour les croisades,

---

(1) Arch. du Pas-de-Calais. Cyr. en parch.

(2) *Gall. christ.* t. 3. loc. cit.

(3) *Dom Le Gris*, *Ann. manusc. de l'Artois*, conservées dans la Bibliothèque de M. le baron de Hauteclocque, à Arras.

et il n'etait pas de noble seigneur qui ne se fît gloire de porter sur ses vêtements, la croix, serment pour ainsi dire permanent de la défendre et de mourir pour elle. Mais avant de s'éloigner, le chevalier se mettait sous la protection du Ciel, et un grand nombre de fondations eurent lieu à cette époque.

Au mois de juin 1202, Eustache de Canteleu, partant pour Jérusalem, donna *en aumône* à l'église d'Etrun, pour qu'elle pût en jouir perpétuellement après son décès, toute la dîme qui lui appartenait entre le ruisseau de Duisans (le Gy) et celui de Frévign (Frévin).

Cette aumône était faite à la condition qu'avec les produits de cette dime l'église établirait en cet endroit un chapelain auquel elle fournirait toutes les choses nécessaires à la vie. Celui-ci devait chaque jour célébrer la messe et prier dévotement pour le repos de l'âme d'Eustache, de celle de son père, de celle de sa mère et de celle de ses ancêtres. Le seigneur de Canteleu tenait la dîme précitée en fief de Hugues, comte de St.-Pol, mais il la déclara libre de toutes charges, et prit l'engagement de faire ratifier cette donation (1). Afin de donner plus de force et d'éclat à cette charte, il la fit signer par les seigneurs voisins et y apposa son sceau (2).

La même année, Adèle termina les difficultés qui s'étaient élevées entre elle et Gualon de Coupelle au sujet d'un bois qui portait à cette époque, et peut-être à cause des nombreux différends dont il avait été l'objet, le surnom de *Bois des calomnies*. Par cet accord, Gualon eut tous les bois situés autour de la ville de Fruges ainsi que celui des Calomnies et les moulins, à l'exception d'un seul sur lequel l'abbesse d'Etrun continua de percevoir une rente annuelle de 18 deniers. Toutefois, en considération de

---

(1) En 1205, Eustache de Châtillon, comte de Saint-Pol, et sa femme, par leurs lettres existant en original aux archives du Pas-de-Calais (Titres de l'abbaye d'Etrun), ratifièrent le don d'Eustache de Canteleu.

(2) Arch. du Pas-de-Calais : or. en parchemin scellé.

cet abandon et du consentement de sa femme Œlide, de son fils aîné et de ses autres héritiers, Gualon abandonna à l'église de Fruges quarante mesures de terre sans aucune réserve de dime ou de terrage. Il y joignit la moitié des justes dîmes ; l'autre moitié fut attribuée à l'abbaye d'Etrun Il prescrivit en outre au collecteur de la dîme de payer le jour de l'anniversaire de son décès et de celui de sa femme, à la prieure de Fruges, un demi-marc d'argent pour procurer une *réfection* aux religieuses de ce lieu (1).

Arrêtons un moment notre attention sur cette charte qui témoigne que la foi de Gualon était aussi vive que ses passions étaient fougueuses. Les tribulations de l'église étaient en effet alors compensées par la dévotion ardente que provoquait le culte fervent des religieuses et multipliait les aumônes ainsi que les associations charitables. Toutefois l'établissement d'un prieuré de femmes à Fruges, et dépendant d'une abbaye de femmes, celle d'Etrun, est un fait important qui appelle la critique de l'érudit, car il est sans exemple dans l'histoire religieuse. Souvent on a vu des monastères de femmes avoir des prieurés d'hommes sous leur dépendance ; ces hommes réunis dans les sites les plus agrestes et les plus retirés, étaient sans doute trop pauvres pour posséder le terrain nécessaire à leur établissement ; ils s'adressaient alors à une riche communauté de femmes, amélioraient ses domaines et contribuaient ainsi à cette grande mission des religieux du moyen-âge, le développement de l'agriculture (2). Mais nous

---

(1) *Archives du Pas-de-Calais* (titres de l'abbaye d'Etrun), cyrographe en parchemin.

(2) Nous citerons dans l'Artois un fait à peu près analogue et qui aussi se trouve rarement mentionné dans l'histoire ecclésiastique. Les religieux de Mareuil avaient érigé en 1204 un prieuré dans leur terre de Soncamp et y avaient établi des sœurs converses. Voyez, passim, le cartulaire déposé aux archives du Pas-de-Calais, et l'abbé *Parenty*, *Hist. de l'abbaye de Mareuil*, p. 58.

Arnulphe de Soncamp est repris comme témoin dans une charte de 1232 par laquelle Jean de Baillelet, donne aux religieux de Mareuil une portion de dîme qu'il possèdait à Bavelaincourt. Cartulaire de Mareuil.

avouons ne pouvoir que difficilement expliquer l'établissement d'un prieuré de femmes livrées presque toutes sans surveillance aux tentations du siècle. Il faut supposer que l'abbaye d'Etrun, devenue forte et puissante, avait réuni le nombre des religieuses prescrit par sa règle et que de nouvelles demandes d'admission ayant eu lieu, l'abbesse conçut le projet de former à Fruges, sous les mêmes liens de la charité divine, une seconde maison. Cette opinion nous paraît d'autant plus admissible qu'Adèle s'occupa d'une manière toute spéciale de son prieuré de Fruges. Le dernier acte que nous connaissions d'elle est en effet la promulgation d'une charte d'où il résulte qu'Egidius de Cœka, chanoine de l'église de Thérouanne, avait cédé à titre d'aumône aux églises d'Etrun et de Fruges soixante marcs d'argent, monnaie de Paris, ainsi que la troisième gerbe de la dîme d'Hermaville, située près de celle que l'abbaye avait achetée de Robert de Beaurains et de Marie de Anez, sa femme. Toutefois, Egidius s'étant réservé durant sa vie, du moins jusqu'à l'époque où il prendrait l'habit religieux trois mesures du meilleur froment à prendre après les semailles dans les granges de Magnicourt, lesquelles devaient être conduites dans sa maison de Thérouanne aux frais de l'abbaye. S'il entrait en religion, une mesure devait appartenir à l'église d'Etrun et être affectée à la célébration d'un service annuel après sa mort; le paiement devait être effectué par la prieure. Dans le cas où il y aurait un excédant, il serait employé aux besoins de l'infirmerie. Des deux autres mesures, Eustache, prêtre de Fruges, neveu du chanoine Egidius, devait en avoir une, et Jean, chanoine d'Hesdin, aussi son neveu, devait posséder l'autre; elles devaient faire retour à l'église de Fruges dans le cas où ceux-ci prendraient l'habit monastique ou entreraient dans un couvent pour y finir leur vie, à la charge d'employer une demi-mesure annuellement à la célébration du service anniversaire d'Egidius, et l'autre demi mesure à l'achat des vêtements pour les religieuses de Fruges. La prieure du lieu était chargée de régler cette dépense.

On a fort peu de renseignements sur le prieuré de Soncamp qui, comme celui de Fruges, disparut à l'époque des troubles de la province d'Artois.

Adèle stipulait en outre avec soin que, quelles que fussent les circonstances, l'abbaye était obligée d'exécuter fidèlement toutes ces conditions.

Cet acte, passé à l'abbaye d'Etrun au mois de juillet 1204, fut scellé du sceau d'Egidius et de l'abbesse d'Etrun. Cette dernière, vêtue d'une robe serrée à la taille, et couverte d'un long manteau à larges manches, ayant les bras ouverts, porte de la main gauche une boule que surmoute la Croix. Autour du sceau, que n'a point complètement respecté le temps, on lit encore Sigill. (1).

Agnès de Wallincourt, à peine reconnue abbesse d'Etrun, obtint de Raoul, évêque d'Arras, la confirmation de la vente d'une maison qu'elle possédait dans cette ville. Elle s'occupa aussi avec un grand soin du prieuré de Fruges, et reçut en 1207 de Gualon, seigneur de Coupelle et d'Adelide, sa femme, de nouvelles donations importantes. Ils abandonnèrent en effet à ce prieuré toute la dîme des terres cultivées ou incultes situées dans la paroisse de Fruges, à la seule réserve de celles que par suite de donations antérieures, les lépreux possédaient sur les territoires de Lestochoi, de Ghevele et de Sauchoi. Ceux-ci devaient conserver la jouissance de leurs droits; il en était de même de ses principaux feudataires. En vertu de cette donation, l'église d'Etrun était tenue d'entretenir perpétuellement un chapelain à Fruges qui devait ajouter, au sacrifice de la messe, une oraison pour le repos de l'âme des donataires et de leurs parents, et chanter en temps opportun une messe à leur intention et à celle des fidèles. Elle devait aussi chaque année payer un marc d'argent, à l'époque des anniversaires de Gualon et de sa femme, afin de procurer une *réfection* aux religieuses, d'après les soins de la prieure de Fruges.

Cet acte fut passé en présence d'Egidius, chanoine de Therouanne, des prêtres Nicolas, Evrard et Gérald, d'Egidia de Pas, prieure d'Etrun, d'Adèle de Souchez, prieure de Fruges, de

---

(1) Cyrog. en parch. scellé du sceau de l'abbesse et de celui d'Ægidius.

Willermus, de Matringuehem, d'Arnould de Herdespueil, et d'Adulphe, chevaliers, de Robert, de Bauduin et de Pierre, frères convers d'Etrun (1).

Quelques années plus tard (1225), le seigneur de Coupelle ratifiait la vente faite à l'église de Fruges, par *Willelme Rufin*, son homme-lige, d'un terrage en ce lieu, abandonnait les droits dont il jouissait, se portait garant de cette cession et s'engageait à la faire ratifier par les enfans du vendeur lorsqu'ils auraient atteint leur majorité (2).

Les donations précédentes furent confirmées au mois de juillet 1231, par Gualon, seigneur de Coupelle; il ratifia les dîmes qui avaient été concédées par ses ancêtres, et y ajouta même le droit de les prélever dans les bois qui lui appartenaient (3). Il pria en outre l'évêque de Thérouanne d'approuver cet abandon (4). L'année suivante, le même Gualon ratifia la donation que Guillaume Subious et Mathilde, sa femme, avaient faite à l'église des religieuses de Fruges, d'une dîme à lever dans dix mesures de terre, situées prés du chemin de Lallœue. Leur fils aîné, trop jeune pour ratifier cet acte, fut remplacé par des cautions (5). Un an plus tard (1233, décembre), par suite des libéralités de Guillaume Gervais et d'Arnulphe, ces mêmes religieuses jouissaient des dîmes que ceux-ci possédaient sur les terres de Malmos (6).

Ces documens sont les seuls que nous connaissions sur le prieuré de Fruges. Les archives de cette petite ville sont dans un désordre tel que le secrétaire de la mairie n'a pu nous dire s'il en

---

(1) Archives précitées, Cyrographe en parchemin.

(2) idem. Original en parchemin dont le scel est bien conservé.

(3) Archives précitées. Original en parchemin scellé.

(4) idem. idem.

(5) idem. Bande en parchemin.

(6) idem. Orig. en parchemin.

existait encore. Nous n'avons pas été plus heureux dans d'autres dépôts. La seigneurie de Fruges est restée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à l'abbesse d'Etrun, qui avait le droit de nommer à la cure. Quant au prieuré, il disparut sans doute dans les agitations du XIVe siècle. L'abbaye d'Etrun, comme on le verra, perdit à cette époque de son influence et vit diminuer le nombre des nobles filles qui y cherchaient un asile. Sans doute aussi les religieuses de Fruges se réfugièrent dans la maison-mère, et toutes ensemble elles adressèrent au Ciel de ferventes prières pour obtenir des temps plus calmes. Du moins la pieuse Agnès ne fut point témoin de ces désastres, son administration fut au contraire des plus prospères.

Pontius, évêque d'Arras, donna, au mois de février 1221, une charte pour régler l'administration intérieure des couvents. Cet acte, fait en présence et par les conseils des abbés de St.-Vaast, de St.-Eloi, de Marœuil et d'un grand nombre de personnes pieuses et honorables, montre l'esprit des religieuses qui avaient renoncé à toute propriété individuelle. Deux religieuses, que leur foi et leur piété recommandaient à l'élection du couvent, devaient présider à ces distributions : 120 livres parisis étaient consacrées chaque année aux vêtements ; ils devaient être remis à chacunes selon ses besoins et selon l'ordre des demandes. Aux distributions dont le détail suit, devaient présider deux autres religieuses élues de la même manière : 20 livres parisis pour 25 pitances, 10 livres pour quatre saignées générales ; 20 sous chaque semaine pour l'infirmerie ; six setiers de vin, deux jours chaque semaine ; pour deux charges de harengs et autres nourritures, 20 livres parisis chaque année ; 35 sous de la même monnaie pour le poisson de mer qui doit être distribué aux couvents et aux prêtres, trois jours de chaque semaine. L'abbesse garde l'administration des dépenses ; des bains sont prescrits chaque quinzaine. L'évêque établit en outre, et ce, d'une manière inviolable, qu'à l'exception des modifications précitées, rien ne sera changé à la nourriture commune. Cette nourriture consistait en viandes, œufs, beurre, fromages, cervoises, bons potages, chapons et autres choses semblables dont il est difficile de dire le nom propre ; enfin l'évêque veut que les religieuses de Fruges, dio-

cèse de Thérouanne, et que l'on sait dépendre du monastère d'Etrun, soient exactement soumises aux mêmes prescriptions (1).

Louis de France, qui porta plus tard la couronne sous le nom de Louis VIII, ayant hérité de sa mère, Isabelle de Hainaut, la seigneurie de l'Artois, s'occupa de protéger le mouvement religieux de cette province. A la prière d'Agnès, il l'exempta, ainsi que toutes celles qui lui succéderaient régulièrement dans l'administration de l'abbaye d'Etrun, de tous services militaires, et déclara qu'à l'avenir elle ne serait plus obligée de loger les hommes d'armes du Roi. Il lui abandonna aussi la juridiction qu'il exerçait sur les terres et seigneuries dépendant du monastère, se réservant seulement la recherche des meurtriers, des voleurs, et la punition des rapts et incendies.

ACHMET D'HÉRICOURT.

(La fin à la prochaine livraison).

(1) Cartulaire de l'évêché, déposé à la bibliothèque épisc. d'Arras.

DISCOVRS

DE LA BATAIL-LE, SIEGE ET PRI-SE DES VILLE ET CHA-STEAV DE DOVRLENS,

emportez par affault le dernier iour de Iul-let 1595.

Auec autres particularitez des choses aduenues auparauant sur la frontiere de Picardie.

A DOVAY,
Chez Iean Bogart, à la Bible d'or.
M. D. XCV.

SONET.

TV fus mal auisé, empesté Nauarrois,
Lorsque prestant l'oreille à l'heretique engeance,
Tu ramenas la guerre au giron de la France,
N'y estant Roy qu'en songe, et sans force et sans loix ;
Encor froid d'vne pœur de la lance et pauois
Du bras victorieux, de l'accorte vaillance
Du grand Roy catholicque, à plat l'oultrecuidance,
Et les desseings sapant des plus redoubtez Roys.
Dourlens tu en respons, qui as senty ses armes,
Ses canons fouldroiants, qui as veu ses gensdarmes
Retronçonner les corps de tes nobles, espars
Sur tes sillons sanglants, dont sont teincts tant de Princes
Secondans la valeur du Chef de nos prouinces,
Que l'aile de la fame euente en toutes parts.

A. D. B.

DISCOVRS
DE LA BATAILLE, SIEGE
et prise des Ville et Chasteau de Dourlens emportez par assault le dernier iour de Iuillet 1595.
Auec autres particularitez des choses aduenuës auparauant sur la frontiere de Picardie.

LE dire des anciens Peres est veritable, à sçauoir que les Princes excòmuniez et ennemis de l'Eglise prosperent peu souuent en leurs affaires. Et si d'auenture ils ont quelquefois du meilleur, Dieu le permet pour la punition des pechez du peuple. Neanmoins leur prosperité n'est de longue durée, côme il se peut prouuer par vne infinité d'exemples que nous fournissent les histoires tant anciennes que modernes, lesquelles il n'est besoing icy repeter pour euiter prolixité Or le Nauarrois ayant declaré la guerre à sa Maiesté Catholique au côsmencement de ceste année 1595. *Les ennemis cômencerent incôtinent à courir et fourager le plat pays d'Artois et brusler aucuns villages, entre lesquelz fut le bourg Auesne le Comte mis en feu le* 20 *de Mars Or pour obuier à ces courses, pilleries et bruslemens, Monseigneur le Marquis de Vuarenbon Gouuerneur general d'Artois se transporta au Camp pour y commander au commencement de Feburier. Et de faict conduisant les troupes au loing des frontieres de Picardie, prit plusieurs Chasteaux et places fortes et bien munies sur l'ennemy.*

Au mois de Iuin, l'Illustrissime Comte de Fuentes, Gouuerneur de ces pays bas arriua à l'armée, laquelle il côduit le 20. dudit mois au siege du Chastelet place forte et bien munie. Or pendant ces entrefaictes, ceux qui còmandoient au Chasteau de Haen, laisserent entrer proditoirement audict Chasteau les troupes du Nauarrois soubs la conduite de Monsieur de Humieres, qui tout à l'instant vint charger furieusement les Espagnolz, Italiens et autres soldats qui estoient en garnison dans la ville, mais ledict Humieres fut par deux fois chaudement repoulsé dans le Chasteau auec grande perte des siens. Neaumoins à la troisiesme salte au despens de sa

vie et de plusieurs nobles força ladicte garnison, dont plusieurs moururent sur la place, et les autres furent côstituez prisonniers. Mais les ennemis pour venger la mort de leur Capitaine massacrerent cruellemèt plusieurs vaillans soldats Espagnolz de froid sang, dont la vengeance s'en est ensuyuie tost apres. Le Gouuerneur de Haen fut en ce mesme temps constitué prisonnier à Bruxelles, où il s'estoit transporté deuant ceste Tragédie, mais quelques iours apres fut mené au Camp et decapité comme traistre à la saincte vnion par luy iurée.

Le 25 de Iuin, l'artillerie cômença iouer contre les rampars du Chastelet, et puis aussi tost l'assaut fut liuré furieusement à la bresche, dont les ennemis furent si esbranslez, qu'ils cômencerent le mesme iour entrer en composition, et de faict l'endemain quitterent la place emportans leurs armes et bagages.

Le victorieux Côte de Fuentes, apres auoir auitaillé la Fere, et pris le chasteau de Clery lès Peròne, prit son chemin le 14. Iullet vers Dourlens pour y plâter le siege. A son arriuée la garnison sortoit plusieurs fois hors la ville, et escarmoucha contre les nostres auec perte d'un costé et d'autre. Et le 16 de Iullet, le seigneur de la Motte, vaillant et renômé capitaine, allant du soir recognoistre les rampars de Dourlens, receut vne balle en l'œil gauche, laquelle luy trauersa la teste. Son corps fut lendemain porté en Arras au logis de Monsieur le Baron d'Aubigny, où il fut ouuert et embausmé. Quelques iours apres, les nostres assaillirent et emporterent vn ranelin qui estoit hors le Chasteau, dont les assiegez receurent par après plusieurs incômodités par continuelles harquebusades et cannonades Au mesme temps plusieurs garnisons furent mandez au camp de diuers endroits, et pareillement tous les villages d'Arthois sommés de liurer certain nombre de soldats et pionniers. Et le 23. de Iullet furent emmenés hors la ville et cité d'Arras sept couleuurines pour munir les tranchées et passages du camp.

Le 24. de Iullet veille de sainct Iacques Patron des Espagnolz, Monseigneur le Comte de Fuentes bien aduerty du secours que le Duc de Bouillô menoit aux assiegés, donna ordre au camp de bonne heure, selon la résolution qui avoit été prise au soir precedent. Premierement les forts dressez aux enuirons de Dourlens

furent pourueus d'hommes et d'artillerie. Et la garde des tranchées pres de la ville fut augmentée de cincq cens hômes de pied auec deux gros corps de garde. Outre autres cinc cens hômes de pied furent députez pour garder l'artillerie. Et du surplus de l'infanterie de l'armée, furent dressez deux bataillons par Monsieur de Rhosne Mareschal de Camp, lesquelz côme on mettoit en ordre, les ennemis parurent auec toute leur Cauallerie et huict cens hômes de pied. Au mesme instant, Môsieur le Mareschal s'aduança pour les obseruer de plus pres, dont ayant raporté qu'ils tournoient droit vers la ville de Dourlens, laissant nostre champ de bataille à leur main gauche : Monseigneur le comte de Fuentes, assisté du Duc d'Aumalle, du Prince de Chimay, du Marquis de Vuarenbon, des Contes de Bossus et de Varras, des Seignrs Don Augustin et Don Alonce de Mendoze et autres chefs et Capitaines de Cauallerie, resolut sortir dudit champ de battaille auec ses forces et 6. pieces d'artillerie, pour leur couper chemin et rompre leur dessein. Or les derniers de noz troupes n'estoient point encore sortis dudit champ de bataille, que les premiers de notre Cauallerie furent chaudement chargez par le Duc de Bouillon et Secheual, soustenuz des Contes de S. Pol et de Belin. Or ceste premiere charge feit plier d'abordée quelques troupes de nostre Cauallerie, mais elle n'esbranla point la resolution des autres, ny de l'infanterie qui la suiuoit de près, auec artillerie en fort bon ordre. Sur cela, Don Carles Colonne Capitaine de lances chargea auec ses trouppes l'ennemy par la teste, et Don Sanche de Lune par le flanc, auec les compagnies de lances et harquebuziers de son Excellence. Et ce qui se trouua entre ces deux trouppes, dont la plus part estoit noblesse, fut taillé en pieces, et le surplus prit soudain le trot pour regaigner le gros de leur Cauallerie, laquelle voyant la vertu et magnanimité des nostres, cômença songer à la retraicte, tenant neanmoins assez bon ordre, et perdant tousiours quelques uns des leurs, estant suiuy iusques à Beau-quesne qui est à deux lieües de Dourlens, d'vn costé par notre cauallerie legere, et d'autre par 3. compagnies des Ordonnances des pays bas, et par vne compagnie d'infanterie Espagnolle, et 50. mousquetaires du regiment du Seigneur Don Augustin, qui auoient esté tirez du premier bataillon d'infanterie, qui marchoit au milieu, vn peu apres eux, auec l'artillerie. Sur ces entrefaictes, comme l'Admiral de Vilars, qui faisoit la retraicte auec les trouppes de Normandie et quelque no-

blesse, veit toute leur infanterie et beaucoup de leur Cauallerie engagée, il feit vne charge sur la Cauallerie legere qui estoit plus aduancée, et la feit rebrosser. Mais les Ordonnances des pays bas se presenterent la dessus, et les soubstindrent. Au mesme temps, l'infanterie Espagnolle tirée du bataillon feit sa descharge, de sorte qu'il fut arresté court. Et apres ne pouuant ioindre leurs autres forces qui s'estoient eslongnées, ce pendant qu'il s'aduançoit, il fut mis en route, et toute la Cauallerie de Normandie deffaicte.

Quant à l'Admiral, il fut suiuy par la Chapelle Lieutenant du Visconte d'Estange, auquel comme il se vouloit rendre, il en arriua d'autres qui le tuerent. Apres la route et deffaicte de l'Admiral et de toute l'infanterie, plusieurs des nostres se desbanderent pour poursuyure la Cauallerie Françoise, laquelle fuyoit au grand galop, qui deçà qui delà. Et, pour dire la vérité, elle fut heureuse auoir de bons cheuaux, qui scauoient bien courir, car autrement une grande partie n'eut eu loisir porter les nouvelles en Amiens de la bataille, laquelle en charges et poursuite dura l'espace de trois heures et plus. Il ne s'est perdu en cest vn seul hôme de commandement des nostres, et bien peu de soldats, entre autres Don Sanche de Lune y fut blessé d'une harquebuzade.

Or le desseing de l'ennemi estoit, iecter dans Dourlens les huict cens hommes de pied; lesquels ils auoient choisis de six régimens, auec sept charettes de poudres, et balles, et bonne quantité de viures. Et pensoit le Duc de Bouillon auec les siens passer le long de nostre Camp de battaille, estimant qu'on ne sortiroit point, pour ce que lors l'on si estoit fortifié et tranchizé, attendant aussi quelque saillie des assiegez pour fauorizer l'entreprise. Il est vray que ceux de la ville suiuant leur compromission, tascherent de faire vne saillie, et en donnerent signal par trois Canonades qu'ilz tirerent, mais ce fut en vain, pour le bon ordre laissé aux tranchées. Vn cas admirable aduint en ce mesme temps, car les assiegez veirent paroistre de loing vne grosse troupe, pensant que ce fut leur secours ou quelque conuoy venant d'Arras. Et de faict sortirent la ville pour le receuoir ou attaquer, cependant que l'armée estoit occupée à repoulser l'ennemi, mais ils trouuerent vn bataillon d'enuiron sept cens hommes de pied, qui venoit de Flandres et marchoit en bon ordre, ce qui les fit retirer plustost qu'ilz n'estoient ve-

nus. Or en ce rencontre les sept charettes chargées de poudres et munitions furent prises, et tout l'infanterie Françoise fut taillée en pieces, exceptez quelques prisôniers, auec plusieurs de la cauallerie, entre lesquels on tient que plus de cent gentilhommes de marque y sont demeurez tant prisonniers que blessez, dont s'ensuyuent les noms d'aucuns, et premierement des blessez et prisonniers. Entre lesquels le premier prenant la fuyte fut le Duc de Bouillon personnage autant fin et cauteleux, comme il se peut trouuer en France. Lequel pour estre vrayment heretique et Loup, voulut conduire à la boucherie les plus simples de sa troupe, affin que les Catholiques de France n'eussent à l'aduenir plus de support pour eulx en la guerre. Et que par la mors d'iceulx les Gouuernemens qu'ilz occupent fussent donnez par le Biernois à gens heretiques. Et par vne telle ruse les prouinces et villes Catholiques à l'aduenir fussent gouuernez de gens resentant sa peau de loup et de regnard. Et pour paruenir à son pretendu, iceluy de Bouillon tourna bride de bonne heure sans oublier ses esperons.

Entre les blessez et prisonniers on range Monsienr de Belin, iadis Gouuerneur de Paris. Monsieur de Perdrier Capitaine de Cauallerie et Lieutenant de L'admiral. Monsieur de la Trenchée. Monsieur d'Aubigny chef des troupes de Normandie. Le Capitaine Roze. Monsieur de Bauay. Monsieur de Lonchamp et plusieurs aultres.

Entre les morts on nomme Monsieur de Villars Gouuerneur de Rouen, qui l'an 1592. a soustenu le siege memorable contre le Nauarrois auec autant d'honneur que depuis a reçeu dé des-honneur en rendant ladicte ville de Rouen audict Nauarrois. D'auantage on tient pour morts, les Seigneurs de la Boissiere Gouuerneur de Corbie. Hacqueuille Gouuerneur d'Abbe-ville. D'Argenuillers Gouuerneur de Ponteaux. Liramont Gouuerneur iadis du Chastelet. Damy Gouuerneur de Roye. Le Vidame d'Amiens. Le Cômandeur de Chastre. Le Capitaine Secheual. Les Capitaines de Cauallerie, Gamache, Guytry, Verly, Thoys, Canouille, Nebourg, auec son frere, Blangys Besieu, Lussien, Buisson, Chaussée, La Chapelle, Rambur, Chaulne et autres. Le Seigneur de S. Denis, maistre de Camp general de cincq cens hommes mourut à la teste de ses gens, et plus de quatre cens auec luy.

Le 27 de Iuillet, le Capitaine Lambert arriua au Camp, mandé par le comte de Fuentes pour gouuerner l'artillerie et dresser la batterie. Le mesme iour au soir Monseigneur de Marles Gouuerneur des Ville et Cité d'Arras, retournant du Camp amena en Arras dans vne litiere Monsieur de Belin blessé, auec quelques autres Gentil-hommes François prisonniers, et enuiron 50. à 60. soldats qui restoient de l'infanterie Françoise, le 28 de Iuillet. Aucunes troupes sortirent de rechef du Camp en bel ordre et equipage pour rencontrer l'ennemy, lequel n'osa approcher plus pres, craignant estre payé en mesme monnoye, que le Duc de Bouillon auoit receu quatre iours auparauant.

Le 30. de Iuillet, plusieurs chariots chargez de viures pour trois à quatre iours auec munitions et argent sortirent hors d'Arras sur les trois heures du matin, pour arriuer de bonne heure au Camp et preparer toutes choses necessaires à la baterie. Et le mesme iour enuiron cent cheuaux sortirent hors Dourlens pour faire vne salte, lesquels furent tellement receus par les nostres, que la plus grande partie fut taillée en pieces, qui estoit vn presage de leur ruine prochaine et imminente : Puis la nuit ensuyuante, le Gouuerneur de la ville depescha dix-huict cheuaux et deux hommes de pied au Camp des François, les aduertir du peril auquel ils estoient, et demander secours

Au Lundy 31. de Iuillet, qui estoit le dernier iour du mois, et pareillement de ceux qui estoient dans la ville, l'Artillerie commença tonner et foudroier contre les ramparts du Chasteau auec vne terrible furie, laquelle continua son ieu, depuis quatres heures du matin iusques à deux à trois heures apres midy, auec vn merueilleux esbranslement des assiegez, voiaus leurs mures tomber de tous costez. Et de fait sur les 3 à 4 heures, le Camp estant rangé en bataille, pour combattre l'ennemi de dehors si d'auenture il se fut presenté pour dôner secours, noz soldats auec vne furie indicible, et force de courage incroiable, s'exhortans et s'entrecourageans l'vn et l'autre, se presentent hardiment à la bresche et taschent par voye d'armes l'affranchir. La fut valeureusement combattu d'vne part et d'autre l'espace d'vne bonne heure ou mieux, iusques à ce que l'ennemy perdant la premiere furie auec le courage, fut contraint abandonner la bresche et la place, et se sauuer

hastiuement dans la ville, laissant plusieurs corps morts estendus sur la place. Au mesme instant le Soldat victorieux composé de diuerses nations, se iecta dàs le chasteau et la ville ; et poursuit chaudement l'ennemi qui taschoit se sauuer en vain par les maisons et haies des iardins. Durant ces entrefaictes, il n'est possible coucher par escrit, le bruit et tintamarre des armes, le cry des naurez, le pitoiable hurlement des femmes et enfants, la clameur effroiable de ceux qu'on faisait passer par le trenchant de l'espée, les gens d'Eglise de religion ce pendant estoient retirez aux Eglises, prians et inuoquans la miséricorde de Dieu, ausquelz il ne fut faict aucun tort. Plusieurs penserent se iecter hors la ville par vne certaine porte, mais à grands coups de Canons et mousquettes furent contrains reculer hastiuement et r'entrer dedans. Les autres esperdus de fraieur se iecterent des rampars aux fossez, ou ils furent tuez par harquébuzades, ou arriuans à la riue enfondrez de piques, hallebardes et espées. Bref de deux mille hommes de guerre qui estoient en la ville, sans compter les Bourgeois, peu sont eschapez, mais ont encouru la fortune qui ordinairement accable les obstinez qui se laissent forcer en quelque place. Sur le soir, le feu se prit en quelque maison, lequel continua toute la nuit. Puis la ville fut pillée comme il aduient en telle occurence. En icelle fut trouué grande quantité de froument et de vin, auec force armes, comme harnois, piques, crochetz et bastons offensiues et defensiues, outre ce plus de 20 pieces de Canon, auec 3. à 4. cens cheuaux de guerre. Le Gouuerneur Haracourt qui commandoit en la ville blessé et constitué prisonnier. Voilà cõment ceste ville fut emportée en peu d'espace par force, sur les cincq à six heures du soir la veille de Sainct Pierre aux Liens, laquelle auparauant estoit estimée imprenable a cause de son chasteau et situation.

Or nous ne pouuons sçauoir veritablement la cause, pourquoy Dieu par son iuste et occult iugement a permis que ceste place fut accablée de ceste façon, mais nous pouuons dire, que durant ceste guerre, ceux de dedans ont traicté les pauures paysans prisonniers à la Turquesque et plus que barbarement. Au reste, voyla de nostre temps vne place emporté par assaut, laquelle iadis ne fut onques assaillie par les nostres, durant les longues et sanglantes guerres que noz Princes ont faict de memoire d'homme alendroit des François.

A tant nous prierons Dieu à ce qu'il luy plaise plus en plus communiquer sa faueur à sa Maiesté Catholique, seul pilier de l'Eglise, et pareillement fauorizer le victorieux Comte de Fuentes auecq tous autres Princes et Capitaines valeureux qui ont empoignez les armes pour la Saincte querelle, et protection de la Foy, Catholique Apostholique et Romaine.

La laissant veoir l'extermination de ses ennemis hereticques et politicques.

CARMEN CHRONOGRAphicum de vrbis Dorlendiæ expugnatione.

Artes IIs Infesta dIV DorLendIa CessIt.
CatholIco regno qVando LVX VLtiMa IVLI.

Vidit Franciscus Maugré.

PHILIPPE GALLE.

Quoique Philippe Galle n'appartienne pas à notre pays par sa naissance, il a tellement rempli nos provinces de son nom et de ses œuvres, il acquit une telle réputation par son talent souple et varié qui ne resta étranger à aucune branche des arts et des lettres, que nous croyons devoir lui rendre une justice tardive que les biographies universelles lui ont trop refusée jusqu'ici, sans craindre qu'on nous accuse de déroger à notre plan, en nous étendant au-delà des limites que nous avons fixées nous-mêmes à notre recueil.

Il est impossible, dans les départements du nord de la France comme dans les provinces wallonnes de la Belgique, de s'occuper de l'histoire locale, de rechercher les œuvres d'art et d'intelligence de la fin du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième, sans mettre la main sur une production due à la famille *Galle*, souche d'artistes laborieux et adroits, qui partagent avec les de Jode, les de Gheyn, les Sadeler, les de Bruyn et les Vorsterman, l'honneur d'avoir fait pendant long-temps de la ville d'Anvers le centre du commerce de la gravure en Europe. Le nom artistique de *Galle* frappe constamment les yeux du collecteur actif, du bibliophile ardent, de l'acheteur comme du vendeur des recueils iconographiques de l'époque la plus fertile de l'école flamande. Le chef de cette maison, où le travail et la renommée furent héréditaires, méritait notre souvenir à plus d'un titre, car il fut à la fois, ce qu'on paraît avoir ignoré jusqu'ici, écrivain en fran-

çais, en latin et en flamand; géographe, dessinateur, graveur, et l'un des hommes qui fondèrent en Belgique ce vaste commerce d'estampes qui rapportait à nos provinces, il y a plus de deux siècles, l'honneur et la fortune.

Philippe Galle, dont le nom a été souvent latinisé en celui de *Gallœus*, naquit à Harlem, en 1537, et vint de bonne heure s'établir à Anvers, ville active et opulente, qui offrait à tous les hommes entreprenants, laborieux et intelligents, les moyens de développer leur esprit et d'acquérir une position importante et honorable. C'est ce qui arriva bientôt à Philippe Galle dans sa patrie d'adoption. Dès l'année 1557, à l'âge de vingt ans, il se faisait déjà remarquer par la reproduction d'une planche représentant les *Enfants de Niobé*, d'après *Jules Romain*, et l'année suivante il burinait l'aventure de *Loth et ses filles*. Né avec un goût décidé pour la gravure, il fonda bientôt dans la cité anversoise (1) un commerce considérable d'estampes dont le fond principal consistait en un grand nombre de planches qu'il publia lui-même, tant d'après ses propres dessins que d'après ceux des plus grands peintres qui florissaient de son temps dans les provinces des Pays-Bas. Nous citerons entr'autres, comme fournissant des matériaux à son actif burin, Martin Heemskerk, François Floris, Martin de Vos (2), Josse de Momper, Jean Stradan, Antoine Blockland, le vieux Breughel, Melchior Lorichs, Ambroise Vranck, etc.

Philippe Galle dessinait bien et maniait le burin avec une extrême facilité; cependant, il faut l'avouer, ses gravures manquent quelquefois d'harmonie et d'un certain effet, parce qu'il ne connaissait pas assez l'art de placer les ombres et les clairs, que ses deux fils et élèves comprirent mieux que lui, surtout *Corneille*, dit *le Vieux*, qui devint, par ses soins, un des plus célèbres

---

(1) Philippe Galle établit son magasin de gravures à Anvers, à l'enseigne du *Cerf d'Or*, dans la rue des Vieux-Lombards. Cette adresse est indiquée sur une de ses premières estampes.

(2) Voyez *Archives du Nord* (2e série), t. III, p. 334, article *Martin de Vos*.

graveurs flamands. Cette extrême facilité du père des Galle fut cause qu'il ne fit pas faire à l'art tous les progrès que promettaient l'exactitude et la pureté de son dessin. Il semblait plutôt avoir pour but de produire beaucoup et vîte que de perfectionner sa manière et son burin.

Philippe se rendit célèbre par la multiplicité de ses travaux, et la vaste étendue de ses connaissances. Sa triple qualité de dessinateur renommé, de graveur en vogue, d'écrivain estimable, jointe à celle de riche marchand d'estampes, le mit en relations suivies, non-seulement avec les artistes les plus illustres de son pays, mais aussi avec les hommes de lettres les plus distingués de la Belgique. Il devint l'ami particulier du savant espagnol Benoit *Aria Montanus,* du poète *Cornelius Kilian*, du géographe *Ortelius*, du fameux imprimeur *Plantin* et de son gendre *Moretus*, d'*Aubert le Mire*, le diplomatiste, du secrétaire et historiographe de la ville d'Anvers *J. Bochius*, et enfin de l'érudit bibliographe *Sweert*, qui lui consacra un souvenir dans ses *Athenæ Belgicæ*. Ces amitiés d'hommes éminents font le plus grand honneur au caractère de l'artiste belge qui avait su se les attirer et les entretenir jusqu'à sa mort. Ce furent sans doute ces heureuses liaisons avec les illustrations de son siècle qui lui suggérèrent l'idée de publier une collection de portraits des artistes et des savants belges ; il fut le premier qui exécuta un tel projet dans nos provinces.

Il n'avait guères plus de vingt-et-un ans, lorsqu'il épousa, à Anvers, *Catherine Rollandt*, âgée d'une année plus que lui, qui le rendit père de trois enfants, savoir : 1° *Théodore Galle*, fils aîné qui vit le jour à Anvers en 1560, suivit les leçons et l'état de son père, voyagea en Italie, resta longtemps à Rome, et vint ensuite ouvrir un magasin d'estampes à Anvers ; 2° *Justine Galle*, qui épousa le graveur *Adrien Collaert*, selon Foppens, qui pourrait bien se tromper d'une génération, car le mari aurait eu au moins quarante ans plus que sa femme. Il faut croire qu'il est ici question de *Hans* ou *Jean Collaert*, fils d'Adrien, qui eut pour fils Guillaume Collaert, également graveur en taille douce, et connu par sa *Visitation de Sainte-Elisabeth;* 3° *Corneille Galle,* dit *le Vieux,* né à Anvers en 1570, aussi élève de son

père, qu'il surpassa en exécution, ainsi que tous les graveurs de sa famille. Il alla en Italie, s'y fortifia dans son art, épura son goût sous les maîtres italiens, et revint à Anvers où il se livra de même au commerce des estampes, mais sans faire tort à la finesse de son travail. Il a beaucoup gravé d'après *Van Dyck* et *Rubens*.

Corneille Galle eut un fils portant son prénom et surnommé *le Jeune*, qui naquit à Anvers en 1600, fut élève de son père et chercha à l'imiter sans pouvoir jamais l'égaler. Ses meilleures productions sont ses portraits. Quant à ses planches historiques, elles portent l'empreinte de la faiblesse du dessin à l'étude duquel il n'avait pas été aussi loin que son père et son ayeul.

Il y eut encore de cette même famille un *Jean Galle*, dont les auteurs contemporains disent peu de chose, qui fut neveu, fils ou petit-fils de *Philippe*, plutôt parent à ce dernier degré qu'aux deux autres, puisqu'on trouve de ses œuvres datées de 1663. Il était à la fois graveur et imprimeur en taille douce. Nous avons eu occasion de nous occuper autre part de ce personnage, trop inconnu dans l'histoire de l'art, qui semble avoir succédé à la direction de la maison de commerce d'estampes de Ph. Galle (1). Enfin, un *François Galle*, également de la même famille, compta parmi les consuls de la puissante ville d'Anvers dans les années 1626 et 1627 (2).

Philippe Galle, dont l'esprit actif ne s'arrêtait pas sur une seule branche des connaissances humaines, entraîné par les conseils d'Abraham Ortelius, son ami, se mit à dresser et à graver des cartes géographiques. Il en fit une fort étendue qui rappelait avec exactitude les XVII provinces des Pays-Bas, et il la dédia à S. A. le prince de Parme et de Plaisance, gouverneur-général du

---

(1) Voyez les *Archives du Nord* (2e série) tome III, p. 340, à la note.

(2) Voyez *Nobilitas, sive septem tribus Patriciæ Autverpienses. Lugduni Batav. P. Heghius*, 1672, pet. in-8°. p. 42.

pays. Elle montrait une légende explicative, renfermant, sous la forme d'éphémérides qui se rapportaient à chaque localité, les faits principaux des troubles de la contrée de 1566 à 1579. Cette pièce historique obtint un grand succès, mais comme les explications étaient en latin et que la pancarte *in plano* avait un grand développement, le public parut désirer une version française et mise en forme de volume des annotations de la carte géographique. C'est ce que Philippe Galle s'empressa de faire, et il publia le petit livret suivant :

Sommaire annotation des choses plvs mémorables aduenues de iour à autre ès XVII *prouinces du Païs Bas, dès l'an* LXVI, *iusques au premier iour de l'an* LXXIX. A *Anvers*, de l'imprimerie de *Christofle Plantin* pour *Philippe Galle*. M. D. LXXIX. in-8° de 52 pages non chiffrées. Dédié à messire *Jehan de Borgoigne*, chevalier, seignevr de Froymont et Han-sur-Sambre, conseiller d'Etat. — Une deuxième édition en a été donnée même lieu et même année (1).

Cet opuscule, très remarquable pour sa concision et le nombre de faits qu'il renferme, comme aussi à cause de la modération et de l'impartialité de l'auteur dans l'appréciation des événements, est précédé de l'avis suivant adressé *au lecteur débonnaire :*

« Plvsievrs ayants veu la Carte par moy n'agueres imprimée
» des XVII prouinces du Pays-Bas, auec les annotations des cho-
» ses plus mémorables y aduenues, m'ont tres instamment requis
» et solicité, que pour le soulagement de ceux qui n'ont le lieu
» propre pour attacher ladite Carte auec ses annotations, ou pour
» plus facilement les tenir en la main, et les conférer aux lieux
» notés en icelle, ie les voulusse faire imprimer en forme de
» liuret. Ce que i'ay fait très volontiers pour le seruice du pu-
» blic; et mesmes les ay traduites en flameng, que i'ay aussi faict
» imprimer à part, pour complaire à ceux qui n'entendent la

(1) Voyez *Catalogue de Joseph Ermens* (1805) *Bruxelles, Simon*, in-8°, page 411, n°s 4345 et 4346.

» langue françoise (1). Reste qu'il te plaise prendre mon in-
» tention de bonne part, te recommandant à Dieu, *d'Anvers, le*
» 12 *de Ianvier*, 1579. »

Dans un dernier avis, l'auteur indique loyalement la source où il a puisé ses indications ; elle proviennent de *Mémoires sur les troubles des Pays-Bas*, composés et rassemblés par le docteur *Roy*, dont jusqu'ici on n'a pas, que nous sachions, publié la totalité. Nous offrons cette indication aux rechercheurs de documents originaux, qui trouveront peut-être un jour les mémoires complets dont Philippe Galle ne publia qu'un trop court extrait. Voici en quels termes il dénonce sa source :

« Amy lecteur, pour ce qu'en matière d'histoire la vérité
» d'icelle le plus souuent se ramene en doubte, et qu'il est diffi-
» cile de complaire à tous, les uns se plaignans de leurs actions
» ou omises ou trop succinctement descrites, les autres n'aggréans
» le stil de l'auteur: i'ay bien voulu t'aduertir et asseurer en
» premier lieu, que ce que ie te presente, est extrait des *Mé-*
» *moires* la plupart authentiques et pièces originales mises ès
» mains du Docteur *Roy*, pour l'*Histoire générale du Pays-*
» *Bas*, qu'il traicte, où les causes, origines et succez des choses,
» et les actions publiques d'vn chacun se trouueront amplement
» deduictes. En attendant laquelle n'a esté trouué à propos ny
» expedient pour son œuure en publier d'avantaige que ce que
» tu vois, et dont il m'en a accommodé, pour l'utilité publique :
» En quoy si ou mon ordre ou mon stil ne te gouste, il est à toy
» de faire mieulx, me contentant que du moins ma bonne volonté
» soit prinse de bonne part. »

D'après ce qui a été publié, on doit regretter que le manuscrit entier du docteur Roy n'ait pas été édité. On posséderait une histoire des troubles des Pays-Bas en plus, et on l'aurait dégagée de tout esprit de parti, ce qui n'est pas commun.

---

(1) Een cort verhael van de gedincweerdichste saken die in de 17 provincien van de Nederlanden van daghe tot daghe geschiet zyn, sedert den jare 1566 tot den jare 1579, door Phil. *Galle*. *Antw. Plantyn*. 1579, in-8° (Catal. *Ermens*, p. 411, n° 4344).

Pour donner un échantillon du style de Philippe Galle, nous allons transcrire le dernier alinéa de son livre qui relate un fait se rapportant à la ville que nous habitons ; mais nous devons dire en même temps, à la décharge de notre écrivain-artiste, que cette singulière anecdote est la seule de ce genre qui se soit glissée dans son ouvrage : tous les événements qu'il rapporte sont ordinairement et plus importants et plus réellement rattachés à l'histoire. Cela dit, nous laissons parler Philippe Galle :

« Pour la dernière annotation des choses aduenues en ces » désolez païs, la pluspart (à nostre regret) tragiques, ne sera im- » pertinent, d'en adiouster vne monstrueuse ces iours passez veuë » en ce lieu par tous ceux qui l'ont voulu veoir. C'est d'vn enfant » icy apporté, nay à Valenciennes, au mois d'octobre dernier » (1578), lequel avoit deux visaiges entiers et fort beaux ; cha- » cun d'eux auoit ses deux yeux, chacun son nez et sa bouche, » deux oreilles seulement, deux pieds et un membre viril. C'est » enfant ouuert, a esté trouué auoir seulement vn cœur, et à la » teste double ceruelle. Il nasquit mort, néantmoins complet, et » porté de la mère en son temps. Qui voudra s'amuser à présa- » gier choses futures, par prodiges et monstres (comme celuy qui » a escrit du veau à deux testes, veu en Languedoc, lorsque le » Mareschal d'Ampville fait la ligue des politiques et malcontens, » prenant les deux religions à sa protection, et dernièrement » d'vne sienne mule qui feit un mulet, laquelle j'ai veuë, ceste » dernière fois qu'il a reprins le party du Roy), pourra prendre » ce sujet pour passer son temps. »

On conçoit combien doit être difficile à trouver aujourd'hui un opuscule qui eût, lors de son apparition, une grande popularité et fut regardé comme l'annexe d'une carte dont il était le programme et l'explication. Usé, déchiré, perdu, il dut son anéantissement même à sa vogue. *M. Brunet*, dans son *Manuel du libraire*, n'a pas hésité à lui accorder un brevet de rareté (1).

---

(1) On lit en effet dans le t. II, p. 357, du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 1842, gr. in-8° : « Le célèbre graveur Philippe » Galle est l'auteur d'un écrit anonyme qui est devenu fort rare. »

La traduction latine de cet abregé de l'histoire des troubles des Pays-Bas, a été reproduite sous le titre de *Brevis rerum in Belgio, ab anno* 1566, *usquè ad* 1579, *gestarum designatio,* dans le tome II du recueil des écrivains de la Belgique, publié *Francofurti,* 1580, in-f°.

S'il faut en croire les auteurs de la Bibliothèque historique de la France, Philippe Galle se serait aussi essayé à composer en latin un abrégé de l'histoire des rois de France, intitulé : *Epitome Chronica Regum Frrancorum* ; *auctore Philippo Gallœo,* imprimé avec son *Histoire de Flandres, Francofurti,* 1583, in-8°. (*Bibl. hist. de la France,* édition de *Fevret de Fontette.* 1769, in-f°, tome 2, p. 52, n° 15,743.)

Il n'y aurait rien d'étonnant que Philippe Galle fut l'auteur du texte de l'ouvrage sur *Les Comtes de Hollande et de Zélande,* publié pour son compte chez *Ch. Plantin,* en 1586, in-f°, dont il fit certainement les figures, et que nous citons plus amplement ci-dessous. La souplesse de son talent nous porte à croire qu'il a très bien pu illustrer ses portraits de huitains en vers français qui, d'ailleurs, il faut le dire, ont un arrière-goût un peu flamand.

Un artiste qui dessinait aussi bien que Philippe Galle devait nécessairement initier ses élèves à son art et leur laisser un traité de ses éléments ; c'est ce qu'il ne manqua pas de faire : nous avons de lui des *Instructions et fondements de bien pourtraire, pour les peintres, les statuaires, orfèvres,* etc. *Antverpiæ,* 1589, in-fol. figures.

Il s'occupa aussi des artisans qui travaillèrent le bois et mit en lumière, pour les aider, le traité suivant : *Différents portraits de menuiserie, de l'invention de Jehan Vredeman, et mis en lumière par Philippe Galle. Anvers,* pet. in-f°.

Après avoir guidé les ouvriers en bois, il s'adressa à ceux qui travaillaient le fer, et il publia pour eux un recueil de XXIV *planches d'ornements de puits,* in-f°, véritables chefs-d'œuvre d'ouvrages de serrurerie.

La longue énumération des suites de gravures que nous publions plus bas, lui fera tenir une belle place parmi ceux qui ont enrichi le monde artistique d'œuvres considérables. Ces diverses productions et le talent varié qu'il montra dans son active carriere, lui donnèrent l'entrée dans l'ancienne *Confrérie de Saint-Luc*, si florissante à Anvers aux XVe et XVIe siècles. Aussi lorsqu'il passa de vie à trépas, à la fin de février de l'an 1612, à l'âge de 75 ans, treize années après avoir perdu sa compagne chérie, il fut inhumé auprès d'elle dans la belle chapelle dédiée à ce saint patron des peintres dans la magnifique cathédrale d'Anvers, où on lui grava cette épitaphe :

PHILIPPO GALLÆO
Sculptori celeberrimo,
ET CATHARINÆ ROLLANDÆ
Ejus conjugi.
Ille annos natus LXXV,
Obiit IV *Idus Martii* M. DC. XII
Hæc annos nata LXIII
Obiit pridie nonas Iunii M. D. XC. IX.

(Traduction) « A la mémoire de *Philippe Galle*, graveur fa-
» meux et à celle de *Catherine Rollandt*, son épouse. L'un
» mort à 75 ans, le 12 mars 1612 ; l'autre décédée à l'âge de 63
» ans, le 4 juin 1599. »

Philippe Galle avait adopté pour marque de ses gravures; non signées en toutes lettres, un monogramme composé des initiales *P* et *G* enchevêtrées l'une dans l'autre, des trois manières suivantes: avec ou sans *F. Fe.* ou *Fecit.*

Voici la liste des principaux ouvrages mis au jour par Philippe Galle. Si l'on considère qu'il vécut au milieu des troubles de religion et des guerres intestines qui remuèrent les provinces des Pays-Bas durant la seconde moitié du XVIe siecle, et en firent émigrer à Cologne et à Francfort une partie des hommes de lettres et des artistes, on ne pourra s'empêcher de convenir que cette

masse de productions dénote une singulière activité et une vaste intelligence. *Huber* (*Handbuch*, etc, t. V, p. 116), et *Malfé* (t. I, p. 268), ont donné un catalogue bien incomplet des œuvres du graveur flamand. Nous tâcherons d'en fournir un moins imparfait, sans avoir néanmoins la prétention d'énumérer encore tous les ouvrages sortis des mains de ce laborieux artiste.

Catalogue *des œuvres gravées de* Ph Galle.

1. — *Tobie. Cock* exc. 1556. 10 pièces en larg. — Ces gravures, attribuées à Ph. Galle, ne portent pas son nom; si elles sont de lui, elles deviennent ses premiers essais à l'âge de 19 ans.

2. — *Petrus cum Joanne in templum ascendens claudum sanat. M. Heemskerck inuen. Philipe Galle fecit. H. Cock excud.* en larg. (portant les nos 1 à 6)).

3. — *Thomar*, etc. 1559. *Heemskerck inv. Ph. Galle fecit.* 6 pièces en largeur.

4. — *Les quatre Evangélistes*, d'après *Hemskerk. Ph. Galle fecit. Cock exc.* 1562.

5. — *Histoire de l'Enfant-Prodigue.* Heemskerck inven. *P. Galle fe.* 6 pièces. 1562. *Cock exc.*

6. — *Les quatre Saisons.* Quatre pièces ovales en largeur. *M. Heemsk, inven.* Ph. *Gall fe.* 1563 (Paignon-Dijonval, 2687.)— Ces sujets, composés d'une manière allégorique, sont expliqués chacun par quatre vers latins.

7. — *Histoire de St.-Jean. Heem inven.* 1564. *P. Galle fe.* 6 pièces.

8. — *Histoire des trois jeunes hommes jetés dans la fournaise ardente.* Au bas de chaque planche une ligne de titre. *M. Heemskerck inventor. Phil. Galle fecit*, 1565. 4 pièces numérotées en l.

9. — *Histoire de Daniel*, avec le monogramme de M. Heemskerck, gravé par Ph. Galle, suivant Brulliot. 8 piéces en l.

10. — *Histoire de Jonas. Heemskerck inven.* 1566. *Phls Galle fe.* 4 pièces en larg.

11. — *L'histoire de Samson. Martinus Heemskerck in. Philippus Galle, fecit, Theodor. Galle excu.* Six pièces en rond. *H. Cock* exc.
— *Proverbia Salomonis de Pigro. P. Galle sc. Th. Galle exc,* 4 pièces en largeur.

12. — *Effigies pontificum XXVII ad vivum expressæ Antuerp.* 1572, in-4° et in-fol. Ce recueil et ceux cotés nos 9 et 11, cités par Brunet, se trouvent difficilement et sont assez recherchés. Les deux derniers ont été vendus, de format in-f°, 20 florins chez Meerman.

13. — *Effigies LIV doctorum virorum de disciplinis benè merentium. Antuerpiæ,* 1572, in-4° et aussi de format in-fol. Gravé d'après les originaux.

14. — *Divinarvm nvptiarvm conventa et acta.* Ad piorum admonitionem à *Ph. Gallæo* æreis tabul. incisa. *Bened. Ar. Montan*, accenente Antverpiæ. 1573. in-4°, 28 pièces en largeur, plus le titre (*Gerard Groningus* delineabat).

15. — *Les quatre siècles d'or, d'argent, d'airain et de fer. Ægid. Quin. inv. Ph. Galle fecit*, 1573, 4 grands medaillons.

16. — *Christi Jesu vita* admirabiliumq. actionum speculum, à *Ph. Gallæo* apparatum. B. Ariæ Montani singularibus distichis instructum. 1573, in-4o. *G. Groningus* delineavit. 50 pièces plus le titre.

17. — *David*, hoc est virtvtis exercitatissimæ probatvm Deo spectacvlum, ex David pastoris militis regis exulis ac propheta exemplis. *Bened. Aria* meditante. *Philipo Gallæo* instruente, ad pietatis cultum propositis. Antuerpiæ. 1575, ex-offic. Chr. Plantin, pet. in-4o oblong. 48 pièces et le titre gravés, et 5 folios liminaires. Dédié par Ph. Galle au roi d'Espagne Philippe II, son seigneur.

18. — *Septem novæ legis sacramenta. Ph. Gallæus* in æs incidebat a° 1576. 8 pièces très chargées de sujets divers.

19. — *Septem opera misericordiæ spiritualia. Ph. Galle* in æs incidebat 1577, 8 pièces petit in-fo en h. — *Septem dona spiritus sancti.* — *Septem peccata mortalia.* En tout douze pièces.

20. — *Septem opera misericordiæ spiritualia*, non solum usu communis sed utriusque testamentis exemplis.... illustrata. *Ph. Galle excudebat.* 8 pièces.

21. — *De Deis gentium imagines aliquot iconicæ æneis tabulis, per Ph. Gallæum exaratæ,* et variis distichis ab *Hug. Favolio* illustratæ. *Antverpiæ*, 1581, petit in-4° de 30 pièces en h.

22. — *Effigies LI doctorum virorum. Antuerpiæ*, 1581 et 1587, in-4° et in-fol.

23. — *Medicæ familiæ rerum feliciter gestarum victoriæ et triumphi.* Elegantissimis iconibus à Johanne Stradano Flandro artificiosissimo penicillo delineata, et à Philippo Gallæo in æs incisa et edita. —Ant-

werpiæ, 1583, in-f° en travers. — Treize pièces de bataille y compris le titre gravé. — le n° 2684 du catalogue Paignon-Dijonval indique 22 pièces sur la famille de Médicis, y compris le titre et la dédicace. L'ouvrage est dédié par Ph. Galle à Ambroise Marienberg.

24. —*Les vies et alliances des comtes de Hollande et de Zélande, seignevrs de Frise.* A. *Anvers*, de l'imprimerie de *Christofle Plantin*, pour *Philippe Galle.* M. D. LXXXVI in-folio de 75 pages chiffrées et 3 non cotées. 36 pièces représentant les portraits en pied des comtes de Hollande avec huitains en vers français à chaque figure, plus un joli titre gravé, la Hollande personnifiée.

25. — *Nympharvm Naïadvm*, etc., imagines à *Ph. Galle* delineatæ. *Antv.* 1587, dédié à Rutger Vander Haept, amateur des beaux-arts et de la littérature, et patrice d'Anvers. 18 pièces avec le titre. in-4o.

26. — *Epitome Theatri Orteliani. Antwerp.* typis *Plantini*, 1590.

27. — *Menses XII anni solaris à Philippo Gallœo ex veteribus scriptoribus collecti, et editi, a Cornelio Kiliano Dufflæo carmine illustrati.* A Charles Prince comte d'Arenberghe, baron de Sevenberghe, seigneur de Mirwart, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, chef des finances, du conseil de guerre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy nostre sire, dédié par Philippe Galle, son humble serviteur. Pet. in-f° oblong, 12 pièces et un joli titre gravé.—*Josse de Momper* aurait inventé les sujets de ces mois, selon le catalogue Van Hulthem, n° 1523. Adr. et Jean Collaert ont pris part à la gravure.

28. — *XII Cardinalium, pietate, doctrinâ, rebvsq. gestis maximè illustrivm imagines et elogia. Antverpiæ,* 1598, in-4°. — *Theodorus Gallaeus*, in æs incidit., *Philippus Gallaeus* excudit.— Ce volume contient, outre les portraits des 12 cardinaux, celui du pape Adrien VI et un frontispice gravé, en tout douze pièces derrière lesquelles se trouvent de courtes notices imprimées et approuvées par *Silvestre Pardo*, censeur théol. et chanoine d'Anvers.

29. — *D. Catharinæ Senensis Virginis vita ac miracula selectiora formis æneis expressa. Antwerpiæ*, apud. *Philip. Gallaeum*, 1603, in-4°. 34 pièces avec le titre et le portrait de Ste.-Catherine de Sienne. (Corn. Galle a pris une grande part à ces gravures.) Dédié à André Heinsius, provincial de l'ordre des frères prêcheurs, par Fr. Michel Ophovius, dominicain d'Anvers.

30. — *Illustrivm Galliæ et Belgiæ scriptorvm icones et elogia, ex musæo Auberti Miræi. Antverpiæ*, 1607 et 1608, gr. in-4°, 52 pièces y

compris le portrait de *Chr. Plantin* et de *H. Goltzius*. Foppens donne cet ouvrage, dédié à l'archiduc Albert, à *Ph. Galle*. On l'indiquait néanmoins, en 1608, comme se vendant chez son fils *Théodore*.

31. — *Effigies CL virorum, versibus Ariœ Montani ornatæ*, pet. in-4°. — On remarque dans cette suite Zwingle, Calvin, Luther, Pircheymer, Th. Morus, le Dante, etc.

32. — *Effigies CL virorum Belgarum*, in quas carmine lusit Franciscus Raphelengius.

33. — *Icones illustrivm fœminarum veteris testamenti*, à *Ph. Gallœo* collectæ atque expressæ, versibus breviter à Cornelio Kiliano Dufflæo explanatæ. — Dédié à Pauline Schoot, femme d'Engelbert Mas, membre du grand conseil de Malines. Gr. in-8°, exécuté d'après *Martin de Vos*, en 20 pièces, plus le titre.

34. — *Icones illustrium fœminarum novi testamenti*, per eosdem Gallæum et Kilianum. Dédié à Marguerite Boogaerts, femme de Jean de Breuckwaert, baron de Dormale, trésorier du Roi. Exécuté en 15 pièces plus le titre. Quelques pièces sont signées par M. de Mallery et Collaert.

35. — *Semideorum marinorum, amnicorumque imagines* sigillariæ perelegantis à Ph. Gallæo delineatæ, sculptæ et editæ. Antverpiæ ambivaritor. 1586, in-4o de 18 pièces avec le titre.

36. — *Icones prophetarvm majorvm et minorvm veteris Testamenti*, a *Philippo Gallæo* collectæ atque expressæ, à Cornelio Kiliano Dufflœo distiches breviter explanatæ. 1594. gr. in-8° Ch. de Mallery, P. Perret, J. Collaert, ont eu part à la gravure de cette suite dont l'invention appartient à *N. de Hoey*. — 18 pièces avec le titre. — Une autre suite des prophètes, d'après Stradan, gr. par C. Galle et impr. par Jean, contient 27 pièces de même dimension.

37. — *Octo mvndi miracvla. Martinus Heemskerck inventor. P. Galle* fecit. *Joan Galle* excud. 8 pièces in-fol. en tr.

38. — *Octo hæc exemplaria syncerè ad fidem sacrorum bibliorum expressa sunt. Hieronymus Varlenius subscripsit. M. Heemskerck inv. Ph. Galle fecit.* — Huit pièces en largeur numérotées.

39. — *Damus tibi, benigne lector, uno libello tanquam in speculo exhibitas, memorabiliores Judæo gentis clades etc. Martinus Heemskerck inventor. Philippus Gælle fecit.* — Suite de 20 pièces sur l'histoire militaire et les malheurs du peuple juif. P. en l.

40. — *Vermis sericvs*, in-f° en travers, 6 pièces. — Foppens donne cet ouvrage à Ph. Galle, d'après *Sweert*, cependant l'invention de

cette iconologie de la vie des vers à soie appartient à *Jean Stradan*, qui la dédia à *Constance Alamann*, dame florentine, laquelle donna à *Raphaël Médicis*, son mari, chef de la milice pédestre d'Etrurie, seize beaux enfants vivants en même temps. La planche 3 porte le nom de *Charles de Mallery* pour graveur, et toutes indiquent *Jean Galle* comme imprimeur. Ph. Galle n'aurait ainsi pu devenir que l'éditeur de cette œuvre. C'est ainsi que l'indique le cat. de Paignon-Dijonval, qui donne à cette suite de figures 9 feuilles de discours.

41. — *Prosopographia virtutvm, animi, corporis, bonorvm externorvm, vitiorvm et affectvm variorvm delineatio.* Imaginibvs accurate expressa à *Philippo Gallœo* et monochromate ab eodem edita. Distichis à Cornelio Kiliano illustrata. In-4° 43 pièces, plus le titre et l'épître. — Ce recueil est dédié à une protectrice des beaux-arts, *Marie de Meleun*, comtesse de Ligne et de Fauquemberghe, princesse d'Espinoy, seneschalle de Hainaut, marquise de Roubaix, vicomtesse de Gand, baronne d'Antoing, Chysoing, Hersilles, connestable de Flandres, prévoste de Douay, chasteleine de Bapaulmes, dame du Byes et Wyeres, Richebourg et Sauty, etc., dont Ph. Galle a tourné le nom en anagramme pour y trouver les mots : *Ame de Minerve.* Ce livre est une sorte d'*iconologie* représentant les bonnes et mauvaises passions symbolisées et terminée par les quatre parties du monde personnifiées.

42. — *Venationes ferarum, Avium, piscium, pugnæ bestiariorum : et mutuæ bestiarum depictæ à Joanne Stradano ; éditæ à Philippo Gallœo, et carmine illustratæ à Cornelio Kiliano, Duflœo*, in-f° en largeur. On en connaît des exemplaires enluminés. Théodore Galle, Adrien et Jean Collaert ont travaillé à la gravure de ce recueil qui eut une grande popularité en son temps. Des bibliographes n'accordent que 24 pièces à cette suite ; nous possédons l'estampe numérotée 75, et elle ne paraît pas la dernière de l'ouvrage.

43. — *Eqvini generis, animali inter quadrupedes nobilissimi varia exemplaria,* à *Joanne Stradano* delineata, *Ph. Gallœus* edit. Dedicabat amico suo Dno *Huberto Camoxio.* in-4o en largeur. 12 pièces bien gravées.

44. — *Equile Joannis Austriaci, Caroli V imperatoris filii, in quo omnis generis generosissimorum equorum ex variis orbis partibus insignis delectus*, advivunt delineatus à celebri pictore *Joanne Stradano*, et à *Ph. Gallœo* editus. — Recueil en large, 36 pièces.

45. — *Jesu Christi dignitatis virtutis et effficientiæ preventus sibyllis X, in-f°. Phil. Galle sc.* d'après *A. Blockland.* — Dix pièces représentant les sybilles, en h.

46. — *Le triomphe de l'amour, de la chasteté, de la mort et de la renommée,* d'après *Martin Heemskerck. Ph. Galle fec.* — Suite de 5 pièces pet. in-f° en largeur.

47. — *VII Peccatorum capitalivm imagines* (les sept péchés capitaux) etc. *Phls. Galle invent. et excud. Hieron Wierx sculp.* 8 pièces numérotées (en largeur).

48. — *Passio, mors, et resvrrectio D. nostri Jesv Christi, iconibus artificissimis, à celeberrimo pictore Joanne Stradano Brugensi Belgâ delineata :* et à *Philippo Gallœo, æneis formis, magnâ diligentiâ incisa.* In-f° oblong, dédié au cardinal Alex. de Médicis, dont le frontispice porte les armes. Le catalogue des grav. de Van Hulthem, Gand (1846), in-8°, n° 1511, n'annonce que 36 pièces à cet ouvrage ; nous possédons le n° 37, représentant l'Ascension de J.-C. et l'on compte 38 pièces y compris le titre gravé. Il y a quelques vers latins au bas de chaque sujet. Th. Galle, les deux Collaert, J. Wierix et Crispin de Pas ont pris part à cet ouvrage.

49. — *Nova reperta* (les nouvelles inventions). Sous ce titre on trouve des recueils plus ou moins complets, renfermant tout ou partie des pièces suivantes, savoir : 1° *America.* 2° *Pulvis Pyrius.* 3° *Horrologia ferrea.* 4° *Hyacum et lues venerea.* 5° *Stophœ, sive stapedes.* 6° *Politura Armorum.* 7° *Mola allata.* 8° *Mola aquaria.* 9° *Sculptura in æs.* 10° *Impressio librorum.* 11° *Oleum olivarum.* 12° *Saccharum.* 13° *Color olivi.* 14° *Conspicilla.* 15° *Spongium.* 16° *Lapis polaris magnes.* 17° *Distillatio.* 18° *Ser.* — Chaque pièce avec deux vers latins. 20 planches avec le titre.

Jean Stradan est l'inventeur des *Nova reperta* que *Théodore Galle* a plutôt gravées que son père, qui ne paraît en avoir été que l'imprimeur et l'éditeur, car on lit partout : *Phls Galle excudit.*

50. — *Encomivs mvsices.* Quod ex sacris litteris concinnabat *Philip. Gallœus.* Iconibus exprimebat pictor celeberrimus *Jo. Stradanus.* Versibus illustrabat *Jo. Bochius*, urbi Antverp. a secretis. — Volume en largeur, dédié à deux consuls d'Anvers. Ce titre curieux pour l'histoire de la musique à la fin du XVIe siècle, a été décrit dans nos *Archives* (V. *Hommes et choses*, 2e série, t. 6, p. 534). A la suite du titre, on trouve un avis adressé par Ph. Galle *ad artis musicœ studiosos*, puis viennent 16 planches représentant des sujets historiques dans lesquels *la musique* joue un rôle important. *J. Collaert* et *Th. Galle* ont eu part à la gravure de ce livre curieux.

51. — *Huit sujets divers,* d'après *Antoine Blocklant,* parmi lesquels quatre pères de l'église, Loth et ses filles, l'histoire d'Adonis. *A. Blocklant, inventor. Phls Galle fecit.* 8 p. l. (Van Hulthem, 1514).

On doit peut-être comprendre dans ce no les *Quatre Evangélistes*, gr. par Ph. Galle, d'après Blocklant, en quatre médaillons en largeur. Il faudrait alors compter 12 pièces, car Loth et Adonis en occupent chacun quatre.

52. — *Seize sujets divers*, parmi lesquels: le baptême de J.-C., d'après *Stradan,* les trois Grâces, Minerve, Vénus et l'Amour ; les Centaures, Adam et Eve chassés du Paradis, et une suite de six sujets allégoriques. 16 p. en h. et en l. (Van Hulthem, 1515). Dans cette suite, *Adam et Eve* occupent deux pièces en l. *In Adam omnes moriuntur, J. Stradan inv. Phls Galle* sculp. et exc.

53. — *Quatre sujets* galants et mythologiques, composés et tirés par *Ph. Galle, C. Collaert sculp.* in-4° en haut.

54. — *Académies d'hommes et de femmes. Ph. Galle* fecit et exc. 12 pièces en h.

55. — *Quatre divinités marines. P. Galle Hadr. Collaert sc.* 4 pièces in-4° obl.

56. — *Les quatre Saisons*, d'après Stradan ; *Ph. Galle fecit.* 4 gr. pièces en larg.

57. — Adam et Eve, Loth et ses filles, Sisara, Dalila, Salomon, Judith. 6 médaillons, signés *Phls Galle.*

58. — *Six payages bibliques*. gr. pièces en larg.

59. — *Les Ages*. 10 pièces. (Bibliothèque nationale de Paris.)

Ouvrages dont Philippe Galle fut plutôt l'éditeur que le graveur.

1. — *Les amours de Mars et de Vénus.* Quatre feuilles, chacune avec quatre vers latins, d'après *Ph. Galle,* de Harlem, gravées par *Hans Collaert,* pet. in-f° en tr.

2. — *Florilegium ab Hadriano cœlatum et ab Phil. Gallo editum.* 24 pièces, in-4°.

3. — *Regionvm rvrivm fvndorvmque varii atque amoeni prospectus: Ph. Galle* exc. *Ad. Collaert* sc. in 4°. en larg. 1587. — Ce sont douze paysages composés par *H. van Cleef ;* plus 38 vues de Rome, Naples, Espagne, Allemagne, Huy dans le pays de Liége, etc., par le même Henry Van Cleef avec son portr. par

Hondius, en tout 50 pièces. Les dernières sous le titre de · *Rvinarvm varii prospectvs rvrivmque aliquot delineationes depingebat Henricus à Cleve. exc. Ph. Galle.*

4. —*Monilium bullarum inauriumque artificiosissimæ Icones Joannis Collaert opus extremum. Ph. Gatleus ex.* 1581. in-4°. dix pièces.

5. — *Bullarum inaurium,* etc. Archetypi artificiosi. *Joan. Collaert* del. ejus filius sc. *Ph. Galleus* exc. in-4°. dix pièces.

6. — *Acta Apostolorum,* etc. d'après Stradan, et quelques pièces d'après *Hemskerck. Ph. Galle exc.* 1582. 35 pièces en largeur, le titre compris. (Paignon-Dijonval, 2680). La collection de *Beringhen* contient cette suite en 33 pièces avec la date de 1573. Elle est dédiée à *Jacques Rauward*, amateur de peinture à Anvers.

7. — *Le Jugement dernier* — Quatre estampes de forme ronde et de compositions différentes. *H. Goltzius sc. Ph. Galle exc.* (Paignon-Dijonval, 2682). — Ces singulières figures ont été composées par *Jean. Stradan,* elles sont entourées de versets tirés de S. Mathieu.

8. — *Sujets de l'Ancien Testament.* Suite de dix-huit pièces en l. *Joan. Stradan invent. — Adrian. Collaert sculp. Phls. Galle excud.* (Cat. Van Hulthem, 1512).

9. — *Huit sujets* allégoriques contre les abus des procès, sous le titre de *Litis abusus. Theodor Galle sculp. Ph. Galle exc.* p. en larg. — Second état *Joan. Galle exc.*

10. — *Adam et Eve dans le paradis terrestre.*—Plusieurs figures en hauteur, pet. in-4°. *M. de Vos inuent. — Jean Collaert sculp. Phls. Gall exc.*

11. —*Aræ Zacharias* etc. avec tetrastiches de Corn. Kilian, 10 pièces in-f° oblong, d'après *J. Stradan. Corn. Galle sc. Ph. Galle exc.*

12. — *Circvlvs vicissitvdinis rervm hvmanarum.* Edebat *Ph. Gallæus.* Ludebat *Cornelius Kilianus Dufflæus.* Dédié à Philippe Veusel, conseiller ordinaire du Roi en Brabant. *M. de Vos inv. J. Collaert sc.* 8 pièces en larg.

13. — *Typus divinæ indulgentiæ. Mart. de Vos inv. Ph. Galle exc.* 10 pièces.

14. —*Americæ relictis. J. Stradan inv. Adr. Collaert sc. Ph. Galle exc.* 4 pièces.

15 — *Traits des illustres romaines. J. Stradan. Th. Galle sc. Ph. Galle exc.* 6 pièces.

16. — *Les Rois et héros Ph. Galle* excudit. 9 pièces.

17. — *Les quatre parties du monde. Marc Gerar* inv. *Ph. Galle* exc. 4 p.

18. — *Les quatre Saisons. M. de Vos* inv. *Ph. Galle* exc. 4 pièces in-4o oblong.

19. — *Angeli custodi ministeria.* C. Galle fecit. *Philippus exc.* 4 p. en largeur.

20. — *Decalogus cum acerbissimis prævaricatorum pœnis,* dédié par *Ph. Galle.* à l'évêque d'Anvers Levinus Torrentius. M. de Vos inv. Les deux *Collaert* et *Crispin de Pas sc.* Onze pièces avec le titre.

21. *Sept médaillons* sur J.-C. *Ph. Galle exc.*

22. — *Vie de J.-C.* en médaillons de grandeur moyenne, d'après *Gev. Groningus,* 16 pièces.

PIÈCES ISOLÉES GRAVÉES PAR P. GALLE.

1. — *La destruction de la race de Niobé,* d'après *Jules Romain* dit *Julius Mautuanus. Ph. Galle fecit* 1557, *H. Cock* ex. gr. pièce en largeur.

2. — *Loth enivré caresse une de ses filles.* Titre : *Loth ex uno periculo,* etc. *Francis Floris inuentor. Philipe Galle fecit. A. Cock excud.* 1558. En larg.

3. — *Saint Jérôme avec un Lion. Ph. Galle* 1561. *Cock exc.* in-4o en hauteur.

4. — *Exequiarum vetusti ritus cum ludis gladiatoriis. L. Pène inv.* 1562. *Ph. Galle* fecit. *H. Cock* exc. gr. p. en larg.

5. — *Constance de Mutius Scevola dans la tente de Porsenna,* d'après *Franc Floris. Ph. Galle fec.* 1563. gr. in-f° en tr. *Et agere et pati fortia Romanum est.*

6. — *Jugement dernier.* 1564. P. Galle.

7. *Adoration des Bergers,* d'après F. Floris. 1564. *Ph. Galle fecit:* gr. p. en h.

8. — *La parabole de la Fourmi. Ph. Galle*, 1565.

9. — *Médaillon d'un guerrier à cheval* avec date de 1565. Jolie petite pièce d'un burin très - fin.

10. — *Statue pédestre du fameux duc d'Albe.* 1571, in-4°.

11. — *Le Sauveur allant avec deux de ses disciples à Emmaüs,* d'après le vieux *Breughel.* 1571, gr. in-4° en h.

12. — Portrait de *Théodore Polman.* 1572.

13. — *La Sainte-Trinité.* 1574. Grande pièce en hauteur, avec plusieurs figures, d'après *Martin de Vos.* C'est, selon *Strutt et Huber,* une des meilleures gravures de l'auteur.

14. — Portrait de *Jean Mofflin,* chapelain de Philippe II. Eau-forte de *Ph. Galle,* 1575.

15. — *Assomption,* d'après *A. Bloeklant.* 1578, gr. pièce en h.

16. — *Annonciation,* id.

17. — *Le roi Salomon ordonnant la destruction du temple de Jérusalem,* d'après *Franc Floris.* Très gr. in-fo en tr.

18. — *Abraham, prêt à immoler son fils, est arrêté par un ange,* d'après le même, tr. gr in-4o en tr. *H. Cock* exc. avec privilége.

19. — *Martin Van Hemskerken,* peintre, in-4° pet. pièce en h. On retrouve ce portrait en tête des *Clades Judæorum.*

20. — *Guillaume Philandre,* architecte. in-4°. id.

21. — *Jean Strabon.* moyenne pièce en hauteur.

22. — Portrait d'*Abraham Ortelius.* Eau-forte in-folio avec ces vers :

» Spectandum dedit Ortelius mortalibus orbem
» Orbi spectandum Galleus Ortelium.

23. — *Sept exécutans en musique. Floris inventor. Ph. Galle fecit.* in-fo en larg.

24. — *Les Parques: Ph. Galle inv. et exc.* p. en h.

25. — *Surgi fortuna.* gr. par *Ph. Galle* d'après *Melchior Lorichs,* in-fo en h.

26. — *Mercure et Pâris. Ph. Galle fecit et exc. J. Collaert sc.*

27. — *Vulcain vaincu par Minerve. Ph. Galle inv. Th. Galle sc. M. Snyders exc.* grande pièce en g.

28. — *Bacchanale: P. Galle fecit. Cock exc.* grande et belle pièce en l.

29. — *Trois enfants nus tenant des fruits.* Ph. G. fecit et exc. en l.

30. — *La Renommée. Ph. Galle* inv. et exc. *J. Collaert* sculp.

31. — *Passage de la Mer Rouge*, d'après *Ang. Bronsino. H. Cock* exc. gr. p. en larg.

32. — *Sacre de Salomon*, d'après *F. Floris. P. Galle fecit. H. Cock* exc. gr. p. en larg.

33. — *Massacre des Innocents*, d'après *F. Floris. Ph. Galle fecit.* gr. p. en larg.

34. — *Jésus entre les Larrons. J. Stradan inv. Ph. Galle incisebat. Th. Galle excudebat.* Très gr. p. en haut.

35. — *Jésus et la Vierge*, d'après *Stradan.*

36. — *Festin de Tarquin*, en larg.

37. — *Lucrèce*, id.

38. — *Scala Cœli*, en haut.

39. — *La mort de Sainte-Anne*, d'après *M. de Vos*, gr. in-folio en tr.

Pièces isolées éditées par P. Galle.

1. — *Sainte-Marguerite* tenant une croix et foulant aux pieds le dragon. *Ph. Galle exc.* pièce en h. (Paignon-Dijonval, 2681).

2. — *Phaëton conduisant le char du Soleil :* sujet en largeur dans une bordure ovale avec figures aux quatre angles. *Ph. Galle exc.* (Paignon-Dijonval, 2683).

3. — Un sujet symbolique représentant une *Chasse ;* on lit au bas : *Currite, nam pretio pretium est*, etc. en l. *Ph. Galle exc.*

4. — *Une lionne* entourée de petits enfants ; on lit au bas : *Amores naturales.* en h. *Ph. Galle exc.*

5. — *Vue* d'un terrain sur le bord de la mer, nommé jadis *l'Antre de Vulcain* ; en larg. *Ph. Galle* exc. (Paignon-Dijonval, 2696).

6. — *Naissance de la Vierge.* — *Stradanus inv. C. Galle sc. Ph. Galle excudit* p. en l.

7. — *Sainte Famille dans un beau paysage. Stradan inv. C. Galle sc. Ph. Galle exc.* p. en l.

8. — *Le petit S. Jean dans le désert, adoré par deux anges. Stradan inv. C. Galle sc. Ph. Galle exc.* p. en l.

9. — *La Sainte Vierge couronnée d'étoiles*, en adoration devant l'enfant Jésus.—*Franc. Vannius inuent. Ph. Galle excud.* p. en haut.

10. — *S. Dominicus.* — Le saint, dans un médaillon en h. est entouré de quatre petits sujets représentant sa vie. *P. Galle excu.*

11. — *La Tentation de St.-Antoine*, d'après Ph. Galle.

12. — *La Mort de Sainte-Cécile,* idem.

13. — *Saint-Albert,* id.

14. — *Triomphe d'un César romain sur un quadrige. J. Stradan inuent. Adrian. Collaert sculp. Phls Galle excu.*

15. — *Sic erat in diebus Noë. Corn. Galle sc. Ph. Gall exc.*

16. — *Partie de plaisir.* Une femme jouant du clavecin. Jolie pièce en l. gravée par *Corn. Galle,* mais dédiée par *Philippe* à *Henry Persyn,* secrétaire érudit du comte de Boussu.

17. — *Voyage en Egypte guidé par les Anges. Corn. Galle* sc. *Ph. Galle* exc. grande pièce en h. dédiée à Dom. Ginnasi, archev. de Manfredonia, nonce du Pape auprès de Philippe III.

18. — *Adoration des Mages. Corn. Galle sc. Ph. Galle exc.* d'après Zucchari. — Autre d'après Stradan. *C. Galle sc. Ph. Galle exc.*

19. — *Lucifer. L. Cigoli* figuravit. *C. Galle sc. Ph. Galle exc.*

20. — *Le Dante.* in-fo. *J. Stradan inv. C. Galle sc. Ph. Galle exc.*

21. — *Saint-Jean dans le désert. J. Stradan inv. Ph. Galle exc.* in-4o en h.

22. — *Malchus captivus monachus. Th. Galle sc. Ph. Galle exc.* in-4o portant le n° 5.

23. — *Sancta Ursula. J. Stradan inv. P. Galle exc.*

24. — Une autre *martyre.* id. *Th. Galle sc.*

25. — *Ugolin. Th. Galle sc. J. Stradan inv. Ph. Galle exc.*

26. — *Apollon et Marsyas. Ph. Galle exc. Th. Galle sc. J. Stradan inv.*

27. — *L'Orgueil et l'Humilité. Ambr. Vranck* inv. *Theod. G. sc. Ph. Galle exc.* en h.

28. — *Sacrificium sub lege nœturæ, Moesis evangelica. Ph. Galle exc. Antverpiæ*, 1588. M. de Vos figur. Ad. Collaert sc.

29. — *Visite de Sainte Elisabeth.* gr. par *Théod. Galle* à l'âge de 15 ans. *Ph Galle ex. J. Stradan inv.*

30. — *Baptême de St.-Jean. J. Stradan inv. Ph. Galle, exc.* en h.

31. — *Ecce Homo. J. Stradan inv. Ph. Galle exc.*

32. — *Ixion,* d'après *Mantuan. Ph. Galle exc.*

A la suite d'une série d'ouvrages aussi étendue, nomenclature que, malgré tous nos soins et nos recherches nous ne répondons pas d'avoir donné compléte, on reste frappé d'étonnement de l'activité prodigieuse et de la faculté de production que possédait *Philippe Galle.* Il est désolant de penser qu'après une vie si bien remplie, après avoir contribué à fonder et à étendre dans la première ville commerciale des Pays-Bas une industrie tout artistique et intelligente, cet homme laborieux et habile n'ait obtenu de nos écrivains modernes qu'une courte mention d'un petit nombre de lignes dans leurs *Biographies* dites *Universelles*, tandis que le plus maigre orateur politique contemporain, dont la vaine réputation s'échappe en fumée avec sa vie plus nuisible qu'utile, y envahit la plus grande place et remplit de nombreuses colonnes. Si les biographes n'ont pas rendu à Philippe Galle toute la justice qu'il méritait, les amateurs et les curieux d'œuvres iconographiques, en revanche, l'ont singulièrement apprécié, et donnent des prix élevés de toutes ces œuvres que nous venons d'énumérer. Un des plus fameux collecteurs de gravures qui ait existé, M. de *Béringhen*, avait rassemblé, en très bonnes épreuves, l'œuvre des membres de la famille *Galle*, d'Anvers. Cette collection, peut-être unique, repose actuellement au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, et se trouve contenu en 6 grands volumes atlantiques, reliés en maroquin rouge, aux armes des rois de France. Le tome 1er contient 1,025 piè-

ces ; le 2e 1035 ; le 3e 952 ; le 4e 402 ; le 5e 477, et le 6e, qui forme le supplément, 479 ; en tout 4,566 pièces que nous avons parcourues. Malheureusement tous les Galle y sont confondus, et nous avons dû rechercher laborieusement ce qui appartenait spécialement à *Philippe*, père et ayeul de tous les autres. La même bibliothèque nationale possède aussi une foule immense de gravures non classées appartenant aussi à la même famille et devant former un jour un nouveau supplément à l'œuvre rassemblée par de Beringhen. Nous avons également feuilleté ce recueil et fouillé dans quelques collections particulières qui, comme celle que nous possédons, nous ont offert quelques renseignements sur le chef de l'estimable famille des Galle.

Nous avons négligé, avec intention, toutes les petites pièces de notre graveur qui n'offrent aucun caractère artistique et qui servaient aux pratiques de dévotion si multipliées dans les provinces des Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles. Ces petites figures n'avaient d'ailleurs pour leur auteur qu'un intérêt commercial. Leur débit était immense et leur nombre est incalculable.

Il nous reste un doute à éclaircir, c'est de savoir si les pièces signées *Phil.pus Thom. Gallus* appartiennent bien à Philippe Galle. Nous ne les avons pas admises dans son catalogue, quoique M. de Beringhen ait fait entrer dans son supplément une grande estampe représentant l'*Ange à genoux devant la Vierge, Federicus Barocius. inv. Phil.pus Thomnus Gallus fecit. exc. Rome* 1588. Nous possédons aussi une suite de 36 médaillons dans lesquels figurent les anciens grands maîtres de l'ordre de Malte, signés *Phil. Thom. Galle fe.* qui nous paraissent bien plutôt des gravures italiennes que flamandes ; nous avons donc cru devoir les passér sous silence ; d'ailleurs le fécond *Philippe Galle* d'Anvers n'a pas besoin de se parer de plumes étrangères, il est trop riche de son propre fond pour qu'il soit nécessaire de charger encore son bagage artistique et littéraire d'emprunts faits à ses homonymes. Tenons nous en à ce qu'il a marqué clairement de son nom et de son monogramme, et l'on verra que cet habile homme a encore plus gravé de planches que beaucoup d'auteurs n'ont écrit de pages.

A. Dinaux.

HOMMES ET CHOSES.

—

Un Souvenir de sept cents ans.

Lille, disent les étrangers, n'offre aux yeux du touriste ni monuments, ni édifices remarquables. Cela est vrai, nous avouons notre pauvreté sous ce rapport. Nous pourrions même nous en faire honneur, et nous montrer, comme on dit vulgairement, *pauvres et fiers*. En effet, pendant les guerres qui ont ravagé la Flandre sous le gouvernement de ses comtes, notre ville, presque toujours le théâtre des principaux événements, a dû rencontrer des obstacles insurmontables à l'entreprise et surtout à l'achèvement de ces admirables chefs-d'œuvre dont s'énorgueillissent à juste titre ses voisines les villes de la Belgique ; et pour les deux seuls travaux d'art que nous eussions encore à la fin du siècle dernier, l'église de St.-Etienne et la flèche à jour qui ornait la tour de St.-Sauveur, nous nous consolons de les avoir perdus en songeant que nos pères, dont la foi religieuse était plus robuste que la nôtre, n'ont frémi que d'indignation en les voyant tomber, en 1792, sous les boulets de l'ennemi, et que, plus patriotes encore que dévots, ils en ont su faire à la patrie le noble sacrifice.

Telles étaient les pensées qui nous préoccupaient dans une de nos promenades solitaires ; et, tout en avouant notre indigence artistique, nous cherchions une compensation dans les souvenirs d'un autre âge ; pauvres gens se contentent de peu, et le moindre fait historique dont nous eussions retrouvé le plus léger vestige nous eut, en ce moment, assez vivement interessé pour nous distraire de nos regrets. Lille, nous disions-nous, doit avoir vu, au moyen-âge, quelques épisodes dont elle a sans doute conservé des traces, et plus d'une de ces maisons, que nous habitons ou devant lesquelles nous passons indifférents, nous offriraient sans doute, si nous cherchions bien, des preuves d'une foule de faits

plus ou moins importants, mais tous intéressants pour les enfants de la cité flamande.

Nous en étions là de nos réflexions, lorsque, passant dans la rue d'*Angleterre*, nous vîmes, à la façade d'une belle maison, une niche veuve de sa statue, mais sous laquelle nous aperçûmes, gravée sur la pierre, une inscription latine dont nous donnons ici le *fac-simile*.

SANCTO THOMÆ
CANTVRBIENSI
HVIVS ÆDIS QONDAM
HOSPITI SIT LAVS
HONOR ET GLORIA.

(*A Saint Thomas de Cantorbéry, autrefois habitant de cette maison, louange, honneur et gloire!*)

Nous lûmes et relûmes cette inscription, pour nous assurer que nous n'étions pas dans l'erreur, et vite nous nous mîmes à feuilleter, à compulser les historiens de Lille pour y découvrir quelques données sur le séjour dans notre ville d'un grand personnage et mieux encore d'un saint, ce qui ne se voit pas tous les jours; mais, malheureusement, ceux de ces historiens que nous avons pu nous procurer ont jugé à propos de garder pour eux ce qu'ils savaient de cette mémorable visite. Nous mentionnerons pour mémoire : *Tiroux*, *Montlinot*, *Regnault-Warin*, qui ne nous apprennent presque rien d'une ville dont ils ont entrepris l'histoire. Nous n'avons même rien vu qui pût nous éclairer complétement dans les anciens manuscrits de la bibliothèque publique. Buzelin seul, dans son *Gallo-Flandria, lib. VI, Duaci*, 1624, dit que le saint pontife visita successivement la Flandre, l'Artois, qu'il passa notamment par Douai, Marchiennes, Tournai, Courtrai, etc.; et fut ensuite reconduit avec de grands honneurs jusqu'à la mer, par le comte Philippe d'Alsace, en traversant différentes villes de Flandre. Ce que nous savons nous vient donc d'une tradition locale et de l'inscription citée plus haut, seules autorités sur lesquelles nous croyons que M. de Rosny a pu s'appuyer, pour en dire quelques mots dans son Histoire de Lille, en 1838. Nous devons cependant joindre à ces renseignements ceux qu'à bien voulu nous donner le propriétaire actuel de la maison, auquel nous nous plaisons à en temoigner ici notre reconnaissance.

Mais avant de nous occuper du séjour à Lille du bienheureux voyageur, remontons un peu plus haut dans l'histoire de sa vie, et voyons les causes qui ont pu valoir à nos aïeux l'honneur de sa visite. Elles se rattachent à une querelle entre un roi puissant et un évêque aussi puissant que lui. Querelle sur laquelle nous

ne nous permettrons aucune réflexion, car il faudrait pouvoir se reporter à l'époque où elle eut lieu pour juger avec impartialité un prince de la terre et un prince de l'église qui défendaient, avec une égale énergie, ce qu'ils appellent leurs droits, et dont les prétentions ont, pendant plusieurs années, bouleversé un vaste royaume. Tous les auteurs que nous avons consultés, s'ils diffèrent entre eux sur les dates, sont parfaitement d'accord sur les faits. Rapin de Thoiras, Goldsmith, Augustin Thierry, les écrivains ecclésiastiques eux-mêmes, tous s'accordent à nous montrer notre héros comme un de ces hommes actifs et entreprenants, poursuivant avec opiniâtreté la route qu'ils se sont tracée, dont la volonté de fer se brise mais ne fléchit pas.

Thomas Becket, né à Londres, en 1119, de Gilbert, saxon d'origine, réduit en esclavage dans la Palestine, pendant la croisade, et de Mathilde, fille de son maître, chef sarrazin, à qui il avait su l'enlever en prenant la fuite, et qu'il épousa de retour dans son pays Thomas, disons-nous, après voir étudié quelque temps à Londres, puis à Paris, revint dans sa ville natale où il fut d'abord simple clerc d'un schérif de la cité et favori d'un grand seigneur ; de retour de l'Italie, où il était allé perfectionner ses études à Bologne, il devint successivement archidiacre de Thiébaud, primat de Cantorbéry, — ami et compagnon de plaisir du roi Henri II, — prévôt de Beverley, — doyen de Hastings, — constable de la tour de Londres, — précepteur du prince royal et grand chancelier d'Angleterre, élévation qu'il devait surtout à ses vastes connaissances et à ses rares talents. Bientôt son luxe égala ses richesses, produits de tant d'emplois qu'il cumulait. Il ne traversait la Manche qu'avec une escorte de cinq vaisseaux, et il parut un jour, dans une ambassade à Paris, avec une suite de mille personnes.

Depuis l'invasion de l'Angleterre par les Normands, le clergé, que Guillaume-le-Conquérant avait dû s'attacher à force de privilèges, et les rois, qui cherchaient sans cesse à reprendre leurs droits, étaient en lutte perpétuelle. Thomas défendit d'abord les droits du trône contre l'autel, à ce point que plusieurs évêques l'accusèrent de vouloir tuer l'église, et le menacèrent de l'excommunier. Mais à la mort de Thiébaud, Henri II, qui croyait voir dans Becket une créature dévouée, et surtout un instrument utile à l'exécution de ses projets contre les empiétements de l'Eglise, jeta les yeux sur lui, et le samedi de la Pentecôte 1162, Becket fut nommé prêtre ; le lendemain il fut consacré archevêque par le prélat de Winchester, en présence des quatorze suffragants du siége de Cantorbery.

Devenu le second personnage de l'Angleterre, Thomas crut devoir changer de conduite ; il se fit aussi simple, aussi austère

qu'il avait été brillant et fastueux ; il donna aussitôt sa démission de grand chancelier pour se rendre plus indépendant du roi, et se rangea du parti qu'il combattait naguère, il se fit le défenseur de l'autel contre le trône.

Il faut, pour être juste, dire que si l'archevêque cherchait à braver le roi, celui-ci, de son côté, faisait tout pour humilier le prélat et conquérir peu à peu les droits de sa couronne, que les nécessités de l'époque avaient fait trop négliger à ses prédécesseurs. Guillaume-le Normand avait institué des cours épiscopales qui devaient connaître tous les proces intentés à des clercs. Ceux-ci ne relevant plus que de leurs chefs se livraient à tous les désordres imaginables ; le meurtre, le rapt, le brigandage étaient arrivés, sous Henri II, à tel point que plus de cent homicides avaient été commis par des prêtres encore vivants ; les laïcs, châtiés avec la dernière rigueur, pour des fautes légères, voyaient avec envie les ecclésiastiques punis légèrement pour des crimes énormes

En 1164, le désordre allant toujours croissant, le peuple commençant à se plaindre hautement, les justiciers royaux citèrent devant leurs assises un prêtre accusé de viol et d'assassinat. L'archevêque Thomas déclara la citation nulle en vertu des priviléges du clergé, fit saisir le coupable et se contenta de le faire battre de verges et de le suspendre pour quelques années de ses fonctions.

Le roi irrité, convoqua les évêques sous la présidence de celui d'Oxford, et leur proposa les seize articles formant la constitution de Clarendon, portant entre autres dispositions qu'à l'avenir le clergé serait soumis à la justice civile. Tous les évêques donnèrent solennellement leur approbation, Becket résista seul et refusa obstinément de signer.

Au mois de novembre de la même année, un grand conseil fut assemblé à Winchester, pour juger l'archevêque ; Thomas, revêtu de ses habits pontificaux, vint fièrement s'y défendre lui-même, il fut condamné comme coupable de mépris envers la cour du roi, et pour avoir manqué à la foi jurée à son maître. Tous ses biens furent confisqués, lui et tous les siens furent bannis. Becket quitta l'Angleterre, aborda à Gravelines, et se retira d'abord a l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, puis à Soissons, de là à Sens, à Pontigny et autres monastères, où il fut accueilli avec un égal empressement (1).

---

(1) Saint Thomas de Cantorbéry a dû aller dans l'intérieur de la France jusqu'à la ville du Mans, puisqu'on voit dans la curieuse collection d'antiquités de M. d'*Espaulard*, de cette même ville, un

C'est en l'année 1170 que ce prélat parcourut les villes citées par Buzelin, c'est sans doute alors qu'il vint séjourner à Lille, où le chapître de St.-Pierre lui offrit un asile sur ses terres, à l'endroit où est maintenant la maison n° 8, rue d'Angleterre, ainsi que le constate l'inscription rappelée plus haut. La pierre sur laquelle elle est gravée est précisément au-dessus d'un puits dont l'eau à toujours passé, dans l'esprit des catholiques, pour opérer des cures miraculeuses. Ce n'est que depuis quelques années seulement que le propriétaire est délivré des visites nombreuses et fréquentes que lui faisaient les habitants de la campagne pour obtenir la permission de puiser un peu de cette eau, dont la vertu était réputée infaillible

Cette maison, possédée depuis près d'un siècle par une famille honorable, appartenait jadis à un chanoine de St-Pierre. Les caractères de l'inscription ne permettent pas de penser qu'il puisse en être l'auteur, car ils portent le cachet d'une époque plus reculée. Cependant le mot *quondam* indique assez que la pierre n'a pu être gravée que fort longtemps après le passage de l'archevêque. Par qui et en quel temps a-t-elle été placée primitivement, c'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir. Maintenant, si le nom que porte la rue lui vient d'une autre cause que cette tradition ou la direction même de cette rue, il faut reconnaître que cette coïncidence n'est pas malheureuse. En attendant qu'un autre plus heureux que nous parvienne à résoudre ces questions, ce que nous souhaitons, dans l'intérêt de l'histoire du pays, nous ne devons pas moins nous féliciter que la propriété dont il s'agit ait toujours appartenu a des personnes éclairées qui ont su conserver à notre ville, un de ses plus anciens souvenirs. Il serait à désirer que tous nos concitoyens conservassent avec le même soin les restes du moyen âge que le hasard peut leur faire retrouver dans leurs habitations (1).

---

chandelier gothique en fer damasquiné, donné à la cathédrale du Mans par le pieux voyageur. L'inscription de la donation se lit encore gravée en lettres romanes sur ce meuble précieux. Des figures grotesques, entremêlées de croix et de symboles religieux, en forment l'ornementation. A. D.

(1) La maison rue d'Angleterre, n° 8, à Lille, appartenait à M. *Delespaul,* député du Nord, sous le règne de Louis-Philippe. L'ancien logis de saint Thomas de Cantorbéry, qui fit tant d'opposition à Henri II, compta plusieurs fois parmi ses hôtes M. Odilon Barrot, un des chefs des oppositions sous les deux monarchies des Bourbons. Ce fut en cette demeure que s'assemblèrent, en 1848, les députés de la gauche, partisans de la *réforme électorale*, qui dressèrent un procès-verbal contenant les motifs sur lesquels ils s'apppuyaient pour ne pas assister

Ce qui nous parait aussi être un indice, sinon une preuve du séjour de Thomas et de quelques-uns de ses parents bannis comme lui d'Angleterre, c'est qu'il existe encore à Lille, aujourd'hui, des descendants de la famille du grand homme que l'église à mis au rang des saints. Ses arrières-neveux, qui comptent aussi parmi leurs ancêtres un célèbre magistrat dont le nom est immortel dans le cœur des Lillois, vivent au milieu de nous, entourés de la considération générale. Nous tenons une partie de ces renseignements de quelques membres de cette famille, auprès desquels nous avons eu l'honneur d'être admis. Il ne nous appartient pas, sans doute, d'établir ici la généalogie de ces honorables concitoyens, mais nous devons dire au moins que leur position sociale, l'estime dont ils jouissent, et la distinction de leurs manières sont loin de démentir cette illustre origine.

Pour achever succinctement l'épisode que nous avons essayé de retracer, nous dirons que l'exil du primat d'Angleterre avait duré environ six années, (1) pendant lesquelles toutes les tentatives de réconciliation entre le roi et son sujet échouèrent toujours contre les réserves que ce dernier voulait introduire dans les formules de transaction dans l'intérêt de l'Eglise. Le prélat réfugié en Flandre et les évêques restés fidèles au roi d'Angleterre, s'excommuniaient réciproquement, malgré la médiation inutile du roi de France, Lous VII, et du pape Alexandre III, chassé de Rome par son compétiteur Victor.

Bientôt les contestations recommencèrent entre le roi Henri et l'inflexible défenseur des immunités ecclésiastiques. Thomas ayant de nouveau lancé l'anathème contre l'évêque d'Yorck pour avoir, pendant son absence, sacré le prince royal, par ordre de son père, privilége attaché au siége de Cantorbéry, Henri II, cédant à un mouvement de colère, s'écria : *qui donc me délivrera de cet insolent brouillon?* Ces paroles du maître furent trop bien entendues ; quatre chevaliers, *Richard Britton*, *Hugues Morville*, *Willams Tracy* et *Réginald Fitz-Urse* se rendirent à Cantorbéry, et le 29 décembre 1171, à l'heure des vêpres, au moment où l'archevêque montait les degrés de l'autel, ils fondirent sur lui l'épée à la main. et l'étendirent mort sur les dalles de l'église. Thomas reçut la mort avec le courage d'un héros et

---

au banquet où voulait aussi s'asseoir M. Ledru-Rollin, partisan de la République. L'eau miraculeuse du puits de Saint Thomas de Cantorbéry, qui guérit de *la fièvre*, commençait à agir sur les députés de la gauche : ils n'en ont pas, hélas ! fait un usage assez suivi.... A. D.

(1) La rue de St-Thomas du Louvre qui disparait en ce moment à Paris pour faire place à celle de Rivoli, avait été mise sous l'invocation de St-Thomas de Cantorbéry lors de son exil en France. A. D.

la joie d'un martyr, car il n'ignorait pas les projets homicides tramés contre lui, et il se présenta lui-même au fer des assassins.

Ce meurtre ne rétablit pas immédiatement la paix. Tandis que les partisans de Becket lui décernaient les honneurs du martyre, l'évêque d'Yorck montait en chaire et disait : *Thomas est mort comme par un effet de la vengeance divine, comme Pharaon, dans son crime et son orgueil.* D'autres prélats prêchaient que « *le corps du traître ne devait pas reposer en terre sainte,* » *qu'il fallait l'enfouir dans le bourbier le plus infect ou le* » *laisser pourrir au gibet.* » Deux ans après la cour de Rome le canonisa, et l'Eglise célèbre sa fête le 29 décembre de chaque année. Henri II, tout en protestant de son innocence, n'obtint l'absolution d'un crime dont on lui reprochait d'avoir été au moins l'instigateur, qu'en allant pieds et tête nus se prosterner au tombeau de St.-Thomas, en présence des évêques et des moines de St.-Augustin, qui frappèrent cinq fois de leurs disciplines ses royales épaules dépouillées du manteau des rois. C. M.

Une Visite à Saint-Aubert de Cambrai.

Voici un passage remarquable que je lis dans les *Mémoriaux* de Saint-Aubert, folio 108 :

« Au mois de mai, an IIII^xx et IIII (1484), un evesque d'Angle-
» terre, nommé monsieur de Ely, pour les divisions qui lors estoient
» en Engleterre se party hors du païs et vint au païs de Hainau
« là où il fust pris prisonnier de par le ducq d'Austriche, et ad
» cause qu'il estoit evesque, monsieur de Cambray requist à
» mondit seigneur le ducq d'Austrice que luy volut bailler en
» garde, comme il fist, et le admena en ceste ville et me pria que
» le voulsisse logier cheens, comme je fis ; et fut mis en le cam-
» bre du canone, derrière le puch et n'avoit alors que III che-
» vaulx aveucq luy, et paioit chascune sepmaine pour les des-
» pens luy IIIe, sans chevaulx XL l. Se y fut jusques au XIIe
» jour d'aoust ensuivant, que se party de cheens, bien monté de
» IIII haqhuineez et IIII courteaux ; et ne donna oncques riens
» à l'eglise de tout ce que ses chevaulx avoient esté logiez chéens
» aveucq V serviteurs, de tout le foin, garbez et estraint que les-
» dits chevaulx avoient eu Dont je n'en fus point content et
» monstra qu'il estoit fort ingrat. »

Quel est donc cet évêque anglais qui, exilé de son pays, trouva une heureuse hospitalité dans l'abbaye de St.-Aubert et se montra si peu reconnaissant ? Voilà une petite énigme historique qui a son intérêt et qui va nous occuper un moment. Ce nom de M. de Ely, que d'abord on est tenté de prendre pour le

nom propre du personnage, est tout simplement, à mon avis, son titre épiscopal. Il s'agit donc de l'évêque d'Ely, suffragant de Cantorbéry. Or, celui qui occupait, en 1484, le siége d'Ely, n'était rien moins que le fameux Jean Morton, qui, successivement chanoine de l'église Sarum, curé de St.-Dunstan de Londres, vice-chancelier d'Oxford archidiacre de Winchester, archevêque de Cantorbéry, grand-chancelier d'Angleterre, et enfin cardinal, joua un rôle si important durant les troubles qui agitèrent les trois royaumes à la fin du XVe siècle. Jean Morton, que l'usurpateur Richard III avait donné en garde au duc de Buckingham, s'avisa d'exciter le duc son gardien à prendre les armes contre ce même Richard III dont il avait naguère si bien favorisé l'usurpation. Buckingham, écoutant les conseils de son prisonnier, leva avec lui l'étendard de la révolte ; mais il échoua, fut pris et eut la tête tranchée. Morton, plus heureux, parvint à s'échapper, trouva au rivage une frêle barque qui l'emporta sur les côtes des Pays-Bas, où il se tint caché, dit l'histoire, jusqu'au moment où le comte de Richemont, depuis Henri VII, détrôna Richard III.

Le fragment ci-dessus des mémoriaux de St-Aubert nous révèle le lieu positif où se réfugia d'abord ce célèbre proscrit. Il nous apprend en outre que Jean Morton, saisi par Maximilien, archiduc d'Autriche, fut réclamé et par conséqnent sauvé par Henri de Bergues, évêque de Cambrai. Ce sont là des circonstances historiques jusqu'ici inconnues, ce me semble. Je n'ai point à parler dans cette simple note du caractère et des qualités politiques ou morales de Jean Morton, caractère et qualités fort controversés chez les historiens. Je me borne à regretter que l'homme qui devait être un jour grand-chancelier d'Angleterre, n'ait pas daigné payer à l'abbaye de St.-Aubert les frais d'hébergement de son équipage, et ait mérité d'être taxé *d'ingratitude* par le bon abbé Philippe Blocquel. LE GLAY.

Faire Flandre, être de Flandre.

La Flandre, riche et populeuse contrée, tient une telle place dans l'histoire civile et morale des peuples des Pays-Bas, que son nom s'est infiltré dans les proverbes et les dictons populaires de nos provinces ; nous en avons déjà expliqué quelques-uns : nous allons continuer ce travail.

Suivant Le Duchat, de Baecker et autres parémiographes, *faire Flandre*, c'est faire banqueroute, s'enfuir. On appliquait ce mot plus particulièrement à la Flandre, parcequ'un grand nombre des bonnes villes de cette plantureuse province, encore aujourd'hui

fort marchande, l'étaient autrefois bien davantage encore, et monopolisaient pour ainsi dire le trafic européen; la conséquence naturelle de tant d'opérations commerciales fut souvent la fortune : mais la fortune a des revers, des désastres arrivaient et la banqueroute s'ensuivait. Ce n'était pas un résultat de la mauvaise foi des habitants, mais bien plutôt celui de leur hardiesse à faire des entreprises lointaines qui pouvaient les amener, dans un nombre proportionnellement plus grand que dans les autres pays où le commerce se trouvait plus restreint, à manquer à leurs engagements et à faire banqueroute

Quand ce triste événement arrivait aux négociants flamands, leurs relations avec l'extérieur, leurs fréquents voyages outre-mer, leur proximité des côtes de l'Ocean, les mettaient à même de se dérober facilement aux poursuites de leurs créanciers ; aussi, disait-on, par analogie, en parlant de quelqu'un qui avait disparu en laissant des dettes derrière lui : *Il a fait Flandre.* Cette expression a dû être inventée et mise en circulation par des marchands français rivaux ou envieux des succès mercantiles des trafiquants flamands.

Être de Flandre est une expression qui emporte une tout autre signification : cela veut dire être perdu, être coulé, tomber en déconfiture, se mettre en déroute. Cette façon de parler doit dater d'une époque où les habitants de la Flandre, après leur grande prospérité, et même un peu a cause de cela, en vinrent à se révolter contre les gouvernants, puis à être châtiés si vigoureusement par leurs souverains maîtres, qu'il n'y avait pas alors à se vanter d'appartenir à la Flandre. Les troubles de religion de la seconde moitié du XVIe siècle durèrent si longtemps dans ces contrées et amenèrent tant de saccagements, de pillages, de réactions et d'exécutions, qu'on put dire, à juste titre, par synonymie, être malheureux, et *être de Flandre.* Depuis longtemps néanmoins, cette expression a cessé d'être vraie : ce n'est que comme souvenir du passé que nous la reproduisons en l'expliquant ; un sol productif, la vie à bon marché, un gouvernement doux et sage, une aisance assez généralement répandue, des habitudes patriarcales et religieuses ont presque fait aujourd'hui de cet antique dicton populaire, une contre-vérité. A. D.

Deux Martyrologes de Saint-Omer.

La ville de St.-Omer, depuis la persécution religieuse arrivée en Angleterre sous la reine Elisabeth, a toujours été un refuge assuré pour les catholiques d'Outre-Manche. Le droit d'asile qui leur fut accordé a été bientôt converti en celui d'y établir des maisons religieuses dont la dernière, celle qui a résisté le plus long-

temps aux atteintes révolutionnaires, fut le collége anglais. Ces établissements étrangers ont dû faire nécessairement éclore à St.-Omer des impressions en langue anglaise ; on en compte un grand nombre : nous allons parler de deux des plus rares volumes de ce genre ; ce sont à la fois des curiosités bibliographiques peu connues et des monuments du passage des catholiques anglais dans nos provinces.

Le premier est un martyrologe romain qui parut sous ce titre : *The Roman martyrologe set forth by the command of Pope Gregory XIII. And reviewed by the authority of Urban VIII. Translated out of Latin into English, by G. K. of the Society of* IESUS. *The second edition, in which are added* diuers saints, *put into the calender, since the former impression. Printed at* S. Omers, *by* Thomas Geubels 1667. *With licence.* pet. in-8° de 9 feuillets liminaires et 376 pages. La permission d'imprimer est signée *J. C. de Longeval.*

Ce martyrologe très compact parut en latin à Rome en 1584, puis, avec des additions, dans la même ville, chez *Andrea Brogiotto*, imprimeur du Vatican, en 1660. Il fut traduit du latin en anglais par *George Keines*, prêtre de la Compagnie de Jésus, a Saint-Omer. Il parut une première édition de cette traduction (probablement à St.-Omer) ; la seconde (celle que nous possédons et que nous citons ici) reçut quelques additions et une épître au lecteur catholique, écrite par William B., dans laquelle on recommande de lire tous les jours, en famille, quelques feuilles de ce livre, « *véritable arbre de vie*, placé au centre du Paradis. » Ce volume est rempli de faits et mieux coordonné que ne le sont ordinairement les ouvrages de dévotion de nos provinces au XVIIe siècle.

Le second ouvrage que nous avons à signaler, beaucoup plus remarquable que le premier, porte le titre suivant : The English martyrologe, containing a summary of the most renowned and illustrious saints of the three kingdoms, England, Scotland, and Ireland. Collected, reviewed, and much augmented by I. W. P. The third edition. Permissu superiorum M DCL. XXII. (sans nom de lieu, mais *Saint-Omer*, *Thomas Geubels*), petit in-8° de 8 folios liminaires et 294 pages. Ce livre a pour auteur *John Wilson*, prêtre anglais à St.-Omer. Il a eu trois éditions, ce qui ne l'a pas rendu moins rare, ces sortes d'ouvrages étant beaucoup lus et détruits par l'usage peu après leur apparition. La première édition a dû paraître en 1608, vraisemblablement au même lieu, puisque l'approbation est sortie de *St-Omer*, au mois de juin de cette année ; la seconde est peut-être de 1639, comme semble l'indiquer l'épître dédicatoire datée du 1er octobre 1639.

Lorsqu'après la chûte de Napoléon Bonaparte, on est parvenu

à construire un almanach portant une victoire par jour, on a regardé cette patriotique idée comme une chose nouvelle et ingénieuse : ce n'était qu'une imitation comme tant d'inventions modernes que l'on nous fait passer pour neuves. Le père J. Wilson avait conçu, deux siècles auparavant, la pensée de réunir, après l'exil des catholiques de l'Angleterre, tous les faits glorieux des saints martyrs de la Grande-Bretagne et de les rassembler de manière à former un ouvrage dans lequel on trouvait, pour chaque jour, une invocation de saint anglais. Il relevait ainsi les souvenirs de l'Eglise catholique d'Angleterre et il la glorifiait au moment même où la persécution en chassait de son sol les derniers débris.

Le martyrologe anglais de St.-Omer, qui, du reste, est précédé d'une longue table alphabétique des saints qui y ont leur histoire sommaire, contient une foule de faits se rattachant à l'histoire sacrée de nos provinces. On trouvera les principaux aux dates suivantes : 4 février, *S. Liesard*, à Honnecourt, près Cambrai ; 22 févr., translation de *S. Gudwall* à Gand ; 25 févr., déposition de *S. Fursy*, à Péronne ; 10 mars, fête de *S. Himelin*, à *Vissenaken*, près Tilmont en Brabant ; 25 avril, commémoration de *S. Obod*, à Wancourt en Artois ; 15 mai, fête de sainte *Dympne*, à Gheele ; 20 juin, translation de *S. Oswald*, à Bergues ; 24 juin, passion de *S. Romwald*, à Malines ; 27 juin, passion de *S. Liévin*, à Gand ; 10 juillet, déposition de *S. Etton*, à Liessies ; 26 juillet, fête de sainte *Christine*, à Dermond, en Flandre ; 2 août, translation de *S. Wenlock*, à Gand ; 4 août, fête de *Ste. Walburge*, à Furnes ; 1er octobre, déposition de *S. Wasnon*, à Condé en Hainaut ; 2 novembre, déposition de *S. Vulgan*, à Lens en Artois ; 6 novembre, déposition de *S. Winox*, à Bergues ; 12 novembre, passion de *S. Lilvin*, à Assche en Brabant ; 15 novembre, déposition de *S. Kilian* sur le territoire d'Arras.

En voilà certainement plus qu'il n'en faut pour avouer qu'il y a peu de livres anglais au monde plus intéressants que celui-ci pour les habitants de nos contrées. A. D.

Denys-Montfort, de Dunkerque.

Pierre-Marie-Joseph Denys, naturaliste et littérateur, plus généralement connu sous le nom de Denys-Montfort, et par beaucoup d'écrivains sous celui, tout simplement, de Montfort, est né à Dunkerque, le 17 juin 1766. Son père y était négociant (1).

---

(1) Il habitait la maison n° 10, rue de l'Eglise.

Avant que la tradition ne s'en perde entièrement, nous allons essayer d'esquisser quelques traits de cet homme, le plus singulier, le plus bizarre, le plus original, dit-on, qu'on pût rencontrer, et qui ne fut pas sans jeter quelqu'éclat sur notre cité.

Denys-Montfort reçut une excellente éducation Passionnément épris de l'étude, voulant savoir, approfondir, se rendre compte de tout ce qu'il voyait, de tout ce qu'il lisait, il se distinguait, parmi tous ses condisciples, par une aptitude peu commune à tout ce qui se rattache aux sciences et aux arts. Tout jeune encore, c'était déjà un savant dans toute l'acception du mot.

D'une imagination ardente, active, exaltée, ce qui l'entoure ne suffit bientôt plus à son esprit toujours avide du nouveau. Le désir de voyager, de voir et d'étudier de près les merveilles de la nature, ne tarde pas à s'emparer de lui. Doué d'une force physique peu commune, hardi, entreprenant, aventureux, ne redoutant aucun péril, aucun danger, c'est par les Grandes-Indes qu'il débute. Il s'embarque sur un navire, commandé par le capitaine Deens, en partance, dans notre port, pour la Chine.

Parcourant successivement l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, étudiant, écrivant beaucoup, il rassemble, dans ses voyages, et des notes précieuses et de nombreuses collections. Les mollusques, les coquilles y entrent pour la plus large part ; ce sont des matériaux qu'il prépare pour l'avenir.

De retour chez son père, après une assez longue absence, celui-ci l'associe à ses affaires. Le 13 janvier 1789, il épouse Mlle Jeanne-Sophie-Julie-Issaurat de Montfort, jeune personne de 22 ans. Quelques années s'écoulent heureuses pour lui dans son jeune ménage. Lorsque survint la guerre de 92, qui appelle sous les drapeaux tous les Français de 19 à 25 ans, Denys-Montfort quoique père de famille, ayant rigoureusement dépassé l'âge qui le pouvait faire comprendre dans cette grande levée, cédant à son humeur bouillante, impétueuse, avide d'ailleurs d'émotions, renonce au bonheur du foyer domestique pour se faire soldat. Il choisit l'arme de l'artillerie et parvint rapidement à mériter l'épaulette de capitaine.

Un trait saillant, particulier à son caractère prompt, fougueux parfois, c'est que chez lui la résolution était accomplie en même temps qu'elle était prise. D'une nature indépendante et volontaire, se sentant à l'étroit dans la sévérité de la discipline, ne pouvant consacrer le moindre loisir à ses études favorites, précisément alors que, par les connaissances militaires qu'il a promptement acquises, et sa bravoure, il fut devenu officier supérieur, il n'hésite pas à quitter subitement le service et à revenir à Dunkerque.

Le commerce y étant à cette époque complètement anéanti et rien n'étant étranger à cet homme, de marin, de voyageur, de

négociant, de militaire qu'il avait été, il se fait imprimeur. Ses loisirs alors, et Dieu sait combien il en prend, il les donne tous à l'horticulture qui maintenant l'occupe essentiellement. Il crée à cet effet, dans les environs du Jeu-de-Mail, un jardin botanique où bientôt viennent se grouper, aux prix de grands sacrifices, des arbres, des fleurs de tous les pays. Sa renommée commence, des relations s'établissent et deviennent suivies entre lui et les conservateurs du Jardin des-Plantes de Paris, et il y fait de fréquents voyages. Ce ne sont pas les plaisirs qui l'attirent dans la capitale, l'histoire naturelle est le seul motif, le seul but de ses excursions. Dessinateur habile, ce que ne contiennent ni ses vitrines, ni ses serres, ni ses plates-bandes, il l'enferme dans ses albums. C'est au Jardin-des-Plantes qu'un jour, dessinant des fleurs, il est surpris par le premier consul Bonaparte, qui se connaît en mérite, apprécie à l'instant cet homme bizarre, brusque, original, dont les réponses sèches, brèves, conservent toute leur rudesse même envers le chef de l'Etat. Il est attaché aussitôt au grand etablissement où il lui est fait une belle position.

C'est là dès lors qu'il est surtout à même de développer la variété de ses connaissances, l'étendue de son savoir. Il y acquiert bien vite l'estime et la considération de ses collègues. Au milieu d'incessants voyages, de missions scientifiques que le gouvernement lui confie, il trouve le temps de publier divers ouvrages. L'*Histoire naturelle des Mollusques*, quatre volumes in-4°, *faisant suite aux œuvres de Buffon* ne tarde pas à paraître ; elle est suivie quelques années après de la *Conchyliologie systématique*, deux volumes in 8°, et de quelques opuscules parmi lesquels on cite la *Ruche à trois récoltes*, la *Vie et les aventures politiques d'un prince de Perse*.

Denys-Montfort, mort à Paris, en 1821, au milieu de travaux inachevés, eût vu sans cesse grandir sa réputation, si malheureusement il n'avait poussé trop loin la manie de créer toujours et constamment de nouveaux genres, et cela sur des données peu certaines, parfois inexactes, sur des apparences douteuses. Beaucoup de ses genres ont été rejetés. Deshayes, Chenu, qui n'en disent pas grand bien, en ont, néanmoins, dans leurs divers traités de conchyliologie, conservé plusieurs. Ils citent, comme les meilleurs, les genres polyphême, scarabe, mélampo, magile, licorne. Ce dernier, des plus remarquables, confondu par Linnée, Bruguière et autres, parmi les pourpres, suffit à lui seul pour atténuer, sinon pour justifier cet excès de propension à séparer, à diviser ce que d'autres, et des plus savants, avaient jusque là laissé réuni.

Un défaut sans excuse cependant, chez Denys-Montfort, c'est qu'écrivant sur une science positive, il a eu le tort bien grave de vouloir à toute force y introduire le merveilleux. Oubliant par-

fois qu'un naturaliste doit apporter dans ses descriptions la plus rigoureuse exactitude ; que chez lui point ne doivent exister ni fictions, ni suppositions, mais seulement la réalité, la vérité, il cherche à donner de l'intérêt à ses travaux par des histoires faites à plaisir C'est ainsi qu'au sujet d'apparitions et de disparitions d'îles signalées le siècle dernier, dans la mer du Nord, et qu'on attribuait au diable, il semble donner foi à ces phénomènes par la présence de *krakens* ou poulpes colossales, animaux aussi fabuleux que le grand serpent de mer, et les crabes géants quelque peu aussi de son invention. Voici au reste un échantillon de l'exagération dans laquelle il tombe malheureusement assez fréquemment :

« J'ai pu observer ce poulpe (le poulpe commun) sur les mêmes rivages du Hâvre qu'avait parcourus Dicquemare ; quoiqu'il n'y soit plus aussi commun que ce savant paraît l'avoir indiqué, j'ai cependant été assez heureux pour en rencontrer plusieurs sur les bords de la plage, et deux autres dans la mer, dont l'un faillit à me faire périr. En me livrant avec ardeur à leur recherche, je rencontrai le premier sur le sec, entre les rochers qui sont au sud de la citadelle du Hâvre : dès que je l'aperçus, je courus à lui ; un chien, qui m'accompagnait, me précéda ; en le harcelant, il l'empêcha de fuir ou de se blottir, pour le moment sous les rochers Ce chien était un animal intrépide et terrible ; il portait le nom de Tartare, nom sous lequel tous mes amis l'ont parfaitement connu ; inaccessible à la crainte, il ne reculait pas, quelque nombreux qu'eussent été les assaillants, et, quand il était en fureur, à peine me respectait-il moi-même. Ce dogue irlandais et d'une forte taille, tournait autour le poulpe, lorsque j'arrivai dessus et cherchait à le prendre au corps ; mais celui-ci, dont les bras avaient trois pieds de longueur, se défendait courageusement par leur moyen ; il les faisait siffler dans l'air en tous sens, et lançait au chien de vigoureux coups de fouet ; dans sa fureur, il en frappait le rocher avec violence, et il ronflait avec force. Cependant mon arrivée parut le déconcerter, et je vis qu'il tâchait de battre en retraite. Je n'avais ni armes ni bâton ; mais décidé à me saisir de ce poulpe, je me mêlai dans la querelle, et prenant une pierre plus grosse que le poing, je la lui jetai au milieu des bras ; mon chien, profitant de l'instant, se lança après elle à corps perdu sur ce mollusque, en le saisissant des dents à la base des bras : dans un instant il fut enlacé. Rien ne peut dépeindre la fureur qui s'empara de lui quand il se sentit ainsi douloureusement lié : il remplit l'air de ses hurlements et de ses cris, mordant et déchirant son ennemi avec une rage que je ne lui avais pas encore vue, même dans un combat contre un loup dont il était sorti vainqueur. Le chien et le poulpe

» ne formaient plus qu'une seule masse. Cé mollusque chan-
» geait de couleur ; dans la fureur qui devait aussi l'animer, sa
» peau prenait toutes les teintes, depuis le violet le plus foncé
» jusqu'au rouge le plus vif, et malgré les pierres dont je l'acca-
» blais, malgré les blessures nombreuses qu'il recevait, il parvint
» à entrainer dans un coin du rocher un chien que je pouvais
» comparer à Cerbère. Le danger qu'il courait ne me permit
» plus de balancer ; je me jettai à mon tour sur ce poulpe, je
» saisis ses liens avec force, et, me raidissant des pieds contre
» les flancs du rocher, je parvins à arracher ses bras, dont en-
» veloppant les miens, il essayait de me saisir aussi, quoique par
» les morsures du chien ils fussent déjà a demi détachés de son
» corps : par ce moyen, le dogue fut délivré ; il put s'arracher
» de lui-même, en y laisant cependant du poil , du reste des
» bras qui l'avaient saisi, et je parvins à tirer ce poulpe en lam-
» beaux de ce trou, qui, s'il eût été plus profond, eût servi de
» tombeau à mon chien. Son corps était gros comme une ci-
» trouille ; il avait un pied et demi de long, et ses bras étendus
» auraient pu offrir neuf pieds d'envergure. »

Quoi qu'il en soit, l'*Histoire des Mollusques*, la *Conchyliologie systématique*, ouvrages sérieux au fond, malgré la faiblesse de Denys-Montfort à l'endroit du surnaturel, le font citer par tous les auteurs qui, après lui, ont traité ces sujets. Son nom, qui figure dans les collections du Jardin-des-Plantes, près de tous les genres qu'il a créés, est désormais acquis à la science. Seulement, et ceci devrait tourner un peu à la confusion de Dunkerque, il est moins connu en notre ville qu'il ne l'est à Paris dans le monde savant. Disons plus, il est ici pour ainsi dire ignoré par la génération actuelle, et ses rares contemporains, qui vivent encore, l'ont pour la plupart oublié. Son portrait existe à Dunkerque, il n'est point au musée, sa véritable place, cependant. Ses ouvrages, nous regrettons de devoir le dire, ne se trouvent même pas a la bibliothèque. Ce dernier point surtout est-il un oubli volontaire, est-ce tout bonnement de l'indifférence ? Nous ne voulons pas ici l'approfondir, nous nous bornons à le signaler n'ayant d'autre but, en écrivant ces lignes, que de faire sortir de l'oubli, où elle est plongée parmi nous, la mémoire de Denys-Montfort, que Dunkerque peut, à juste titre, se glorifier d'avoir vu naître.

E. Forcade.

Un trait de Charles de Lorraine.

Antoine de la Place, littérateur calaisien, l'un des plus féconds écrivains du siècle dernier, raconte que se trouvant à Bruxelles vers 1780, il contribua à sauver la vie à une jeune et jolie fille qui allait être livrée au bourreau. Voici comment le fait eut lieu :

De La Place était logé à Bruxelles chez un marchand mercier portant un nom bien connu en Belgique, celui de *Goffin*, qu'illustra depuis un brave mineur de Beaujonc, près Liège. Un jour qu'il sortait de son logement, l'écrivain calaisien vit un attroupement considérable dans la rue ; il en demanda la cause et on lui dit qu'une jeune fille, nommée *Louise*, âgée de 16 ans, belle comme un ange, condamnée à être pendue, allait passer, pour être exécutée sur la grande place de Bruxelles, et que chacun s'empressait pour considérer cette jolie personne une dernière fois Tout le monde la plaignait, les juges même regrettaient de l'avoir condamnée, mais ils devaient appliquer la loi, toute cruelle qu'elle était !

Quel crime avait donc commis cette infortunée, si jeune et si intéressante ? Le voici : huit jours auparavant, son amant avait été exécuté pour vol, et l'on avait découvert chez elle une cassette fermée dont elle ignorait le contenu ; on la fit ouvrir et l'on y trouva des objets volés par celui qui en avait fait le dépôt et gardé la clé. La justice, conformément aux *Placards* de Charles-Quint très rigoureux sur le recel, ne put se dispenser de condamner à mort la pauvre enfant, malgré toutes ses protestations d'innocence.

La pitié générale qu'excitait la belle condamnée gagna De La Place qui, ne consultant que son cœur de poète, se mit sur-le-champ à écrire au prince Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays Bas autrichiens, pour lui raconter rapidement l'histoire de la jeune fille, l'intérêt public qu'elle inspirait, et l'émotion du peuple sur son passage. Ces mots écrits chaleureusement étaient terminés par ce très léger impromptu :

Près d'un héros, aussi juste qu'aimable,
L'excès d'amour fut toujours graciable :
Le plus beau titre est celui de *clément !*

Il est une heure à la vertu fatale :
Qui peut, hélas ! répondre d'un moment ?

Hercule même a filé pour Omphale ! . . .
Et si *Louise*, avec moins de scandale,
Blessa les loix. . . . ce fut pour son amant !

De La Place connaissait tous les chambellans du prince ; l'un d'eux introduisit dans l'intérieur de la Cour le modeste Goffin, porteur de la lettre du poète qui parvint à son adresse. Charles de Lorraine avait heureusement le cœur meilleur que n'étaient les vers de De La Place, il sentit qu'il se trouvait là une bonne action à faire et à l'instant même il donna ordre de surseoir à l'exécution.

On vit bientôt accourir, tout essouflé, le bonhomme Goffin, le manteau retroussé sur l'épaule, le chapeau en l'air, criant à tue-tête : *Répit ! répit ! de la part de son Altesse Royale !* La

fatale charrette s'arrêta au moment d'atteindre la potence, l'escorte et les gens chargés de l'exécution la firent rétrograder après s'être assurés de l'authenticité de l'ordre du prince, et ce fut ce jour-là un vrai jour de fête pour Bruxelles. Le *Répit* fut, quelques jours plus tard, converti en *lettres de grâce* enregistrées au Conseil souverain de Brabant. C'est le cas de dire avec De La Place :

« Quoique souvent le prosateur en glose,
» Par fois les vers sont bons à quelque chose. »

Le poète calaisien, qui eut le titre de secrétaire de l'Académie d'Arras dont il ne remplît guère les fonctions, témoigna sa reconnaissance au prince Charles de Lorraine en composant pour lui une épitaphe, genre de faveur poétique dont il gratifiait volontiers et ses amis et ses ennemis Voici celle qu'il fit pour le Gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens, mort le 4 juillet 1780, au château de Tervueren.

D'un guerrier prince et citoyen,
Dont l'âme aux vrais devoirs fidèle
Aima, connut et fit le bien,
Dans ce tombeau gît le modèle.

A. D.

Un trait de l'enfance du Prince de Ligne.

Le feld-maréchal prince de Ligne, l'homme de qualité le plus spirituel de son temps, a laissé sur sa vie deux sortes de mémoires qui sont encore inédits. Les uns, composés avec méthode, ont été donnés aux trabans de la garde autrichienne pour tenir lieu de legs en espèces que les capitaines de cette compagnie avaient coûtume de faire à leurs anciens soldats ; ils ont été vendus à la maison de librairie *Cotta*, de Stuttgard, qui ne les feront paraître que le jour où il ne s'y trouvera plus un seul nom de personnage vivant. La mort travaille tellement dans les sommités de la société que ce grand jour approche. Les autres mémoires, écrits avec cet abandon qui caractérisait si bien le Prince de Ligne, ont été retrouvés et acquis dans une vente publique avec beaucoup d'autres documents de famille par le petit-fils du prince, aujourd'hui membre du sénat belge et ancien ambassadeur à Paris. Cet écrit porte le titre de : *Fragments des Mémoires de ma vie* ; ils sont en douze cahiers dont moitié est de la main même du prince. Ils ont dû être rédigés vers 1790, mais revus longtemps après cette époque, suivant les corrections qu'on y re-

marque. Le bienveillant possesseur actuel de ce manuscrit a bien voulu le communiquer; quelques extraits seulement en ont été tirés.

La partie la plus curieuse de ces fragments est celle qui retrace l'enfance de l'héritier de Bel-Œil. Ses gouverneurs furent l'abbé *Verdier*, ex-jésuite, M. *Duport-Dutertre*, M. *Renault de la Roche-Valain*, le chevalier de *St.-Maurice*, M. *de la Porte* et encore un autre. Ils ne lui apprirent que ce qu'il aimait, jamais il ne voulut entendre parler de chimie, d'astronomie et même de mathématiques; il n'en prit que ce qu'il suffit d'en savoir pour les fortifications. Le vieux prince de Ligne le père habitait alternativement Bruxelles, Bel-Œil et son château de Baudour. L'enfant suivait son père avec son gouverneur. Mais laissons parler lui-même un si charmant causeur :

« Dans les cinq ou six mois d'été que je passai à Bel-Œil, j'appris singulièrement la chasse et l'économie ; celle de mon père, qui ne voulait pas que je tirasse ma poudre aux moineaux, l'engagea à me la faire acheter ainsi que mon plomb, et à me payer quatre sous pour chaque pièce de petit gibier que je rapportais à la maison, un petit écu pour un renard ou un chevreuil, un gros écu (six livres) pour un sanglier ou un loup. Je n'ai pas eu d'autre argent que celui que je gagnais ainsi, jusqu'au jour de mon mariage (il se maria à 18 ans).....

» A Bruxelles, mon père, qui partageait sa loge avec la princesse de Horne, qui venait de se marier, et qui était aussi belle qu'aimable, craignant que j'en devinsse amoureux ne voulut plus que j'y allasse. Mon gouverneur aimait la comédie. — Eh bien! lui dit mon père, vous irez sur les bancs du théâtre ; il y en avait alors partout. J'y vis de plus près des actrices charmantes, et je ne perdis rien de ce qui était un peu instructif dans de jolis opéras-vaudevilles.. .. Un soir, je fais semblant d'être obligé de sortir; je m'arrête dans la coulisse ; j'y trouve une danseuse, une demoiselle Grégoire, dont je croyais, étant déjà fat alors, que les beaux yeux se tournaient quelquefois vers moi : je lui fis ma déclaration, elle se mit à rire. D'abord interdit, ensuite confus, je me dis : il faut pourtant que cette scène de la coulisse me serve à quelque chose — Le duel de M. de Turenne à neuf ans m'avait tourné la tête — J'ai treize ans, me disais-je, et je ne me suis pas encore battu. Un officier de trente ans au moins veut entrer par le théâtre pour s'asseoir sur un banc, je lui marche sur le pied : la peste ! prince, vous êtes maladroit, me dit-il. — Non, monsieur, lui dis je, je l'ai fait exprès, car vous m'avez regardé d'un air !... Il se mit à rire comme Mlle Grégoire, et voilà que, dans un quart d'heure, je suis deux fois traité comme un enfant. »

Ce début d'enfant promettait un prince brave et galant, et, chacun le sait, il a tenu sur ces deux points plus encore qu'il n'avait promis.

A. D

Coulogne.

Au sud de Calais, à quatre kilomètres de cette charmante et coquette petite ville, est un joli village, que nos ancêtres, disent les chroniqueurs, nommaient *Cole*, qui prit plus tard le nom de *Colewide* et qu'enfin l'on appelle aujourd'hui *Coulogne*.

Je ne vous dirai pas l'origine de ces diverses appellations. Le champ des étymologies est trop élastique pour que je m'y hasarde à y poser le pied. — Plus d'un historien y est resté embourbé : je ne veux pas subir le même sort, dussé-je passer pour un ignorant.

Si vous aimez les splendeurs émouvantes de la nature, fuyez la ville par une belle matinée d'automne, allez à Coulogne : vous y trouverez, avec l'ombre et la fraîcheur, la solitude et des réduits mystérieusement entourés d'arbres juvéniles et séculaires. Là, vous pourrez à votre aise vous étendre sur l'herbe embaumée, et rêver à vos souvenirs.

Là encore, vous pourrez vous égarer jusqu'aux bords des fossés et des étangs, si calmes avec leurs îlots de glayeuls et de nénuphars, de verdure et de fleurs ; puis, quand vous aurez parcouru tous ces sites, si harmonieusement parés, arrêtez-vous sur le bord septentrional du charmant village, et quelque pâtre instruit viendra vous raconter l'histoire suivante :

C'était en l'année 1251, *Pierre Lis Frerons*, sénéchal du Boulonnais et seigneur de Coulogne, en terre de Merc, tenait en possession le château de ce lieu.

Vous savez ce qu'était un château dans ces temps qui sont loin de nous ; alors, les races de comtes, de barons et de chevaliers n'allaient pas, errantes et aventurières comme aujourd'hui, s'établir de rue en rue et élever, de quartier en quartier, des fabriques de sucre indigène et des filatures de coton : elles avaient leur manoir antique et y passaient paisiblement les jours à étudier aux astres. De toutes parts *n'estoient que grandes murailles flanquées de barbacanes à crèneaux et surmontées de Donjons, de tours et de tourelles.*

Et n'allez pas surtout prendre une idée de la gravité féodale de la tour des châteaux du moyen-âge, en jetant les yeux sur les sveltes et légers campanilles qui s'élèvent bourgeoisement au-dessus des frontons de nos châteaux modernes.... Ces pigeonniers n'entraînent qu'une idée de gastronomie et de confortabilité; les autres rappelaient la dîme, le servage et souvent la barbarie, ce qui était beaucoup moins réjouissant.

Mais arrivons à messire *Pierre Lis Frerons* en personne.

Ce sénéchal du Boulonnais, ce seigneur de Coulogne, Rorichove et autres lieux, avait, en sa qualité féodale, chargé de ren

dre justice dans toute l'étendue du territoire dont il était le maître. Or, ayant eu un jour à se prononcer dans un différend qui s'était élevé entre un baron de la terre de Merc et l'abbaye de St.-Bertin, au sujet d'une portion de pâtis que ledit baron avait enlevé aux moines, il le fit avec tant d'équité, que l'abbaye de Saint-Bertin se trouva dépossédée d'un bien qu'elle avait légitimement acquis de ses deniers, l'année précédente, des bénédictins de St.-Wulmer-au-Bois, aujourd'hui Samer.

Les moines avaient fort mal pris la chose ; ils s'assemblèrent à leur prévôté de *Pétresse*, de nos jours St.-Pierre-lès-Calais, et décidèrent que plainte serait portée contre la sentence de Piere Lis Frerons à la comtesse de Boulogne Mahaut, la même qui épousa en seconde nôces Alphonse de Portugal, frère de Sanche II, et qui mourut épouse répudiée le 14 janvier 1254. — A cette époque, il était imprudent de donner tort à des moines. Cependant cette comtesse prit fait et cause pour son sénéchal, et la sentence qu'il avait prononcée fut déclarée valable et admissible.

L'abbé de St.-Bertin, Gilbert, blessé de cette décision, résolut dès-lors de faire payer cher à Pierre Lis Freron l'acte injuste qu'il avait commis. Fort de son droit de propriété, appuyé par le témoignage des bénédictins de St.-Wulmer-au-Bois, fort surtout de l'avis du pape Innocent IV, à qui il avait écrit touchant cette affaire, il voulut avoir satisfaction de l'insulte qu'il avait reçue dans la spoliation de la propriété des moines, et en référa au banc des échevins et cormans de la terre de Merc.

Ceux ci, saisis du procès d'opposition, reconnurent légitimes les droits de l'abbé Gilbert, agissant au nom de l'abbaye de St.-Bertin, et firent sommer trois fois le seigneur Pierre Lis Frerons *à comparoir devant justice échevinale.*

Le sénéchal ne s'étant point présenté, les cormans, assemblés de nouveau, déclarèrent l'abbé de St.-Bertin bien fondé en droit d'arsins à l'encontre dudit sénéchal.

On sait que les villes de Flandre, d'Artois et de Picardie avaient alors une singulière coûtume qu'on nommait le *droit des arsins*. Si quelqu'un, demeurant hors la ville, ayant maison en châtellenie, avait commis quelqu'acte répréhensible dont on ne pouvait obtenir la répàration par voie de justice ordinaire, on se transportait en grand nombre au lieu qu'il habitait, et l'on démolissait sa maison, dont on brûlait ensuite les débris.

On ne connaît l'époque ni du commencement, ni de la fin de cet usage. Le pape, par lettres datées de Lyon, en 1250, défendit, sous peine d'excommunication, à la ville de Lille, d'exercer le droit des arsins sur les terres de St.-Pierre de Lille et autres bénéfices ecclésiastiques. En 1344, les nobles de la châtellenie de Lille portèrent plainte au parlement de Paris contre cette coûtu-

me. Mais, par arrêt du 29 mars 1350, le parlement les débouta de leur plainte, et maintint les échevins et bourgeois en possession de leur privilége.

Donc, en cette année 1251, le jour de St.-Magloire, tinta en la ville de Merc le ban cloque, et sonnèrent les trompettes, et bientôt un grand rassemblement se fit.... Là « *fust faict cognoitre aux bourjois et aultres, que avait été somé se rendre à justice ledict sénécal, seigneur de Colone ;* » que « *n'y aient tenu à obéissance, à troisième cri, besoing à justice et vindicte estoit arser maizzon, chastel, forniers, fouinier et cense de'iceluy.* »

Après cette lecture faite par le reward, l'expédition s'organisa d'elle-même ; car le peuple de cette époque tenait beaucoup à la conservation du droit d'arsins, et ne faisait jamais faute d'en exécuter la lettre, surtout, quand il avait à l'exercer sur les gentilshommes d'alors, qui, s'il fallait en croire l'histoire, n'étaient pas toujours des hommes gentils. Onc, le jour même, après avoir entendu la messe d'onze heures, en la *chapellette du marchié,* se mirent joieusement en marche les hommes de bonne volonté, au nombre de *trois cens nonente, aiiant devant Marcel Elus, chevauchant et portant banière ; Simon, reward, et Jehan Loquet, sindic, du corps des tiulleurs* (couvreurs), *iceux tenans baguettes ; venoyent, en la suitte, arbalestriers et archers, et les mestiers, portant esquelles, pioches, piques, ingens et pamars* (marteaux).

Il était quatre heures quand la troupe arriva devant le château de messire Lis Frerons, qui, ce jour-là, *avoit grand compaignie à cause qu'il venoit de marier Berthe, sa fille, à un seigneur Boulennisien. Grand fust le despit du sieur sennecal, voir gens armés et ouïr menaces, et sitôt comprins le denger, que fit crier aux arsineurs et entours : êtes tertous bien venus ! et leur fit porter cervoise et biscaie....*

La manière grâcieuse dont Lis Frerons reçut ses ennemis n'eût, à ce qu'il paraît, aucune influence sur eux ; car ils se mirent à l'œuvre, et en moins d'un quart-d'heure, le château, évacué par les gens de la nôce, fut entamé à coups de pioches et d'engins, et *tant besognèrent les mestiers pour vingier l'abbé de St. Bertin, que renversérent ponts, huis, jours, estables ; et tout, si en dehors que dedans fust incontinens ars* (brûlé) *et jeté en dedans les fossés, flos et pertuis.*

Pierre Lis Frerons, peu satisfait de ce procédé, alla se plaindre à Mahaut et chercha à intéresser en sa faveur l'évêque des Morins, Raoul d'Escale ; mais celui-ci déclara que bonne justice avait été faite, et prit si peu le parti du plaignant, qu'il obtint, après deux ans de sollicitations, que le sénéchal fût blâmé, comme ayant injustement agi, et que la comtesse de Boulogne fût tenue à réparation du préjudice causé à l'abbaye

L'acte d'humilité de Mahaut eut lieu le 3 juin 1253, en présence de Guillaume d'Oye, prévôt de Pétresse.

Ainsi disparut le *feodal chastel de Coulogne* Quant à messire Pierre Lis Frerons, on ne le plaignit point de la mésaventure qui lui était advenue ; car son caractère hautain, ses mœurs dissolues et la brutalité qu'il exerçait sur ses vassaux l'avaient rendu odieux dans tout le pays.

Tels étaient parfois les seigneurs de ce temps ; et, cependant, si vous visitez les campagnes où se trouvent encore quelques rares débris des *chastels* de la féodalité, le descendant du pauvre serf ne manque pas de vous conter, dans son langage naïf et pittoresque, les faits et gestes des sires châtelains du lieu, leurs duels. leur vaillantise, leurs amours, leur guerre sainte pour la gloire de Jérusalem. JEAN DERHEIMS.

Fragment du Siége de Maubeuge, en 1815.

Les habitants de Maubeuge n'étaient plus aussi animés pour la défense de la ville qu'en 1814, le retour de Louis XVIII avait mis la division parmi les citoyens, et celui de Napoléon n'avait fait qu'accroître cette division ; aussi, peu de jours après l'investissement de la place par l'armée prussienne, une émeute éclata pour forcer le général Latour, commandant supérieur, à rendre la place ; nous laisserons parler le général sur cette émeute. Nous lisons dans un mémoire publié ce qui suit :

« Les habitants ayant appris que Louis XVIII était à Mons et » présumant qu'il avait l'intention de diriger sa marche par Mau- » beuge, se rassemblèrent tumultueusement, les meneurs criaient » hautement que, si le commandant ne voulait pas ouvrir les » portes de la ville, il fallait le précipiter dans la Sambre. Le » général, que n'intimidaient point leurs clameurs, fit arrêter » l'un des principaux, au milieu même de l'attroupement ; mais » au moment où il voulait en faire arrêter un second, il sautèrent » sur son épée pour l'arracher avec violence de ses mains. Plu- » sieurs officiers et un *grand nombre de soldats* étaient présens, » pas un ne dit un mot, ne fit un mouvement pour lui porter se- » cours. Il parvint cependant à rétablir l'ordre avec l'aide du » Maire de la ville (M. Picquery). Il prit des mesures pour pré- » venir le retour de semblables émeutes, et il n'y en eût plus. » Mais les habitants continuèrent toujours d'exciter les soldats à » la désertion et à la révolte. »

A la suite du récit du général, nous mettrons celui fait plus tard à l'autorité supérieure française, conçu en ces termes :

« Les habitans de cette ville ayant appris avec la plus vive joie

» que S. M. Louis XVIII était à Mons, et présumant qu'il avait » l'intention de diriger sa marche par Maubeuge, à cette heureuse » nouvelle, les habitants se sont rendus chez le gouverneur, pour » le prier d'arborer le drapeau blanc et pour renouveler à ce » bon Roi leur serment de fidélité, et lui faire parvenir le désir » de lui ouvrir les premiers les portes de son royaume ; mais » malheureusement leurs efforts ont été comprimés, plusieurs » d'entre eux ont été incarcérés et expulsés de la ville ; cette » opiniâtreté a été cause des malheurs qui en ont été la suite. »

Toutes ces dispositions d'une partie de la population n'étaient pas ignorées des assiégeants : c'est ce qui engagea, nous le supposons, le prince Auguste à faire parvenir à Maubeuge, à l'aide de quelques émissaires, la proclamation suivante :

« Aux habitants de Maubeuge.

» Le maréchal prince de Blücher m'a chargé d'offrir une capitulation très honorable pour la forteresse de Maubeuge, sous les conditions suivantes :

» 1. Les troupes de ligne, les gardes nationales seront désarmées, et se rendront, selon leur volonté, chez Louis XVIII ou dans leurs foyers.

» 2. La place sera rendue avec tout ce qu'elle contient d'artillerie, de munitions de guerre, de vivres et tous les objets qui servent à sa défense aux troupes de Sa Majesté le roi de Prusse.

» Si le commandant ne veut pas accepter ces conditions, si honorables encore aujourd'hui, et me force d'assiéger la ville de Maubeuge, je vous déclare que j'ai les ordres les plus positifs du Prince de Blücher de n'accepter de capitulation qu'à condition que toute la garnison se rendra prisonnière de guerre, et sera conduite dans les déserts de la Russie.

» La déclaration ci-jointe du Maréchal Prince de Blücher vous fera connaître les intentions des puissances alliées.

» Nous sommes les amis des Français et venons les délivrer de la tyrannie de Bonaparte, dont l'existence politique est incompatible avec la sûreté de l'Europe, ce n'est qu'à lui et à ses complices que nous faisons la guerre. Bien loin de nous mêler dans les affaires intérieures de la France, c'est aux Français seuls à déterminer la forme du gouvernement, qui pourra leur convenir, aussi longtemps qu'ils ne menacent pas, par là, la sûreté politique des autres Etats. J'espère que la garnison et les habitants de Maubeuge sont trop attachés à leur patrie pour vouloir exposer leur ville à une ruine certaine, en restant plus longtemps dans le parti d'un homme, qui est le fléau de la France et de l'Europe entière. La ville d'Avesne qui a résisté pendant quelques heures a presque été détruite, par les suites d'un bombardement. Ce n'est qu'avec peine que j'aurai recours à ce moyen, d'autant plus sachant que

les habitants de Maubeuge sont en général bien intentionnés. Ce sont les partisans de Bonaparte et leurs familles qui sont encore à Maubeuge que je rends responsables du sang qui va couler et de la destruction d'une ville florissante. Je me flatte cependant que les habitants de Maubeuge écouteront le véritable intérêt de leur patrie dans un moment où Bonaparte a été forcé d'abdiquer, et où la Chambre des Pairs et les représentants de la nation s'est déclarée contre lui. Le 28 juin 1815. »

Cachet en cire rouge aux armes du prince. *Signé*, AUGUSTE, Prince de Prusse.

Cette proclamation ne produisit aucun effet ; les deux personnes à qui elle fut adressée se gardèrent bien de la faire connaître, crainte de s'attirer les rigueurs que commandait l'état de siége.

Nous nous arrêterons à ce qui précède, notre intention n'ayant été que de faire connaître la proclamation du prince Auguste, qui n'a jamais été publiée. Nous la devons à l'obligeance de M. Gobert, négociant de cette ville. Nous pourrions donner des détails circonstanciés sur le siége, qui font partie de notre histoire manuscrite de Maubeuge, mais cela nous mènerait trop loin.

ESTIENNE.

Chastanet.

Chastanet (Claude-Léonard-Joseph), que plusieurs biographes (Hébrail, Ersch) indiquent improprement sous les noms de *Chastaine* et de *Chastenet*, naquit à Mustidan, petite ville du Haut-Périgord (département de la Dordogne), le 24 novembre 1715.

Les deux tiers de son existence s'étant écoulés dans nos provinces, où ses talents lui valurent les places les plus distinguées et une confiance générale, le droit de bourgeoisie parmi nous lui est légitimement et incontestablement acquis.

Après de bonnes études chirurgicales, faites d'abord dans sa ville natale, puis à Bordeaux et ensuite à Paris, *Chastanet* (nous adoptons cette appellation parce qu'elle est celle employée par lui-même dans ses écrits) fut envoyé en 1738 à l'hôpital militaire de Lille avec le titre d'*élève*, titre équivalent à celui actuel de *sous-aide*. En 1744, il en devint chirurgien aide major. C'est en cette qualité qu'il fut ensuite employé dans les armées françaises de Flandre, pendant quelques campagnes tout au plus, car en 1747, il se fesait recevoir maître en chirurgie par le collége de Lille où il avait repris son emploi de chirurgien aide-major à l'hôpital-militaire.

Son mérite et ses succès dans l'art chirurgical lui procurèrent

successivement de nouveaux avantages et de nouveaux honneurs. *Planque*, chirurgien-major de cet hôpital, se fesant vieux, *Chastanet* fut investi en 1771 du brevet de chirurgien-major en survivance ; son honorable chef étant mort en 1778, il remplit seul en titre ce poste élevé le reste de sa vie.

Par la déclaration du Roi portant réglement pour les corps et colléges des maîtres en chirurgie des villes de Flandres, donnée à Versailles, le 1er juin 1772, l'office de lieutenant du premier chirurgien du Roi, étant rétablie, *Chastanet* fut revêtu de cette charge qu'il conserva jusqu'à l'époque où elle fut supprimée ainsi que toutes les corporations savantes, par un décret de la Convention.

Le même acte royal ordonnait aussi l'établissement à Lille d'une école publique et gratuite de chirurgie où l'enseignement devait être démontré par six professeurs royaux, pris parmi les membres du collége des maîtres en chirurgie de cette ville. Instituée en 1773, cette école n'eût d'abord, ainsi que le portait la *déclaration* que trois professeurs, qui furent *Arnould*, *Dupont* et *Waroquier*. Lorsque plus tard elle put se compléter, Chastanet fut du nombre des élus ; nous ignorons la date de sa promotion, seulement nous savons qu'elle est antérieure à 1783; car en cette année-là le calendrier général de Flandre, qui donnait pour la première fois des renseignements sur le personnel chirurgical de Lille, le mentionnait comme professant les principes de chirurgie en général, la physiologie en particulier, la pathologie et la thérapeutique générale.

Outre ces titres, les plus éminents qu'il soit possible d'obtenir en province, *Chastanet* possédait encore celui, non moins rare et non moins recherché, de membre correspondant de l'Académie royale de chirurgie de Paris, dont il était déjà investi en 1736. Il mourut à Lille en 1793 ou 1794 (nous indiquons ces dates, nous basant sur le catalogue de sa bibliothèque qui fut imprimé en 1794. Il contient 2,200 numéros), laissant, à notre connaissance, deux enfants, dont une fille qui se maria au chirurgien *Tison* (Pierre-Joseph), mort en cette ville en 1847, et un fils qui fut maître-ès-arts de l'Université de Paris et maître en chirurgie à Lille (1).

---

(1) En 1782, Chastanet fils était major en second à l'hôpital militaire, et démonstrateur chez son père ; en 1789, aide-major ayant le rang et le brevet de chirurgien-major. Passé cette date, nous ne l'avons plus trouvé indiqué dans aucun des calendriers de Flandres. Serait-ce lui qui aurait publié : *Principales opérations de chirurgie*. Tours, 1815?

Chastanet a publié :

1. Lettre à M. Cambon, premier chirurgien de la princesse Charlotte de Lorraine, pour servir de réfutation à une lettre de *Vandergracht*, chirurgien et lithotomiste pensionné pour la ville de Lille ; in-8°. Brochure sans indication de lieux, de date et sans nom d'imprimeur.

2. Lettre sur la taille, par M. Chastanet-Lahaye (Lille) 1756, in-4° de 16 pages.

Omis par *Eloy*, *Hébraïl* et *Delaporte*, et par *Ersch*, cet opuscule que nous avons vu et lu, est-il différent du suivant, mentionné par ces bibliographes :

3. Lettre sur la lithotomie. Londres (Paris) 1768, in-8°.

Dans ces écrits, *Chastanet* se montra le partisan du lithotome caché du frère *Come*, que tous les chirurgiens de Lille rejetaient. Il employa avec succès ce précieux instrument, objet de tant de dissertations et de critiques, pour la première fois à Lille, le 21 décembre 1754 ; en 1766, il tailla cependant à l'aide dudit instrument le fils du chirurgien Pionnier, lequel avait alors 9 ans.

Le *Mercure de France*, l'ancien Journal de médecine, et les Mémoires de l'Académie royale de chirurgie, contiennent de ce praticien plusieurs articles relatifs à la taille, aux hernies, aux fongus et à l'hydrocèle, que nous ne croyons pas nécessaire d'indiquer plus longuement ici. H. BELVAL, D.-M.

(Extrait d'un ouvrage inédit intitulé : *Recherches historiques, biographiques et littéraires sur les sciences médicales et naturelles dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Cambrésis.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

228. — ELOGE de Rembert Dodoëns, médecin et botaniste malinois du XVIe siècle, par *P. J. d'Avoine*, docteur en médecine, suivi de la concordance des espèces végétales décrites et figurées par Rembert Dodoëns, avec les noms que Linné et les auteurs modernes leur ont donnés, par le même et par *Charles Morren*, docteur en sciences et en médecine, professeur à l'Université de Liége, etc. *Malines*, J. F. *Olbrechts*, etc. *Bruxelles*, chez *Decq*, 1850. Gr. in-8° de 146 pp. portraits lithogr. prix : 2 fr. — NOTICE sur Jean-Corneille Jacobs, docteur en médecine, président de la Société de Médecine, chirurgie et pharmacie de Bruxelles, etc., lue à la séance du 15 octobre 1850, par le docteur d'*Avoine*. *Malines*, typ. de *J. F. Olbrechts*, 1850, gr. in-8° de 23 pages.

Jacques de Meyer, historien de la Flandre, raconte qu'au commencement du XVIe siècle, il y avait dans son pays de si belles collections d'arbres fruitiers, de fleurs, de plantes et d'arbustes qu'elles frappaient d'admiration les étrangers. Tous les habitants de la Flandre, grands et petits, favorisaient ce goût et l'étendaient par leurs efforts ; Charles-Quint lui-même rapporta de Tunis l'œillet d'Inde, nommé d'abord *fleur de Tunis*. Busbecq, ambassadeur en Turquie, transporta de Constantinople en Flandre le lilas, le plus bel arbuste du printemps. Aussi ce siècle fournit-il des botanistes célèbres, tels que *Charles de l'Escluse*, d'Arras, *De Lobel*, de Lille, et *Dodoëns*, de Malines. Ce dernier, outre ses connaissances en botanique, était aussi un célèbre médecin. Il appartenait à un de ses concitoyens, suivant la même carrière, de lui rendre pleine et entière justice dans une occasion solennelle. C'est ce qu'a fait parfaitement bien le docteur d'Avoine. Il établit, à l'aide de fortes preuves, que Dodoëns est un des premiers qui s'occupa de la fièvre typhoïde et du choléra, ces deux grands ennemis de l'humanité dans les temps où nous vivons. Cette excellente notice est terminée

par une bibliographie spéciale des ouvrages de Dodoens faite avec un soin tout particulier.

La notice sur Jean-Corneille *Jacobs* est moins importante sans avoir pour cela moins de mérite. On y voit à quels travaux utiles s'adonna le médecin belge qui, en 1808, avait publié entre autres une dissertation remarquable sur une anémie des mineurs, épidémie manifestée dans les environs de Valenciennes en 1803, et dont le *Journal de la Société de Medecine de Paris, de vendémiaire an XIII*, fit mention. Jacobs qui a rendu de grands services à l'humanité, méritait bien l'hommage que vient d'offrir à sa mémoire le docteur d'Avoine. A. D.

229. — ALMANACH de la ville et du canton de Calais pour 1851. Contenant etc. . . . Editeur *D. LeRoy*, imprimeur-libraire. 8me année. *Calais*, impr. de *D. LeRoy*, 1851, in-12, 180 pages.

De même qu'Amiens et Chartres ont la réputation de produire d'excellents comestibles, ainsi le département du Pas-de-Calais a la renommée d'enfanter de nombreux almanachs. Un des meilleurs est certainement celui que nous annonçons. Il n'a pas la prétention, sous le titre abusif de *populaire*, de faire l'éducation socialiste du peuple, en remplaçant ses croyances religieuses par des sophismes philosophiques ; il est tout bonnement instructif et utile. Publié dans un port de mer, il s'applique à fournir aux marins tous les renseignements dont ils ont besoin : le calendrier donne les heures des marées ; les notices historiques rappellent les faits intéressants de la localité, l'histoire des phares, la biographie des navigateurs du pays, des éphémérides locales, une dissertation sur les almanachs, sur les bains de mer, etc. La ville de Calais manquait tout-à-fait de ce genre de publication, lorsque le sieur *Moreaux* fit paraitre l'*Almanach de Calais, pour l'an 1808, à l'usage du canton et des communes rurales*, avec une *Notice sur la ville de Calais*. Cette entreprise ne fut pas continuée ; mais en 1843, M. *D. LeRoy* édita la 1re année de l'*Almanach de la ville et du canton de Calais*, sous le patronage de la Société d'Agriculture de cette ville ; il fut publié chaque année sans interruption jusqu'en 1849, époque où toutes les entreprises littéraires, même les plus minimes, furent entravées par les circonstances politiques. La publication fut reprise pour le 1er janvier 1851 : c'était la 8e année de l'Almanach. Les articles des premiers volumes sont de MM. *A. F. Dufaitelle, Ernest Lebeau, Dr. J. Perrier, Dr. Jardon, H. Goedorp, Debacq, Emile Duvieré, Legros-Devot, Eugène Fourdin*, et plusieurs anonymes, tous membres de la Société d'Agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais. La huitième année appartient plus particulièrement à la redaction de M. *Jean Derheims*, de St.-Omer, qui est auteur d'une très intéressante notice sur *Les Almanachs*. Nous n'y relèverons que deux légères erreurs : on y parle, page 51, de *Léonard Gaultier* (et non *Gautier*) comme d'un « tailleur d'images faisant de mauvaises gravures en bois », tandis que cet artiste était un fort bon graveur au burin du siècle de

Louis XIII. Il y est dit ensuite, page 54, que l'*Almanach Royal*, le livre qui, selon Fontenelle, contenait le moins d'erreurs (il ne comptait pas les noms estropiés), continué sous le titre de *National*, n'a été interrompu qu'en l'année 1793. Cet énoncé n'est pas exact : l'année 1793 manque dans beaucoup de collections parce qu'une foule de gens *remplissant des fonctions* en cette année, furent intéressés à faire disparaître ce volume ; mais il existe et nous le possédons, fort richement habillé, même pour l'époque des sans-culottes. Il est intitulé : *Almanach national de France, année commune* M. DCC. XCIII. *l'an* IIe *de la République.* A *Paris*, de l'impr. de *Testu*, successeur de la ve d'Houry, in-8° de 567 pages, avec une carte de France en 84 départements. Cet almanach avait appartenu à un conventionnel qui eut le soin de marquer en marge du calendrier les jours de comité, d'assemblée, de repos (les décades) et de paiement. Il parait qu'en cet heureux temps on payait les 9, 19 et 29 de chaque mois, qui étaient les veilles de décades ; les conventionnels se trouvaient incités ainsi à s'égayer le lendemain, comme tout bon ouvrier qui a reçu sa semaine. Nos derniers représentants ne touchaient que deux fois par mois ! Encore si tout ce monde là n'avait coûté que l'argent des appointements ! A. D.

230. — VOYAGES faits en Terre Sainte par Thetmar en 1217, et par Burchard de Strasbourg en 1175, 1180 ou 1225, par le baron *Jules de St.-Genois*, professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand. *Bruxelles*, 1851, in-4°. (Extrait du tome XXV des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*). 61 p.

M. le baron J. de St.-Genois, qui porte un nom heureusement établi dans le monde historique et littéraire, est déjà personnellement connu par plusieurs ouvrages et notamment par son active collaboration au *Messager des Arts*, de Gand, l'un des meilleurs recueils littéraires de l'époque. Correspondant de l'Académie de Belgique (classe des Lettres), il a payé sa dette en lui communiquant les voyages que nous annonçons et le savant mémoire qui les précède. L'Académie s'est empressée d'admettre ce travail dans la collection de ses publications. Elle a judicieusement agi. Les voyages en Terre-Sainte, fruits de la piété de nos pères sont si nombreux, qu'on formerait une bibliothèque tout entière de leur collection ; et cependant celui de Thetmar, fait en 1217, n'était pas encore publié, quoiqu'il en existât plusieurs manuscrits. M. J. de St.-Genois a bien fait de mettre au jour la relation de ce précurseur de Guillaume de Rubruquis ; une description de l'Orient au commencement du XIIIe siècle ne peut être que très piquante, et nous avons surtout remarqué une notice sur la ville de Damas que l'auteur estime avoir été fondée sur le lieu même où Caïn tua Abel. Est-ce que cette funeste origine aurait eu quelqu'influence sur le goût particulier des habitants de Damas pour fabriquer ces armes meurtrières et si bien trempées qui ont coûté la vie à tant de monde ? Cette publication est faite avec un soin tout particulier et précédée d'une dissertation claire

et lucide, savante sans pédantisme, et telle que nous aimons surtout à en lire en tête des ouvrages d'érudition. On voit que le savant éditeur manie sa matière avec facilité et qu'il connait les bonnes sources.

A. D.

231. — L'ABBAYE D'ANCHIN. 1079-1792. Par *E. A. Escallier*. *Lille, Lefort*, libraire-imprimeur de Mgr. l'archevêque de Cambrai. 1852, gr. in-8° de 518 pages, plus la liste des souscripteurs et 12 planches gravées sur pierre par M. *Félix Robaut*, à Douai.

Voici venir une monographie d'une haute importance et longtemps attendue par les amis de l'archéologie sacrée. C'est le fruit de six années d'un labeur persévérant et consciencieux de la part de son auteur, qui y a dépensé toutes les forces vives de son esprit et de son érudition. L'espoir des nombreux amateurs de l'histoire du pays n'a pas été trompée ; ils n'ont pas perdu pour attendre : M. Escallier vient de leur fournir de douces jouissances en relevant la vieille et gothique abbaye d'Anchin, perdue aujourd'hui dans les marais de la commune de Pecquencourt, mais retrouvée tout entière et ranimée par la plume habile et ingénieuse de l'estimable docteur douaisien.

L'origine du beau et grand monastère des bénédictins de Saint-Sauveur d'Anchin remonte à l'an 1079. La légende de sa fondation est des plus touchantes : Deux grands seigneurs, l'un d'Artois, l'autre d'Ostrevant, se faisaient une guerre acharnée ; un jour l'un d'eux s'égare à la chasse et est heureux de trouver dans la nuit un asile dans un château fort isolé. Il y est reçu, mais il reconnaît qu'il est chez son ennemi qui le tient en son pouvoir. Les lois de l'hospitalité ne sont pas trahies ; bien plus, les deux ennemis réconciliés à la même table, s'unissent pour fonder un cloître dans une île voisine (la scène se passait à Montigny) où ils virent un cerf blanc en s'y promenant. Ils furent eux-mêmes les deux premiers religieux de ce monastère, dont les armoiries furent plus tard un cerf d'argent passant dans un champ d'azur parsemé de fleurs-de-lys d'or sans nombre. (1)

L'auteur décrit avec intérêt les commencements de cette abbaye devenue fameuse ; il repousse l'invention du *Tournoi d'Anchin* de 1096, due à Jean Carpentier, historien de Cambrai, et propagée par Aubert Lemire et par d'autres, mais abandonnée complètement par *Fr. de Bar*, le scrupuleux annaliste de cette maison ; et nous devons croire ce dernier, car il a dû conserver, par suite des bons exemples donnés par ses

---

(1) La devise était *inter lilia pascit*. On a été jusqu'à en citer une variante ainsi conçue : *lilia calcat*. Ainsi, le cerf *paissait entre les lys*, lorsque la France dominait sur les frontières de la Flandre ; il les *foulait aux pieds* quand l'Espagnol était vainqueur. Pour l'honneur d'Anchin, nous regardons cette anecdote comme une fiction bonne tout au plus à grossir l'*Almanach des Girouettes*.

prédécesseurs, cet amour de la vérité consacré traditionnellement à Anchin, puisque le glorieux Bauduin de Jérusalem, quand il voulait affirmer quelque chose à des incrédules, avait coûtume de dire : « Ce » que je vous dis est certain et vous pouvez m'en croire comme si » c'était le meilleur moine d'Anchin qui vous l'eût dit »

L'historien d'Anchin a fouillé le vaste dépôt général des archives du département du Nord, et il y a trouvé force matériaux précieux pour réédifier son abbaye, il en a usé sagement et savamment; mais, si le hasard l'avait conduit aux archives municipales de Valenciennes que l'administration de cette ville fait dépouiller en ce moment sous la surveillance d'une commission dont nous avons l'honneur de faire partie, il aurait trouvé dans un seul et même carton *cinquante-huit chartes* latines et françaises, datant des années 1177 et 1190 jusqu'en 1699, toutes relatives à Anchin. Une bulle du pape Innocent III, garnie de son plomb, datée de 1208, confirme un avantage fait à l'abbaye ; une autre charte, d'avril 1243, de Robert, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Tenremonde, et d'Isabeau de Moriamés, sa femme, constate une concession au même monastère ; presque toutes ces pièces ont un intérêt historique. M. Escallier, qui nous a donné des dessins précieux de ce qui reste d'Anchin, y aurait trouvé des sceaux gothiques de cette maison d'un dessin charmant, entr'autres celui attaché à une charte de l'an 1575, signée par *Warnier de Daure*, 37e abbé selon M. Escallier, et 39e selon Du Temps (*Le Clergé de France*, 1775, t. 4, p. 153), qui a apposé son contrescel particulier derrière celui de l'abbaye. Ces sceaux curieux sont peut-être la seule lacune qu'on puisse signaler dans le livre savant que nous analysons et qui, outre une foule d'approbations érudites et élevées, vient de recevoir celle de M. Guizot, ce grand maître en histoire, dont la parole sera toujours à nos yeux d'une immense autorité.

M. Escallier est un amateur délicat des beaux-arts ; la finesse de son goût se révèle à chaque page de son livre. Nous avons lu avec un vif plaisir la savante dissertation intercalée dans la série des abbés d'Anchin sur les calligraphes et miniaturistes de ce couvent de bénédictins qui ont laissé de précieux ouvrages conservés aujourd'hui à la bibliothèque publique de Douai. A l'instar des artistes du moyen-âge qui peignirent les manuscrits de St.-Amand, de St.-Bertin, de St.-Vaast, de Lobbes et de Marchiennes, Anchin eût une sorte d'école de miniaturistes dont M. Escallier nous révèle les maîtres les plus célèbres. Les frères *Jean, Bauduin, Jordan, Baudry, Gérard, Lambert, Siger, Rainaud, Ailrède, Olivier* et *Hélie*, vivant au XIIe siècle, époque de grand progrès artistique, atteignirent et dépassèrent les *Oisbert* et *Anseher*, de St-Vaast d'Arras, dans l'art d'illustrer les manuscrits. L'historiographe d'Anchin a fait plus que décrire les dessins de ces peintres du moyen-âge, il en a donné plusieurs *fac-simile*. Il se propose d'étendre ces explications aux artistes des monastères de nos provinces ; nous ne pouvons que l'engager à donner suite à son projet en lui recommandant les riches manuscrits de l'abbaye de St.-Amand qui reposent à Valenciennes.

Une partie très complète de l'histoire que nous analysons est celle qui traite de l'époque des troubles religieux des Pays-Bas ; ces troubles ont agité les habitants des couvents et abbayes plus que les autres conditions humaines de nos provinces. L'auteur est entré profondé-

ment dans les détails de cette grande révolution du XVI siècle ; il donne aussi des renseignements précieux sur le séjour à Anchin du cardinal de Polignac, abbé commandataire, qui y composa son poème de l'*Anti-Lucrèce* ; enfin, avec une souplesse de talent très remarquable, il passe des peintures des mœurs naïves du moyen-âge aux habitudes monastiques moins intéressantes des derniers siècles, et, toujours avec un esprit de convenance plein de mesure, il dit tout ce qu'il sait de cet intérieur d'une abbaye qui n'est plus aujourd'hui qu'une propriété privée, heureusement tombée entre les mains d'un propriétaire intelligent, M. Boduin, notaire à Valenciennes, qui y fait exécuter des fouilles et recueille avec un soin religieux tous les souvenirs des pieux et illustres bénédictins.

Un petit bosquet couvre maintenant l'emplacement de la magnifique église de l'abbaye qui avait 355 pieds de longueur, 83 de largeur et autant de hauteur. Ce qu'on y admirait le plus était le saint sépulcre et une figure de la Magdelaine en pleurs d'un grand prix. La dernière description donnée de ce monument par des juges compétents se trouve dans le second *Voyage littéraire* fait par deux bénédictins (p. 79 et suiv.), qui racontent qu'à leur arrivée à Anchin ils rencontrèrent une chanoinesse portant une couronne de fleurs sur la tête ; que, surpris de la singularité de son costume, ils apprirent, après information, qu'aux premières messes d'Anchin le célébrant portait à l'autel une couronne de fleurs qu'il gardait jusqu'à l'offertoire, et qu'alors il l'envoyait à sa plus proche parenté qui s'en parait le reste de la journée.

Cet ouvrage si complet est dédié à M. *A. Le Glay*, archiviste-général du département du Nord, c'était justice : tout ce qui touche les bénédictins se rattache naturellement à cet érudit aimable et spirituel qu'on a justement surnommé le bénédictin moderne. M. Le Glay d'ailleurs a aidé M. Escallier de ses conseils et de son expérience, ainsi qu'il en use envers tous les écrivains qui ont la bonne pensée de s'adresser à son obligeance éclairée. Nous finirons en émettant un vœu, ce serait celui de voir ce dépositaire des vieilles archives et des antiques cartulaires de nos abbayes, entreprendre la monographie complète de la noble et illustre abbaye de St.-Amand; cette fille des rois de France de la première race, qui eût tant de célébrité et de richesse, et qui elle aussi appartient à cet ordre fameux des Bénédictins, dont l'histoire n'est qu'une série de bons exemples et d'utiles travaux. L'auteur du *Cameracum christianum* ne saurait donner un meilleur complément à ce livre si bien nourri de faits et de gestes pieux, qu'en travaillant à l'histoire de l'abbaye de St.-Amand : c'est sans doute une grande tâche, mais l'exécuteur serait digne de l'œuvre. A. D.

232. — HISTOIRE de Notre-Dame de Boulogne, par *Antoine Leroi*, archidiacre et chanoine de la cathédrale. Neuvième édition, suivie de la continuation de cette histoire depuis et y compris la fin du siècle de Louis XIV jusqu'en 1839 ; de pièces historiques, chartes, documents et notes se rattachant au culte de Notre-Dame dans le Boulonnais ; de la biographie des evê-

ques de Boulogne à partir de 1566, et enrichie de poésies et de planches (7) lithographiées; (par *P. Hédouin*). 1839. *Boulogne-sur-Mer*, chez *Leroy-Mabille*, et Paris, *Téchener*, 1839. in-8° de 403 pages. — NOTICE archéologique, historique et descriptive sur la crypte de l'église de Notre-Dame de Boulogne, par l'abbé *D. Haigneré*, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, et de la Société française (de Caen) pour la conservation des monuments. *Boulogne-sur-Mer*, impr. de *Charles Aigre*, 1851, gr. in-8° de 50 et 3 pp. figures (4).

L'histoire de Notre-Dame de Boulogne, par *A. Leroy*, dont la popularité se révèle suffisamment par ses neuf éditions, fut imprimée à *Paris*, chez *Jean Cousturier*, en 1681, in-12 ; un abrégé qui parut à la même époque, a été plusieurs fois modifié et réimprimé à Boulogne pendant le 18e siècle ; en 1827, M. *P. Hédouin*, poète et littérateur boulonnais, en publia la 8e édition qui fut épuisée en trois années, ce qui l'obligea de s'occuper de la 9e, devenue déjà rare aujourd'hui. Il la plaça sous le patronage de l'illustre cardinal évêque d'Arras, de Latour-d'Auvergne-Lauraguais, à qui elle est dédiée ; c'était la faire entrer dans le monde littéraire et religieux sous les meilleurs auspices. La légende de Notre-Dame de Boulogne date environ du milieu du 7e siècle : sous le règne de Dagobert, un vaisseau sans rames et sans matelots arriva dans ce port conduit uniquement par la main de Dieu ; il contenait une sainte image de la Vierge Marie, que les habitants s'empressèrent d'installer dans la chapelle où ils avaient coûtume de prier. Cet événement fut retracé sur des tapisseries du moyen-âge, et rappelé, par une inscription en vers romans, sur l'antique portail de la cathédrale :

» Comme la Vierge de Boulogne arriva
» Dans un esquif que la mer apporta,
» En l'an de grâce ainsi que l'on comptoit,
» Pour lors, au vrai, six cents et trente-trois. »

La piété des peuples agrandit et embellit le temple dédié à la Vierge protectrice des marins, mais le vandalisme révolutionnaire ne l'épargna pas plus que tout ce qui était grand et respectable. Heureusement, un homme fort par la foi, persévérant par sa volonté, habile, actif et confiant dans la Providence, a fait l'immense entreprise de relever l'édifice de Notre-Dame de Boulogne sur des bases plus grandioses et plus solides. M. l'abbé *Haffreingue*, dont nous voulons parler, imitateur heureux du curé de St.-Sulpice qui construisit un des temples magnifiques de la capitale, a déja réalisé la plus grande partie de son vaste projet. Déjà le dôme de Notre-Dame de Boulogne domine le Pas-de-Calais, et la Sainte-Madone, du haut de la colonnade qui lui est consacrée, semble appeler à la catholicité les enfants d'Albion qui peuvent l'apercevoir de leurs rivages. C'est ainsi qu'on peut très bien expliquer la devise inscrite sur son image : *Urbis et orbis Domina*. Toute

cette histoire, racontée d'abord naïvement par le chanoine A. Leroy, est ensuite brillamment continuée par M. P. Hédouin, qui, en homme d'imagination et en vrai poète, l'a illustrée de tous les chants, ballades et pièces de vers composés sur le culte de Notre-Dame de Boulogne, et d'une foule de documents historiques du plus haut intérêt.

M. l'abbé *D. Haigneré*, à qui on devait déjà un travail consciencieux sur les tombeaux de personnages distingués de Boulogne, retrouvés sous l'église, vient de faire paraitre une notice sur la crypte de Notre-Dame qui les contenait. C'est un complément essentiel de l'histoire de cette basilique. Cette notice, à la fois archéologique, historique et descriptive, est faite avec le plus grand soin ; elle est disposée avec méthode et elle éclaircit autant que faire se peut les ténèbres dans lesquelles était resté ce premier sanctuaire souterrain des Boulonnais. Nous aimons à voir ainsi le jeune clergé français consacrer les heures de repos que lui laissent les devoirs du ministère, à enrichir les annales du pays de consciencieuses recherches et de découvertes sur l'histoire sacrée : suivant l'opinion du regrettable prélat de Cambrai, Mgr. le cardinal Giraud, c'est encore là un des devoirs de l'ecclésiastique éclairé.

A. D.

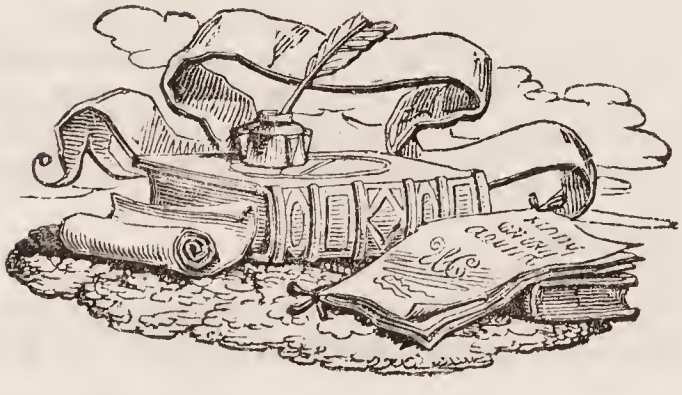

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

— La riche collection des archives départementales du Nord, dont le fond se compose de celles de la Chambre des Comptes de Lille et des anciennes abbayes de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, outre des accroissements considérables qu'elle a reçus par l'adjonction des archives de Ste.-Agnès de Cambrai, de l'abbaye de Chasteau, léguées par M. Bénézech, et de celles de la commune de Beuvrages, vient encore, par les soins de M. le docteur Le Glay, son habile conservateur, suffisamment autorisé par M. Besson, préfet du Nord, d'acquérir les papiers, titres, documents et mémoires, réunis par M. Bottin, ancien secrétaire-général de la préfecture, qui étaient tombés dans le commerce par suite du grand âge de leur propriétaire. Ces pièces historiques de toute nature contenaient une partie des travaux délaiseés par les Godefroy, derniers gardes des archives de la Chambre des Comptes de Lille, venues dans les mains de M. Bottin par suite du désordre qui régnait dans ce dépôt à la suite de la première révolution. Elles sont heureusement rentrées aujourd'hui dans la plus belle collection d'archives provinciales qui existe en France, et elles viennent de combler une des lacunes qui y restaient à remplir et que le zèle du savant archiviste-général du département du Nord a rendues si rares.

— On écrit de Cambrai :

« Un de nos concitoyens, M. Delattre, vient d'enrichir son musée d'une de ces médailles dont la rareté fait événement parmi les amateurs.

» Cette médaille est en argent, de forme octogone, et porte une bélière.

» D'un côté, se trouve l'image vénérée de Notre-Dame-de-Grâce, entourée des lettres ordinaires : MR IOI. IHS. XRS.

» Sur le revers, on voit la ville de Cambrai avec ses monuments, son mur d'enceinte et l'une de ses portes.

» Au-dessous de la ville on lit l'exergue *Cambray*. Au-dessus se déroule un large ruban sur lequel sont écrits des mots formant le chronogramme 1657 :

ConDeo VrbeM LIberantI.

« A Condé, libérateur de la ville. »

» La vue de Cambrai, représentée sur cette médaille, offre absolu-

ment le même aspect et la même étendue que celle figurant sur la médaille d'or donnée vingt ans après (1677) par Louis XIV à la famille de M. E. Bouly.

» On sait que le 30 mai 1657, le prince de Condé, à la tête d'un renfort considérable, vint au secours de Cambrai assiégée, et que, favorisé par un brouillard épais, il pénétra dans la ville après avoir traversé les camps ennemis C'est pour consacrer la mémoire de cet événement que l'on frappa des médailles en l'honneur de la sainte Vierge et du libérateur de la cité.

» Au siége du 3 juillet 1649, un brouillard avait déjà favorisé l'introduction de secours dans la ville, qui lui valurent sa délivrance, considérée comme miraculeuse. En effet, cette coïncidence avait quelque chose de si remarquable que l'intervention de la sainte Vierge devint évidente pour tout le monde. « Dans cette persuasion, dit Van Loon, » on fit avec pompe, devant la sainte image de Notre-Dame, des ac- » tions de grâces, en présence du prince de Condé et de douze mille » personnes du commun. »

» C'est depuis cette époque que, sous les images de Notre-Dame-de-Grâce, on a gravé ces vers si populaires dans tous nos pays du Nord :

Par une nuée
Cambray est délivré
Par Notre-Dame-de-Grâce
Son Altesse en rend grâce.

— On vient de publier un rapport de M. Gachard à M. le ministre de l'intérieur sur les anciens comptes des villes et des châtellenies, conservées aux archives du royaume de Belgique. Dans un rapport daté de 1835, M. Gachard avait déjà donné sur ce sujet quelques indications générales. Aujourd'hui, le classement est terminé et le laborieux archiviste entre dans des détails plus étendus.

Tous les comptes de la Flandre, déposés depuis Philippe-le-Hardi à la chambre des comptes de Lille, ne furent rendus à la Belgique que par un article spécial du traité du 16 mai 1769. On les réunit en 1770 à la collection des archives de Bruges et de Bruxelles et l'on obtint ainsi l'ensemble de registres dont M. Gachard a fait le tableau.

Il constate ainsi l'existence de 9,464 comptes-généraux où se trouvent renseignés tous les revenus et toutes les châtellenies. Il énumère en outre 962 comptes particuliers dont les plus remarquables sont celui des dépenses faites en 1436 pour le siége de Calais, pour la commune de Courtrai, et celui des secours que les Courtraisiens envoyèrent en 1437 à Philippe-le-Bon pour réduire Bruges révoltée.

En dehors de ces comptes, relatifs aux seules villes et châtellenies des Flandres, il existe 1,877 comptes relatifs aux autres villes des anciens Pays-Bas. Tous contiennent des lacunes, résultat des guerres, des incendies, de l'incurie des administrations. Ces documents n'en sont pas moins tous d'un prix inestimable. Le dépouillement des comptes a déjà servi de base à une foule de travaux intéressants, c'est une mine inépuisable dont le travail est aride, mais la récompense certaine. C'est pour l'historien, peut-être, la seule source de la vérité.

— Nous ne nous étions pas trompés en prédisant que M. *Renier Chalon* trouverait bientôt moyen de donner un supplément notable à ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* ; un premier sup-

ptément de LIV, 68 pages et 3 planches in-4o vient de paraître à la librairie polytechnique *d'Aug. Decq*, à Bruxelles : il ne sera pas le seul.

— La Société Archéologique de Namur vient de commencer la publication du 2e volume des *Annales* ; la première livraison contient une intéressante étude historique sur *les troubles du comté de Namur*, en 1488, par M. Jules Borguet, — un rapport de M. Eug. Del Marmol sur les *découvertes d'antiquités* faites à Champion ; — deux articles de M. Adolphe Siret sur *Poilvache* et *l'Hermitage de Saint-Hubert* ; — le projet présenté par M. l'échevin Wautlet pour l'établissement d'un *Musée communal* ; et une *Bibliographie namuroise*.

Déjà, à différentes reprises, nous avons appelé l'attention sur les intéressantes publications faites par la Société, sur le mérite d'initiative qui lui appartient, et sur l'ingénieuse érudition dont elle fait preuve dans chacune de ses œuvres ; nous ne pouvons que répéter ces éloges ; la dernière les confirme en tous points.

— On écrit de Tournai :

« Le château de la Royère, à Néchin, aujourd'hui propriété de M. Crombez, fut pris par les Tournaisiens le 1er septembre 1477 ; ils avaient pour chefs Barbasan, Rudan et un valet de taverne qui avait nom l'Eclitre. La poésie qui, de tout temps, s'est plu à célébrer les amours et les brillantes actions des héros, a fait ce rondeau en leur honneur :

Barbasan, Rudan et l'Eclitre
Sont trois notables chefs de guerre :
Vivent leurs noms, vive leur titre,
Barbasan, Rudan et l'Eclitre !
L'un est patron, l'autre est comitre.
Le tiers ne craint ni mer ni terre.
Barbasan, Rudan et l'Eclitre
Sont trois fameux chiefs de guerre.

— La Société des Antiquaires de la Morinie vient de publier le programme des sujets proposés par elle pour les concours de 1852 et 1853. — Il sera décerné, dans la séance solennelle de décembre 1852, une médaille d'or du prix de 250 fr. au meilleur mémoire sur le collége de Boncours, fondé à Paris en 1356, sur la montagne Sainte-Geneviève, par Pierre de Bécoud, chevalier, seigneur de Fléchinel. Une médaille d'or du prix de 250 fr. à la meilleure histoire d'un village ou groupe de villages, d'un établissement religieux ou de bienfaisance du Pas-de-Calais ou de l'ancienne Morinie. — Dans la séance solennelle de décembre 1853, il sera décerné une médaille d'or du prix de 500 fr. au meilleur travail relatif aux invasions des Normands dans la Morinie.

Nota. — Le collége de Boncours, réuni à la maison de Navarre par Louis XIV, vers le milieu du XVIIe siècle, doit sa principale illustration à deux de ses régents, Pierre et Antoine Galland, et à un grand nombre de poètes dont l'un, enfant de St.-Omer, est Panagius Salius (Toussaint Sailly), et l'autre George Critton, écossais, auteur d'un livre très rare, le *Bouclier de Boncours*, qui présente, en vers très élégants, l'histoire de cette maison.

LE MIRACLE DE CAMBRON.

1322 — 1326.

Tous les grands événements religieux et civils, politiques et guerriers, arrivés dans nos contrées durant le moyen âge, ont été chantés par les trouvères. C'est dans leurs œuvres qu'il faut chercher tout ce qui a ému les peuples, depuis la grande ère carlovingienne jusqu'au XVe siecle, époque de la rénovation amenée par la découverte de l'imprimerie ; dès qu'une chose ou un homme devenait populaire, la poésie s'en emparait : ce fait n'est pas seulement applicable à nos localités, il l'est partout. Chez nous, le *Chevalier du Cygne, Gilles de Chin, Gillion de Trazégnies, Baudouin de Flandre, Geneviève de Brabant,* les *Quatre fils Aymon, Raoul de Cambrai, Baudouin de Sebourg*, la *Belle Flore* et tant d'autres ont trouvé leur Homère ; voilà pour les hommes : les faits, d'une importance relativement aussi grande pour nos provinces, ont également été chantés : les *Ronds du Hainaut*, dont le poème n'est pas retrouvé, la guerre de Woeringen, le Tournoi des Dames, ceux du Hem-sur-Somme et de Chauvency, le trespas du comte de Berlaimont, la bataille de Crécy, la rebellion de Flandre, la guerre de Gand, le siége de Namur, sont tous sujets locaux dont les poètes se sont volontiers occupés. Les trouvères les mettaient en vers avec leur facilité et leur verve ordinaires, les jongleurs et les ménestrels s'en emparaient, et s'en allaient par les châteaux, les manoirs et les abbayes, les chantant aux écuyers et pages, aux chanoinesses et aux religieux de la

Flandre et du Hainaut. C'est ainsi qu'alors les hauts faits et les événements importants se vulgarisaient et entraient dans la mémoire des hommes ; la tradition, les copistes et les chanteurs, à défaut d'imprimerie, se chargeaient de les transmettre à la postérité.

Nous avons à raconter un de ces événements qui ne pouvaient se passer sans attirer à l'instant l'attention des rimeurs hainuyers. Il est tellement dramatique qu'il dut causer une vive émotion au commencement du XIVe siècle lorsqu'il arriva. Il se divise en deux épisodes bien distincts. Le premier acte se passa en 1322 à l'abbaye de Cambron, de l'ordre de Cîteaux-sous-Clairvaux, près de Chièvres en Hainaut ; le dénoûment eut lieu, quatre années plus tard, à Mons, sous les yeux mêmes du comte de Hainaut.

Le vieux poème composé sur ce sujet n'est pas parvenu tout entier à notre connaissance ; seul des œuvres souvent un peu trop mondaines de nos joyeux trouvères, ce fragment trouva grâce aux yeux des religieux de Cambron et fut conservé dans le monastère. L'historien de cette abbaye, *Antoine Lewaitte*, 37e chef de cette maison, en publia des passages dans son histoire de Cambron, imprimée à Paris, chez les fameux typographes *Cramoisy*, en 1672, in-4°. (1). Ce livre nous a été très utile pour la relation que nous mettons sous les yeux du lecteur.

Nous allons laisser parler, autant que possible, dans la narration du fait, le trouvère contemporain et un autre écrivain du temps qui a relaté l'événement en humble prose romane.

La riche abbaye de Cambron, fondée en 1148 par Anselme de

---

(1) Voici le titre exact de cet ouvrage : *Historiæ Camberonensis pars prior* (et altera), *sive diva Camberonensis a Jvdæo perfido qvinqvies icta et crventata, dvobvs distincta libris. Accedit et Divæ lvmbisiolanæ, sive à Ceraso, juxtà Camberonem historia. Authore reverendissimo D. Antonio Le Waitte, abbate Camberonensi ord. Cistercii.* Parisiis, ex typogr. Cramosianâ, 1672. in-4° de 14 fol. lim^res. 44, 682, 186 et 37 pag. figures.

Trazégnies (1), seigneur de Perronne-lès-Binch, chanoine et trésorier de Soignies, avait déja donné naissance à celles de Fontenelles-lez-Valenciennes, du Refuge d'Ath, de Spinlieu lez-Mons, et était tranquillement dirigée en 1522 par le bon Nicolas de Harchies, son 13e abbé, lorsqu'un sacrilége effroyable eut lieu dans son église consacrée en 1240 par l'abbé Baudouin de La Porte, de Tournai.

Voici comment le fait se révéla.

On avait coûtume de recevoir avec bienveillance à l'abbaye un certain Guillaume, juif soi-disant converti, filleul du comte de Hainaut Guillaume 1er, dit le Bon, et sergent de la cour de Mons. Il était souvent l'hôte de Cambron quand il se rendait à Ath ou dans les châteaux des environs.

Un jour, se trouvant à l'église de l'abbaye, il vit une représentation de la Vierge Marie, dessinée au crayon rouge sur une paroi enduite d'argile. Cet aspect le jeta tout-à-coup dans une singulière fureur ; il se rua vers cette image, lui adressa cent grossiers blasphêmes et la frappa de sa hallebarde par cinq fois différentes. Jean Manduvier, charpentier du couvent, témoin de ce sacrilége, a déclaré que le sang jaillit de la blessure faite à la madone par le juif :

Et dist que l'image peinte
Avoit li fauls juifs si pointe
De sa glaive si cruellement
Que sang en yssoit à présent.

La relation en prose dit :

« Premiers par li relation Joh. Manduvier qui vi que Wuil-
» lames li juiwes feri V cops a l'osteil de Cambron le ymagene de
» la viergene Marie, il dit por certain qu'il vi de l'un des cops
» yssir une goutte de sang. »

---

(1) Gazet la dit fondée par Saint Bernard. (*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*. Valentiennes, 1614, in-4°. p. 94)

Le charpentier voyant le juif retourner à plusieurs reprises vers l'image et la frapper en faisant cinq fois jaillir le sang, ne pût maîtriser sa fureur ; il courut sur le traître Guillaume et leva sur lui sa hâche pour fendre la tête de ce mécréant. Heureusement un religieux convers de l'abbaye, nommé frère Mathieu de Lobbes, le retint et parvint à lui persuader qu'il valait mieux porter plainte au seigneur abbé, à qui il appartenait de connaître d'un tel attentat et d'en faire punir exemplairement l'audacieux auteur.

Le bon abbé, déjà affaibli par l'âge, fut, à cette nouvelle, accablé de douleur ; il assembla tous ses moines en chapître, et, d'un cœur ému et d'une voix altérée, il leur soumit le fait insigne de l'outrage commis contre la sainte image de la mère de Dieu dans l'enceinte même de l'abbaye, puis il mit en délibération ce qu'il convenait de faire en cette grave conjoncture. On décida d'envoyer des députés au souverain pontife et de lui soumettre ce cas difficile et exceptionnel. Cette mission de confiance fut dévolue aux deux témoins oculaires, Jean Manduvier et Mathieu de Lobbes, afin que la vérité sortît plus naïve et plus entière de leurs dépositions.

Jean XXII, pape d'Avignon, qui avait succédé à Clément VII, reçut les deux envoyés du prélat de Cambron et les écouta avec attention ; le fait lui parut si grave qu'il crut devoir en écrire directement au comte de Hainaut pour en obtenir une punition éclatante.

Le bon comte Guillaume fit incarcérer son indigne filleul qui fut confronté avec ses deux accusateurs. Il nia audacieusement son méfait, ce qui le conduisit directement à subir toutes les horreurs de la torture ordinaire et extraordinaire. Quelques dures que fussent ces épreuves, sa robuste constitution y résista et sa force morale n'y perdit rien. Il persévéra effrontément dans ses négations ; les plus horribles douleurs ne purent lui arracher le plus léger aveu ; force fut de le relâcher : on le réintégra même dans ses fonctions de sergent de la cour de Hainaut, ce qui fut, disent les chroniques, un scandale affreux.

Cette impunité troubla les jours de l'abbé Nicolas de Harchies ;

il en conçut un chagrin intérieur qui mina sa vie ; il ne se crut plus capable de supporter le poids des affaires du monastère de Cambron, et il déposa sa dignité abbatiale entre les mains de son prieur Nicolas de Hove, comme son prédécesseur, Jacques de Montigny, en avait usé en sa faveur dans l'année 1308.

Ceci se passait vers 1323 : Nicolas de Harchies ne survécut guères à la résignation de ses pouvoirs ; il ne demeura pas assez pour voir le châtiment du juif, car, si cette punition se fit attendre pendant quelque temps, elle n'en atteignit pas moins sûrement le coupable, ainsi qu'on va le voir.

Quatre ans plus tard, en 1327, un miracle étonnant fit grand bruit en Hainaut ; le nommé *Jehan li Flamens*, vivant aux Estinnes, près Binche, vieillard débile et paralytique, eut la nuit, dit la légende, une vision dans laquelle un ange envoyé par la Vierge, lui commandait d'aller venger son image meurtrie et maculée en l'église de Cambron ; et cela cependant que le traître juif se tenait bien coi et se croyait oublié. « Enuit esteit deu tout deli-
» vret, dit la vieille chronique romane, quand li Viergene Marie
» suscita l'esperit d'un homme de Lestines quon appelloit Jehan
» li Flameng, et luy dist en vision quil vengeast le vilenie et le
» despit que li faux convertis li avoit fait. »

Puis, ajoute le trouvère :

Au lit de celi vint tout droit
O il endormis se gisoit,
Nostre Dame si l'appella :
— Bien amy Jehan, cœur ten va
A Cambron tost vir mon image
Qui navrée est au visage. . . . . .

Mais, disait le pauvre vieillard, comment marcher sans jambes, et combattre sans bras ?—Sois fort d'âme et de cœur, répondait l'ange au paralytique et bientôt Dieu te guérira ! — Ensuite il disparut.

Li Flamens étonné, sans être encore convaincu, alla conter le tout à son curé en se confessant ; celui-ci lui conseilla d'attendre

une seconde semonce ; elle eut lieu : bien plus, la troisième nuit, la Vierge apparut elle-même, navrée et sanglante comme dans son image mutilée, et elle ordonna impérativement au vieillard de partir pour la venger.

Le débile malade qu'anime la foi n'hésite plus. Il se lève, se vêtit et se prépare au voyage, très étonné de retrouver l'usage de ses membres et de se sentir fort et ingambe. Il part pour l'abbaye de Cambron avec son pieux ami qui le guide et le conseille. Arrivé au couvent, le premier soin de Jehan est d'aller visiter l'image de Marie et son cœur s'indigne plus vivement encore à l'aspect des marques sanglantes que le temps n'a pu effacer ; il se présente alors devant l'abbé de Hove et l'entretient du sujet qui l'amène. Le bon prélat ne peut s'empêcher de lui faire quelques objections tirées de son âge et des traces de sa maladie que porte son visage ; il croit qu'il ne pourra combattre le juif avec avantage dans cet état physique. — « Je le puis, répond Li Flamens, tant que la Sainte Vierge me soutiendra. »

L'abbé prend le curé des Estinnes à part, lui demande si cet homme est dans son bon sens, et si ses facultés intellectuelles ne sont pas altérées comme cela n'arrive que trop souvent chez les vieillards. — Rien de cela n'est à craindre, répond le pasteur, cet homme est un ancien et fervent serviteur de Marie ; il vécut toujours pieusement, son esprit est sain et son corps l'est devenu depuis qu'il est soutenu par la divine mère du Christ. — Rien n'est impossible avec un pareil auxiliaire, ajoute l'abbé, laissons agir le zèle de ce brave homme, et que la volonté de Dieu soit faite..

Le vieux Jehan était décidé à en appeler au jugement de Dieu ; dès qu'il eut l'assentiment de l'abbé de Cambron, il s'achemina vers Mons où résidait, en l'absence du comte Guillaume-le-Bon, retenu en Hollande, le grand bailli de Hainant, Robert, seigneur de Manchicourt, qui en avait tous les pouvoirs (1). Voici comment notre trouvère hainuyer introduit Li Flamens à la cour :

---

(1) En 1327; selon Vinchant et ses copistes, le grand bailli de Hai-

Puis vint à Mons ni s'astarga (n'y perdit pas de temps)
Jehans, le Baillieu demanda ;
On li enseigna estanment. (de suite, *instanter*)
Si le salua hautement,
Puis luy a dis : — Douls sire, oyès :
C'est li iuwif renoyés (renié)
Qui Nostre-Dame despita (brava, méprisa)
Scachiés sen..... mara...

L'historien Antoine Lewaitte avoue ici n'avoir su lire le vieux poète roman ; on voit effectivement dans les fragments qu'il nous en a transmis que l'écriture comme le style des trouvères étaient souvent lettres closes pour le bon abbé.

Quoiqu'il en soit, d'après le texte on croit voir que Jehan li Flamens et ses témoins accusent de nouveau l'infidèle converti d'avoir commis le sacrilége, puis, par la faveur de seigneurs de la cour, d'avoir corrompu les juges et les exécuteurs chargés de le torturer :

Mais li leres (voleur, brigand) plainter (abondance
Eut, et des seigneurs à son voloir d'avoir]
Qui li aidoient grandement,
Dont fust escapé vrayement,
Quand Nostre-Dame n'oublia
Le mesfait qui chieux fait li a.

Le juif est mandé devant le grand bailli et mis en présence de son nouvel accusateur. Il nie effrontément, lors Jehan li Flamens dit :

« Comment osas-tu despiter
» L'image ensi navrer ?
» Géhir ten feray ton mesfait
» Venus yés ores à mes plait. »

---

naut était Robert de Manchicourt, mais le jugement rendu par ce même grand-bailli contre le juif, et libellé en latin, dit que ce personnage portait le nom de *Willelmus* (Guillaume). — Voyez *Ant. Le Waitte*, p. 61.

Lors a son gaige jus (à terre) giéteit
Et li ænvier la releveit.
Et dit qu'il s'en deffendera
Et que moult bien s'en purgera.
Dist li Baillieus : « — Jehans, oiés,
» Ne soyés de vous si hastés
» Prendant de li or et argent.
» Je vos loe bonnement.
» — Si Dieux meit (m'aide) et bonne foy,
» Dist Jehans, teneit ma foy
» Men avay maille ne denier
» Camp veel avoir, or desplestier. (défier) »
Adonc dist le Baillieu : « — Jehan,
» Laissés nous conseiller avant,
» Car quand devant my demandra
» Sa *quarantaine*, il aura. »

Jehan li Flamens tint bon : on les sépara ; ils furent mis en chartre privé pendant quarante jours pour se préparer au combat, c'est ce qu'on appelait alors faire sa *quarantaine*. Là, les champions s'exerçaient à la lutte et au maniement du bâton avec certains maîtres en fait de ces armes que l'on appelait *bretons* (1). Le trouvère continue ainsi son récit :

C'est droiture et cest raison
Willames manda un breton,
Et Jehans un autre ensement, (également)
Ensi furent moult longuement.
Tant que on eut le camp fermeit
Destackiet (palissadé) bien et cordeit..... (2)

---

(1) On nomme encore aujourd'hui *batonistes bretons* les professeurs d'une sorte d'escrime qui consiste à jouer du bâton ; les experts en ce genre d'exercice ne craignent pas plusieurs antagonistes armés de sabres et d'épées. C'est de ce mot *breton* que sont venues les expressions *brette*, *bretteur* et *bretailler*.

(2) Le champ du combat dont il est question dans ce vieux poème fut placé hors la porte de Mons qui conduit à Tournai, au lieu dit le *Parc* : on l'entoura d'une clôture et on tendit des cordes pour former des séparations dans la lice. Depuis, on bâtit en ce lieu même une chapelle dédiée à *Notre-Dame de Cambron*, en mémoire de ce combat.

Quand Willames ou camp entra
Saveis-vous qui li amena ?
Scachiés de vrais uns chiens tous noirs
Ce fu li ameiniés ses roys.
Et quand Jehans ou camp entra
De sa diestre main se saigna (fit le signe de la croix)
Quant et faire s'orison
En très grande dévotion.....
Dist le Baillieus : « — Ensemble aleis,
» Et feis ce que vous deveis !
Adont se traïsent tout arrière
Puis va viers l'autre à laude chière. (à visage courroucé)

La vieille chronique romane que nous avons déjà citée, rend ainsi compte de l'issue du combat : « Et dedans li quarantaine » qu'il aprendroient à escrimir, li juvis mauvais fist faire espire- » ment (expériences) teils que se Jehans li Flamens euvist.... » passet u, l'euvist premiers jus, il euvist estet desconfit. Et le » Viergene Marie li aida, parquoy il n'en fust mie grandement » greviés Aprés li devant dit Jehans fit le camp et eut victoire, » et gehi (avoua) li Juvis ains qu'il fust mis à mort ; tout le fait ensi » que fait l'avoit à Cambron l'abbie, et tout ce fut par la viergene » Marie. Et si li Campions Nostre Dame euvuist estet desconfit, » toute la chrestiené euvuist estet desconfie de foy et de créance. » Mais le viergene Marie ne le veult mi souffrir..... et ce fu » fait que li devant dit Juvuis fu vaincus en l'au de grâce mil » cccxxvj en un mardi viij jours dedans li mois d'apvril. »

Le vieux trouvère de son côté termine son récit de la sorte :

Ce jour eut Jehan grand valloir
Dont eust eut grand avoir,
Mais ne veut maille, ne denier,
Ains s'en alla sans attargier
A Bouloigne en pelerinage
Moult dignement fit son voyage.

Et à Cambron s'en retournat
Tantost après si s'en r'alla
En Avignon pour impetreir (obtenir)
VIe iours ensi och compter
De pardons de par Saint Pere,

Avant parlier ceste cose clère
Fu Roys de France sans dangier.

Chieux qui les pardons li donna
(En genoux Jehan) le bailla
En souspirant moult humblement
Et il le recheut dignement.
Et à Cambron les apporta
Et moult de bien et de foit a.
Cil sont en bulle de Saint Pere
En present la Viergene Mere
Qui si cxucusement fut plaié
Dou fauls juvuifs cui Dienx maldie. (maudit)

En cest lieu bien le peut-on vir
Qui sen filz et li veult servir
Car moult de biel serviche y sont
Fait, pour li et en sen nom,
Car la dame le lieu moult aime
As miracles pout souvent maite
Dont aucuns feront mention
Chi apres véïr les puet-on.

Suit la liste des miracles opérés par Notre-Dame de Cambron que le bon abbé Le Waitte n'a pu lire dans l'œuvre du trouvère dont il avait déjà tronqué les mots, ainsi qu'on l'a vu, c'est pourquoi il publia les miracles en latin. Nous en ferons grâce au lecteur.

On a pu voir assurément, par le récit de cet épisode, combien il était de nature à faire impression sur les populations du Hainaut au commencement du XIVe siècle. Tous les faits de ce petit drame sont saisissants d'intérêt et peignent parfaitement les mœurs de l'époque : Un juif se convertit, est tenu sur les fonts baptismaux par le comte Guillaume de Hainaut qui lui donne un poste à sa cour ; la vue d'une madone ranime sa vieille haine contre la mère du Christ, il frappe son image par cinq fois, un premier miracle en fait jaillir cinq jets de sang. Un ardent catholique, témoin de ce sacrilége, veut lui fendre la tête d'un coup de hache, il en est empêché par un jeune religieux. L'affaire est portée devant le Pape qui s'en plaint au comte et en exige punition. L'ac-

cusé nie son crime ; appliqué à la question, il résiste aux tortures dont peut-être sa fortune et son crédit lui adoucissent les épreuves, et il retrouve son innocence et ses fonctions de sergent à la cour du comte. Ce triomphe de l'impunité fait mourir de chagrin le supérieur de l'abbaye où le sacrilége a été commis. Quatre ans après, une vision nocturne enflamme un vieillard paralytique d'une louable ardeur de venger l'honneur de la Vierge outragée ; un second miracle le remet sur ses pieds et lui donne la force de la jeunesse ; il invoque le jugement de Dieu entre lui et le juif qui nie son infamie. Le duel est accordé, le champ clos est tracé aux portes de Mons, et les deux champions, après s'être exercés pendant quarante jours, sont mis en présence. D'un côté s'avance un vieillard débile sur la face duquel la maladie laisse encore des traces ; de l'autre se dresse un vigoureux athlète que les douleurs de la torture n'ont pu vaincre : mais le premier a mis sa confiance en Dieu et en sa mére divine, et arrive en se signant, tandis que le second n'est suivi dans la lice que d'un chien noir qui semble la représentation du démon prêt à prendre son âme. Bref, le juif fort est vaincu par le chrétien faible qui sort triomphant de la lutte. Ce dernier va en pélérinage remercier Notre-Dame de Boulogne en grande vénération dans le pays, puis il court se jeter aux pieds du Saint Père pour recevoir sa bénédiction et lui demander d'accorder les indulgences à tous ceux qui désormais serviront dévotement la sainte Vierge à Cambron.

Tandis que le vainqueur se livre à ces soins pieux et reconnaissants, le vaincu est livré au bras séculier et condamné à être pendu par les pieds, la tête en bas, et son corps à être dévoré par des chiens affamés.

On ne doit pas s'étonner qu'un tel drame, tout-à-fait dans le goût du moyen-âge, ait occupé la verve des trouvères ; celui qui a saisi ce sujet au vol devait appartenir au pays : il était de Mons ou des environs, et très certainement il avait vu le jour en Hainaut pour être si bien au courant des petits détails de l'événement et de la série des miracles qui se succédèrent rapidement sur les lieux mêmes où se trouvait l'image de Notre-Dame de Cambron. Peut-être ce poète hainuyer est-il celui là même qui, sous le voile de l'anonyme aussi, traita également en vers de huit syllabes et d'un

style similaire, l'histoire du trépas du comte de Berlaimont et de ses funérailles tragiques faites à Valenciennes en 1311, environ quinze années avant l'événement que nous venons de relater. Nous croyons remarquer entre les deux petits poèmes contemporains une affinité qui semble les rendre enfants d'un même père (1).

Les trouvères ne furent pas les seuls à s'occuper du sacrilége commis à l'abbaye de Cambron : ce sujet fut reproduit dans les vieilles tapisseries d'Arras et de Flandre (2) ; la peinture s'en occupa plusieurs fois ainsi que nous le dirons ci-après La gravure s'en empara également et Théodore Galle, d'Anvers, sur les indications du savant Aubert Le Mire, en dressa quatorze estampes qui parurent en 1607 (3). La poésie latine ne voulut pas demeurer en reste : le père *Quentin du Ray*, bénédictin, en fit une tragédie en vers latins, représentée en 1665 au collège de Grandmont qu'il dirigeait avec succès. On a conservé longtemps à Cambron le bâton et le bouclier du vieillard vainqueur, et on a bâti une belle chapelle au lieu où était peinte l'image qui s'est conservée pure et immaculée pendant des siècles et a servi de retable à l'autel de la chapelle. Un autre oratoire, sous l'invocation de la même Notre-Dame fut élevé aux portes de Mons sur le champ de bataille où s'escrimèrent les deux champions.

Un honnête versificateur des temps modernes, messire Claude-François Doyen, prêtre-curé de Trevillers, au comté de Bourgogne (*sic*), a fait allusion à cet événement dans un poème de sa composition, imprimé à *Einsidlen* en 1701 (4), dans l'imprimerie par-

---

(1) Le récit du trépas et des obsèques de Gilles de Berlaimont, mis en vers romans, a été publié par nous sous le titre de : *Le triumphe des Carmes*, dans les *Archives du Nord*, 1re série, t. 3, p. 345, et tiré à part en 1831, in-8°. de 33 pages.

(2) *Historia Camberonensis. auct. Le Waitte.* 1672, in-4°. pages 49 et 55.

(3) *Historia B. Virginis Camberonensis, iconibus illustrata, studio Aub. Miræo. Theodorus Gallœus excudit. Antverpiæ*, 1607. in-12. 14 figures (rare).

(4) Page 187.

ticulière de la célèbre abbaye de Notre-Dame-des-Ermites. Le bon curé, passant en revue toutes les madones célèbres qui ont fait des miracles, décrit les chapelles et temples qui leur furent élevés en tous pays, et arrive en Hainaut après de longs circuits. Voici comment il s'exprime sur le sujet qui nous occupe :

A la porte du Parc, à Mons une chapelle, (1)
D'un détestable juif l'histoire se renouvelle,
Lequel par *Jean Le Faivre* en singulier combat
Fut vaincu, pour avoir commis un attentat
A l'égard de la Vierge en une sienne image
Qu'on nommoit de *Cambron* : après lequel outrage
Son misérable corps fut pendu tête en bas
Pour être exemple à tous de cet horrible cas.

Ces vers, composés quatre à cinq siècles après ceux des trouvères, ne leur sont pas préférables ; nous y voyons seulement que le curé de Trévillers pratiquait audacieusement l'enjambement plus de cent ans avant M. Victor Hugo : il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

On a gardé le souvenir de deux curieuses peintures qui représentent l'histoire de Notre-Dame de Cambron. La première date de 1587. En cette année, Antoinette de Maulde, fille de noble homme Léon de Maulde, religieuse professe au couvent de Marquette près Lille, était affectée d'une infirmité telle qu'elle ne pouvait ni s'asseoir, ni se tenir debout. Depuis sept ans la science s'était exercée vainement à lui rendre la santé ; son état paraissait être devenu chronique et désespéré. N'ayant plus d'espoir dans les ressources humaines, Antoinette implora les secours divins et alla s'adresser à Notre-Dame de Cambron. Ce pélérinage réussit, elle guérit et recouvra une si parfaite santé que son abbesse Marguerite de Bachimont étant décédée le 11 mai 1596, elle fut élue à sa place le 4 août de la même année, et gouverna l'abbaye de Marquette jusqu'au 2 décembre 1609. Sa reconnaissance pour la vierge de Cambron la porta à faire exécuter un

(1) Voyez le sieur de Hautport.

tableau qu'elle fit suspendre à sa chapelle en forme d'*ex-voto* ; il portait l'inscription suivante qui donne la description du sujet d'une manière assez peu poétique quoiqu'en vers :

Dame Anthoinette en ce lieu surnommée
De Maulde, a fait cette Vierge honnorée
Tout au plus peindre et représenter
Comme en Cambron ; afin qu'il soit mémoire
Du grand miracle et solemnelle histoire
Que vous oyrez présentement réciter.
Laquelle dame Anthoinette dite cy devant
Six ans deux mois débile et impotente
Auoit esté cette Dame présente
Sans espérer aucum allégement.
Mais l'humble Vierge, en septembre l'onziesme
De l'an cinq cens, mil quatre vingt septiesme
La reguerit du tout entierement.

Au siècle de Rubens, lorsque tous les grands faits religieux et traditionnels se perpétuaient par la peinture, on fit un tableau fidèle de cet épisode dramatique de l'histoire de Cambron. Une toile de six pieds carrés reçut les principales phases de ce mémorable événement. Au centre de la composition était représentée la madone vénérée de l'abbaye de Cambron, et tout autour, l'artiste avait groupé une foule de petits médaillons rappelant les scènes diverses du juif et de son antagoniste retracées si vivement par le vieux trouvère. Dans un coin de la toile, on voyait un portrait d'une dame en costume religieux, peinte à la manière d'Holbein. Ce morceau était-il une reproduction plus moderne de celui exécuté par ordre de dame Antoinette de Maulde, en 1587, ou bien se trouvait-il être un *ex-voto* nouveau produit par un miracle postérieur ? Quoiqu'il en soit, on lisait au bas de la peinture ces mots écrits en lettres d'or : *Nostre Dame de Cambron* 1620.

Ce tableau historique resta vraisemblablement à l'abbaye de Cambron jusqu'à la première révolution française, fatale à tous les cloîtres. Il fut, comme toutes les curiosités des abbayes, livré au pillage et à la friperie. Par respect pour tout ce qui se rattache au culte, respect qui ne fut jamais totalement perdu en Belgique,

on le dépaysa ; il fut porté à Paris où tout finit par aboutir ; là, il fut acquis en 1835 par M. P. Hédouin, de Boulogne, poète et compositeur, ami des arts surtout, et amant passionné des objets curieux. La vue de ce tableau-légende inspira à son possesseur l'idée d'écrire une nouvelle sur ce sujet tant soit peu rajeuni. Sa riche imagination s'écarta légèrement de l'histoire sans altérer toutefois la couleur locale, et il sortit de sa plume une jolie brochure intitulée : *Le sacrilège, chronique de la Flandres au* 15e *siècle. Calais, E. Leleux*, 1849, pet. in-8° de 31 pages.

C'est ainsi que depuis le trouvère contemporain et le chroniqueur en langue romane qui recueillirent les faits au moment même où ils se passaient, jusqu'au milieu du sceptique 19e siècle, le miracle de Cambron, ce sujet à la fois touchant et terrible, a servi successivement de matière, durant cinq cents ans, à la poésie et à la prose romanes, à l'architecture, à la peinture, à la gravure, à la poésie latine et même aux écrivains modernes. Cet événement, qui prenait naissance dans la naïve et profonde croyance de nos pères, fit donc, comme on le voit, une vive et longue impression sur les esprits ; la tradition s'en transmit dans les familles de père en fils ; le chant du trouvère fut longtemps répété, puis, quand le langage changea ses formes, ce ne fut plus que comme légende que le souvenir s'en conserva. La pierre, la toile, le burin nous en ont donné quelques épisodes curieux ; espérons qu'un jour le poème entier du chanteur contemporain sera retrouvé et qu'on pourra ainsi reconstruire dans toutes ses parties ce petit monument historique du Hainaut au XIVe siècle. A. Dinaux.

L'ABBAYE D'ETRUN.

Suite.

A la même époque, Wautier, seigneur de Hautecloque, en présence de plusieurs chevaliers, et pardevant le doyen et l'official de St.-Pol, confirma avec ses frères et sœurs la donation du *Rietz-Obert*, faite par ses ancêtres à l'abbaye d'Etrun, se recommandant seulement aux prières des religieuses, et déclarant, afin d'éviter toute contestation, qu'aucun membre de sa famille ne pourrait revenir sur cet acte régulièrement fait (1).

Agnès avait acheté au mois de mai 1211 la dîme d'Hermaville et terminé en 1216 les difficultés relatives aux terres que l'abbaye possédait à Givenchy. Léotard de Hanekin, et Wichardin, son mayeur, déclarèrent en effet, en présence du maréchal Névelon, bailli d'Artois, n'avoir aucun droit sur les feudataires de l'abbesse d'Etrun à Givenchy. Léotard avoua les avoir tourmentés, mais il promit qu'il n'en serait plus de même à l'avenir (2). Quinze mois plus tard, Bauduin, châtelain de Lens, ratifiait la vente faite à l'abbaye d'Etrun par Hugues de Givenchy, son homme lige, et Eremburge, son épouse, des biens que tous deux possédaient en ce village, moyennant une somme de trente-huit marcs d'argent. Mais comme Pierre, leur héritier, n'était point majeur et ne pouvait par conséquent confirmer cette vente, ils déclarèrent engager douze men

(1) Note communiquée par M. le baron de Hautecloque, d'Arras.

(2) 1216. Janvier. — Original en parchemin (Archiv. précit.)

caudées de terre, situées près de Builly, comme garantie du contrat (1).

Ce fut probablement pour payer ces diverses acquisitions que du consentement de Pontius, évêque d'Arras (2), Agnès vendit la terre de Fosseux. Cette diminution des revenus de l'abbaye fut compensée par la dot qu'apporta une nouvelle religieuse, nommée Marie, peut-être celle là même qui succéda à Agnès dans l'administration du monastère. En 1222, en effet, devant Pontius, *humble ministre de l'église d'Arras*, comparurent frère Bauduin, représentant l'église d'Etrun, et Hellin, bourgeois d'Arras, frère d'Ermenfude *Pied d'Argent*, chanoine de cette ville, lesquels déclarèrent que ce dernier avait quelque temps avant sa mort fait don de 50 sols de revenu annuel à l'abbaye d'Etrun où sa fille était religieuse, à la charge d'un obit pour le repos de son âme et à la condition que si Marie, tel était son nom, abandonnait ce couvent, cette somme serait reversible sur le monastère où elle se retirerait (3).

Mais tous ces soins matériels n'absorbaient pas le temps et les pensées de la pieuse Agnès au point qu'elle ne songeât aussi à la tâche la plus importante et la plus difficile de son ministère. Après avoir réglé les prétentions des curés de Manin et de Beaufort, dont les autels lui appartenaient (4), Agnès reçut plusieurs donations qui augmentèrent l'importance de son abbaye.

---

(1) 1218. Juin. — Original en parchemin (Arch. préc.).

(2) Pontius monta sur le siége épiscopal d'Arras en 1221. Il assista au concile qui se tint à Paris en 1223 pour la condamnation des Albigeois. Il mourut en 1231.

(3) Archives précit. original en parchemin scellé.

(4) 1210. — Veille de St.-André à Lens. — Lettres de M. de Hénin, abbé de Phalempin, et du doyen de Lens, au sujet des prétentions du curé de Manin et de Beauffort, dont les autels appartenaient à l'abbesse d'Etrun. Il est décidé que le curé habitera à Manin, parceque « Villa de Belfort de novo constructa esset. » L'abbesse aura les deux tiers des dîmes « compestribus quam minutis », excepté aux messes des morts, à moins que le corps n'y soit pas, où les offrandes doivent appartenir

Ainsi, en 1223, l'official d'Arras déclara que Bauduin Testars de Farbus, et C. de de Waziers, son épouse, avaient donné aux religieuses d'Etrun huit mencauds et demi de froment, estimé six deniers chacun, trois d'avoine, à la mesure d'Arras, deux sols parisis et deux chapons, le tout à prélever à Bailleul (sire Berthoult) (1). Plus tard, au mois de mai 1226, Robert de Habarch et ses trois fils, renoncèrent sous la foi du serment, en la présence d'Adam de Milly, bailli d'Arras, et de plusieurs seigneurs du pays aux prétentions qu'ils avaient élevées sur des biens situés à Givenchy-en-Gohelle et rendus à l'abbayé d'Etrun par Létard d'Anekin, chevalier. La femme de Robert, nommée Clémence, et parente dudit Létard, était la cause de cette contestation. Le lendemain, Siger de Beaumetz se rendit à Gouy (2) auprès de Clémence, de Robert et de Nicolas, ses deux autres fils, et dans l'église du lieu, il y reçut en la présence de chevaliers et d'hommes d'église une semblable renonciation de leur part. Quelque temps après, Clémence renouvela dans la *Cour-le-Comte* à Arras les engagements qu'elle avait pris dans l'église de Gouy, et obligea Adèle et ses autres filles, ainsi que Simon de Villers, son second mari, à les ratifier (3).

Après avoir réglé la pitance de ses religieuses et fait observer les nouveaux réglements promulgués par l'évêque Pontius, Agnès s'occupa par des marchés avantageux d'assurer à l'abbaye les diverses provisions dont elle avait besoin. C'est ainsi qu'au mois de mars 1228 et du consentement de son couvent, elle fit un accord avec Amolric, brasseur d'Arras, par lequel elle lui céda durant sa vie la jouissance de tout ce qu'elle possédait, tant en di-

---

au prêtre, et de même pour les relevailles (reconciliatio mulieris), les nôces ou les pélérinages (peregrini). Les deniers provenant des baptêmes et des confessions sont aux prêtres, l'abbesse a les deux tiers de la dîme de Malcovent. — Arch. préc., copie moderne.

(1) Novembre 1223. — Archives précitées. Original en parchemin.

(2) Gouy-en-Gohelle, village du Pas-de-Calais, appelé maintenant Gouy-Servin, arondissement de Béthune.

(3) Archives précitées. — Original en parchemin.

mes qu'en autres revenus à Bailleulmont et à Rœux, ainsi que huit mencaudées de blé et deux chapons à Roclincourt, deux autres mencaudées et deux autres chapons à Neuville-saint-Vaast. Agnès lui fit en outre remise de trente-quatre sols qu'il devait à l'église d'Etrun pour la brasserie de Sailly. Les conditions imposées au brasseur furent la livraison chaque semaine à l'abbaye de deux mesures et demie de *cervoise* à la mesure d'Arras, et l'obligation d'en acheter à ses frais si les brasseurs d'Arras cessaient leur fabrication. Il fut en outre stipulé qu'à la mort d'Amolric les redevances précédentes retourneraient de plein droit au monastère.

Cet accord fut passé à l'abbaye d'Etrun, en présence de chevaliers, d'hommes de fief, de convers et de deux religieuses. L'acte fut en outre scellé du sceau du couvent et du bourgeois d'Arras qui souscrivit ces conditions (1).

A certaines époques la religion constatait l'idendité des reliques de ses saints, et cette cérémonie se faisait avec toute la pompe que l'église pouvait développer. N'était-ce pas en effet ses enfants les plus tendrement aimés dont elle rappelait ainsi le souvenir ? n'était-ce point leurs vertus qu'elle redisait aux fidèles, leur exemple qu'elle proposait et leurs récompenses qu'elle présentait comme un précieux encouragement.

Parmi les saintes les plus distingués de l'Artois, nulle ne brillait d'un éclat plus pur que Sainte-Bertille, la pieuse fondatrice de Marœuil. A la fontaine près de laquelle elle avait passé de longues heures de méditations et de prières, accouraient en foule les malades et les pèlerins. Cette eau, dont le murmure s'était si souvent marié aux psalmodies de la sainte pour louer la majesté divine, avait conservé, disaient les traditions, le don miraculeux de guérir : c'était surtout la vue qu'elle rendait aux malades qui, après une oraison fervente à Ste.-Bertille, s'en baignaient les yeux. Bertille, issue de sang royal, fille du puissant Richomer,

---

(1) Arch. préc., or. en parchemin scellé de deux sceaux brisés en partie.

le comte des Atrébates (1), n'avait pour ainsi dire paru sur la terre que pour y donner l'exemple de toutes les vertus évangéliques. Il faut lire dans le touchant récit des hagiographes, naguère rajeuni sous le rapport du style par M. le chanoine Parenty (2), cette vie si pure et si dévouée aux intérêts de la religion, si charitablement propice aux nombreux indigents de notre contrée. Jeune encore, et consacrée déjà au service de Dieu, Bertille, que les malheureux regardaient comme leur bienfaitrice, ne voulut point d'autre maître que son créateur. Ce ne fut qu'après de bien puissantes sollicitations qu'elle consentit à partager la couche d'un riche seigneur de l'Auvergne (3) Pure, elle était entrée dans le lit nuptial, vierge encore elle prit le voile de veuve (4), revint dans sa patrie et, sous la direction spirituelle de St.-Amand, se consacra entièrement à l'exécution d'œuvres pies. Elle partagea ses biens entre les pauvres et les églises, fonda le monastère de Mareuil (5) et attendit dans le jeûne et la pénitence

---

(1) Sainte-Bertille naquit au commencement du VIIe siècle, de Richomer, seigneur des Atrébates et de Ste-Gertrude, fille de Théobalde ou Théobald, chef des mêmes peuples et duc de Douai. — *Parenty*, ouvr. sous-cité.

(2) *Histoire de Ste-Bertille et de l'abbaye de Mareuil*, Arras, 1847.

(3) Guthland, dit Malbrancq, était sans doute de l'ancienne maison d'Auvergne, dont il faut reconnnaitre la tige dans le fils de Léger ou de Léodgar, comte de Boulogne,

« Guthland, ajoute M. Parenty, ouvr. préc., agit avec tant d'efficacité auprès des princes et des seigneurs de la contrée que les pieux parents de la sainte se virent en quelque sorte contraints de lui promettre leur fille. L'illustre vierge cependant luttait avec toute la fermeté dont elle était capable contre l'épreuve à laquelle on la soumettait.... »

(4) « ... Ce fut dans la ferveur de la prière qu'elle se sentit inspirée de consentir à cette union ; car Dieu qui protége les âmes chastes et les cœurs vraiment purs, lui donna de la confiance et du courage. Elle espéra donc qu'avec les secours de la grâce elle rencontrerait dans son noble époux un frère et un gardien de sa virginité comme la très Sainte-Vierge le trouva en saint Joseph... Dieu en effet donna tant de poids à ses paroles que le bienheureux Guthland partagea aussitôt son goût pour la chasteté. — *Parenty*, ouv. préc.

(5) L'abbaye de Marœuil était située en Artois, à deux lieues d'Arras.

qu'il plut à Dieu de rappeler à lui celle qui s'était consacrée à son service. Des miracles montrèrent que ses souhaits se sont accomplis et que les fidèles avaient une nouvelle sainte à invoquer dans leur détresse. Mais des voleurs ayant enlevé l'or et l'argent qui enrichissaient la châsse de cette sainte, Pierre, abbé de Mareuil (1), et ses religieux, attristés de voir les reliques de leur fondatrice dans une châsse peu décente, en firent confectionner une autre recouverte de plaques d'argent doré, et portant en relief des figures artistement ciselées. Il y avait cent quarante ans que Gérard avait levé les ossements de Bertille, et les avait exposés à la piété des fidèles. Pontius, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, s'empressa de se rendre au vœu du pieux abbé de Marœuil, et fixa le 8 des ides d'octobre pour l'accomplissement de cette cérémonie qui se fit avec le plus grand éclat. L'abbesse d'Etrun y assista ainsi que l'abbé d'Arrouaise (2), général de l'ordre ; les abbés d'Hénin Liétard (3) et du Mont-St.-Eloy (4) ; le doyen du chapître d'Arras et l'un des archidiacres. Les religieux de Marœuil prévoyant que l'église serait trop petite pour contenir la foule des fidèles, élevèrent dans l'enclos de leur monastère une estrade recouverte de riches tapis. Asson (5), qui devait bientôt porter la

---

(1) Pierre, 2e du nom, d'abord prieur, fut élu abbé de Marœuil le 8 octobre 1216 et fut solennellement béni dans la cathédrale d'Arras par Raoul de Neuville. Il mourut en 1234 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Marœuil. — *Parenty*, ouvr. préc.

(2) Pierre Ier devint abbé de ce monastère à la fin de 1226 ou au commencement de 1227. Ce fut sous son administration qu'eut lieu la réforme de l'ordre d'Arrouaise. Il mourut au mois d'avril 1242. — *Gosse, Hist. d'Arrouaise.*

(3) Wicar fut abbé d'Hénin-Liétard de 1217 à 1229. — *Dancoisne, Recherches historiques sur Hénin-Liétard.*

(4) Richard II, 13e abbé du Mont-St.-Eloy prit possession de la crosse en 1219 et mourut en 1238.

(5) Asson, natif de Diéval en Artois, fut d'abord archidiacre d'Ostrevent, chanoine de la cathédrale, puis évêque d'Arras en 1231. Il fit tous ses efforts pour expulser les Albigeois qui infestaient son diocèse, et parvint à en convertir plusieurs. Il mourut le 27 mars 1245. Nous avons publié sur cet évêque une notice dans l'*Abeille de la Ternoise.*

crosse épiscopale, fit, dans un discours éloquent, le panègyrique de Sainte Bertille, et l'évêque, en commémoration de ses vertus, accorda des indulgences à tous les fidèles qui avaient assisté à cette touchante cérémonie. On transféra ensuite de la vieille chasse dans celle construite par la charité des religieux de Marœuil les ossements de la sainte ; ils restèrent exposés à la piété des fidèles et furent ensuite enveloppés, après récollement, dans une étoffe de soie et remis dans la nouvelle châsse qu'un orfèvre ferma, et sur laquelle l'évêque apposa son scel. Pendant quarante jours une grande affluence de monde vint invoquer Sainte Bertille, et de nombreux miracles témoignèrent sa puissance (1). Sur ces entrefaites, l'abbaye de Marœuil s'enrichit, par la piété du chapelain des dames d'Etrun, de la dîme de Vaudricourt (2).

On ignore l'époque à laquelle l'abbesse Agnès termina une vie si bien remplie. Quoiqu'en aient dit quelques historiens, il faut reculer cet événemeut jusqu'en 1230. Les archives du Pas-de-Calais conservent encore à la date du mois de mai de cette année un cyrographe par lequel elle donnait à rente, du consentement des religieuses et par le conseil d'Amouri Le Cambier, bourgeois d'Arras, toutes les terres que possédait l'abbaye au territoire de Bailleul *monsignor Bertoul* (3).

Marie de Fosseux continua les plans et les projets de l'abbesse Agnès. Sous son administration, le doyen du chapître de Lens, par une charte donnée en 1237, déclara que le ténement possédé par l'abbaye d'Etrun près de Givenchy consistant en 70 mencaudées de terre, qu'elle tenait de lui, devait sept sols un denier parisis de rente annuelle et autant de relief à chaque mutation d'abbesse. Quant aux terres qu'elle possédait à Noyelles-sous-Lens et à Sallau, le relief était dû selon les usages et les coûtumes du lieu (4).

---

(1) Voy. la vie de Ste.-Bertille, éditée par Bollandus et Ghesquière.

(2) Village du Pas-de-Calais, canton d'Houdain.

(3) Archives précitées, original en parchemin scellé.

(4) Arch. préc. Original on parchemin scellé.

Des difficultés s'étaient élevées entre l'évêque d'Arras et l'abbaye d'Etrun sur les fossés, osiers, bois dit de Gransart, tant pour la pêche, les plantations et le placement des nasses, claies et autres choses relatives au régime des eaux à l'entrée du ruisseau de Mareuil dans le vivier de l'abbaye. Philippe Waudin et Bauduin de Bapaumes, chanoines d'Arras, agissant au nom de l'abbesse Marie, et l'évêque, du consentement du chapître, après s'être associé maître Nicolas Joli, clerc, y mirent fin par l'accord suivant :

L'abbaye d'Etrun jouira, sans être inquiétée, desdits fossés, mais elle ne pourra fermer ni boucher le côté du marais ni y planter ; elle ne pourra placer ni jeter de ce côté, au-delà de la rive, vers l'entrée du ruisseau dans le vivier, boue ou autre immondice; l'abbaye a la faculté de mettre des nasses, des claies et autres engins jusqu'à l'emplacement des bornes placées par les experts. L'abbesse reconnaît que ces fossés et les droits ci-dessus, seront tenus de l'évêque et de ses successeurs comme fief au rendage annuel de deux chapons blancs qu'elle prend l'engagement de payer à Mareuil le jour de Noël de chaque année (1266 août) (1).

Marie entreprit aussi un marché avec Guy de Châtillon, comte de St.-Pol, à l'occasion d'un moulin, mais la mort vint la saisir sur ces entrefaites, et cette affaire ne fut terminée que par MARIE III DE SAVEUSE qui succéda à la précédente en 1269 (2). C'est

---

(1) Cartulaire précité de l'évêché d'Arras.

Quelques années plus tôt (décembre 1262), des difficultés avaient eu lieu pour une cause encore plus futile : il s'agissait d'un fossé percé près du mur de ce monastère, du côté de Mareuil ; Marie prétendait que les abbesses qui l'avaient précédée l'avaient toujours relevé. L'évêque d'Arras l'autorisa pour cette fois, réservant son droit et celui des évêques ses successeurs. Ibid.

Ce cartulaire, retrouvé par M. le chevalier de Linas, a été l'objet d'un travail spécial qu'il compte publier prochainement.

(2) Gall. Christ. t. 3. col. 420. — Turpin, Hist. comit. tavernens. seu ternensium, p. 142. Cet acte n'est pas mentionné dans l'Histoire de la maison de Châtillon par Duchesne.

le seul fait que nous fasse connaître cette abbesse qui, d'ailleurs, ne gouverna que trois ans (1269-1272) (1).

Pendant les guerres et les divisions qui agitaient l'Artois, les hommes d'armes parcouraient les campagnes et ne respectaient pas toujours les asiles du recueillement et de la méditation. Ils exigeaient de lourdes contributions, et malheur au monastère qui s'y refusait, car il était aussitôt livré au pillage. Ide de Clary (2), qui occupait alors le siége abbatial d'Etrun, résolut de se soustraire à ces exactions ; elle se retira à Arras, et l'évêque lui permit d'y établir une maison de refuge Là, à l'abri des insultes, les religieuses reprirent leurs exercices de piété. Mais ce n'était pas seulement les hommes d'armes que l'abbaye avait à redouter ; la comtesse de Flandre refusait de ratifier une donation faite à ce monastère par le comte Philippe de Flandre. Le pape Innocent, arbitre de ce différend, délegua le prévôt, le doyen et le chantre de la cathédrale d'Arras pour le remplacer dans le jugement. Le chantre étant tombé malade, le doyen et le prévôt n'en continuè-

---

(1) Par lettres du mois d'avril 1271, scellées des sceaux de Robert, comte d'Artois, et de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, ces deux seigneurs ont choisi pour diviser et faire le partage des fiefs qu'ils possèdent tous les deux à Aubigny et à Bucquoy, Estienne du Péage et Jean de Friancourt, chevaliers, qui prêtèrent serment de remplir leur mission avec la plus scrupuleuse exactitude.

En janvier 1272 ces deux arbitres donnèrent des lettres scellées de leurs sceaux ainsi que de ceux des comtes d'Artois et de Saint-Pol où ils donnèrent le dénombrement de ces fiefs et fixèrent la juridiction de chacun de ces seigneurs.

Dans la partie mouvante du comté d'Artois, on lit : « Item le tenement de l'abbesse d'Etrun qu'elle tient à Ayette. » — Biblioth. d'Arras, inventaire des chartes d'Artois, n° 193, f° 207 et suiv. — Cette charte se trouve dans le cartulaire du prieuré d'Aubigny, arch. dép. Elle a du reste été imprimée.

(2) Ide, en latin Ida Clariasensis, descendait peut-être de la famille de Clare, originaire d'Irlande, dont un membre avait été élu en 1104 roi de cette île. Les troubles civils lui firent perdre son trône, et ses descendants, après plusieurs vicissitudes, se fixèrent dans le nord de la France.

rent pas moins l'instruction de cette affaire, et reconnurent que le droit de l'abbaye d'Etrun était incontestable (décembre 1280) (1).

Six ans plus tard, *Bauduin Li Sohier*, de Givenchy-en-Gohelle, reconnut devant l'official d'Arras qu'il devait pour l'arrentement d'une manse située dans le village, quatre mencauds de blé à la mesure d'Arras, estimés quatre deniers parisis. Moyennant cette redevance annuelle, l'abbaye renonça à tous les droits de justice qu'elle exerçait sur ce manoir, à l'exception de ceux *de fraude, dol et mal.* Pour éviter de longues et ruineuses procédures, les partis s'engagèrent, dans le cas où de nouvelles contestations surgiraient, à s'en rapporter à l'arbitrage de l'official d'Arras (2). Mais déjà Ide de Clary avait payé le tribut à la mort, et l'abbaye avait choisi pour lui succéder AMISSE DE WAENCOURT, qui vécut jusqu'en 1296.

En suivant l'ordre chronologique, nous voyons les faits religieux et les donations devenir plus rares. Le siècle merveilleux de St. Bernard et de St.-Norbert est déjà loin, le règne de St.-Louis, de ce prince qui personnifie le 13e siècle, dans ce qu'il a de grand, de noble et de généreux, a fait place aux agitations civiles. Comme le remarque le savant M. Le Glay, la main de l'évêque qui tient un glaive n'a plus le temps de s'ouvrir pour répandre des bénédictions (3). Les temps etaient si malheureux que les religieux ne pouvaient vivre en communauté et étaient obligés de se disperser pour éviter la violence des étrangers. Les titres eux-mêmes sont rares et peuvent faire supposer que les archives furent dilapidées et brûlées. Nous nous contenterons donc de donner la liste chronologique des abbesses et d'y joindre une courte analyse des actes passés sous leur administration.

---

(1) Archives départementales. Original en parchemin scellé.

(2) Archives précitées. Orig. en parch.

(3) *Le Glay*. Cameracum Christianum. Introduction p. XL.
M. l'abbé Parenty, dans son histoire de l'abbaye de Marœuil, qui était voisine de celle d'Etrun, signale le même manque de documents, et moins heureux que nous, il ne peut dans la durée d'un siècle citer aucune pièce qui ait rapport à l'abbaye dont il écrit l'histoire.

Marie IV de Paris fit au mois de mars 1298, avec Servais, abbé du Mont-St.-Eloy, un compromis dont il nous est impossible d'indiquer l'objet (1). L'année suivante, au mois d'avril, elle acheta de Létard d'Anekin et de Sara, sa femme, une propriété située à Givenchy-en-Gohelle, qu'ils tenaient en fief de Jean de Souces ou Souchez. A sa prière, Raoul, évêque d'Arras, ratifia cette vente (2). Cette abbesse mourut vers 1316.

Quelques faits signalent l'administration de Marguerite de Fosseux qui lui succéda. Agnès d'Audenfort, qui plus tard devint abbesse en la ville de Thérouanne, où elle mourut à l'âge de cent treize ans, puisa dans le couvent d'Etrun les principes de vertus et de sagesse qui lui valurent plus tard l'affection de ses religieuses (3).

Marguerite de Fosseux obtint du pape une bulle dont voici la traduction : L'évêque Jean, serviteur des serviteurs de Dieu. A ses chères filles en Jésus-Christ l'abbesse et les religieuses du monastère de la bienheureuse Ste. Marie-Madeleine d'Etrun, de l'ordre de St.-Benoît, au diocèse d'Arras. Salut et bénédiction apostolique. Les papes ont coûtume d'accueillir favorablement les justes prières de ceux dont ils connaissent la piété; c'est pourquoi faisant droit aux demandes de notre chère fille en Jésus-Christ, nous nous empressons de confirmer toutes les libertés et immu-

---

(1) Servais du Guez, que *Du Temps*, dans l'histoire du Clergé de France, t. 4, p. 175, appelle Servace, était doyen de la faculté de théologie de Paris. Il devint conseiller de Robert, comte d'Artois, et mourut en 1313. (L'abbé Parenty, histoire de Saint-Eloi, p. 275.)

(2) L'original repose aux archives précitées.

Cette vente fut faite en présence de Jean et de ses pairs, Létard et Radulphe Ploukèt, Jean de Fertign, Achard d'Ablain et Wautier de Soucès. Suivent les témoins. Robert de Douai, écolâtre, etc., etc.

(3) Agnès d'Audenfort était fille d'Eustache et de Sidonie de Melun. Voy. *Le Pez, Mém. généal.* t. 3, p. 409. Manusc. de la bibl. d'Arras.

Eustache d'Audenfort figure parmi les témoins de la donation des dîmes de Guelsain faite par Jacques de Boulogne, évêque de Thérouanne. — *Ducas*, ouv. précit. p. 421.

nités que les religieuses d'Etrun ont reçues de nos prédécesseurs les pontifes romains, les priviléges et les indulgences que nous leur avons concédés, ainsi qu'à leur monastère, confirmons aussi les libertés et l'exemption de toutes les charges du siècle que lui ont accordé les rois, les princes et autres fidèles de Jésus-Christ, de telle sorte que les religieuses puissent en jouir sous l'autorité apostolique, dont le présent est un témoignage ; que nul n'enfreigne cette confirmation et n'y porte une atteinte téméraire, et si quelqu'un ose y toucher, qu'il encourre la colère du Dieu tout puissant et l'indignation des bienheureux Pierre et Paul. Donné à Avignon, le 5 des ides de décembre, la cinquième année de notre pontificat (1).

Mahaut, comtesse d'Artois, donna par testament à l'abbaye d'Etrun cinquante sols tournois de rente annuelle, à prendre sur le terrage de la ville d'Arras, à la condition qu'un service solennel serait chanté le 11 juillet de chaque année, dans l'église d'Etrun, pour le repos de l'âme de Robert, comte d'Artois. Une messe du Saint-Esprit devait en outre être célébrée à l'intention de la donatrice, sa vie durant ; après sa mort, cette messe devait être remplacée par un service anniversaire. Cette donation fut acceptée en 1320 par l'abbesse et les religieuses d'Etrun, qui prirent l'engagement de faire célébrer les prières demandées par la comtesse Mahaut, tant pour elle que pour le repos du comte Robert (1).

Mais l'abbesse d'Etrun ne trouva point dans l'évêque d'Arras un protecteur aussi généreux. Profitant du droit de joyeux avènement, Pierre Des Champs (de Campis) voulut imposer à l'abbaye

---

(1) Cette bulle, dont nous possédons l'original, est assez bien conservée, mais le sceau a disparu.

Jean XXII, ayant été élu pape le 7 août 1316, donna donc cette bulle en 1320. — De Mas-Latoré, chronol. des papes ; annuaire publié par la Société de l'histoire de France, année 1852, p. 139.

(1) Ces lettres n'existent plus dans aucun des dépôts que nous avons visités ; elles se trouvent mentionnées à la page 362 d'un ancien inventaire de chartes conservé sous le n° 193 de la biblioth. d'Arras.

l'obligation d'y recevoir une jeune fille qu'il désignait. Les religieuses protestèrent (1) et firent valoir que de temps immémorial elles n'avaient jamais été soumises à cette prétention ; elles représentèrent en outre que leurs statuts fixaient à quarante le nombre des religieuses, et que dans aucun cas il ne devait être dépassé. Nonobstant ces considérations, l'évêque d'Arras nouvellement élu voulut les forcer de recevoir dans leur monastère Marie, fille de Colart de Allez, bourgeois d'Arras, quoiqu'elle fût de trois ans trop jeune pour y être admise, et sans égard pour la réclamation des religieuses, donna des lettres par lesquelles il leur ordonnait de l'admettre dans le délai de dix jours et de lui accorder l'affection ainsi que la nourriture et les vêtements comme aux autres religieuses de ce monastère (2). Les dames d'E-

---

(1) Voici le commencement de cette pièce que nous avons cru inutile de reproduire : « Officiali remensi, omnibus presbiteris et capellanis » canonicis et diaconis attrebatensibus ad quos presentes littere perve- » nerunt... Salutem in domino ex parte religiosarum mulierum abba- » tisse et conventus monasterii de Strumis attrebatensis diocesis ordi- » nis sancti benedicti. Nobis est monstratum quod cum dicte religiose » a tempore longo longissimo etiam, a tempore cujus contrarii memoria » non existit fuissent et essent in possessione pacifica juris vel quasi ad » monitionem reverendorum in christo patrum dominorum episcoporum » attrebatensium qui pro temporibus fuerint etiam in jocondo adventu » eorumdem in suo monasterio non recipiendi aliquam in monacham » et sororem invice seu renitentes. Et cum per statuta ipsius monas- » terii antiqua approbata et antea legitime confirmata et a dictis tempo- » ribus in ipso monasterio *competiter* observata certus numerus mona- » charum et sororum in dicto monasterio videlicet quadragenarius fue- » rit et sit statutus et cum dictus numerus quadragenarius in dicto mo- » nasterio fuisset esset et sit completus sic dictus numerus légitime » approbatus. Illis tamen non obstantibus reverendus in christo » pater dominus dei gratia atrebatensis episcopus in remotis agens » qui numdum ad episcopatum suum predictum advenit..... etc.

(2) « ..... Nichilominus dictus episcopus dictus episcopus dictis » abbatisse et conventui et omnibus monialibus ejusdem monasterii » per suas patentes litteras percepit et mandavit ut ipsam Mariam in- » fra decem dies post receptionem dictarum litterarum in monasterium » predictum reciperint in monacham et sororem ac ipsam pia in domi- » no delectione tractarent et eidem victum et vestitum sicut uni alia- » rum moliarum dicti monasterii ministrarent..... »

trun se prétendirent lézées dans leurs droits, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir (1). Elles réclamèrent près de l'official de Reims contre la décision de l'évêque, tout en protestant de leur respect. Nous avons découvert dans les riches archives du Pas-de-Calais les conclusions de Me Hugues Duchesne tendant à donner gain de cause aux religieuses, mais on ignore quel fut le résultat définitif de ce procès.

Les chroniqueurs ne font que mentionner le nom de Bénoite de Maronière et ne citent ni l'époque de son élection ni celle de sa mort. Nous n'avons guère plus de détails sur Œlide ou Adèle de Douay qui mourut vers 1330. Ces familles mêmes, sans doute éteintes, n'ont point fixé l'attention des généalogistes du nord de la France.

Eustache du Busquet ou de Busquoy (2), selon quelques auteurs, gouverna l'abbaye d'Etrun pendant la période la plus malheureuse de ce siècle si fertile en désastres. Elle vit la province d'Artois déchirée par les discordes intérieures et pillée par les armées ennemies. A la comtesse Mahaut, la bienfaitrice d'Etrun, avait succédé Jeanne de Bourgogne. Robert d'Artois, après avoir inutilement fomenté des troubles dans la province, après en avoir appelé à tous les tribunaux compétents, eut la faiblesse de devenir faussaire et de fabriquer les pièces qui devaient lui assurer la possession d'un fief aussi important. Sa fraude fut reconnue ; il se jeta alors dans les bras de l'Angleterre, et sous les murs de

---

(1) .... « Datum anno domini Mo cccO vicesimo feria sexta post » conversionem santi Pauli de consilio magistri hugonis de quercu cle- » rici advocati predicte titulæ. » — Arch. précit. Orig. en parch.

(2) La terre de Bucquoy est située en Artois, elle a donné son nom à une ancienne famille qui la posséda dès les siècles les plus reculés. Le plus ancien membre de cette maison que l'on trouve est Jean de Bucquoy qui vivait vers 1140. Cette terre, après avoir appartenu à plusieurs familles puissantes, passa par acquisition dans celle de Longueval en 1566, puis retourna à Maximilien de Melun, vicomte de Gand, deux ans après. — Mémoire concernant la terre de Bucquoy, mss. de la bibliothèque d'Arras, n° 203, fo 291.

St.-Omer, il commandait l'armée ennemie (1). Crécy et Poitiers virent le déshonneur ainsi que que la ruine de la France. Le roi Jean était dans les fers ; il fallut payer sa rançon, et des impositions furent levées dans tout le royaume. Les abbayes, les prieurés et tous les bénéfices ecclésiastiques y furent soumis, et ces contributions étaient d'autant plus lourdes que les campagnes étaient sans cesse ravagées et ruinées par les gens d'armes dont on ne payait plus la solde. L'abbaye d'Etrun ne fut pas exempte de ces désordres, car en 1359 le duc de Lancastre vint se fixer à Mont St.-Eloy, à une lieue à peine du ruisseau du Gy, et pendant quatre jours il permit à ses soldats le pillage des campagnes voisines. Les ravages qui se commirent à cette occasion furent tels, dit un chroniqueur, que pendant trois ans on ne put rien récolter. Ce fut en cette année que mourut Eustache du Busquet (2).

Marguerite de Dainville essaya de réparer les dégâts qu'avaient essuyés l'abbaye, mais ses efforts furent stériles, car en 1368 Robert Knolles vint de nouveau incendier les faubourgs d'Arras ; il fixa son quartier-général à St.-Eloy et permit le pillage à ses troupes. Non content d'avoir ruiné les récoltes, on était alors au mois de juillet, il leva une lourde contribution sur

---

(1) Floris Vanderhaer, *Histoire des Chastelains de Lille*.

Voyez sur Robert d'Artois, *Jeanne Divion*, notice par Achmet d'Héricourt. insérée au 4e volume des Archives du Nord de la France, nouvelle série. — Leroux de Lincy, procès de Robert d'Artois, publié dans la Revue de Paris. — Lancelot, Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois, publié dans le 10e volume du recueil de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. — Michelet, Histoire de France, t. 3, p. 286.— Meyeri Annales Flandriæ, Antverpiæ, 1561, f° 134 vo. — Hennebert, Hist. d'Artois. — P. Anselme, Hist. généal. de la maison royale de France, t. 3, p. 22, etc.....

(2) On lit dans le cartulaire de Marœuil, f° 115, v°, reposant aux archives du Pas-de-Calais, un titre du 14 mars 1329, dont voici l'analyse :

Lettres de Tasse du Busquet accordant à l'abbé et aux religieux de Marœuil l'autorisation de servir pour remplir les fossés de leur maison de Wysi de l'eau de la rivière appartenant à l'abbaye d'Etrun, à la charge de certaines redevances et de l'entretien d'une grille de fer.

le pays, et l'abbaye d'Etrun n'en fut sans doute pas exempte. Le duc de Lancastre lui succéda ; trois ans plus tard, les mêmes désordres se renouvelèrent, et l'armée française, qui s'était attachée à la poursuite des Anglais, traita les environs d'Arras et de St.-Eloy en pays ennemi. Doit-on s'étonner si les chroniqueurs ne nous ont laissé aucun détail sur la vie intérieure des abbayes pendant ces temps malheureux ?

Les religieuses d'Etrun n'avaient eu généralement qu'à se louer de la protection que leur avaient accordée les évêques d'Arras. Toutefois, ces rapports n'étaient pas seulement basés sur l'estime reciproque ; l'abbesse d'Etrun relevait de l'évêque, et le 16 novembre 1553, André de Ransart, bailli d'Etrun, reconnut à Mareuil, en présence d'Aymeric, évêque d'Arras, que, à la mort de chaque abbesse, il devait être payé à lui et à ses successeurs, douze deniers par chaque mencaudée de terre ; ce relief s'étendait sur cent soixante mencaudées, trois boitelées et seize verges. Cette reconnaissance fut faite en présence de Nicolas Budée, doyen et chanoine de l'église de Douai, et de Jean Tabari, notaire apostolique chargé de rédiger l'acte (1).

Marie v de Vaencourt, sans doute parente de l'ancienne abbesse de ce nom, n'a fait aucun acte relevé par les chroniqueurs ; ils ont encore été, s'il est possible, plus sobres de détails à l'égard de Marie de Vaux, dont ils n'ont indiqué ni la date de nomination ni celle de la mort. Les travaux des généalogistes ne permettent même pas d'indiquer à quelle famille appartenait cette pieuse religieuse (2).

Sur Roberte d'Auxi, qui lui succéda, même silence.

---

(1) Qualiter Andreas de Ransart tunc baillivus de Strumis confessus fuit abbatissam de Strumis debere episcopo Attrebatensi in morte cujus libet abbatissæ ejusdem loci..... Item qualiter baillivus de Strumis præmissa recognovit. — Cartulaire précité de l'évêché d'Arras.

(2) Hugues de Longueval acheta de Simon de Gonnelieu, dit Beaumetz, et de demoiselle Jeanne de Vaux, sa femme, le 16 mars 1444, la seigneurie de Vaux et ses dépendances. — *Le Pez*, Généalogies, n° 203. — Bibliothèque d'Arras.

Tout ce que l'on sait de JEANNE DE SAPIGNIES, c'est qu'elle occupait le siége abbatial d'Etrun en 1377, et qu'elle fut enterrée dans la nef droite de l'église.

JEANNE DESPLANQUES descendait de cette illustre maison. Le manque de documents a fait ignorer le nom de cette abbesse aux ff. Ste.-Marthe qui, du reste, n'ont pu avoir un facile accès dane les archives de ce monastère. Jeanne Desplanques était fille de Hugues, 3e du nom, dit Tristan, chevalier, seigneur de Préaux et de Vendin, et d'Isabelle de Boubers (1).

JACQUETTE OU JACOBINE DU MONT-ST.-ELOY, fille de Bauduin et d'Alix de La Vigne, se soumit aux prescriptions du chapitre d'Arras et vint, en 1307, prêter sermeut au grand autel de la cathédrale (2). Cette mesure avait du reste occasionné de nombreuses difficultés au sein du chapitre d'Arras L'an 1303 il fut cependant décidé que l'évêque pourrait donner la bénédiction hors de l'église cathédrale, mais que les abbés et abbesses nouvellement nommés seraient obligés d'y venir prêter le serment ordinaire. Cinq ans plus tard, un nouvel accord intervint par lequel l'évêque était obligé de notifier au chapître, dans le plus bref délai, la nomination ou la confirmation des abbés et abbesses régulièrement élus. Toutefois, Jacquette fut la première des abbesses d'Etrun qui se soumit à ces prescriptions.

JEANNE DE RIVIÈRE obtint du chapître d'Arras la remise de ce que l'abbaye devait annuellement aux chantres de la cathédrale,

---

(1) Page 20 de l'Hist. général. des branches de la maison de Béthune par M. l'abbé *Douay*.

Cependant, malgré le témoignage de l'abbé Douay, l'existence de Jeanne Desplanques comme abbesse nous inspire encore quelques doutes, car DeLocre, dans sa *Prélature des Vierges sacrées,* imprimée à Arras en 1602, donne un catalogue des abbesses d'Etrun qu'il dit avoir extrait d'un ancien *Chartulaire* de cette maison, et il ne mentionne pas Jeanne. On se rappelle que non-seulement les abbesses, mais les prieures étaient appelées Madame (domina). Ce titre n'aurait-il pas induit l'abbé Douay en erreur ?

(2) Répertoire manusc. de Théry.

mais nous n'avons pas les titres nécessaires pour déterminer l'importance de ce droit (1410).

Des dificultés s'élevèrent sous son administration au sujet des biens que l'abbaye possédait près de Fruges ; mais elle déploya une grande fermeté et fit exécuter une sentence rendue le 11 janvier 1440 par Jean du Hamel, bailli de Coupelle, qui condamnait Gille Du Crocq, de Neuve-Coupelle, à payer aux religieuses d'Etrun la somme de 73 sols, monnaie royale, et trois oboles, monnaie courante, pour arrérages dus à cause des terres qu'il occupait (1).

Le 12 mai de l'année suivante, elle accorda un arrentement de 45 mencaudées de terre aux frères de La Haye, moyennant une redevance payable soit à Arras, soit à Etrun, à la volonté des religieuses (2). Ce fut le dernier acte de Jeanne de Rivière qui mourut en 1443.

A cette époque, de nombreux liens de fraternité s'étaient établis entre des abbayes du même ordre et ces relations tendaient à entretenir et augmenter l'esprit de piété ; celle d'Etrun avait été des premières à entrer dans cette voie et elle s'était associée au monastère d'Anchin qui comptait déjà de nombreux rapports avec les abbayes du nord de la France et de la Belgique, touchant usage qui donnait aux morts les secours de prières plus étendues et faisait profiter les vivants d'une généreuse assistance dans les moments de détresse (3).

Thomasse de Calonne prêta en 1444, au grand autel de la cathédrale d'Arras le serment prescrit Elle occupa peu de temps le siége abbatial d'Etrun ; nous en dirons autant de Marguerite de Noyelles qui lui succéda et qui mourut en 1446.

La paix avait définitivement succédé à la guerre ; le congrès

---

(1) Archives précit. Orig. en parchemin.

(2) Archives précit. Orig. en parchemin.

(3) Escallier, *Abbaye d'Anchin*, pag. 150 et 151.

d'Arras de 1435 (1), en désarmant le duc de Bourgogne, avait rendu plus facile l'expulsion des Anglais; mais comme il arrive presque toujours après une longue suite de désastres, le peuple s'était livré à ces plaisirs et à ces fêtes qui font à jamais la gloire de cette époque. Il avait revu avec ivresse ces jeux scéniques du moyen-âge, il avait même été appelé à prendre part à ces luttes qui pendant tant de temps avaient été le partage exclusif de la noblesse (2). Aussi l'histoire religieuse est elle bien pauvre. Rares sont les donations des ducs de Bourgogne; à peine quelques ordres mendiants reçoivent-ils leurs aumônes, et cependant nombreuses étaient les charges qui pesaient sur les monastères ruinés par une guerre qui avait duré pendant plus de cent ans. Nous n'avons donc aucun document à relever dans l'histoire d'Etrun, car les annalistes du moyen-âge, entièrement occupés du récit des faits qu'ils avaient sous les yeux, se sont peu inquiétés de simples monastères de femmes dont les principaux événements étaient la visite d'un évêque, celle d'un grand personnage ou la prise de voile d'une pauvre fille dont le père

---

(1) Sur cet événement, voyez Journal de la paix d'Arras, par dom Antoine de Taverne, avec les notes de Colart; de Barante, Hist. des ducs de Bourgogne. — Léonard, Recueil des traités de paix et les différents auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Arras.

Nous avons lu à la Société des Antiquaires de la Morinie une notice sur cet événement. Ce travail n'est pas encore imprimé.

(2) On vit à Lille, aux fêtes des rois de l'Epinette, le 2 février 1423, cinq bourgeois d'Arras entrer en lice contre les premiers chevaliers de l'époque, et y remporter le prix de la joûte. Ce fut Colart Laustier qui reçut des mains de Philippe-le-Bon l'épervier d'or, et ce fut dans cette joûte que Jean Caulier, son beau-frère, terrassa le fameux comte de Saint-Pol.

On vit également en 1428, dans un tournoi donné par dix habitants de la ville d'Arras, Philippe-le-Bon lui-même se mêler parmi les joûteurs; et plus tard Maximilien d'Autriche en lutte d'armes à Bruges contre le lillois Pierre Lobel, alors roi de l'Epinette. v. Mémor. d'Arras Harduin, p. 82, 95 et suiv. — Olivier de La Marche, p. 456 in-4° — Montlinot, p. 315 et suiv. — Tiroux, hist. de Lille, p. 175 et 190. — Croix pélérine, p. 8, 27, 31, 32 et 33 par Quenson. Gayant, le géant de Douai. par le même, p. 29.

avait pris une part glorieuse dans les guerres du 15e siècle Vous chercheriez en vain les noms des abbesses d'Etrun, d'Avesnes et de Denain dans ces chroniqueurs aujourd'hui si recherchés, ils n'avaient *cure de si menues choses*, comme l'on eut dit alors.

Jacobine ou Jacqueline de Béthencourt administrait l'abbaye en 1446 (1). Après elle s'assit sur le siége abbatial Marguerite de Ranchicourt, sœur de l'évêque d'Arras.

Pierre, tel était son nom (2), fut l'un des prélats les plus zélés de ce diocèse ; il s'attacha à réparer les désastres de la guerre et fit de nombreuses libéralités aux églises qui avaient le plus souffert. Sa sœur ayant rebâti l'église d'Etrun, le pria d'en faire la dedicace, et Pierre se rendit avec empressement aux instances qui lui furent faites (1er août 1476.)

Nous n'avons aucuns renseignements sur les plans qui furent adoptés par Marguerite de Ranchicourt, mais au moyen-âge chaque siècle avait sa mode de construire, et il serait facile par analogie de dire quel fut cet édifice. D'abord, en effet, la foi est vive, mais l'instruction ne s'est pas encore répandue; le plein-ceintre avec ses masses de briques qui peuvent soutenir une attaque et résister à la pioche des démolisseurs ; la croyance devient plus pure, plus réfléchie, la voûte des églises s'élève, l'ogive parait grande et svelte dans sa solide légèreté. Enfin, nous sommes au siècle de St.-Louis et des Norbert ; l'architecture est arrivée à sa plus grande élégance, tout est spiritualisme, réaction complète contre l'adoration des créatures. Voyez ces statues qui ornent encore le porche de nos plus belles cathédrales, le front est large, l'intelligence y rayonne, le corps au contraire pèche par sa mai-

---

(1) Vers le milieu du 15e siècle, Flour du Clercq était religieuse à Etrun, (Le Pez, mém. généal. t. 3, p. 334, (N° 194.)

(2) Pierre de Ranchicourt, fils de Jean Chevalier, économe de Jean comte de Nevers, succéda en 1462 à Jean Geoffroy et fut sacré évêque d'Arras en 1473. Il célébra le 7 juillet 1481 la dédicace de l'église d'Arras, et en ordonna l'office chaque année dans tout le diocèse pour le dimanche le plus près de cet anniversaire.

greur, c'est l'âme qui paraît être délivrée des enveloppes charnelles pour s'élever plus pure vers le tribunal de la pénitence. Mais bientôt arrivent des temps pervers ; à la foi succède la violence, ces formes si régulières se modifient et changent déjà d'ornements. La cour des ducs de Bourgogne étale son faste et son luxe, les miniatures des livres d'heures sont surchargées, l'architecture elle aussi prend de nouvelles ornementations, et le style flamboyant, quelque gracieux qu'il soit dans ses contournements, nous fait regretter la pureté du 13e siècle. C'est qu'à cette époque les architectes cherchaient leur inspiration dans les idées de foi des fidèles qui devaient remplir les temples qu'ils élevaient. L'église d'Etrun était construite en style ogival tertiaire. Mais en écrivant cette notice, nous avons surtout désiré y apporter une exactitude rigoureuse, on nous permettra donc de ne point chercher d'analogie, et puisqu'il ne nous est resté aucune pierre de cette époque, de passer rapidement sur cette importante construction.

Jacquette ou Jacobine de Bussy (1) eut à lutter contre la violence des lansquenets qui par surprise s'étaient emparés de la ville d'Arras et qui de là étendaient leurs ravages sur les villages voisins. Ils n'avaient pas même respecté les cheveux blancs de l'évêque, et leurs courses multipliées faisaient maudire la domination bourguignonne que les habitants avaient pendant si longtemps appelée de leurs vœux. Un religieux de l'abbaye de St.-Vaast (2) nous a laissé le récit circonstancié de leurs violences dans la capitale de l'Artois. Nul doute qu'elles n'aient encore été plus terribles dans les monastères voisins qui, comme celui d'Etrun, n'étaient protégés que par la vénération publique et la piété des religieuses qui s'y étaient vouées à une vie de contemplation (3).

---

(1) Alias de La Buissière. Ce village fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Béthune.

(2) Gerard Robert ; l'Académie d'Arras prépare la publication de cette chronique.

(3) « Françoise de Montmorency, religieuse à Estrun près d'Arras, semble aussi avoir été fille naturelle d'Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles. » — André Duchesne, Hist. de Montmorency, p. 472.

Pendant l'administration de Jacobine, la peste sévit dans le comté d'Artois ; les chroniqueurs même les plus modérés disent que ce fléau enleva plus de 12,000 personnes, dont trois cents prêtres et religieuses. A la peste succéda une famine pendant laquelle le blé valut douze francs le mencaud, prix énorme surtout si l'on se reporte à cette époque.

Les hostilités ne tardèrent pas à recommencer avec la France, mais cette fois elles furent favorables aux religieuses d'Etrun qui virent augmenter leurs possessions. Charles Quint, usant du droit de la guerre, abandonna en effet, par lettres du 18 juin 1523, à ce monastère, sauf l'hommage, la jouissance d'une cense que les chartreux fixés en Poitou possédaient à Divion. Il y joignit la dîme que les religieux de Nogent prélevaient à Bouvignies et ordonna à tous les gens de loi de faire fidèlement exécuter ces lettres et de prêter main-forte au receveur de l'abbaye qui trouverait des fermiers récalcitrants (1). Jacobine mourut l'année suivante. L'administration fut alors remise à Jeanne de Ranchicourt, fille de Robert, seigneur de Ranchicourt, de Divion, et de Catherine de Bergues. Jeanne était nièce de l'évêque Pierre dont nous avons sommairement analysé les généreuses libéralités. Elle prêta en 1525, au grand autel de la cathédrale d'Arras le serment prescrit aux abbés et abbesses nouvellement élus. Nous n'avons aucun détail sur sa vie qui se prolongea jusqu'en 1530. Elle fut enterrée près de sa tante dans l'eglise d'Etrun, à l'entrée du dortoir et du cloître.

Jeanne du Pré, qui lui succéda, était fille de Pierre, seigneur de la Chaussée, et de Jeanne de Lannoy. Elle reçut une bulle du pape Jules II, mais ce n'est plus la voix des Innocent et des Paschal, confirmant les biens d'une abbaye justement célèbre et pro-

---

Antoine de Montmorency, chevalier seigneur de Croisilles, Wancourt, St.-Léger, Vraucourt, etc., épousa Françoise de Lannoy, et 2° Jeanne de Beaufort. Il mourut le 21 mars 1429. (Idem. p. 470-471).

Cette religieuse d'Etrun n'est pas mentionnée dans Ducas. ouv. précit.

(1) Arch. précit.

mulguant l'excommunication contre quiconque oserait porter atteinte aux propriétés placées sous la protection du Saint-Siége. Le successeur de St -Pierre est mêlé aux grandes intrigues du 16e siècle, il ignore le nom de l'abbesse à qui seront remises ses lettres, l'ordre auquel il appartient, il sait à peine comment est appelé le monastère (1), et sa bulle n'est qu'une simple lettre de recommandation, comme l'on dirait dans notre siècle. On est porté à suspecter l'authenticité d'un acte qui n'a pas même conservé le sceau primitif et qui est écrit dans un latin presque barbare. On n'y trouve en effet ni cette simple élégance des premières bulles, ni même ces périodes prétendues cicéroniennes d'un usage si commun au 16e siècle. Il est vrai que l'objet de cette bulle est peu important. Hugues Guillet, clerc du diocèse d'Arras, a obtenu l'affection de Jules II, tant par la pureté de sa vie que par sa probité et ses vertus (2). Le pape écrit à Jeanne qu'elle ait à lui confier soit une cure, soit un vicariat perpétuel, voire même la chapelle d'un prieuré (3), quels que soient du reste les prérogatives et les priviléges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs (4).

---

(1) « Julius Episcopus servus servorum dei. Dilectis in christo filiabus abattisse et conventui monasterii Monialium sancte Marie de Estrunis alias destrum sancti benedicti vel alterius ordinis attrebentensis diocesani, salutem et apostolicam benedictionem. »

(2) « Vite ac morum honestas aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita super quibus dilectus filius Hugo Gaillet clericus attrebatensis diocesani apud nos fidelique commendatur testimonio. »

(3) « Si parrochialis ecclesia vel ejus perpetua vicaria ant cabella seu perpetua capellania fuerit ad vestram collationem. »

Ducange, dans son glossaire, n'a point donné l'explication du mot *Cabella* pris dans l'acception qu'il doit avoir ici.

On sait qu'à cette époque l'abbaye d'Etrun n'avait aucun prieuré (Capellania) qui en dépendit.

(4) « Non obstantibus constitutionibus apostolicis contrariis quibus « cumque aut si vobis communiter vel diversum ab apostolica sit sede « indultum » . . . . . Datum Rome apud sanctum Petrum anno « incarnationis dominice millesimo quingentesimo quinquagesimo primo, « quinto decimo kalend. octobris, pontificatus nostri anno secundo. »

Archives précitées. Orig. en parch.

Cependant les hostilités continuaient avec la France. Henri II avait fait alliance avec les luthériens d'Allemagne, et tandis qu'il leur fournissait des subsides, il faisait une vive diversion sur les frontières du nord. Les Français essayèrent de s'emparer d'Aire par surprise, mais repoussés honteusement, ils s'en vengèrent en pillant les villages de l'Artois. D'un autre côté, le comte de Rœux commandait des troupes dont on ne pouvait nier la bravoure, mais qui habituées à vivre aux dépens des habitants, ne pouvaient se soumettre à aucune discipline. Le pays souffrait de l'occupation des armées étrangères, la terre restait inculte, et les denrées venues des provinces voisines se vendaient à un prix excessif. Les monastères étaient en outre écrasés d'impositions de toute espèce, et l'abbaye d'Etrun avait été taxée à la somme de six cents livres (1). Jeanne réclama de l'emperenr un adoucissement, et des commissaires dressèrent un état de toutes les pertes qu'avait essuyées cette abbaye. Ils déclarèrent en terminant que les courses des Français lui avaient fait perdre la plus grande partie de ses revenus, tant en argent qu'en grains, et témoignèrent la crainte que l'annee 1553 ne lui fut aussi préjudiciable (2), et c'était avec raison, car les Français, maîtres de Therouanne, ne cessaient de faire des courses, et retiraient dans cette forteresse le butin qu'ils avaient fait. On ignore si l'on accorda la demande de Jeanne.

Un compte dressé avec soin (3) sous l'administration de cette

---

(1) Archives précitées. Original en parch. scellé. — Enquête du 17 octobre 1552.

(2) Archives précitées, même titre.

(3) Le receveur est descendu jusque dans les moindres détails ; un quart de chapon, un huitième de poule.

Le receveur de l'abbaye était alors Nicolas Toursel. Plusieurs religieuses furent témoins : Jeanne Du Pré, abbesse, Isabeau de Vaulx, prieure, Barbe de Licques, chantre, De Mons, Guidin et Toursel.

Nous avons aussi les noms de plusieurs religieuses qui se trouvaient dans cette noble maison, ainsi en 1564 mourut en cette abbaye à l'âge de 67 ans, la religieuse Claude de Montmorency, fille de Philippe de

pieuse abbesse nous montre en quoi consistaient à cette époque les revenus et les charges de l'abbaye. Les revenus se composaient de blé, avoine, chapons, poules, pain, etc. Nous signalerons trois grains de poivre à prendre à Arras (1). C'est qu'à cette époque le poivre était chose rare et seulement employé dans les médicaments, et il ne parvenait en France qu'à grande peine et en payant des frais énormes. Pendant l'année 1564-1565, les recettes ne s'élevaient qu'à la modique somme de 3303 livres dix sols, tandis que les dépenses montèrent à 8867 livres 4 sols 9 deniers. Déficit, 5563 livres, 14 sols 9 deniers. On le voit, ce n'était pas à tort que l'abbaye avait demandé à l'empereur de diminuer les charges qui pesaient sur elle. Ce compte nous prouve la piété de Jeanne et les soins qu'elle apportait à l'ornementation de son église (2).

Montmorency 1er du nom, chevalier seigneur de Nivelles, de Burchet, Zwindrecht, etc. et de Marie de Hanes. — Duchesne, hist. précit. p. 265.

Vers la fin du 16e siècle deux filles de don Gaspart de Robles, chevalier de l'ordre militaire de St.-Jacques, colonel d'infanterie, haut allemand, gouverneur et capitaine général des provinces de Frise et d'Overissel, et de Jeanne de St.-Quentin, baronne de Belly, étaient religieuses d'Etrun. Le Pez, mss. 194 t. 1, p. 151 et Ducas ouv. précit.

(1) Le poivre et le gingembre venaient de l'Inde et payaient des droits énormes, Voy, Liber secretorum fidelium crucis, cité par Monteil, hist. des Français des divers états au 14e siècle, épit. 75.

M. Taillard, dans son recueil d'actes en langue romane, publie un tarif du péage de Bapaume en 1202. On y lit : « la carge de poivre « v s. et 1 den. et si elle est de Douay IIII s. VII den. p. 21. »

Le rendage au 16e siècle de quelques grains de poivre n'est-il pas un nouveau document qui doit faire suspecter sinon l'authenticité du tarif donné par notre savant collègue, du moins la fidélité de la copie dont il s'est servi.

(2) « A Robert Boulanger, tailleur d'ymaiges, demeurant à Marœuil « pour avoir faict un crucifix et les imaiges de Notre-Dame et St.-Jehan « pour l'église de la dicte abbaye, sont posés sups le t.in, a esté paie « la somme de XIIII livres.

« Item audict Philippes et autres machons et manouvriers, pour

Madeleine de Warluzel prêta en 1569, au grand autel de la cathédrale d'Arras, le serment prescrit aux abbesses nouvellement élues. Les vicaires et les enfants de chœur de l'église d'Arras avaient l'habitude de faire chaque année un pèlerinage à l'endroit où, selon la tradition, St-Eloi avait érigé un modeste oratoire qui lui servit de sépulture ; en outre, le corps de St.-Vindicien, qui s'était retiré au même endroit (2), avait été trouvé miraculeusement sous l'épiscopat de St.-Aubert, et par la protection de ses successeurs une célèbre abbaye s'était élevée sous le vocable de l'évêque de Noyon (1). Les enfants de chœur revenant de leur pèlerinage prenaient une collation à l'abbaye d'Etrun. De graves abus s'étaient introduits. Madeleine résolut d'y mettre un terme, et en 1570 elle refusa l'entrée du monastère. Il y eut quelques plaintes que la fermeté de l'abbesse sut appaiser (2).

Madeleine de Warluzel avait dû sans doute à la haute position qu'occupait son père d'être choisie pour abbesse de la noble maison d'Etrun (3). Nous devons cependant dire qu'elle fut à la

---

« avoir fait tous de nœuf les deux pans de mur du beffroy du moulin « de mes dites dames xv l. » — (Compte de l'abbaye de 1564-1565, f° vi^xx vii et suivants.)

(2) Il voulut y être inhumé par le motif que son vénérable maître avait habité ce lieu ; Balderic, édit. Le Glay p. 53.

Sur l'abbaye du mont St.-Eloi, voy. Ghesquière, Acta sanctorum belgii. Bollandi vitæ s^orum Eligii et Vindiciani ; Gall. christ. t. 3 et sur tout l'ordre des abbés du Mont St.-Eloi, par André Levaillant. — Mss. de la bibliothèque d'Arras.

(1) M. l'abbé Parenty a publié une notice sur cette abbaye à la suite de sa vie de Saint Eloi, M. Terninck en a inséré une autre dans les Mémoires des Antiquaires de la Morinie.

(2) Théry.—Répertoire manuscrit de la cathédrale d'Arras. Ce pélérinage était appelé « reditus ab umbraculo folioso. »

(3) Elle était fille de François de Warluzel, chevalier Sg^r dudit lieu « qui fut envoyé aux Pays-Bas et qui y esponsa le 30 août 1523 An- « thoinette de Bonnières, fille de Pierre François Sr de Souastre et de « Marguerite de Wignacourt. Il fut maréchal de camp de l'empereur

hauteur des fonctions qu'on lui confia. Elle s'attacha à réparer les désastres qu'avait éprouvés le monastère et à lui faire remplir dans la société la mission de vertu et de paix pour laquelle il avait été fondé. Tous les besoins religieux et moraux des villages dépandants de l'abbaye furent satisfaits avec une charité qui suppléait à l'insuffisance des ressources matérielles. Les terres si souvent ravagées par le fer et le feu redevinrent l'objet d'une culture attentive, en même temps que les priviléges de l'abbaye étaient sauvegardés (1) Quelques jeunes gens de Beaufort prétendaient avoir le droit d'abattre dans les bois de Noristel, situés dans la commune de Manin et appartenant au monastère d'Etrun, quatre arbres destinés à dresser le hourd ou échafaudage sur lequel devaient se placer les musiciens le jour de la fête de Beaufort.

Nulle part en effet on ne trouve les habitudes de plaisir et de réjouissances aussi invétérées que dans nos populations agricoles. La kermesse s'est conservée jusqu'à nos jours, et si l'on ne con-

---

« Charles V, devint gouverneur de Bapaume et mourut le 19 avril « 1557.

Madeleine de Warluzel eut six frères dont l'un Jean de Warluzel fut tué à la bataille de St -Quentin, un autre Simon de Warluzel fut abbé de St.-Adrien de Grandmont, puis de St.-Sauveur près d'Audenarde. Elle eut en outre cinq sœurs dont l'une Anne de Warluzel fut abbesse d'Avesnes et une autre Guislaine de Warluzel, abbesse de Bourbourg, qui se retira à l'abbaye d'Avesnes à cause des troubles de la Flandre. Elle y mourut et y fut enterrée. (Le Pez, mém. généal. t. 3, p. 570, N° 194.)

Les armes de Warluzel étaient de sinople à la Face d'argent, à la bande losangée de gueules, brochant sur le bout.

(1) « Le pénultième de novembre 1574, Raoul Gosson, procureur, » demeurant à Arras, procureur des religieuses et abbesse d'Etrun, » releva certain fief à Foucy, escheu à relever par le trespas de dame » Jehenne Du Pré, dernière abbesse dudit monastère d'Etrun, par le- » quel trespas dame Madelaine de Warluzel à présent abbesse seroit » devenue homme vivant non confiscant. »

(Reg. aux reliefs et droits seigneuriaux de l'abbaye de St.-Vaast, f° 89, v°. (Le Pez. mém. général. n° 194, t. 2, p. 405.

duit plus processionnellement les saints à la taverne (1), l'estaminet n'en est pas moins fréquenté. Les jeunes gens de Beauffort reconnaissaient du reste que les arbres devaient leur être désignés et marqués par le lieutenant de l'abbaye ; mais celui-ci ayant refusé d'accéder à leur demande, ils déclarèrent alors avoir le droit de les choisir eux mêmes. Le lieutenant répondit que si cet usage existait depuis quelques années il n'était que de pure tolérance et ne pouvait être considéré comme droit acquis. Cette affaire fut portée devant le conseil d'Artois ; les jeunes gens furent condomnés à réparer les dégâts qu'ils avaient commis et à payer des dommages et intérêts, ainsi que les frais du procès (2).

Cette affaire était à peine terminée qu'une donation faite par Jean de Rambures et sa femme pour l'entretien de deux religieuses de l'abbaye d'Etrun augmenta les revenus dont pouvait disposer Madeleine de Warluzel (3). Quoique le monastère d'Etrun ait dû contribuer aux charges qui pesaient sur le clergé de la province d'Artois (4), l'abbesse sut apporter dans les dépenses un ordre

---

(1) « On voyait les archers d'Arras, après avoir porté en grande » pompe par la ville la châsse richement décorée de St.-Vindicien, » leur patron, s'arrêter dans les tavernes avec ces saintes reliques ; là » on plaçait la fierte sacrée sur la fenêtre, et des jongleurs inspirés ve- » naient chanter des vers en l'honneur du saint, à la satisfaction géné- » rale des archers qui étanchaient leur soif et au grand ébahissement » du peuple qui les écoutait. » — Arthur Dinaux, Trouvères artésiens. p. 20. — Voyez aussi les comptes de la ville d'Arras.

(2) Archives précit. Copie authentique en parchemin. Cette sentence porte la date du 12 juillet 1576.

(3) Constitution d'une rente passée au profit de l'abbaye d'Etrun par messire Jean de Rambures, chevalier de l'ordre du roi de France, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et dame Claude de Bourbon, son épouse, pour subvenir à l'entretien de Camille et Lucrèce Boullenvillers, leurs nièces, religieuses d'Etrun. [Arch. préc.]

Les noms de ces religieuses ont été omis par Ducas, ouvr. précit.

(4) « Le duc d'Albe ayant assemblé les Etats généraux en la ville » de Bruxelles pour avoir d'eux le 10e et 20e deniers, il obtint d'iceux » la centième partie des immeubles, et pour lors le pays d'Artois ac-

qui améliora sa position financière. Entièrement dévouée aux intérêts de la religion, elle donna pendant les dernières années de sa vie tous ses soins à de pieuses fondations. Elle fut soutenue et encouragée par l'évêque Mathieu Moulart. Toutefois ce prélat avant de lui accorder l'autorisation nécessaire procéda à une enquête et le monastère rendant justice au zèle qu'avait déployé son abbesse, lui témoigna par un consentement unanime sa vive reconnaissance (1). Madelaine de Warluzel mourut le 4 août 1584.

Isabelle ou Isabeau de Vaulx était depuis longtemps prieure, et à ce titre, elle avait sous les deux abbesses précédentes été initiée à l'administration du couvent. A cette époque la province d'Artois était à peine remise des agitations qu'y avaient causées les partisans du prince d'Orange et les sectateurs de la religion réformée (2); Philippe d'Espagne, comme comte d'Artois,

---

» corda cent mille florins dont le clergé en payoit cinquante mille.
» L'abbaye du Mont-St.-Eloi en fut pour sa cotte à mille huit cent
» IIII^{xx} livres XIX sols I d. obole, et le prieuré d'Aubigny à III^{c}XL
» livres ou environ. (Année 1568.) — Biblioth. d'Arras. — Chrono-
» logie du prieuré d'Aubigny, manusc.

On ignore quelle fut la part contributive de l'abbaye d'Etrun.

Voy. sur le 10e denier un intéressant travail publié par M. Backuisen Van den Brink, publ. dans le Messager des Sciences de Belgique, année 1848.

(1) Madeleine de Warluzel, abbesse d'Etrun, exposa à l'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, qu'elle et la dernière titulaire ont *retrait* et réuni au domaine de l'abbaye la cense d'Ayette, celle de la Biette-les-Boisleux et de Gouves, et qu'elle a fourni les sommes nécessaires à ce retrait, qu'en considération des fatigues qu'elle a dû supporter pour arriver à ce résultat, elle désire faire quelques fondations pieuses pour le salut de son âme et qu'elle a obtenu le consentement du couvent.

L'évêque d'Arras, après avoir ouvert une enquête, autorise les fondations projetées par Madeleine de Warluzel, en vertu de lettres du 28 juillet 1584. — Arch. précit. Orig. en parch. scellé.

Nous avons publié dans nos *Siéges d'Arras* une notice étendue sur Mathieu Moulart. Voy. p. 45 et suiv.

(2) Sur ces troubles voyez les récits de Ponthus Payen et de Wal-

confia l'administration des abbayes aux personnes qui lui paraissaient les plus propres à défendre les intérêts de la religion catholique (1). Dès qu'il apprit le décès de Madeleine de Warluzel, il écrivit aux religieuses d'Etrun qu'elles eussent à nommer pour abbesse Isabeau de Vaulx dont il connaissait les talents ainsi que la foi, ratifiant son élection et mandant à tous les hommes de justice de lui prêter assistance chaque fois qu'ils en seraient légitimement requis (2).

Cette lettre est la première que nous trouvions sur cet objet, mais à dater de cette époque les rois qui posséderont l'Artois nommeront les abbesses et quelquefois même leur rivalité occasionnera des troubles dans le monastère. Isabeau, qui était déjà âgée lors de sa nomination mourut quatre ans plus tard (mai 1589).

Marguerite de La Chapelle était nièce de Jeanne Du Pré qui administra l'abbaye avec tant de talent de 1550 à 1569. Peut-être Marguerite dut-elle à cette parenté et à la reconnaissance d'avoir eté promue au grade d'abbesse. Elle eut à traverser des temps moins difficiles, car la paix de Vervins avait rendu à l'Artois quelques années d'un repos dont cette province avait le plus grand besoin. Vers la fin des hostilités le pain était devenu si rare qu'on l'échangeait avec facilité contre un triple poids de viande. Nous ne savons rien des actions de Marguerite qui fut enterrée le 25 avril 1602, près de sa tante, dans la chapelle du côté de l'Evangile.

---

lerand Obert que nous publions en ce moment. M. Gomont a publié dans les *Archives du nord de la France*, une notice sur cet événement, notice extraite presque toute entière de l'ouvrage manuscrit de Wallerand Obert.

(1) Arch. précit. — Registre aux commissions du conseil d'Artois. Lettres de nomination d'Isabeau de Vaulx, en date du 7 février 1585.

(2) « Si donnons en mandement à nos amez et féaulx les chief, pré-
» sident et gens de nos privé et grand conseux, président et gens de
» nostre conseil provincial en Artois et à tous autres nos justiciers,
» officiers et subjets qui ce regardera que vous ce que dict est assis-
» tent si besoing en avez et en oultre facent et souffrent la dite dame

Jeanne de Bayart dite de Gantaut était fille de Jean de Bayart, chevalier, seigneur de Gantaut, et de Madeleine de Beaufort (1). Mais ce fut surtout par la piété que se distingua sa famille, et les dignités ecclésiastiques qu'elle obtint en sont une preuve suffisante. Tandis en effet que son frère était abbé de Cercamps, sa sœur avait été placée à la tête du monastère d'Avesnes. Jeanne avait longtemps refusé l'honneur d'administrer l'abbaye d'Etrun (2) ; elle dut enfin céder à de vives sollicitations et fut benie le 8 septembre 1602. Le même jour, un prêtre d'Arras, curé de St.-Nicolas, homme versé dans l'étude de l'histoire et doué d'une grande piété, lui dédia un ouvrage ascétique intitulé : *La prélature des Vierges sacrées* (1).

» Isabeau de Vaul de cestuy nostre présent accord et consentement » pleinement et paisiblement joir et user, cessant tous contredits et » empeschements au contraire. Car ainsy nous plaist-il, etc.... » — Lettres précitées.

(1) Armes de la famille Bayart-Gantaut ; tiercé en face au 1er de gueule au lion passant d'or, au 2e d'argent, au 3e plein de sable. (Bibliothèque d'Arras, manuscr. génealogique.)

(2) ..... « Et pour ces cause non seulement une fois aves esté » dénommé à cette charge, ains plusieurs ; ou vous n'aves toutes fois » poursuivy la poincte de vos affaires bridée par le frein de vôtre mo- » deste humblesse, jusques à ce qu'enfin à ceste fois lorsque moins y » pensies, ce vous a esté offert, que ne pouvies justement refuser. » Aussi n'appartient-il de cacher si longtemps la lumière, quand par- » my aucunes ténèbres il est expédient d'esclairer les aultres ; la- » quelle comme elle vous a esté communicquée par les dons surna- » turelz et de nature, tant plus volontairement en debves servir à au- » truy. » — Extrait de l'épître de l'ouvrage sous-cité.

(3) *La prélature des Vierges sacrées, avec les canons des saints Pères de l'Eglise où sont rapportez les rares faits et exemples de plusieurs sainctes abbesses, et signament de celles qui ont régenté en la Belgique, par M. Ferry de Locre, pasteur de St.-Nicolas en Arras. Arras, de l'imprimerie de Guillaume de La Rivière,* 1602, in-24.

De Locre est encore auteur de plusieurs ouvrages ascétiques dont voici les titres : 1° Marie-Auguste ou bien discours des louanges, tiltres et grandeurs des royaumes, isles, villes, ordres, monastères, temples, images, reliques, festes, confréries, indulgences et offices de la

Cet ouvrage avait été composé pour servir de *vade-mecum* aux religieuses et afin qu'elles pussent y puiser journellement de précieux encouragements, soit dans la vie succincte des abbesses, dont on leur cite les modèles, soit par la lecture de sages maximes. Hélas ! ce petit livre a eu le sort de tant d'autres, il s'est égaré sur les rayons les plus élevés des bibliothèques. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bouquin recherché par les bibliophiles Arrageois parcequ'il a été imprimé dans leur ville. Le nom de De Locre serait sans doute resté dans l'oubli si ses ouvrages historiques ne le recommandaient à l'érudit par leur exactitude et plus encore par les documents qu'ils contiennent (1)

A cette époque (1604), une pieuse religieuse de Flines, Florence de Werquigneul, résolut d'apporter dans son couvent une réforme que les malheurs du temps, les guerres et le relachement avaient rendue nécessaire. Soutenue dans cette longue et difficile entreprise par la pieuse abbesse de Flines, Madame d'Esnes, elle triompha de tous les empêchements et fonda à Douai le monastère de Notre-Dame de la Paix. Richardot, évêque d'Arras, choisit Florence pour première abbesse, et durant la cérémonie qui eut lieu à cette occasion, elle eut pour assistants Mme de Ganthaut,

---

mère de Dieu. 1603. 2o Discours de la noblesse auquel par une conférence de famillle de Castille, de France et Austrice avec l'église cacatholique, est découverte l'infamie de l'hérétique. — 1605. In-16.

3° Maria-Augusta Virgo dei para in septem libros tributa chronica et notio ad calcem illustrata.

(1) Histoire chronographique des comtés, pays et ville de St Paul-en-Ternois par M. Ferry De Locre, paulois, pasteur de St Nicolas d'Arras, in-4°, Douai, 1613.

Ferreoli Locrii Paulinatis, Chronicon belgicum. Atrebati, 1616, in-4°.

Oraison funèbre sur le trespas de Monseigr le révérendissime évesque d'Arras, Messire Mathieu, prononcée ès funérailles dudit Seigneur, célébrées en l'église de St. Nicolas en Arras, par M. Ferry De Locre.— 1600, in-16, etc. etc.

De Locre naquit à St-Pol (Pas-de-Calais) en 1571, fit ses études au collége de Douai et embrassa ensuite l'état ecclésiastique. Il mourut en 1614.

de l'abbaye d'Etrun, et Mme d'Aoust, abbesse des Prés. Mais on ne put célébrer cet avènement avec la pompe que l'église apporte ordinairement à de semblables cérémonies. Si le nouveau monastère était riche en vertus, il n'avait qu'un local exigu, et l'on connaissait la pauvreté de ses fondations. Elle était telle que l'on put à peine trouver un siége convenable pour installer Mme de Werquigneul, et que l'évêque, voulant lui éviter une charge trop lourde, dût offrir une brillante réception aux membres du clergé et aux principaux fondateurs qui avaient assisté à cette cérémonie. Quant à Mesdames d'Etrun et des Près, elles passèrent la journée avec la nouvelle communauté dans de pieux entretiens et dans l'admiration de la puissance de Dieu qui avait permis à une pauvre religieuse de fonder dans ce siècle d'indifférence un monastère qui devait embrasser et maintenir la règle sévère de la réforme de St.-Benoît (1).

Claude ou Claudine de Belvalet, qui fut nommée par le roi d'Espagne abbesse d'Etrun le 23 juillet 1605 (2), descendait d'une ancienne famille de l'Artois Son père (3) avait oc-

---

(1) Florence de Werquigneul était fille de François et de Gertrude de Dacre. Elle fut d'abord chanoinesse à Moustier-sur-Sambre, près Namur, puis religieuse à Flines. Elle dirigea pendant 26 ans le monastère de Notre-Dame de la Paix qu'elle fonda à Douai. Elle fit et encouragea de nombreuses fondations dans la Flandre et l'Artois et mourut le 29 août 1638.

Sa vie a été plusieurs fois écrite ; M. l'abbé Parenty est l'auteur de la dernière et la plus complète.

(2) Archiv. précit. 2e reg. aux commissions du conseil d'Artois, fo 449, vo.

Au commencement du 17e siècle Pierre Boucault était receveur de l'abbaye d'Etrun. — Notes hist. relatives aux officiers du conseil provincial d'Artois.

(3) Pierre de Belvalet, Sr de Pommeras, l'un des commissaires établis pour la levée du nouvel acquit, mourut en 1584. Il avait épousé Jeanne de Locre, fille de Jean, dont il eut entr'autres enfans Claudine abbesse d'Etrun et Catherine prieure d'Avesnes.

Les armes de Belvalet sont *d'argent au lion de gueules.*

cupé des charges municipales, et non moins fervent chrétien, il avait fondé à Arras le monastère des Dames de la Paix, plus connu sous le nom de la Paix de Jésus (1). Ce couvent fut établi dans l'ancien refuge des Dames d'Avesnes, situé à l'extrémité de la Cité. L'acquisition du terrain coûta 4,700 florins. Cette somme fut généreusement payée par le père de l'abbesse d'Etrun ; il avait émis le vœu que cette donation ne fut connue que de sa famille (2), mais plus tard les religieuses le surent et demandèrent avec instance son cœur pour l'inhumer dans leur chapelle. L'abbesse d'Etrun contribua à cette bonne œuvre : elle donna mille florins pour la construction des bâtiments et cinq cents pour l'acquisition d'un tableau qui fut placé au maître autel de l'église (3).

Claude de Belvallet était lettrée et plusieurs auteurs lui dédièrent leurs ouvrages, notamment Guillaume Gazet, Henri Herphius et René Gaultier (4).

---

(1) L'abbaye de la Paix d'Arras prit ce titre pour se distinguer de la maison de Douai qui portait celui de Paix Notre-Dame. Plus tard, celle de Béthune fut nommé la Paix du St. Esprit. Nous possédons le mss. des règles de cette maison ; il est en entier de la main de Florence de Werquignœul.

(2) « Je n'entends que ceste même donation soit publiée entre aultres personnes que mes enfants afin qu'elle leur serve d'exemple de faire part aux pauvres des biens que par la grace de Dieu ils polront par leur sobriété acquester comme j'ay faict. » Archives du Pas-de-Calais. On y trouve une copie authentique sur parchemin de toutes les pièces qui furent produites en 1612 pour l'érection du couvent d'Arras.

(3) Parenty, Hist. de Florence de Werquignœul, p. 146. — Cet auteur a publié une notice sur tous les couvents de cet ordre au diocèse d'Arras.

(4) Les règles et constitutions des ordres réformés des Claryses, Brigittines, Annonciades, carmelines, avec les vies des sainctes dames fondatrices desdits ordres par G^me^ Gazet, Arras, 1623, in-18.

L'escole de sapience ou théologie mystique composée par Henry Herphius, de l'ordre des frères mineurs et par luy distinguée en cinq classes ou parties. Livre passé longtemps désiré et sur tous nécessaire aux personnes spirituelles. Arras. 1605, in-12.

Jacobine ou Claudine du Plouich occupa le siége abbatial d'Etrun de 1621 à 1625. Jusqu'en 1623, les habitants d'Etrun n'avaient point eu d'autre église que celle de l'abbaye. Ils faisaient partie de la paroisse de Duisans dont le curé jouissait de la neuvième gerbe. Mais à cette époque la dame du Plouich fit bâtir dans l'enclos de son monastère une chapelle à laquelle les religieuses pouvaient aller sans sortir de l'enceinte de leur monastère.

Elisabeth ou Isabelle de Hautecloque, de Quatre-Vaux, obtint de l'infante Isabelle-Clara-Eugénie ses lettres de provisions comme abbesse le 23 avril 1625 (1). Elle fit reconstruire en 1632 l'église d'Etrun qui devint l'un des plus beaux temples chrétiens du diocèse d'Arras. Sa longueur était de trente mètres, et sa largeur de seize. L'église était voûtée et avait trois nefs; celle du milieu était ornée de plusieurs figures d'apôtres, de saints ou de saintes de grandeur naturelle. L'architecte s'était généralement servi de brique. Sur le frontispice du portail on voyait sculptées sur un grès les armoiries de la famille de Haute-

---

Traité des estats de continence et virginité, vertus qui les accompagnent et des moyens de les bien conserver et perfectionner, composé par le R. P. Lovys du Pont, religieux de la compagnie de Jésus, mis en françois par M. Réné Gaultier, Conseiller du Roy en son conseil d'état. Arras, 1619, pet. in-12.

Ces trois ouvrages sont sortis des presses de Gme de la Rivière.

(1) Archiv. précit. 5e reg. aux commissions du conseil d'Artois, f° 21

Elisabeth de Hautecloque était fille de Robert écuyer seigneur de Quatre-Vaux, wail en partie, Hagerue, et de Marguerite de Beauffort, veuve de Jean Boudart.

Robert prit part aux délibérations qui eurent lieu à Arras en 1575 à l'occasion des troubles des Pays-Bas et signa le traité de confédération. du 7 janvier 1779. Cet acte existe encore aux archives du Pas-de-Calais; il avait été publié dans le recueil *des lettres, actes et pièces plus signalés du progrès et besongne fait en la ville d'Arras et ailleurs*, etc. — Douai 1579. M. Godin l'a publié, avec les signatures, dans le *Puits artésien*, t. 5, p. 264 et suiv.

cloque, avec cette devise qu'avait adoptée Elisabeth : *Caritate et patientiâ* (1).

Trois ans après l'achèvement de cet édifice, les religieuses furent obligées de se retirer dans leur refuge d'Arras où elles restèrent plus de vingt-cinq ans, c'est-à-dire pendant toute la durée de la guerre.

Les hostilités furent sanglantes : Richelieu, en effet, après avoir élevé des citadelles dans les villes qui lui étaient le plus dévouées, après avoir assuré la tranquillité du royaume, donna tous ses soins à l'affaiblissement de la maison d'Autriche. Ce fut en vain que la révolte succéda à l'intrigue, le ministre tout-puissant exila la reine-mère ainsi que le frère du roi. Quant à ses autres ennemis, ils furent livrés à la mort par des commissions ou jetés sans jugement à la Bastille. L'Artois fut souvent le champ de bataille des armées belligérantes. Ses villages furent ruinés et les possessions des abbayes ne furent pas respectées davantage. Philippe de Hautecloque, écuyer, seigneur de la Neufville et de Quatre-Vaux, défendait avec un courage digne d'un meilleur sort les propriétés du monastère d'Etrun. Le 28 octobre 1635, Philippe de Hautecloque qui se trouvait alors près de Cercamps, engagea Jehan Duquesne, qui était sous ses ordres, à diriger son arquebuse contre le lieutenant du colonel des Croates. Le coup ne porta point, mais Philippe fut découvert et condamné à être passé par les armes. Peu de supplices furent aussi terribles que le sien ; un premier coup de sabre ne put lui détacher entièrement la tête ; trois carabines furent dirigées contre lui, elles ne l'atteignirent pas ; alors le colonel le frappa avec tant de violence qu'il

---

(1) Les armes de la famille de Hautecloque sont *d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or*. Celles de l'Abbaye d'Etrun étaient alors *mi-partie d'argent et d'azur sur la partie d'argent emmanché de sable au bout duquel il y a une main naturelle de chair tenant sur la partie d'azur une crosse d'or*. Bibliothèque d'Arras. — Epitaphier des églises de cette ville (Mss. du P. Ignace.)

Aucun auteur n'a jusqu'à présent donné les armes de l'abbaye d'Etrun. On doit donc regarder ce document comme tout-à-fait inédit.

fut renversé, puis les Croates se jetèrent sur lui, lui enlevèrent ses vêtements et l'achevèrent après lui avoir fait endurer d'atroces souffrances. Quant à Jehan Duquesne, l'irritation contre lui était telle qu'il fut écartelé et mis en pièces.

Le colonel des Croates força alors les prisonniers français de faire deux fosses dans lesquelles on déposa les victimes de sa violence. Lorsque les troupes impériales se furent éloignées, Philippe de Hautecloque, par les soins de sa tante, fut transporté dans une église de religieux récollets, ou une tombe du moins préserva ses ossements de toute insulte (1).

---

(1) « Paroisse de Ste-Croix à Arras. Ce jour de lundy, vingt-deu-
» xième du mois d'octobre de cest an 1635, fut dit en cette église le
» service solemnel de honorable homme Philippe de Hautecloque,
» écuyer, sieur de la Neufville et de Quatre-Vaulx, qui pour avoir au-
» thorisé Jean Duquesne à tirer un coup d'arquebuse contre mons. de la
» Fontaie, lieutenant de M. Forgeat, colonel-général des soldats polonais
» Croates impériaux romains dans le pays de l'Artois et a deut avoir la
» tête tranchée de deux coups de sabre et épée turquestre, d'autant
» que le premier coup donné ne lui avalla aucunement la tête et ce im-
» médiatement après avoir été manqué d'être tiré de trois carabines
» qui toutes unanimement faillirent ; ce qu'apercevant ledit colonel
» Forgeat, lui fit donner un coup de pied avec quoi il fut abattu à terre,
» et lors les Croates le devestirent et sans aucune miséricorde lui fi-
» rent le massacre avant dit son privé endroit sans lui vouloir donner
» le congé de se pouvoir confesser auparavant sa mort, ce qui fut fait
» au sortir de l'abbaye de Cercamps au pays et comté d'Artois, le tout
» immédiatement après avoir escartellé aussi deslé que chair à pâté le
» corps de Jehan Duquesne, et non obstant que ledit Forgeat eut eu
» volonté de faire enterrer ces deux corps en terre prophane contigue
» le bois par les prisonniers français qui en firent les fosses eux-mê-
» mes en les admonetant que s'ils ne venoient à payer leurs rancons
» amiablement à laquelle ils étoient taxés, qu'ils les feroient mourir
» aussi de cette manière, ce qu'il disoit pour les mieux intimider, et
» néantmoins le corps dudit sieur de Quatre-Vaulx fut emporté, du
» depuis enterré dans l'église des religieux récollets du Valentin audit
» pays et comté d'Artois, suivant quoy d'autant que dans sa vie il
» pouvait porter les huit quartiers d'armoiries suivantes nous les bla-
» sonnerons en ce lieu pour souvenance de lui, etc., etc. — Biblio-
thèque d'Arras. Epitaphier précité.

Quant à Isabelle de Hautecloque, elle administra la communauté confiée à ses soins avec le plus grand zèle et sans paraître se préoccuper des troubles qui agitaient la province. Elle encouragea les arts et fit don, en 1640, au père François d'Eu d'un tableau représentant Notre-Dame de Foi qu'elle avait fait peindre en Flandre. Ce tableau fut jusqu'à la fin du dernier siècle l'ornement du couvent des religieux de Neufchâtel au pays de Caux (1). Elle donna aussi tous ses soins à la réforme intérieure et fit imprimer en 1642 les constitutions des religieuses bénédictines de sa maison. Sous son administration, le couvent admit le bréviaire réformé de St. Benoît, et il fut en usage jusqu'en 1720.

Arras avait en 1640 été soumise au roi de France, mais cette victoire n'avait pu mettre un terme aux hostilités, et les villages de l'Artois continuèrent d'être ravagés par les gens de guerre. En 1642, l'abbesse et les religieuses présentèrent au roi Louis XIII une requête dans laquelle elles exposèrent que tous les domaines, terres et possessions à elles appartenants « auroient esté entière-» ment spoliez et elles contrainctes de se rethirer en une petite mai-» son sise dans la Cité d'Arras » où elles ne vivaient que par l'aide et assistance de leurs parens. Que par conséquent elles se trouvaient dans l'impuissance de payer leurs créanciers qui menaçaient de les poursuivre et les contraindre.

Elles prièrent le Roi de vouloir bien leur accorder un délai de six ans à dater de la fin de la guerre pour acquitter leurs dettes. Louis XIII eut égard à leur demande, et par ses lettres données à Narbonne, le 25 mars 1642 il déclara que, voulant éviter la ruine de l'abbaye, il lui accordait un délai d'un an pour le paiement de ses dettes, défendant pendant ce laps de temps à tous créanciers d'inquiéter les religieuses (2).

Elisabeth de Hautecloque étant morte en 1652, fut enterrée au haut du chœur, près du maître-autel de l'église qu'elle avait bâtie.

---

(1) Biblioth. d'Arras ; manuscr. du P. Ignace précités.

(2) Archiv. précit. 6e reg aux commiss. du conseil d'Artois. f° 48.

Dans les fouilles qui furent faites plus tard, on trouva dans le jardin, près de la chapelle, placées à la gauche du chœur, plusieurs tombes en marbre, des ossements, des têtes d'hommes et de femmes. Mais Gui de Sève, qui occupait alors le siége épiscopal d'Arras, défendit que l'on continuât ces travaux.

Elisabeth d'Antin (1), qui occupa ensuite le siége épiscopal, prêta serment au chapitre d'Arras l'année de sa nomination et en présence de Philippe Cornaille, prévôt de la cathédrale. Elle ne gouverna pas longtemps, car la mort la frappa l'année suivante.

Quoique la ville d'Arras fut sous la domination du roi de France, depuis plus de douze ans, les rois d'Espagne ne laissaient pas de nommer aux abbayes qui devenaient vacantes. A la mort d'Elisabeth, Philippe IV désigna Jeanne de Hautecloque (2) comme abbesse, tandis que le roi accordait cette dignité à Geneviève le Bourgeois de Pommerval (3). Le droit des parties était litigieux, et l'on ignorait ce qui en serait advenu, d'autant plus que l'armée espagnole était venue mettre le siége devant Arras. Mais Turenne, à la tête des Français, marcha au secours de la ville assiégée et vint occuper l'emplacement du camp de César (4). Nul

---

(1) Fille de Hugues d'Antin, écuyer seigneur d'Anthin et de Baillon, et de Marie de Villegas. Antin ou Anthin, terre située en Artois, entre St.-Pol et Pernes, a donné son nom à cette famille qui portait pour armes *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent.*

(2) Fille de François, écuyer, seigneur de Quatre Vaux en partie, et d'Antoinette de Caverel dame de Neuville-au-Cornet.

(3) Anne-Robertine de Warluzel, fille de Jean-Antoine de Warluzel et d'Anne Le François, dame de Beaulieu, était religieuse d'Etrun vers cette époque. Sa sœur Louise était religieuse d'Avesnes. (Biblioth. particul. de M. Godin, archiviste du Pas-de-Calais. — Recueil généal.)

Cette religieuse n'est point mentionnée dans Ducas, *ouv. précit.*

(4) Plan du camp de César près la ville d'Arras ou estoit campé l'armée du roy très chrétien Louis XIIII commandée par le maréchal d'Hocquincourt pour le service d'icelle pendant le siége des Espagnols en l'année. (Il est écrit d'une main moderne le 2 août 1640.) A Paris par le Sr Beaulieu, ingénieur du roy.

doute que pendant ce temps les religieuses n'aient été obligés de chercher à Arras un refuge assuré. Cependant et quoique les Français aient été victorieux, le traité des Pyrénées assura la possession du monastère à Jeanne de Hautecloque.

Cette abbesse prit donc possession de la direction de ce couvent, mais elle mourut l'année suivante, et Geneviève le Bourgeois de Pommerval fui réintégrée dans ses fonctions d'abbesse et les conserva jusqu'à sa mort (1668) (1).

Marie-Marguerite de Tramécourt, fille de Georges, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, de Beaurepaire, de Ransart, etc., et de Catherine-Philippine de Waght (2), après avoir prêté serment dans l'église d'Arras, en 1670, donna tous ses biens à l'administration intérieure du couvent, dont la situation financière était des plus désastreuses.

L'importance de cette maison, les discordes intestines fomentées par les deux plus puissants monarques de l'Europe, le commerce devenu nécessaire avec les gens du monde, avaient fait tomber les règles en désuétude et demandaient une réforme. Alors, Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, donna de nouvelles constitutions aux religieuses d'Etrun. Marie de Tramecourt seconda de tout son pouvoir les vues du prélat, et ce fut même avec joie qu'elle embrassa la réforme et fit vœu de clôture. Mais les re-

---

(1) Les FF. Ste Marthe placent après Jeanne de Hauteclocque Marie Thérèse de Montmorency, qu'ils disent avoir été nommée par S. M. C. et maintenue par arrêt du 15 juillet 1664, contre Jeanne de Tramecourt nommée par le roi de France. C'est une erreur que M. Ducas, *ouv. précit.* avait déjà relevée. Le dépouillement des archives du Pas-de-Calais nous a procuré des documents qui prouvent d'une manière complète que les auteurs du *Gall. Christ.* ont confondu les chapitres nobles d'Etrun et d'Avesnes. C'est la chaire abbatiale de ce dernier monastère que revendiquaient Marie Thérèse de Montmorency et Jeanne de Tramecourt. Voy. du reste pour de plus amples renseignements la notice sur Avesnes que nous comptons prochainement publier.

(2) Ses provisions portent la date du 17 mars 1668 (Voy. 6e reg. aux commiss. du Conseil d'Artois, f° 344).

ligieuses n'y accédèrent qu'à regret, et plusieurs même quittèrent ce couvent et se retirèrent à Avesnes où la réforme n'avait pas encore pénétré. Depuis lors et pour ôter tout prétexte à la révolte, les novices promettaient à leur profession de foi d'observer la réforme et de prendre l'habit monastique.

Ces nouvelles constitutions, imprimées à Arras, prescrivaient à peu près les mêmes pratiques que celles observées à l'abbaye de Bourbourg, diocèse de St.-Omer, et à Malines. Conformément à sa fondation, on ne pouvait admettre dans l'abbaye que des filles nobles (1), et l'on devait consulter les revenus de manière qu'ils fussent suffisants pour l'entretien des religieuses. Il ne leur était pas défendu de recevoir de pensions, mais si au lieu de pension on leur donnait pour dot une somme d'argent, cette somme ne devait pas excéder ce qu'il fallait pour l'entretien et la nourriture d'une religieuse pendant cinq ou six années au plus. Cependant elles pouvaient recevoir les présents que faisaient les parents à titre d'aumônes et de gratifications, pourvu qu'elles ne les recherchassent point par des voies illicites ou artificieuses Ces dames n'étaient point cloîtrées, elles faisaient cependant les vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

Les religieuses ne possédaient en effet rien en propre, et pour éviter la moindre apparence de propriété, les pensions viagères étaient reçues par l'abbesse, comme faisant partie des revenus du monastère, pour en disposer ainsi qu'elle le jugerait à propos et sans qu'il fût fait aucune distinction de ces revenus et des autres.

Au commencement du carême, chaque religieuse faisait l'inventaire de ses meubles et le portait à la supérieure. Voici l'ordre dans lequel se faisait cette cérémonie. La religieuse se mettait à genoux devant l'abbesse qui avait les mains cachées dans son surplis et lui présentait le mémoire en disant : « Madame, je rends à Dieu, à St.-Benoît et à vous ce que je tiens sous le vœu

---

(1) « L'abbaye d'Etrun était un chapitre noble de femmes. Pour y être admis, il fallait faire preuve de 8 quartiers, 4 paternels et 4 maternels. » — Abrégé chronologique de Chérin, in-8° Paris, 1798.

d'obéissance, vous suppliant très humblement de me pardonner ce en quoi je vous ai offensée. » Celles qui n'étaient pas professes, au lieu de dire « sous le vœu d'obéissance, » disaient : « sous la main d'obéissance. »

Après la réforme, les religieuses gardèrent la clôture et ne purent sortir qu'avec l'abbesse. Il leur fallait aussi sa permission pour aller dans son appartement qui était séparé du reste de l'abbaye parce qu'elle y recevait les étrangers qui ne pouvaient pénétrer dans l'enclos du monastère. L'abstinence de la viande n'était pas établie dans cette maison et les religieuses en mangeaient les mardi, jeudi et dimanche à leur deux repas, et le lundi à un, pourvu toutefois que ces jours n'entraînassent pas l'obligation du jeûne pour les autres fidèles laïcs. Le Vendredi-Saint elles ne prenaient que du pain et des pois cuits sans beurre, et cette abstinence était encore observée la veille de l'Assomption, mais alors elles y ajoutaient du fruit. Si la fête de Noël tombait un jour maigre, elles ne mangeaient pas de viande. L'abbesse était à certains jours obligée de prendre son repas au réfectoire, et à d'autres elle tenait table dans son appartement et y recevait des étrangers selon l'obligation de sa règle. Elle était accompagnée de sa chapelaine et admettait quelquefois à sa table des religieuses de sa communauté.

Chaque jour de carême, il y avait une religieuse de cette abbaye, à commencer par la plus jeune jusqu'à la plus ancienne de celles qui étaient en état de le faire, qui ne mangeait ni lait, ni beurre, ni fromage. Le lundi de la sainte Quarantaine, on commençait aussi par la plus jeune à aller, après l'*Agnus Dei* de la grand'messe, se mettre à genoux devant l'abbesse pour lui dire : « Madame, je me présente ici pour vous rendre mon obeissance quand il vous plaira, » et cette cérémonie continuait tous les jours, excepté le dimanche. Le Jeudi-Saint, après la même prière, l'abbesse se tenait debout au milieu du chœur pour recevoir les humiliations des religieuses qui se jetaient les unes après les autres à ses pieds en lui disant : « *Domina ego rogo te, miserere mei*, et l'abbesse leur répondait : « *Parcat vobis Deus.* » Elles approchaient ensuite de la table de communion.

La charité leur était spécialement recommandée et tous les jours elles nourrissaient une pauvre femme. Leur habillement, auquel elles avaient du reste fait subir plusieurs modifications, se composait d'une robe noire et d'un surplis de même couleur, fait de toile de coton ou de lin. Leur guimpe était ronde comme celle des autres religieuses, et l'hiver, ainsi que dans les solennités elles mettaient un grand manteau bordé de peaux de lapins blancs (1). L'abbesse était nommée par le roi sur la présentation de trois religieuses élues par la communauté.

Les Constitutions que nous venons d'analyser contiennent 54 chapitres et 220 pages.

Marie de Tramecourt fit, en 1685, construire une maison pour servir de presbytère au curé d'Étrun, et la lui abandonna à la condition qu'il se chargerait des réparations, mais le curé refusa d'accepter cette clause et la maison fut louée au profit de l'abbaye. Peu de temps après cependant, Louis XIV rendit un édit qui érigeait en cure les lieux où se trouvait un chapitre ou une abbaye. Jusqu'à cette époque, les fonctions curiales avaient été exercées ou par le curé de Mareuil ou par le confesseur des dames d'Etrun, mais à peine cet édit eut-il été publié que l'abbesse demanda à l'évêque d'Arras et obtint qu'un curé viendrait habiter le presbytère.

Marie-Madelaine-Antoinette Bochart de Champigny, sœur de l'évêque de Valence, lui succéda en 1695 (2).

A cette époque, Marie de Boufflers, religieuse d'Etrun, fut

---

(1) Le manteau était vers la fin du 18e siècle doublé d'hermine comme celui des dames de Denain, de Maubeuge et de Bourbourg.

(2) Elle était fille de Jean Bochart, seigneur de Champigny, de Noroy et de Bouconvillers, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi et intendant successivement à Moulins, Limoges, Tours, Rouen, etc. et de Marie Boyvin de Vaurouy (P. Ignace, manusc. précit.)

Ses provisions portent la date du 11 mars 1695. (11e reg. aux commiss. précit. f° 534, v°).

nommée abbesse de St.-Michel-les-Doullens (1). Elle signa à Arras la formule en présence de Guy de Rochechouart, évêque de cette ville Quant à Madame de Champigny, elle compléta la réforme en substituant au bréviaire le chant grégorien ; elle fit aussi reconstruire une chapelle où se trouvait un calvaire, quoique cette chapelle ne fit point partie du couvent, vu qu'elle se trouvait à droite de la route de St.-Pol, à la hauteur du Mont-César.

Pendant la longue administration de l'abbesse Bochart de Champigny, la guerre vint de nouveau agiter la province d'Artois. Longtemps victorieux, Louis XIV éprouva des défaites qui forcèrent son armée à se replier derrière l'Escaut et la Lys, et en 1710 les troupes armées firent même des courses jusqu'aux portes d'Arras et s'emparèrent de Béthune ainsi que de plusieurs autres places importantes de la province. Cette guerre acheva de ruiner l'abbaye d'Etrun, et en 1712, les religieuses retirées dans leur refuge d'Arras, furent forcées de demander au Roi l'autorisation de contracter un emprunt. Elles exposèrent dans leurs lettres que pendant les hostilités, presque toutes leurs terres avaient été *fourragées* par les armées, leurs bois dégradés, et que plusieurs de leurs censes avaient considérablement souffert ; que par suite de cet état de choses leurs revenus avaient été diminués à tel point qu'ils étaient insuffisants et qu'elles n'avaient d'autre moyen de parer à leurs dépenses que par l'emprunt d'une somme de dix mille livres. Elles ajoutaient que l'évêque d'Arras, par lettres du 1er mars 1712 avaient autorisé cet emprunt, mais qu'elles ne pouvaient l'effectuer sans l'autorisation du Roi ; elles le priaient de leur permettre d'hypothéquer les biens du monastère.

Par lettres-patentes du 7 mai suivant, le Roi fit droit à leur requête et n'ajouta aux conditions prescrites par l'évêque d'Arras que celle de fournir un certificat délivré par l'intendant d'Artois, et constatant la ruine des propriétés de l'abbaye (2).

---

(1) Elle était sœur de Charles François, dit le marquis de Boufflers, lieutenant général des armées du Roi, mort en 1743. (P. Ignace, manusc. précit.)

(2) Archiv. précit. 14e registre aux commissions du conseil d'Artois f° 160, v°. Les lettres de l'évêque se trouvent à la suite des lettres patentes.

Marie-Madelaine Bochart de Champigny, soutint contre le seigneur Boistel du Cordonnois un procès relatif à la cense ou seigneurie du Carieul. Longtemps ce fief avait appartenu à la famille Lejosne, mais au mois de mars 1495 un chanoine de Lens le vendit à Simon Leborgne. Le contrat stipula qu'il était dû aux religieuses d'Etrun deux chapons à prendre sur le revenu d'un champ. Simon le Borgne acquitta toujours cette redevance, mais son fils Nicolas ayant conspiré contre Charles-Quint, fut pendu à Gand en 1542. Ses biens furent confisqués. Philippe II fit payer exactement les deux chapons qui étaient dus à l'abbaye. Louis XIV, s'étant rendu maître de l'Artois, acquitta également cette redevance. Il vendit en 1688 la cense du Carieul au seigneur Boistel du Cardonnois, à la condition de profiter des servitudes actives et d'acquitter les charges qui grevaient cette propriété. Boistel refusa de payer aux religieuses d'Etrun les deux chapons qui leur étaient dus. Une sentence du bureau des finances de Lille, en date du 9 juillet 1715 le condamna au paiement intégral de la redevance et des intérêts calculés au denier vingt à compter de l'époque où la famille Boistel avait acquis la cense du Carieul Les adjudicataires interjetèrent appel et firent valoir qu'étant propriétaires aux mêmes droits que Louis XIV, ils n'étaient point tenus de payer « car le Roi ne peut relever de ses sujets. » Les dames d'Etrun, de leur côté, citaient le contrat de 1495 qui sauvegardait leur propriété, et produisaient de nombreux extraits de cueilloirs et de cartulaires ainsi que de reconnaissances et de quittances. Nonobstant ces titres, le conseil du Roi, par son arrêt du 17 août 1731, donna gain de cause au sieur Boistel et débouta les dames d'Etrun de leur demande (1).

Outre les religieuses qui avaient prononcé des vœux ou les nobles demoiselles qui n'avaient pas encore atteint l'âge de se vouer à la

---

(1) Mémoire imprimé pour l'abbaye d'Avesnes contre celle de St-Vaast (P. Ignace manuscrits précités. — Supplément aux recueils, t. 1, p. 171.)

La cense du Carieul dépend aujourd'hui de la commune de Souchez (canton de Vimy, dépt du Pas-de-Calais.) Possédée par la famille Boistel du Cardonnois, elle est actuellement la résidence d'été à l'auteur de cet article.

prière et à la méditation, l'abbaye d'Etrun offrait un asile aux demoiselles qui redoutaient les agitations du monde, ou qui, orphelines, ne pouvaient s'y produire. Toutes n'embrassaient point la vie monastique, et plus d'une union fut formée sous les yeux et d'après les conseils de l'abbesse. En 1732, Marie-Elisabeth Bochart de Champigny, petite-nièce de la directrice de cette pieuse maison, residait au couvent d'Etrun. Son frère, gouverneur des possessions que les Français avaient conservées dans les îles de l'Amérique, l'avait remise aux soins de sa tante, persuadé qu'il ne pouvait confier sa fille à un guide plus éclairé. Messire Valentin De Lattre, seigneur de Neufville, demanda la main de Marie Bochart, et un double contrat engagea leur foi. L'un d'eux fut passé en l'abbaye d'Etrun où, dirent les notaires, Mademoiselle Bochart avait son domicile, et l'abbesse mit sa signature au bas de cet acte (1).

Après la mort de Marie-Madeleine de Champigny, arrivée en 1740, le cardinal de Fleury annonça au chapitre d'Etrun que le Roi lui accordait la présentation de trois sujets élus en présence du gouverneur d'Isenghien et du grand prieur de St.-Vaast. Les suffrages désignèrent Mesdemoiselles Jeanne-Gabrielle de Montesquiou d'Artagnan, Marie-Françoise-Louise Dupont d'Estracel et CHARLOTTE-HONORÉE BOCHART DE CHAMPIGNY (2); le Roi nomma cette dernière qui était nièce de la précédente abbesse, et ce fut Monseigneur de la Salle, évêque d'Arras, qui prononça la bénédiction. Sa vie (3), ainsi que celle de MARIE-ANNE-ELISA-

---

(1) Ces deux contrats portent la date des 23 juillet et 4 août 1732. Ils reposent aux Archives du Pas-de-Calais. (Greffe du gros, n° 569).

(2) Lettres de provisions en date du 6 juillet 1740. Archives précitées, 18e reg. aux commissions, f° 478.

(3) Nous ne connaissons de cette abbesse qu'une lettre contenue dans les Archives du Pas-de-Calais, fonds de Cercamps; cette lettre datée d'Etrun (10 juillet) est adressée à dom Bracquart receveur de Cercamps. Elle exprime les regrets que l'abbesse éprouve d'apprendre le départ d'Arras du prieur de ce monastère et l'espoir qu'une autre fois il voudra bien lui faire l'honneur d'une visite. Elle invite également dom Bracquart à venir la voir et le prie de lui envoyer neuf feuillettes de vin de Tonnerre dont il lui avait adressé quelques bouteilles à titre d'essai.

BETH APRIX DE MORIENNE (1), qui lui succéda en 1754, ne présente aucun fait saillant. Sans doute qu'à l'ombre du cloître elles s'occupèrent de pieuses méditations et de réformes intérieures.

Cette opinion parait suffisamment justifiée par differents documents extraits des archives du Pas-de-Calais Une pieuse religieuse, Mademoiselle d Estracelles, prieure du couvent d'Etrun, qu'une maladie ou des affaires personnelles, peut-être même celles de l'abbaye (2), avaient appelé à Frévent, reçut de Madame Aprix une lettre fort touchante dont Mademoiselle d'Estracelles parlait ainsi dans sa correspondance avec dom de Courtelon, prieur de Cercamp : « Sa lettre m'est sensible, dit-elle, par le » récit qu'elle me fait de sa situation présente, et elle m'avoue » que depuis son exaltation à sa misérable place, elle n'a pas en- » core éprouvé tant de fermentation dans les esprits.... ce qui » rapproche l'un de son devoir en fait éloigner d'autres, c'est » ainsi que la pauvre abbesse est menée parceque d'abord elle » ne s'est pas armée de cet esprit de fermeté opposé, à la vérite, » à son caractère naturel, mais cependant nécessaire si elle ne » veut pas succomber. Je prie Dieu que malgré toutes ses pei- » nes il nous la conserve longtemps. J'ai la confiance de vous » avouer que notre maison ne méritait pas une supérieure aussi » aimable et aussi irréprochable ; je crains qu'on en soit puni » dans ce monde même. »

De Courtelon, qui avait toujours eu de bonnes relations avec le monastère d'Etrun, adressa à l'abbesse quelques présents qui lui valurent cette lettre remplie d'une exquise délicatesse et des sentiments d'une généreuse piété : « Je suis bien reconnaissante,

---

(1) Lettres de provisions du 21 juillet 1754. Archives précitées. — 20e reg. aux commissions f° 687, v°.

(2) Il serait possible que cette demoiselle n'ait été admise dans le couvent que comme pensionnaire, et que son éducation terminée, elle eut pu rentrer dans le monde. Mais il est probable qu'il est ici question de Marie-Françoise-Louise Dupont d'Estracel qui avait été présentée concurremment avec Charlotte de Champigny pour occuper le siége abbatial d'Etrun.

» Monsieur, des preuves qus vous me donnez de votre gratieux
» souvenir. J'estime et je fais un cas bien distingué de votre
» beau bouquet, mais je préfère encore, permettez-moi de le
» dire, les marques d'estime et d'attachement qui l'accompagnent,
» et je me glorifie de la sincérité dé vos sentiments, sy je n'ai pas
» du encore les mériter je feray de mon mieux pour les obtenir
» avec un peu de droit. Ce que j'ay fait pour vous, Monsieur,
» dans le petit séjour que vous avez fait à Etrun est beaucoup au
» dessous de ce que je désirais de faire pour vous témoigner com-
» bien je vous honore et vous estime; je me flatte que vous pour-
» rez m'en procurer les occasions. Je vous le demande en grâce et
» de vous souvenir que vous avez dit que l'air de notre solitude
» était favorable à votre santé. Votre domestique m'apprend
» qu'elle s'est dérangée dans la suite de vos voyages. J'en suis
» bien mortifiée, y prenant un sincère intérêt. Je vous prie de
» la ménager et de consulter pour cela Mademoiselle d'Estracel-
» les qui est devenue votre voisine bien plus tost que je ne l'avois
» prévu. »

Comme nous l'avons déjà fait observer, l'histoire d'une abbaye offre souvent peu d'intérêt, et comme elle n'a pas de ces grands faits qui obligent à l'étonnement et à l'admiration, comme la vie dans les couvents ne doit être employée qu'à la prière, au jeûne, aux privations, on ne doit pas être surpris si parmi un si grand nombre d'abbesses il s'en trouve quelques-unes dont les gestes ne sont point passés à la postérité.

A Aprix, morte en 1759, succéda Marie-Philippine Sabine de Genevières de Samette (1).

Un an après cette élection, les religieuses d'Etrun étaient dans la désolation et leurs plaintes montaient vers le ciel avec l'âme de l'une d'entre elles. C'était une des premières élèves de St.-Cyr, Jeanne-Gabrielle de Montesquiou d'Artagnan, morte prieure d'Etrun à l'âge de 98 ans. C'est cette même d'Artagnan qui fut op-

---

(1) Lettres de provisions du 16 décembre 1759. Archiv. précitées, 22 reg. aux commissions, f° 38, v°.

posée à Charlotte Bochart de Champigny, et qui donna à la communauté de si grands et de si beaux exemples de vertu.

Vers le milieu du 18e siècle, l'abbesse d'Etrun eut avec le marquis de Roisin, seigneur de Laney, quelques difficultés au sujet des limites de leurs seigneuries. L'affaire fut instruite avec soin et des plans furent dressés. Sur ces entrefaites, Joseph-Ignace Gosse d'Ostrel succéda au marquis de Roisin dans la terre de Louez sans que les difficultés aient pu être appaisées. Enfin le 30 juin 1778, il fut donné congé à l'abbesse et aux religieuses de la noble abbaye de Sainte-Marie-Madeleine d'Etrun des assignations à elles présentées le 12 et le 18 mai de cette année et elles furent autorisées à se faire représenter par M. Lesoing, procureur. On ignore comment se termina ce procès (1). Madame de Geneviève de Samette, après avoir ajouté quelques ornements à son couvent (2), mourut en 1789. Ce fut Madame Marie - Henriette - Constance DE BEAUFFORT, qui fut nommée par le Roi pour lui succéder (3).

Il est peut être bon de redire sommairement quel cérémonial était employé pour les bénédictions d'abbesses. L'évêque, revêtu des ornements pontificaux célébrait la sainte messe ; après la lec-

---

(1) Les archives nationales de Paris, si pauvres en documents sur les chapitres nobles de l'Artois, contiennent une liasse relative à cette affaire, mais le jugement définitif n'y est pas joint.

(2) « Payé au sieur Hubert Leclerc, serrurier à Saint-Eloy, pour une rampe en fer posée au perron en 1788, et autres ouvrages et livraisons qu'il a faits, 1125 livres » — (Compte des dépenses et des recettes de l'abbaye d'Etrun, du 11 novembre 1789 au 31 décembre 1790.) — Archives précitées, titres du district d'Arras.

Madame de Genevières fut enterrée dans l'église d'Etrun ; on lit en effet dans le même compte :

« Le 15 décembre au sieur Leras, sculpteur à Arras, pour avoir gravé dans l'église de l'abbaye d'Etrun, sur marbre blanc, l'épitaphe de Madame de Genevières, abbesse d'Etrun. 60 l. »

(3) Le brevet et les lettres-patentes de nomination sont datées de Versailles, 17 août 1789. — (Arch. précit. 8e reg. aux commiss. 2e série, f° 470, v°.

ture de l'épître et du graduel, il s'avançait au milieu de l'autel. C'était alors qu'était introduite la nouvelle élue ; elle était accompagnée de deux abbesses des monastères voisins, quelquefois par deux des plus anciennes religieuses qui la conduisaient jusqu'aux marches de l'autel où elle s'agenouillait. Elle prêtait alors serment à l'évêque en étendant les mains sur le livre des Saints Evangiles et en demandant à Dieu les grâces nécessaires pour l'accomplissement de ses promesses. La nouvelle abbesse se prosternait ensuite la face contre terre et restait dans cette position pendant que la communauté récitait les litanies et que l'officiant, par des oraisons, appelait sur elle la protection du ciel. S'étant relevée, elle fléchissait de nouveau le genou et recevait l'imposition des mains. Après cette cérémonie, l'évêque, couvert de la mître, lui présentait les règles monastiques en disant : Prenez la régle d'une vie sainte et avec elle la bénédiction divine, afin que par elle vous puissiez au jour du jugement vous présenter sans tâche devant le Seigneur avec le troupeau qui vous a été confié. L'officiant continuait la célébration de la messe ; après l'offertoire la nouvelle abbesse, conduite par ses assistantes, s'approchait de l'autel et baisait l'anneau du pontife qui plus tard lui donnait la communion Avant le dernier Evangile, elle était conduite à la chaire abbatiale et recevait le pouvoir de régir tant au spirituel qu'au temporel, le monastère et ses dépendances. La cérémonie se terminait par le chant du *Te Deum* pendant lequel l'abbesse rentrait dans l'oratoire de la communauté. Les religieuses l'y accompagnaient, par rang d'ancienneté, toutes fléchissaient le genou devant elle, mais l'abbesse les relevait avec bonté et les embrassait. L'évêque terminait la cérémonie par une bénédiction solennelle.

Quoique déjà les premiers souffles de la tourmente révolutionnaire eussent agité la France, quoiqu'à l'exaltation des esprits on pouvait prévoir une crise prochaine, Madame de Beauffort prit courageusement l'administration du monastère d'Etrun. Elle choisit d'abord pour bailli général un homme ferme et lui remit le pouvoir dans toutes les terres et dans les fiefs où l'abbaye avait haute, moyenne ou basse justice, de tenir les plaids, de conjurer les hommes-liges, enfin de jouir de toutes les prérogatives attachées ordi-

nairement à cette charge (1) Mais toutes ces mesures étaient inutiles, car la révolution grandissait, et il y avait à peine un an que Madame de Beauffort était nommée abbesse d'Etrun lorsque son monastère fut frappé d'un impôt pour l'entretien de la garde bourgeoise (2) Peut être y avait-il des abus à réformer dans ce clergé de France qui n'avait jusqu'alors cessé d'être l'exemple de la chrétienté? Dans la vie des corps religieux, comme dans celles des peuples, il arrive des époques où les réformes deviennent d'une impérieuse nécessité, et où ils doivent, sous peine de perdre de leur influence, rechercher sérieusement quelles modifications ils doivent apporter dans leurs constitutions. Mais au lieu d'entrer en négociations avec le Saint Siége, selon les règles établies en France de temps immémorial, l'Assemblée constituante préféra régler elle-même la nouvelle discipline, et le 24 août 1790 elle promulgua la constitution civile du clergé. Alors les hommes de loi envahirent l'abbaye d'Etrun, et ces pieuses religieuses durent rendre compte de leurs dépenses. Elles excédaient les recettes; mais ce compte prouva combien étaient bienfaisantes ces nobles dames, car dans la seule année financière de 1789 - 1790 leurs aumônes en argent s'étaient élevées à trois mille francs (3).

Deux jours après la promulgation de la constitution civile du clergé, les membres du district d'Arras se rendirent

---

(1) La commission du sieur Delattre en qualité de bailli porte la date du 1er septembre 1789. Elle est enregistrée dans le 8e registre aux commissions f° 64.

(2) Titres du district d'Arras. Archives précitées.

Voici quelles étaient à cette époque les cures de l'ancien diocèse d'Arras, à la nomination de l'abbesse d'Etrun :

Doyenné d'Aubigny : Averdoingt, Bailleul-aux-Cornailles (l'abbé de Samer et l'abbesse d'Etrun alternativement), Pénin, Villers-sire-Simon. — Doyenné d'Avesnes-le-Comte : Beauffort et Manin, Fosseux et Barly. — Doyenné de Marœuil, Etrun. Hermaville. — Doyenné de La Bassée, Givenchy-lez-La-Bassée.

L'abbesse d'Etrun nommait aussi à la cure de Fruges dans le diocèse de Boulogne. (V. le pouillé de cet ancien diocèse.)

(3) Compte précité, art. 206.

au monastère, firent comparaître les religieuses et les forcèrent de déclarer leur âge ainsi que les fonctions qu'elles remplissaient (1) Le chapitre d'Etrun avait dans des temps plus heureux compté jusqu'à quarante religieuses, mais les charges croissantes qui pesaient sur lui et la diminution des revenus en avaient réduit le nombre à vingt-une, comprise l'abbesse. Les revenus s'élevaient à cette époque à la somme de 47,764 livres,

---

(1) L'inventaire du mobilier de l'abbaye d'Etrun porte la date du 23 août 1790. Il a été rédigé par Charles-François-Joseph Blanquart, membre du directoire du district d'Arras, en présence du procureur syndic, et de Jean-Baptiste Mathon, secrétaire du district.

On voit dans ce procès-verbal les noms des dames d'Etrun à cette époque, ainsi que l'indication de leurs fonctions et de leur âge.

Dame Marie-Henriette-Constance de Beauffort, abbesse, âgée de 59 ans.

Dame Marie-Françoise-Louise Dupont d'Estracel, prieure, 84 ans.

Delles. Marie-Louise-Charlotte d'Amerval, sous-prieure, 60 ans.

Id. Elisabeth-Françoise de Montsur, tiers-prieure et première chantre, 66 ans.

Louise d'Anmerval d'Haplincourt, trésorière et seconde chantre, 59 ans.

Valentine-Antoinette Briois de Hulluch, infirmière et dépositaire, 58 ans.

Marie-Françoise-Parfaite de Carondelet, 3e chantre, 53 ans.

Marie-Albertine-Louise de Nesle de Lozinghem, 51 ans.

Rosalie-Elisabeth-Victoire Le Petit de Seren, portière et lingère, 46 ans.

Françoise-Anne-Ursule de Forceville, dépensière et 4e chantre, 33 ans.

Marie-Louise-Gabrielle de Forceville, sonneuse et sacristaine, 31 ans.

Marie-Elisabeth de Rosny, chapelaine, 34 ans.

Aimée-Julie d'Hannicque, seconde infirmière, 36 ans.

Catherine de Castres, encore professe, âgée de 27 ans, novice depuis 18 mois.

Archives précitées, titres du district d'Arras.)

10 sols, 2 deniers (1). Enfin, le 17 août de l'année 1792, la Convention rendit un décret qui supprimait les maisons conventuelles et forçait les religieuses de rentrer dans le monde. On dressa un nouvel inventaire de tous les meubles que possédaient les religieuses ; on y inscrivit les objets nécessaires au culte, la croix d'argent, les trois cloches ainsi que l'horloge de la tour de l'église (2). Les religieuses durent abandonner la maison où elles avaient passé tant d'années dans le calme et la prière ; plusieurs devinrent les victimes de Joseph Lebon, d'autres n'échappèrent à la mort que par l'exil, cet autre supplice plus long et souvent plus cruel.

Avant de suivre l'abbesse d'Etrun dans son exil, disons quelques mots des ornements religieux. Ils étaient de la plus grande valeur, si nous pouvons en juger par la magnifique crosse précieusement conservée dans la famille de M. le baron de M. Beaufort du Cauroy, qui a bien voulu nous la communiquer. Cette crosse en argent doré et émaillée est remarquable par la richesse des

---

(1) Tableau des revenus vérifiés de l'abbaye d'Etrun.

Total	47,764 l.	10 s.	2 d.
En terres, terrages, rentes, etc	32,764 l.	10 s.	2 d.
En dîmes environ	15,000		
Sur lesquelles il faut déduire pour portions congrues du curé, vicaire, etc	7,080	19 s.	2 d.
Il reste par conséquent	7,919		
Sur laquelle somme il faut ôter le 20e pour réparations, etc	396		
Reste pour cet objet	7523		
En joignant cette dernière somme à celle de 32,764 liv 10 s, 2 d. on trouve	40,287	10 s.	2 d.
Sur laquelle somme il faut déduire pour charges tant en rentes qu'autrement	3,361	6	
Il reste définitivement	36,926	9	8

(Archives précitées.)

(2) Le récollement de mobilier de l'abbaye est du 22 septembre 1792. Le procès-verbal en a été dressé par le sieur André Goudemetz, administrateur du district d'Arras, et Constantin Norman, remplissant par intérim les fonctions de procureur-syndic. [Arch. précit.]

ornements, le fini des statuettes et l'élégance des décors. Malheureusement elle n'est point une et porte les caractères architectoniques de trois époques distinctes. La hampe, dont les ciselures accusent le 16e siècle, soutient un magnifique nœud antérieur. C'est un charmant reliquaire, qui, dans sa forme hexagonale, se divise en six niches au fond d'émail bleu, elles sont ornées de statuettes dans lesquelles il est facile de reconnaître d'après les attributs les saints en vénération dans le pays. Cette partie est couronnée d'une magnifique volute de la fin du XIVe siècle, dont les flancs intérieurs sont gracieusement ornés de feuilles de vigne s'échappant de roses d'émail et se reliant pour soutenir une console hexagonale sur laquelle sont agenouillées deux statuettes d'une exquisse délicatesse qui représentent l'Annonciation (1).

---

(1) Pour mieux faire connaître ce magnifique chef-d'œuvre d'orfèvrerie religieuse, nous croyons devoir donner ici la description architectonique qu'en a faite pour notre travail M. le chevalier de Linas.

« A l'extrémité courbe d'une élégante volute dont le rampant extérieur est orné depuis le bas de la tige de crosses végétales et les flancs intérieurs de feuilles de vigne en accolade, s'échappent des roses d'émail bleu, placées de distance en distance, s'attache une console hexagone irrégulière sur laquelle sont agenouillées deux figurines d'une exquise délicatesse représentant l'Annonciation Rien de plus suave que la pose et l'expression de la Sainte-Vierge et de l'ange qui lui fait face.

» Immédiatement au-dessous de cette console part de la volute un bouquet de feuilles de vigne d'un galbe très allongé allant prendre pour second point d'appui une colonne cylindrique à base octogone et moulures toriques dont le prolongement forme le rampant intérieur de la crosse La tige de la volute s'emmanche maladroitement dans un nœud postérieur au moins d'un siècle, mais d'une richesse inimaginable. Il consiste dans une tour hexagonale couronnée par une galerie à jour et dont chaque face offre dans une arcade prolybée, formant niche à fond d'émail bleu, une statuette en vermeil. [Ces statuettes sont au nombre de six, savoir : la Sainte-Vierge, St. Jean-Baptiste, Ste.-Marthe, St. Mathias, Ste-Catherine et St -Géry.] Ces arcades surmontées de galbes d'architecture flamboyante soutenus par des colonnes torses d'un style ogival sont comprises entre deux contreforts à colonnettes et gargouilles fantastiques. Ces contreforts s'allongent en clochetons qui se détachent sur des pinacles en application dont les bouquets marquent les divisions de la galerie supérieure à tout ; le systè-

Cette crosse fut sauvée par l'abbesse ainsi que le sceau de l'abbaye. Madame de Beauffort, lorsque la terreur fut définitivement organisée dans la province d'Artois, se retira à Amiens. Arrêtée dans un village picard, elle fut jetée en prison. Mais la ville d'Amiens n'a pas à regretter ces scènes qui ont ensanglanté Arras, et après la chûte de Robespierre, Madame de Beauffort put se retirer chez un de ses oncles, le comte de Coupigny d'Ocoche, où elle partagea son temps entre la charité et la prière. Elle mourut en 1808 au château du Cauroy, et son corps fut déposé dans le caveau de la famille de Beauffort.

Quand aux bâtiments claustraux, ils furent vendus ainsi que l'église moyennant 126,100 francs à un nommé Pierre-François Monnier, arpenteur à Arras (1). Mais l'échafaud ne pouvait tout dévorer ; sur ses ruines s'éleva l'un des hommes les plus grands de l'histoire. Napoléon, après avoir vaincu l'anarchie et ouvert les portes de la patrie aux exilés, contribua puissamment à rétablir la religion catholique. Madame de Louvignies, pieuse femme au cœur généreux, acquit alors ce qui restait de l'ancienne abbaye, attendant qu'il plaise à Dieu d'y rassembler les saintes filles qui avaient survécu à ces temps malheureux. Des circonstances indépendantes de sa volonté l'empêchèrent de voir s'accomplir ses vœux ; alors elle abandonna cette maison aux élèves du séminaire d'Arras, qui depuis cette époque viennent s'y récréer et s'y reposer de leurs études à certains jours de l'année.

Achmet d'Héricourt.

---

me repose sur une base hexagonale en cul-de-lampe ornée de crosses végétales sur le milieu de ses faces et s'ajustant par l'intermédiaire d'une boule méplate sur une hampe prismatique à huit pans séparés par des filets toriques et divisés dans le sens de la largeur en huit parties égales par des boules méplates semblables à celles dont nous avons parlé plus haut. Chacune de ces parties est ornée de deux niches figurées, superposées avec dais et culs-de-lampe et se reliant entr'elles au moyen de faisceaux de colonnettes. »

[1] Archives dép. précitées. Actes de ventes de biens nationaux.

LE POÉTE LE GAY.

A toutes les époques, l'Artois a compté des poètes : au moyen-âge, cette province avait ses nombreux trouvères et ses chambres de rhétorique ; au XVIIIe siècle, elle eut ses Rosatis et ses Académiciens d'Arras. Au nombre de ceux qui brillèrent parmi ces derniers, nous devons mettre *Le Gay*, un des hommes qui contribuèrent le plus à l'illustration de la littérature artésienne vers la fin de la monarchie française.

Le Gay (Louis-Joseph) naquit à Arras le 27 février 1759 (1) d'une honnête famille qui lui fit donner une bonne et solide éducation. Ses études furent brillantes, on les dirigea vers la carrière du barreau, mais l'imagination du jeune légiste l'entraînait beau-

---

(1) Voici son extrait de baptême :

Acte n° 41

—

Baptême de Louis-Joseph LEGAY.

« Le mercredi vingt-huit février 1759, je soussigné vicaire ai baptisé Louis-Joseph né l'après-midy du jour précédent en légitime mariage d'Antoine-Joseph Legay et d'Angélique-Elisabeth Monchiet, ses père et mère de cette paroisse. Le parain a été Louis-Joseph Legay, père grand paternel de l'enfant, la marraine Marie-Marguerite Dussy, tous deux de cette paroisse, soussignés. *Signés :* Antoine-Joseph Legay, Legay, Dussy et Lièvre, vicaire. »

(Extrait du registre de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Lattre à Arras.)

coup plus vers le culte d'Apollon que vers celui de Thémis. Avant même qu'il eut vingt ans, Le Gay s'exerçait déjà dans le genre des *poésies* non-seulement *fugitives,* mais aussi parfois *érotiques*, que les *Boufflers,* les *Parny* composaient avec tant de succès. Le monde littéraire d'alors était plein de ces productions que Gentil-Bernard et son école avaient mises à la mode. Notre jeune écrivain artésien sacrifia au dieu du jour. Il fit ce qu'on appelait alors des *Epîtres à Chloris*, mais il y réussit si bien que même à l'entrée de sa carrière poétique, il obtint une réputation qui s'étendit bien au delà des limites de l'Artois.

Aussi modeste qu'heureusement inspiré, il cherchait à se tenir à l'écart et à faire le moins de bruit possible ; c'est ainsi qu'il dit dans son Epître à M. Sylva, une de ses premières pièces :

« ..... Pour les Voltaire
» Je laisse croître les lauriers ;
» Qu'ils en parent leurs fronts altiers.
» La rose qu'on cueille à Cythère
» Orne mieux un front de vingt ans.

Une autre fois, s'adressant à son ami Charamond, il s'écriait :

J'aime à retracer dans mes vers,
Les sentiments qu'une belle m'inspire.
Je n'écris point pour l'univers.
Que Zélie se plaise à me lire ;
De pleurs délicieux que son œil humecté
Sur le plus tendre vers s'arrête,
C'en est assez ; et, modeste poète,
Je cède tous mes droits à la célébrité.....

C'est encore lui qui disait au chevalier *Dumény*, capitaine du génie, à Arras, à l'occasion d'un chiffre entouré d'emblêmes et d'ornements que le peintre artésien *Bergaigne* lui avait artistement composé : « M. Bergaigne m'apporte mon chiffre que » je ne puis accepter, à moins qu'il n'efface une *lyre* et une » *trompette* qu'il a jointes à un *flageolet*, le seul instrument qui » me convienne. »

Ce modeste instrument auquel il semble vouloir borner son talent, il l'embouchait avec tant de facilité et de naturel que ses chants furent bientôt applaudis par tous ceux qui les écoutaient.

On en voulait avoir des copies, on se les passait les uns aux autres, les recueils de poésies légères du temps les reproduisaient : c'était un succès général.

Cependant Le Gay n'avait point de fortune : la production de petits vers, tout aimables et goûtés qu'ils fussent, ne donnait pas une position sociale ; il se fit recevoir avocat au conseil d'Artois dans l'espoir de s'en créer une, et sa réception au barreau d'Arras date de 1783. Son premier plaidoyer eut quelque retentissement : un paratonnerre (découverte alors nouvelle), établi dans de mauvaises conditions, avait foudroyé un pauvre artisan pour la famille duquel Le Gay réclamait une juste indemnité. L'avocat du riche propriétaire (1), qui, voulant préserver son domaine de la foudre, l'avait dirigée sur le pauvre ouvrier, n'était rien moins que M. *de Robespierre*. Cette circonstance est assez piquante pour mériter d'être rappelée.

Le Gay eut un bonheur bien plus grand que celui d'avoir Robespierre pour adversaire, ce fut de compter pour ami et protecteur le savant *Harduin*, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, l'un des érudits qui rendit le plus de services à l'Artois où sa mémoire mériterait d'être rappelée par un monument digne de lui. Harduin le pilota, l'encouragea, lui donna de bons conseils et l'introduisit dans la compagnie dont il était l'âme et le directeur. Son disciple lui fit honneur, et bientôt il compta parmi les membres de la société des *Rosatis*, ce qui lui revenait de droit par la tournure de son esprit et la gentillesse de ses vers ; il figura aussi parmi les membres de l'Académie des belles-lettres de Caen, et il fut nommé correspondant du Musée de Paris.

Les derniers vers de M. Harduin, composés quelques semaines avant sa mort, arrivée à Arras le 4 septembre 1785, sont adressés à Le Gay, son élève et son ami, et font parfaitement connaître son genre de talent ; les voici :

---

(1) Ce propriétaire était M. de Vissery de Boisvallé, grand amateur de sciences physiques à Saint-Omer. (Voyez *Hommes et Choses* de la première série des *Archives*, page 499, article · *Le Paratonnerre et Robespierre.*)

On vante les piquants ouvrages,
Où ton pinceau suave et fin
Des plus poétiques images
Orne un sujet tendre ou badin.
Est-ce dire assez? Ton mérite
A produire ces vers d'élite
Consisterait-il seulement?
Non; la nature libérale
Dans ta tête en mesure égale,
Mit l'esprit et le jugement.
On te voit, malgré ta jeunesse,
Donner de solides avis,
Que l'âge mûr et la vieillesse
S'applaudissent d'avoir suivis.
Dans la milice respectable
De l'auguste et grave Thémis
Où naguères tu fus admis,
Cher Le Gay, je te crois capable
D'acquérir autant de renom
Que sous les drapeaux d'Apollon.
Sans appréhender l'œil du sage,
En fuyant les extrémités,
Tu peux partager ton hommage
Entre ces deux divinités;
Mais comme ton sort m'intéresse
Avec un vrai plaisir je voi
Que le dieu maintenant chez toi,
Cède le pas à la déesse.

Ce chant du cygne de l'académicien d'Arras fut suivi d'une apothéose composée en son honneur par son disciple, qui la terminait ainsi :

« Pour moi dont aux beaux-arts il forma la jeunesse,
» Qui trouvais dans son goût tout ce qui manque au mien,
» Privé de ce secours, sur son tombeau je laisse
» Suspendu pour jamais mon luth auprès du sien. »

Heureusement que Le Gay n'a point tenu fidèlement ce serment de poète qui ressemble un peu aux serments des amants. Après avoir pleuré son bienfaiteur et son guide, il a repris sa lyre et l'a fait résonner poétiquement sur des sujets divers. Il imita tour à tour Anacréon, Horace, Hervey, Properce, Os-

sian et Métastase ; il fit des odes, des fables, des romances, des épîtres et des contes ; il alla même jusqu'à la composition dramatique, et enfanta *La Matrone d'Ephèse*, comédie en un acte et en vers, mêlée d'ariettes. Tout cela est d'une expression vraie, d'un goût pur, d'un grand naturel, et souvent d'une douce mélancolie. On sent que le vers ne coûtait rien à faire à Le Gay et que la poésie était pour ainsi dire son langage habituel. Rien n'est commun, ni trivial, ni dépourvu de sentiment dans ce mélange de genres si différents et d'intentions si variées. C'est sans doute cette diversité de nuances poétiques et cette souplesse de style qui ont donné naissance aux deux quatrains suivants composés pour être placés sous le portrait de Le Gay, et dont le premier au moins a pour auteur M. *Charamond* :

Tendre amant, papillon volage,
Triste et gai, sublime et bouffon,
C'est Juvenal, Anacréon,
C'est un grand fou, c'est un vrai sage.

—

Triste et gai, mais toujours extrême,
Changeant vingt fois et de forme et de ton,
Le voyez-vous sensible et bon ?
Croyez alors que c'est lui-même.

On fit une douce violence à Le Gay pour livrer à la publicité son premier recueil. Deux de ses admirateurs et amis, le vicomte d'Ers... et le chevalier Dumény, s'entendirent pour lui dérober ses manuscrits et pour réunir les pièces de vers dispersées chez ses connaissances ; ils en formèrent un volume sous ce titre : *Mes Souvenirs*, et cette épigraphe :

» Heureux qui, dans ses vers, fixant de sa jeunesse
» Les chagrins passagers, les fugitifs plaisirs,
» Se ménage de loin, pour charmer sa vieillesse,
» La ressource des *Souvenirs !* »

avec la souscription : *Pays de Vaud* (Paris), 1786, pet. in-8° de XII et 180 pages.

La seconde édition est intitulée : *Mes Souvenirs et autres opuscules poétiques. Nouvelle édition ornée de figures (5). Pays de Vaud* et se trouve à *Caen, Manoury*, et *Paris, Belin*, 1788, 2 vol. in-18, de 214, X et 216 pages, fig. — Cette édition est la plus

complète : le second volume renferme un recueil de pièces chantées par les *Rosatis* d'Arras, parmi lesquelles se trouvent plusieurs poésies de *Carnot*, alors officier du génie en cette ville.

La troisième édition de *Mes Souvenirs* parut à *Paris*, chez *Louis Janet*, 1819, in-18 de 295 pages. Elle a été imprimée par *Pierre Didot l'aîné*, et elle eut pour éditeur le fils de l'auteur, professeur de rhétorique, puis attaché au ministre de l'instruction publique, et aujourd'hui proviseur du lycée Bonaparte, à Paris. M. Le Gay fils s'est éclairé des conseils de son père pour former cette troisième et dernière édition.

Les personnages auxquels s'adressent les vers de *Mes Souvenirs* sont nombreux et connus dans la République des lettres. Nous y voyons figurer l'abbé *Delille*, l'intendant *de Calonne*, le médecin *Taranget*, *Carnot* et *Marescot*, devenus tous deux d'illustres guerriers, *Gosse*, auteur du poème des *Immortels*, *Dubois de Fosseux*, *Lenglet*, *Harduin*, *Charamond*, *Silva*, *Pellane de la Plane*, Madame *Renard* des Arcades de Rome, le peintre *Bergaigne*, M. *de Vaugrenant*, M. de *Ruzé*, M. le comte de *la Roque-Rochemont*, etc.

On trouve des poésies de Le Gay dans plusieurs recueils du temps. C'est ainsi qu'on lit dans les *Etrennes aux uns et aux autres* (par Dusaulchoy de Bergemont), année 1789, *Paris*, in-12, p. 83 et 146, deux épîtres de Le Gay avec appréciation élogieuse de la part du collecteur.

Dans une séance publique de l'Académie d'Arras, tenue en 1789, il prononça un discours *Du célibat et du divorce*, qui ne fut imprimé que plus tard, à *Douai*, *Séraphin Carpentier*, en 1816, in-8° de 32 pages.

Le Gay n'a jamais composé de romans, ainsi qu'on pourrait le croire par la confusion que fait *Barbier* dans son *Dictionnaire des anonymes*, des œuvres d'un auteur du même nom et de la même province, avec celles de notre poète. Il ne doit pas être confondu non plus avec un autre poète homonyme, qui a commis la première chanson de la fête d'Arras (1), et plusieurs pièces de vers. Ce dernier fut fils de M. Legay, capitaine sous le règne

---

(1) La première chanson de la fête d'Arras a été reproduite par M. A. d'Héricourt dans ses *Siéges d'Arras*.

de Louis XVI, et de mademoiselle Pollet, dont la famille était originaire d'Arras : ce poète artésien, né à la fin du 18e siècle, n'a exercé aucune fonction publique.

Les travaux littéraires de Le Gay lui ont valu des amis distingués et des relations illustres ; il a tenu une correspondance volumineuse avec une foule de célébrités du siècle dernier : nous citerons surtout Florian, Feutry, Caignez, Roman, François de Neufchateau, l'abbé Sicard, dont les lettres à Le Gay sont empreintes de tant de bienveillante amitié pour lui, que son fils les garde soigneusement comme de précieuses archives de famille.

Au moment où de si brillantes connaissances et une réputation déjà formée semblaient lui promettre une belle carrière, la Révolution vint disperser ses amis et renverser ces bonnes sociétés où il recevait un si doux accueil qui suffisait à son ambition Peu favorisé de la fortune et naturellement timide, il vécut retiré pendant les premiers temps de nos troubles civils ; mais, en 1791, ses connaissances en droit l'ayant amené à être nommé juge dans le tribunal du district d'Arras, il fut mis en évidence par cet emploi, ce qui, dit la *Biographie universelle*, le fit porter au tribunal révolutionnaire dirigé par le trop fameux Joseph Lebon. Cependant, ajoute le même ouvrage, rien ne décélait chez lui cette soif de sang dont ses collègues étaient tourmentés. Ce fut une faute de sa vie ; il ne l'oublia jamais et mourut en en témoignant publiquement ses regrets. Beaucoup auraient ignoré ce qu'il avait été, si lui-même ne l'eût rappelé par ses aveux et son repentir (1).

---

(1) Supplément de la *Biographie Universelle*, t. LXXI, p. 175. — On lit le passage suivant dans une brochure du temps devenue fort rare, mais qui a le malheur de trop se ressentir de la fièvre électorale qui s'empare des hommes de parti :

« J'ajouterai un mot sur ceux que l'opinion publique appelle aux fonctions de hauts jurés : on parle de *Le Gay*, d'Arras, qui se distingue dans la poésie, qui fait de jolies chansons, même sur les buveurs de sang ; il est l'auteur du *Père Martin*, ouvrage fait pour la conservation des propriétés des biens ecclésiastiques. Il conviendrait à ce poste, si comme juge il n'avait énergiquement aidé Lebon dans sa mission san-

Le 21 octobre 1794, c'était fête révolutionnaire à Arras ; on chargea Le Gay de fabriquer quelques couplets patriotiques que devait chanter, sur la place de la Fédération de cette commune, un groupe de jeunes citoyennes, ornées de bouquets de lauriers et ceintes d'écharpes faites en branchages de chêne. L'ancien chantre des *Rosatis* dut assouplir son gracieux talent aux exigences du temps, et il composa la chanson suivante, empreinte des exagérations de l'époque, et assez négligée du reste ; mais alors on n'y regardait pas de si près :

Air : On compteroit les diamants.
Ou : Français, pour nous la liberté.

Privé de ses riches couleurs,
Le riant domaine de Flore
N'offre plus une rose aux pleurs
Que redouble la fraîche Aurore.
Mais est-ce aux filles des Français
A gémir quand les fleurs périssent ?
Il est pour nous d'autres bouquets,
Et jamais ils ne se flétrissent.

Dans les bosquets dont le dieu Mars
Borda le temple de mémoire,
Un arbre (1) croît sous les regards
Et par les soins de la Victoire.
Le sabre de nos fiers amans
Chaque jour l'ébranche ou l'effeuille,
Ils coûtent, ces bouquets charmants,
Bien des périls à qui les cueille.

Vers l'arbre accouroient à leur tour
Les farouches tyrans du monde.
Mais leurs soldats tombés autour
L'arrosent de leur sang immonde.

---

guinaire. Il est commissaire-général du pouvoir exécutif auprès des tribunaux du département. »

(Extrait du *Bulletin des Elections*, n° 3. *Arras*, chez *Delacroix*, libraire, rue de l'Egalité, ci-devant rue St.-Gery. (Bibliothèque A. Godin.)

(1) Le laurier.

Ces lauriers dont leur fol espoir
D'avance couronnoit leurs têtes,
Combien il est doux de les voir
En bouquets embellir nos fêtes !

(Aux défenseurs de la Patrie, blessés, qui faisoient partie de ce groupe) :

Pourquoi faut-il, braves guerriers,
Que pour nous parer l'on s'expose.
Et qu'il soit, hélas ! aux lauriers
Des épines comme à la rose ?
Mais on vous voit énorgueillis
De vos nombreuses cicatrices.
L'honneur de sauver son pays
Rend légers tous les sacrifices.

(En leur présentant l'écharpe de branchage de chêne)

Lauriers, étendez à jamais
Votre ombrage sur la Patrie !
Et vous, pour prix de vos bouquets,
Prenez cette Echarpe chérie :
C'est l'Arbre de la Liberté
Qui vous présente son feuillage....
Ceux dont le bras l'a replanté
N'ont-ils pas droit à son branchage.

Par L. J. Legay, juge au tribunal du district d'Arras.

A Arras, de l'imprimerie des associés.

Le Gay suivit, pendant tout le reste de sa vie, la carrière de la magistrature, et occupa presque toujours le siége du ministère public. Il eut bien souvent l'occasion de porter la parole dans des affaires importantes, et l'on put reconnaître dans l'éloquence chaleureuse du jurisconsulte des traits du savant et du poète. Au reste, il n'avait pas dit aux muses un éternel adieu, et ses sérieuses occupations ne lui interdisaient pas de temps à autre les poétiques inspirations. Il a chanté plusieurs fois les gloires de la République, du Consulat et de l'Empire, car tout ce qui honorait la France exaltait sa pensée. Mais il ne livra plus à la publicité aucune de ses dernières compositions qui sont restées enfouies dans le portefeuille de son fils.

Procureur impérial à Béthune lors de la Restauration, on le fit peu après descendre de son siége du ministère public pour en faire un simple juge d'instruction au même tribunal. Il subit sans se plaindre cette espèce de déchéance due à l'esprit de parti.

Il mourut dans ces fonctions le 7 juin 1823 (1).

Une circonstance qui fait honneur au mérite et au caractère de Le Gay, c'est que lié avec *Carnot*, qui avait épousé la fille d'un négociant de St-Omer, avec *Dubois de Fosseux*, *Lenglet* et autres de ses collègues à l'Académie d'Arras, il leur fut toujours attaché et dévoué ; ces amitiés, fondées sur les études poétiques et littéraires, furent sa consolation à toutes les époques, malgré les changements de position. Le culte de l'amitié était révéré par le poète ; c'est ce qui lui faisait déjà dire, dans sa jeunesse, à la fin de l'*Epilogue* de ses *Souvenirs* :

« Mais des amis toujours les mêmes
» Dans ma constante adversité,
» Toujours étrangers aux systèmes
» De l'égoisme accrédité,
» N'ont point permis que la tristesse
» Etouffât, sous son ombre épaisse,
» Mon étincelante gaîté.

---

(1) Voici l'extrait mortuaire du poète Le Gay que nous devons, ainsi que son extrait de baptême, à l'obligeance de M. *Godin*, archiviste du département du Pas-de-Calais, qui a découvert le premier aux archives municipales d'Arras, et le second aux archives de l'évêché de la même ville.

Extrait du registre de catholicité de la ville de Béthune pour l'année 1823, ledit registre déposé aux archives de l'évêché d'Arras.

« L'an 1823, le neuf juin, le corps de M. Louis-Joseph Legay, âgé de soixante-quatre ans, juge d'instruction au tribunal de première instance de l'arrondissement de Béthune, né à Arras, fils de feus Antoine-Joseph et Marie-Angélique-Elisabeth Mouchet, époux de dame Marie-Catherine Magnier, décédé avant-hier en cette paroisse, muni des sacrements de la Sainte-Eglise, a été inhumé dans le cimetière par moi vicaire de cette paroisse soussigné, en présence des sieurs Floreth-Prospert Legay, son fils, et Antoine Praetre, son beau-frère, qui ont signé. (Signé) *Ohier*, vicaire. »

» Ils ont raffermi mon courage ;
» Et loin encore de mon été,
» Je supporte, dans le jeune âge,
» Les coups du sort avec fierté.
» Tant que l'amitié reste au sage
» Le bonheur ne l'a point quitté. »

Plus tard, il répéta dans une épître :

« Pour moi, désabusé, depuis plus d'une aurore
» Du bonheur que promet Apollon et l'Amour,
» Je vais à l'Amitié me vouer sans retour,
» Pour m'écrier peut-être un jour,
» Que le chercher près d'elle est une erreur encore. »

Il n'eut point ce malheur : tous ses amis lui sont restés fidèles jusqu'à la mort, et même au-delà, car aujourd'hui leurs descendants sont encore les amis de son fils, homme éclairé, qui a voué sa vie à l'instruction publique. C'est un exemple de plus à ajouter à tous ceux que nous connaissions, et que nous avons pu apprécier nous-même, de la solidité, du désintéressement et de la pureté des attachements littéraires ; les hommes modestes voués au travail et aux lettres ont assez de déceptions dans leur vie laborieuse : Dieu leur devait cette compensation.

A. Dinaux.

POLICE MUNICIPALE

DES VILLES DU NORD DE LA FRANCE,

MŒURS AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

Chacun sait avec quelle sévérité les blasphémateurs étaient punis au moyen-âge : Péronne se distinguait entre toutes les autres villes par sa rigidité à cet égard. Ainsi, le 4 mai 1533, un blasphémateur s'y voyait condamné à rester une heure au carcan ; puis, à être mené nu et en chemise, teste nue et les piedz, en l'église monseigneur St-Jehan, tenant au devant du *corpus domini* une torse ardant en ses mains, du poids de cinq livres.

Elle devait estre consommée au saint service divin, auquel le coupable assista les genoux flexis, durant la bénédiction des fonts et la grande messe (1).

En 1558, Jehan Dreidel encourait une amende de XL s. pour avoir *desurnommé* Dieu en présence de gens notables (2).

L'année suivante, Maryn Thomas, boulanger, acquitte une

---

(1) Arch. de Péronne, fol. 83, v°. — Le sire de Joinville avait ordonné que celui de ses gens qui jurerait seulement par le diable recevrait, comme punition, un soufflet ou un coup de poing. En l'hôtel de Joinville, qui dit telle parole, reçoit la sufle ou la paumelle. [Joinville, ms.]

(2) Arch. de Péronne, fol. 80 r°.

amende de xxx s. comme blasphémateur. Sur cette somme, dit la sentence, xxi s. seront distribués aux poures *cartriers*, et les ix autres seront emploiez en une livre de cire dont on fera ung cierge, qui sera placé devant le Saint Sacrement à St-Jehan (1).

En 1479, Robert Le Manier remettait au comptable de l'église de St-Pierre de Roye ii s. viii d. pour ung homme qui avait juré.

Les échevins de Béthune se montraient encore plus rigides, puisqu'un individu (1577) y avait non-seulement la langue perchiée, mais devait encore rester durant cinq mois en bas prison, au pain et à l'eauwe.

A un autre on enjoignait de prier merchy à Dieu, à justice et au roy, nostre sire, avecq farre ung pélerinaige à *Nostre Dame de Messines*, illecq faire dire et célébrer une messe et en rapporter certifficat.

Malheur au mal avisé qui, le jour de la procession générale, était surpris [à Péronne] au jeu dans une taverne [2], alors surtout qu'elle traversait la cité, car l'amende qui lui était appliquée s'élevait à lx s.

Celui qui, le dimanche, jouait aux quilles pendant les vêpres, se voyait condamné à une amende de xx s. Même peine pour les joueurs de paulme [3].

Ceux qui jouaient à *la plàtte thuille* sur les remparts, ne payaient dans ce cas que v s. Même peine pour les joueurs de dames.

A Béthune [1579], c'étaient les jeux de *pàlmes*, basles, ballons,

---

(1) Ibid., fol. 138 r°.

(2) Les taverniers qui, pendant le sainct service divin, recepvent gens et jœulx de paulmes et de boulles, paient une amende de xx s.

(3) Une ordonnance du prévôt des marchands de Paris (22 janvier 1397) interdit aux gens de métier les jours ouvrables la paume, le quille, les dès et les cartes [Bullet, Rech. sur les cartes à jouer.]

boulles, *plomb, clef*, etc., qui, sous peine de x s., se trouvaient prohibés durant l'office divin [1].

A Péronne, le cultivateur qui, au jour du Seigneur, s'avisait de soyer ses ablaidz, était sûr d'encourir une amende de xx s. En 1552, on infligeait la même punition à deux individus surpris, le Vendredi-Saint, en état complet d'ivresse [2].

C'était assez ordinairement au retour de mauvais lieux que les hommes perdus de mœurs troublaient le repos public par leurs cris, leurs chansons.

Pour les intimider, le maïeur de Péronne faisait publier [1430]: que nuls ne voelt par la ville aprez *la daurine*, pour *keurre et chanter*, ou autre *wiseuse* en paine de xx s. selon le cas, et estre puny de prison [3].

En 1467, Jehan Wagnon se voyait condamné à une amende de x l., modérée à XL s. pour avoir fait pluiseurs violences, batures, esclandes, voyes de fait, et avoir aussi rompu les huis et caynes de plusieurs, estant surmonté de vin.

Le clergé se montrait alors, à certains égards, d'une sévérité qu'à juste titre on pourrait regarder comme outrée, puisque parmi les jeux contre lesquels fulminaient en chaire les prédicateurs figurent ceux de dames, de tables [4], de dez [5]. On ne

---

(1) Archives de Béthune.

(2) 1558. — Défense à toutes personnes de ne elles surprendre d'ébriété, sur peine de prison l'espace de trois jours, et, durant iceulx, estre nouris et substentez de pain et eaue seullement, en telle quantité qu'il sera ordonné par justice.

(3) Deffense de ne chanter, dansser avant la rue [1559], *à cause du deuz du roy Henry*. [Archives de Péronne, fol. 152 r°. — 10 r°.]

(4). 1503. — Un jeu de table pour le tablier de la ville, IX d. [Archives de Béthune.] — Guy de Roye, archevêque de Sens, puis de Rheims, mort en 1409, a composé un livre intitulé : *Doctrines de sapience ou des simples gens* ; on y lit ce passage : « le jeu de tables et autres semblables sont plus immoraux que de prêter onze pour douze, non pas à huit ou cinq, mais à une mesme heure. »

(5) Le synode de Langres (1404) défend aux ecclésiastiques les jeux de trictrac, de dès et de cartes [Bullet, ouvr. cit.]

laira point les maisons de brelang, dit une ordonnance rendue à Péronne le 26 septembre 1429, ni ne souffrira-on point à juer à dez, *considéré pluiseurs prescheurs qui l'ont pluiseurs fois preschié* [1].

Dès l'an 1311, au reste, les bans de Béthune proscrivaient ce jeu : que nulz ne jueche de nuls ju de dez par nuit ne par jour, disent-ils, *fors de tables et deschez* [2], sur xxx s. Et sy ly hostes ou hostesse, en quel maison on jueroit, le savoient, ils soient à xxx s. s'il n'avoit le ju deffendu, ou le neuche à justice [3].

La crainte de s'attirer les sanglants reproches des prédicateurs, engageaient les magistrats à indemniser les parties intéressées, plutôt que de permettre les jeux prohibés. Ainsi, ceux de Péronne diminuaient de xx s. [1430] la redevance de Foursi le Carbour, pour cette raison seule qu'il lui avait été défendu de laisser jouer *aux traules* en sa maison [4].

Le joueur de dés [5] devait s'attendre à encourir une amende de xx s.

En 1446, on permettait à Jehan Le Ferme de faire jouer *au ju*

---

(1) Archiv. de Péronne. fol. 298, v°.

(2) Ne sibi blandiantur ecclesiasticæ personnæ quod eisdem videatur scholorum ludus esse permissus quia ludendo deperditur nobilissimum tempus melioribus incrementis pro scelerum expiatione et pauperum consolatione, ac communi bono distribuendum. (Olaüs Magnus, Hist. de gentibus, etc., lib. xv, c. xiii.) — In civitatibus, oppidis ac castellis, et majoribus pagis, ac villis, præsertim in sacris cœmiteriis, legali usu cautum est, atque diligenter observatum, ut quotiescumque pueri et juvenes in chartis, taxillis aut alia quavis arte pro pecuniâ ludunt, hos illiet ministri præsidii per vim raptos, *ac catenatos alligent statuis publicis ad eorum insolentiam citius corripiendam fabricatis.* [Ibid, lib. vi, c. xviii.]

(3) Arch. de Béthune. — A bourse de joueur n'a point de loquet. Ancien proverbe.)

(4) Archiv. de Péronne, fol. 6, v°.

(5) Défendons que nul joue aux dés en nule manière se ce n'est es tables et es eschas, et défendons les escoles de dés, et volons qu'elles soent deffendues en touttes manières ; forge de dés soit deffendue par-

de tables en la maison de la ville ; puis, le rangeant parmi les jeux deshonnêtes, les dez, les quartes [1], le berlang, on le lui interdisait.

En 1480, non-seulement on enjoignait aux taverniers, cabaretiers et autres de ne point permettre que l'on jouât en leurs hosteulx aux dez, aux quartes, mais on les forçait encore à venir dénoncer au maïeur les joueurs qui, oultre leur gré, contreviendraient à cette ordonnance, sur et en peine d'être pugnis arbitrairement, tant desd. joueurs que des soustenteurs [2].

A Béthune, les cabaretiers (3) y étaient passibles d'une amende de LX s. L'établissement d'un jeu de paume [4] était alors considéré comme si important que le comte d'Estampes ne dédaignait pas (1450) d'en solliciter l'octroi en faveur d'un de ses protégés (5).

Le jeu de *barres* était en grande réputation à Béthune. En effet, les jeunes compaignons (1432) ayant gagné [à Lens] à ce jeu une couppe d'argent, à pié et couvercle, pesant ung marc, qui estoit le maistre pris desd. barres, donnèrent à leur retour ung jeu de personnaiges où ils représentèrent qui *au monde a plus grant paine, ou ung poures parfaits gloux contens, ou un riche parfaits convoiteux* (6) ; et le dimence enssuivant : *auquel des trois*

---

tout. [Ord. de St.-Louis, 1254.) — Se aucun jeu au dez, ou aux tables, et il se plaint dou jeu, il doit vingt deniers de clameur. (Anc. cout. d'Orléans.)

(1) Les cartes étaient peintes pour les grands, enluminées pour le peuple.

(2) Arch. de Péronne, fol 274 v°.

(3) En Italie, saint Martin était le patron des cabaretiers, puisque le peintre Gio. Antonio Sogliani fit pour leur compagnie un saint Martin en costume d'évêque qui fut placé dans l'église de san. Michele in Orto. (Vasari.)

[4] Le jeu de la sphère ou de la balle, celui de la toupie et des osselets étaient des exercices hiératiques avant de devenir des amusements populaires. [M. Ch. Magnin, or. du th. t. 1, p. 101.]

(5) Arch. de Péronne, fol. 16, v°.

(6) C'est un jeu parti. Un auteur inconnu adressa celui-ci à Adam

estas l'ome humain poeut plus légièrement aquérir son salut. Et tout en juste mettre et (en) vray langage. Déjà ils avaient remporté le prix offert par les gens de la cour de madame la comtesse de Namur *au mieulx remonstrant en jeu de personnaiges, en juste mettre et vray langaige, par quelle manière l'omme poet mieux à tout compte.*

En 1514, monseigneur de Dours et ses quinze compagnons, joueurs de barres rapportaient en triomphe à Béthune le prix qu'ils avaient gagné à Beuvry, ce qui leur valait quatre quesnes de vin [1]. L'année suivante, pareille gracieuseté était faite aux joueurs de Longastre, Marles, etc. [2]

Les officiers municipaux de Péronne se montraient parfois d'une grande sévérité. Que nuls mesnaigiers, disaient-ils en 1509, ne permettent plus ou souffrent *laisser pisser leurs enffants par les rues*, en paine de cincq solz, à prendre sur ceulx qui auraient gouvernement desd. enffans [3].

En 1553, un arrêté y déclarait passibles d'une amende de LX s. tous ceux qui laisseraient errer dans la Cité leurs cabres (4), pourceaux. En 1555, une cabre trouvée sur les remparts, n'est rendue à son maître qu'alors qu'il a payé XX s. d'amende Un autre, pour y avoir fait paistre son blancq bestail, se voit condamné à XL s. Jeter dans les fossés un animal mort était aussi considéré comme une contravention de police, puisqu'au XVIe siècle ceux qui y jetaient des moutons, des chapons morts, encouraient une amende de V s. [5].

Parmi les animaux que les villes se voyaient souvent contraintes de faire abattre, nous remarquons les chiens. Alors, comme de nos jours, ce fidèle ami de l'homme était associé aux joies, aux douleurs du foyer.

---

de la Halle : *Quel est le plus à plaindre du jaloux sans motif, ou de l'amant qui n'est pas jaloux de celle qui dédaigne sa poursuite.*

(1) Archives de Béthune, fol. LVI v°.

(2) Ibid, fol. L, r°.

(3) Id. de Péronne, fol. 206, v°.

(4) Chèvres. Mot encore usité dans l'arr. de Vervins.

(5) Arch. de Péronne, fol. 359 v°.

Presque toujours ces tristes exécutions appartenaient au maître des hautes-œuvres.

En 1467, les officiers municipaux de Béthune allouèrent, à diverses reprises, des sommes assez fortes à maistre Nicaise Bledpain, maistre de le haute œuvre, pour plusieurs douzaines de chiens villains qu'il avait tués avant la ville, à raison de 11 d. chaque (1).

A Arras, les gens du plat pays qui y étaient venus *à refuge*, en avaient tellement augmenté le nombre qu'aucunes fois ils faisoient de nuyt tel noise que on ne oyoit goutte, en sorte qu'il devint nécessaire de faire venir de Douai *Pierre Tuequien*, qui en abattit jusqu'à VI^c LIII (2).

A Péronne, ces terribles exécutions appartenaient de droit, soit au maître de le haulte œuvre (3), soit au tueur de chiens.

Dans d'autres cités, ces durs sacrifices n'étaient d'ordinaire imposés aux habitants qu'en cas de peste. Ainsi, en 1555, on ordonnait, à Noyon, de faire tuer tous les chiens, chats, (4).

A Roye, Jehan Prechelle (1491), serrurier, faisait payer XII d. *une clef de St.-Pierre* destinée *à flatrir les quiens*, et le maréchal qui le avait *flatry*, rendait à l'église XXII s. (5)

Ce que redoutaient le plus les villes au moyen-âge, c'étaient les incendies, d'ailleurs si fréquents, si terribles à une époque où, à l'exception des quelques édifices publics, toutes les maisons étaient construites en bois.

A Béthune (1491), on achetait à Collart Carron, fustailleur,

---

(1) Arch. de Béthune. — Chaque année, aux jours caniculaires, avaient lieu à Argos les *Cynophanties* ou massacre de chiens. [Athen., lib. III, p. 99, E. F.]

(2) Id. d'Arras.

(3) A Leger le Blon (1580), commis de Me Mathurin Porret, exécuteur de la haulte justice de Péronne, Montdidier et Roye, VI l. pour estre venu exprès de Compiengne en ceste ville (Péronne) pour fustiger et battre de verges dans les carrefours un criminel : ailleurs XX s.

(4) Id. de Noyon, fol. III^c V r°.

(5) Id. de Roye.

cent thubins de clesches (1) pour s'en aidier quant advient le feu de meschief. De son côté, Jehan de Beaumont, cordier, livrait au prix de IX d. le quief, quatre quiefs de corde de *tille* pour faire les manches des sillons. N'oublions pas que, pour les *harpoier* (2) il fallait VI *los de tercq* (3).

Que nulz ne nulle, disent les bans de cette ville, ne oste les hefz (4), ne lez esquelles (5), ne les boucheaux (6) de le ville pour maison *louer*, ne pour autre chose faire, sur XXX s.

Les registres de Béthune mentionnent aussi les granets de fer; les espuchoirs à II s. VI d., les grands espuchoirs, à III s.; les espuches, espuchettes servant au feu de meschief. En 1418, ils parlent des IIIe *comptes* de pots de terre (7) pour estaindre et *escarboullier* le feu de meschief.

Au maïeur héritier il appartenait de crier, toutesfois qu'il étoit besoin, que l'on meist l'eauwe à l'huis aux quarffours, pour le péril de feu. Il recevait à cet effet, chaque année, IIII s. VI d.

A Péronne (1559) l'habitant qui avait négligé de mettre à son huis une fustaille pleine d'eau, se voyait condamné à une amende de LX s. En outre, chaque hostelain devait posséder une douzaine de seaux (8).

A Béthune, les religieux franciscains se rendaient d'ordinaire

---

(1) Les pieds et oreilles des tubins ; le cent de tubins s'olière à XI l.

(2) La livre de harpoy, III d.; — une louche de pot pour harpoier les tubins, III, d.

(3) 1506. — Le tonneau de tercq à XXXVI s. — 1406. Wans pour arpoier les bouchiaux à VIII d.

(4) Hefz de fer à deux et trois dents, hefz de ruffles, fourques de fer, anneaux et crampons pour les hefz, leurs cordes.

(5) Les estantures où on met les esquelles.

(6) 1406. Bouchiaux d'osier à II s. garnis de manches de cordes faitiées à III ob.

(7) Pour VC potteries de terre servant à porter jauwe pour résister au fu de meschief, XLVIII s. — Ad incendia restinguenda harpagiñibus, atque coriariis urnis arreptis, celerrimè accurrunt. (Olaus Magnus, op. cit., lib. XII c. XXII.)

(8) Ailleurs : six et deux eschelles.

sur le lieu du sinistre, puisqu'en 1506 (1) l'argentier porte en compte les quatre lots de vin qui leur furent offerts, pour eulx récréer enssemble, attendu la paine qu'ils olrent à eulx trouver *à crois de collége, à crois et luminaire*, au feu de meschief advenu naguères en la maison Jacquet de Noene et autres maisons voisines, et prières à Dieu, nostre créateur, pour l'abaissement dud. feu.

De la Fons-Melicocq.

(La suite prochainement.)

(1) Arch. de Béthune, fol. VI^xx^XII V^o^. — Voyez Olaus magnus, ibid.

HOMMES ET CHOSES.

—

Le comte d'Egmont et Monsieur Chut.

Il y avait au plus six mois que j'étais dans les mousquetaires (disait un jour le feu duc d'Egmont, dans un souper où se trouvait De la Place, de Calais), qu'enchanté d'être affranchi des entraves d'une éducation qui depuis longtemps m'ennuyait fort, je me livrais aveuglément à toute la licence des plaisirs dont je voyais jouir mes jeunes camarades. Un jour, qu'après avoir aussi amplement que joyeusement dîné avec quelques-uns d'eux, arrivant à l'Opéra où la foule était grande, après nous être glissés et trémoussés chacun de notre mieux, nous parvînmes enfin à trouver une place au milieu du parterre : là, forcés de nous arrêter, j'aurais, ainsi que mes amis, pris patience, si je n'avais eu le malheur de trouver devant moi un vieux *Monsieur*, à perruque à marteaux dont l'ampleur formait à mon égard une espèce de parapet, qui me dérobait absolument la vue du spectacle, et surtout celle d'une jeune danseuse qui me plaisait beaucoup.

Après avoir prié et reprié ce *Monsieur*, que déjà j'incommodais fort, de vouloir bien, par quelques mouvements (qu'il disait sèchement, impossibles), me procurer quelque petit coin de vue ; impatienté de son sang-froid, ainsi que de ma position, qui, pour comble de chagrin, apprêtait à rire à mes voisins, et surtout à mes jeunes amis ; je tire de ma poche une paire de ciseaux avec lesquels je travaille, non seulement à élaguer ce qu'avait de trop touffu l'espèce de *branchage* qui me nuisait, mais encore les nœuds qui lui servaient d'ornements, et dont à chaque ondulation du parterre, mon pauvre estomac était cruellement foulé. Les éclats de rire qu'excita ma vengeance ayant réveillé mon homme de l'espèce d'apathie qu'il avait marquée jusques-là ; et s'étant à peu près aperçu de l'état où j'avais mis sa perruque. « — Mon

jeune ami, me dit-il, en se retournant de son mieux, j'espère que vous ne sortirez pas d'ici sans moi ! » Ce petit compliment, et surtout certain coup-d'œil très-expressif, dont il était accompagné, m'ayant fait sentir toute l'étendue de ma sottise, tempéra, je l'avoue, un peu le plaisir que j'avais goûté à la faire. Mais le vin était tiré, je sentis qu'il fallait le boire et m'y déterminai.

L'opéra fini, mon homme, en se retournant gravement, ne m'invita que par un signe à le suivre, et je le suivis. Après avoir traversé, non sans peine, la place du Palais-Royal, et enfilé la rue Saint-Thomas du Louvre, nous entrâmes sous l'arcade, où s'arrêtant tout-à-coup : » — Vous êtes jeune, me dit-il, M. le duc d'Egmont, car j'ai l'honneur de vous connaître, et je vous dois une leçon dont feu M. votre père, que j'eus l'honneur de mieux connaître encore, m'aurait probablement su quelque gré. Quand on insulte publiquement, et surtout un vieux militaire, il faut au moins savoir se battre..... Voyons, continua-t-il en tirant son épée, comment vous vous en acquittez ?.... » Aussi furieux qu'humilié d'un propos qui me semblait tenir du mépris, je fonds sur lui avec toute l'impétuosité dont l'âge et le ressentiment me rendaient capable. Mais mon homme, sans s'émouvoir, et fixe comme un terme, après s'être contenté pendant quelques instants de me désorienter par la plus insolente des parades, ne répondit enfin à mes attaques que par un coup de fouet qui fit sauter, à six pas de là, mon épée. « — Reprenez-là, M. le comte, me dit-il avec le même sang-froid, ce n'est pas en danseur de l'Opéra, c'est en galant homme, c'est de pied ferme qu'un homme de votre rang doit se battre..... Et c'est à quoi je vous invite. — Vous avez bien cruellement raison, lui dis-je en tâchant de retenir tous les sentiments qui m'agitaient, et j'espère me voir bientôt digne de votre estime. »

Bien déterminé à périr plutôt que de m'exposer à de nouveaux sarcasmes de la part de ce singulier adversaire, je me plante vis-à-vis de lui, et l'attaque avec autant de froideur que lui-même se défendait..... « — Fort bien, celà ! fort bien, M. le comte ! » s'écriait de temps en temps ce diable d'homme, jusqu'au moment qu'après m'avoir percé le bras d'outre en outre : « — En voilà dit-il, assez pour cette fois..... » Sur quoi, après m'avoir placé contre le mur et m'avoir dit de l'attendre un instant, il vole à la place du Palais-Royal, amène un fiacre, y bande ma plaie avec un mouchoir, dit au cocher de nous mener aux mousquetaires de la rue de Beaune, m'y dépose entre les mains du suisse et prend congé de moi.

Après une retraite de plus de six semaines qu'avait exigé ma blessure, il y avait au plus huit jours que je reparaissais dans le monde, lorsqu'entrant au soir au café de la Régence, où je cher-

chais deux de mes camarades, je reconnais mon homme, qui, en quittant sa triste *bavaroise*, se lève, vient à moi, met un doigt sur sa bouche, et en disant *chut !* me fait signe de le suivre. Arrivés sous la même voute : « — Vous vous êtes un peu égayé à mes dépens, en racontant notre aventure, me dit-il, mon cher comte ! Et je vous considère trop, pour ne pas contribuer a la la rendre plus plaisante encore, en ajoutant une suite au récit que vous pourriez encore en faire.... Allons donc, l'épée à la main... »

Que vous dirai-je, messieurs et dames, continua M. d'Egmont, cette seconde leçon, qui fut à peu près la même que la première, fut encore suivie, quelques mois après, d'une troisième. Ce bourreau d'homme enfin était devenu si redoutable pour moi que je n'entrais en aucun lieu public sans frémir, en quelque façon, de l'y rencontrer.. Car j'oubliais de vous dire que la dernière leçon qu'il daigna me donner était à la veille d'un carnaval qu'il m'avait fait passer on ne saurait plus tristement dans mon lit !

Jugez donc de ma joie et de ma reconnaissance, lorsqu'un garçon du café de la Régence, arrivant un matin chez moi, me dit : « — Pardon, monsieur le comte, mais j'ai cru ne pas vous déplaire en venant vous apprendre que monsieur *Chut* est mort hier au soir, et que ma bourgeoise espère vous revoir bientôt chez nous. »

De la Place,

(Pièces intéressantes et peu connues, Brux. Paris. 1785, in-12. III,122-129)

Duel judiciaire au Quesnoi. 1405.

Dans l'été de l'année 1405, tandis que Guillaume IV, jadis comte d'Ostrevant, était comte de Hainaut comme successeur d'Albert de Bavière, il s'éleva une terrible querelle entre deux seigneurs de cette province, dont l'un, nommé *Bornecte*, accusait l'autre, *Sohier Bernaige*, d'avoir tué un sien parent. Tout mauvais cas est niable, dit-on ; Bernaige déniait fort et ferme l'homicide qu'on lui imputait. Après plusieurs attaques et defenses qui se résumaient toujours par une affirmation d'une part et une dénégation de l'autre, le comte Guillaume ne pouvant pas pénetrer autrement selon lui la vérité des faits, consentit à leur octroyer la permission d'en finir par un duel judiciaire, ainsi qu'ils le demandaient. Il leur assigna la ville du Quesnoi, où il avait un château, comme lieu du combat. Tout fut réglé selon les us et coûtumes suivis en pareille chose. Les deux chevaliers coururent

l'un sur l'autre avec fureur et rompirent tous deux leurs lances. Il leur restait leurs épées pour armes, ils en usèrent largement. Après maints beaux coups d'estoc et de taille, Sohier Bernaige fut vaincu, et Bornecte lui fit avouer la vérité du fait et les circonstances qui établissaient sa culpabilité. Aussitôt Bernaige fut déclaré criminel et le comte Guillaume le condamna à être décapité, ce qui fut promptement exécuté. Quant au seigneur Bornecte, il eut les honneurs de la journée, et un nombreux concours d'amis et de partisans le ramenèrent triomphalement à son logis.

Mais l'issue de ce combat fut l'occasion d'un épisode piquant et inattendu. Une bonne dame du Quesnoi, voyant que le Dieu puissant des combats avait accordé la victoire à l'honnête gentilhomme contre le seigneur homicide et pervers, s'imagina de se plaindre hautement d'un sien beau-frère qu'elle accusait d'avoir fait mourir sa femme, qui était sa propre sœur à elle, pour convoler en secondes nôces avec une autre femme qu'il aimait. La dame du Quesnoi demanda aussi au comte Guillaume l'octroi de combattre en champ clos son perfide beau-frère, espérant que Dieu juste protégerait sa faiblesse et lui accorderait la victoire. Le comte ne jugea pas à propos d'accorder ce duel. Il craignit que les forces et l'adresse de ces singuliers champions ne fussent pas égales, et que celui sur lequel planait une terrible accusation avec quelqu'apparence de raison, ne fut trop facilement vainqueur, ce qui aurait nui à la confiance accordée généralement alors aux résultats des duels judiciaires. Il douta du miracle à intervenir, mais il n'en fit pas moins faire avec soin une enquête secrète par des commissaires expérimentés sur les faits imputés à l'accusé, qui, apprenant la procédure sourde que l'on dressait contre lui, fut si peu confiant en son droit, qu'il s'enfuit et se retira dans le pays de Liége. Le comte demanda l'extradition, l'enquête fut poursuivie et elle démontra la culpabilité pleine et entiere du quidam qui eut la tête tranchée. La dot de sa première femme, sa victime, fut restituée à la plaignante, sa sœur, qui était sa seule héritiere.

C'est ainsi que dans le duel judiciaire du Quesnoi de 1405, le seigneur Bornecte fit coup double en abattant Sohier Bernaige.

A. D.

Auto-da-fé de dossiers en 1578.

On s'est souvent étonné, à Valenciennes comme en d'autres villes des provinces des Pays-Bas, du petit nombre de documents

authentiques et originaux que l'on trouvait dans les dépôts d'archives municipales, traitant des faits arrivés pendant les jours où les hérétiques ont eu un moment le dessus dans ces mêmes provinces, et des procès et condamnations survenus à la suite de la réaction. Cette rareté, et quelquefois cette absence totale de pièces à l'appui des traditions, s'expliquent suffisamment par l'ordre qui fut donné, en 1578, de brûler *tous les papiers* qui concernaient les criminels hérétiques. Un chroniqueur du temps nous a conservé la lettre écrite au Prévôt le-Comte de Valenciennes par les Etats sur cette mesure à prendre ; cette pièce a dû être envoyée circulairement dans toutes les villes et communes de nos provinces. En voici la teneur :

« Monsieur le Prévost,

» Comme en vertu du premier article de la pacification de Gand » et pour effectuellement pratiquer l'oubliance y mentionnée des » choses advenues et commises durant les troubles passés, nous » aurions ordonné dez le mois de septembre dernier, d'abolir » et mettre au feu tous papiers concernans le fait desdits troubles, et que sommes advertis que en la ville de Valencienne y a » encore présentement beaucoup de tels papiers si comme procès criminels tant des exécutés, que de ceus ayans estés bannis » et à présent retournés en vertu de ladite pacification, comme » aussi plusieurs informations, rapports, charges et accusations » secrètes et autres semblables papiers et écrits dépendans desdits troubles de l'an 1566, et depuis délaissés par les commissaires en ayant eut l'entremise et connoissance chez vous et en » votre gardé, lesquels papiers ne peuvent à l'advenir de rien » servir fors de remémoration et reproche odieuse desdites choses passées, à ceste cause nous avons bien voulu requérir et » néantmoins ordonner par cestes, que, en la présence de deux » ou trois du Magistrat de ladite ville tels qui seront à ce députés par leurs collégues, vous ayez à bruler ou faire bruler et » anéantir tous et quelconques lesdits procès criminels, accusations, charges, informations et semblables papiers et escrits, » concernant le fait desdits troubles passés, depuis ledit an 1566 » que pouvés encore avoir en votre charge et garde, et ce sans » aucun refus ou delay et cessantes toutes excuses en faisant néantmoins préablablement visitation desdits papiers en la présence que dessus, afin de discerner et séparer ceux qui pourroient concerner ladite ville de Vallencienne, le fait de justice, » au regard des prisonniers ou criminels pour autres faits et crimes non dépendans desdits troubles, comme aussi tous titres » enseignemens ou lettres particulières de pretensions et autres » appertenances aux parties que n'entendons à ce comprendre » ains devoir être remis en mains desdits du Magistrat ou rendus

» et restitués à ceux qu'il appartiendra, à quoy ne voeillés faire » aucune faute, etc. Le 23e avril 1578. »

Le prévôt de Valenciennes, comme plusieurs de ses confrères, paraît avoir exécuté à la lettre l'ordre ci-dessus donné. Les pièces originales sur les hérésies de 1566 et années suivantes manquent en beaucoup de localités. L'histoire n'en souffrira que médiocrement, car les annotateurs, les *indiciaires* (comme on les appelait) ont passé peu de choses sous silence, et les Saumaises futurs n'auront d'autres tortures que celles de lire les annalistes du temps. A toutes les époques révolutionnaires on a tenté de détruire, par haine ou par intérêt personnel, des monuments antipathiques ou des documents compromettants ; à quoi cela a-t-il servi ? Quand en 1793 on a brûlé les lettres nobiliaires et les emblêmes de la féodalité ; quand un peu plus tard on a cherché à faire disparaître les noms ou les pamphlets de ceux qui s'étaient souillés par les excès sanguinaires, a t on réussi à supprimer l'histoire de la noblessse française et celle des crimes de la révolution ? Pas le moins du monde. La défaite de Rosbach est restée inscrite au temple de mémoire même après le renversement de sa colonne, comme la victoire de Denain n'en avait pas moins sauvé la France aprés que les Impériaux eurent mutilé son monument dans la première invasion ; de même aussi la bataille de Waterloo sera toujours perdue par Napoléon quand même le lion triomphal dressé sur le lieu du combat aurait disparu de son tertre.

A. D.

Anecdote sur le siége de Mons de 1691.

De la Place, écrivain de Calais, raconte que son père, se promenant de bon matin avec un ami dans le parc de Versailles, au printemps de 1791, vit M. de Louvois sur la terrasse de l'Orangerie, méditant et s'arrêtant quelquefois pour écrire au crayon le résultat de ses pensées. Les promeneurs crurent devoir éviter le ministre qu'ils avaient reconnu, et dirigèrent leurs pas d'un autre côté sans toutefois le perdre de vue. Au bout de quelques minutes M. de Louvois tira sa montre, puis s'achemina rapidement vers le château. Les deux causeurs reprirent alors la ligne qu'avait suivie le ministre et trouvèrent par terre un papier qu'ils crurent avoir été jeté comme inutile, mais sur lequel la curiosité leur fit jeter les yeux. Ce chiffon peu lisible n'était rien moins qu'un projet de plan de campagne en Flandre.

Le premier mouvement des promeneurs fut de suivre le ministre et de lui rendre ce papier précieux ; puis ils réfléchirent sur

la dureté et la défiance de M. de Louvois, et ils pensèrent que le ministre de la guerre voyant le secret de l'Etat connu de deux individus n'hésiterait pas de s'assurer de leur personne et de les mettre au secret, tout au moins pour la durée de la campagne. Toute réflexion faite, il jugèrent plus prudent de sortir rapidement du parc et de retourner immédiatement à Paris. Là, plus tranquilles, ils analysèrent leur trouvaille et virent que la première opération militaire de la campagne devait être une attaque de la ville de Mons. Ils gardèrent pour eux cette découverte, mais ils ne purent s'empêcher, en se retrouvant en face des nouvellistes de Paris, qui s'assemblaient tous les matins au jardin du Luxembourg, de tirer parti de leur secret. Ils avancèrent prudemment quelques mots sur la direction des troupes en Flandre ; les grosses perruques politiques du jardin leur rirent au nez ; ils se piquèrent au jeu, et bientôt des paris importants étant ouverts sur la première ville des Pays-Bas qui serait attaquée, ils désignèrent Mons et gagnèrent à coup sûr une somme considérable, car cette place fut en effet prise par les troupes françaises le 9 avril 1691, en suivant exactement le plan de campagne du ministre de la guerre Louvois, qui mourut le 16 juillet de la même année : ce fut pour ainsi dire la dernière conquête que fit Louis XIV sous ses puissantes inspirations.

Si le grand roi suivait les conseils de son intelligent ministre dans ses plans de campagne, du moins payait-il de sa personne dans les campagnes auxquelles il assistait. On raconte que pendant le même siége de Mons de 1691, étant venu dîner à la vue des lignes de circonvallation et se promenant près d'une des entrées de la place, où il demeura assez longtemps à une demie portée de mousquet, une vedette française l'arrêta. Sur quoi, un officier lui ayant dit : « Tu ne connais donc pas le Roi !.... — Je le connais bien, répondit la sentinelle, mais ce n'est pas ici sa place ! »

A. D.

L'abbé Trévaux.

Au moment où Mgr. l'évêque d'Aire élève un monument sur l'emplacement de l'humble habitation qui vit naître saint Vincent de Paul, nous croyons qu'on ne lira pas sans quelque intérêt la biographie d'un des enfants de la congrégation de Saint-Lazare, originaire de ce département et de l'arrondissement d'Arras.

L'abbé Louis-Maurice Trévaux, né au Transloy le 12 septembre 1759, montra dès ses plus tendres années qu'il n'avait

d'inclination que pour l'état ecclésiastique. Placé dans une ville voisine, sous un maître aussi habile que vertueux, cet enfant, favorisé des dons de la nature, fit bientôt comprendre à ses parents qu'il les rémunérerait un jour de leurs peines et de leurs sacrifices.

En effet, après avoir suivi avec succès ses humanités à Bapaume, il vint au séminaire d'Arras où il se distingua par son ardeur dans l'étude de la philosophie, ainsi que plus tard dans les hautes questions de la théologie.

D'un esprit pénétrant, d'une conduite irréprochable, exemplaire même, il sut fixer l'attention bienveillante de ses supérieurs ; on le citait pour sa grande douceur, quoique très vif, faisant des progrès étonnants dans la science comme dans la vertu. Sa mémoire, ainsi que son aptitude pour le travail, fit qu'en entrant dans la milice sainte ses maîtres se l'attachèrent comme directeur au grand séminaire d'Arras, dirigé alors par des prêtres de la congrégation de Saint-Lazare. Nous allons voir dans sa vie vraiment sacerdotale combien il fut fidele à la grâce de son ordination.

A peine initié au saint ministère, l'abbé Trévaux, ce jeune professeur, goûtait-il le bonheur réservé aux hommes d'étude, coulant des jours paisibles dans le silence de sa retraite, qu'il se vit bientôt arraché violemment du sanctuaire de la science et de la prière. Ce bonheur, pour lui, avait passé comme un souffle, tant le Ciel semble nous dire qu'ici-bas il n'y a pas de vraie félicité. La tempête révolutionnaire, en effet, le jeta hors de la patrie à une époque dont le chronogramme, écrit en lettres de sang, fit de nos prêtres autant de martyrs pour leur foi et pour leur attachement à la chaire de saint Pierre, mettant ainsi au grand jour la foi et les vertus de l'élite du sacerdoce de Jésus-Christ.

Professeur et bibliothécaire à la fois, il s'était rappelé sans doute cette recommandation de Cicéron à Atticus : « Ne laissez rien échapper parmi les bons livres et les beaux morceaux d'antiquité : » ou bien cette réflexion du père de la philosophie moderne : « Les bibliothèques choisies sont des républiques tranquilles, où les savants jouissent d'une seconde vie. »

Il songea donc à sauver la riche bibliothèque de son ordre, ce dépôt de la science recueilli depuis si longtemps et à si grands frais ; hélas ! il ne fit que retarder son complet anéantissement.

En effet, forcé de porter sur une terre étrangère ses vœux et ses regrets, il avait dû confier à ses frères ces volumes si précieux de la maison des Lazaristes, qu'on entassa dans des lieux humides pour ne pas devenir suspects à nos régénérateurs d'alors. Il faut être bibliomane, comme l'était l'abbé Trévaux, pour comprendre toute sa douleur en quittant le sol qui l'a vu naître,

laissant ainsi à la pâture du temps ses livres si chers, et dont il prévit bientôt la malheureuse destinée ; c'en était fait, il fallait alors partir, ou mourir sur un ignoble échafaud.

Il se rendit donc en Belgique, cette terre hospitalière, à Izenghem, près de Courtrai, où il passa quatre années, ayant à sa suite Auguste Trévaux, son neveu.

Pendant cet exil, admis chez de bons catholiques, il ne cessa, tout ce temps, d'offrir chaque jour le sacrifice de paix et de réconciliation, et ses mains, qui avaient présenté la victime sainte, se délassaient ensuite en travaillant le butin de l'abeille féconde.

Mais l'irruption des troupes françaises dans la Belgique le forcèrent de nouveau dans cette retraite hospitalière, et les églises d'Ipres furent fermées vers la fin de septembre 1797. Ce fut dans l'Allemagne que l'abbé Trévaux dirigea ses pas pour y demeurer l'espace de six ans.

Sa foi, sa religion lui firent trouver encore là de nouvelles forces pour de nouveaux combats, qu'il sut endurer avec courage jusqu'au moment où la paix fut rendue à la France et à l'Eglise, à la suite du concordat du 29 novembre 1801. Par cet acte, Napoléon se couvrit d'une gloire aussi grande que celle qu'il obtint dans ses guerres de géants, et fit qu'avec la liberté les prêtres rentrèrent dans leur patrie.

Fidèle à sa vocation, le disciple de saint Vincent de Paul se remit de suite à la disposition du général de la congrégation. D'un caractère énergique pour faire le bien, et capable des plus grands sacrifices, ce prêtre à la haute stature, aux traits agréables, aux talents peu ordinaires, fut alors envoyé à Smyrne comme missionnaire apostolique, donnant ainsi sa vie à des frères inconnus et encore enveloppés dans les ombres de la mort !

S'il faut en croire les journaux de l'époque, notre ardent Lazariste, s'inspirant des plus nobles sentiments et pratiquant surtout la plus excellente des vertus, la charité, s'acquitta de cette mission lointaine avec un zèle au dessus de tout éloge

Le *Constitutionnel* rapporta que pour prix de ses travaux apostoliques, la dignité épiscopale lui aurait été offerte, et que sa grande modestie la lui fit refuser ; un éminent personnage se rendant à Constantinople, Latour-Maubourg, aurait alors voulu le gratifier d'une pension, que par désintéressement encore il ne voulut pas accepter, en ajoutant que le rétribuer ainsi serait lui enlever devant Dieu le mérite de son labeur et de ses courses évangéliques !

Toutefois il ne put refuser une superbe tabatière montée sur or, enrichie de pierres précieuses, avec le chiffre du roi, que ce haut dignitaire lui donna de la part de Sa Majesté Louis XVIII, en l'année 1820.

Voici le missionnaire apostolique. Voyons maintenant le bon parent, au cœur gai, droit et simple, le plus bel apanage de l'homme. Ici, pour plus d'authenticité, laissons parler l'abbé Trévaux, dans une de ses lettres datée de Smyrne, 19 novembre 1820, adressée à M. Augustin Capron, du Transloy : « Mon bien-aimé cousin, me voici devant vous, dans vos mains, dans votre cœur, Dieu veuille que ce soit selon vos souhaits, selon vos désirs.... Vous offrir mon cœur avec toutes ses affections, vous parler, vous embrasser, voilà tout ce qui est en ma puissance ; mais de me rendre près de vous, de partager votre habitation, de jouir de votre aimable presence, ce bonheur, je l'avoue, est au dessus de mes forces..... Notre réunion n'aura lieu que dans le sein de Dieu..... Non, je ne reverrai jamais ma patrie, le lieu qui m'a vu naître ; son seul souvenir réveille en moi des idées si tristes, si amères que mon cœur est navré, mes entrailles déchirées. Victime et témoin qu'il a été du règne abominable de la Terreur.

« Ne croyez pas que je m'abandonne à la tristesse, à une noire mélancolie ; non ! ce sont de ces vapeurs ténébreuses et involontaires qui s'élèvent et se dissipent aussitôt, incapables de porter atteinte à la sécurité de mon âme ; le calme succède à la tempête, la joie à la tristesse .... J'en ai bien dévoré dans ma vie, Dieu seul connaît les maux et les calamités dont j'ai été accablé ; j'en bénis et benirai à jamais son saint nom, ne me lassant de chanter ses miséricordes, parce que dans le plus profond de mes malheurs, il a jeté un œil de compassion sur son indigne ministre, l'armant de force, de courage, de constance, non-seulement pour tout supporter avec résignation, mais encore pour tout vaincre, et de telle manière que mes afflictions sont pour moi aujourd'hui encore des grâces privilégiées dont le Seigneur a daigné me favoriser, récompense assurément au-delà de mes mérites. »

Quelle sérénité d'âme, quelle résignation et quel courage dans ce prêtre, *héritier du Crucifié*, selon l'expression de saint Cyprien.

C'était à Smyrne, immense cité, que ce vénérable ecclésiastique traçait ces lignes, alors qu'on venait de lui offrir une mission au Liban, puis à Alep, capitale de la Syrie ; mais il résigna ce *bénéfice* à l'un de ses confrères : serait-ce le poste éminent dont nous venons de parler ?

Les limites de cette biographie ne nous permettent pas de dire tous les détails vraiment curieux qu'il donne sur ce pays, laissant aller son cœur et sa plume pour égayer son cher parent, quoique dans sa soixante-et-unième année. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit ; voyons, par ce souhait qu'il adressait, combien il devait être excellent :

« Ah ! s'il m'était donné, lui écrivait-il, d'opérer un prodige, bientôt, semblable au jeune Savoyard après avoir chanté son petit refrain : *Ramonez-ci, ramonez-là, la cheminée du haut en bas*, vous verriez descendre de votre cheminée un gros et grand revenant noir, basané, blanc de figure, plus blanc de chevelure.... Mais ce prodige, je ne puis l'opérer ; contentons-nous donc d'y être en esprit, en pensée, en affection. »

C'est ainsi que l'abbé Trévaux écrivait de temps en temps à un proche parent dont il était sincèrement aimé.

Plus tard, ce digne vieillard, sentant les étreintes de la mort, et comme le dernier chant du cygne, écrivait, le 14 mai 1835, cette dernière lettre si touchante, soupir d'une âme pieuse devant s'endormir tranquille dans le sein de Dieu : « Je fais un dernier effort pour recueillir mes forces défaillantes et vous donner signe de vie. A peine sorti d'une maladie sérieuse, l'année dernière, je me vois aujourd'hui réduit à une affliction très douloureuse. Tenu des jambes et infirme depuis plus de sept mois, je ne quitte plus ma chambre. Je m'en console en contemplant le ciel et quelques montagnes qui couvrent notre rade, ainsi que les maisons de bois flottant sur le liquide, car la mer est sous mes fenêtres. Voilà où j'en suis, par la grâce du Seigneur. Arrivé à l'âge de 76 ans, je n'entrevois plus que le tombeau, après dix ans d'exil, et trente-trois de séjour volontaire dans l'Asie. Priez pour moi, et particulièrement vos jeunes enfants : je vous embrasse tous en l'amour de notre Seigneur. »

La fin de cette lettre, reflet de la sainteté, nous rappelle bien ici les admirables épîtres de Saint Paul, ce grand apôtre des nations.

L'année 1835 mit fin aux travaux apostoliques de notre pieux missionnaire, de qui nous pouvons dire assurément : *Pertransiit benefaciendo*. C'est sous un ciel parfois de feu, très souvent pestilentiel, qu'il termina sa longue carrière, si bien remplie, loin des siens, pauvre et ayant foulé aux pieds les honneurs du monde.

Ainsi finit le lazariste Maurice Trévaux, missionnaire apostolique à Smyrne.

ROBERT, *curé du Transloy, correspondant des Antiquaires de la Morinie et de l'Académie d'Arras.*

Transloy, 5 décembre 1851.

La chasse du Cerf, à Alost.

Dans l'été de 1747, pendant une des brillantes campagnes de

Louis XV en Flandre, et tandis que ce monarque était dans la ville de Bruxelles devenue sa conquête, on avait mis en garnison ou en cantonnement à Alost plus de deux cents gardes-du corps tirés des quatre compagnies à l'exception de celle d'Harcourt. Les plus jeunes de ces militaires, au nombre d'une quarantaine, ne sachant à quoi passer leur temps à Alost, et mus par cette *furia francese* qui anime leur nation, inventèrent un jeu tiré de leur juvenile imaginative, qu'ils appelèrent *la chasse du cerf*. Un d'eux faisait le cerf et les autres couraient après lui. Mais cette chasse n'avait lieu que la nuit, après de copieuses libations, et l'on peut juger de quel tapage et de quel trouble elle était accompagnée ; d'autant plus que tout en chassant *le cerf*, les jeunes gardes-du-corps trouvaient souvent un autre gibier sur lequel ils tombaient à bras raccourcis en commettant toutes sortes de désordres. Les bons et tranquilles flamands, habitués au calme plat de leur petite ville, n'osaient plus sortir de leurs maisons une fois que la *chasse* était commencée, et ne savaient à quel saint se vouer pour être débarrassés d'un tel remue-ménage. Des plaintes parvinrent à M. de Montesson, lieutenant-général qui commandait dans Alost ; il fit un ordre du jour pour couper court à cet abus de la conquête, et il ordonna l'arrestation de deux des plus chauds chasseurs au cerf. Leurs camarades les délivrèrent. M. de Montesson et les officiers même des gardes-du-corps s'opposèrent en personne à cette audacieuse infraction de la discipline : leur autorité fut méconnue. L'affaire vint aux oreilles du roi, il en fut indigné.

Ce fait n'a été rapporté dans aucune des *gazettes* du temps, même étrangères ; on chercha à l'assoupir et l'on n'en dit rien à l'armée pour ne pas relâcher les liens de la discipline militaire. On n'en eut indirectement des nouvelles à Paris que par des lettres particulières : le *Journal historique et anecdotique de Louis XV, par E.-J.-F. Barbier*, avocat au parlement de Paris, publié par *A. de la Villegille* (Société de l'Histoire de France), en fait mention t. 3, p. 16, 1851, in-8°. C'est le seul ouvrage qui en parle.

La chasse du cerf à Alost, commencée si joyeusement par une troupe de Français étourdis et un peu trop gais, eut un triste dénoûment. Un conseil de guerre fut tenu à ce sujet. M. le maréchal de Noailles, capitaine des gardes, défenseur zélé de la discipline, était d'avis de faire un exemple et d'appliquer la peine de mort. Le jugement du Roi, quoique rude en lui-même, fut pourtant moins sévère : il frappa onze gardes. L'un, le sieur *Guillot*, fils d'un exempt de police, fut condamné à être renfermé au château de Ham pendant vingt-cinq ans. Les autres furent envoyés dans diverses citadelles, deux pour y être détenus

quinze années, deux pour six ans et les six autres pour quatre ans. Ils furent en outre casses, dépouillés de toutes les marques d'officier et dégradés de noblesse. Ce jugement reçut son exécution à la tête de la brigade, le 18 juin 1747. Les bons flamands, témoins de cet acte de royale justice, étaient émus de pitié et finirent par plaindre ces jeunes gens qui avaient cependant troublé si souvent les nuits placides de la petite ville d'Alost par les sons du cor et les cris de l'*hallali*. A. D.

Une originalité d'artiste.

Martin van Heemskerk, que l'on classe souvent parmi les peintres de l'école flamande tant ses œuvres ont été reproduites par les Galle et sont devenues populaires dans nos provinces, naquit pourtant, en 1498, au village de Heemskerk dont il prit plus tard le nom. Bien que le prussien Forster en parle avec un certain mépris en le qualifiant « d'artiste pétri du *limon Belgique* », ce peintre laborieux, ferme, correct et plein d'imagination, n'en gagna pas moins par son travail une belle fortune qu'il ne savait a qui léguer à sa mort, arrivée en 1574, lorsqu'il eut atteint 76 ans. Fils d'un pauvre maçon, nommé *Van Veen*, il ne lui restait aucun héritier. Il prit le parti, pour éterniser sa mémoire, de laisser une somme considérable à son village, sous la condition de faire une fondation perpétuelle consistant à doter et marier, deux fois l'année, un jeune garçon et une jeune fille de l'endroit, avec la charge, pour chaque couple, d'aller danser, le jour du mariage, à l'entour de sa fosse, avec tous les témoins et convives du mariage, accompagnés de six violons et six hautbois. Une grande croix de cuivre, solidement établie, marquait exactement, au cimetière d'Heemskerk, la place où les restes du peintre catholique avaient été déposés.

On exécuta religieusement les dernières volontés de cet artiste original. Bien plus, la croix de cuivre dont la tombe du testateur était surmontée fut la seule que les sectaires laissèrent debout quand les guerres de religion vinrent troubler le village d'Heemskerk. Lorsque la religion prétendue réformée devint dominante dans le pays, les habitants du village ne voulurent pas permettre qu'on leur enlevât ce point de repère de la tombe du peintre qui était pour eux comme un titre authentique du legs généreux auquel ils attachaient le plus grand prix. On continua, comme par le passé, à marier les jeunes filles et les jeunes garçons, et à danser au son des violons et des hautbois sur la fosse de l'artiste : on dit même qu'on y danse encore. A. D.

Les Cricks-Mouls de Lille.

Des artistes de la musique des sapeurs - pompiers de Lille étant allés concourir dans une ville qu'ils connaissaient (dans la ville de Troyes, à ce que nous croyons), adoptèrent un mot qui les rassemblerait au besoin. Le soir, lorsque l'un d'eux se trouvait désorienté, il criait : *Crick !* jusqu'à ce que ses camarades lui répondissent : *Moul* ! . . . . C'était, comme on le voit, le *cric-crac* des soldats en chambrée qui veulent s'assurer si tout le monde écoute l'anecdote que raconte un loustic. De retour à Lille, ces jeunes gens formèrent une société chorale et prirent pour titre leur mot de ralliement, qui n'eut d'abord d'autre mérite que celui de jeter un défi à tous les étymologistes ; mais depuis que les journaux se sont occupés de cette societé pour constater les succès qu'elle a obtenus dans ses soirées chantantes, dans les concours auxquels elle a pris part, et surtout pour le goût de la musique de chant d'ensemble qu'elle a propagé dans notre pays, le mot *Crick-Moul* est devenu synonyme de gai chanteur ; il n'est pas rare d'entendre dire en patois du pays : *Ch'est un vrai Crick-Moul*, d'un homme qui ne fait pas partie de cette société.

DESROUSSEAUX.

Réconciliation de la ville de Valenciennes avec le Roi d'Espagne. 1579.

Depuis plusieurs années la ville de Valenciennes avait souffert des pilleries, des saccagements, des rançonnements et des exactions qu'entraînent toujours avec eux les troubles, les révoltes, les réactions et les occupations militaires. Du sommet de la prospérité et de la richesse, cette cité florissante était tombée dans un état de langueur et de souffrance difficile à décrire : les supplices, l'émigration et la peste l'avaient décimée ; elle venait de passer par toutes les vicissitudes qu'amènent la guerre, les coups de main, les surprises et les révolutions ; elle avait besoin de repentir et de repos. Dans cette situation des choses et des esprits, le comte de Lalaing, grand - bailli du Hainaut et gouverneur de Valenciennes, n'eut pas grande peine à amener la ville à conclure sa réconciliation avec le Roi d'Espagne et le prince de Parme qui le représentait dans les Pays - Bas. Les bases de cette paix et réconciliation furent bientôt arrêtées et convenues : les habitants ne devaient suivre que la religion catholique, apostolique et romaine ; ils ne pouvaient avoir nulle garnison sinon

de leur bonne volonté : la ville serait maintenue et reconnue comme province particulière ainsi qu'elle l'avait toujours été ; et resterait libre de fournir aide et contribution selon ses moyens et sa puissance lors des demandes de Sa Majesté.

Cet accord étant signé et échangé entre les conseil particulier et grand conseil de Valenciennes d'une part, et le comte de Lalaing pour le Roi d'autre part, les 14 et 24 octobre 1579, on convint de le célébrer et d'en rendre grâce à Dieu par des récréations publiques le dimanche suivant, 25 octobre.

Cette cérémonie, bien qu'improvisée, ne fut pas dépourvue de magnificence et d'éclat. Elle était à la fois religieuse et politique. La journée commença par une grande messe, chantée en actions de grâces, en l'antique église de Notre-Dame-la-Grande, vers huit heures et demie du matin, devant un auditoire brillant et nombreux. Messire *François Dupire*, abbé de St.-Jean, officia en l'absence de l'abbé d'Hasnon ; il était assisté de l'abbé de Vicoigne. Après la messe, une procession solennelle et générale sortit de l'église et se mit en marche : le même abbé de St.-Jean portait le Saint-Sacrement. Tous les ecclésiastiques et les ordres religieux de la ville l'accompagnaient. M. le comte de *Lalaing*, Madame Marguerite d'*Arenberg*, sa femme, M de *Gongnies*, gouverneur du Quesnoy, M. de *la Tilloy*, gouverneur de Béthune, tous les membres de la noblesse du pays, le Magistrat en corps, les nobles et principaux bourgeois, tous portant un flambeau de cire blanche à la main, les divers métiers et compagnies de la cité avec les armes et enseignes de leur style, formèrent un long et brillant cortége qui se déroula, après la sortie de l'eglise, dans les rues parfaitement garnies de riches tapisseries anciennes, de peintures, et, de temps à autre, de superbes autels préparés pour faire reposer le Saint-Sacrement. La première station eut lieu en l'église abbatiale de St.-Jean, où le R. P. gardien des Récollets fit une docte prédication sur les heureux fruits de la paix Son sermon obtint un grand succès ; il prêchait des convertis. La seconde station s'opéra sur la grande place où s'élevait un magnifique reposoir. Lorsque le Saint-Sacrement fut déposé à la vénération d'une foule immense, le comte de Lalaing, précédé du héraut d'armes de la ville, monta à la *chaire dorée* de la maison échevinale, qu'on appelait aussi la *Bretecque*, et là, il fit donner lecture des articles de la paix et réconciliation par *Philippe Le Boucq*, greffier des werps de la ville de Valenciennes. Les trompettes jouèrent ensuite des fanfares, puis le héraut cria à haute voix : *Paix de par le Roi !* Les fanfares recommencèrent et furent suivies du cri de *Vive le Roi !* porté par le héraut, secondé par le peuple. Les trom-

pettes sonnèrent de nouveau ; le héraut reprit son acclamation de *Vive le Roi!* que toute la foule répéta.

Le clergé entonna immédiatement un *Te Deum laudamus*, exécuté en musique devant le Saint-Sacrement et à la fin duquel deux compagnies bourgeoises, rangées sur la place, firent des décharges de mousqueterie, à quoi répondirent toutes les pièces d'artillerie des remparts ; ensuite, la procession générale se remit en marche et retourna, dans le même ordre qu'auparavant, en l'église Notre-Dame d'où elle était sortie.

Le comte de Lalaing, les prélats, la noblesse, se rendirent ensuite à l'hôtel-de-ville pour y assister à un splendide banquet dont les magistrats et principaux de la ville leur firent les honneurs. On n'y oublia pas de porter les santés du Roi, du prince de Parme, du gouverneur et de plusieurs autres. Les mêmes cérémonies eurent lieu au souper, mais auparavant de se mettre à table, le comte de Lalaing, et cinq ou six chevaliers de sa suite, armés de flambeaux, allumèrent un feu de joie garni de tonneaux goudronnés préparés sur la place, en face de la maison commune. Le comte et ses compagnons jettèrent ensuite leurs flambeaux dans ce feu d'allégresse, prirent par la main des femmes et des filles et ouvrirent des danses et carolles autour de ce foyer brillant. Quand tout le peuple fut en train de s'amuser, ils montèrent dans la salle du banquet où ils restèrent fort avant dans la nuit, suivant la coûtume flamande en temps de réjouissance. Il est constaté dans les livres de la ville que les frais du dîner et du souper se montèrent à la somme de 442 livres 18 sols tournois. Le conseil particulier régularisa cette dépense dans sa séance du 18 novembre suivant.

A la suite de ces manifestations publiques, le Magistrat de Valenciennes jugea convenable d'en écrire au roi d'Espagne en lui témoignant en même temps son contentement d'être rentré en grâce et en lui donnant toute assurance qu'à l'avenir il lui serait toujours fidèle et prompt à obéir à ses ordonnances et commandements. Philippe II saisit cette occasion de resserrer encore cette alliance par une réponse flatteuse qu'il adressa de Madrid, le 1er février 1580, au Magistrat de Valenciennes.

A. D.

Chanson contre les Gantois. 1452.

Pendant la révolte des Gantois contre leur seigneur Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, il y eut une telle animosité entre les Flamands et ceux du pays de Waes qui tenaient pour la ville de Gand, et les hainuyers qui défendaient leur duc, qu'on se pil-

lait les uns les autres, qu'on brûlait églises, villages et châteaux, qu'on massacrait presque tout venant, sans avoir égard au rang, à l'âge aux liens de la famille et aux droits de la rançon. Il devenait difficile, dans une guerre civile où tous les gens d'une même province ne suivaient pas le même drapeau, de reconnaître les *Gantois*, ou ceux de leur parti, des *Bourguignons* ou partisans du prince souverain ; il fallait pourtant distinguer les bons des méchants par une marque particulière : c'est ce qui engagea le duc de Bourgogne à publier en Flandre et en Hainaut un édit par lequel il était ordonné à chacun de porter sur ses vêtements *une croix bourguignonne* de la grandeur du quart d'une aune, sous peine, faute de ce signe, d'être regardé comme *Gantois* et ennemi.

Aussitôt que cet édit fut porté, on vit, non-seulement les hommes, mais aussi les femmes et les enfants, arborer cette croix, ce qui faisait un singulier effet. Comme il y allait de la vie, on ne s'inquiétait pas si cette mode obligatoire était favorable ou non à tel âge, à tel sexe, à tel costume ; tout le monde était affublé de la croix de Bourgogne. Malgré les malheurs du temps, cette circonstance fit naître une chanson qui courait alors en Hainaut et dont l'annaliste Vinchant a encore retrouvé quelques couplets dans un ancien mémorial. Ils ont été composés par un excellent sujet du duc Philippe, mais qui ne brillait pas par le talent poétique ; les voici :

À la croix bourguignette,
De Bourgogne croisette,
On trouvera le droict
Pour dompter les Gantois.

Ils ont, ils ont à rire,
Mais à leur repentir
De s'opposer au Duc,
Qu'est un prince tout juste.

On les voyra bientost
A un gibet supposts,
Car ils ont mérité
D'estre de corde définés.

Ils ont bruslé villages ;
De plus, villes et bourgages,
Ruiné les chasteaux,
Les églises, les portaux.

Ils ont traitreusement
Mis à mort innocents,
Sans respect à leur prince,
Qui du tout est begnin.

A la croix Bourguignette,
De Bourgogne croisette,
On trouvera le droict
Pour dompter les Gantois.

C'est ainsi qu'on trouvait encore le moyen de faire une assez mauvaise chanson sur la plus triste de toutes les guerres, qui coûta, au territoire de Gand seulement, plus de huit mille fermes brûlées, trois cents villages incendiés, un grand nombre de châteaux détruits ; et pour les habitants de la ville rebelle une amende honorable des plus humiliantes, une contribution de trois cent mille écus d'or pour les frais de la guerre et une autre de cinquante mille pour la restauration des églises saccagées : c'est à ce prix seulement que Philippe, dit *le Bon*, pardonna à ses sujets le 31 juillet 1453, jour où ces superbes bourgeois, à pied et le chef nu, en chemise, sans ceintures et sans chaperons, fléchirent le genou devant lui, à cheval et magnifiquement vêtu, entouré de sa noblesse, de ses archers et ses gens d'armes. A. D.

Société de Rhétorique de Dunkerque.

MICHEL DESWAEN.

C'est vers la fin du dix-septième siècle que, dans les archives qui sont venues jusqu'à nous, il est pour la première fois question de la Société de Rhétorique de Dunkerque, dont l'existence était cependant très ancienne. Les Sociétés de Rhétorique couvrirent la Flandre dès le onzième et le douzième siècle ; il en existait dans la plupart des villes et même dans les villages, où quelques-unes se sont conservées jusqu'à nos jours. Leur institution, qui excluait la politique, était à la fois pieuse et littéraire ; mais il est probable que, d'abord, elles n'avaient d'autre but que de favoriser l'essor des lettres, et qu'elles n'empruntèrent que plus tard, au caractère de l'époque, l'esprit de piété qui se remarque dans leurs travaux et jusque dans leurs fêtes. Plus anciennes que les Jeux Floraux, elles n'ont pu en être une imitation, comme l'ont prétendu quelques auteurs ; mais elles furent probablement créées dans les mêmes vues.

La trace originaire de la Société de Rhétorique de Dunkerque était déjà perdue au siècle dernier ; une attestation délivrée par le magistrat, le 8 mai 1753, porte seulement que sa création remontait à un temps immémorial, et qu'elle avait été fondée sous l'invocation de *St.-Michel*. D'après un acte de 1692, elle jouissait des exemptions et des priviléges accordés aux sociétés ou

confréries de St.-Sébastien et de St.-Georges ; elle avait aussi son doyen ou président élu dans son sein, ainsi que son connétable choisi parmi les notabilités de la ville et agréé par le magistrat. Les sociétaires étaient soumis au paiement d'une cotisation annuelle pour couvrir les dépenses de la société, mais les personnes qui s'occupaient de littérature y étaient sans doute seules admises. En 1726, elle se composait de vingt-quatre membres, et peut-être était-ce le maximum fixé par ses statuts. La littérature flamande y était exclusivement accueillie, et, quoique la ville eût passé sous la domination française, l'idiome natif ne fut pas moins perpétué dans la société, d'autant plus religieusement que l'on avait alors pour but d'en conserver la pureté. A des époques solennelles, la société de Dunkerque, comme celles des autres villes, offrait des concours poétiques, dont les sujets étaient ordinairement religieux ; du moins, dans les pièces qui restent aujourd'hui de ces luttes littéraires, nous trouvons toujours un hommage au Christ ou à la Vierge. Des médailles en or et en argent étaient décernées aux vainqueurs, mais sans doute on a dit à tort que le lauréat s'appelait *prince de la rhétorique*. Il est plus probable que ce titre équivalait à celui de *roi* des sociétés de l'arc et de l'arbalète, et qu'il était donné, par le choix ou par l'élection, pour un temps limité ou même à vie. Ce qui confirme cette opinion, c'est que *Michel Deswaen* fut jusqu'à sa mort prince de la Rhétorique de Dunkerque.

Le chant et la déclamation étaient les délassements de ces sociétés. Elles représentaient en public les pièces du temps, appelées *moralités*, où, dans des sujets religieux, figuraient des personnages symboliques. La Société de Dunkerque donnait ses représentations sur le théâtre de la ville, sans doute faute d'un local assez vaste qui lui fût spécialement affecté. On ignore si ses assemblées ordinaires étaient fréquentes, et si elle avait des séances publiques comme nos sociétés littéraires modernes. On voit que, par une lettre du 16 avril 1750, le ministre de la guerre d'Argenson l'autorisa à faire construire une salle pour ses réunions, sur les anciens remparts espagnols qui formaient la ceinture du port, entre la porte du Quai et celle de la Poissonnerie ; mais cette salle ne subsista que jusqu'en 1759, époque où les derniers vestiges de ces remparts disparurent pour l'élargissement du quai et l'élévation d'une simple muraille qui, à son tour, fut démolie en 1839

La révolution, qui engloutit toutes nos anciennes institutions, n'épargna pas la Société de Rhétorique ; mais le retour de l'ordre ne la vit pas renaître comme celle de l'arc et de l'arbalète. La langue française, devenue presque générale à Dunkerque, ne lui laissait plus de chances de résurrection, et c'est à peine si la

génération actuelle a conservé quelque souvenir de ces délassements de ses pères, qui pourtant ne furent pas sans influence sur les mœurs et contribuèrent sans doute à former plus d'un poète, dont les productions sont aujourd'hui perdues. Michel Deswaen, le seul dont plusieurs ouvrages estimés sont venus jusqu'à nous, a dû jeter quelque lustre sur la Société de Rhétorique qui le comptait parmi ses membres, et ne méritait pas le dédain ou l'oubli de l'historien Faulconnier, dont il fut le contemporain.

Né à Dunkerque le 5 janvier 1654, Michel Deswaen, admirateur enthousiaste de Catsen et de Vondel, voulut marcher sur les traces de ces célébrités de la littérature flamande, et se livra de bonne heure à la poésie. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il commença un poème sur *La vie et la mort de Jésus-Christ*, ouvrage de longue haleine, qui ne contient pas moins de vingt-quatre mille vers, et qu'il n'acheva qu'en 1694. Les fragments qu'il en avait lus dans quelques sociétés particulières, lui avaient obtenu des éloges qui l'encouragèrent à poursuivre ce long travail, mais ne le déterminèrent pas cependant à le livrer au public L'ouvrage ne parut que long-temps après sa mort, et par une circonstance toute fortuite. Le manuscrit ayant passé entre les mains d'une dame Donche, de Dunkerque, abbesse du couvent des Riches Clairisses de Bruges, ce fut elle qui le livra à l'impression, en 1767, à l'occasion de son jubilé.

La muse modeste de Deswaen ne recherchait pas l'éclat de la publicité. Ce fut à son insu qu'un ami fit imprimer sa traduction du *Cid* de Corneille, qui commença sa réputation littéraire. Corneille en avait joint un exemplaire aux autres traductions de son chef-d'œuvre, reproduit dans presque toutes les langues de l'Europe. La traduction de Deswaen avait de remarquable qu'elle suivait l'original vers pour vers, comme en usaient parfois les traducteurs anglais et italiens. Malgré la difficulté de cette exactitude littéraire appliquée à une langue qui exigeait le secours de la rime, l'œuvre du poète dunkerquois n'est pas dépourvue d'élégance et de facilité, et rend souvent avec bonheur la finesse et l'énergie du modèle. Deswaen publia encore, en 1700, un *Recueil de poésies chrétiennes et de pièces de vers lues à la Société de Rhétorique*, ouvrage qui eut l'honneur d'une seconde édition, plus complète en 1722. Dans ce recueil se trouve un fragment d'une tragédie qui a pour titre : *Charlequint*, mais tout porte à croire que cette œuvre est restée inachevée, puisque l'éditeur ne l'a pas entièrement reproduite. Deswaen laissa aussi plusieurs manuscrits qui passèrent à l'un de ses fils, moine au couvent de St.-Nicolas, à Furnes, et qui sont perdus aujourd'hui

La poésie de Deswaen est, en général, pure et correcte ; ses écrits religieux décèlent une foi vive, une conviction profonde.

Son talent était estimé de son temps. Dans une épître à sa mémoire, placée en tête du volume des poésies chrétiennes, et qui est signée P. Looten, l'auteur, faisant allusion à la signification flamande du nom de Deswaen, qui veut dire le *Cygne*, comparait son chant à celui du cygne de Mantoue. Si le poète dunkerquois n'est plus guère connu aujourd'hui, il faut en accuser la langue dans laquelle il a écrit, langue dépourvue d'harmonie et qu'aucun chef-d'œuvre n'a consacrée.

On sait peu de chose de la vie privée de Deswaen. Il exerçait dans sa ville natale la profession de chirurgien, et épousa, le 26 juillet 1678, Marianne Damast, dont il eut plusieurs enfants. Il mourut à Dunkerque le 3 mai 1707, âgé seulement de cinquante-trois ans.

A. DASENBERGH.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

—

233. — Histoire de l'harmonie au moyen-âge, par *E. de Coussemaker*, correspondant du comité historique des arts et monuments, associé de l'Académie royale de Belgique. *Paris*, librairie archéologique de *Victor Didron*, 13, rue Hautefeuille (impr. par les procédés d'E. *Duverger*, et ceux de *Tantenstein* et *Cordet*. — Impr. de *Moquet*, à *Paris*). 1852. in 4° de XIII, 374 pages, XXXVIII fac-similés, lithogr. de *Lefebvre-Ducrocq*, à Lille, et XLIV pages de traduction des fac-similés.

C'est une grave erreur que celle tendant à établir que Paris a le monopole du talent, de la science, et qu'on ne rencontre que dans ses murs des hommes d'un vrai mérite, et d'une haute érudition. — En province, dans le nord de la France, en particulier, les lettres, les arts sont cultivés avec amour, avec succès ; et des œuvres sérieuses, remarquables, exécutées au prix des plus généreux sacrifices, viennent chaque jour détruire cette erreur, et mériter les plus justes éloges. — Or, parmi les hommes aidant puissamment depuis plusieurs années à rompre la centralisation intellectuelle que la capitale s'attribue, M. de Coussemaker doit être placé au premier rang. Excellent musicien, il a composé au printemps de sa vie de charmantes mélodies qu'il chantait avec autant de goût que d'âme. Curieux archéologue, il est parvenu à réunir une collection on ne saurait plus complète d'instruments de musique de tous les siècles. Bibliophile distingué, on trouve dans son cabinet une foule de documents, de traités, de manuscrits concernant l'art musical, fruits de ses recherches incessantes, et que lui seul possède. Enfin, mettant la main à l'œuvre, et pour charmer les loisirs des fonctions magistrales qu'il remplit avec distinction, sa plume investigatrice jette de vives et profondes lumières sur toutes les questions se rattachant à la musique, et principalement à celle du moyen-âge. C'est ainsi que nous lui devons la traduction, avec de savants commentaires, d'Hucbald, moine de St.-Amand ; la publication de manuscrits de musique religieuse existant dans la bibliothèque de Cam-

brai, et d'excellents articles sur les instruments anciens dont il a enrichi les *Annales archéologiques* de M. Didron. Ces titres lui ont valu d'être nommé correspondant du comité des arts et monuments à Paris, associé de l'Académie royale de Belgique, et lui ont fait décerner la décoration de la Légion-d'Honneur, qui, cette fois du moins, n'a pas fait fausse route.

Mais ce qui justifiera surtout la réputation de M. de Coussemaker, c'est son *Histoire de l'harmonie au moyen-âge*, dont nous allons essayer de donner une idée aux lecteurs des *Archives du Nord*.

La question de savoir si l'harmonie existait chez les anciens, particulièrement chez les Grecs, a été long-temps controversée, et l'est encore, quoique l'érudit M. Fétis se soit prononcé pour la négative. Lesueur, l'auteur des *Bardes* et de tant de belles compositions religieuses, qui fut notre ami, avait une opinion tout-à-fait opposée, et il l'a longuement déduite dans une histoire générale de la musique, restée manuscrite entre les mains de sa respectable veuve. Quoiqu'il en soit, ce qui n'est plus douteux, et ce qu'établit incontestablement M. de Coussemaker, c'est l'existence de l'harmonie au moyen-âge, en ce qu'à cette époque la musique embrassait ces trois éléments constitutifs : 1° Les sons simultanés ; — 2° La mesure ; — et 3° La notation proportionnelle. Si, à cet égard, nous avons marché longtemps dans l'obscurité, c'est, comme le fait observer M. de Coussemaker, parce que nous avions totalement négligé l'étude des documents originaux et des monuments. Cette étude, M. de Coussemaker s'y est livré avec une patience, un soin extrêmes ! Aussi ne fait-il point un pas sans s'appuyer sur des faits certains, et sans dissiper, à l'aide d'une savante argumentation, les nuages qui, jusqu'ici, avaient couvert cette période de l'histoire de l'art. Son livre est donc, sous tous les rapports, une œuvre de conscience. Il l'a divisé en trois parties : l'histoire, les documents et les monuments.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'histoire de l'harmonie, comprenant la narration de tous les éléments contribuant à amener l'ensemble de la musique à sons simultanés. Il faut le lire pour voyager sûrement avec lui à travers *l'organum*, *la diaphonie* et *le déchant* jusqu'au XIVe siècle, où le contrepoint apparaît, basé sur les principes de l'harmonie diatonique encore en vigueur aujourd'hui. De cette première étude, il passe à celle de la musique rythmée et mesurée dans les chants populaires, la musique des anciens, les chants latins du moyen-âge, le plain-chant et le drame liturgique traditionnel et profane. Une troisième étude est consacrée à la notation, et présente des idées entièrement neuves, en ce qu'elle établit que les *neumes*, par de successives transformations, ont servi de base à la notation carrée du XIIe siècle. C'est un travail du plus haut intérêt que celui auquel M. de Coussemaker s'est dévoué sur cette partie de l'art. Les recherches qu'il a faites sur l'origine des neumes, leur développement, leur signification et leur traduction, nous conduiront nécessairement à résoudre d'importantes questions ayant trait à cette branche si peu connue de la paléographie.

Les documents forment la seconde partie de l'ouvrage dont l'examen nous a été confié, et cette partie est d'autant plus précieuse qu'elle renferme sept traités inédits, à commencer du XIe siècle, jusques et

compris le XIVe, avec des notices bibliographiques. Ecrits en latin, ces traités sont accompagnés d'une traduction et contiennent un grand nombres d'exemples de musique imprimés dans le texte.

Enfin, dans la troisième partie, et sous le titre de *monuments*, M. de Coussemaker a réuni une série de pièces de musique depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe, reproduites en fac-similés, avec les couleurs des manuscrits. Ces pièces embrassent les musiques religieuse, profane, militaire, dramatique, de table et de danse. On ne peut trop admirer le soin, l'exactitude avec lesquels ces fac-similés ont été tracés par l'auteur. C'est un travail unique jusqu'à ce jour, accompli avec un talent très-remarquable, et qui seul suffirait pour donner un grand prix au volume qu'il vient de publier. Quant à la valeur de ces œuvres en elles-mêmes, nous avouons qu'elle nous semble toute de science et d'archéologie musicale, car elles ne peuvent soutenir aucune comparaison avec la musique moderne. A ne considérer même que les formules mélodiques, elles sont en général un peu nues, souvent monotones, et l'on sent en les lisant que l'art, tel que nous le possédons aujourd'hui, était encore dans l'enfance. Toutefois, il y a telles de ces mélodies ne manquant ni de grâce, ni d'expression. On concevra que le jugement que nous venons de porter est le résultat de la lecture, non du texte manuscrit, mais de la traduction en notation moderne faite par M. de Coussemaker. Nous n'entendons pas plus la langue des neumes que celle des hyéroglyphes, et sans le secours de l'interprétation de notre savant ami, ses beaux fac-similés eussent été pour nous de véritables énigmes dont nous eussions en vain cherché le mot.

Maintenant nous devons terminer en disant que, sous le rapport matériel, l'*Histoire de l'harmonie au moyen-âge* ne laisse rien à désirer. C'est un magnifique volume, admirablement imprimé par les procédés de Duverger, et qui devra prendre place dans la bibliothèque de tous les amateurs de bons livres et de curiosités bibliographiques et musicales.

P. Hédouin,
Membre des Sociétés académiques des Enfants d'Apollon et de Ste-Cécile de Paris.

Valenciennes, 3 avril 1852.

234. — Histoire de l'architecture en Belgique. Par *A. G. B. Schayes* *Bruxelles*, *A. Jamar*, éditeur de la Bibliothèque nationale (impr. de *J. E. Buschmann*, à *Anvers*, 1852). Deux forts volumes in-12, de 393 et 702 pages, avec un grand nombre de planches séparées ou insérées dans le texte. (Dédié à M. *Prosper Cuypers*, archéologue) Se vend aussi chez *Vanackère*, à Lille Prix : 10 fr.

Toute proportion gardée, la Belgique est, des contrées de l'Europe, la plus riche en monuments ; il ne faut donc pas s'étonner d'y voir publier un genre d'ouvrage qui n'existe pas encore dans beaucoup de royaumes où la matière manquerait peut-être pour les écrire. Le gou-

vernement belge a favorisé de son patronage la publication que nous annonçons ; c'est une preuve d'intelligence et de libéralité qu'on chercherait aussi vainement dans les autres pays. M. *Schayes*, conservateur-créateur du musée royal d'armures et d'antiquités placé à la porte de Halle, à Bruxelles, et auteur de l'*Essai sur l'architecture ogivale en Belgique*, couronné par l'Académie royale en 1840, était le savant le plus capable de remplir la tâche qui lui était confiée. Il a divisé son curieux travail en six époques : celtique, germanique, romaine, romano-bizantine et de transition, du style ogival et de l'architecture moderne. Comme on le pense bien, les monuments des premières époques sont peu nombreux sur un sol aussi souvent remué que celui de la Belgique, qui fut le champ de bataille éternel de l'Europe ; aussi trouvons-nous peu d'édifices importants des trois premières divisions. Nous remarquons toutefois des renseignements très complets sur Bavai (*Bavacum nerviorum*) et notamment t. I, p. 102), une exacte réduction de la figure que nous avons publiée en tête de l'article *Bavai*. t. V, p. 113 (nouvelle série) des présentes *Archives*. L'ouvrage est bien plus riche dans ses dernières divisions qui comprennent tous ces admirables monuments qui font les délices des nombreux touristes que les chemins de fer versent chaque année dans l'heureuse Belgique. L'époque du style ogival renferme la description de cette série de magnifiques églises et de somptueux hôtels-de-ville qui n'ont pas de rivaux en Europe. L'auteur a donné des réductions et des notices de ces charmants ouvrages qu'on a quelquefois qualifiés de *dentelles de pierre* ; nous l'avons trouvé un peu sévère pour l'hôtel-de-ville de Mons, qui, selon lui, n'a de remarquable que sa jolie façade. Il contient néanmoins quelques parties curieuses dans l'intérieur, entr'autres une cheminée gothique découpée en pierres d'Ecaussine, que l'on restaure en ce moment. Les façades des demeures des puissants bourgeois de nos provinces flamandes, les bourses de commerce où ils faisaient leur fortune, les maisons où s'assemblaient les corporations de métiers, tiennent une importante place dans l'histoire de l'architecture en Belgique ; elles préparent le lecteur à la visite des innombrables châteaux et maisons de plaisance qui couvrent cette terre plantureuse et féconde en toutes choses. Là encore, M. Schayes est un excellent guide. Il nous mène de Laecken à Tervueren, d'Enghien à Rœulx, de Seneffe à Trazégnies, de Bel-OEil à l'Hermitage, de Boussu à Marimont. Nous même nous avons décrit avec détail les quatre dernières de ces demeures historiques, et l'auteur aurait pu nous emprunter quelques données qu'il paraît avoir négligées ; ainsi, il dit (t. II, p. 524) ne posséder aucuns renseignements sur le château de Marimont, rebâti par les archiducs ; château dont on connaît une magnifique représentation à Versailles dans la salle des *résidences royales*, et dont une gravure très exacte figure à la calcographie du Louvre. (V. nos *Archives*, nouvelle série, t. VI, p. 95.) Ce sont là, du reste, de bien petites omissions en comparaison des excellents enseignements qu'on trouve dans ce livre que nous déclarons volontiers être un de ceux qui contient le plus de faits, de dates, de renseignements utiles et instructifs que nous connaissions. C'est ce qu'on peut appeler un ouvrage essentiel, dont tout maître pourra prescrire la lecture à son élève, lecture qui deviendra profitable aux disciples... et même aux professeurs. A. D.

235. — Description de la cathédrale de Chartres, suivie d'une courte notice sur les églises de Saint-Pierre, de Saint-Aignan et de Saint-André de la même ville, avec cinq planches. Par M. l'abbé *Bulteau*. « Exposui sicut potui ; nec ignoro quod non omnibus placebit. (S. Bernard.). » *Chartres*, *Garnier*, et *Paris*, *Sagnier et Bray*, 1850, in-8° de 520 pp. fig.

Non-seulement les érudits du Nord ne laissent échapper, dans leur contrée, aucun sujet qui mérite d'être traité, mais ils vont même porter au loin le tribut de leur science et de leurs travaux. Ainsi, M. l'abbé *Bulteau*, né sur les bords de l'Escaut, élevé presqu'à l'ombre de la superbe basilique de Tournai, n'a-t-il pas reculé devant la difficulté d'aller sur les rives de l'Eure étudier la magnifique cathédrale de Chartres et en retracer l'intéressante histoire. Le monument chartrain méritait bien un tel dévoûment et un si grand labeur. L'abbé Bourrassé l'a dit dans son livre : *Les cathédrales de France :* « La cathédrale de Chartres est un des plus prodigieux chefs-d'œuvre de l'architecture catholique. Les deux clochers de Chartres, si populaires en France, datent du commencement du XIIe siècle ; l'église, qui en remplaçait une autre incendiée de fond en comble, est du XIIIe et fut consacrée avec grande pompe et allégresse le 17 octobre 1260, par Pierre de Maincy, 76e évêque chartrain ; le roi saint Louis y assistait, dit-on, avec toute la famille royale. La fondation de cette cathédrale et les premiers miracles qui l'illustrèrent sont naïvement racontés par un trouvère du temps, *Jehan le Marchant*, qui fit en 1264 le *Poème des Miracles* en vers romans dont le bon *V. Sablon* avait déjà publié des fragments dans son *Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres*, et que le libraire *Garnier*, de la capitale de la Beauce, vient d'imprimer en entier. M. l'abbé Bulteau a tiré un bon parti de ces sources certaines, ainsi que de *la Parthenie* du naïf *S. Rouillard*, mais ce qui l'a bien mieux servi, c'est son goût fin et éclairé, son savoir en iconographie religieuse, en archéologie, et même en architecture. On est heureux de lire de si justes appréciations de l'art chrétien, de si nettes descriptions des constructions compliquées du moyen-âge, de si érudites conclusions tirées de prémisses aussi bien posées. Ce qui fait surtout plaisir à la lecture de l'œuvre que nous annonçons, c'est la foi pure et fervente de l'auteur qui a dédié son livre à Marie, reine des cieux. Il était digne, lui aussi, de construire la belle basilique ; il a autant de confiance et de croyance que ces fidèles qui ont élevé ce beau temple de 480 pieds de longueur, qui l'ont décoré de 4272 figures humaines ou animales sculptées, ce qui a fait dire à M. *Didron* (Introduction au Manuel d'Iconographie, p. XI) que « la cathédrale de Chartres, *unique en son genre*, est habitée à l'intérieur et à l'extérieur par *neuf mille figures* peintes ou sculptées. » Aujourd'hui que les populations sont quadruplées, nous croyons faire beaucoup pour la religion lorsque nous bâtissons une église d'une soixantaine de mètres de longueur !

L'abbé Bulteau a trouvé le moyen de rattacher son livre à son pays natal par la description de la chapelle de S. Piat, un des apôtres du Tournaisis, dont les reliques reposent à la cathédrale de Chartres,

quoiqu'en disent les habitants du bourg de Séclin, où le martyre du saint a eu lieu. Outre l'histoire des chapelles, nous recommandons l'analyse raisonnée des vitraux, traitée avec un grand talent et une érudition peu commune. La description de la crypte a aussi son intérêt et son enseignement. Tout ce récit n'est pourtant au dire de l'auteur, dans son épilogue daté de *Valenciennes, le 24 septembre, en la fête de Notre-Dame-de-la-Merci*, 1850, qu'un *Essai* sur sa chère cathédrale : « Le » cadre étroit de mon livre, dit-il, ne m'a pas même permis d'indi- » quer les nombreuses et importantes questions qui se donnent rendez- » vous sur le terrain de la cathédrale de Chartres ; car seule elle résu- » me en quelque sorte toute l'histoire intellectuelle du moyen-âge : » c'est l'interprétation biblique, c'est la littérature et la civilisation de » l'époque ; c'est l'arrhitecture, la peinture, la statuaire d'une longue » période d'années ; ce sont les arts et les métiers, les idées dominan- » tes des peuples, leurs mœurs et leurs usages, leurs costumes, leur » caractère, leur vie intime ; c'est l'humanité, c'est la religion, c'est » Dieu ! » L'abbé Bulteau se réserve de publier prochainement une *Monographie générale* de son incomparable basilique ; il entrera dans des détails nombreux et complets : nous attendrons avec impatience, comme tous les amateurs d'archéologie et d'histoire, l'accomplissement d'une si bonne promesse. A. D.

236. — Les rues de Bruxelles débaptisées par ses édiles en l'an III, l'an VI, l'an VII de la République, et rebaptisées par leurs successeurs dans les ans de grâce 1808 et 1851. Recueil complet avec notes critiques, etc. Par *Ch. de Chênedollé. Bruxelles* (impr. d'*Em. Devroye*), chez les principaux libraires (1851), in-12 de 130 pages.

Ce livret, ainsi que l'auteur l'a annoncé sur le faux-titre, est *un chapitre à ajouter à l'histoire de Bruxelles*. En effet, parmi les nombreuses folies que firent les fanatiques de la Révolution française, lorsque se fatiguant d'être cruels ils n'étaient plus que ridicules, il faut compter la manie de débaptiser les villes, les villages, les rues et les enseignes portant des noms religieux, historiques, monarchiques et féodaux. Non contents d'avoir, dans le département du Nord, changé le nom de la ville de Condé en celui de *Nord-libre*, du Câteau-Cambrésis en *Fraternité-sur-Selle*, de Dunkerque en Dune-libre, les démolisseurs républicains, passant la frontière, voulurent aussi imposer leur langage révolutionnaire aux habitants de leurs conquêtes. Dans la catholique Belgique ils eurent fort à faire, car les noms de saints y foisonnent. C'est ainsi qu'à Bruxelles toute la nomenclature des rues fut à refondre, et l'histoire de ces changements, jointe à celle de la réhabilitation des anciens noms est bien véritablement un long et intéressant chapitre des annales de cette grande et belle ville. M. Ch. de Chênedollé, bibliophile distingué, n'a pas manqué d'ajouter quelques pièces curieuses à ces métamorphoses des voies publiques, il a réimprimé le *Système de dénominations topographiques pour les places, rues, quais,*

etc., *de toutes les communes de la République*, présenté en l'an II à la Convention nationale par le citoyen *H. Grégoire*, ex-évêque de Blois. Ce rapport, fort rare, n'existe même pas dans le *Moniteur*, qui contient tant de ces sortes de curiosités. Les arrêtés des municipalités de Bruxelles, des notes critiques, le *Verhael-Dicht*, petit poème flamand sur les cris de Bruxelles, et une nomenclature rectifiée des rues de la capitale de la Belgique complètent ce livret intéressant auquel, selon nous, il ne manque qu'une chose facile à y joindre, un plan très réduit, mais net, de la ville de Bruxelles : ce sera un feuillet à ajouter au chapitre de l'histoire de cette ville que nous venons de recommander aux amateurs. A. D.

237. — Un mot sur les ruines de St.-Bertin à Saint-Omer 1851. Par M. *Henri de Laplane*, inspecteur des monuments historiques, secrétaire-perpétuel adjoint de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères. *Saint-Omer*, *Chanvin* fils, impr. 1851, in-8°. 22 pages.

Ce *mot*, lu à la séance annuelle de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras, le 28 juillet 1851, résume de la manière la plus concise et la plus lucide en même temps, l'état actuel de la majestueuse tour de Saint-Bertin et des ruines qui l'entourent. L'auteur évoque rapidement quelques-uns des magnifiques souvenirs de ce célèbre monastère qui serait encore entièrement debout, sans le vandalisme sauvage et ignorant qui s'est acharné à le détruire. De Charlemagne à Napoléon, deux grandes ombres dont la silhouette se dessine encore parmi ces ruines, que de personnages illustres ont passé dans cette royale maison de Saint-Bertin dont l'histoire se rattache à tout ce qu'il y a eu de grand pendant mille ans ! Aujourd'hui quelques fenêtres et arcs-boutants, une partie de transept, un fragment d'escalier et la tour, voilà tout ce qui reste de la basilique bertinienne. Les audomarois sont encore émus de temps à autre par le son grave du gros bourdon de la tour, cloche immense nommée *Bertine* par l'abbé *Guillaume Fillastre*, évêque de Tournai, et auteur du livre de la *Thoison d'or*, lorsqu'il était chancelier de Guillaume-le-Bon, créateur de cet ordre. Cette belle cloche est la seule chose intacte qui ait été léguée aux siècles passés et à l'ère présente. Il fut un jour question de l'enlever de son saint clocher pour l'appliquer à un autre monument : cet acte de barbarie, conçu à peu près vers l'époque où des administrateurs communaux mirent en délibération de convertir ce qui reste de Saint-Bertin en *un marché aux veaux*, n'a heureusement pas été commis. Dieu en soit loué pour l'honneur de notre époque qui n'a que trop vu de ces œuvres d'ignorance ! A. D.

238. — Traité des Eaux et des Boues thermo-minérales de Saint-Amand (Nord), par *D. Charpentier*, docteur en médecine,

médecin inspecteur des thermes de St.-Amand, membre titulaire de la Société de médecine de Paris, correspondant de l'Académie nationale de médecine, de la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles, et d'autres sociétés savantes nationales et étrangères. *Paris, J. B. Baillière*, 1852. in 8° de 80 pages.

M. le docteur Charpentier, à qui nous devons un bon traité intitulé : *De la nature et du traitement de la maladie dite hydrocéphale aigue* (meningo-céphalite des enfants), *Paris, Baillière*, 1829, in-8° de 368 p., a pris, en 1850, le service médical des thermes de Saint-Amand. Son premier soin a été d'augmenter la puissance de ces thermes en élevant leur température ; ensuite il a recueilli des observations sur les effets produits par cet avantage nouveau, et il les a publiées dans l'intérêt du public, toujours avide de savoir ce qu'il doit attendre des moyens de traitement mis à sa disposition. Le *Traité* que nous annonçons est divisé en trois parties : la première est une courte notice historique des thermes de Saint-Amand ; la seconde contient les résultats analytiques des eaux, dressés par une foule de chimistes et notamment par *Pallas*, sur les lieux mêmes ; la troisième renferme vingt-quatre observations détaillées sur des malades traités avec avantage pendant la campagne de 1851. Tous ces documents sont nets, concis, judicieusement présentés et de nature à éclairer les personnes intéressées à profiter du voisinage de ces thermes.

Les auteurs qui ont écrit sur les Eaux et Boues de St.-Amand sont nombreux ; les principaux sont Héroguelle, Brisseau, Mignard, Pithoys, Brassart, Gosse, Bouquié, Trécourt, Morand, Desmilleville et Bottin. Il est à regretter que le docteur *Armet*, médecin des Eaux au commencement de ce siècle, n'ait pas mis en lumière les observations qu'il a dû faire pendant une longue fréquentation de cet établissement thermal. Il y a ainsi près d'un demi-siècle que rien d'important n'a été écrit sur ce sujet. M le docteur Charpentier a donc bien fait de combler cette lacune et de publier un traité à la hauteur des connaissances actuelles et en rapport avec les progrès faits en chimie et en physique.

A. D.

239. — Bibliographie montoise. — Introduction. — Annales de l'imprimerie à Mons, depuis 1580 jusqu'à nos jours, avec des aperçus historiques et littéraires, par *Hip. Rousselle*, avocat, vice-président de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, membre de la Société des bibliophiles belges, séant à Mons *Mons*, typographie d'*Emm. Hoyois*, 1852, in-8° de 2 f^os et 126 pages.

Les bibliographies spéciales des villes sont des livres utiles à plus d'un titre ; elles sont pour chaque cité des annales intéressantes dans lesquelles on trouve consignés une foule de détails qu'on ne saurait trouver autre part, et elles deviennent pour l'histoire littéraire univer-

selle des matériaux sûrs et précieux que peuvent toujours consulter avec confiance les auteurs qui écrivent au point de vue général. M. Hip. Rousselle était parfaitement placé pour traiter son sujet *ex-professo* et de main de maître. Bibliophile ardent et intelligent, rechercheur de livres qui se rattachent à l'histoire locale, avocat éclairé ayant étudié les lois et réglements qui ont régi la presse de nos provinces, membre des deux sociétés littéraires dont s'honore le Hainaut, il avait toutes les qualités requises pour réussir dans son entreprise. A en juger par la portion qu'il vient de publier, il atteindra parfaitement son but. Nous ne sommes encore qu'à l'*Introduction* de la *Bibliographie montoise,* et déjà nous voyons un *Essai* sur l'histoire littéraire de Mons du plus haut intérêt ; l'histoire de l'*Etablissement de l'imprimerie* dans la même ville, déduite avec soin et preuves à l'appui ; un *Tableau chronologique* de l'introduction de la typographie en Hainaut, depuis 1544 que *Binche* vit *Guillaume Cordier* établir une presse dans ses murs, jusqu'à 1851 que *Boussu* eut l'imprimerie de M. *Capart-Bailly* (1) ; la *Police des livres* et la législation de la presse en Belgique ; et le sommaire des édits et réglements qui ont régi la publication et la vente des produits de l'imprimerie en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours.

Tout ce qui se rattache à l'histoire bibliographique de Mons a droit à l'attention de M. H. Rousselle ; aussi ne néglige-t-il pas de parler des *chartes et coûtumes* du pays que *Jehan Pissart*, libraire, mais non imprimeur de Mons, faisait exécuter à Anvers, dès 1535 ; nous y voyons figurer les *Chartes de Hainaut*, in-folio gothique de cette même année, dont un exemplaire sur peau de vélin a long-temps figuré dans la bibliothèque de feu *Aimé Leroy*, de Valenciennes ; et *les coustumes de Vallenchienes*, in-4° goth. de 1540 (deux éditions de la même année), ce qui ferait penser que l'imprimerie, établie à Valenciennes dès la fin du XVe siècle, ainsi que nous le voyons par plusieurs monuments typographiques que nous possédons, subit une lacune sous Charles-Quint, souverain passablement ombrageux sur le fait de la propagation des livres. Outre le mérite des recherches historiques et bibliographiques, nous devons signaler celui du style de l'auteur, toujours pur et remarquable par sa clarté. A. D.

240. — Essais poétiques, par *Douilliez, Zéphirin*, docteur en médecine. *Le Câteau, Dumesnil*, imprimeur-libraire. 1848, in-16 de 47 pages.

En attendant que nous soyons à même de publier dans les *Archives* une dissertation ou tout au moins une notice détaillée sur les médecins-poètes qui appartiennent à nos provinces de Flandres et d'Artois,

---

(1) Dans l'espace de trois siècles, l'auteur énumère *vingt-neuf* localités du Hainaut qui eurent des presses typographiques dans leur sein ; nous inclinons à penser que ce nombre de 29 pourrait être augmenté. N'a-t-il pas existé récemment une imprimerie à *Gilly*, près Charleroy, sous le nom de *Delacre* frère et sœur ? Il y avait aussi une petite presse à *Rongy*, d'où sortaient des chansons, des oraisons, des discours et autres menus produits de la typographie.

nous croyons devoir signaler dans ce bulletin les *Essais poétiques* dûs à la muse de notre confrère, M. Douilliez, natif de Preux-au-Bois, et docteur en médecine de la faculté de Strasbourg, résidant en la ville de Landrecies.

Intimement convaincu de notre faiblesse en l'art qu'ont chanté Horace et Boileau, nous nous abstiendrons d'envisager les poésies de notre confrère sous le rapport du style et de la versification, nous bornant modestement à les faire connaître uniquement au point de vue bibliographique.

Ces réserves faites dans l'intérêt de notre conscience, nous dirons tout d'abord, comme motif d'excuse, s'ils en ont besoin, que les *Essais* mis au jour par M. le docteur Douilliez n'ont eu cet honneur que pour un certain nombre d'amis privilégiés, puisqu'ils n'ont point été mis en vente. Raison de plus, ce nous semble, pour qu'ils soient à l'abri de la critique littéraire qui ne doit avoir aucune prise sur les œuvres destinées à une existence toute d'intérieur.

Puis, nous constaterons que les Essais poétiques en question sont composés de 14 pièces portant pour titre : 1. *A mon Parent, M. Douilliez, capitaine* ; 2. *Sur l'origine de la Société de la propagation de la Foi ;* 3. *Sur l'Orient ;* 4. *La Source;* 5. *La fièvre typhoïde à Preux-au-Bois en* 1835 *;* 6. *Napoléon*; 7 à 11. *A M. C. Réponses ;* 12. *A Monseigneur Giraud ;* 13. *Esquisses sur la souffrance;* 14. *Révolution de Février*. Le tout précédé d'une préface en prose et en style oriental, ou tout au moins éminemment romantique.

Nous ferons remarquer ensuite, et probablement même apprendrons-nous à beaucoup de lecteurs des *Archives* que les *Essais* du médecin auquel est confié la santé des habitants de Landrecies, sont la première œuvre typographique qu'ait produit la petite ville du Câteau, où l'art de Guttemberg ne fut introduit qu'en 1841 (1), par M. Dumesnil (2), l'imprimeur de l'écrit qui nous occupe. N'eût-il que ce mérite, il suffirait pour lui procurer les honneurs de la mention que nous sollicitons pour lui dans le bulletin des *Archives*. Le docteur N. Belval.

---

(1) Bien que M Arthur Dinaux ait indiqué dans sa Bibliographie cambrésienne, n° 360 et dernier, comme imprimé au Câteau, par Aumont, une nouvelle méthode à l'usage des collégs, par M. Tricot, 1766, in-12, nous ne croyons pas que cette ville ait possédé de presses dans le siècle dernier. Tous les vieillards que nous avons consultés sur les lieux où nous sommes restés plusieurs années, se sont accordés à nous dire qu'ils n'avaient jamais connu d'imprimerie dans leur ville, ni entendu dire par leurs pères qu'il y en ait existé une. Quant à nous, qui avons trouvé passablement de vieux bouquins au Câteau, nous n'avons jamais pu y rencontrer le classique attribué aux presses d'Aumont.

(2) Cet imprimeur, à peine installé, fonda le journal du Câteau, dont le premier numéro parut le 2 janvier 1842. Depuis lors, cette feuille n'a cessé de paraître sous sa forme hebdomadaire.

Puisque l'occasion s'en présente, rappelons ici que M Dumesnil est auteur d'un livre qu'il a lui-même imprimé et publié en cette ville, en octobre 1849, in 8° de 120 pages, sous le titre de : Barême des fabricants, manufacturiers, négociants, marchands, contremaîtres, commissionnaires, entrepreneurs, comptables, etc., etc., contenant 25,288 solutions de prix de façon, de matières, de revient, etc , etc.

241. — Annales de la province et comté du Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province depuis l'entrée de Jules-César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle ; par *François Vinchant*. Tome quatrième. *Mons*, typographie d'*Emm. Hoyois*. 1851, gr in-8° de 423 pages.

La publication complète des *Annales de Vinchant* est la *seizième* de toutes celles entreprises par la société des *Bibliophiles belges* séant à Mons ; le volume que nous annonçons, qui forme le 4e d'un ouvrage qui en comptera six, traite *du Hainaut sous la maison de Bavière* (continuation du livre VII), et commence à l'an 1404 ; il contient aussi le livre VIII traitant *du Hainaut sous la maison de Bourgogne*, jusqu'en l'an 1477, après l'avènement de la duchesse Marie. Ce volume offre plus d'intérêt que les précédents : l'auteur semble mieux guidé par des documents originaux, par des traditions plus sainement établies, et par des mémoriaux plus sûrs. Ce progrès se fera plus fortement sentir à mesure que l'annaliste approchera davantage des époques qui lui furent contemporaines. Ces annales du Hainaut sont en même temps celles de toutes les grandes maisons de cette province si riche en haute noblesse, et de toutes les cités telles que Mons, Valenciennes, Ath, Condé, Bouchain, ainsi que des nombreuses abbayes qui couvraient le sol fertile du Hainaut. Vinchant ne se lasse pas d'entrer dans les détails des faits qu'il appuie par des chronographes, suivant la coûtume du temps ; par des vers ou chansons ; par des épitaphes lorsqu'il déplore la mort d'un personnage du pays, et par des pièces probantes qu'il renvoie à un *Appendice* qui, vraisemblablement, terminera l'ouvrage. Cette publication est totalement différente de celle imprimée à *Mons*, en 1648, in-f°, sous le même titre, et avec de telles coupures, mutilations ou changements apportés par *Ruteau*, qu'il n'y a plus le moindre rapport entre les deux productions. Nous n'avons pas besoin de dire, en terminant, que ces *Annales du Hainaut* sont d'une exécution matérielle satisfaisante : publiées par les soins et sous le patronage de la Société des *Bibliophiles belges*, elles ne pouvaient manquer de former une des plus élégantes œuvres historiques du pays.

A. D.

242 — Nécrologe liégeois pour 1851 (première année). *Liège*, chez les principaux libraires (imprimerie de *J. Carmanne*). Janvier 1852, in-12 de 104 pages.

Il serait bon et utile qu'on en agît en chaque province comme en celle de Liège et qu'on publiât chaque année des nécrologies exactes et complètes. On préparerait ainsi des matériaux excellents et sûrs aux biographes futurs de notre pays. L'auteur du *Nécrologe liégeois* (nous ne croyons pas commettre une grande indiscrétion en publiant son nom) est M *Ulysse Capitaine*, qui s'est fait déjà remarquer par des publications biographiques et bibliographiques d'un grand intérêt. Il

vient d'apporter le même soin, la même exactitude, le même esprit d'ordre et de méthode dans l'opuscule que nous annonçons que dans ses productions antérieures : cela seul l'eût fait reconnaître ; aussi n'hésitons-nous pas à déchirer le voile sous lequel l'anonyme s'est caché. Quarante personnes, décédées en 1851, dans la province de Liége, ont obtenu les honneurs de l'inscription dans le *Nécrologe*. Parmi elles nous avons remarqué l'honorable M. *de Biolley*, de Verviers, annobli par le roi Léopold ; le baron *de Crassier*, qui portait un nom bien connu parmi les archéologues : *Victor Dupret*, recteur de l'Université de Liége ; *Fabry*, concitoyen et ami de Grétry qui en parle dans ses mémoires ; le graveur *Jehotte*, dont nous avons dit quelques mots, mais dont l'article est ici parfaitement complet ; *D. Marlin*, professeur et philologue ; le comte d'*Oultremont de Warousée* et les barons *Potesta de Waleffes* et *de Trousset* qui ont occupé des positions importantes dans la province de Liége. Nous devons dire qu'outre le mérite de l'érudition et de l'exactitude, ce petit volume offre aussi celui d'une exécution très soignée, ce qu'il n'est pas permis à un bibliophile de passer sous silence. A. D.

243. — CAUSERIES D'UN ANTIQUAIRE, suite à *Lettres à mes amis et à mes collègues*, sur l'archéologie. (Sept. 1850). RECHERCHES ET FOUILLES *dans le but de former un musée provincial à Liége* (Mars 1851). Par *Alb. d'Otreppe de Bouvette*, conseiller honoraire à la cour de Liége, du conseil des mines, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc. Janvier 1852. *Liége*, impr. de *J. H. Carmanne*, 1852, in-12 de 216 pp. — LE PROGRÈS, œuvre dédiée à la Société libre d'Emulation, par le même. *Liége*, *J. Desoer*, 1852, in-12 de 88 pp.

M. d'Otreppe n'a pas tardé à tenir sa promesse : à peine rentré au foyer domestique, à la suite d'une excursion archéologique, il a publié ses *impressions de voyage* dans lesquelles on reconnait toujours l'antiquaire chaleureux et zélé, l'homme cordial et expansif, le philosophe qu'une certaine originalité distingue, ce qui fait que son livre ne ressemble à aucun autre. Le voyageur parle de tout ce qu'il voit en antiquités et curiosités avec amour et ardeur. Il traite les hommes et les choses avec une égale et indulgente bienveillance. Toutes les villes de nos deux frontières passent sous les yeux de l'intrépide antiquaire qui parcourt le Luxembourg tenant à la main le *Guide* publié par feu Lévêque de la Basse-Moutûrie ; le pays de Liège avec les *Promenades historiques* du docteur Bovy ; la province de Namur sous la conduite du président Grandgagnage, prenant le nom d'Alfred Nicolas ; et les Ardennes en tenant à la main les excellentes et consciencieuses *Chroniques* sur l'Ardenne et Orval, de M. le président Jeantin, de Montmedy. M. d'Otreppe passe la frontière, visite Bavai, Famars (que son imprimeur appelle plusieurs fois *Clamart*), Valenciennes, Douai, Saint-Omer, Boulogne et Calais, et partout il éprouve des sensations vives qu'il communique à ses lecteurs avec une expansion remarquable. A. D.

244. — Remarques sur le patois, suivies du vocabulaire latin-français de Guillaume Briton (XIVe siècle). Par E... A... E.., (*Escallier*). *Douai, Adam d'Aubers*, impr. 1851, gr. in-8° de 135 pages.

Rien n'est plus intéressant que les recherches d'un homme fin et ingénieux sur les patois ; cela est tout aussi piquant que les origines des proverbes, ces expressions de la sagesse des nations. Les patois sont les antiquités du langage: ils sont traditionnellement gardés par les campagnards plus conservateurs sur ce point que les citadins, toujours prêts à se conformer aux modes du temps dans lequel ils vivent. C'est le patois de chaque contrée qui sert aujourd'hui de renseignements sur les anciennes révolutions des localités, sur leurs invasions et leurs origines. L'ouvrage de M. Escallier, qui s'est du reste borné à un trop petit nombre d'explications pour le plaisir qu'elles procurent au lecteur, vient à l'appui de ces assertions. Il ne s'occupe que du patois douaisien, qui n'est qu'une subdivision de celui de Picardie et se rapproche singulièrement des patois cambrésien, artésien et wallon. Toutes les notules explicatives du spirituel docteur viennent corroborer l'opinion que nous avions déjà que le patois de nos provinces se rapproche singulièrement du latin, qu'il n'est après tout que la langue romane plus ou moins altérée par les vicissitudes du temps et les habitudes des populations, et qu'il forme aujourd'hui un véritable intermédiaire entre la langue parlée de nos jours et l'idiôme roman laissé à nos pères par le peuple-roi après quatre à cinq siècles de conquête et d'occupation. Ceci se prouve par les œuvres poétiques de nos trouvères plus facilement compris par le dernier magister d'un de nos villages que par un membre de l'Institut qui n'aurait pas fait d'études sur le vieux langage. Le patois de nos villages les plus écartés des villes n'est que l'idiôme dont on se servait dans les cités il y a trois ou quatre cents ans ; c'est ainsi que les chants du XIIIe siècle sont si bien compris par les villageois un peu stylés de notre temps et de notre pays. M. Escallier a ajouté à ses explications philologiques sur 245 expressions patoises, la publication d'un vocabulaire latin-français, composé par Guillaume Briton, religieux du pays de Galles, au XIVe siècle. On conçoit tout l'intérêt qui s'attache à un document aussi précieux de linguistique. Là encore on voit combien notre patois actuel s'approche de la langue romane, et l'auteur le fait constamment ressortir, en citant tous les mots français donnés par le linguiste anglais qui ne sont rien autres que des mots patois de notre contrée. Ce travail est digne de l'attention de tous les savants : aussi a-t-il été accueilli avec la faveur qu'il méritait par la Société d'agriculture, sciences et arts de la ville de Douai. A. D.

245. — Mémoires de la Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais. Années 1841 - 42 - 43. *Pro civibus colenda*. A *Calais*, chez *D Le Roy*, 1844, in-8° de 310 pp. et un plan. — Idem, années 1844 à 1851. *Calais*, imprimerie de *D. Le Roy*, 1851, in-8° de 416 pages.

Depuis l'époque où nous avons constaté avec plaisir que la Société

de Calais avait réhabilité, à juste titre, le beau trait d'histoire et de dévoûment d'Eustache de Saint-Pierre, cité par Froissart, notre illustre chroniqueur, et combattu par nous ne savons quel historiomane de la Morinie qui voulait rayer de nos annales ce qu'elles ont de plus noble (Voyez n° 101 du *Bulletin bibliographique*, t. III, nouv. série, p. 563); depuis ce moment, disons-nous, nous n'avons pas eu l'occasion de signaler les travaux de la Société de Calais. Elle n'est point cependant restée oisive : deux volumes ont été mis au jour et nous y voyons comme pièces historiques et littéraires : 1° Celle sur l'éternelle question du *Portus Itius*, traitée par M. *Morel-Disque*, ancien bibliothécaire de Calais, qui revendique pour sa ville natale cette vieille origine maritime, appuyée de notes additionnelles de M. *De Rheims*. 2° Des fragments importants extraits de l'inventaire chronologique des archives des anciens comtes d'Artois, dressé par M. *Godefroy*, garde des archives des anciens comtes de Flandre à Lille : on y trouve entr'autres, la *loi et coûtumes* de la terre de *Mire*, en français, renouvelées en 1253 par la comtesse Mahaut. 3° Dernières notes sur Eustache de St.-Pierre, par feu *H. Piers*, suivies d'observations et documents à propos de ces notes par ***. 4° Notice sur M. *Raffeneau de Lile*, par M. *Ern. Le Beau*. 5° Notice sur *Pierre Duval*, capitaine de vaisseau, né à Calais, par le même. 6° Origine et siéges divers de Calais, par M. *Mareschal*. 7° Note historique sur *Wissant*, et sur un canon qui a été trouvé en 1846, par le même. 8° Dissertation sur le Pas-de-Calais, par M. *Morel-Disque* 9° Deuxième fondation de la vieille ville de Calais, par le même. 10° Document pour servir à l'histoire monétaire de la ville de Calais. 11° Projet d'une statue en bronze à élever à Eustache de St.-Pierre, par M. *E. Le Beau*. 12° L'église de Calais, par M. *Quenson*. Cette dernière pièce est un rapport de l'érudit magistrat, membre du conseil général du Pas-de-Calais, tendant à faire classer l'église N.-D. de Calais parmi les monuments historiques. M. Quenson n'oublie pas d'y mentionner le maître-autel de cette église, composé de marbres étrangers que les jésuites de Namur, jaloux de la richesse de l'église de leurs confrères d'Anvers, avaient été choisir en Italie, pour en décorer le maître-autel de St.-Loup à Namur ; le navire qui les rapportait sombra vis-à-vis Calais et périt corps et biens : longtemps après les marbres précieux d'Italie furent retirés comme épaves et placés dans la vieille église de Calais dont ils forment une des curieuses décorations.

A. D.

246. — Histoire de saint Amand, évêque missionnaire, et du christianisme chez les Francs du Nord au septième siècle, avec le portrait du saint ; par l'abbé *Destombes*, professeur au petit séminaire de Cambrai. Impr. et libr. ecclésiastiques de *Guyot* frères, *Lyon* et *Paris*, 1850, in-8° de XII et 491 pages, portrait gravé par *Pigeot*, d'après *Testard*.

Lorsqu'on veut remonter aux véritables sources de notre histoire, il faut étudier la vie des saints du pays. Dans les premiers siècles de la

monarchie, tout ce qu'il y avait de lumière, de grandeur, de générosité dans les Gaules se retrouvait chez les apôtres qui prêchaient la religion chrétienne, et se réfugiait dans les écoles épiscopales et les monastères que l'on commençait à fonder. Ainsi, les *Acta sanctorum Belgii*, la riche collection des savants Bollandistes, forment un fonds inépuisable d'excellentes et sûres données historiques; ainsi encore, la biographie du glorieux Saint-Amand, écrite par *Milon*, religieux d'Elnon, un de ses disciples, est un monument important et fondamental de notre histoire. En effet, la vie de Saint-Amand, à cause de son activité féconde et de sa foi persévérante, se trouve liée à celles de presque tous les apôtres chretiens du nord des Gaules; ce missionnaire évangélique a placé une pierre à toutes les maisons religieuses établies au 7e siècle dans nos contrées; une foule de communes de nos provinces invoquent son nom et ont mis leurs temples sous son patronage; à Hautmont, Maroilles, Renaix et plus tard à St.-André du Câteau, on entendit chaque année chanter les louanges du saint jusqu'à l'époque de la révolution qui renversa les temples et le culte : Aujourd'hui encore, plusieurs bourgs et villages portent son nom et vingt-sept paroisses le reconnaissent pour leur père et leur patron.

M. l'abbé *Destombes*, professeur d'histoire au petit séminaire de Cambrai, a donc choisi un cadre magnifique en se servant de la vie de St.-Amand pour décrire l'histoire du christianisme chez les Francs du Nord au septième siècle. Amand, né en 594, meurt en 684; or, c'est pendant cette belle vie de près de cent ans que nous le voyons l'ami, l'émule, le collaborateur de St.-Aubert, St.-Vindicien, St.-Omer, St. Achaire, St.-Lévin, St. Mommolin, St. Ursmar, St. Ansbert, St. Amé, St. Bertin, St. Ghislain, St. Humbert, St.-Eloi et de tant d'autres illustres apôtres du nord des Gaules. Quelles plus glorieuses phalanges de civilisateurs chrétiens apparaissent au milieu des ténèbres de la barbarie? L'abbé Destombes a élucidé parfaitement les saintes annales de ce siècle fécond en fondations pieuses et bientôt célèbres. Il l'a fait en style pur, clair et d'une simplicité convenable au sujet et non dénué de charme et d'élégance. Il a composé un livre éminemment utile et bon. Dire qu'il avait reçu l'attache de l'illustre cardinal Giraud, à la mémoire duquel il est dédié, c'est en faire le plus bel éloge. Nous ajouterons une observation qui nous a frappé : c'est la date de ce livre, qui est mis en lumière en 1850! Ainsi, il a été élaboré au milieu de la tourmente sociale qui ébranlait l'Europe et le monde entier; ainsi, un modeste professeur ecclésiastique, tandis que tant d'autres qui avaient charge d'instruire la jeunesse, s'agitaient hors des voies de la raison, se bornait, lui, homme croyant, à chercher dans l'histoire des exemples de piété et de prédication évangélique; il écrivait la vie d'un pieux fondateur d'églises au bruit des cris des démolisseurs! C'est là une circonstance digne de remarque et qui prouve toute la puissance de la foi vive et pure que nul péril n'émeut, que nulle distraction mondaine ne fait sortir de la voie qu'elle s'est tracée.

Il serait impossible de trouver la moindre observation critique à faire sur ce beau et bon livre; mais, s'il nous était permis de formuler un vœu, nous aurions désiré y trouver quelques notions plus étendues sur le monastère même d'Elnon, qui prit ensuite le nom de son saint fondateur. Cette célèbre maison, de l'ordre de St.-Benoist, qui devint dès son origine une école dirigée par les *Milon*, les *Baudemond*, les *Hilc-*

bald (1), où s'élevaient et s'instruisaient les fils des rois mérovingiens et qui portait sur ses clochers des symboles en pierre rappelant les premiers miracles de saint Amand, vainqueur du serpent de l'île d'Oye, méritait peut-être de tenir une place plus considérable dans l'excellent travail de l'abbé Destombes Un jour peut-être il y reviendra.

A. D.

247. — HISTOIRE DE DUNKERQUE, par *Victor Derode*. « Orbi et urbi.... » *Lille*, *E. Reboux*, impr. libr. 1852, grand in-8° de 4 f^os lim.^res, 489 pages et 22 planches lith. renfermant des armoiries en couleur, des cartes, plans et fac-similés.

M. Victor Derode, auteur de l'*Histoire de Lille*, est un des hommes laborieux et éclairés du département du Nord qui laissent le plus de traces de leur passage partout où ils prennent domicile. Sorti de Lille il y a quelques années pour aller résider à Dunkerque, il contribua bientôt à fonder en cette ville une société littéraire qui déjà ne compte plus au nombre de ces honnêtes filles, comme disait Voltaire, qui ne font pas parler d'elles ; et voilà qu'aujourd'hui M. Derode nous met en demeure de rendre compte d'une *Histoire de Dunkerque* de sa façon qui compte près de 500 pages. Nous possédions une belle *Description historique de Dunkerque* par le grand-bailli héréditaire *Pierre Faulconnier*, chef d'une famille amie des lettres et des livres, dont la dernière riche bibliothèque a été dispersée de nos jours ; cette *Description*, imprimée à *Bruges*, 1730, en 2 volumes in-f°, ne va que jusqu'en 1718. Un *Précis historique de Dunkerque*, par *Faulconnier*, fut publié dans la même ville en 1792. in-8° ; mais ces productions, qui sont loin d'être très répandues, commençaient à être arriérées sous le rapport des événements : M. Derode est donc venu à point pour combler la lacune qui se faisait sentir.

Cet écrivain a traité son sujet à sa manière ; d'une façon pittoresque, quelquefois anecdotique, tirant des pièces officielles tombées sous sa main, les détails les plus piquants. L'histoire de Dunkerque sous la révolution, partie entièrement neuve, est très remarquable et bien complète. Au milieu de ces temps désastreux, le ridicule vient souvent se placer à côté du tragique : ainsi, la municipalité dunkerquoise, à l'occasion d'un changement à opérer au cimetière, décrétait « que *la mort est un sommeil éternel*, et que *la porte de ce champ consacré par un respect religieux aax mânes des morts*..... porterait cette *sentence consolante*.... L'autorité compléta son arrêté en faisant peindre sur le poêle et le corbillard des inhumations une figure représentant *le sommeil*.

---

(1) La bibliothèque publique de Valenciennes possède aujourd'hui les précieux manuscrits de ces trois disciples de saint-Amand, provenant de l'ancien monastère d'Elnon.

Dunkerque, qui s'est appelé *Dune-libre* sous la République, a fait subir de singuliers changements de nom à ses rues, nous ne citerons que les métamorphoses de la voie la plus fréquentée de la ville, appelée d'abord *rue Royale*, puis *des Capucins*, à cause de l'église et du couvent de ces religieux ; en 1793, elle prit le titre de rue *Michel Lepelletier*; ensuite rue de *la Liberté* ; après 1815, c'est la rue d'*Angoulême*, et, en 1830, la rue d'*Orléans*. Dans la même année, on voulut lui donner le nom de *Benjamin Morel*, mais, par sa lettre du 9 août 1830, cet honorable citoyen déclina cette distinction. En 1848, la plaque officielle annonçait que cette rue s'appellerait désormais *Arago*. On vient de la remplacer par une autre qui porte le nom de *Napoléon*. Les serments des Dunkerquois ne sont pas moins curieux que leurs métamorphoses de rues. Lorsque cette ville fut rendue aux Anglais sous le protectorat de Cromwell, les habitants jurèrent sur l'Evangile de la manière suivante : « Nous promettons et jurons en présence de » Dieu que nous serons fidèles à S. A. S. Olivier (Cromwell), seigneur » protecteur de la République d'Angleterre et à ses successeurs, que » nous ne ferons et n'attenterons rien contre la personne du sérénis- » sime protecteur, ni contre la conservation de la ville de Dunkerque, » mais que, selon notre pouvoir, nous assisterons et défendrons sa » personne et son autorité. » Le curé fut le seul qui ne jura pas ; il se retira à Bergues. Quatre années plus tard, en 1662, Louis XIV achetait la ville cinq millions, on frappait des médailles sur cet événement que le peintre Lebrun couchait sur la toile, que le graveur Cars burinait, et les Dunkerquois juraient de nouveau avec grand cœur cette fois.

Les mœurs dunkerquoises sont bien dépeintes par M. Derode qui nous initie aux plaisirs du carnaval de cette ville, qu'on a quelquefois surnommée à cette occasion la *Venise du Nord*. On a cru inventer quelque chose à Paris, dans les bals masqués de ce siècle, en y introduisant le genre *chicard* ; cela existait de tout temps à Dunkerque : tout ce qu'il y a de plus excentrique, de plus inattendu, de plus disparate est employé dans les déguisements dunkerquois ; les habits retournés, les chapeaux fripés et burlesquement emplumés, les accessoires les plus inusités ont été mis en pratique par ce peuple marin et essentiellement carnavalesque. M. Chicard n'est qu'un plagiaire et un contrefacteur ; il reste à cent mille piques du *papa Reuse* de Dunkerque.

M. Derode a orné son histoire d'excellents plans qui rappellent les phases diverses de Dunkerque ; par une discrétion dont on lui saura gré sur les lieux mêmes, il n'a pas voulu remettre sous les yeux de ses nouveaux concitoyens le *Plan des environs de Dunkerque et Mardick*, tracé après les démolitions du port et des ouvrages qui faisaient ombrage aux Anglais, et quand le tout fut remplacé par un canal pour l'écoulement des eaux du pays, dont la perfide Albion fit encore retrécir l'écluse de peur que les bâtiments de guerre ne vinssent aussi s'y abriter. Ce plan curieux pour l'histoire du pays fut fait à *La Haye*, par *Anne Beeck*, avec privilège des Etats. Nous avons aussi à remarquer que l'*Histoire de Dunkerque* est dépourvue d'une *table des matières* qui serait bien utile pour un livre rempli de tant de faits et de noms. Le grand-bailly Pierre Faulconnier s'est bien donné de garde de faillir à ce devoir respecté des écrivains du temps passé ; de peur d'y manquer, il a orné son ouvrage de deux tables ; cette fois c'est une de trop.

A. D.

248. — Voyage de *Jacques Le Saige*, de Douai, à Rome, Notre-dame-de-Lorrette, Venise, Jérusalem et autres saints lieux. Nouvelle édition, publiée par *H. J. Duthillœul. Douai, Adam d'Aubers*, imprimeur. 1851, in-4° de xxv et 219 pp., plus 2 f^os pour la liste des souscripteurs et 2 plans de Jérusalem, lith. par *Félix Robaut*. Prix : 15 fr.

Cette réimpression, devenue nécessaire par la rareté des deux premières éditions originales, faites à Cambrai par *Bonaventure Brassart*, vers 1520, n'a été tirée qu'à 120 exemplaires, plus un sur peau de vélin, appartenant aujourd'hui à M. le conseiller Bigant, de Douai. Il reste maintenant, en effet, si peu de traces des deux éditions antérieurement connues que M. Duthillœul croit même avoir été précédées d'une autre que l'on n'a pas retrouvée jusqu'ici, qu'il fallait bien remettre en lumière ce voyage réellement introuvable d'un pieux pèlerin douaisien, plein de foi, de naïveté et de courage. Le laborieux éditeur, bibliothécaire de la ville de Douai, a soigneusement compulsé les cinq ou six exemplaires qui restent ; il donne la description exacte de l'exemplaire de la premiére édition appartenant à M. Charles de Godefroy de Menilglaise dont nous avons eu l'avantage de lui révéler l'existence, et il signale les trois exemplaires de la seconde qui reposent à Tournai et à Douai à la bibliothèque publique de la première de ces villes, chez M. le comte Romain de Guerne et chez M. le conseiller Bigant ; si bien que la Flandre, pays natal du marchand de drap de soie voyageur, possède aujourd'hui, à elle seule, la bonne moitié de tout ce qui reste de son pèlerinage imprimé de son vivant.

Les plans qui accompagnent le texte, éclairé aussi par de courts éclaircissements et une table des noms de lieux et de personnes, rétablis selon la géographie et l'histoire, représentent : 1° la cité sainte telle qu'elle était à la fin du XVIe siècle, selon *Georges Hoefnagle ;* 2° La vue de Jérusalem à la fin du XVIIIe siècle (indiqué par erreur *au commencement* du XVIIIe), selon Volney, lors de l'expédition des Français en Syrie.

L'auteur nous apprend qu'il est parti le 9 mars 1518 (avant Pasques). Il est rentré le 14 décembre suivant, et il a fini d'écrire le xi juillet 1523. Il n'est pas sans intérêt de suivre pas à pas un voyageur au commencement du XVIe siècle, de comparer l'état des villes et des pays d'alors avec ce qu'ils sont aujourd'hui, et de voir surtout avec quelle difficulté on parvenait, il y a trois siècles, à sortir de l'Europe que l'on parcourt si facilement et si lestement aujourd'hui. M. Duthillœul a rendu un véritable service aux géographes et aux bibliophiles en donnant une nouvelle vie à ce curieux voyage. A. D.

249. — Chansons d'*Antoine Clesse. Bruxelles*, imp. de *J. Delfosse*, 1852, pet. in-12 de vii, 232, et 12 pages pour les chansons populaires traduites en flamand par *Prudens van Duyse*.

M. *Antoine Clesse*, fils d'un ancien maître armurier au 63e de ligne

sous l'Empire, est né à La Haye en 1824 ; et fut élevé dans la ville de Mons, devenue sa patrie adoptive, où il exerce aujourd'hui honorablement la profession de son père. Doué d'un jugement sain, d'un esprit droit et d'un cœur d'élite, le jeune armurier, pour se délasser des travaux du jour, chantait le soir et composait lui-même les chants qu'il répétait. Ses vers acquirent une grande popularité dès leur première apparition en 1841. En 1845 parurent ses *Chansons* : en 1848, les *Chansons nouvelles* les suivirent, et voici qu'en 1852 un recueil plus complet, mais qui ne sera pas le dernier, réunit les anciens et les récents couplets du trouvère moderne. Contrairement à ce qui ne se fait que trop souvent, M. Clesse, homme de bien et de cœur, n'a excité par ses chants aucuns mauvais sentiments. Il cherche, au contraire, à calmer les passions en réveillant les plus nobles pensées : l'amour de Dieu, de la patrie, de la famille et partant de l'humanité. Comme il le dit lui-même dans sa préface : « Je ne flatte pas l'ouvrier, je l'aime : si » j'exalte ses vertus, je sais aussi flétrir ses vices. Puissent mes vers, » en développant ses bons instincts, le consoler quelquefois dans ses » mauvais jours ! » C'est ce qui a dû arriver. Il est impossible de lire ou de chanter les couplets de *Vive le métier de nos pères !* de *La richesse du Pauvre*, de *Mon Etau*, de *Le travail c'est la santé*, et de tant d'autres refrains, frappés au coin de la plus saine morale et de la plus haute raison, sans devenir meilleur : c'est de la prédication en chansons. Peut-être même est-ce un motif, par le temps qui court, pour que les principes qui y sont établis pénètrent mieux dans les masses sous cette forme simple et amusante. Nous l'avouons, si nous avions un prix Monthyon à décerner, nous ne serions pas éloigné de le donner au chanteur plein d'âme et de courage qui ramène à la raison et aux bons sentiments tant de braves gens que d'autres cherchaient à égarer. Celui qui a eu le bonheur de voir et d'entendre notre gai et modeste chansonnier dans son atelier, travaillant et chantant à l'ombre du buste de son père, occupant la place d'honneur à son foyer domestique, est touché de sa simplicité, de son amour filial, de son ardeur au travail et du respect qu'il porte à tout ce qui est vénéré et vénérable. On sort de son domicile en répétant ce qu'on a pensé déjà en lisant ses chansons : Voilà un honnête homme !

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES
ET
DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

—

Bruxelles, le 16 mai 1852.

A Monsieur A. Dinaux, rédacteur en chef des *Archives du Nord* :

Mlle Duchesnoy (1) est une des gloires de Valenciennes, et vous lui avez consacré, dans le tome 63e de la *Biographie Universelle*, une charmante notice. Je n'ai pas connu personnellement la grande tragédienne, quoique je l'aie souvent admirée au théâtre, mais je retrouve dans ma correspondance une lettre qu'elle m'avait écrite lorsque j'étais préfet des Bouches-de-la-Meuse, à La Haye, en 1813. Je ne sais trop jusqu'à quel point cette pièce peut intéresser les lecteurs de vos *Archives*. A tout hasard je viens la mettre à votre disposition ; la voici :

« Monsieur le préfet, oserai-je, sans avoir l'honneur d'être connue » de vous, prendre la liberté de vous adresser un malheureux jeune » homme employé dans les bureaux des droits-réunis de votre ville. » Il se nomme Rébout, et, dans ce moment, est mandé à Paris pour » satisfaire à la conscription. Ce jeune homme était placé au dépôt en » sa qualité de frère d'un conscrit actuellement à l'armée : malgré » cela il est appelé. Il est l'unique soutien de son vieux père ; il a, » Monsieur le préfet, par cette considération et ce caractère, toute es- » pèce de droit à votre bienveillance. J'ose donc la réclamer pour lui » tout particulièrement. Je mets une grande confiance dans votre bonté » et dans votre indulgence ; votre réputation bien établie à cet égard » a pu seule m'engager aujourd'hui à la demande que je prends la li- » berté de faire vis-à-vis de vous. Je vous supplie, Monsieur le pré- » fet, d'avoir la bonté d'aider ce jeune homme en considérant que » l'emploi qu'il occupe le met à même d'être utile au gouvernement » sans être soldat, et que le service de son frère est pour lui, auprès » de l'autorité, une véritable recommandation. Je vous prie, Monsieur » le préfet, d'agréer, avec toutes mes excuses, l'assurance de mes sen- » ments les plus respectueux. Joséphine Duchesnoy,

Artiste du Théâtre-Français, pensionnaire de Sa Majesté.

23 février 1813.

Mlle Duchesnoy vint à Bruxelles en 1827. M. Janssens, qui pour lors écrivait dans le journal intitulé : l'*Ami du Roi et de la Patrie*, re-

---

(1) C'est ainsi qu'elle orthographiait son nom, bien qu'on lise *Duchesnois* dans la plupart des dictionnaires biographiques.

çut d'elle un billet qui figure dans ma collection d'autographes, et vous pouvez en disposer également.

« Je suis on ne peut plus reconnaissante, Monsieur, de votre ex-
» trême obligeance.

» Toutes les difficultés se sont aplanies en faisant le sacrifice d'une
» partie de mon congé. Voilà huit jours que je suis ici sans pouvoir
» jouer. Trois représentations qu'on me fait perdre ! et sans pouvoir
» obtenir un dédommagement des pertes réelles que cette administra-
» tion me fait éprouver..... Je me suis engagée à me rendre ici le
» 15, par un traité fait entre moi et l'administration, et en arrivant je
» trouve un autre artiste engagé ; toutefois, lassée des tracasseries
» qu'on n'a cessé de me faire essuyer, je me suis décidée à donner
» deux ou trois réprésentations en attendant la prochaine époque d'un
» autre engagement que j'ai contracté. »

» Agréez, Monsieur, tous mes regrets de n'avoir pas eu le plaisir
» de vous voir et recevez l'assurance de ma haute considération. »

Mardi 20 août. J. Duchesnoy.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'assurance de ma considération non moins affectueuse que distinguée. Baron de STASSART.

— Il appartenait à M. *Bigant*, conseiller à la cour d'appel de Douai, d'écrire la *Notice nécrologique de M. de Forest de Quartdeville*, ancien pair de France, premier président de la cour de Douai, commandeur de la Légion-d'Honneur, son protecteur et son ami. M. Bigant a rempli cette tache de l'amitié avec talent et convenance ; sa *Notice*, imprimée à *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1852, in-8° de 23 pages, sera insérée dans les Mémoires de la Société de Douai.

— Nous ne nous étions pas trompé en prédisant que M. *Renier Chalon* publierait sous peu des additions à ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* : un *premier supplément* de LIV et 68 pages (pièces justificatives), suivies de 3 planches, in-4°, a déjà été mis au jour cette année (1852). L'auteur paraît avoir l'intention de le faire suivre d'un autre complément aussitôt que ses découvertes nouvelles l'exigeront.

— Prix littéraires proposés par l'Académie d'Arras : *Histoire.* — Biographie de Guillaume-Dominique Doncre, peintre, né à Zeghers-Cappel (département du Nord.) Appréciation des principaux ouvrages qu'il a produits. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Poésie. Une piéce de deux cents vers au moins, dont le sujet sera l'*Exposition universelle* à Londres, en 1851. Prix : Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. — Les ouvrages envoyés au concours seront adressés, sans frais, au secrétaire perpétuel de l'Académie. Ils devront lui être parvenus avant le 1er octobre 1852.

— M. le baron de Stassart, protecteur éclairé des lettres en Belgique, qui a fondé un prix en faveur de l'auteur de la meilleure notice sur un belge célèbre pris alternativement parmi les historiens et les artistes, vient de voir arriver son joli recueil de fables à sa *huitième édition*, qui certainement ne sera pas la dernière. C'est un des plus brillants succès littéraires qu'on puisse citer et qu'ait obtenu un auteur moderne.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

(TROISIÈME SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Titre et faux titre..... 1

Origine de la foire de la Saint-Denis à Saint-Quentin, par M. *Ch. Gomart*..... 5

Une étude archéologique sur la topographie ancienne de Saint-Omer, par M. *A-F. Dufaitelle*..... 25

Ephémérides de l'histoire de Boulogne et du Boulonnais, par M. *F. Morand*..... 41

Sortilège. Préjugés encore enracinés, par M. *R.-H. Duthilleul*. 77

Le peintre Aved, de Douai, par M. *A. Dinaux*..... 97

Sire Jehan Froissart, 1337-1410, étude, par M. *A. Dinaux*.... 115

Hommes et Choses. — Gosse, médecin à Saint-Amand..... 174

Gosse, prieur d'Arrouaise..... 176

Gosse, dernier abbé de Cysoing..... 177

Hôtel de Lalaing, à Valenciennes..... 180

Suppression des cercueils..... 182

Mgr. Monnet, évêque de Pella..... 184

Les Etats d'Artois et le duc d'Alençon..... 187

Le président Lebeau, d'Avesnes..... 189

François de Loor, de Cambrai..... 192

Chansons populaires dans le Nord de la France et en Lithuanie .. 193

Bulletin bibliographique. — Histoire de Flandre, par M. *Kervyn de Lettenhove*..... 196

Dactilologie, par M. *J. Barrois*, de Lille..... 197

Douai pittoresque, par M. *Dubois-Druelle*..... 198

Spa et ses jeux, poème, par M. *Etienne Arago*..... 199

Manuel de l'amateur d'estampes, par M. *Ch. Leblanc*..... 199

Ville de Lille. — Troisième festival du Nord, par M. *H. Bruneel* 200
Institut archéologique liégeois, par M. *A. d'Otreppe de Bouvette*.. 201
Recherches et fouilles, par le même..... 201
Etudes Saint-Quentinoises, par M. *Ch. Gomart*..... 202
Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 203

—

Liste des prévôts et gouverneurs des ville et prévôté de Maubeuge, par M. *Estienne*..... 205
Biographie boulonnaise. — Les Senlecque, par M. *P. Hédouin*.. 233
Discours de la rebellion de ceulx de la ville du Chastel en Cambrésis (communiqué et annoté par M. *Le Glay*)..... 238
Ecrivains boulonnais, par M. *F. Morand*..... 248
L'abbé Manesse, par M. *A. Dinaux*..... 260
Hommes et Choses. — Le poète Désiré Tricot..... 272
Charles-Quint au couvent de Yuste..... 276
Le Chêne d'Afflighem..... 281
Jehotte, graveur..... 282
Roland Delattre à Munich..... 284
Roland Delattre existe-t-il ?..... 287
Ligny-Saint-Flochel..... 289
Antipathie des Espagnols et des Français..... 291
Origine des armoiries de Dunkerque..... 294
Titres de Jean-Bart..... 296
Trancher la nappe..... 299
Aller en Flandre sans couteau..... 300
L'Espagnol sans Gand. 1678..... 301
Bulletin bibliographique. — Rapport sur le concours de vers à la mémoire de Louise d'Orléans..... 303
Le règne du diable, par M. *E. Bouly*..... 303
Planches de la calcographie du musée du Louvre..... 304
Dictionnaire étymologique des proverbes et locutions, etc..... 305
Recherches sur les livres imprimés à Arras, par MM. d'*Héricourt* et *Caron*..... 306
Mémoires de l'Académie d'Arras..... 308
Bibliothèque lilloise..... 308
Histoire de la recherche de la houille, par M. *E. Grar*..... 309
Vie de Saint-Eloi, traduite par M. *A. Parenty*..... 310
Lettres inédites de Maximilien, duc d'Autriche, publiées par M. *Gachard*..... 311
Poésies posthumes de Désiré Tricot..... 312

Les Belges en Bohême, par M. *C. Rahl*..... 313
Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 314

—

Procès entre le sire Hellin de Waziers et les échevins de Douai, par M. *R. Duthillœul*..... 317
L'Abbaye d'Etrun, par M. *A. d'Héricourt*..... 343
Discours de la bataille, siège et prise des ville et chasteav de Dovrlens..... 375
Philippe Galle, par M. *A. Dinaux*..... 385
Hommes et Choses. — Un souvenir de 700 ans..... 408
Une visite à Saint-Aubert de Cambrai..... 414
Faire Flandre, être de Flandre..... 415
Deux martyrologes de Saint-Omer..... 416
Denys-Montfort, de Dunkerque..... 418
Un trait de Charles de Lorraine..... 422
Un trait de l'enfance du prince de Ligne..... 424
Coulogne..... 426
Fragment du siége de Maubeuge, en 1815..... 429
Chastanet..... 431
Bulletin bibliographique.— Eloge de Rembert Dodoëns, par *P.-J. d'Avoine*..... 434
Almanach de la ville et du canton de Calais..... 435
Voyages en Terre-Sainte par *Thetmar* et *Burchard*..... 436
L'Abbaye d'Anchin, par *E. A. Escallier*..... 437
Histoire de Notre-Dame de Boulogne, par *A. Leroi*..... 439
Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 442

—

Le miracle de Cambron, 1322-1326, par M. *A. Dinaux*..... 445
L'abbaye d'Etrun (suite), par M. *A. d'Héricourt*..... 460
Le poète Le Gay, par M. *A. Dinaux*..... 515
Police municipale des villes du nord de la France, par M. de *La Fons Baron de Mélicocq*..... 526
Hommes et choses. — Le comte d'Egmont et Monsieur Chut... 535
Duel judiciaire au Quesnoy. 1405..... 537
Auto-da-fé de dossiers en 1578..... 538
Anecdote sur le siége de Mons de 1691..... 540
L'abbé Trévaux..... 541
La chasse du cerf, à Alost..... 545

Une originalité d'artiste..... 547
Les Cricks-Mouls de Lille..... 548
Réconciliation de la ville de Valenciennes avec le Roi d'Espagne. 1579..... 548
Chanson contre les Gantois..... 550
Société de Rhétorique de Dunkerque..... 552

Bulletin bibliographique. — Histoire de l'harmonie au moyen-âge, par M. *E. de Coussemaker*..... 555
Histoire de l'architecture en Belgique, par M. *A. G. B. Schayes*. 558
Description de la cathédrale de Chartres, par l'abbé *Bulteau*... 560
Les rues de Bruxelles, par M. *Ch. de Chénedollé*..... 561
Un mot sur les ruines de St.-Bertin, par M. *H. de Laplane*..... 562
Traité des Eaux et Boues thermo-minérales de St.-Amand, par M. *D. Charpentier*..... 562
Bibliographie montoise, par M. *H. Rousselle*..... 563
Essais poétiques, par M. *Zép. Douilliez*..... 564
Annales du Hainaut, par M. *F. Vinchant*..... 566
Nécrologe liégeois..... 566
Causeries d'un Antiquaire, etc., par M. d'*Otreppe de Bouvette*.. 567
Remarques sur le patois, par M. *Escallier*..... 568
Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais..... 568
Histoire de Saint-Amand, par l'abbé *Destombes*..... 569
Histoire de Dunkerque, par M. *V. Derode*..... 571
Voyage de Jacques Le Saige, par M. *H. J. Duthillœul*..... 573
Chansons d'Antoine Clesse, par M. *Prudens van Duyse*..... 573

Nouvelles littéraires et découvertes historiques..... 575

Table des Matières..... 577